

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
SEANCE DU 06 JUILLET 2015**

Avis de Publication

M. le Président du Conseil Départemental certifie que :

- le **Registre des Délibérations** de la séance du Conseil Départemental du **06 juillet 2015** (n° CD-2015-032 à CD-2015-056) a été publié ce jour et qu'il a été mis à disposition du public pour consultation dès aujourd'hui :
 - au Conseil Départemental de la Haute-Savoie
23, Rue de la Paix - 74000 ANNECY - Tél. : 04-50-33-21-33
pour une durée de 2 mois à compter de la date de publication
 - aux Archives Départementales de la Haute-Savoie
37 bis, Avenue de la Plaine - 74000 ANNECY - Tél. : 04-50-66-84-20
sans limitation de durée
 - sur le site Internet du Conseil Départemental : www.hautesavoie.fr
- toutes les délibérations de cette séance ont été télétransmises en Préfecture le **10 juillet 2015** et sont exécutoires à compter du **13 juillet 2015**, date de publication.

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.

Publications effectuées au cours des 60 derniers jours :

- 23/06/2015 : *Registre des Délibérations du Conseil Départemental du 15 juin 2015*
- 18/06/2015 : *Registre des Délibérations de la Commission Permanente du 15 juin 2015*
- 22/05/2015 : *Registre des Délibérations de la Commission Permanente du 18 mai 2015*

- 02-07-2015 : *Recueil des Arrêtés du 02 juillet 2015*
- 18-06-2015 : *Recueil des Arrêtés du 18 juin 2015*
- 04-06-2015 : *Recueil des Arrêtés du 04 juin 2015*
- 22-05-2015 : *Recueil des Arrêtés du 22 mai 2015*
- 18-05-2015 : *Recueil des Arrêtés du 18 mai 2015*

Avis affiché ce jour dans les lieux indiqués ci-dessus et mis en ligne sur le site internet du Conseil Départemental (www.hautesavoie.fr).

Fait à Annecy, le 13 juillet 2015

Pour le Président du Conseil Départemental,
Le Responsable du Service de l'Assemblée,

Jean-Pierre MORET

Les délibérations sont classées par numéros d'ordre croissant sur la base des trois derniers chiffres.

En vue de faciliter la recherche, le sommaire récapitule autour des thèmes ci-après l'ensemble des délibérations et indique leur numéro d'ordre.

THÈMES DE CLASSEMENT

- CONSEIL DEPARTEMENTAL
- ACTIONS MÉDICO-SOCIALES
- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- CULTURE
- DÉVELOPPEMENT RURAL
- EAU ET ENVIRONNEMENT
- ÉCONOMIE - RECHERCHE ET TIC
- ÉDUCATION - FORMATION - UNIVERSITÉ
- INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES
- LOGEMENT - ARCHITECTURE - HABITAT
- MOYENS DE L'INSTITUTION
- PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL
- PROCÉDURES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- SPORTS ET ANIMATION
- TOURISME
- TRANSPORTS PUBLICS

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 06 juillet 2015



DELIBERATIONS N° CD-2015-032 à CD-2015-056

N° Délib.	Objet
ACTIONS MEDICO-SOCIALES	
CD-2015-035	- Enfance, Famille, Grand Age et Handicap - Budget Supplémentaire Année 2015
CD-2015-036	- Politique en faveur de l'Action Sociale, de la Santé, de la Prévention, de l'Insertion, du Logement Social - Budget Supplémentaire 2015
CD-2015-054	- Politique de la ville - Nouveau programme national de renouvellement urbain - Contrats de ville - Cadre d'intervention du Conseil Départemental de la Haute-Savoie
CD-2015-055	- Politique de la ville - Nouveau programme national de renouvellement urbain - Contrat de Ville du Bassin Clusien - Cadre d'intervention du Conseil Départemental
CD-2015-056	- Politique de la ville - Nouveau programme national de renouvellement urbain - Contrat de Ville de Bonneville - Cadre d'intervention du Conseil Départemental
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
CD-2015-042	- 7ème Commission Aménagement du Territoire, Politique de l'Habitat, Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières - Budget Supplémentaire 2015
CULTURE	
CD-2015-039	- Budget Supplémentaire 2015 : Politique départementale Education, Sport, Culture, Patrimoine
CD-2015-047	- Délégation au Président du Conseil Départemental pour la signature des conventions de prêts des expositions itinérantes

DEVELOPPEMENT RURAL

- CD-2015-042** – 7ème Commission Aménagement du Territoire, Politique de l'Habitat, Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières - Budget Supplémentaire 2015

EAU ET ENVIRONNEMENT

- CD-2015-042** – 7ème Commission Aménagement du Territoire, Politique de l'Habitat, Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières - Budget Supplémentaire 2015

ECONOMIE - RECHERCHE ET TIC

- CD-2015-040** – Politique en faveur de l'Economie et de la Recherche et pour l'Enseignement Supérieur - Budget Supplémentaire 2015

EDUCATION - FORMATION - UNIVERSITE

- CD-2015-039** – Budget Supplémentaire 2015 : Politique départementale Education, Sport, Culture, Patrimoine

- CD-2015-040** – Politique en faveur de l'Economie et de la Recherche et pour l'Enseignement Supérieur - Budget Supplémentaire 2015

INFRASTRUCTURES ROUTIERES

- CD-2015-038** – 3ème Commission Infrastructures Routières, Transports et Mobilité, Bâtiments : Budget Supplémentaire 2015

LOGEMENT - ARCHITECTURE - HABITAT

- CD-2015-037** – Politique en faveur du Logement Aidé - Budget Supplémentaire 2015

MOYENS DE L'INSTITUTION

- CD-2015-032** – Création du Budget Annexe de la Compensation Financière Genevoise

- CD-2015-033** – Règlement des Autorisations d'Engagement et des Crédits de Paiement (AE/CP) du Budget Annexe de la Compensation Financière Genevoise

- CD-2015-034** – Affectation des résultats 2014 du Budget Principal et des Budgets Annexes de l'Aérodrome et du Parc

- CD-2015-043** – Les moyens logistiques, financiers et humains de l'Institution - Budget Supplémentaire 2015

- CD-2015-044** – Budget Supplémentaire 2015 du Budget Principal

- CD-2015-048** – Budget Supplémentaire 2015 du Budget Annexe de l'Aérodrome

- CD-2015-050** – Budget Annexe 2015 de la Compensation Financière Genevoise

- CD-2015-049** – Budget Supplémentaire 2015 du Budget Annexe du Parc

- CD-2015-045 – Modification du tableau des effectifs du personnel départemental
- CD-2015-046 – Modification des régimes indemnitaires
- CD-2015-051 – Taxe départementale sur la consommation finale d'électricité - Fixation du Coefficient Multiplicateur

PATRIMOINE DEPARTEMENTAL

- CD-2015-038 – 3ème Commission Infrastructures Routières, Transports et Mobilité, Bâtiments : Budget Supplémentaire 2015

PROCEDURES D'ADMINISTRATION GENERALE

- CD-2015-052 – Information de l'Assemblée sur les délégations du Président en application de l'article L.3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
- CD-2015-053 – Rectificatif de la délibération n° CD-2015-014 du 27 avril 2015 relatif à la représentation du Conseil Départemental au sein du Conseil d'Administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux et désignation des personnes qualifiées

SPORTS ET ANIMATION

- CD-2015-039 – Budget Supplémentaire 2015 : Politique départementale Education, Sport, Culture, Patrimoine

TOURISME

- CD-2015-041 – Budget Supplémentaire - Tourisme / Randonnées - Vélo

TRANSPORTS PUBLICS

- CD-2015-038 – 3ème Commission Infrastructures Routières, Transports et Mobilité, Bâtiments : Budget Supplémentaire 2015

Registre des Délibérations du CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 06 juillet 2015

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, dûment convoqué le lundi 22 juin 2015 de l'an deux mille quinze, s'est réuni, en séance publique, à l'Hôtel du Département dans la salle des séances, le lundi six juillet de la même année à 10 h 30, sous la Présidence de M. Christian MONTEIL, Conseiller Départemental du Canton de Saint Julien en Genevois et de Mme Françoise CAMUSSO, 1^{ère} Vice-Présidente, Conseillère Départementale du Canton de Seynod.

Les fonctions de secrétaire de séance sont exercées par Mme Christelle PETEX.

Sont présents :

M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, Mme LEI
Vice-Présidents,

Mmes BOUCHET, GONZO-MASSOL, MAHUT, REY, TEPPE-ROGUET, MM. AMOUDRY, BAUD,
BAUD-GRASSET, BOCCARD, DAVIET, MORAND, PUTHOD **Conseillers Départementaux.**

Présents ou excusés durant la séance :

Mmes CAMUSSO, DION, GAY, M. EXCOFFIER, Mme METRAL, MM. MIVEL, MONTEIL, PACORET

Absents représentés :

M. BARDET, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, M. RUBIN, Mme TERMOZ

Absent représenté ou excusé durant la séance :

M. PEILLEX

Absents excusés :

Mme TOWNLEY



Délégations de vote :

M. BARDET à Mme BOUCHET, Mme DULIEGE à M. HEISON, Mme LHUILLIER à M. PUTHOD, M. PEILLEX à M. MONTEIL, M. RUBIN à Mme LEI, Mme TERMOZ à Mme PETEX

Assistent à la séance :

M. le Directeur Général des Services Départementaux,
Mme et MM. les Directeurs Généraux Adjointes,
Mmes et MM. les Directeurs et Responsables des différents Services Départementaux.

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil Départemental**

SEANCE DU 06 JUILLET 2015

n° CD-2015-032

RAPPORTEUR : M. MUDRY

OBJET : CREATION DU BUDGET ANNEXE DE LA COMPENSATION FINANCIERE GENEVOISE

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 juin 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, Mme LEI, M. MIVEL
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DION, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, M. AMOUDRY, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. BOCCARD, M. DAVIET, M. EXCOFFIER, M. MORAND, M. PACORET, M. PUTHOD
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
M. BARDET, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, M. PEILLEX, M. RUBIN, Mme TERMOZ	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme TOWNLEY	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	Adopté à l'unanimité	
Présents :	27	Voix Pour	33
Représenté(e)s :	6	Voix contre	
Suffrages Exprimés :	33	Abstention(s)	

Un accord entre le Conseil Fédéral Suisse agissant au nom de la République et Canton de Genève, et le Gouvernement de la République Française, a été signé en 1973. Il stipule que 3,5 % de la masse salariale brute des habitants des collectivités locales françaises travaillant à Genève sont versés chaque année aux collectivités locales françaises de Haute-Savoie et de l'Ain, par l'intermédiaire des Trésoriers Payeurs Généraux des deux départements.

Comptabilisation de la Compensation Financière Genevoise jusqu'en 2014

Jusqu'à la 39^{ème} tranche perçue en décembre 2011, la répartition entre les deux départements était de 76 % du montant de la Compensation Financière Genevoise (CFG) pour la Haute-Savoie et 24 % pour l'Ain.

Depuis la 40^{ème} tranche (décembre 2012) et suite à la demande du Département de la Haute-Savoie, la répartition a été modifiée comme suit : 76,7 % pour la Haute-Savoie et 23,3 % pour l'Ain.

Depuis lors, et suite à la réunion de concertation avec le Groupe Mixte Frontalier, la répartition de la CFG entre les collectivités de la Haute-Savoie est la suivante :

CFG revenant à la Haute-Savoie

- Dotation réservée au financement du CEVA : part supplémentaire provenant des règles de redistribution de la CFG de 2012 soit le 0,7 % supplémentaire.

= Solde

- allocations directes aux communes : 55 %,
- allocation directe au Département : 15 %,
- part affectée au Fonds Départemental des Territoires (FDDT) : à ce jour, forfait de 10 millions d'euros,
- = Fonds Départemental d'Interventions Structurantes (FDIS).

Jusqu'en 2014, le Département de la Haute-Savoie comptabilisait :

- en section de fonctionnement, la recette correspondant à l'allocation directe,
- en section d'investissement, la recette correspondant au FDDT,
- et en section d'investissement ou en section de fonctionnement, selon les projets attributaires de financement de la CFG, les recettes afférentes au FDIS ou au 0,7 % du CEVA, au fur et à mesure de l'avancement des projets. Ainsi, tant que les dépenses n'étaient pas réalisées, la part de la CFG correspondante restait dans un compte d'attente à la Paierie Départementale, les évolutions de ce compte étant retracées dans le Compte de Gestion.

Les reversements aux communes étaient des opérations extra budgétaires.

Modification de l'instruction comptable à compter de l'exercice 2015

En décembre 2014, l'Instruction Comptable, M52, applicable aux Départements, a été modifiée. Elle prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, toutes les opérations relatives à la Compensation Financière Genevoise doivent être enregistrées en section de fonctionnement et que le reversement aux communes devient une opération budgétaire.

Cette modification de la M52 a pour corollaire :

- d'intégrer au budget départemental, en recettes, la part de la CFG affectée aux communes et en dépenses, les reversements aux communes (pour 2014 : 96 M€), ce qui augmente d'autant les masses budgétaires,
- de supprimer la possibilité de budgéter les recettes de CFG en section d'investissement, ce qui nuit à l'exigence de lisibilité des affectations de la CFG notamment pour la part FDIS et FDDT,

- d'intégrer, dès 2015, au budget, la CFG relative à des projets pluriannuels non terminés (exemple : CEVA). Il n'y aura plus de possibilité de « réserver » les fonds dans un compte d'attente. L'inscription totale de ces fonds participera à l'équilibre de la section de fonctionnement et il sera impossible de retracer leur affectation comme prévu dans l'accord entre les deux Etats.

Proposition de création d'un budget annexe « Compensation Financière Genevoise »

Pour remédier à ces écueils, il est proposé de créer un budget annexe dédié uniquement à la comptabilisation des opérations liées à la CFG et qui, au vu de l'instruction M52, ne comportera qu'une section de fonctionnement.

Ce budget annexe sera sans personnalité juridique et sans autonomie financière.

Les avantages de ce dispositif sont de :

- maintenir une lisibilité parfaite de l'utilisation de la CFG, qu'il s'agisse des allocations directes aux communes ou au Département, ou de la part affectée à des projets structurants par l'intermédiaire du FDDT ou du FDIS,
- conserver l'assurance d'orienter la part FDIS de la CFG sur des projets stratégiques majeurs, à déployer dans la pluri annualité.

Nouvelle comptabilisation de la CFG

Dans ce budget annexe, l'intégralité des recettes sera budgétée, c'est-à-dire pour la première année, la reprise du solde compris dans les comptes du Payeur Départemental, plus la recette prévisionnelle de la 43^{ème} tranche.

Les dépenses financées par la CFG sont de différents types :

- les allocations directes : elles seront mandatées aux communes ou au bénéfice du budget principal du Département à partir du budget annexe, au vu de la délibération de répartition prise par le Conseil Départemental,
 - la part réservée au FDDT sera également mandatée à partir du budget annexe au bénéfice du budget principal, au vu de la délibération de répartition prise par le Conseil Départemental,
 - la part réservée aux interventions structurantes (FDIS et les 0,7 % aujourd'hui affecté au CEVA),
 - les dépenses concernant des projets sous maîtrise d'ouvrage de tiers (collectivités, SNCF Réseau, ...) seront, sauf exception, mandatées directement aux tiers depuis le budget annexe, au vu des délibérations de répartition du FDIS prise par le Conseil Départemental au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs, et de justificatifs attestant de la réalité de la dépense,
 - les dépenses des projets sous maîtrise d'ouvrage départementale incluses dans les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement du budget principal seront maintenues dans le budget principal. Une fois la dépense réalisée, un mandat du budget annexe au bénéfice du budget principal sera émis, au vu des délibérations de répartition du FDIS prises par le Conseil Départemental au cours de l'exercice ou des exercices antérieurs et de la justification des dépenses. Le même dispositif sera adopté dans le cas où une subvention d'équipement, sur laquelle du FDIS aurait été affecté, serait versée par le budget principal du Département.
- Ainsi, dans le budget principal, les recettes ne continueront d'être exécutées comptablement qu'une fois les dépenses y afférentes réalisées.

Modalités de gestion

Afin de garantir le principe d'un mandatement une fois la réalité de la dépense constatée, le dispositif comptable des Autorisations d'Engagements et des Crédits de Paiement (AE/CP) sera utilisé.

Ce budget sera donc voté en suréquilibre, du moins pendant les premières années.

Lors de la première construction budgétaire et lors de chaque construction du Budget Supplémentaire dans lequel la répartition de la tranche précédente sera détaillée, il sera fait état d'une équation à l'équilibre, entre les recettes totales du budget (résultat reporté inclus), et les dépenses programmées dans l'exercice et sur des exercices ultérieurs, soit :
recette totale = CP de l'année n + CP des années ultérieures comprises dans les AE.
Cela permettra de répondre à l'exigence de lisibilité dans la gestion de ce budget annexe.

Il est donc proposé à l'Assemblée Départementale :

- de créer le budget annexe de la Compensation Financière Genevoise, sans personnalité juridique et sans autonomie financière,
- d'opter pour une gestion de ce budget annexe en Autorisations d'Engagements et Crédits de Paiement.

La 8^{ème} Commission Finances, lors de sa séance du 15 juin 2015, a émis un avis favorable aux propositions présentées.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et statuer.

**Le Conseil Départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

DECIDE la création du Budget annexe de la Compensation Financière Genevoise, sans personnalité juridique et sans autonomie financière,

OPTE pour une gestion de ce budget annexe en Autorisations d'engagements et Crédits de paiement.

**Délibération télétransmise en Préfecture
le 10 juillet 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 juillet 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de
l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET**

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL**

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil Départemental**

SEANCE DU 06 JUILLET 2015

n° CD-2015-033

RAPPORTEUR : M. MUDRY

OBJET : REGLEMENT DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AE/CP) DU BUDGET ANNEXE DE LA COMPENSATION FINANCIERE GENEVOISE

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 juin 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, Mme LEI, M. MIVEL
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DION, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, M. AMOUDRY, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. BOCCARD, M. DAVIET, M. EXCOFFIER, M. MORAND, M. PACORET, M. PUTHOD
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
M. BARDET, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, M. PEILLEX, M. RUBIN, Mme TERMOZ	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme TOWNLEY	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	Adopté à l'unanimité	
Présents :	27	Voix Pour	33
Représenté(e)s :	6	Voix contre	
Suffrages Exprimés :	33	Abstention(s)	

Vu l'article L.3312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Autorisations d'Engagement et aux Crédits de Paiement stipulant : « Si le Conseil Départemental le décide, les dotations affectées aux dépenses de fonctionnement comprennent des Autorisations d'Engagement et des Crédits de Paiement ».

Cette faculté « est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions au titre desquelles le Département s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, dans le cadre de l'exercice de ses compétences, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers à l'exclusion des frais de personnel ».

Considérant que jusqu'à fin 2014, les opérations financées en tout ou partie par le Fonds Départemental des Interventions Structurantes (FDIS), ainsi que le solde des opérations relatives aux tranches 35 à 38 de la Compensation Financière Genevoise (CFG), étaient suivies en section d'investissement du budget principal selon le principe des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement.

Considérant qu'à compter de 2015, toutes les opérations relatives à la CFG seront retracées dans le budget annexe de la CFG, mais en section de fonctionnement, conformément à l'instruction M52 relative à la comptabilité des Départements et modifiée en décembre 2014.

Considérant qu'afin de ne pas perdre la lisibilité des opérations financées par le FDIS, il a été décidé d'utiliser le dispositif comptable des Autorisations de d'Engagement et des Crédits de Paiement pour les opérations pluriannuelles sur lesquelles la Compensation Financière Genevoise a été affectée.

Considérant que cette procédure a comme avantage de permettre à la collectivité de ne pas inscrire à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Considérant que les modalités de gestion des AE/CP doivent être précisées dans le règlement budgétaire et financier du Département.

Considérant que ce règlement budgétaire et financier du Département est actuellement en cours de réécriture.

Considérant que les modalités de gestion des AE/CP doivent être définies dès la création du budget annexe de la Compensation Financière Genevoise, pour permettre un fonctionnement optimum de ce dernier,

Il est proposé à l'Assemblée Départementale d'approuver le règlement des Autorisations d'Engagement, Crédits de Paiement joint en annexe.

La 8^{ème} Commission Finances, lors de sa séance du 15 juin 2015, a donné son accord aux propositions présentées.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil Départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

APPROUVE le règlement des Autorisations d'Engagement et Crédits de Paiement joint en annexe.

**Délibération télétransmise en Préfecture
le 10 juillet 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 juillet 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de
l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET**

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL**

<p>BUDGET ANNEXE DE LA COMPENSATION FINANCIERE GENEVOISE</p> <p>REGLEMENT DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</p>

1. Définition des Autorisations d'Engagement et Crédits de Paiement.

Les Autorisations d'Engagement (AE) sont définies comme la limite supérieure des dépenses de fonctionnement pouvant être engagées et résultant de conventions, de délibérations ou de décisions au titre desquelles le Département s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération.

Les AE demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Elles peuvent être révisées.

L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement s'apprécie en tenant compte des seuls Crédits de Paiement (CP).

A tout instant, le montant de l'AE correspond au cumul des CP prévisionnels.

2. Création, Révision, Clôture d'une Autorisation d'Engagement.

La création, la révision et la clôture d'une AE sont des décisions budgétaires du ressort exclusif de l'Assemblée Départementale.

➤ La création :

Lors de la création d'une AE, sont connus : son programme de rattachement, son objet, son montant, sa durée prévisionnelle, son échéancier de crédits de paiement.

Les AE sont codifiées de la manière suivante : le numéro de programme sur 8 caractères suivi d'un E (pour les différencier des AP) et d'un numéro d'ordre sur 3 caractères.

Elles sont millésimées, c'est-à-dire qu'elles comportent en sus l'année de leur création.

➤ La révision :

La révision concerne les AE existantes déjà votées. Deux cas de figure peuvent se présenter :

- La révision porte sur le montant de l'AE. Elle entraîne le réajustement des CP.
- La révision porte sur un réajustement des CP sans modification du montant de l'AE.

➤ La clôture :

La clôture a lieu lorsque les opérations que l'AE était appelée à financer sont soldées ou ont été abandonnées.

Elle est définitive et interdit tout nouveau mouvement budgétaire ou comptable sur l'AE clôturée.

3. Consommation d'une Autorisation d'Engagement

Avant d'être consommée, une AE doit être engagée. L'engagement est obligatoire dès que le tiers bénéficiaire de la participation est connu.

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil Départemental**

SEANCE DU 06 JUILLET 2015

n° CD-2015-034

RAPPORTEUR : M. MUDRY

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2014 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 juin 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, Mme LEI, M. MIVEL
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DION, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, M. AMOUDRY, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. BOCCARD, M. DAVIET, M. EXCOFFIER, M. MORAND, M. PACORET, M. PUTHOD
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
M. BARDET, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, M. PEILLEX, M. RUBIN, Mme TERMOZ	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme TOWNLEY	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	Adopté à l'unanimité	
Présents :	27	Voix Pour	33
Représenté(e)s :	6	Voix contre	
Suffrages Exprimés :	33	Abstention(s)	

BUDGET PRINCIPAL

L'arrêté des comptes 2014 a permis de dégager un résultat global de 72 363 088,97 € se décomposant en

- un excédent de 150 585 086,18 € au titre de la section de fonctionnement et
- un besoin de financement de 78 221 997,21 € au titre de la section d'investissement.

Après intégration des résultats de la Régie Départementale d'Assistance, soit 288 771,05 €, se décomposant en

- un résultat de - 139 402,59 € en section de fonctionnement et
- un excédent de 428 173,64 € en section d'investissement,

le résultat global du budget principal est de 72 651 860,02 € se décomposant en

- un excédent de 150 445 683,59 € au titre de la section de fonctionnement et
- un besoin de financement de 77 793 823,57 € en section d'investissement.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, après constatation du résultat de fonctionnement, l'Assemblée délibérante peut affecter ce résultat, s'il est excédentaire, en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement.

Il est proposé, avant reprise dans le Budget Supplémentaire, d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- la somme de 77 793 823,57 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés),
- le solde, soit 72 651 860,02 €, au résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002).

Tableau de synthèse des résultats du CA 2014 du budget principal et de la proposition d'affectation de son résultat de fonctionnement :

	résultat du CA 2014	intégration des résultats de la RDA	résultat du CA 2014 après intégration des résultats de la RDA	proposition d'affectation du résultat de fonctionnement
section de fonctionnement	150 585 086,18	- 139 402,59	150 445 683,59	72 651 860,02
section d'investissement	- 78 221 997,21	428 173,64	- 77 793 823,57	77 793 823,57
résultat global	72 363 088,97	288 771,05	72 651 860,02	150 445 683,59

BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME

L'arrêté des comptes 2014 a permis de dégager un résultat global de 153 537,84 € se décomposant en

- un résultat nul au titre de la section de fonctionnement et
- un excédent de 153 537,84 € au titre de la section d'investissement.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M43, après constatation du résultat de fonctionnement, l'Assemblée délibérante peut affecter ce résultat, s'il est excédentaire, en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement.

Il est proposé de reprendre la somme de 153 537,84 € en solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté (ligne budgétaire 001).

Tableau de synthèse des résultats du CA 2014 du budget annexe de l'Aérodrome et de la proposition d'affectation de son résultat de fonctionnement :

	résultat du CA 2014	proposition d'affectation du résultat de fonctionnement
section de fonctionnement	-	-
section d'investissement	153 537,84	-
résultat global	153 537,84	-

BUDGET ANNEXE DU PARC

L'arrêté des comptes 2014 a permis de dégager un résultat global de 920 459,14 € se décomposant en

- un excédent de 599 007,19 € au titre de la section de fonctionnement et
- un excédent de 321 451,95 € au titre de la section d'investissement.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M52, Il est proposé, avant reprise dans le Budget Supplémentaire, d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement au résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire R002).

Tableau de synthèse des résultats du CA 2014 du budget annexe du Parc et de la proposition d'affectation de son résultat de fonctionnement :

	résultat du CA 2014	proposition d'affectation du résultat de fonctionnement
section de fonctionnement	599 007,19	599 007,19
section d'investissement	321 451,95	-
résultat global	920 459,14	599 007,19

La 8^{ème} Commission Finances, lors de sa séance du 15 juin 2015, a émis un avis favorable à l'ensemble des propositions présentées.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil Départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat 2014 du Budget Principal et des Budgets annexes selon les dispositions présentées.

**Délibération télétransmise en Préfecture
le 10 juillet 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 juillet 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de
l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET**

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL**

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil Départemental**

SEANCE DU 06 JUILLET 2015

n° CD-2015-035

RAPPORTEUR : Mme LEI

OBJET : ENFANCE, FAMILLE, GRAND-AGE ET HANDICAP - BUDGET SUPPLEMENTAIRE ANNEE 2015

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 juin 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, Mme LEI, M. MIVEL
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DION, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, M. AMOUDRY, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. BOCCARD, M. DAVIET, M. EXCOFFIER, M. MORAND, M. PACORET, M. PUTHOD
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
M. BARDET, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, M. PEILLEX, M. RUBIN, Mme TERMOZ	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme TOWNLEY	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	Adopté à l'unanimité	
Présents :	27	Voix Pour	33
Représenté(e)s :	6	Voix contre	
Suffrages Exprimés :	33	Abstention(s)	

I - POLITIQUES DEPARTEMENTALES EN FAVEUR DE LA GERONTOLOGIE ET DU HANDICAP

Lors du vote du Budget Primitif 2015, l'Assemblée Départementale a décidé de consacrer 66 764 450 € de crédits de fonctionnement à sa politique en faveur des personnes âgées et 96 041 000 € à celle en faveur des personnes handicapées.

Des recettes étant prévues pour un montant de 18 198 971 € pour la gérontologie et de 8 296 750 € pour le handicap, ce sont donc globalement des dépenses nettes de fonctionnement de 136 309 729 € qui ont été votées pour assumer les compétences du Conseil Départemental sur ces deux champs d'intervention.

Pour ce qui est des dépenses d'investissement, elles ont été prévues à hauteur de 3 083 370 € au titre de la gérontologie et de 1 130 048 € pour le secteur du handicap.

Au regard de l'exécution budgétaire du premier semestre, il est proposé quelques ajustements permettant de mieux adapter l'affectation des crédits aux réalités constatées.

A - LES CREDITS DEVOLUS A LA GERONTOLOGIE

Section de fonctionnement

Concernant tout d'abord la politique en faveur des personnes âgées, il convient de rappeler qu'elle se concrétise au plan budgétaire principalement par les crédits affectés à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) qui mobilisent 51 100 000 € au total, 29 400 000 € pour le domicile et 21 700 000 € en établissement.

Un abondement de crédits à hauteur de 150 000 € s'avère nécessaire pour honorer l'Allocation Personnalisée d'Autonomie versée au bénéficiaire en établissement jusqu'à la fin de l'année.

Par ailleurs, un ajustement de crédits doit être effectué pour les accueils familiaux (+ 25 000 €). Cette forme d'hébergement, peu développée dans notre département, ne concernait jusqu'alors qu'un seul bénéficiaire. Deux personnes nouvelles ont demandé le bénéfice de l'aide sociale et sont prises en charge sur l'exercice.

En outre, 8 250 € sont prévus pour permettre l'organisation en octobre 2015, d'une action de prévention prévue au Schéma gérontologique départemental « Bien Vieillir en Haute-Savoie » 2013-2017 visant à promouvoir la vaccination antigrippale auprès des professionnels des établissements et services œuvrant auprès des populations fragilisées.

Enfin, il convient de réajuster (+ 3 000 €) le montant total des participations conventionnelles au titre des dispositifs MAIA.

Pour abonder ces lignes budgétaires, il est proposé de procéder à un transfert à partir des crédits de l'APA à domicile (- 186 250 €) dont le montant global devrait s'avérer suffisant pour l'année.

Concernant les recettes, il convient globalement d'en augmenter le montant (+ 112 000 €), en prenant en compte les indications de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) quant à ses contributions et en adaptant les contributions de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour les dispositifs MAIA.

Section d'investissement

Toujours pour la politique en faveur des personnes âgées, au niveau de l'investissement, il est proposé d'effectuer des reports de crédits de paiement pour prendre en compte le décalage dans le temps (pour 1 252 324 € au global) de plusieurs opérations déjà inscrites en Autorisations de Programme.

B - LES CREDITS DEVOLUS AU SECTEUR DU HANDICAP

Section de fonctionnement

Globalement, les crédits prévus pour 2015 pour faire face aux engagements de dépenses vont s'avérer suffisants. Au regard de la consommation réelle, des aménagements sont néanmoins nécessaires au sein de l'enveloppe pour disposer des crédits nécessaires sur les lignes budgétaires adéquates.

En premier lieu, il s'agit de corriger le montant des crédits prévus pour le transport scolaire des élèves handicapés afin d'intégrer les incidences de la réforme des rythmes scolaires, effective depuis le 1^{er} septembre 2014. Une somme de 800 000 € est à ajouter sur la ligne concernant la prise en charge des frais de taxi et 20 000 € sont à inscrire pour les remboursements de frais aux parents.

Concernant la Prestation de Compensation du Handicap, un complément de 150 000 € pour les plus de 20 ans s'avère nécessaire au vu de la consommation des crédits ; il complètera les 17 350 000 € prévus initialement.

Doivent également être abondées les lignes budgétaires concernant :

- * les structures expérimentales (Centre Ressources pour personnes Cérébro-Lésées) pour prendre en compte une meilleure territorialisation de la réponse (+ 40 000 €).
- * Les SATTHAV (Section d'Accueil Transitoire pour Travailleurs Handicapés Vieillissants) pour le développement de l'offre sur le territoire du Genevois (+ 45 000 €).
- * Les frais d'hébergement en long séjour (+ 83 000 €) et en EHPAD (+ 190 000 €) du fait du phénomène de plus en plus prégnant du vieillissement des personnes handicapées.

Dans le même esprit, il est prévu la création d'une ligne budgétaire (+ 70 000 €) pour la prise en charge en logement foyer des personnes handicapées vieillissantes, financée sur la ligne générique des foyers logements qui s'adresse habituellement aux jeunes (- 70 000 €).

Globalement, il est proposé de procéder à l'abondement des crédits précités par transfert à partir de lignes sur lesquelles la prévision actuelle indique une consommation permettant un redéploiement :

- * PCH de - 20 ans = - 650 000 €.
- * Séjours en établissement pour enfants = - 400 000 €.
- * Foyers d'accueil médicalisé = - 100 000 €.
- * Frais de séjours en foyer d'hébergement = - 48 000 €.
- * Subventions de fonctionnement = - 130 000 €.

Par ailleurs, il est proposé d'augmenter les recettes attendues de la CNSA à hauteur de 185 000 € pour la Prestation de Compensation du Handicap et de 61 000 € pour la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Au titre des recouvrements d'indus, 14 000 € supplémentaires peuvent être inscrits.

Section d'investissement

Au niveau de l'investissement, il est également proposé des reports de crédits (- 126 189 €) pour prendre en compte la réalité des versements sur l'exercice.

II - POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Lors du Budget Supplémentaire, il est uniquement proposé d'effectuer des reports de crédits d'investissement non utilisés lors de l'exercice précédent.

1. Section de Fonctionnement :

Tant au niveau des dépenses que des recettes, il n'est pas proposé de modification sur les prévisions initiales.

2. Section d'Investissement : + 200 000 €

Le siège de l'établissement public autonome « **Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MDEF)** » et son internat de 28 places sont installés dans une grande propriété à TANINGES. La propriété comprend également la Chartreuse de Mélan, site classé. Le mur d'enceinte de la propriété s'est affaissé dans sa partie appartenant à la MDEF. Le montant de la réparation est estimé à **200 000 euros**, sachant que les travaux devront être effectués sous le contrôle d'un Architecte des Bâtiments de France, en raison de la proximité de la Chartreuse de Mélan.

Dans le cadre du marché afférent, l'ouverture des plis et l'adjudication à un architecte qui ont été réalisées en janvier 2014 se sont avérées infructueuses.

Un nouvel appel d'offres a été lancé par la MDEF. L'ouverture des plis devrait être réalisée début juin 2015. En effet, à la suite du renouvellement de l'Assemblée Départementale, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public doit être renouvelé et une nouvelle Commission d'Appel d'Offres constituée.

Il est prévu que les travaux débutent dans le courant de l'été 2015.

Compte tenu de cet élément, il convient de transférer les crédits de paiement de l'année 2014 sur l'année 2015, afin de pouvoir procéder au versement d'une subvention d'équipement à cet établissement à hauteur de 90 % de la dépense réelle et dans la limite de 200 000 euros.

La 1^{ère} Commission Enfance, Famille, Grand-Age et Handicap, dans sa séance du 13 mai 2015, a émis un avis favorable aux propositions présentées ainsi qu'à l'inscription des crédits et des autorisations de programme.

La 8^{ème} Commission Finances, dans sa séance du 15 juin 2015, a donné un avis conforme.

Il est donc demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et statuer sur les propositions présentées, d'approuver les modifications des autorisations de programmes existantes présentées dans les tableaux figurant en annexe ainsi que les affectations ou les modifications d'affectation sur des opérations du même libellé que celui de l'AP et le même échéancier.

RECETTES	BP 2015	BS 2015	BP+BS 2015
En Fonctionnement	27 016 721	372 000	27 388 721
TOTAL	27 016 721	372 000	27 388 721

DEPENSES	BP 2015	BS 2015	BP+BS 2015
En Fonctionnement	231 368 452	0	231 368 452
En Investissement	4 213 418	1 326 135	5 539 553
TOTAL	235 581 870	1 326 135	236 908 005

Au vu des AP votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement du Département pour les années 2015 et suivantes s'élève à : 14 973 410 €.

Les crédits sont répartis entre :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2015	BS 2015	BP+BS 2015
- Gérontologie	18 198 971	112 000	18 310 971
- Handicap	8 296 750	260 000	8 556 750
- Enfance	521 000	0	521 000
Total	27 016 721	372 000	27 388 721

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2015	BS 2015	BP+BS 2015
- Gérontologie	66 764 450	0	66 764 450
- Handicap	96 041 000	0	96 041 000
- Actions humanitaires	200 000	0	200 000
- Enfance	68 363 002	0	68 363 002
Total	231 368 452	0	231 368 452

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2015	BS 2015	BP+BS 2015
- Gérontologie	3 083 370	1 252 324	4 335 694
- Handicap	1 130 048	- 126 189	1 003 859
- Enfance	0	200 000	200 000
Total	4 213 418	1 326 135	5 539 553

Le Conseil Départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

ADOPTE les propositions de la 8^{ème} Commission Finances ;

APROUVE les modifications des autorisations de programmes existantes présentées dans les tableaux figurant en annexe ainsi que les affectations ou les modifications d'affectation sur des opérations du même libellé que celui de l'AP et le même échéancier.

**Délibération télétransmise en Préfecture
le 10 juillet 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 juillet 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de
l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET**

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL**

Les AP / CP après le BP 2015 et les virements entre le BP 2015 et le BS 2015														Les AP / CP après le BS 2015															
Com	Gest.	Code AP	libellé	Milésime	Budget	Nature	Clé Imput	Fonct.	CP							CP													
									TOTAL AP Après le BP 2015	Exercices antérieurs < 2014	2014	2015	2016	2017	2018	2019 et suivants	TOTAL AP Après le BS 2015	Exercices antérieurs < 2014	2014	2015	2016	2017	2018	2019 et suivants					
1	PEA	12061001017	Subv équipement aux Ets et Services PA	2012	BP	20422	PEA1D00006	53	30 534	30 534	0	0	0	0	0	0	0	30 534	30 534	0	0	0	0	0	0	0			
1	PEA	12061001017	Subv équipement aux Ets et Services PA	2012	BP	2041782	PEA1D00007	53	3 715 224	805 430	1 877 794	768 000	132 000	132 000	0	0	0	3 715 224	805 430	1 877 794	768 000	132 000	132 000	0	0	0			
1	PEA	12061001019	Subv équipement aux Ets et Services PA	2014	BP	2041782	PEA1D00007	53	7 700 000	0	334 730	1 652 070	2 677 200	3 036 000	0	0	0	7 700 000	0	334 730	1 652 070	2 677 200	3 036 000	0	0	0			
1	PEA	12061001020	Subv équipement aux Ets et Services PA	2015	BP	2041721	PEA1D00009	53	16 000	0	0	16 000	0	0	0	0	0	16 000	0	0	16 000	0	0	0	0	0			
1	PEA	12061001020	Subv équipement aux Ets et Services PA	2015	BP	20422	PEA1D00006	53	10 000	0	0	10 000	0	0	0	0	0	10 000	0	0	10 000	0	0	0	0	0			
1	PEA	12061001020	Subv équipement aux Ets et Services PA	2015	BP	2041782	PEA1D00007	53	4 230 000	0	0	637 300	1 230 700	1 862 000	500 000	0	0	4 230 000	0	637 300	1 230 700	1 862 000	500 000	0	0	0			
Sous total Protection Personnes Agees									15 701 758	835 964	2 212 524	3 083 370	4 039 900	5 030 000	500 000	0	15 701 758	835 964	507 700	4 335 694	3 738 900	5 123 500	1 160 000	0	0	0	0		
1	PEH	12054001011	Constr. & amélioration Etablist. pour Handicapés	2011	BP	2042	PEH1D00003	52	810 000	810 000	0	0	0	0	0	0	0	810 000	810 000	0	0	0	0	0	0	0			
1	PEH	12054001011	Constr. & amélioration Etablist. pour Handicapés	2011	BP	20422	PEH1D00004	52	921 056	433 860	487 196	0	0	0	0	0	0	921 056	433 860	487 196	0	0	0	0	0	0			
1	PEH	12054001013	Constr. & amélioration Etablist. pour Handicapés	2013	BP	20422	PEH1D00004	52	1 078 523	115 000	363 523	108 000	184 500	307 500	0	0	0	1 078 523	115 000	363 523	108 000	184 500	307 500	0	0	0			
1	PEH	12054001014	Constr. & amélioration Etablist. pour Handicapés	2014	BP	20422	PEH1D00004	52	1 902 097	0	104 970	530 632	565 801	700 694	0	0	0	1 902 097	0	104 970	530 632	565 801	700 694	0	0	0			
1	PEH	12054001015	Constr. & amélioration Etablist. pour Handicapés	2015	BP	20422	PEH1D00004	52	3 070 946	0	0	491 416	572 817	879 575	1 126 734	0	0	3 070 946	0	491 416	572 817	879 575	1 126 734	0	0	0			
Sous total Protection Personnes Handicapés									7 782 222	1 358 860	955 689	1 130 048	1 323 118	1 887 773	1 126 734	0	7 782 222	1 358 860	955 689	1 130 048	1 323 118	1 887 773	1 126 734	0	0	0	0		
1	PRE	12022004001	Réfection mur MDEF	2013	BS	2041782	PRE1D00002	51	200 000	0	200 000	0	0	0	0	0	0	200 000	0	200 000	0	0	0	0	0	0			
Sous total Protection de l'Enfance									200 000	0	200 000	0	0	0	0	0	200 000	0	200 000	0	0	0	0	0	0	0	0		
Total Commission : Enfance, Famille, Grand Age et Handicap									23 683 980	2 194 824	3 368 213	4 213 418	5 363 018	6 917 773	1 626 734	0	23 620 457	2 194 824	812 670	5 539 553	5 345 518	7 033 658	2 594 234	0	0	0	0	0	0

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil Départemental**

SEANCE DU 06 JUILLET 2015

n° CD-2015-036

RAPPORTEUR : Mme CAMUSSO

OBJET : POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTE, DE LA PREVENTION, DE L'INSERTION, DU LOGEMENT SOCIAL - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 juin 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, Mme LEI, M. MIVEL
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DION, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, M. AMOUDRY, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. BOCCARD, M. DAVIET, M. EXCOFFIER, M. MORAND, M. PACORET, M. PUTHOD
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
M. BARDET, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, M. PEILLEX, M. RUBIN, Mme TERMOZ	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme TOWNLEY	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	Adopté à l'unanimité	
Présents :	27	Voix Pour	33
Représenté(e)s :	6	Voix contre	
Suffrages Exprimés :	33	Abstention(s)	

PREVENTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

Section de Fonctionnement

Volet Insertion

Malgré un taux de chômage de 7,5 % au 4^{ème} trimestre 2014, qui reste inférieur à la moyenne régionale (8,9 %) et nationale (10 %), le Département de la Haute-Savoie connaît, sur un an, un rythme d'augmentation de + 7,1 % (demandeurs d'emplois de catégorie A n'ayant exercé aucune activité, même réduite) qui le situe au-dessus du taux régional (+ 5,8 %) et du taux national (+ 4,9 %). Ce contexte invite à la vigilance quant aux conséquences possibles sur l'évolution du nombre d'allocataires rSa à la charge du Département (socle et majoré), du fait du décalage régulièrement observé avec la courbe des demandeurs d'emploi.

Concernant le nombre d'allocataires rSa à la charge totale ou partielle du Département, celui-ci a enregistré une hausse de + 3,45 % entre décembre 2013 (7 628 allocataires) et décembre 2014 (7 891 allocataires). Il est cependant à noter que, durant la même période, le montant total des acomptes versés à la CAF et à la MSA, pour le paiement des allocations rSa, a connu une progression de + 9,73 % en 2014 liée, en partie, aux diverses revalorisations réglementaires du montant forfaitaire de l'allocation décidées au plan national. Pour 2015, les crédits votés pour le versement des allocations rSa devraient permettre au Département de faire face à ses obligations et ne nécessitent pas, au moment où cette délibération est soumise à l'Assemblée Départementale, d'inscription de crédits supplémentaires.

Dans le cadre de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) relative aux dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle, signée avec l'Etat, il est rappelé que le Département s'est engagé à cofinancer, en 2015, 300 Contrats d'Accompagnements dans l'Emploi (CAE) hors Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), 400 Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) et 50 Contrats Initiative-Emploi (CIE) pour les bénéficiaires du rSa soumis aux droits et devoirs. En raison d'une décision de l'Etat, le constat est fait d'un allongement de la durée moyenne réalisée des CAE dans le secteur non-marchand pour lesquels l'aide à l'employeur est passée de 6 à 12 mois (pour les bénéficiaires du rSa socle) ainsi que pour les CIE dans le secteur marchand pour lesquels l'aide à l'employeur est passée de 6 à 9 mois (pour les bénéficiaires du rSa socle), ce qui génère un coût plus important pour le Département.

Il convient, de ce fait, d'abonder les crédits afférents aux contrats aidés de **330 000 €**, répartis de la manière suivante : + 310 000 € pour les CAE hors ACI et + 20 000 € pour les CIE.

Dans le domaine des dépenses d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du rSa, des redéploiements de crédits de ligne à ligne sont proposés, sans demande de crédits supplémentaires, afin d'abonder notamment les crédits relatifs aux subventions versées, au titre du Fonds Social Européen (FSE) aux diverses structures d'insertion et ceux relatifs au nouveau marché d'assistance technique pour le contrôle des services faits FSE.

Volet Solidarité

Il est rappelé que le Département s'est engagé à deux reprises à financer, de manière exceptionnelle, l'aide alimentaire d'urgence destinée à des personnes hébergées durant les périodes hivernales 2013/2014 et 2014/2015. L'aide du Département qui vient en appui de l'Etat et des collectivités dans le cadre du « Plan Hiver » concerne les familles avec enfants, les jeunes mères isolées et les femmes enceintes. Deux subventions de 100 000 € ont été accordées en 2013 et 2014. Il est précisé que, au vu du réalisé, une partie de ces subventions versées par le Département a fait l'objet de remboursements à hauteur de 27 830 € en 2014 et 38 806 € en 2015 au terme des précédents exercices.

Il est proposé de prévoir dès à présent l'inscription de **100 000 €** de crédits supplémentaires destinés à faire face à une éventuelle demande de l'Etat pour la prochaine période hivernale 2015/2016.

Volet Inclusion sociale

Il n'est pas demandé de crédits supplémentaires concernant le volet inclusion sociale. Seuls sont opérés des transferts de crédits de ligne à ligne afin de les ajuster aux demandes de subvention de fonctionnement des diverses associations œuvrant dans le domaine de l'accompagnement des publics en situation difficile.

Au total, pour la section fonctionnement de la Direction de la Prévention et du Développement Social, **il est proposé d'inscrire une somme de 430 000 € au Budget Supplémentaire 2015.**

PMI - PROMOTION DE LA SANTE

I. Section de Fonctionnement

La Convention Constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Réseau dépistage des cancers en Haute-Savoie » arrivant à terme au 30 septembre 2015, une nouvelle organisation va se mettre en place dès le 1^{er} octobre 2015 avec l'ARS, en charge par la loi de cette mission de santé publique, et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM 74) appelée à reprendre la gestion du dépistage en interne au titre d'œuvre de Caisse.

Pour l'avenir, le Département a manifesté le souhait de poursuivre son engagement financier en faveur de cette grande cause de santé publique que représentent le dépistage et la prévention des cancers en Haute-Savoie par l'attribution d'une subvention de fonctionnement annuelle dans le cadre de ce nouveau partenariat.

Compte tenu de la date de l'échéance de la convention, **il est proposé d'inscrire un crédit de 103 000 € au Budget Supplémentaire pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement correspondant à l'activité du dernier trimestre 2015**, soit autant de charges (loyer, charges locatives, personnel, maintenance informatique, maintenance négatoscope) que le Département n'aura plus à supporter directement.

Par ailleurs, dans le cadre du plan d'action départemental de soutien à l'offre de soins de premiers recours, la DPPI-Promotion de la Santé souhaite procéder à des transferts de crédits de ligne à ligne pour abonder les crédits relatifs à l'attribution de bourses départementales aux internes en médecine générale, effectuant leur stage de 3^{ème} cycle en Haute-Savoie, chez un praticien agréé maître de stage ou à la DPPI-PS. Le nombre d'internes éligibles à la bourse départementale est plus important que prévu pour les sessions à venir notamment celle de mai 2015 à octobre 2015 (15 600 €), témoignant du succès de ce dispositif et de l'attractivité du territoire haut-savoyard vis-à-vis des futurs praticiens.

II. Section d'Investissement

Dans le cadre du programme de construction de maisons de santé pluriprofessionnelles, adopté par le Département en 2012, une Autorisation de Programme de 40 000 € avait été votée au BP 2013 pour l'acquisition de matériel informatique pour ces établissements. Au vu des projets en cours, **il est proposé de modifier l'échéancier et de reporter les CP 2014 non utilisés (20 000 €) de la manière suivante :**

- **10 000 € sur les CP 2015**, portant les CP 2015 à 30 000 €, soit 20 000 € pour les communes ou structures intercommunales, et 10 000 € pour les organismes privés,
- **10 000 € sur les CP 2016** pour les communes ou structures intercommunales.

La 2^{ème} Commission Action Sociale, Santé, Prévention, Insertion, Logement Social a émis le 13 mai 2015 un avis favorable aux propositions présentées ainsi qu'à l'inscription des crédits et des autorisations de programme.

La 8^{ème} Commission Finances, lors de sa séance du 15 juin 2015, a donné son accord à l'ensemble des propositions.

Il est donc demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et statuer sur les propositions présentées et d'approuver les modifications des autorisations de programmes existantes présentées dans le(s) tableau(x) figurant en annexe.

DEPENSES	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
En Fonctionnement	69 070 600	533 000	69 603 600
En Investissement	100 000	10 000	110 000
TOTAL	69 170 600	543 000	69 713 600

RECETTES	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
En Fonctionnement	29 217 100	0	29 217 100
TOTAL	29 217 100	0	29 217 100

Au vu des AP votées, l'engagement financier en crédits de paiement du Département pour les années 2016 et suivantes s'élève à : 300 000 €.

Les crédits sont répartis entre :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
- PMI - Promotion de la Santé	2 410 800	103 000	2 513 800
- Prévention et Développement Social	66 659 800	430 000	67 089 800
Total	69 070 600	533 000	69 603 600

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
- PMI - Promotion de la Santé	100 000	10 000	110 000
- Prévention et Développement Social	0	0	0
Total	100 000	10 000	110 000

Le Conseil Départemental,
après en avoir débattu et délibéré,
à l'unanimité,

ADOPTE les propositions de la 8^{ème} Commission Finances ;

APPROUVE les modifications des autorisations de programmes existantes présentées dans le(s) tableau(x) figurant en annexe de la présente délibération.

**Délibération télétransmise en Préfecture
le 10 juillet 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 juillet 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de
l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET**

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL**

Les AP / CP après le BP 2015 et les virements entre le BP 2015 et le BS 2015													Les AP / CP après le BS 2015											
Com	Gest.	Code AP	libellé	Millésime	Budget	Nature	Clé imput	Fonct.	TOTAL AP Après le BP 2015	Exercices antérieurs < 2014	2014	2015	2016	2017	2018	2019 et suivants	TOTAL AP Après le BS 2015	Exercices antérieurs < 2014	2014	2015	2016	2017	2018	2019 et suivants
2	ASP	12090003001	Acquisition de matériel informatique	2013	BP	204141	ASP1000002	42	30 000	0	20 000	10 000	0	0	0	0	30 000	0	0	20 000	10 000	0	0	0
2	ASP	12090003001	Acquisition de matériel informatique / Organismes privés	2013	BP	20421	ASP1000005	42	10 000	0	0	10 000	0	0	0	0	10 000	0	0	10 000	0	0	0	0
2	ASP	12090003002	Constructions de Maisons de santé pluridisciplinaires	2013	BP	204142	ASP1000003	42	440 000	20 000	80 000	50 000	290 000	0	0	0	440 000	20 000	80 000	50 000	290 000	0	0	0
2	ASP	12090003003	Dépenses équipement assoc. A Chacun son Everest / Matériels et mobiliers	2013	BS	20421	ASP1000005	42	12 000	0	0	12 000	0	0	0	0	12 000	0	0	12 000	0	0	0	0
2	ASP	12090003003	Dépenses équipement assoc. A Chacun son Everest / Travaux rénovation	2013	BS	20422	ASP1000004	42	38 000	0	20 000	18 000	0	0	0	0	38 000	0	20 000	18 000	0	0	0	0
Sous total Actions de santé									530 000	20 000	120 000	100 000	290 000	0	0	0	530 000	20 000	100 000	110 000	300 000	0	0	0

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil Départemental**

SEANCE DU 06 JUILLET 2015

n° CD-2015-037

RAPPORTEUR : Mme CAMUSSO

OBJET : POLITIQUE EN FAVEUR DU LOGEMENT AIDE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 juin 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, Mme LEI, M. MIVEL
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DION, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, M. AMOUDRY, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. BOCCARD, M. DAVIET, M. EXCOFFIER, M. MORAND, M. PACORET, M. PUTHOD
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
M. BARDET, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, M. PEILLEX, M. RUBIN, Mme TERMOZ	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme TOWNLEY	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	Adopté à l'unanimité	
Présents :	27	Voix Pour	33
Représenté(e)s :	6	Voix contre	
Suffrages Exprimés :	33	Abstention(s)	

I. Section de Fonctionnement

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, acteur majeur des politiques du logement et partenaire historique des bailleurs sociaux intervenant en Haute-Savoie, lance une mission de prestation intellectuelle destinée à améliorer sa connaissance des bailleurs sociaux intervenants sur son territoire, ainsi qu'à accroître la lisibilité et la compréhension de leurs stratégies propres et de leurs effets sur la situation du logement social en Haute-Savoie.

La mission consistera à recenser de manière exhaustive l'ensemble des bailleurs sociaux qui ont produit des logements aidés en Haute-Savoie depuis 2005. L'étude se déclinera sous forme de cartographies et de fiches présentant pour chaque bailleur les principaux éléments d'analyse et d'information quant à son statut et sa caractérisation institutionnelle, sa situation économique et financière, mais aussi et surtout ses politiques de gestion patrimoniale et de production de logements sociaux. L'objectif final est de disposer d'un diagnostic solide afin d'optimiser l'effet levier des aides du Département.

Pour financer la réalisation de cette mission, il est donc proposé d'inscrire 50 000 € en crédits de paiement de fonctionnement.

Aucun autre mouvement de crédits n'est opéré pour la section fonctionnement.

II. Section d'Investissement

Chaque année, les autorisations de programme (AP) sont créées afin d'honorer les demandes de subventions relatives au logement aidé. Ces AP sont dimensionnées sur la base d'une programmation de logements effectuée par l'Etat annuellement. A noter qu'au moment du vote du Budget Primitif Départemental, la programmation d'Etat n'est que provisoire ; les propositions budgétaires d'une année N relèvent donc de l'estimation et le montant des enveloppes nécessaires est consolidé en année N+1 lorsque la programmation d'Etat devient définitive. Le Département peut alors ajuster ces crédits au stade du Budget Supplémentaire. Les crédits de paiement, quant à eux, sont répartis sur plusieurs années car les constructions des logements aidés propres à chacune des programmations se réalisent également sur plusieurs années. Ces échéanciers prévisionnels de crédits de paiement sont régulièrement réactualisés pour tenir compte de l'avancement réel des opérations.

Pour cette année, les modifications proposées au Budget Supplémentaire sont les suivantes :

1. lors de l'établissement du BP 2015, l'état des projets à payer en 2014 n'était pas totalement connu. C'est désormais chose faite. Il est donc proposé que les crédits de paiement 2014 qui n'ont pas été consommés soient transférés sur les années 2015 et suivantes.
2. l'Autorisation de Programme relative à l'aide à la production de logements aidés programmés en 2011 est diminuée de **350 793 €**, le nombre de dossiers restant à financer ayant été réduit (projets annulés ou réalisés avec un nombre de logements revu à la baisse).
3. l'Autorisation de Programme relative à l'aide à la production de logements aidés programmés en 2012 est diminuée de **209 835 €**, le nombre de dossiers restant à financer ayant été réduit (projets annulés ou réalisés avec un nombre de logements revu à la baisse).
4. l'Autorisation de Programme relative à l'aide à la production de logements aidés programmés en 2014 est diminuée de **268 200 €**, le nombre de logements prévus par la programmation définitive 2014 étant moins important que dans la programmation provisoire prise en compte pour l'élaboration du Budget Primitif 2014,

5. l'Autorisation de Programme créée en 2012 (pour la période 2012-2017) relative à l'aide à la réalisation des aires d'accueil et de terrains familiaux à destination des gens du voyage est augmentée de **200 000 €** afin de pouvoir donner suite aux projets en instance de réalisations, conséquence des préconisations inscrites dans le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2012-2017 ; il est proposé en outre d'inscrire 200 000 € en Crédits de Paiement 2015.

La somme totale de ces modifications amène une diminution des autorisations de programme de **628 828 €**.

Au total, pour la section investissement du Logement, il est proposé de modifier l'échéancier des crédits de paiement de la façon suivante :

- **diminuer les Crédits de Paiement 2014 de 5 226 963 €,**
- **augmenter les Crédits de Paiement 2015 de 1 833 149 €,**
- **augmenter les Crédits de Paiement 2016 de 997 532 €,**
- **augmenter les Crédits de Paiement 2017 de 996 192 €,**
- **augmenter les Crédits de Paiement 2018 de 771 262 €.**

La **2^{ème} Commission Action Sociale, Santé, Prévention, Insertion, Logement Social**, lors de sa séance du 13 mai 2015, a émis un avis favorable aux propositions présentées ainsi qu'à l'inscription des crédits.

La **8^{ème} Commission Finances** du 15 juin 2015 a émis un avis favorable sur les propositions présentées par la **2^{ème} Commission Action Sociale, Santé, Prévention, Insertion, Logement Social**.

Il est donc demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et statuer sur les propositions présentées et d'approuver les modifications des Autorisations de Programmes existantes présentées dans le(s) tableau(x) figurant en annexe.

Au vu des AP votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement du Département pour les années 2016 et suivantes s'élève à : 18 940 169 €.

Les Crédits de Paiement sont répartis entre :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
- Logement	69 600	50 000	119 600
Total	69 600	50 000	119 600

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
- Logement	9 207 136	1 833 149	11 040 285
Total	9 207 136	1 833 149	11 040 285

Le Conseil Départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

ADOPTE les propositions présentées par la 8^{ème} Commission Finances ;

APPROUVE les modifications des Autorisations de Programmes existantes présentées dans le(s) tableau(x) figurant en annexe.

**Délibération télétransmise en Préfecture
le 10 juillet 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 juillet 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de
l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET**

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL**

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil Départemental**

SEANCE DU 06 JUILLET 2015

n° CD-2015-038

RAPPORTEUR : M. DUVERNAY

**OBJET : 3EME COMMISSION INFRASTRUCTURES ROUTIERES, TRANSPORTS ET MOBILITE,
BATIMENTS : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015**

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 juin 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, Mme LEI, M. MIVEL
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DION, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, M. AMOUDRY, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. BOCCARD, M. DAVIET, M. EXCOFFIER, M. MORAND, M. PACORET, M. PUTHOD
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
M. BARDET, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, M. PEILLEX, M. RUBIN, Mme TERMOZ	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme TOWNLEY	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	Adopté à l'unanimité	
Présents :	27	Voix Pour	33
Représenté(e)s :	6	Voix contre	
Suffrages Exprimés :	33	Abstention(s)	

Les propositions émises par la 3^{ème} Commission Infrastructures Routières, Transports et Mobilité, Bâtiments dans le cadre du Budget Supplémentaire visent à apporter les ajustements nécessaires pour assurer la maintenance, l'amélioration, la modernisation et le développement du patrimoine routier, des transports, de la mobilité et des bâtiments départementaux, ainsi qu'à la mise à disposition des moyens nécessaires au fonctionnement de l'Institution.

M. le Président soumet à l'Assemblée Départementale les propositions d'inscriptions budgétaires émises par la 3^{ème} Commission Infrastructures Routières, Transports et Mobilité, Bâtiments à intégrer au Budget Supplémentaire.

Concernant les Infrastructures Routières

Pour la section d'investissement, les propositions concernent pour l'essentiel :

- un report des crédits de paiement non consommés en 2014,
- un réajustement du montant des échéanciers de crédits de paiement des différentes autorisations de programme afin de se cadrer au mieux avec les dépenses estimées jusqu'à la fin de l'exercice 2015.

Des inscriptions complémentaires d'autorisations de programme et de crédits de paiement pour la réalisation d'opérations en études comme en travaux ; on peut citer notamment :

- la mise en place d'une dotation complémentaire exceptionnelle pour la réparation des dégradations occasionnées à la Voirie Départementale par les intempéries du 1^{er} mai,
- la poursuite de l'aménagement cyclable en rive Est du Lac d'Annecy,
- la participation du Conseil Départemental pour la dénivellation des PN 90 et 91 sur les RD 2 / 302, Commune de REIGNIER-ESERY, et du PN 93 sur la RD 2, Commune d'ENTREMBIERES.

Pour la section de fonctionnement, la proposition budgétaire porte principalement sur des ajustements de crédits sur les programmes viabilité hivernale pour tenir compte des dépenses engagées suite aux dégâts du week-end du 1^{er} mai et entretien des routes.

Par ailleurs, dans le cadre du Budget Supplémentaire, il est prévu le transfert dans un budget annexe des crédits de paiement relatifs aux opérations de subventions à des tiers financées au titre de la Compensation Financière Genevoise.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dans le cadre du Budget Supplémentaire 2015, il est sollicité une demande de crédits supplémentaires sur les programmes :

- viabilité hivernale,
- entretien et exploitation de la route.

A. EN DEPENSES

1. PROGRAMME VIABILITE HIVERNALE

Dans le cadre du Budget Primitif, l'Assemblée Départementale a voté des crédits d'un montant de 5 921 000 € correspondants aux dépenses d'un hiver moyen.

Depuis quelques années, un Indice de Viabilité Hivernale (IVH) est suivi en liaison avec Météo France pour permettre de mesurer la dureté des hivers et établir une corrélation entre les dépenses constatées et cet indicateur.

Le début d'année 2015 correspondant à un hiver moyen, les crédits apparaissaient suffisants pour les paiements à venir lors du démarrage de la saison hivernale 2015/2016 de novembre à décembre 2015.

Toutefois, les crédits pour faire face aux dégâts exceptionnels constatés sur le réseau départemental se sont avérés insuffisants pour faire face aux très nombreux sinistres et interventions liés aux intempéries du week-end du 1^{er} mai (déblaiement et nettoyage des voies, opérations de curage de bassins...).

Il est apparu nécessaire d'effectuer un virement de crédits de **700 000 €** depuis le programme « Viabilité Hivernale » vers le programme « Entretien des Routes Départementales » afin de pouvoir opérer rapidement les règlements des entreprises ayant à intervenir sur le terrain.

Ce virement a été fait courant mai portant le montant du programme « Viabilité hivernale » à **5 221 000 €**. Il convient maintenant d'abonder le programme « Viabilité hivernale » de **700 000 €** afin de rétablir l'enveloppe précédente et pouvoir régler les dépenses du début de la saison hivernale 2015/2016.

Sur le programme Viabilité Hivernale, les crédits supplémentaires sollicités s'élèvent à 700 000 € portant le montant total de ce programme à 5 921 000 €.

2. PROGRAMME ENTRETIEN ET EXPLOITATION DE LA ROUTE

Dans le cadre du Budget Primitif, l'Assemblée Départementale a voté des crédits d'un montant de **8 131 000 €**, montant abondé par un virement de **700 000 €** depuis le programme Viabilité hivernale. Ces crédits ont été affectés en quasi-totalité aux différents Services de la Direction des Routes.

Sur le poste « réparations liées aux accidents de la route » de ce programme, des **crédits complémentaires de 50 000 €** sont nécessaires. En effet, depuis le début de l'année, des opérations ont déjà été ouvertes à hauteur de **177 500 €** sur les **200 000 €** prévus. Il est précisé que, pour ces accidents dont les tiers ont pu être identifiés, nous procédons aux réparations et ensuite nous nous retournons contre les assurances pour nous faire rembourser le montant des travaux.

En conclusion, sur le programme Entretien et exploitation de la route, les crédits supplémentaires sollicités s'élèvent à 50 000 € portant le montant total de ce programme 8 881 000 €.

B. EN RECETTES

Dans le cadre du Budget Primitif 2015, l'Assemblée Départementale a voté des recettes d'un montant de **160 000 €** correspondant aux remboursements des assurances sur accidents.

Des titres de recette ont déjà été émis à hauteur de **157 000 €** sur les **160 000 €** prévus et de nombreux dossiers sont en cours d'instruction. Compte tenu du volume de titre déjà émis, le **montant des recettes attendues peut être augmenté de 50 000 €.**

En conclusion, il est proposé pour la section de fonctionnement :

- en dépenses, une augmentation des crédits de 750 000 €.**
- en recettes, des crédits complémentaires de 50 000 €.**

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. EN DEPENSES

Les demandes d'inscriptions au titre du Budget Supplémentaire s'élèvent à :

- + 61 146 € en autorisations de programme,
- - 2 518 050 € en crédits de paiement 2015.

Etant précisé que cette diminution est pour partie liée à des transferts de crédit du budget principal au budget annexe pour les opérations financées au titre des Fonds Genevois pour un montant de :

- 5 680 854 € en autorisations d'engagement,
- 2 518 050 € en crédits de paiement 2015.

Par ailleurs la demande porte notamment sur l'inscription de 28 110 500 € en autorisation de programme (pour permettre l'engagement de nouvelles opérations) et la diminution de 22 368 500 € d'autorisations de programme antérieures (Contrat de Plan Etat - Région 2000-2006, Pont de la Caille, ...).

En fonction des différents domaines, les principales propositions se déclinent de la manière suivante :

1. AMELIORATION ET RENFORCEMENT DU PATRIMOINE

Pour cette sous politique, notamment les programmes de restructuration des revêtements de chaussée, la réparation des ouvrages d'art, les équipements de la route et les dégâts exceptionnels, les inscriptions complémentaires sollicitées au titre du budget s'élèvent à :

- Pour les autorisations de programme :
 - une diminution de 202 000 € au solde de l'opération de réparation du Pont de la Caille,
 - l'inscription de crédits supplémentaires exceptionnels pour 6 600 000 € pour la prise en charge des dépenses de réparation des dégâts occasionnés par les intempéries du 1^{er} mai.
- Pour les crédits de paiement :
 - une inscription de 4 097 318 € dont 691 800 € issus de report de crédits de paiement 2014 sur 2015 et de modification des échéanciers de crédits de paiement.

Ainsi, pour l'amélioration et le renforcement du patrimoine, le montant cumulé des nouveaux crédits inscrits au BP 2015 et au BS 2015 s'élève à :

- 30 100 000 € en autorisations de programme,
- 24 656 318 € en crédits de paiement.

2. AMENAGEMENT DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL

a. Les études

Pour ce poste, qui comprend les études d'amélioration et de renforcement du Réseau Routier, du doublement de la RD 3508 et les études TCSP des RD 1508 et 1005, les inscriptions proposées au titre du Budget Supplémentaire portent essentiellement sur :

- un report des crédits de paiement de 2014, d'un montant de 723 170 €, sur 2015 et 2016,
- un réajustement des échéanciers des crédits de paiement des différentes autorisations de programme, qui conduit à proposer l'inscription d'une somme de 424 620 €,

- l'inscription d'une somme de **400 000 €** en autorisation de programme pour l'engagement des études nécessaires à l'établissement des projets de confortement des dégâts de début mai.

b. Les acquisitions foncières

Un report de **1 533 630 €** de crédits de paiement de 2014 dont **683 730 €** sur les crédits de paiement 2015.

c. Les travaux d'aménagement du Réseau Routier

Globalement, les modifications proposées au titre du Budget Supplémentaire 2015 pour ce programme s'élèvent à :

- **100 000 €** en autorisations de programme,
- **985 780 €** en crédits de paiement issus des crédits de report 2014.

L'inscription complémentaire de **400 000 €** en autorisation de programme est proposée au titre du programme d'aménagement environnemental pour la réalisation des travaux de protection des batraciens sur la RD 190b - Commune de BOGEVE.

3. AMENAGEMENTS CYCLABLES ET VOIE VERTE

Dans le cadre de son schéma d'aménagement cyclable, le Conseil Départemental entend poursuivre et accélérer sa politique d'aménagement en continuité des sections déjà réalisées ou en cours de travaux.

On peut citer notamment :

- Voie Verte - Communes de VALLEIRY - VULBENS
- Aménagement rive Est du Lac d'Annecy :
 - secteur d'Angon,
 - montée du Thoron,
 - section ANNECY-LE-VIEUX / CHAVOIRES,
 - sortie de MENTHON-SAINT-BERNARD,
 - carrefour RD 42,
 - secteur des Balmettes à TALLOIRES,
 - secteur RD 1508 / RD 909a à DOUSSARD.

Pour ce faire, une inscription complémentaire de **3 000 000 €** en Autorisation de Programme est sollicitée pour permettre l'engagement de la section comprise entre Chavoires et le giratoire des Pérouzes (entrée de VEYRIER-DU-LAC).

4. AMENAGEMENT DU RESEAU - SUBVENTION

Au titre de ce programme, il est prévu l'inscription des indemnités versées par le Département pour les déclassements de Voirie, les participations à des acquisitions foncières, ou des études touchant indirectement les RD mais réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale.

Dans le cadre du Budget Supplémentaire, la proposition d'inscription porte sur :

- **200 000 €** en autorisation de programme et **150 000 €** en crédit de paiement pour le versement de la participation du Département liée à :
 - l'aménagement des intersections de la Voie Verte sur la rive Ouest du Lac d'Annecy réalisé par le SILA,
 - une étude globale de l'entrée d'Annemasse dans le secteur d'ETREMBIERES, engagée par Annemasse Agglo,

- l'engagement d'une étude d'opportunité pour le réaménagement des échangeurs sur l'Agglomération d'Annecy par AREA en partenariat financier avec la Communauté d'Agglomération d'Annecy.

5. CONTRAT DE PLAN SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DEPARTEMENTALE

Une autorisation de programme d'un montant de **63 540 000 €** est inscrite au budget du Département pour les opérations du Contrat de Plan Etat - Région 2000-2006 réalisées sous maîtrise d'ouvrage départementale, qui avec un cofinancement Etat - Région et C2A pour certaines, a permis la réalisation des opérations suivantes :

- l'achèvement du Contournement Nord d'ANNECY,
- RD 1508 - Déviation de LA BALME-DE-SILLINGY,
- RD 1508 - Aménagement sur place SEVRIER - SAINT-JORIOZ,
- RD 1508 - Traversée d'ANNECY - Avenue du Rhône,
- RD 1508 - Aménagement sur place entre FAVERGES et la Savoie,
- l'opération d'aménagement de la RD 1508 entre Gillon et Epagny 3 avec une 1^{ère} phase de travaux concernant l'échangeur de Gillon a été engagée en 2014 avec un achèvement prévu en début 2016.

Au Contrat de Plan figurait également la construction d'un paravalanche à Argentière sur la RD 1506, Commune de CHAMONIX-MONT-BLANC, pour un montant d'environ **21 500 000 €**.

Cependant, cette opération ne faisant plus l'objet de cofinancement et eu égard à l'état d'avancement des études, il est proposé de réduire l'autorisation de programme des travaux de ce même montant.

Il y a lieu de préciser que l'opération n'est toutefois pas abandonnée et que les études se poursuivent pour affiner le coût et le dossier technique ; l'inscription budgétaire s'en suivra ultérieurement.

6. RD 1201 - DEVIATION DE PRINGY

La déviation de PRINGY avait fait l'objet d'une première tranche fonctionnelle dans le secteur compris entre la Voie Rapide et la RD 14 pour un montant de **5 100 000 €** inscrit en autorisation de programme au budget.

Les travaux ont été achevés au 1^{er} semestre 2014 pour un coût définitif d'opération de **4 433 500 €** soit un reliquat de **666 500 €**.

Dans le cadre du Budget Supplémentaire, il est proposé de réduire l'autorisation de programme de ce même montant et de modifier l'échéancier de crédits de paiement.

Concernant la 2^{ème} tranche de la déviation inscrite au budget du Département à hauteur de **21 000 000 €** en autorisation de programme et **2 000 000 €** en crédits de paiement 2015 ; la consultation des entreprises n'étant pas prévu qu'à la fin de l'été, il est proposé de décaler les crédits de paiement 2015.

7. ETUDES ET TRAVAUX SUR VOIES FERREES - SUBVENTION SNCF RESEAU

Dans le cadre de la suppression de passages à niveau (PN) dits « préoccupants », des conventions ont été conclues entre le Département de la Haute-Savoie et SNCF Réseau pour :

- le PN 68 d'ALLINGES sur la RD 233 (aucune incidence au BS 2015),
- le PN 46 de SALLANCHES sur la RD 1205,
- les PN 90, 91 et 93 de REIGNIER-ESERY et d'ETREMBIERES sur les RD 2 / 302.

Les travaux sont en cours de réalisation et seront terminés pour la fin de l'année.

a. PN 46 - RD 1205 - Commune de SALLANCHES

Une autorisation de programme de **5 508 500 €** est inscrite au budget représentant la participation financière du Département fixé à 50 % et calculé sur un coût prévisionnel d'opération de **11 017 000 € HT** (en euros courants, valeur janvier 2008).

Les travaux en cours de réalisation devraient être terminés pour la fin du mois de juillet.

Cependant le coût prévisionnel de l'opération, en euros courants, porté dans la convention PRO/REA s'élève à **14 520 000 € HT** portant le montant de la participation du Département à **7 260 000 €**, ce qui nécessite de ce fait la mise en place d'une autorisation de programme complémentaire de **1 751 500 €** (cf. infra : sur le budget annexe).

b. PN 90, 91 et 93 - RD 2 / 302 - Communes de REIGNIER-ESERY et ETREMBIERES

Les études d'avant-projet sont terminés et un dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique sont en voie de finalisation.

La poursuite de l'opération nécessite de lancer la phase de réalisation pour laquelle un projet de convention de partenariat financier (PRO/REA) a été établi entre SNCF Réseau et le Département de la Haute-Savoie pour chacune des opérations.

Le montant de l'enveloppe financière de cette phase s'élève globalement à **35 620 969 € HT** dont :

- **15 035 124 € HT** (en euros courants) pour les PN 90 et 91,
- **20 585 845 € HT** (en euros courants) pour le PN 93.

Sur cette base la participation financière du Département, fixée à 50 % du coût HT, s'élève à **17 810 500 €** (chiffre arrondi).

Pour permettre la validation de cette convention, il est proposé d'inscrire une autorisation de programme de ce même montant et une somme de **2 671 575 €** en crédits de paiement 2015.

8. MODIFICATIONS LIEES A LA CREATION DU BUDGET ANNEXE CFG

Certaines opérations de subvention à des tiers font l'objet d'un financement partiel au titre de la Contribution Financière Genevoise (CFG).

La création d'un budget annexe pour la gestion du CFG nécessite dans le cadre du Budget Supplémentaire de diminuer les opérations du financement apportées par les Fonds Genevois représentant un montant de **5 680 854 €** du budget principal au budget annexe.

Ce montant comprend notamment les sommes suivantes :

- **2 375 000 €** sur l'opération A40 Echangeur de VIRY réalisé sous MO ATMB,
- **2 500 000 €** sur l'opération de requalification de l'entrée Ouest de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS,
- **267 950 €** sur le programme des études des Passages à Niveau sous MO SNCF Réseau,
- **537 904 €** sur l'opération de dénivelation du PN 46 sur la RD 1205 à SALLANCHES.

BUDGET ANNEXE PARC - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015

Les modifications apportées concernent essentiellement l'intégration des résultats du compte administratif 2014 (CA 2014), des adaptations des recettes pour tenir compte des modifications apportées au barème du Parc et des ajustements de dépenses.

I. SECTION FONCTIONNEMENT

A. EN RECETTES

Il est proposé d'inscrire la reprise du résultat de la section de fonctionnement 2014 à hauteur de **599 007,19 €**.

Compte tenu des modifications proposées au barème conformes aux hypothèses du BP et d'une connaissance plus fine du plan de charge 2015, il est proposé de :

- réduire les recettes attendues des travaux de PATA de **40 000 €**,
- d'augmenter les recettes pour travaux de marquage de **15 000 €**, enduits superficiels de **255 000 €**, glissières de **15 000 €** et pour le laboratoire de **40 000 €**.

B. EN DEPENSES

Il est proposé d'abonder les dépenses de :

- gaz de chauffage de **20 000 €** suite à une prévision insuffisante au BP 2015 dans le cadre du transfert du contrat vers la DCSG,
- ménage de **4 000 €** pour compenser la reprise par le budget annexe de l'ensemble des prestations effectuées dans les bâtiments du Parc,
- primes d'assurances de **1 000 €** pour le patrimoine et de **7 000 €** (régularisation cotisation 2013) pour les agents du Parc,
- formations de **5 000 €** (régularisation formations 2014 payées en 2015),
- fournitures non stockées, stockées et sous-traitance travaux de voirie respectivement de **30 000 €**, **175 000 €** et **25 000 €**, compte-tenu des recettes supplémentaires attendues pour ces activités,

et de transférer **2 200 €** des frais de télécommunication vers une formation au logiciel de gestion de flotte du Parc.

Compte tenu du calcul définitif de la dotation aux amortissements, le montant de ce poste doit être augmenté de **29 000 €**.

La masse salariale (**3 000 000 €** prévu au BP 2015) est répartie selon deux postes :

- remboursement à l'Etat des salaires des agents restés OPA ;
- rémunérations des agents territoriaux (ex-OPA).

Pour tenir compte de la réalité de l'intégration de 45 OPA sur 51, il est nécessaire de rééquilibrer ces deux lignes en transférant **900 000 €** du remboursement à l'Etat vers la rémunération des agents territoriaux.

Enfin, il est proposé des crédits de dépenses imprévues pour **288 007,19 €**.

Le montant global des dépenses et des recettes de fonctionnement du BS 2014 du budget annexe avec les modifications proposées passerait de **9 350 000 €** à **10 234 007,19 €** après prise en compte de l'ensemble des écritures d'ordre.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. EN RECETTES

Il est proposé d'inscrire la reprise du solde d'exécution de la section d'investissement du CA 2014 pour un montant de + **321 451,95 €** correspondant à des recettes plus élevées (vente immobilisations, FCTVA et baisse du stock pour environ **100 000 €**) et des achats non réalisés en 2014 et reportés en 2015 (dont une machine à peinture d'un montant de **150 000 €**).

Il est proposé d'augmenter de **10 000 €** le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) correspondant à l'ajustement du montant de TVA reversé au budget annexe sur ses investissements réalisés en 2014.

De même, la dotation aux amortissements est en définitive supérieure de **29 000 €** à celle inscrite au Budget Primitif.

Au total, il est proposé d'augmenter les recettes d'investissement de 360 451,95 € correspondant à des recettes affectables à de nouvelles dépenses.

B. EN DEPENSES

Compte tenu des recettes nouvelles, le montant total des dépenses d'investissement passe de **630 000 €** à **990 451,95 €**.

Les propositions de dépenses supplémentaires de **360 451,95 €** se répartissent de la manière suivante :

- matériel et outillage technique pour **253 451,95 €** :
 - dépenses non réalisées en 2014 : 1 machine à peinture pour **150 000 €**,
 - programme complémentaire : 2 fourgons pour **73 000 €** et gros outillage Parc pour **30 000 €**,
- grosses réparations de matériel pour **85 000 €** (reconditionnement complet du système d'épandage d'une des deux répanduses du groupe enduits),
- bâtiments pour **10 000 €** (reconstruction de la couverture du quai de déchargement du laboratoire et électrification d'une porte sectionnelle),
- matériel de bureau et mobilier pour **12 000 €** (renouvellement de l'ensemble du mobilier des 3 agents du magasin d'ANECY suite à la réhabilitation de leurs locaux).

Le montant global des dépenses et des recettes d'investissement du BS 2014 du budget annexe avec les modifications proposées passerait de 1 817 000 € à 2 177 451,95 € après prise en compte de l'ensemble des écritures d'ordre.

BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME

Il apparaît nécessaire de réaliser des travaux de pontage de fissures sur différentes zones de l'aérodrome (piste, parking voitures, stationnement avions).

Un crédit supplémentaire de **15 000 €** est à inscrire en section fonctionnement pour réaliser ces travaux d'entretien.

Concernant les Transports et la Mobilité

Le Budget Supplémentaire des Transports et Déplacements, complète les engagements déjà pris lors du vote du Budget Primitif 2015, afin de répondre aux exigences générées par le besoin d'amélioration des déplacements dans le département, d'intermodalité entre les réseaux de transports, et de modernisation du réseau ferroviaire.

Ce budget témoigne d'un effort particulièrement important consenti par le Département pour maintenir un réel niveau de qualité des transports, des déplacements et des infrastructures.

Pour le Budget Supplémentaire des Transports et Déplacements, l'année 2015 est également marquée par la mise en place du budget annexe, en vue d'individualiser les opérations afférentes à la compensation financière genevoise.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

I. L'INTERMODALITE

Les actions mises en œuvre pour faciliter l'intermodalité entre les réseaux de transport se traduisent par une diminution des crédits à hauteur de **393 000 €**, du fait du transfert au budget annexe de la participation du Département aux lignes lacustres de la CGN, pour un montant de 450 000 €. En cumulant les crédits du budget principal et du budget annexe, les dépenses prévisionnelles du volet intermodalité augmentent cependant de 57 000 €.

II. LES DEPLACEMENTS COLLECTIFS ROUTIERS

Afin d'assurer les missions du Département en matière de transports interurbains, il convient d'augmenter les crédits de **216 916 €**.

Les principales augmentations portent pour :

- 85 000 € sur la maintenance des totems LIHSA,
- 305 000 € sur la participation au transport à la demande au titre du Schéma Directeur d'Accessibilité,
- 180 000 € sur les lignes régulières en marchés publics.

Ces augmentations sont compensées, par des diminutions de crédits portant sur :

- la maintenance relative à la signalisation verticale et horizontale, pour 60 000 €,
- la participation au GLCT au titre de la ligne T74 SAINT-GERVAIS-LES-BAINS - GENEVE, pour un montant de 241 984 €, au regard du transfert au budget annexe,
- la compensation financière versée aux délégataires de services publics exploitants les lignes du réseau LIHSA, pour 51 100 €.

III. LES TRANSPORTS SCOLAIRES

En dehors des périmètres des transports urbains, le Département organise les transports collectifs interurbains, dont l'essentiel concerne les transports scolaires. Ce service de première importance pour les haut-savoyards permet à chaque élève de fréquenter l'établissement scolaire de son secteur dans des conditions de qualité, de sécurité et de coût satisfaisant tant pour les familles que pour le Département. Dans le cadre du budget supplémentaire, il convient d'augmenter les crédits de **702 800 €**.

L'augmentation des crédits portent sur :

- le transport des élèves sur lignes régulières et réseau SNCF (+ 380 000 €).
- la participation aux Autorités organisatrices de second rang et Autorités organisatrices de la Mobilité (+ 277 800 €).
- le dispositif Décllic' (+ 126 000 €).

Ces augmentations sont compensées par une diminution de 81 000 € concernant la participation pour le transport des élèves haut-savoyards sur le réseau « Belle de Savoie ».

IV. ETUDES ; DEVELOPPER DES PROJETS DE TRANSPORT

Pour adapter les services aux besoins de déplacements tout en maîtrisant les coûts et en relevant les défis de la mobilité durable, le Département continue de conduire de nombreuses études (enquête origine / destination, enquête satisfaction, AMO Syndicat Mixte Funiflaine, analyse des comptes des contrats de lignes régulières, Desserte du Lycée Lachenal, ...). Cela nécessite l'inscription de **200 000 €** supplémentaires.

Concernant les dépenses de la section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire une somme supplémentaire de **725 716 €**, ce qui porte le budget de **52 136 446 €** à **52 862 162 €**.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

I. LES INFRASTRUCTURES POUR LES VOYAGEURS SUR LE RESEAU LIHSA

Le travail de fond pour la gestion et le développement de l'usage du réseau LIHSA se poursuit en 2015, notamment sur les points suivants :

- l'aménagement des arrêts de cars, nécessite d'augmenter l'autorisation de programme de **2 600 000 €** et d'inscrire en crédits de paiement 2015, **1 125 455 €** supplémentaires, pour leur mise en accessibilité et leur mise en sécurité.
- la réalisation des parkings relais et des aires de covoiturage, nécessite :
 - pour les travaux réalisés par les communes et leurs groupements, la diminution de l'autorisation de programme de **2 800 000 €**, et la diminution des crédits de paiement 2015, de **1 350 000 €**, au profit du budget annexe.
 - pour les travaux réalisés par le Département, l'augmentation de l'autorisation de programme de **950 000 €** et l'augmentation des crédits de paiement 2015, de **69 397 €**.

II. LES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

Le mode ferroviaire constitue pour la Haute-Savoie un atout pour améliorer de manière substantielle d'une part l'accessibilité nationale de notre territoire et d'autre part les conditions internes ainsi que les échanges avec les secteurs limitrophes.

Pour tenir compte des modifications relatives à la création du budget annexe, il convient de diminuer l'autorisation de programme de **51 065 351 €** et de diminuer les crédits de paiement à hauteur de **9 227 957 €**.

Si les enveloppes financières relatives au projet CEVA, à la modernisation de la ligne entre SAINT-GERVAIS-LES-BAINS et VALLORCINE, ou encore les études sur la desserte Grandes Lignes de la vallée de l'Arve, demeurent identiques dans le cadre du budget supplémentaire, il est néanmoins proposé la création d'une autorisation de programme de **4 000 000 €** pour les études AVP de l'amélioration ferroviaire entre AIX-LES-BAINS et ANNECY.

III. L'INTERMODALITE ET LES RESEAUX URBAINS

Le Département poursuit ses engagements dans le financement d'infrastructures intermodales.

L'aménagement des pôles d'échanges multimodaux

Pour tenir compte de l'avancement des travaux et de la mise en place du budget annexe, il convient :

- de créer une autorisation de programme de **150 000 €** pour le pôle d'échanges multimodal d'ANNECY, et d'inscrire **140 000 €** en crédits de paiement en 2015, pour la mise en place d'abribus, de garde-corps, et de la vidéosurveillance, en maîtrise d'ouvrage départementale.
- d'augmenter l'autorisation de programme de **50 000 €**, pour les contrats d'aménagements des gares, et d'augmenter les crédits de paiement 2015 de **58 995 €**.
- de diminuer l'autorisation de programme relative au financement de la gare routière d'ANNECY de **323 041 €**, et les crédits de paiement 2015 de **237 041 €**.
- de diminuer l'autorisation de programme relative au financement de la gare routière de CLUSES de **798 215 €** et les crédits de paiement 2015 de **422 896 €**.
- de diminuer l'autorisation de programme relative au financement de la gare routière d'ANNEMASSE de **1 580 742 €** et d'augmenter les CP 2015 de **110 000 €**.
- de diminuer l'autorisation de programme relative au financement de la gare routière de BONNEVILLE de **170 050 €** et d'augmenter les crédits de paiement 2015 de **17 900 €**.

Tramways et BHNS

Afin d'assurer la complémentarité des réseaux de transports, le Département souhaite participer aux aménagements du tramway du Mont-Blanc, des tramways d'ANNEMASSE et de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS, ainsi que le BHNS d'ANNEMASSE.

Les crédits de paiement concernant le Tramway du Mont-Blanc sont avancés. Ainsi il convient d'augmenter de **4 507 056 €** les crédits de paiement en 2015, pour tenir compte du calendrier d'avancement des travaux, ce qui porte le montant total des crédits de paiement 2015 à **6 407 056 €**.

Il est rappelé, que les engagements concernant le Tramway et le BHNS d'ANNEMASSE passent respectivement de **5 203 000 €** à **6 123 500 €** et de **3 184 000 €** à **7 904 500 €**.

Après prise en compte des impacts de la création du budget annexe, le montant des autorisations de programme diminue de **1 439 000 €** et les crédits de paiement 2015 augmentent de **3 521 756 €**.

Enquête Déplacement Grand Territoire

Depuis plus de trente ans, un vaste bassin de vie transfrontalier s'est constitué autour de l'agglomération genevoise. Pour en organiser le fonctionnement, diverses démarches ont visé à en coordonner la planification et les projets d'infrastructures.

Dans ce cadre, et pour étayer les études et les nombreux projets de transport envisagés dans le bassin, le Département a financé l'élaboration d'un outil de modélisation des déplacements intégrant l'ensemble des modes de transport.

La mise sur pied d'un tel outil a nécessité de disposer d'un grand nombre de données sur les caractéristiques de la population, les réseaux de transport et les déplacements.

Afin de proposer un outil comparable sur l'ensemble du territoire haut-savoyard, il est proposé de réaliser une enquête sur les déplacements quotidiens des habitants, de façon à obtenir des éléments pour l'élaboration d'un modèle des déplacements départemental.

Aussi, il est proposé d'augmenter l'autorisation de programme de **600 000 €** et d'inscrire en 2015, **10 000 €** de crédits de paiement supplémentaires.

Dispositif billettique OÙRA

Pour tenir compte du calendrier de déploiement de la billettique intermodale OÙRA sur le réseau de transport LIHSA, il est proposé de reporter les crédits de paiement 2015 pour **207 996 €**.

Concernant les dépenses de la section d'investissement, il est proposé de diminuer les crédits en autorisations de programme de **50 226 399 €** et les crédits de paiement 2015 de **4 377 274 €**, ce qui porte le montant total des crédits de paiement 2015 à **17 109 282 €**.

Concernant les Bâtiments Départementaux et les Moyens de l'Institution

Pour assurer les constructions, aménagements et réhabilitations des bâtiments départementaux (hors bâtiments scolaires), ainsi que leur maintenance, pour procéder à la mise à disposition des moyens nécessaires au fonctionnement de la Collectivité, il est proposé à l'Assemblée, au Budget Supplémentaire 2015 :

BUDGET PRINCIPAL :

En fonctionnement :

- de ne pas modifier les crédits en dépenses votés au Budget Primitif à hauteur de 4 940 000 €,
- ni les recettes qui s'élèvent à 300 000 €.

En investissement :

1. de diminuer de 2 369 852 € les crédits de paiement 2015 sur Autorisations de Programmes, les portant à 9 796 521 €,
2. d'augmenter globalement les Autorisations de Programmes de 42 124 €,
3. d'augmenter les recettes de 26 000 €.

L'ensemble des propositions sont détaillées en annexe, les principales étant décrites ci-après :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1. La diminution de 2 369 852 € du montant des crédits de paiement 2015 sur Autorisations de Programmes, est obtenue en tenant compte :

▸ Des modifications d'échéanciers, aboutissant globalement à une diminution de 2 636 612 €, dont :

- une diminution de 3 582 968 €, correspondant aux reports de crédits 2015 sur les années 2016 et 2017. Ils concernent principalement :
 - la construction du CERD (Centre d'Exploitation des Routes Départementales) de SAINT-JORIOZ (- 800 000 € suite au problème d'amiante dans le sol qui a conduit au déplacement de l'implantation du hangar à sel),
 - la réhabilitation énergétique de l'Arrondissement d'ANNECY (- 400 000 €, le démarrage des travaux étant prévu pour septembre-octobre 2015),
 - l'aménagement de locaux à METZ-TESSY pour la Direction Départementale de Protection des Populations (- 310 000 €, le projet étant en cours de discussion),
 - la construction d'un ensemble de bâtiments pour regrouper les services de voirie à THONON-LES-BAINS (- 280 000 €, au vu de l'avancement des études, le marché de maîtrise d'œuvre étant en cours d'attribution),
 - les études de réaménagement de l'Auberge des Glières à THORENS-GLIERES (- 250 000 €, le programme étant en cours de validation),
 - les études d'aménagement d'un Pôle Culturel Départemental à BONNEVILLE (- 208 000 €, le programme étant en cours de validation),
 - divers études et travaux d'économies d'énergie (- 155 641 €),
 - les études de réhabilitation du CERD de RUMILLY (- 100 000 €), la construction du PMS (Pôle Médico-Social) de SEYNOD (- 100 000 €), l'agrandissement du PMS de CRUSEILLES (- 100 000 €), la réfection de la toiture du PMS d'EVIAN-LES-BAINS (- 100 000 €), le réaménagement de la Villa Angélique à THONON-LES-BAINS pour le redéploiement des services médico-sociaux (- 100 000 €), l'éclairage des façades du Château de CLERMONT (- 100 000 €) ;
- une augmentation à hauteur de 766 107 € issue des reports de crédits 2014, dont principalement la sécurisation des toitures terrasses sur divers bâtiments (89 458 €), divers travaux d'économies d'énergie (79 997 €), la toiture du CERD de LA TOUR (68 680 €), diverses études (63 616 €), la construction du PMS de TANINGES (59 751 €), divers travaux au Conservatoire d'Art et d'Histoire (40 000 €), les études d'aménagement de locaux à METZ-TESSY pour la Direction Départementale de Protection des Populations (30 619 €) ;
- une augmentation de 180 249 € issue d'un avancement sur 2015 de crédits 2016 et 2017 concernant l'opération sous mandat de construction du PMS de TANINGES.

- Augmentation de 266 760 € des crédits 2015 issue des modifications d'Autorisations de Programmes : elles concernent principalement l'acquisition d'une dameuse pour le domaine nordique du Plateau des Glières (230 000 €), la création d'une plateforme élévatrice aux Archives Départementales à ANNECY (+ 60 000 €), les remplacements des chéneaux à l'IUFM de BONNEVILLE (+ 60 000 €), la rénovation de la façade du chien couché à l'arrière du bâtiment du Conservatoire d'Art et Histoire d'ANNECY (+ 60 000 €), la réfection des toitures du PARC d'ANNECY et du CERD d'ANNECY Est (- 100 000 €), la réhabilitation énergétique du Site Départemental de la Plaine à ANNECY (- 80 000 €), la réhabilitation du CERD LA TOUR (- 50 000 €).

2. L'augmentation de 42 124 € des Autorisations de Programmes, issue d'ajustements et de quelques nouvelles opérations, dont principalement :

▸ En diminution :

- 460 000 € concernant principalement trois opérations sur le site Départemental de l'avenue de la Plaine à ANNECY :
 - réhabilitation énergétique (- 1,580 M€ le coût étant ramené à 2,4 M€, du fait que la réhabilitation énergétique de l'aile centrale est retirée de l'opération, puisqu'elle est destinée à la création d'un Pôle Médico-Social),
 - aménagement d'un Pôle Médico-Social (+ 1,420 M€, le coût étant porté à 2,340 M€ pour prendre en compte la réhabilitation des façades)
 - aménagement en bureaux du 3ème étage (- 0,340 M€, le coût étant ramené à 300 000 €, cet aménagement ne concernant qu'une partie de l'étage).

- Les opérations suivantes seront d'un moindre coût que prévu :
 - 100 000 € sur la réfection des toitures du Parc d'ANNECY et du CERD d'ANNECY Est, chemin des Carrières à ANNECY-LE-VIEUX (coût ramené à 350 000 €),
 - 63 225 € sur la réfection de la toiture de la Chartreuse de Mélan à TANINGES (coût ramené à 36 775 €),
 - 54 247 € sur la reprise des balustres au château de CLERMONT (coût ramené à 95 753 €),
 - 45 587 € pour la réhabilitation du CERD de LA TOUR (coût ramené à 585 112 €).

▸ En augmentation :

- D'opérations existantes :
 - + 304 000 € pour les travaux d'aménagement des futurs locaux de la DDPP à METZ-TESSY pour prendre en compte les demandes d'aménagement de surfaces supplémentaires,
 - + 271 000 € pour le changement de toiture du CTD-CERD de REIGNIER-ESERY, afin de prendre en compte le traitement de la totalité de la toiture amiantée, y compris la charpente métallique.

- D'opérations nouvelles :
 - 230 000 € pour l'acquisition d'une dameuse au Plateau des Glières, pour remplacer, à gabarit équivalent, celle utilisée depuis 14 ans devenue vétuste,
 - 95 000 € pour des travaux au Conservatoire d'Art et d'Histoire à ANNECY, dont 60 000 € pour la rénovation totale des surfaces de façade du « chien couché » et 35 000 € pour le renouvellement complet des éclairages de sécurité (homogénéité et normes actuelles),
 - 60 000 € pour le remplacement de tous les chéneaux et descentes d'eaux pluviales, ainsi que le remplacement de deux portes d'entrées sur le bâtiment abritant l'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) à BONNEVILLE,
 - 60 000 € pour la création d'une plateforme élévatrice sur le quai de chargement des Archives Départementales à ANNECY.

Compte tenu des modifications proposées, le montant de 9 796 521 € des crédits de paiement 2015 est affecté aux principales opérations suivantes :

- réhabilitation du bâtiment des services sis 1 rue du 30^{ème} RI à ANNECY (3 600 000 €),
- construction du CERD de SAINT-JORIOZ (704 000 €),
- mobilier et matériel (656 102 €),
- études et travaux d'économies d'énergie (518 363 €),
- études et travaux d'accessibilité handicapés (401 875 €),
- Pôle Médico-Social de TANINGES implantation dans la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (398 000 €),
- rénovation de la toiture du Parc et du CERD d'ANNECY Est (350 000 €),
- construction d'un ensemble de bâtiments destinés aux Arrondissement, CTD, CERD et Parc pour les Services de la Voirie à THONON-LES-BAINS (300 000 €),
- réhabilitation-extension du CERD de VERS (287 225 €),
- études diverses (186 616 €),
- divers travaux d'amélioration au Conservatoire d'Art et d'Histoire à ANNECY (181 302 €),
- ravalement des façades au bâtiment « Le Star » à ANNECY (175 000 €),
- construction d'un nouveau CERD à CHAMONIX-MONT-BLANC (174 580 €),
- construction du Pôle Médico-Social de SEYNOD (129 888 €),
- réhabilitation énergétique de l'Arrondissement d'ANNECY et du logement du Parc, sis chemin des Carrières à ANNECY-LE-VIEUX (115 000 €),
- réhabilitation et reprise toiture du CERD de LA TOUR (108 680 €),
- réhabilitation de l'Abbaye de SIXT-FER-A-CHEVAL Projet « Ethnologia » (101 701 €),
- modification des locaux de Savoie-Biblio à METZ-TESSY suite à création de postes de travail (100 000 €).

Ces propositions conduisent à prévoir pour 2015 à 2018 un montant global de 60,112 M€, prenant en compte les études, travaux et acquisitions récurrentes évalués annuellement à trois millions d'euros, nécessaires au fonctionnement de l'Institution, répartis de la manière suivante :

ANNEES	Crédits de Paiement votés	Crédits récurrents à prévoir annuellement	CREDITS DE PAIEMENTS PREVISIONNELS
2015	9 796 521 €		9 796 521 €
2016	10 392 398 €	3 000 000 €	13 392 398 €
2017	15 723 007 €	3 000 000 €	18 823 007 €
2018	11 570 000 €	3 000 000 €	14 570 000 €
2019	530 000 €	3 000 000 €	3 530 000 €
TOTAUX	48 011 926 €	12 000 000 €	60 111 926 €

RECETTE D'INVESTISSEMENT

Il est proposé d'inscrire 26 000 € pour les participations de la Préfecture aux travaux d'investissement sur les bâtiments.

BUDGET ANNEXE DU PARC DE VOIRIE :

Concernant la part afférente à la DCSG du budget annexe du Parc, il est proposé d'inscrire un complément de 46 000 € portant les crédits 2015 de 110 000 € à 156 000 € pour 2015.

En fonctionnement, + 24 000 €, dont 20 000 € pour l'électricité et 4 000 € pour le nettoyage des locaux.

En investissement, + 22 000 €, dont 12 000 € pour l'acquisition de mobilier et 10 000 € pour des travaux d'amélioration.

BUDGET ANNEXE DE L'AEROPORT ANNECY HAUTE-SAVOIE :

Il n'est pas proposé de modifications budgétaires.

La 3^{ème} Commission Infrastructures Routières, Transports et Mobilité, Bâtiments a émis un avis favorable en séance du 28 mai 2015 aux propositions présentées ainsi qu'à l'inscription des crédits et des autorisations de programme.

La 8^{ème} Commission Finances du 15 juin 2015 a donné un avis conforme.

Il est donc demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et statuer sur les propositions présentées, d'approuver la création des autorisations de programmes, les modifications des autorisations de programmes existantes présentées dans le(s) tableau(x) figurant en annexe ainsi que les affectations ou les modifications d'affectation décrites également en annexe.

RECETTES	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
En Fonctionnement	1 702 814	50 000	1 752 814
En Investissement	12 740 000	26 000	12 766 000
TOTAL	14 442 814	76 000	14 518 814

DEPENSES	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
En Fonctionnement	78 636 446	1 475 716	80 112 162
En Investissement	124 362 602	-9 265 176	115 097 426
TOTAL	202 999 048	-7 789 460	195 209 588

Au vu des AP votées, l'engagement financier en crédits de paiement du Département pour les années 2016 et suivantes s'élève à : **218 043 853 €**,

- dont Infrastructures Routières : 143 730 483 €,
- dont Transports et Mobilité : 36 097 965 €,
- dont Bâtiments et Moyens : 38 215 405 €.

Les crédits sont répartis entre :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
- Infrastructures Routières	982 000	50 000	1 032 000
- Transports et Mobilité	420 814	0	420 814
- Bâtiments et Moyens	300 000	0	300 000
Total	1 702 814	50 000	1 752 814

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
- Infrastructures Routières	12 740 000	0	12 740 000
- Bâtiments et Moyens	0	26 000	26 000
Total	12 740 000	26 000	12 766 000

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
- Infrastructures Routières	21 561 000	750 000	22 311 000
- Transports et Mobilité	52 135 446	725 716	52 861 162
- Bâtiments et Moyens	4 940 000	0	4 940 000
Total	78 636 446	1 475 716	80 112 162

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
- Infrastructures Routières	90 709 673	-2 518 050	88 191 623
- Transports et Mobilité	21 486 556	-4 377 274	17 109 282
- Bâtiments et Moyens	12 166 373	-2 369 852	9 796 521
Total	124 362 602	-9 265 176	115 097 426

BUDGET ANNEXE DU PARC

Pour l'exercice 2015, le montant du budget annexe Parc s'élève à :

RECETTES	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
En Fonctionnement	9 350 000	884 007	10 234 007
En Investissement	1 817 000	360 452	2 177 452
TOTAL	11 167 000	1 244 459	12 411 459

DEPENSES	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
En Fonctionnement	9 350 000	884 007	10 234 007
En Investissement	1 817 000	360 452	2 177 452
TOTAL	11 167 000	1 244 459	12 411 459

Le Conseil Départemental,
après en avoir débattu et délibéré,
à l'unanimité,

ADOpte les propositions de la 8^{ème} Commission Finances concernant :

- les Infrastructures Routières,
- les Transports et la Mobilité,
- les Bâtiments Départementaux et les Moyens de l'Institution ;

APPROUVE la création des autorisations de programmes, les modifications des autorisations de programmes existantes présentées dans le(s) tableau(x) figurant en annexe ainsi que les affectations ou les modifications d'affectation décrites également en annexe.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 10 juillet 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 juillet 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de
l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL

AFFECTATION DES AP

A/ Affectations nouvelles

n° AP	Millésime	Libellés des opérations	Montants affectés	Echéancier de l'affectation pour information et non voté					
				Nature	2015	2016	2017	2018	2019 & suiv.
04032030024	2013	RD 190B - Passage batraciens - Commune de BOGEVE	100 000,00	23151	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	100 000,00		100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

B/ Modifications d'affectations

a/ affectations initiales

n° AP	Millésime	Libellés des opérations	Montants affectés	Echéancier de l'affectation pour information et non voté						
				Nature	Exercices antérieurs	2015	2016	2017	2018	2019 & suiv.
1020001011	2015	Etudes réseau routier RD 2015	2 000 000,00	2031	0,00	1 400 000,00	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00
		Total affecté	2 000 000,00		0,00	1 400 000,00	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00
10010020006	2008	Réparation du Pont de la Caille	5 946 000,00	23151	5 743 000,00	203 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	5 946 000,00		5 743 000,00	203 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10010020019	2015	Dégâts exceptionnels Voirie 2015	3 000 000,00	23151	0,00	2 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	3 000 000,00		0,00	2 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
10030010004	2012	Déviations de Pringy - 1ère Tranche	5 100 000,00	23151	4 715 100,00	384 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	5 100 000,00		4 715 100,00	384 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10051003003	2012	Viry desserte plateforme Multimodale Echangeur de Viry ATMB	5 000 000,00	20422	34 000,00	40 000,00	2 050 000,00	1 966 000,00	910 000,00	0,00
		Total affecté	5 000 000,00		34 000,00	40 000,00	2 050 000,00	1 966 000,00	910 000,00	0,00
10020004014	2014	Requalification entrée Ouest de Saint Julien	13 400 000,00	204142	600 000,00	2 200 000,00	5 000 000,00	4 500 000,00	1 100 000,00	0,00
		Total affecté	13 400 000,00		600 000,00	2 200 000,00	5 000 000,00	4 500 000,00	1 100 000,00	0,00
10020003022	2012	Déviations du FN 40 - RD 1205 - Collogny	5 508 500,00	204162	4 191 700,00	816 800,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	5 508 500,00		4 191 700,00	816 800,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00
10020003012	2007	Subvention SNCF Réseau Etudes et travaux Voies ferrées	4 119 010,70	204162	3 562 760,70	556 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	4 119 010,70		3 562 760,70	556 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00

b/ affectations modifiées

n° AP	Millésime	Libellés des opérations	Montants affectés	Echéancier de l'affectation pour information et non voté						
				Nature	Exercices antérieurs	2015	2016	2017	2018	2019 & suiv.
10200001011	2015	Etudes réseau routier RD 2015	2 400 000,00	2031	0,00	1 800 000,00	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00
		Total affecté	2 400 000,00		0,00	1 800 000,00	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00
10010020006	2008	Réparation du Pont de la Caille	5 744 000,00	23151	5 743 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	5 744 000,00		5 743 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10010020019	2015	Dégâts exceptionnels Voirie 2015	9 600 000,00	23151	0,00	6 156 318,00	2 443 682,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	9 600 000,00		0,00	6 156 318,00	2 443 682,00	0,00	0,00	0,00
10030010004	2012	Déviation de Pringy - 1ère Tranche	4 433 500,00	23151	4 343 500,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	4 433 500,00		4 343 500,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10051003003	2012	Viry desserte plateforme Multimodale Echangeur de Viry ATMB	2 625 000,00	20422						2 625 000,00
		Total affecté	2 625 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 625 000,00
10020004014	2014	Requalification entrée Ouest de Saint Julien	10 900 000,00	204142	600 000,00		4 700 000,00	4 500 000,00	1 100 000,00	
		Total affecté	10 900 000,00		600 000,00	0,00	4 700 000,00	4 500 000,00	1 100 000,00	0,00
10020003022	2012	Dénivelation du PIV 40 - RD 1205 - Sallanches	4 970 596,00	204162	4 153 796,00	816 800,00				
		Total affecté	4 970 596,00		4 153 796,00	816 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10020003012	2007	Subvention SNCF Réseau Etudes et travaux Voies ferrées	3 851 060,70	204162	3 284 560,70	278 200,00	288 300,00			
		Total affecté	3 851 060,70		3 284 560,70	278 200,00	288 300,00	0,00	0,00	0,00

AFFECTATION DES AP - Bâtiments et Moyens - BS 2015

B/ Modifications d'affectations

a/ affectations initiales

n° AP	Millésime	Libellés des opérations	Montants affectés	Echéancier de l'affectation pour information et non voté						
				Nature	Exercices antérieurs	2015	2016	2017	2018	2019 & suiv.
11030004002	2013	Matériel PEM Annecy	7 558,00	2157	4 558,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Mobilier PEM Annecy	4 874,00	21848	2 874,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux PEM Annecy	0,00	231318	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	12 432,00		7 432,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13010001012	2012	Etudes Bâtiments Centraux	368 238,00	2031	140 571,00	155 000,00	72 667,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Bâtiments Centraux	2 129 748,00	231311	2 037 948,00	91 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	2 497 986,00		2 178 519,00	246 800,00	72 667,00	0,00	0,00	0,00
13010004001	2013	Travaux Bat D Réhabilitation complète	9 066 166,00	231311	3 900 466,00	3 600 000,00	1 365 000,00	200 700,00	0,00	0,00
		Total affecté	9 066 166,00		3 900 466,00	3 600 000,00	1 365 000,00	200 700,00	0,00	0,00
13020001012	2007	Etudes Bâtiments Voirie	402 153,00	2031	402 153,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Acquisitions Bâtiments Voirie	78 117,00	21311	78 117,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Bâtiments Voirie	7 646 201,00	231318	7 306 828,00	339 373,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	8 126 471,00		7 787 098,00	339 373,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13020001018	2010	Etudes Bâtiments Voirie	86 714,00	2031	71 514,00	15 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Bâtiments Voirie	139 378,00	231318	139 378,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	226 092,00		210 892,00	15 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13020001020	2011	Etudes Bâtiments Voirie	755 000,00	2031	5 000,00	580 000,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Bâtiments Voirie	1 072 343,00	231318	1 072 343,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	1 827 343,00		1 077 343,00	580 000,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00
13020001023	2012	Etudes Bâtiments Voirie	626 644,00	2031	111 644,00	335 000,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Bâtiments Voirie	3 509 602,00	231318	1 015 509,00	2 109 000,00	335 093,00	50 000,00	0,00	0,00
		Etudes /s mandat Bâtiments Voirie	25 000,00	458111	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	4 161 246,00		1 127 153,00	2 469 000,00	515 093,00	50 000,00	0,00	0,00
13030001019	2011	Avances s'études Bâtiments Médico Sociaux	11 880,00	237	11 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Avances s/trx Bâtiments Médico Sociaux	773 720,00	238	100 000,00	150 000,00	300 000,00	223 720,00	0,00	0,00
		Travaux Bâtiments Médico-sociaux	83 886,00	231313	83 886,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	869 486,00		195 766,00	150 000,00	300 000,00	223 720,00	0,00	0,00

n° AP	Millésime	Libellés des opérations	Montants affectés	Echéancier de l'affectation pour information et non voté						
				Nature	Exercices antérieurs	2015	2016	2017	2018	2019 & suiv.
13030001021	2012	Travaux Bâtiments Médico-sociaux	76 941,00	231313	76 941,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	76 941,00		76 941,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13040001011	2012	Etudes Bâtiments Culturels	684 520,00	2031	56 520,00	208 000,00	420 000,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Bâtiments Culturels	241 602,00	231314	241 602,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	926 122,00		298 122,00	208 000,00	420 000,00	0,00	0,00	0,00
13051005001	2013	Etudes Projet des Glières	453 001,00	2031	53 001,00	250 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Projet des Glières	1 000 000,00	231314	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	1 453 001,00		53 001,00	250 000,00	1 150 000,00	0,00	0,00	0,00
13060005002	2013	Matériel HT Auberge Clermont	6 000,00	2157	3 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux HT Auberge Clermont	16 000,00	231314	8 000,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	22 000,00		11 000,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13070009001	2013	Etudes Construction Réhabilitation	530 000,00	2031	180 270,00	319 730,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Construction Réhabilitation	110 000,00	231311	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Construction Réhabilitation	649 922,00	231314	579 922,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Construction Réhabilitation	778 689,00	231318	428 689,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	2 068 611,00		1 298 881,00	739 730,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
13070010001	2013	Etudes Amélioration Aménagements	136 000,00	2031	132 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Amélioration Aménagements	992 484,00	231311	817 484,00	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Amélioration Aménagements	400 986,00	231313	285 986,00	115 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Amélioration Aménagements	260 587,00	231314	260 587,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Amélioration Aménagements	124 668,00	231318	110 668,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	1 914 725,00		1 606 725,00	308 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13070010002	2014	Etudes Amélioration Aménagements	332 000,00	2031	119 000,00	213 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Amélioration Aménagements	465 033,00	231311	380 033,00	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Amélioration Aménagements	160 506,00	231313	120 506,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Amélioration Aménagements	582 426,00	231314	510 426,00	72 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Amélioration Aménagements	317 000,00	231318	137 000,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	1 856 965,00		1 266 965,00	590 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13070010003	2015	Etudes Maintenance Aménagements	230 000,00	2031	0,00	230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Maintenance Aménagements	1 610 000,00	231311	0,00	510 000,00	900 000,00	200 000,00	0,00	0,00
		Travaux Maintenance Aménagements	467 000,00	231313	0,00	467 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Maintenance Aménagements	497 000,00	231314	0,00	317 000,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Maintenance Aménagements	267 000,00	231318	0,00	257 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
		Opération sous mandat Abbaye Aulps	150 000,00	458112	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	3 221 000,00		0,00	1 781 000,00	1 240 000,00	200 000,00	0,00	0,00

n° AP	Millésime	Libellés des opérations	Montants affectés	Echéancier de l'affectation pour information et non voté						
				Nature	Exercices antérieurs	2015	2016	2017	2018	2019 & suiv.
13070011002	2014	Mobiliers et matériels	102 000,00	2157	82 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Mobiliers et matériels	66 800,00	2188	66800	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Mobiliers et matériels	230 000,00	21848	140000	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	398 800,00		288 800,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13070011003	2015	Mobiliers et matériels	60 000,00	2157	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Mobiliers et matériels	240 000,00	21848	0,00	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	300 000,00		0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

b/ affectations modifiées

n° AP	Millésime	Libellés des opérations	Montants affectés	Echéancier de l'affectation pour information et non voté						
				Nature	Exercices antérieurs	2015	2016	2017	2018	2019 & suiv.
11030004002	2013	Matériel PEM Annecy	6 218,00	2157	3 218,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Mobilier PEM Annecy	2 874,00	21848	874,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux PEM Annecy	0,00	231318	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	9 092,00		4 092,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13010001012	2012	Etudes Bâtiments Centraux	279 885,00	2031	128 218,00	69 000,00	82 667,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Bâtiments Centraux	2 108 358,00	231311	1 996 532,00	111 826,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	2 388 243,00		2 124 750,00	180 826,00	82 667,00	0,00	0,00	0,00
13010004001	2013	Travaux Bat D Réhabilitation complète	9 066 166,00	231311	3 895 630,00	3 600 000,00	1 365 000,00	205 536,00	0,00	0,00
		Total affecté	9 066 166,00		3 895 630,00	3 600 000,00	1 365 000,00	205 536,00	0,00	0,00
13020001012	2007	Etudes Bâtiments Voirie	402 153,00	2031	402 153,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Acquisitions Bâtiments Voirie	78 117,00	21311	78 117,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Bâtiments Voirie	7 584 732,00	231318	7 294 922,00	289 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	8 065 002,00		7 775 192,00	289 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13020001018	2010	Etudes Bâtiments Voirie	80 359,00	2031	66 559,00	0,00	13 800,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Bâtiments Voirie	139 378,00	231318	139 378,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	219 737,00		205 937,00	0,00	13 800,00	0,00	0,00	0,00
13020001020	2011	Etudes Bâtiments Voirie	755 000,00	2031	0,00	300 000,00	455 000,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Bâtiments Voirie	983 338,00	231318	983 338,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	1 738 338,00		983 338,00	300 000,00	455 000,00	0,00	0,00	0,00
13020001023	2012	Etudes Bâtiments Voirie	623 901,00	2031	57 321,00	181 580,00	305 000,00	80 000,00	0,00	0,00
		Travaux Bâtiments Voirie	3 537 482,00	231318	971 964,00	938 345,00	1 577 173,00	50 000,00	0,00	0,00
		Etudes /s mandat Bâtiments Voirie	22 000,00	458111	0,00	7 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	4 183 383,00		1 029 285,00	1 126 925,00	1 897 173,00	130 000,00	0,00	0,00
13030001019	2011	Avances s/études Bâtiments Médico Sociaux	11 880,00	237	11 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Avances s/trx Bâtiments Médico Sociaux	773 720,00	238	40 249,00	390 000,00	300 000,00	43 471,00	0,00	0,00
		Travaux Bâtiments Médico-sociaux	76 137,00	231313	76 137,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	861 737,00		128 266,00	390 000,00	300 000,00	43 471,00	0,00	0,00
13030001021	2012	Travaux Bâtiments Médico-sociaux	64 837,00	231313	10 837,00	5 000,00	49 000,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	64 837,00		10 837,00	5 000,00	49 000,00	0,00	0,00	0,00

n° AP	Millésime	Libellés des opérations	Montants affectés	Echéancier de l'affectation pour information et non voté						
				Nature	Exercices antérieurs	2015	2016	2017	2018	2019 & suiv.
13040001011	2012	Etudes Bâtiments Culturels	646 532,00	2031	11 532,00	0,00	420 000,00	215 000,00	0,00	0,00
		Travaux Bâtiments Culturels	173 107,00	231314	173 107,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	819 639,00		184 639,00	0,00	420 000,00	215 000,00	0,00	0,00
13051005001	2013	Etudes Projet des Glières	453 001,00	2031	42 109,00	10 892,00	300 000,00	100 000,00	0,00	0,00
		Travaux Projet des Glières	1 000 000,00	231314	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00
		Total affecté	1 453 001,00		42 109,00	10 892,00	300 000,00	1 100 000,00	0,00	0,00
13060005002	2013	Matériel HT Auberge Clermont	3 000,00	2157	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux HT Auberge Clermont	13 301,00	231314	5 301,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	16 301,00		5 301,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13070009001	2013	Etudes Construction Réhabilitation	420 000,00	2031	57 539,00	212 461,00	140 000,00	10 000,00	0,00	0,00
		Travaux Construction Réhabilitation	108 203,00	231311	108 203,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Construction Réhabilitation	638 455,00	231314	528 754,00	89 701,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Construction Réhabilitation	745 109,00	231318	383 118,00	361 991,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	1 911 767,00		1 077 614,00	664 153,00	160 000,00	10 000,00	0,00	0,00
13070010001	2013	Etudes Amélioration Aménagements	79 553,00	2031	75 259,00	4 294,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Amélioration Aménagements	908 454,00	231311	642 896,00	265 558,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Amélioration Aménagements	391 983,00	231313	215 515,00	96 883,00	79 585,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Amélioration Aménagements	246 364,00	231314	219 698,00	26 666,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Amélioration Aménagements	91 431,00	231318	68 068,00	23 363,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	1 717 785,00		1 221 436,00	416 764,00	79 585,00	0,00	0,00	0,00
13070010002	2014	Etudes Amélioration Aménagements	292 799,00	2031	29 085,00	258 714,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Amélioration Aménagements	421 295,00	231311	230 268,00	191 027,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Amélioration Aménagements	144 845,00	231313	57 542,00	87 303,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Amélioration Aménagements	426 533,00	231314	280 646,00	145 887,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Amélioration Aménagements	282 054,00	231318	8 406,00	273 648,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	1 567 526,00		605 947,00	956 579,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
13070010003	2015	Etudes Maintenance Aménagements	216 000,00	2031	0,00	196 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Maintenance Aménagements	1 993 213,00	231311	0,00	131 213,00	1 358 000,00	504 000,00	0,00	0,00
		Travaux Maintenance Aménagements	569 942,00	231313	0,00	185 942,00	384 000,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Maintenance Aménagements	836 415,00	231314	0,00	394 415,00	442 000,00	0,00	0,00	0,00
		Travaux Maintenance Aménagements	675 073,00	231318	0,00	240 473,00	284 600,00	150 000,00	0,00	0,00
		Opération sous mandat Abbaye Aulps	150 000,00	458112	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	4 440 643,00		0,00	1 148 043,00	2 638 600,00	654 000,00	0,00	0,00

n° AP	Millésime	Libellés des opérations	Montants affectés	Echéancier de l'affectation pour information et non voté						
				Nature	Exercices antérieurs	2015	2016	2017	2018	2019 & suiv.
13070011002	2014	Mobiliers et matériels	70 200,00	2157	67 887,00	2 313,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Mobiliers et matériels	66 728,00	2188	66 728,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Mobiliers et matériels	187 386,00	21848	83 597,00	103 789,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	324 314,00		218 212,00	106 102,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13070011003	2015	Mobiliers et matériels	290 000,00	2157	0,00	290 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Mobiliers et matériels	290 000,00	21848	0,00	260 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	580 000,00		0,00	550 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00

Annexe détaillée à la délibération budgétaire
3ÈME COMMISSION INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES, TRANSPORTS ET MOBILITÉ, BATIMENTS :
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2015

Bâtiments Départementaux et Moyens de l'Institution :

Concernant les Bâtiments Départementaux (hors collèges) et les Moyens de l'Institution, ce document retrace les opérations proposées au budget supplémentaire 2015 et les ajustements de celles votées antérieurement ayant une incidence sur les crédits de paiement 2015 et suivants, pour assurer les constructions, aménagements et réhabilitations du patrimoine bâti départemental, sa gestion courante, et pour procéder à la mise à disposition de moyens nécessaires au fonctionnement de la Collectivité.

BUDGET PRINCIPAL

Au budget supplémentaire 2015, il est proposé :

- › en dépenses de fonctionnement : aucune modification, le budget restant à 4 940 000 €,
- › en recettes de fonctionnement : aucune modification, l'inscription restant à 300 000 €,
- › en dépenses d'investissement, une diminution de 2 369 852 € des crédits de paiement 2015, les portant de 12 166 373 € à 9 796 521 €, ainsi qu'une augmentation de 42 124 € des Autorisations de Programme,
- › en recette d'investissement : une inscription de 26 000 €.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement 2015 votées au Budget primitif 2015 se montent à 4,940 M€, dont :

- › 4,050 M€ pour assurer la maintenance des bâtiments départementaux (environ 200 bâtiments hors collèges), dont :
 - 1 470 000 € pour les fluides (eau, électricité, gaz, combustibles, chauffage urbain),
 - 2 390 000 € pour l'entretien des bâtiments, de leurs espaces verts et de leurs parkings (nettoyage des locaux, contrôles obligatoires, réparations et maintenance)
 - 190 000 € de prestations de services (redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets, frais de déménagements, remboursement de frais à des tiers, prestations diverses) ;
- › 0,780 M€ pour les achats de fournitures et petit outillage destinés au bon fonctionnement des Services de l'Institution ;
- › 0,110 M€ pour les dépenses liées aux activités commerciales (Pôles d'échanges Multimodaux, Auberge de CLERMONT)

Aucune modification n'est proposée au Budget Supplémentaire 2015.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement votées au Budget primitif 2015 se montent à 300 000 €, et sont constituées essentiellement de remboursements de frais d'entretien des bâtiments par des tiers occupant certains locaux.

Aucune modification n'est proposée au Budget Supplémentaire 2015.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL :

Rappel des montants votés au Budget Primitif 2015 :

Le budget primitif 2015 prévoit pour la DCSG des crédits de paiement 2015 de 12,166 M€ sur Autorisations de Programmes, répartis en 11,756 M€ pour les Bâtiments (dont 3 600 M€ pour l'opération individualisée de réhabilitation complète du bâtiment des Services à ANNECY), et 0,410 M€ pour les acquisitions de mobiliers et matériels.

Les crédits de paiement 2015 d'un montant de 12,166 M€ se décomposent en :

- 10,501 M€ concernant les opérations votées antérieurement au BP 2015,
- 2,265 M€ concernant les opérations nouvelles au titre du BP 2015 (à hauteur de 1,781 M€ pour les opérations d'améliorations, d'aménagement, d'économies d'énergie et d'accessibilité handicapés dans les bâtiments, de 0,300 M€ pour les acquisitions de Mobiliers et Matériels et de 0,170 M€ au titre des constructions neuves et réhabilitations),

Le montant global des crédits de Paiement 2015 à 2018 au budget primitif 2015 s'élève à 46 127 283 € (12 166 373 € en 2015 ; 10 886 490 € en 2016 ; 14 629 420 € en 2017 et 8 445 000 € en 2018).

Bilan de l'exercice 2014 :

Sur un montant de crédits de paiement 2014 de 10 433 598 € ont été dépensés 7 323 079,15 €, soit un solde inutilisé de 3 110 518 €, dont :

- 1 255 684 € de crédits non utilisés par le service Patrimoine (dont 1 254 480 € en AP Acquisitions foncières et 1 204 € hors AP pour une rente),
- 1 842 564 € de crédits sur les AP concernant les Bâtiments (1 765 591 €) et les Moyens (76 928 €) pour lesquels, globalement,
 - 1 106 451 € sont reportés sur les années ultérieures, dont 766 107 € sur 2015, 328 508 € sur 2016 et 11 836 € sur 2017,
 - 736 113 € sont proposés en diminutions d'AP (réduction de coûts, économies, abandon de projets),
- 12 270 € de crédits restitués sur l'Autorisation de programmes 2009 Environnement qu'il est proposé de clore,

Soit une restitution de 2 004 067 € de crédits.

Plus en détail, les crédits de paiements 2014 non utilisés, pour un montant global 3 110 518 € :

- sont reportés à hauteur de 766 107 € sur 2015 dont principalement :
 - 89 458 € pour les travaux de sécurisation des toitures terrasse,

- › 79 997 € de divers travaux d'économies d'énergie,
 - › 68 680 € pour la reprise totale des bacs aciers du CERD de LA TOUR,
 - › 63 616 € d'études diverses,
 - › 59 751 € concernant l'aménagement du PMS de TANINGES dans la Maison de l'Enfance et de la Famille,
 - › 40 000 € pour divers travaux au Silo du Conservatoire d'Art et d'Histoire à ANNECY,
 - › 30 619 € d'études d'aménagements des locaux destinés à la DDPP à METZ-TESSY,
 - › 26 701 € pour les travaux à l'Abbaye de SIX FER A CHEVAL (Ethnologia),
 - › 26 666 € pour les travaux de réaménagement du local technique de la piscine au Centre d'hébergement « Le Nid » à SAINT JEOIRE,
 - › 22 315 € de mobilier pour la salle Pierre Martin,
 - › 20 302 € de divers travaux de mises en conformités au Conservatoire d'Art et d'Histoire à ANNECY ;
 - › - 56 561 € pour quelques dépenses avancées, dont principalement 52 148 € pour les travaux de réhabilitation-extension du CERD de VERS.
- sont reportés à hauteur de 328 508 € sur 2016, dont principalement :
 - › 100 000 € d'études concernant la réhabilitation énergétique du Centre d'hébergement « Le Nid » à SAINT JEOIRE,
 - › 79 585 € de divers travaux d'accessibilité handicapés,
 - › 49 000 € pour les travaux en frais avancés du contentieux touchant le plénum du PMS de CHAMONIX MONT BLANC,
 - › 42 080 € pour les travaux de construction du CERD de SAINT-JORIOZ,
 - › 20 000 € pour les travaux à l'Abbaye de SIX FER A CHEVAL (Ethnologia),
 - › 20 000 € d'études pour la rénovation intérieure et façades du Parc d'ANNECY sis chemin des Carrières à ANNECY LE VIEUX,
- sont reportés à hauteur de 11 836 € sur 2017 (cumul de plusieurs petits montants),
- sont diminués de 736 113 € par réduction des coûts ou annulations d'opérations, dont les plus importantes représentent :
 - › 63 225 € d'économie sur la réfection de la toiture du cloître de la Chartreuse de Mélan à TANINGES,
 - › 54 247 € d'économie sur la reprise des balustres au Château de CLERMONT,
 - › 45 587 € d'économie sur la réhabilitation du CERD de LA TOUR,
 - › 37 988 € d'économie sur les études de faisabilité du Pôle Culturel Départemental de BONNEVILLE,
 - › 35 000 € sur les travaux de sécurisation des toitures terrasses, suite aux résultats d'appel d'offres,
 - › 31 105 € de travaux de réhabilitation extension du CERD du Mont Sion à ANDILLY,
 - › 25 503 € d'économie sur la réfection des accès du Pôle Médico-Social de THONON LES BAINS EST,

- 24 486 € en achat de mobilier et Matériel,
 - 23 779 € de crédits concernant la construction neuve du CERD et CPI de Flaine à ARACHES LE FRASSE,
 - 20 000 € concernant l'aménagement d'un rangement au local de Musique du Conservatoire d'Art et d'Histoire à ANNECY, le projet n'ayant pu aboutir,
 - 20 000 € d'aménagement du local Prud'Hommes à ANNEMASSE, le projet ayant été ajourné.
- Par ailleurs, sont restitués, 1 255 684 € du service Patrimoine et 12 270 € sur l'Autorisation de programmes 2009 Environnement close.

Au Budget Supplémentaire 2015, il est proposé :

- D'augmenter globalement le montant des autorisations de programmes précédemment votées de 42 124 €, dont - 157 050 € concernant les Bâtiments et + 199 174 € concernant les Moyens. Cette diminution est issue :
 - des modifications de coûts d'opérations, aboutissant à une diminution d'un montant global de - 588 876 €, dont principalement :
 - Au site Départemental de l'avenue de la Plaine à ANNECY (globalement - 460 000 € sur les trois opérations) :
 - - 1 580 000 € (dont - 80 000 € en études et 1 500 000 € en travaux) concernant la réhabilitation énergétique du bâtiment « Site Départemental de l'avenue de la Plaine à ANNECY », suite à suppression de la tranche conditionnelle touchant l'aile centrale, qui fera l'objet d'une réhabilitation complète pour aménagement d'un Pôle Médico-social. Cette diminution ramène le coût d'opération à 2 400 000 €,
 - + 1 420 000 € pour l'aménagement d'un PMS (Pôle Médico-Social) sur le Site Départemental de l'avenue de la Plaine à ANNECY, portant le coût global du projet à 2 340 000 € (2015-2018).
 - - 300 000 € concernant les travaux d'aménagement en bureaux du 3^{ème} étage du Site Départemental de l'avenue de la Plaine à ANNECY, le projet ayant été réévalué en fonction de la surface partiellement réaménagée, ramenant ainsi le montant à 300 000 €,
 - + 304 000 € pour les travaux d'aménagement des locaux sis à METZ-TESSY (ex.RDA) destinés à loger les services de la DDPP, portant le coût d'opération à 1 776 000 € (2014-2017), selon l'avant projet sommaire prenant en compte les exigences des futurs utilisateurs,
 - + 271 000 € pour prendre en compte la totalité de la toiture amiantée du CTD-CERD de REIGNIER-ESERY, portant le coût global des travaux à 371 000 €,
 - - 100 000 € sur le coût de réfection des toitures du Parc d'ANNECY et des CTD-CERD d'ANNECY EST, chemin des Carrières à ANNECY LE VIEUX, suite aux résultats d'appel d'offres,
 - - 63 225 € d'économies sur la réfection de la toiture de la Chartreuse de Mélan à TANINGES,
 - - 54 247 € d'économies sur la reprise des balustres au château de CLERMONT,
 - - 45 587 € pour les travaux de réhabilitation du CERD de LA TOUR,
 - - 37 988 € d'économies réalisées sur les études de programmation pour la création d'un Pôle Culturel Départemental à BONNEVILLE,

- › - 35 000 € concernant la sécurisation des toitures terrasses, suite aux résultats d'appel d'offres,
- › - 31 324 € concernant les études et travaux d'accessibilité handicapés,
- › - 31 105 € concernant la réhabilitation extension du CERD du Mont Sion à ANDILLY,
- › - 30 826 € pour les acquisitions de mobiliers et de matériels,
- › + 30 000 € pour la construction du PMS de SEYNOD, portant le coût de l'opération à 2 580 000 €, les montants des études et des travaux ayant été réajustés.
- › - 27 759 € concernant les études et travaux d'économies d'énergie,
- › - 25 503 € sur la réfection et la sécurisation des accès du Pôle Médico-Social de THONON LES BAINS EST,
- › - 23 779 € concernant la construction neuve du CERD et CPI de Flaine à ARACHES LE FRASSE,
- › - 22 513 € d'études diverses,
- › - 20 000 € d'aménagement d'un placard au local musique du Conservatoire d'Art et d'Histoire à ANNECY,

› Des nouvelles opérations proposées à hauteur de 631 000 € :

- › 230 000 € pour remplacer l'ancienne dameuse utilisée depuis 14 ans sur le domaine nordique du Plateau des Glières, ne pouvant plus répondre aux besoins du fait de sa vétusté, par un engin neuf de même gabarit, mais techniquement plus moderne,
- › 95 000 € pour des travaux au Conservatoire d'Art et d'Histoire à ANNECY, dont 60 000 € pour la rénovation des surfaces de façade du « chien couché » et 35 000 € pour le renouvellement complet des éclairages de sécurité (homogénéité et normes actuelles),
- › 60 000 € pour le remplacement des chéneaux et descentes d'eaux pluviales, ainsi que le remplacement de deux portes d'entrées sur le bâtiment abritant l'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) à BONNEVILLE,
- › 60 000 € pour la création d'une plateforme élévatrice sur le quai de chargement des Archives Départementales à ANNECY,
- › 48 000 € pour divers travaux à la Chartreuse de Mélan à TANINGES, dont la création de chéneaux, la réhabilitation d'un pilier et d'un chat sculpté,
- › 40 000 € pour la reprise des eaux pluviales de la cour du Château de CLERMONT,
- › 37 000 € pour des travaux à la Direction Action Sociale Solidarité de l'avenue de Chevêne à ANNECY, dont 25 000 € pour l'amélioration du réseau de ventilation et 12 000 € pour la mise en œuvre de la dématérialisation au sein de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées),
- › 25 000 € pour traiter le contentieux concernant une pollution au CERD d'ALBY SUR CHERAN,
- › 21 000 € pour le ravalement des façades du bâtiment « Le Berlioz » à THONON-LES-BAINS,
- › 15 000 € au centre d'hébergement « Le Nid » à SAINT JEOIRE, pour le remplacement des moquettes usagées par des sols souples plus faciles à entretenir et plus hygiéniques.

Ces opérations sont prévues à hauteur de 616 000 € en crédits de paiement 2015 et 15 000 € sur 2016.

- de diminuer de 2 369 852 € les crédits de paiement 2015 sur Autorisations de Programmes les portant de 12 166 373 € à 9 796 521 €.

Cette diminution des crédits de paiement 2015 tient compte après révision des échéanciers, des reports de crédits 2015 sur les années 2016-2018 à hauteur de 3 582 968 €, compensée par des augmentations dont 766 107 € € issue des reports de crédits 2014 sur 2015 (voir bilan 2014 ci-dessus), 180 249 € de crédits 2017 avancés en 2015 (sur l'opération de construction du Pôle Médico-Social de TANINGES) et de 266 760 € issus d'une part des nouvelles opérations listées ci-dessus (616 000 €) et d'autre part des diverses modifications d'Autorisations de Programmes (- 349 240 €).

Les reports de crédits 2015 sur 2016-2018 représentent 3 582 968 €, principalement :

- 800 000 € sur 2016 pour la construction du CERD de SAINT JORIOZ, le projet ayant nécessité le déplacement de l'implantation du hangar à sel sur le terrain, suite à la découverte de déchets amiantés au moment du creusement des fondations du projet initial,
- 400 000 € sur 2016 concernant la réhabilitation énergétique du bâtiment de l'Arrondissement d'ANNECY, chemin des Carrières à ANNECY LE VIEUX, le démarrage des travaux étant prévu en septembre - octobre 2015,
- 310 000 € sur 2016 pour les travaux de réaménagement et de rénovation du bâtiment ex-RDA à METZ-TESSY pour loger le CDDP (Direction Départementale de la Protection des Populations) à METZ-TESSY, le projet étant en cours de discussion,
- 280 000 € sur 2016 concernant les études pour la construction à THONON LES BAINS d'un ensemble de bâtiments destinés à la voirie (CTD - CERD - Arrondissement - PARC),
- 250 000 € sur 2016-2017 d'études de réaménagement général, isolation, chauffage et accessibilité de l'Auberge du Plateau des Glières à THORENS-GLIERES, la validation du programme étant prévue pour l'été 2015,
- 208 000 € sur 2017 concernant les études pour la création d'un Pôle Culturel Départemental à BONNEVILLE, le programme étant en cours de validation,
- 155 641 € sur 2016 de divers études et travaux d'économies d'énergie,
- 100 000 € sur 2016-2017 pour les études de réhabilitation du CERD de RUMILLY,
- 100 000 € sur 2016 pour l'éclairage des façades du Château de CLERMONT,
- 100 000 € sur 2017 pour la construction d'un nouveau PMS à SEYNOD,
- 100 000 € sur 2016 pour l'agrandissement du PMS de CRUSEILLES, suite à libération des locaux par l'Arrondissement,
- 100 000 € sur 2016 pour la réfection de la toiture du PMS d'EVIAN LES BAINS,
- 100 000 € sur 2016 pour le réaménagement de la Villa Angélique à THONON LES BAINS pour le redéploiement des services médico-sociaux de la CAMS du Chablais,
- 90 000 € sur 2016 concernant la réfection et le désamiantage de la toiture du CTD-CERD de REIGNIER-ESERY,
- 86 637 € de travaux d'économies d'énergie,
- 80 000 € sur 2016 concernant la rénovation intérieure et les façades du bâtiment abritant le Parc d'ANNECY Chemin des Carrières à ANNECY LE VIEUX,
- 70 000 € sur 2016 d'études pour l'aménagement d'un Pôle Médico-Social au Site Départemental de l'avenue de la Plaine à ANNECY,
- 60 000 € sur 2016 pour la réfection du réseau d'assainissement du bâtiment A Préfecture,
- 60 000 € sur 2016 d'études pour la construction d'un nouveau CERD à CHAMONIX MONT BLANC,

- › 40 000 € sur 2016 pour les réaménagements de bureaux au bâtiment « Le Star » à ANNECY,
- › 30 000 € sur 2016 pour les travaux d'étanchéité des coursives sud au 2^{ème} niveau du Château de CLERMONT,
- › 25 000 € sur 2016 concernant les études d'extension et réhabilitation thermique du CERD de MAXILLY,
- › 20 000 € sur 2016 concernant les travaux de réhabilitation énergétique du Centre d'hébergement « Le Nid » à SAINT JEOIRE.

La diminution de - 349 240 € des crédits 2015 découlant de la modification des Autorisations de Programmes, concerne principalement des opérations réalisées à moindre coût :

- › - 100 000 € pour la réfection de la toiture du Parc d'ANNECY et des CTD-CERD d'ANNECY-Est
- › - 80 000 € d'études pour la réhabilitation énergétique du Site Départemental de l'avenue de la Plaine à ANNECY,
- › - 57 227 € en études d'économies d'énergie,
- › - 50 000 € pour la réhabilitation du CERD de LA TOUR,
- › - 48 202 € pour la réfection de la toiture de la Chartreuse de Mélan à TANINGES.

Les modifications d'échéanciers concernant également les crédits de paiement 2016 à 2018, notamment :

Des reports de crédits de paiement 2016 sur 2017 et 2018 sont proposés :

- › 1 000 000 € concernant les travaux de réaménagement général, isolation, chauffage et accessibilité de l'Auberge du Plateau des Glières à THORENS-GLIERES,
- › 600 000 € concernant la construction d'un nouveau PMS à SEYNOD,
- › 600 000 € concernant la rénovation intérieure et façades du Parc d'ANNECY chemin des Carrières à ANNECY LE VIEUX,
- › 500 000 € concernant les travaux de construction d'un nouveau CERD à CHAMONIX MONT BLANC,
- › 350 000 € concernant la réhabilitation énergétique du Point d'appui de MEGEVE,
- › 350 000 € concernant les travaux d'aménagement d'un PMS sur le Site Départemental de l'avenue de la Plaine à ANNECY,
- › 300 000 € concernant la réhabilitation énergétique du Centre d'hébergement « Le Nid » à SAINT JEOIRE,

Par contre, 255 000 € de travaux sont avancés de 2017 à 2016 pour l'aménagement du 3ème étage du Site Départemental de l'avenue de la Plaine à ANNECY.

Par ailleurs, concernant la réhabilitation - extension du CERD de BOEGE, il est proposé de reporter 1 100 000 € de Crédits 2017 à hauteur de 600 000 € sur 2018 et 500 000 € sur 2019.

Ces propositions induisent un montant global des crédits de Paiement 2016 à 2019 de 38 215 405 € (10 392 398 € en 2016 ; 15 723 007 € en 2017 ; 11 570 000 € en 2018 et 530 000 € en 2019).

La répartition annuelle des Crédits de Paiements en investissement est détaillée dans le tableau suivant :

Crédits paiement par années	Total après BP 2015	BS 2015	Total après BS 2015
<i>CP 2007 à 2013 des AP en cours</i>	12 528 331	0	12 528 331
Crédits de paiements 2014	8 826 773	-1 842 519	6 984 254
Crédits de paiements 2015	12 166 373	-2 369 852	9 796 521
Crédits de paiements 2016	10 886 490	-494 092	10 392 398
Crédits de paiements 2017	14 629 420	1 093 587	15 723 007
Crédits de paiements 2018	8 445 000	3 125 000	11 570 000
Crédits de paiements 2019	0	530 000	530 000
<i>CP 2015 à 2019</i>	46 127 283	1 884 643	48 011 926
<i>CP 2016 à 2019</i>	33 960 910	4 254 495	38 215 405
<i>CP 2007 à 2019 des AP en cours</i>	67 482 387	42 124	67 524 511
CP 2015 Rente (hors AP)	0		0
TOTAL CP 2015 Investissement	12 166 373	-2 369 852	9 796 521

La répartition des crédits par Autorisations de Programmes est détaillée dans le tableau suivant :

Répartition par AP	Total après BP 2015	BS 2015	Total après BS 2015
Autorisations de Programme 2007	8 126 471	-61 469	8 065 002
Autorisations de Programme 2009	799 683		799 683
Autorisations de Programme 2010	226 092	-6 355	219 737
Autorisations de Programme 2011	2 696 829	-96 754	2 600 075
Autorisations de Programme 2012	7 662 295	-206 193	7 456 102
Autorisations de Programme 2013	16 814 935	-442 823	16 372 112
Autorisations de Programme 2014	2 255 765	-363 925	1 891 840
<i>SOUS-TOTAUX AP en cours jusqu'à 2014 :</i>	38 582 070	-1 177 519	37 404 551
AP gelées en 2015	-799 683		-799 683
Autorisations de Programme 2015 :	29 700 000	1 219 643	30 919 643
TOTAUX AP en cours :	67 482 387	42 124	67 524 511

Les Autorisations de Programmes et les Crédits de Paiement 2015 sont détaillées par programme dans le tableau suivant :

Répartition par programmes	AUTORISATIONS DE PROGRAMMES				CREDITS DE PAIEMENT 2015			
	après BP 2015	Modif.AP BS 2015	après BS 2015	%	après BP 2015	BS 2015	après BS 2015	%
Bât. Centraux	2 497 986	-109 743	2 388 243	3,54	246 800	-65 974	180 826	1,85
Bât. D Réhabilitation(*)	9 066 166		9 066 166	13,43	3 600 000		3 600 000	36,75
Bât. Voirie	14 341 152	-134 692	14 206 460	21,04	3 403 573	-1 686 838	1 716 735	17,52
Bât. Culturels	926 122	-106 483	819 639	1,21	208 000	-208 000	0	0,00
Bât. Médico-Sociaux	946 427	-19 853	926 574	1,37	150 000	245 000	395 000	4,03
Construction - Réhab.(*)	30 511 611	-516 844	29 994 767	44,42	1 189 000	-503 420	685 580	7,00
Auberge des Glières TTC	1 453 001		1 453 001	2,15	250 000	-239 108	10 892	0,11
Amélioration - Amgt.(*)	6 992 690	733 264	7 725 954	11,44	2 679 000	-157 614	2 521 386	25,74
Mobiliers - Matériels(*)	698 800	205 514	904 314	1,34	410 000	246 102	656 102	6,70
Auberge de Clermont HT	22 000	-5 699	16 301	0,02	11 000		11 000	0,11
PEM Annecy HT	12 432	-3 340	9 092	0,01	5 000		5 000	0,05
PEM Cluses HT	14 000		14 000	0,02	14 000		14 000	0,14
TOTAUX AP	67 482 387	42 124	67 524 511	100	12 166 373	-2 369 852	9 796 521	100
Dettes (hors AP)					0		0	
TOTAL CP 2015 INVESTISSEMENT					12 166 373	-2 369 852	9 796 521	

(*) Programme issue de la nouvelle architecture pour les AP 2013 et 2014

Détail par opération des modifications budgétaires proposées au BS 2015 :

Diminution de l'AP 2014 Mobilier - Matériel en AP 2014 en CP 2015

Pour un montant global de - 74 486 € - 3 898 €

Sur les 398 800 € votés en AP, 218 210 € ont été dépensés en 2014 dont 83 596 € en mobiliers, 67 887 € en matériels et outillages et 66 727 € en défibrillateurs. Il est proposé de diminuer les crédits 2015 de 8 898 € les ramenant à 106 102 € pour le règlement des factures engagées en 2014, notamment les sièges de la salle Pierre Martin au bâtiment des services à ANNECY (55 320 €).

Augmentation de l'AP 2015 Mobilier - Matériel en AP 2015 en CP 2015

Pour un montant global de + 280 000 € + 250 000 €

Mobilier : considérant les besoins en mobilier liés aux déménagements et réorganisations de services, il est proposé d'augmenter le budget de 50 000 €, dont 20 000 € en crédits de paiement 2015 et 30 000 € en crédits 2016 afin de régler les commandes passées fin 2015. + 50 000 € + 20 000 €

Matériel : compte tenu de sa vétusté, la dameuse achetée en 2001 pour l'entretien des pistes du Plateau des Glières ne pourra plus répondre aux besoins sans une remise à niveau jugée trop onéreuse. Afin d'assurer la continuité des moyens mis à disposition pour l'entretien du domaine nordique, il est proposé d'acquérir un matériel neuf de puissance équivalente, mais d'une technicité plus moderne, pour un prix estimé à 230 000 € 230 000 € 230 000 €

L'AP 2015 Mobilier Matériel sera ainsi de 580 000 € dont 550 000 € sur 2015 et 30 000 € sur 2016 ;

Soit globalement pour le Mobilier et le matériel + 205 514 € + 246 102 €

Diminution de AP « Auberge de CLERMONT » en AP 2013 en CP 2015

Pour un montant global de - 5 699 € 0 €

L'AP est réduite de 5 699 € la ramenant à 16 301 €, dont 5 301 € de travaux réalisés en 2014 et 11 000 € de crédits 2015 (3 000 € en matériel et 8 000 € en travaux). Cette diminution correspond aux crédits 2014 non utilisés en Matériel (3 000 €) et en travaux (2 699 €).

Diminution de AP « Pôle d'échanges Multimodal d'ANNECY » en AP 2013 en CP 2015

Pour un montant global de - 3 340 € 0 €

L'AP votée pour l'acquisition de mobilier et matériel est réduite de 3 340 € la ramenant à 9 092 €, dont 2 432 € réalisés en 2013, 1 660 € réalisés en 2014 et 5 000 € de crédits 2015 (3 000 € en matériel et 2 000 € en mobilier). Cette diminution correspond aux crédits 2014 non utilisés en Matériel (1 340 €) et en mobilier (2 000 €).

Modification de l'échéancier de AP « Auberge du Plateau des Glières » .. en AP 2013 en CP 2015

Pour un montant global de 0 € - 239 108 €

▪ Auberge des Glières (AP 2013) :

- étude de positionnement et de faisabilité : l'étude prévue initialement pour 40 000 € a été réalisée sur 2013 à hauteur 29 781 €. En 2014 ont été réalisés un complément d'étude de positionnement et de faisabilité pour 12 328 €. Il est donc proposé de reporter le reliquat 10 892 € de crédits 2014 sur 2015 afin de pouvoir solder les engagements 0 € + 10 892 €
- études de réaménagement et réhabilitation : les études de maîtrise d'œuvre inscrites pour 400 000 € devraient pouvoir être lancées au 2^{ème} semestre 2015. Il est proposé de reporter 250 000 € de crédits 2015 à hauteur de 150 000 € sur 2016 et de 100 000 € sur 2017. L'échéancier sera ainsi de 300 000 € en 2016 et 100 000 € en 2017 0 € .. - 250 000 €
- travaux de réaménagement et réhabilitation : un montant de 1 M€ avait été inscrit en Crédits de paiement 2016. Il est proposé pour l'instant de le reporter sur 2017. Ce montant devra être réévalué selon les options choisies 0 € 0 €

Augmentation des autres Autorisations de Programmes et modifications des échéanciers en AP en CP 2015

Pour un montant global concernant les bâtiments de - 154 351 € ... - 2 376 846 €

Concernant les bâtiments de la Voirie :.....+ 28 128 €... - 2 001 812 €

- CERD de SAINT-JORIOZ - construction neuve (AP 2012) : l'opération avait été inscrites pour 2,227 M€ (études 123 264 €, travaux 2,104 M€). Les travaux débutés en novembre 2013 ont dû être stoppés début janvier 2014 après la découverte par le terrassier, de résidus amiantés enterrés, nécessitant un désamiantage de la zone d'un coût important. La solution étudiée de changer l'implantation du hangar à sel a été retenue, et le chantier doit redémarrer en mai 2015. Il est donc proposé de reporter 42 080 € de crédits 2014 et 800 000 € de crédits 2015 sur 2016. L'échéancier des travaux sera ainsi de 26 907 € sur 2013, de 145 920 € sur 2014, de 704 000 € sur 2015 et 1 177 173 € sur 2016 0 € ... - 800 000 €
- Arrondissement d'ANNECY et logement du Parc, sis chemin des Carrières à ANNECY LE VIEUX - réhabilitation énergétique (isolation, menuiseries extérieures, ventilation) (AP 2012) : le coût d'opération s'élève à 562 710 € (études économies d'énergie 47 710 €, travaux 515 000 €). Les études engagées vont se poursuivre sur 2015. Compte tenu de l'avancement du dossier, il est proposé de reporter 400 000 € de crédits 2015 sur 2016 portant l'échéancier à 115 000 € sur 2015 et à 400 000 € sur 2016. 0 € ... - 400 000 €
- Services de Voirie à THONON-LES-BAINS - construction d'un ensemble de bâtiments destinés aux Arrondissement, CTD, CERD et Parc (AP 2011 études, AP 2015 travaux) : sur le site du Bois de Thue, une surface de 4200 m² à construire permettra de regrouper les services de voirie du secteur. Le coût prévisionnel avait été inscrit pour 9 M€ (études 755 000 €, travaux 8,245 M€). La Maîtrise d'œuvre a été désignée sur concours en mars 2015. Après la phase de conception jusqu'en 2016, les travaux seront lancés pour une livraison en 2018. Compte tenu de l'avancement du dossier, Il est proposé de reporter en études, 5 000 € de crédits 2014 et 280 000 € de crédits 2015 sur 2016. L'échéancier des études sera de 300 000 € sur 2015 et 455 000 € sur 2016 et celui des travaux sera de 500 000 € sur 2016, de 4,4 M€ sur 2017 et de 3,345 M€ sur 2018. 0 € ... - 280 000 €
- CTD/CERD de REIGNIER-ESERY - réfection de la toiture, avec désamiantage et isolation : l'opération avait été inscrite au budget pour 110 000 € (études 10 000 €, travaux 100 000 €). Les repérages des matériaux existants ont constatés la présence d'amiante sur la totalité de la couverture, mais également sur les structures métalliques, impliquant un coût supplémentaire important. Les travaux dont le traitement de l'amiante, des peintures sur les structures et le remplacement des couvertures du CERD ont été estimés à 371 000 €. Il est donc proposé d'inscrire un complément de 271 000 € en travaux et 19 000 € en études. Les travaux initialement prévus en 2015 ont dû être différés. L'échéancier modifié sera de 221 000 € sur 2016 et 150 000 € sur 2017.....+ 271 000 € - 90 000 €
- Parc d'ANNECY et CERD d'ANNECY-EST sis chemin des Carrières à ANNECY LE VIEUX - Réfection de l'étanchéité et renforcement de l'isolation de la toiture (AP 2013) : les études comportant un diagnostic amiante ont été réalisées sur 2013-2014 pour 21 598 €. Le budget initialement inscrits à hauteur de 450 000 € pour les travaux peut être réduit de 100 000 € suite aux résultats d'appel d'offres. Les 350 000 € sont prévus sur 2015..... - 100 000 € ... - 100 000 €

en AP en CP 2015

- CERD de RUMILLY - études d'agrandissement et de réhabilitation de l'ex-PARC (AP 2013) : le coût global de l'opération est estimé à 1,940 M€ dont 140 000 € d'études (30 000 € d'études de faisabilité et 110 000 € d'études de maîtrise d'œuvre) et 1,800 M€ de travaux à inscrire en AP ultérieurement. Les études de faisabilité ont été réalisées sur 2014 à hauteur de 11 136 € et se poursuivent. Compte tenu de l'avancement du projet, Il est proposé de reporter 100 000 € de crédits 2015 d'études de maîtrise d'œuvre à hauteur de 50 000 € sur 2016 et 50 000 € sur 2017, dont l'échéancier sera de 60 000 € en 2016 et de 50 000 € en 2017 0 € - 100 000 €
- Parc d'ANNECY sis chemin des Carrières à ANNECY LE VIEUX - Rénovation intérieure et ravalement des façades (AP 2012 études, AP 2015 travaux) : l'opération avait été inscrite pour 2 M€ (études 100 000 €, travaux 1,9 M€) En fonction de l'avancement du dossier, il est proposé de reporter, en études, 20 000 € de crédits 2014 et 80 000 € de crédits 2015 sur 2016, portant la totalité des crédits sur 2016, et en travaux, de reporter 600 000 € de crédits 2016 et 700 000 € de crédits 2017 sur 2018, portant l'échéancier à 600 000 € sur 2017 et 1 300 000 € sur 2018 0 € - 80 000 €
- CERD de CHAMONIX-MONT-BLANC (AP 2012) : l'opération inscrite au budget se monte globalement à 4 190 257 € (études faisabilité 20 257 €, études de maîtrise d'œuvre 270 000 €, travaux 3,9 M€). Les études de faisabilité ont été réalisées et un programme défini. La maîtrise d'œuvre est en cours de désignation, les risques naturels connus étant pris en compte dans le projet. Il est proposé de reporter 14 580 € de crédits 2014 sur 2015 pour le paiement des études de faisabilité, et de modifier également les échéanciers, d'une part des études de maîtrise d'œuvre en reportant 20 000 € de crédits 2014 et 60 000 € de crédits 2015 sur 2016, et d'autre part des travaux en reportant 500 000 € de crédits 2016 sur 2017. Les crédits d'études de maîtrise d'œuvre seront ainsi de 160 000 € sur 2015 et 110 000 € sur 2016, et les crédits de travaux de 2,4 M€ sur 2017 et 1,5 M€ sur 2018..... + 257 € - 45 420 €
- CERD de VERS - réhabilitation-extension (AP 2007) : le coût global avait été inscrit pour 950 000 € (études 52 627 €, travaux 897 373 €). Après réalisation des travaux à hauteur de 1 059 € en 2012, de 410 262 € sur 2013, il est proposé d'avancer 52 148 € de crédits 2015 sur 2014 afin de couvrir les paiements 2014 de 198 827 €. L'échéancier sera ainsi de 287 225 € sur 2015 pour terminer l'opération..... 0 € - 52 148 €
- CERD de LA TOUR :
 - réhabilitation (AP 2012) : l'opération inscrite pour 619 413 € peut être réduite de 45 587 €, ramenant le coût global à 585 112 € (études 35 699 € en études diverses 2012), travaux 549 413 €). Les travaux ont été réalisés en 2014 pour 509 413 €. L'échéancier est ajusté en avançant 4 413 € de 2015 sur 2014 et il reste 40 000 € sur 2015 pour solder les marchés. - 45 587 € - 50 000 €
 - Réfection totale toiture bacs acier (AP 2014) : l'opération avait été inscrite pour 71 974 € (études diverses 1 974 €, travaux 70 000 €). Des études ont été réalisées en 2014 ainsi qu'une petite partie des travaux qui seront réalisés en 2015. Il est donc proposé de reporter 68 680 € de crédits 2014 sur 2015..... 0 € + 68 680 €

▪ CERD de BOEGE - Réhabilitation-extension, hangar à sel et logement (AP 2013) : le coût global de l'opération avait été inscrit pour 1,8 M€ (études 100 000 €, travaux 1,7 M€). Des études de faisabilité devraient pouvoir être réalisées en 2015 (en études diverses). Les besoins n'ayant pas été définis, il est proposé de reporter, en études de maîtrise d'œuvre, 10 000 € de crédits 2015 et 40 000 € de crédits 2016 sur 2017, et en travaux, 1,100 M€ de crédits 2017, à hauteur de 600 000 € sur 2018 et de 500 000 € sur 2019. L'échéancier des études sera ainsi de 50 000 € en 2016 et 50 000 € en 2017, et celui des travaux de 1,2 M€ en 2018 et de 0,5 M€ en 2019..... 0 € - 10 000 €
en AP en CP 2015

▪ CERD, PARC et SDIS d'AYZE BONNEVILLE :

- PARC et SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) Construction neuve d'un parc mutualisé (AP 2012) : Le terrain d'accueil pressenti est situé dans l'extension de la zone d'activité d'Ayze. Le programmiste choisi en mai 2015 doit remettre son rapport avant la fin de l'année 2015. Compte tenu du contrat signé, il est proposé de diminuer de 6 000 € le budget de 50 000 € initialement voté pour les études de programmation, le ramenant à 44 000 €, et de reporter les 30 000 € de crédits 2015 sur 2016, l'échéancier étant alors de 14 000 € sur 2015 et 30 000 € sur 2016. Les études de maîtrise d'œuvre étant inscrites à hauteur de 150 000 € sur 2016. Ce projet est globalement évalué à 5,670 M€. Il restera à inscrire sans doute un complément de crédits d'études ainsi que les crédits de travaux - 6 000 € - 36 000 €

- création d'une aire de lavage au CERD (AP 2013) : l'opération inscrite pour 197 000 € (études diverses 3 311 €, travaux 193 689 €) a été réalisée à hauteur de 190 107 €. Le budget peut être réduit de 6 893 €, avec un report de 4 000 € de crédits 2014 sur 2015 pour les derniers paiements - 6 893 € + 4 000 €

- aménagement divers au CERD (AP 2015) : prévus sur 2015 à hauteur de 50 000 €. 0 € 0 €

▪ CERD de MAXILLY - extension après acquisition foncière et rénovation thermique du bâtiment existant (AP 2013 études, AP 2015 travaux) : l'opération inscrite pour 1 788 000 € (études 188 000 €, travaux 1 600 000 €) avait été votée pour réaliser la rénovation thermique, la réhabilitation et l'agrandissement de l'existant. Les études de faisabilité ont débuté en 2013 (6 270 €) et poursuivies sur 2014 (1 157 €). Compte tenu de l'avancement du dossier, il est proposé de reporter, en études, 12 843 € de crédits 2014 et 25 000 € de crédits 2015 sur 2016, portant les crédits 2015 à 64 000 € et ceux de 2016 à 116 573 €. Les travaux restent programmés à hauteur de 600 000 € sur 2017 et 1 000 000 € sur 2018. 0 € - 25 000 €

▪ CERD d'ALBY-SUR-CHERAN - Adaptation de la distribution de carburant, ventilation basse des locaux techniques et pose d'arrêts de neige (AP 2013) : sur un budget de 34 435 € ont été réalisés une partie de ces adaptations pour un montant de 30 835 €. Il reste à réaliser sur 2015 les travaux liés à la distribution de carburants estimés à 9 000 €, ce qui porte le montant global de l'opération à 39 835 €. + 5 400 € + 9 000 €

▪ CERD de SALLANCHES : réhabilitation-extension

- étude de faisabilité (AP 2010) : ces études inscrites pour 15 000 € peuvent être réduites de 6 355 €. Une partie a été réalisée sur 2013 à hauteur de 6 100 € et un complément sur 2014 à hauteur de 2 545 €. - 6 355 € - 1 400 €

- études de Maîtrise d'œuvre (AP 2012) : un montant de 80 000 € avait été inscrit pour les études de maîtrise d'œuvre. Le programme n'étant pas défini, il est proposé de reporter les 10 000 € de crédits 2015 et 30 000 € de crédits 2016 sur 2017. L'échéancier sera ainsi de 40 000 € sur 2016 et 40 000 € sur 2017. L'inscription des travaux estimés à 1,320 M€ seront à prévoir à l'échéance 2018-2019 0 € - 10 000 €
- CERD du Mont Sion à ANDILLY - réhabilitation et extension du point d'appui (AP 2007) : le coût final s'élève à 1,527 M€ (études 74 743 €, travaux 1 452 892 €). Le budget peut être réduit de 31 105 €, avec un report de 2 585 € de crédits 2014 sur 2015 pour les derniers paiements - 31 105 € + 2 585 €
.....en AP en CP 2015
- CERD et CPI (Centre de 1ère Intervention) de Flaine à ARACHES LA FRASSE :
 - construction neuve (AP 2005 puis 2013) : le chantier s'est achevé fin 2011. Le coût final s'élève à 5,009 M€ dont 1,668 M€ pour la part du CERD et 3,341 € pour le CPI (Centre de Première intervention) du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours). Les crédits restant sur 2014 peuvent être supprimés - 23 779 € 0 €
 - travaux de sécurisation du public côté mur de soutènement - première phase (AP 2007) : la première tranche de travaux pour la protection des personnes vers le vide entre le parking haut et le bâtiment a été réalisée pour 14 144 €. Les crédits restant sur 2014 peuvent être supprimés..... - 3 327 € 0 €
 - Travaux de sécurisation du public vers le mur de soutènement et la paroi cloutée existants - deuxième phase (AP 2014) : l'opération est inscrite pour 75 000 € (études diverses 10 000 €, travaux 65 000 €) et doit être réalisée sur 2015. 0 € 0 €
- CERD d'ANNEMASSE - Création d'un abri couvert (AP 2013) : les travaux ont été réalisés en 2014. Le coût final s'élève à 96 679 € (études 10 366 € en études diverses 2012, travaux 86 313 €). Le budget peut être réduit de 18 687 €, avec un report de 600 € de crédits 2014 sur 2015 pour les derniers paiements..... - 18 687 € + 600 €
- CERD de TANINGES - mise en conformité distribution de carburants (AP 2013) : suite au diagnostic effectué en interne par les services de Voirie en 2013, ont été réalisées en 2014 un diagnostic pollution ainsi que les études de maîtrise d'œuvre pour un montant de 8 000 €. Un montant de 110 000 € avait été inscrit pour réaliser les travaux. Le coût final s'élève à 126 000 € (114 609 € sur 2014 et 11 391 € sur 2015), nécessitant un complément budgétaire de 16 000 € + 16 000 € + 1 391 €
- CTD de FAVERGES - construction neuve (AP 2011 puis 2012) : les travaux débutés en octobre 2012 ont été achevés en octobre 2013. Le coût final est de 471 944 € (études 26 773 €, travaux 445 171 €). Les dépenses se sont élevées à 100 527 € en 2012, à 332 045 € en 2013, à 35 172 € en 2014, soit 467 744 € fin 2014. Le budget peut être réduit de 13 829 €. Il est proposé de reporter 4 200 € de crédits 2014 sur 2015 en AP 2012 pour solder les marchés . - 13 829 € + 4 200 €
- CERD d'ANNECY-OUEST - études d'extension des locaux existants (AP 2010) : dans le but de supprimer les structures préfabriquées mises en place en 2008, les études de faisabilité prévues à hauteur de 15 000 € ont débuté en 2013 (1 200 €). Le dossier n'ayant pas avancé, il est proposé de reporter les crédits 2015 de 13 800 € sur 2016.

De même pour les études de maîtrise d'œuvre inscrites à hauteur de 80 000 €, il est proposé de reporter 40 000 € de crédits 2016 sur 2017, portant leur échéancier à 40 000 € sur 2016 et 40 000 € sur 2017. Les travaux sont programmés sur 2017-2018 pour un coût estimatif de 1,320 M€ (non inscrits au budget) 0 € - 13 800 €

- CERD de SAMOENS - création de trois boxes (AP 2012) : les travaux débutés en septembre 2013 avaient été retardés du fait de problèmes de sols, mais ont pu être livrés au 1^{er} semestre 2014. Le coût final s'élève à 267 422 € (études 26 303 €, travaux 241 119 €). Le budget peut ainsi être réduit de 4 378 €, avec un report de 1 500 € de crédits 2014 sur 2015 pour les derniers paiements. Ces travaux permettent de céder deux bâtiments (un garage de stockage à SAMOENS 1600 et le Point d'Appui de SIX-FER-A-CHEVAL) - 4 378 € + 1 500 €
- Diverses modifications de faibles montants d'ajustements pour soldes..... - 4 589 € 0 €
- Point d'appui de MEGEVE - réhabilitation énergétique (AP 2015) : le projet est inscrit pour un coût global de 380 000 € (études économies d'énergies 30 000 €, travaux 350 000 €) Le études sont prévues à hauteur de 10 000 € sur 2015 et 20 000 € sur 2016. Il est proposé de différer les travaux en reportant les crédits 2016 sur 2017..... 0 € 0 M€

en AP en CP 2015

Concernant les bâtiments Centraux : - 1 624 158 € - 362 287 €

- Site départemental de l'avenue de la Plaine à ANNECY :
 - réhabilitation énergétique (AP 2012 études, AP 2015 travaux) : l'opération inscrite pour 3 980 000 € est ramenée à 2 400 000 € (études 150 000 €, travaux 2 250 000 €) pour réaliser la réhabilitation énergétique de l'existant, par l'isolation des façades, le remplacement de la couverture, l'installation d'une ventilation double flux ainsi que la mise en conformité de l'accessibilité. La réduction budgétaire découle de la suppression de la tranche conditionnelle portant sur l'aile centrale du bâtiment, maintenant destinée à la création d'un Pôle Médico-Social faisant l'objet d'une autre opération. Compte tenu de l'avancement du dossier, il est proposé de reporter, en études, 90 000 € de crédits 2015 sur 2016. L'échéancier est ainsi porté en études à 2 333 € sur 2014, 65 000 € sur 2015 et 82 667 € sur 2016, et en travaux à 1 575 000 € sur 2017 et 675 000 € sur 2018 - 1 580 000 € - 90 000 €
 - aménagement du 3ème étage en bureaux (AP 2013 études, AP 2015 travaux) : le projet initial avait été inscrit pour 640 000 €. Les travaux d'aménagement ne porteront que sur une partie du 3^{ème} étage seulement, pour un coût de 300 000 €. Il est donc proposé de diminuer le budget et également de modifier l'échéancier, en ramenant 255 000 € de crédits 2017 sur 2016, la réalisation des travaux étant prévue sur 2016 - 340 000 € - 30 000 €
 - restructuration des locaux de la DPE (Direction de la Protection de l'Enfance) (AP 2015) : les travaux d'adaptation des bureaux suite à une réorganisation début 2015 s'élèvent à 14 569 € 14 569 € + 14 569 €
 - prise du réseau eaux usées service téléalarme (AP 2015) : les travaux ont été réalisés pour 5 227 € début 2015, le solde de 4 773 € peut être supprimé..... - 4 773 € - 4 773 €
- Ancien RDA à METZ-TESSY - Aménagement de futurs locaux DDPP (AP 2014 études, AP 2015 travaux) : L'opération inscrite pour 1, 472 M€ nécessite un complément budgétaire de 304 000 € portant le coût global à 1,776 M€ (études 62 000 €, travaux 1,714 M€).

Le projet a été revu en fonction des besoins des utilisateurs et concerne une surface plus importante. Il est proposé de reporter 30 619 € de crédits d'études 2014 sur 2015 et 310 000 € de crédits travaux 2015 sur 2016. L'échéancier des études sera ainsi de 9 381 € sur 2014 et de 52 619 € sur 2015, celui des travaux de 1,210 M€ sur 2016 et de 0,504 M€ en 2017.....+ 304 000 € ... - 279 381 €

-en AP en CP 2015
- Bât. A Hôtel du Département Préfecture - réfection du réseau d'assainissement (AP 2015) : les études sont en cours, les crédits 2015 inscrits de 60 000 € pour réaliser les travaux sont reporté sur 2016 0 € - 60 000 €
- Bâtiment « Le Star » à ANNECY - modification des bureaux suite à une réorganisation des services (AP 2015) : 80 000 € avaient inscrits en crédits 2015. Il est proposé de reporter 40 000 € sur 2016 0 € - 40 000 €
- Bâtiment Action sociale et Solidarité avenue de Chevène à ANNECY :
 - Amélioration du réseau de ventilation (AP 2015) : il est proposé d'effectuer en 2015 des travaux d'adaptation du réseau de ventilation estimés à 25 000 € 25 000 € + 25 000 €
 - Sécurisation de la salle serveurs (AP 2014) : les travaux n'ont pu être exécutés en 2014 et sont reportés sur 2015 0 € + 15 000 €
 - Mise en œuvre de la dématérialisation à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) (AP 2015) : travaux d'adaptation des locaux à réaliser en 2015 12 000 € + 12 000 €
 - Mise en place d'un parc à vélos (AP 2014) : les travaux nécessaires à l'installation du support de cycles, prévus pour 12 008 € ont été réalisés à hauteur de 14 726 €, nécessitant un complément budgétaire de 2 718 € et un report de 11 100 € de crédits 2014 sur 2015. Par ailleurs l'acquisition du matériel a coûté 2 763 €, soit un coût global de 17 489 €...+ 2 718 € + 13 818 €
 - Aménagement d'un local pour les déchets à risques infectieux (AP 2014) : les travaux prévus pour 10 000 € ont été réalisés pour 8 376 € € sur 2014, et le solde de 1 624 € de crédits 2014 est reporté sur 2015 pour solder les factures..... 0 € + 1 624 €
 - Pose de fenêtres oscillo-battantes dans sept bureaux du 4ème niveau (AP 2014) : les travaux n'ont pu être exécutés sur 2014 et sont reportés sur 2015 0 € + 8 025 €
- Imprimerie départementale - asservissement incendie des portes (AP 2012) : les travaux prévus en 2014 pour 15 000 € sont reportés sur 2015 0 € + 15 000 €
- Locaux Prud'Hommes à ANNEMASSE (AP 2013) : les 20 000 € qui avaient été inscrits ne sont plus nécessaires, le projet ayant été ajourné - 20 000 € 0 €
- Villa Mary rue du 30ème RI à ANNECY - pose d'arrêts de neige (AP 2014) : les travaux réalisés sur 2014 s'élèvent à 3 295 €. Le solde de 6 705 € est reporté sur 2015 pour terminer 0 € + 6 705 €
- Pôle excellence bois à RUMILLY - aménagements formation Bois (AP 2013) : les travaux prévus pour 202 000 € ont été réalisés pour 195 161 € sur 2013-2014. Le budget peut être réduit de 6 839 € avec un report de 200 € de crédits 2014 sur 2015 pour solder les factures..... - 6 839 € + 200 €

- Savoie-Biblio à METZ-TESSY - aménagements sur préconisations de l'étude ergonomique (AP 2014) : 100 000 € avaient été inscrits pour ces travaux à hauteur de 20 000 € en 2014 et 80 000 € en 2015. Aucun paiement n'a pu être réalisé sur 2014, les crédits 2014 sont donc reportés sur 2015 0 € + 20 000 €
- Diverses modifications de faibles montants pour ajustements ou soldes - 30 833 € + 9 926 €

en AP en CP 2015

Concernant les bâtiments Culturels, Environnementaux, Touristiques et Sportifs : + 63 222 € + 10 718 €

- Archives Départementales à ANNECY - Création d'une plateforme élévatrice sur quai de chargement (AP 2015) : après étude des difficultés rencontrées par les utilisateurs, le service de Sécurité et de Prévention des Risques a préconisé l'installation d'une plateforme élévatrice permettant de faciliter les manutentions et d'éviter les accidents. C'est pourquoi il est proposé d'inscrire 60 000 € pour réaliser les travaux au 2^{ème} semestre 2015 60 000 € + 60 000 €
- Pôle Culturel Départemental de BONNEVILLE dans le bâtiment existant de l'IUFM (Institut de Formation des Maîtres) :
 - études de réhabilitation et de réaménagement du bâtiment (AP 2012) : Les études du projet de Pôle Culturel Départemental avaient été inscrites pour 684 520 €. Le budget peut être réduit de 37 988 € concernant les études de faisabilité réalisées sur 2013-2014, portant le coût global des études à 646 532 € (11 532 € d'études de faisabilité et programmation, 635 000 € d'études de maîtrise d'œuvre). Ce projet est complexe car il doit fédérer plusieurs établissements dont un Musée, la Bibliothèque Départementale de Prêt, le Centre Départemental de Documentation Pédagogique et l'IUFM toujours en activité sur le site. L'enjeu majeur de cette phase des études de programmation a été la capacité à inclure ce projet global dans l'espace disponible. Pour l'instant, il est proposé de reporter les 7 000 € de crédits 2014 et les 208 000 € de crédits 2015 sur 2017. L'échéancier des études de maîtrise d'œuvre sera ainsi de 420 000 € sur 2016 et 215 000 € sur 2017. Les travaux évalués à 11 M€ sont programmés sur 2017-2019 (non votés) - 37 988 € ... - 208 000 €
 - Remplacement de l'ensemble des chéneaux et descentes d'eaux pluviales ainsi que deux portes d'entrée (AP 2015) : ces éléments sont tellement dégradés que l'eau ruisselle contre les murs, décolle les enduits extérieurs et, par l'intermédiaire d'infiltrations, décompose les enduits intérieurs. Deux portes d'entrées sont également très détériorées. Ces travaux estimés à 60 000 € à réaliser sur 2015, permettront de préserver l'existant, dans l'attente du projet de réhabilitation du bâtiment. 60 000 € + 60 000 €
- Abbaye de SIXT-FER-A-CHEVAL - Projet Ethnologia (ex-Phénix) (AP 2013 et 2015) : Il a déjà été réalisé principalement la réfection des enduits de façades. En 2015, il est prévu de procéder à la réfection des enduits du couloir du rez-de-chaussée, de changer des menuiseries extérieures et de réaliser des études de portance de planchers et d'accessibilité handicapés.

L'opération avait été inscrite pour 455 000 € (études 10 000 €, travaux 445 000 €), suite à des financements possibles par le FEDER (Fonds européen de développement économique et régional). Il est proposé de reporter 46 701 € de crédits travaux 2014 à hauteur de 21 701 € sur 2015 et de 25 000 € sur 2016.

L'échéancier sera ainsi de 101 701 € sur 2015 et 25 000 € sur 2016. 0 € + 21 701 €

▪ Centre d'hébergement « Le Nid » à SAINT JEORE :

- réhabilitation énergétique du bâtiment (AP 2013 études, AP 2015 travaux)
L'opération visant la réfection et l'isolation des façades, des cages d'escalier et d'ascenseur, l'installation de protections extérieures et l'optimisation du fonctionnement du chauffage avait été inscrite pour 2,760 M€ (études 160 000 €, travaux 2,6 M€). La consultation de maîtrise d'œuvre en en cours en mai 2015. Il est proposé de reporter, en études, 100 000 € de crédits 2014 et 20 000 € de crédits 2015 sur 2016, et en travaux, 300 000 € de crédits 2016 sur 2017. L'échéancier sera ainsi pour les études de 40 000 € sur 2015 et 120 000 € sur 2016, et pour les travaux de 1,6 M€ sur 2017 et de 1 M€ sur 2018 0 € - 20 000 M€
en AP en CP 2015
- Remplacement des moquettes des circulations du niveau 1 par du sol souple PVC (AP 2015) : afin de simplifier l'entretien et d'améliorer l'hygiène, il est proposé de remplacer en 2015 les moquettes usagées des circulations du 1^{er} étage de ce bâtiment recevant du public en hébergement, les travaux étant estimés à 15 000 € 15 000 € + 15 000 €
- réfection local piscine (AP 2013) : ce chalet en bois fortement dégradé avait fait l'objet d'un crédit de 30 000 € pour sa restauration et son adaptation comprenant un rabaissement du dallage supportant la pompe, évitant ainsi le problème de désamorçage constaté trop fréquemment. Une partie des travaux a été faite en urgence en 2014 à hauteur de 3 334 €, dans l'attente des travaux d'ensemble à réaliser sur 2015 0 € + 26 666 €

▪ Château de CLERMONT :

- Eclairage des façades (AP 2015) : 100 000 € avaient été inscrits au budget, mais une étude reste à réaliser préalablement aux travaux qui sont donc différés sur 2016..... 0 € .. - 100 000 €
- Reprise des balustres (AP 2012 et 2014) : les travaux inscrits pour 150 000 € ont été réalisés en 2014 à hauteur de 95 753 €. Les crédits restants de 54 247 € peuvent être supprimés tout en reportant 14 248 € de crédits 2014 sur 2015 - 54 247 € + 14 248 €
- Reprise des eaux pluviales de la cour (AP 2015) : afin de supprimer les remontées d'humidité, il est proposé d'inscrire 40 000 € et de réaliser les travaux nécessaires en 2015 40 000 € + 40 000 €
- Etanchéité coursives sud 2ème niveau (AP 2015) : 30 000 € avaient été inscrits au budget. La consultation de maîtrise d'œuvre est en cours et le démarrage des travaux prévus pour le printemps 2016. Les crédits 2015 sont reportés..... 0 € - 30 000 €
- Traitement de l'humidité de la salle voûtée (AP 2015) : 12 000 € avaient été inscrits au budget. La consultation de maîtrise d'œuvre est en cours et le démarrage des travaux prévus pour le printemps 2016. Les crédits 2015 sont reportés 0 € - 12 000 €
- Réfection route d'accès (AP 2014) : sur un budget de 35 000 €, les travaux ont été réalisés à hauteur de 31 424 € - 3 576 € 0 €

▪ Conservatoire d'Art et d'Histoire à ANNECY :

- Rénovation des surfaces de la façade du « Chien couché » en toiture (AP 2015) : la façade du chien couché situé à l'arrière du bâtiment et des boiseries sous le chien couché étant fortement dégradées, il est proposé d'entreprendre leur rénovation en 2015, pour un montant estimé à 60 000 €..... 60 000 € + 60 000 €
- SILO - mise en sécurité et réfection de la cage d'escalier (AP 2014) : les travaux n'ont pu être réalisés en 2014 et sont reportés en 2015 0 € + 40 000 €
- Renouvellement complet des éclairages de sécurité (AP 2015) : selon les préconisations de la Commission de sécurité, il est proposé de remplacer en 2015 les installations existantes vétustes et dépareillées, afin d'avoir une conformité, une homogénéité et une technologie plus moderne, pour un montant estimé à 35 000 € 35 000 € + 35 000 €
- Travaux divers de mises en sécurité (AP 2014), préconisés par la Commission de sécurité (suppression des bouteilles de gaz alimentant la cuisine, raccordement direct au réseau de gaz naturel, remise en état de la couverture de la cuisine, suppression des multiprises électriques) : les travaux ont été réalisés partiellement en 2014 à hauteur de 29 698 €. Il est proposé de diminuer le budget de 15 000 € le ramenant à 50 000 € et de reporter 20 302 € sur 2015 pour terminer..... - 15 000 € + 20 302 €
- Création d'un placard de rangement dans le local Musique (AP 2014) : le besoin n'ayant toujours pas été précisément défini, il est proposé de supprimer ces crédits 2014 plutôt que de le reporter sur 2015 - 20 000 € 0 €
- Pose d'arrêts de neige en toiture (AP 2014) : les travaux prévus pour 50 000 € ont été réalisés pour 30 410 € en 2014. Le budget peut être réduit de 19 590 €. - 19 590 € 0 €
- Soutènement de la voie arrière du bâtiment (AP 2014) : les travaux inscrits sur 2014 pour 12 000 € n'ont pu être réalisés. Il est proposé de reporter les crédits sur 2015 0 € + 12 000 €
- Réaménagement de l'accueil du Conservatoire d'Art et d'Histoire à ANNECY (AP 2013) : Le coût final s'élève à 229 533 € (études diverses 16 078 €, travaux 213 455 €), l'accueil a pu être ré-ouvert au public le 14 août 2014. Le budget peut être réduit de 11 467 €, dont 4 467 € de crédits 2014 et - 7 000 € de crédits 2015. Il reste 13 000 € sur 2015 pour les derniers paiements - 11 467 € - 7 000 €
- Changement paratonnerre (AP 2014) : les travaux prévus pour 25 000 € ont été réalisés pour 21 430 € en 2014. Le budget peut être réduit de 3 570 €. - 3 570 € 0 €
- Isolement coupe feu de la cuisine (AP 2014) : les travaux prévus pour 8 000 € ont été réalisés pour 6 235 €. Le budget peut être réduit de 1 765 € avec un report de 1 000 € de crédits 2014 sur 2015 pour solder les factures..... - 1 765 € + 1 000 €

en AP en CP 2015

- Bâtiment « Le Belvédère Mémoire du Maquis » au Plateau des Glières - aménagement d'une banque d'accueil (AP 2014) : les travaux prévus pour 10 000 € ont été réalisés pour 8 440 €. Le budget peut être réduit de 1 560 € avec un report de 5 210 € de crédits 2014 sur 2015 pour solder les factures. - 1 560 € + 5 210 €

- Chartreuse de Mélan à TANINGES :
 - Réparation de la toiture (AP 2014) : les travaux prévus pour 100 000 € ont été réalisés à hauteur de 36 775 €. Le budget peut être réduit de 63 225 € avec un report de 1 798 € de crédits 2014 sur 2015 pour solder les factures. - 63 225 € - 48 202 €
 - Divers travaux (AP 2015) : l'ensemble à réaliser en 2015-2016, pour un montant global de..... 48 000 € + 33 000 €
 - 15 000 € pour la création de chéneaux sur le cloître et la ferme, les bâtiments étant fortement endommagés par les eaux pluviales aux endroits non pourvus. Il est donc proposé d'équiper la toiture extérieure du cloître de chéneaux et de descentes d'eaux pluviales en zinc et de prolonger le chéneau existant de la façade ouest de la Ferme,
 - 15 000€ pour le remplacement du pilier d'angle sud-est des arcatures du cloître qui présente des désordres à sa base,
 - 12 000 € pour le remplacement du « Chat sculpté » sur le contrefort de l'angle sud-est de l'église qui présente un important degré d'érosion,
 - 6 000 € pour la création d'une grille, en lieu et place de la porte d'entrée Nord de la Chartreuse, afin d'améliorer la ventilation du bâtiment, hors période hivernale,
- Maison du Plateau des Glières (bâtiment de sécurité) à THORENS-GLIERES - réaménagements intérieurs (AP 2014) : les travaux prévus pour 70 000 € ont été réalisés avant la saison hivernale 2014/2015 à hauteur de 55 000 €. Le budget peut être réduit de 15 000 € avec un report de 1 793 € de crédits 2014 sur 2015 pour solder les factures. - 15 000 € + 1 793 €
- Bâtiment « La Métrallière » du Plateau des Glières à THORENS-GLIERES (AP 2014) :
 - Réalisation d'enrobés sur le parvis : les travaux prévus pour 12 000 € ont été réalisés à hauteur de 7 863 €. Le budget peut être réduit de 4 137 € - 4 137 € 0 €
 - Mise en conformité des lits : afin de recevoir le public en toute sécurité, les travaux prévus pour 20 000 € ont été réalisés à hauteur de 16 347 €. Le budget peut être réduit de 3 653 € - 3 653 € 0 €
- Domaine de Rovorée à YVOIRE - Ferme Morel - réhabilitation du logement en accueil et logement (AP 2013) : les aménagements envisagés sont différés sur 2017-2018, le projet n'étant pas abouti. Un crédit d'études de 30 000 € avait été inscrit. Il est proposé de reporter les 10 000 € de crédits 2015 sur 2017, portant l'échéancier à 20 000 € sur 2016 et 10 000 € sur 2017. Les travaux estimés à 280 K€ ne sont pas inscrits au budget 0 € - 10 000 €
en AP en CP 2015

Concernant les bâtiments Médico-Sociaux : + 1 417 394 € - 250 972 €

- Aménagement d'un Pôle Médico-Social sur le Site départemental de l'avenue de la Plaine à ANNECY (AP 2015 Construction) : ce projet découle du déconventionnement avec la ville d'ANNECY. Il avait été inscrit au budget pour 920 000 €. Afin de tenir compte des coûts de réaménagement mais aussi de réhabilitation complète y compris énergétique de l'aile centrale du Site où sera implanté le Pôle Médico-Social, le budget prévisionnel global est porté à 2 340 000 € (études 190 000 €, travaux 2 150 000 €). Il est donc proposé d'inscrire un complément de 1 420 000 € dont 120 000 € en études

et 1 300 000 € en travaux. Le lancement du programme fin juin 2015 permettrait de lancer le marché de maîtrise d'œuvre en septembre 2015. Il est proposé de reporter 70 000 € de crédits d'études 2015 sur 2016, ainsi que 350 000 € de crédits travaux 2016 sur 2017-2018. L'échéancier prévisionnel révisé prévoit ainsi en études 120 000 € sur 2016 et 70 000 € sur 2017, et en travaux 620 000 € sur 2016, 1 500 000 € sur 2017 et 30 000 € sur 2018 pour les travaux. + 1 420 000 € - 70 000 €

- Pôle Médico-social de TANINGES - aménagement de locaux dans le bâtiment de la Maison de l'Enfance (AP 2011) : le coût prévisionnel s'élève à 796 851 € (11 880 € d'études Maître d'œuvre, 11 251 € de rémunération du mandataire en Maitrise d'ouvrage (Semcoda), et 773 720 € d'avances sur travaux). Concernant le compte d'avances, il est proposé d'inscrire 240 000 € de crédits 2015 en reportant 59 751 € de crédits 2014 et en avançant 180 249 € de crédits 2017. L'échéancier des travaux sera ainsi de 40 249 € sur 2014, de 390 000 € sur 2015, de 300 000 € sur 2016 et de 43 471 € sur 2017 + 251 € .. + 248 000 €
- Pôle Médico-Social de SEYNOD - construction neuve (AP 2013 et 2015 Construction) : l'équipe de maitrise d'œuvre a présenté l'avant projet sommaire en janvier 2015. Le coût initialement inscrit au budget pour 2 550 000 € est réévalué à 2 580 000 € (études 180 000 €, travaux 2 400 000 €), soit un complément de 30 000 € (+ 100 000 € en travaux compensés par une diminution de 70 000 € en crédits d'études) pour tenir compte des adaptations notamment géotechniques). Il est proposé de modifier l'échéancier prévisionnel qui sera, pour les études de 129 888 € sur 2015, et pour les travaux, de 1 950 000 € sur 2016, 400 000 € sur 2017 et 50 000 € sur 2018. + 30 000 € .. - 160 112 €
- Pôle Médico-Social de CRUSEILLES - agrandissement suite à libération d'un local en rez-de-chaussée par les services de l'Arrondissement (AP 2015) : 100 000 € de crédits 2015 avaient été inscrits pour ce projet. Les besoins restant à affiner, les crédits 2015 sont reportés sur 2016 0 € ... - 100 000 €
- Pôle Médico-Social d'EVIAN-LES-BAINS - Réfection totale de la toiture avec reprise de la charpente et renforcement de l'isolation (AP 2015) : 100 000 € de crédits 2015 avaient été inscrits pour ce projet. Ce dossier nécessitant une déclaration de travaux avant consultation, les crédits 2015 sont reportés sur 2016 0 € ... - 100 000 €
- Villa « Angélique » à THONON-LES-BAINS - réaménagements suite à libération des locaux par l'EPDA (Etablissement Public Départemental Autonome) afin de permettre un redéploiement des services de la CAMS du Chablais, dans le cadre de l'installation du service MAIA (Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer) (AP 2015) : 100 000 € avaient été inscrits pour réaliser ce projet en 2015. Les besoins n'étant pas encore assez bien définis, il est proposé de reporter les crédits sur 2016 0 € .. - 100 000 €
en AP en CP 2015
- Pôle Médico-Social de THONON EST : réfection de la terrasse haute du rez-de-chaussée, sécurisation de l'accès au sous-sol (AP 2014) : 50 000 € avaient été inscrits en crédits 2014. Les travaux ont été réalisés à hauteur de 24 497 €. Le budget peut être réduit de 25 503 €, avec un report de 7 100 € sur 2015 pour régler les dernières factures - 25 503 € + 7 100 €
- Pôles Médico-Sociaux de THONON LES BAINS Ouest et Périphérie Vallées (AP 2015) : le ravalement des façades du bâtiment « Le Bertioz » s'élève à 21 000 €, réglable en cinq paiements mensuels début 2015 21 000 € + 21 000 €
- Pôle Médico-Social des Balmettes à ANNECY - réaménagement des locaux suite à déconventionnement avec la ville (AP 2015) : 30 000 € avaient été inscrits en prévision de ces travaux en 2015. Le budget peut être réduit de 15 000 €, le ramenant à 15 000 €. - 15 000 € - 15 000 €

- Pôle médico-social de RUMILLY - création d'une salle d'attente (AP 2012) : les travaux inscrits pour 15 000 € ont été réalisés à hauteur de 2 896 € sur 2012. Le solde de 12 104 € avait été reporté sur 2014. Sans suite, ces crédits sont supprimés - 12 104 € 0 €
- CAMS (Circonscription d'Actions Médico-Sociales) du Genevois à VILLE LA GRAND - pose d'un auvent (AP 2014) : ces travaux s'élèvent à 5 008 € 5 008 € + 5 008 €
- Pôle Médico-Social de LA ROCHE SUR FORON - pose d'une borne escamotable à l'entrée du parking (AP 2014) : l'entrée du parking est contrôlée par une barrière manuelle en bois difficile à manœuvrer. 13 000 € avaient été inscrits 2014 pour la remplacer par une borne électrique. Les travaux ont été réalisés partiellement sur 2014 pour 4 351 €. L'entreprise chargée des travaux a été liquidée et 2 500 € supplémentaires sont nécessaires pour terminer la mise en fonction de cette installation en 2015 + 2 500 € ... + 11 149 €
- Villa «Gallèse» à CLUSES - mise en sécurité incendie, raccordement réseau eaux usées et gaz (AP 2013) : 24 896 € avaient été inscrits dont 6 896 € ont été réalisés sur 2013 et 1 117 € sur 2014. Il est proposé de reporter 1 883 € de crédits 2014 sur 2015 portant les crédits 2015 à 16 883 € pour terminer les raccordements aux réseaux d'eaux usées et de gaz en 2015 0 € + 1 883 €
- Diverses modifications de faibles montants d'ajustements pour soldes..... - 8 758 € 0 €

en AP en CP 2015

Concernant divers bâtiments : - 38 937 € + 227 507

(études et travaux d'économies d'énergie, d'accessibilité handicapés, de sécurisation de toitures terrasses, de création d'une GTE, de diverses études et de contentieux)

- **Etudes et Travaux d'économies d'énergie : + 27 759 € - 86 637 €**
 - études : - 94 831 € - 77 227 €
 - AP 2013 : sur 64 000 € inscrits, 42 000 € ont été réalisés - 22 000 € - 682 €
 - AP 2014 : 90 000 € avaient été inscrits. Il est proposé de diminuer ce budget de 58 831 € le portant à 31 169 €, dont 30 455 € en crédits 2015 pour les dépenses engagées (faisabilités de chaufferies bois et solaires photovoltaïques) - 58 831 € - 42 545 €
 - AP 2015 : 90 000 € avaient été inscrits. Il est proposé de diminuer ce budget de 14 000 € le portant à 76 000 €, dont 56 000 € en crédits 2015 et 20 000 € en crédits 2016. Les principales études concernent les réhabilitations énergétiques de l'Arrondissement et du Parc d'ANNECY et du Point d'appui de MEGEVE - 14 000 € - 34 000 €
 - travaux : + 122 590 € - 9 410 €
 - AP 2013 : sur 299 038 € inscrits, 290 687 € ont été réalisés - 8 351 € + 363 €
 - AP 2014 : 464 006 € avaient été inscrits. Il est proposé de diminuer ce budget de 61 964 € le portant à 402 042 €, dont 274 922 € en crédits 2015, comportant un report de crédits 2014 de 92 922 € pour les dépenses engagées, principalement concernant la rénovation de la chaufferie et isolation des CTD de TANINGES, SEYSSEL et CRUSEILLES, de la Maison de Canton à THONES et de changement de luminaires à Savoie Biblio à METZ-TESSY - 61 964 € + 92 922 €

- AP 2015 : 242 000 € avaient été inscrits. Il est proposé d'augmenter ce budget de 192 905 € le portant à 434 905 €, dont 139 305 € en crédits 2015 et 295 000 € en crédits 2016 (report de crédits 2015 sur 2016 de 102 695 €). Les opérations les plus significatives sont la rénovation de la chaufferie du bâtiment d'Actions Sociales avenue de Chevêne à ANNECY, le passage en chaufferie gaz au CTD-CERD de REIGNIER ESERY, l'isolation et l'installation d'eau chaude solaire au Centre d'hébergement « La Métralière » au Plateau des Glières, le remplacement de fenêtres et le passage des luminaires en Leds au Conservatoire d'Art et d'Histoire, et, dans divers bâtiments, l'installation de Gestions Techniques Centralisées, le remplacement de menuiseries et compléments d'isolations..... + 192 905 € ... - 102 695 €

La totalité des crédits de paiement 2015 (études et travaux) affectés aux économies d'énergies s'élève à 518 363 €.

en AP en CP 2015

▪ Etudes et Travaux d'accessibilité handicapés : - 31 324 € + 10 075 €

- études : 120 000 € de crédits 2015 avaient été inscrits, notamment pour réactualiser les diagnostics accessibilité de l'ensemble des bâtiments 0 € 0 €

- travaux : - 31 324 € + 10 075 €

- AP 2012 : sur 148 339 € inscrits, 55 808 € ont été réalisés. Il reste 91 800 € en crédits de paiement 2015, essentiellement pour réaliser les sanitaires du Conservatoire d'Art et d'Histoire à ANNECY, des 1^{er} et 2^{ème} étages du corps central et des 2^{ème} et 3^{ème} étages de l'aile nord -731 € 0 €

- AP 2013 : sur 285 882 € inscrits, Il est proposé de diminuer ce budget de 5 840 € le portant à 280 042 €, dont 80 000 € en crédits 2015 et 79 585 € en crédits 2016, comportant un report de crédits 2014 sur 2016 de 65 425 € et un report de 20 000 € de crédits 2015 sur 2016. Les principales dépenses concernent la pose de portes automatiques dans les Pôles médico-sociaux et les CAMS. - 5 840 € - 20 000 €

- AP 2014 : 123 926 € avaient été inscrits. Il est proposé de diminuer ce budget de 30 345 € le portant à 93 581€, dont 24 483 € en crédits 2015, comportant un report de crédits 2014 de 13 000 € pour les dépenses engagées, principalement la modification de rampes d'accès à Savoie Biblio à METZ-TESSY et la mise en conformité des portes d'ascenseurs du centre d'hébergement « Le Nid » à SAINT JEOIRE - 30 345 € + 24 483 €

- AP 2015 : 80 000 € avaient été inscrits. Il est proposé d'augmenter ce budget de 5 592 € le portant à 85 592 € en crédits 2015, les opérations les plus significatives l'aménagement de toilettes handicapés à la CAMS du Chablais et la création de stationnements..... + 5 592 € + 5 592 €

La totalité des crédits de paiement 2015 (études et travaux) affectés à l'accessibilité handicapés s'élève à 401 875 €.

- Sécurisation des toitures terrasses (AP 2013) : les 125 000 € inscrits pour ces travaux peuvent être ramenés à 90 000 €, suite aux résultats d'appel d'offres, et 89 458 € de crédits 2014 sont reportés sur 2015 - 35 000 € + 89 458 €

en AP en CP 2015

- Création d'une GTE (Gestion technique de l'énergie) dans divers bâtiments (AP 2013 et AP 2015) : après avoir réalisé les études en interne et les travaux d'installations au Conservatoire d'Art et d'Histoire et au bâtiment « Le Star » à ANNECY, dans les CAMS du Chablais à THONON-LES-BAINS, du Genevois à VILLE-LA-GRAND et du Faucigny-Arve à MARIGNIER, à la DAMS de Chevêne (reliquat 350 € à payer), il avait été proposé de poursuivre l'action en équipant les bâtiments de Savoie-Biblio à METZ-TESSY (10 000 € prévus), du silo et de la salle de musique du Conservatoire d'Art et d'Histoire (14 000 €), et des sites de voirie (32 000 €) pour les CERD de AYZE, SCIONZIER et VERS). Les crédits 2014 pour un montant global de 56 350 € sont reportés en 2015 pour terminer l'opération - 2 859 € + 56 350 €

La totalité des crédits de paiement 2015 affectés aux travaux d'installation des GTE s'élève à 56 350 €.

- Etudes diverses : - 22 513 € + 58 616 €

- AP 2012 : les crédits 2014 votés s'élevaient à 29 145 €. Les études réalisées en 2014 représentent 21 449 €. Il est proposé de diminuer l'AP de 7 696 € de crédits non utilisés - 7 696 € 0 €

- AP 2013 : les crédits 2014 votés s'élevaient à 49 105 €. Les études réalisées en 2014 représentent 13 682 €. Il est proposé de reporter 976 € de crédits 2014 sur 2015 et de diminuer l'AP de 34 447 €, portant les crédits 2015 à 976 € pour régler les engagements..... - 34 447 € + 976 €

- AP 2014 : les crédits 2014 votés s'élevaient à 62 000 €. Les études réalisées en 2014 représentent 18 990 €. Il est proposé de reporter 43 010 € de crédits 2014 sur 2015 et d'augmenter l'AP de 19 630 €, portant les crédits 2015 à 85 640 € et les crédits 2016 à 5 000 €, pour régler les engagements et notamment terminer les études de réfection de la toiture du CERD de REIGNIER-ESERY et la réfection du réseau d'assainissement de l'Hôtel du Département + 19 630 € ... + 57 640 €

- AP 2015 : le montant des crédits 2015 de 100 000 € reste inchangé 0 € 0 €

La totalité des crédits de paiement 2015 affectés à diverses études s'élève à 186 616 €.

en AP en CP 2015

Concernant les CONTENTIEUX en cours :

Pour un montant global de 25 000 € + 99 645 €

- Bâtiments de VOIRIE :

- Hangar à sel de CRUSEILLES - sinistre ru et remblais (AP 2011 puis 2012) : un montant de 80 000 € avait été inscrit pour permettre de réaliser les travaux nécessaires en frais avancés. Suite aux affaissements et fissures causés par le gel l'hiver 2011/2012, des travaux conservatoires ont dû être réalisés à hauteur de 10 355 € (7 743 € en 2012 et 2 612 € en 2013). Le reliquat de crédits 2014 est reporté sur 2015 en AP 2012 0 € ... + 69 645 €

- CERD d'ALBY SUR CHERAN - Contentieux pollution (AP 2015) : afin de traiter un contentieux lié à une pollution, il est proposé d'inscrire 25 000 € en crédits 2015 permettant la construction d'un séparateur d'hydrocarbures 25 000 € + 25 000 €

- Bâtiments MEDICO-SOCIAUX : Pôle Médico-Social de CHAMONIX-MONT-BLANC rue du Lyret - remise en état du plénum (AP 2012) : 54 000 € avaient été inscrits en crédits de paiement 2014 pour permettre le paiement des travaux nécessaires en frais avancés. Rien n'a encore été réalisé, les crédits sont reportés à hauteur de 5 000 € sur 2015 et 49 000 € sur 2016 0 € + 5 000 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL

Aucune inscription n'avait été prévue au Budget Primitif 2015.

Il est proposé d'inscrire 26 000 € au budget supplémentaire, pour les participations de la Préfecture aux travaux d'investissement dans les bâtiments qu'elle occupe.

LE BUDGET ANNEXE DU PARC (Voirie) :

Au budget primitif 2015 avaient été inscrites les dépenses gérées par la Direction de la Construction et des Services Généraux à hauteur de 110 000 €, dont 91 000 € en fonctionnement, comprenant 73 000 € pour la maintenance des bâtiments, 18 000 € pour les achats de fournitures courantes, et 19 000 € en investissement dont 4 000 € d'acquisition de mobilier et 15 000 € de divers travaux sur les bâtiments.

En fonctionnement, il est proposé d'inscrire globalement un crédit complémentaire de 24 000 €, portant le montant des dépenses prévisionnelles 2015 à 115 000 €, dont :

- 20 000 € pour l'électricité, le budget prévisionnel avait été sous estimé au budget primitif à 30 000 €, ce qui porte les crédits à 50 000 €,
- 4 000 € pour le nettoyage des locaux, portant les crédits à 17 000 €.

En investissement, Il est proposé d'inscrire globalement un crédit complémentaire de 22 000 €, portant le montant des dépenses prévisionnelles 2015 à 41 000 €, dont :

- 12 000 € pour l'acquisition de mobilier, afin de permettre l'achat de mobilier demandé par la médecine du travail pour un agent, ainsi que 4 vestiaires simples pour le laboratoire et 3 ensembles complets (bureau-fauteuil-armoires) pour les magasiniers dans le cadre de la réfection de leurs locaux, portant les crédits à 16 000 €,
- 10 000 € pour des travaux d'amélioration des conditions de travail (dont motorisation de la dernière porte du Parc à Annecy), portant les crédits à 17 000 €.

La totalité de la part de budget annexe du Parc, afférente à la DCSG, s'élèvera donc globalement à 156 000 € pour 2015.

LE BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME :

Au budget primitif 2015 avaient été inscrites les dépenses gérées par la Direction de la Construction et des Services Généraux, à hauteur de 90 000 €, dont 10 000 € en fonctionnement, pour la maintenance des bâtiments, et 80 000 € en investissement dont 60 000 € pour la mise en conformité des clôtures et 20 000 € pour divers travaux d'aménagement des bâtiments existants.

Aucune modification n'est apportée au budget supplémentaire.

AFFECTATION DES AP

Modifications d'affectations

a/ affectations initiales

n° AP	Millésime	Libellés des opérations	Montants affectés	Echéancier de l'affectation pour information et non voté						
				Nature	Exercices antérieurs	2015	2016	2017	2018	2019 & suiv.
11030002008	2008	Etude AVP Annemasse/La Roche	425 000,00	204163	340 000,00	85 000,00				
		Subvention RFF-Construction CEVA	335 000,00	204163	268 000,00	67 000,00				
		CEVA - Etude section Annemasse Frontière	477 000,00	204163	429 300,00	47 700,00				
		CEVA - Gare d'Annemasse Pro Tranche 2	733 000,00	204163	659 700,00	73 300,00				
		Etudes projets Gare Evian	300 000,00	204163	240 000,00	60 000,00				
		Subvention RFF-Construction CEVA	61 023 000,00	204163	105 950,00	8 894 050,00	33 622 465,00	8 109 886,00		
		Total affecté	64 964 092,90		2 042 950,00	9 227 050,00	33 622 465,00	8 109 886,00	0,00	0,00
11030005001	2012	Subvention PEM Annemasse	1 990 742,00	2031	50 000,00	250 000,00	540 000,00	1 150 742,00		
		Total affecté	1 990 742,00		50 000,00	250 000,00	540 000,00	1 150 742,00	0,00	0,00
11030002009	2008	Pôle d'Echange Annecy	1 966 562,00	204142	145 029,00	656 000,00	86 000,00			
				204162	18 750,00	5 000,00				
		Total affecté	1 966 562,00		1 219 562,00	661 000,00	86 000,00	0,00	0,00	0,00
11020004022	2014	Subvention travaux P+R	4 000 000,00	204142	354 239,00	1 350 000,00	900 000,00	1 100 000,00		
		Total affecté	4 000 000,00		354 239,00	1 350 000,00	900 000,00	1 100 000,00	0,00	0,00
11030006001	2012	Subvention PEM Cluses	2 065 875,00	204142	1 562 700,00	390 675,00				
				204162	84 375,00	28 125,00				
		Total affecté	2 065 875,00		1 647 075,00	418 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00

b/ affectations modifiées

n° AP	Millésime	Libellés des opérations	Montants affectés	Echéancier de l'affectation pour information et non voté						
				Nature	Exercices antérieurs	2015	2016	2017	2018	2019 & suiv.
11030002008	2008	Etude AVP Annemasse/La Roche	340 000,00	204163	340 000,00					
		Subvention RFF-Construction CEVA	268 000,00	204163	268 000,00					
		CEVA - Etude section Annemasse Frontière	429 300,00	204163	429 300,00					
		CEVA - Gare d'Annemasse Pro Tranche 2	659 700,00	204163	659 700,00					
		Etudes projets Gare Evian	240 000,00	204163	240 000,00					
		Subvention RFF-Construction CEVA	10 290 649,00	204163	0,00	3 050 535,00	0,00	7 240 114,00		
		Total affecté	13 898 741,90		1 937 000,00	3 050 535,00	0,00	7 240 114,00	0,00	0,00
11030005001	2012	Subvention PEM Annemasse	410 000,00	2031	50 000,00	250 000,00				
		Total affecté	410 000,00		50 000,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11030002009	2008	Pôle d'Echange Annecy	1 643 521,00	204142	145 029,00	421 082,00				
				204162	18 750,00	2 877,00				
		Total affecté	1 643 521,00		1 219 562,00	423 959,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11020004022	2014	Subvention travaux P+R	1 200 000,00	204142	354 239,00	0,00	495 762,00	54 238,00		
		Total affecté	1 200 000,00		354 239,00	0,00	495 762,00	54 238,00	0,00	0,00
11030006001	2012	Subvention PEM Cluses	1 392 660,00	204142	1 193 006,00	115 279,00				
				204162	84 375,00					
		Total affecté	1 392 660,00		1 277 381,00	115 279,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil Départemental**

SEANCE DU 06 JUILLET 2015

n° CD-2015-039

RAPPORTEUR : Mme BEURRIER

**OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015 : POLITIQUE DEPARTEMENTALE EDUCATION
SPORT CULTURE PATRIMOINE**

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 juin 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, Mme LEI, M. MIVEL
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DION, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, M. AMOUDRY, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. BOCCARD, M. DAVIET, M. EXCOFFIER, M. MORAND, M. PACORET, M. PUTHOD
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
M. BARDET, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, M. PEILLEX, M. RUBIN, Mme TERMOZ	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme TOWNLEY	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	Adopté à l'unanimité	
Présents :	27	Voix Pour	33
Représenté(e)s :	6	Voix contre	
Suffrages Exprimés :	33	Abstention(s)	

1. EDUCATION

L'Assemblée Départementale a voté dans le cadre du Budget Primitif 2015 des crédits à hauteur de 15 828 000 € en section de fonctionnement et 29 506 000 € en section d'investissement sur un montant global d'autorisations de programme de 101 610 700 €.

Les modifications proposées au Budget Supplémentaire s'équilibrent tant en section de fonctionnement que d'investissement et concernent des aménagements au niveau des crédits de paiement pour notamment :

- reporter les crédits non utilisés en 2014 pour un montant de **4 621 863 €**,
- **lisser les crédits de paiement sur les exercices 2015 et suivants en fonction de l'avancement des opérations.**

1.1. LES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES DU PREMIER DEGRE

Ce programme n'est plus reconduit depuis 2012 mais il est nécessaire de permettre le versement des subventions destinées à 5 projets de construction du scolaire 1^{er} degré, dont la livraison est prévue à la rentrée de septembre ; à cet effet, il convient de diminuer les crédits de paiement de 2016 d'un montant de 238 000 € pour abonder les crédits de paiement de 2015, portant le montant à 679 000 € pour 2015 et 782 764 € pour 2016.

1.2. LES COLLEGES ET AUTRES ORGANISMES DE FORMATION

1.2.1. Section de fonctionnement

Les modifications suivantes sont proposées en dépenses :

- ⇒ **Restauration scolaire:** crédit supplémentaire de **40 000 €** sur la ligne convention de restauration, pour le surcoût lié à la livraison de repas au collège de REIGNIER pendant les travaux de restructuration sur l'année scolaire 2014/2015.
- ⇒ **Dotation de fonctionnement des collèges publics :** diminution de 40 000 € (pour équilibrer la ligne ci-dessus).
- ⇒ **Actions éducatives :** crédit supplémentaire de **19 000 €**, destiné à la prise en compte de l'ensemble des élèves formés aux premiers secours par l'UGSEL sur l'année scolaire 2014/2015.
- ⇒ **Participation versée aux collectivités pour l'utilisation des installations sportives :** diminution de 19 000 €, l'évolution de l'indice INSEE 4007E entre mars 2014 et mars 2015 étant de - 3,7 % et permettant de dégager une provision pour équilibrer la ligne ci-dessus.

1.2.2. Section d'Investissement

Les crédits non utilisés en 2014 s'élèvent à 4 621 863 € ; ils sont néanmoins nécessaires à la réalisation de l'ensemble des opérations et il est proposé de les reporter sur les exercices 2015 et suivants.

Par ailleurs, la réalisation des grosses opérations pluriannuelles s'exécute relativement bien mais nécessite tout de même quelques aménagements de l'échéancier de leurs crédits de paiement.

Ces deux points conduisent aux évolutions suivantes :

	<i>CP après BP 2015</i>	<i>CP après BS 2015</i>
Années 2014 et antérieures	18 865 891	14 224 372
Année 2015	29 065 000	32 617 359
Année 2016	30 513 189	31 119 589
Année 2017	15 430 920	14 852 993
Année 2018	2 750 000	2 903 213
Année 2019	0	907 474
Global	96 625 000	96 625 000

1.3. SYNTHESE DES BUDGETS EDUCATION

1.3.1 Recettes de fonctionnement

	BP 2015	BS 2015	BP BS 2015
A - COLLEGES	2 045 000	0	2 045 000
TOTAL EDUCATION	2 045 000	0	2 045 000

Dépenses de fonctionnement

	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
A- COLLEGES PUBLICS	9 787 940	-19 000	9 768 940
B - COLLEGES PRIVES	5 581 260	+19 000	5 600 260
C - AUTRES	458 800		458 800
TOTAL EDUCATION	15 828 000	0	15 828 000

1.3.2 Recettes d'investissement

	BP 2015	BS 2015	BP +BS 2015
A-COLLEGES PUBLICS	3 622 234	0	3 622 234
TOTAL EDUCATION	3 622 234	0	3 622 234

1.3.3 Dépenses d'investissement

	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
A- COLLEGES PUBLICS	26 785 000	3 552 359	30 337 359
B- COLLEGES PRIVES	2 100 000	0	2 100 000
C- AUTRES	180 000	0	180 000
D- CONSTRUCTIONS PREMIER DEGRE	441 000	238 000	679 000
TOTAL EDUCATION	29 506 000	3 790 359	33 296 359

2. SPORT

Section d'investissement

► Equipements structurants utilisés par les collégiens

A l'issue du BP 2015, le montant des CP d'investissement relatif aux projets d'équipements structurants s'élève à **1 312 525 €**.

Afin de prendre en compte la réalisation d'une piste d'athlétisme destinée à l'utilisation des collégiens de SAINT-JORIOZ, projet porté par la Communauté de Communes Rive Gauche du Lac d'Annecy, dont la livraison est prévue en septembre 2015, il est demandé :

- de réduire l'Autorisation de Programme « équipement sportif d'intérêt départemental 2013 » de **280 000 €**,
- de revaloriser l'Autorisation de Programme « Gymnases, mur d'escalade, stade d'athlétisme 2015 » de **150 000 €**,

ce qui revient à une réduction globale en AP de 130 000 € et à une augmentation des CP 2015 de 150 000 €.

2.1. SYNTHESE DES BUDGETS SPORT

DEPENSES	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
En Fonctionnement	3 777 500	0	3 777 500
En Investissement	1 312 525	150 000	1 462 525
TOTAL	5 090 025	150 000	5 240 025

3. AFFAIRES CULTURELLES

I. Section de Fonctionnement

Des transferts de crédits à l'intérieur de différents programmes sont sollicités afin de ventiler les dépenses sur les lignes budgétaires appropriées.

Ces transferts permettent de réajuster certaines lignes budgétaires au sein des différents domaines d'interventions et programmes. Le tableau récapitulatif de ces différents transferts est présenté en annexe.

► Crédits supplémentaires

Fonds d'aide à l'action culturelle : + 280 000 €

Une somme complémentaire de **280 000 €** est sollicitée au Budget Supplémentaire afin d'apporter un soutien à des nouveaux projets associatifs et de conforter l'aide déjà apportée à certaines structures.

Ce fonds regroupe des aides à des communes et des associations pour les domaines listés ci-après :

- la diffusion d'œuvres professionnelles (centres culturels, offices culturels, festivals) ;
- des actions dans le cadre de réseaux d'acteurs culturels ;
- l'animation patrimoniale et culturelle (fédérations, rencontres d'amateurs, etc...) ;
- des actions en faveur du cinéma ;
- le fonds d'aide sélective aux expositions temporaires ;
- la création artistique (compagnies, groupes orchestraux, l'art contemporain, etc...).

II. Section d'Investissement

▶ Modifications d'échéanciers et crédits nouveaux

1. Equipements Culturels Structurants : - 445 000 €

a) Espace Culturel CHAMONIX MONT BLANC : - 480 000 €

Par délibération n° CP-2014-0085 du 3 février 2014, une subvention d'un montant de 480 000 € a été accordée à la commune de CHAMONIX-MONT-BLANC pour la construction de l'Espace Culturel. Le versement prévu en 2014 n'a pu être effectué et a été reporté sur 2015.

A ce jour, la Commune de CHAMONIX-MONT-BLANC sollicite le report total de la subvention sur l'année 2016 soit la somme de **480 000 €** car les travaux n'ont toujours pas commencé.

Il est proposé de reporter en totalité les CP 2015 (480 000 €) en 2016.

b) Communauté de l'Agglomération d'Annecy - Centre Culturel le Rabelais à MEYTHET : + 35 000 €

La Communauté de l'Agglomération d'Annecy est gestionnaire du Centre Culturel « le Rabelais » à MEYTHET depuis 2002. Des travaux de réhabilitation de la salle de spectacle de 280 places ont été engagés en 2006 et 2012.

A ce jour, il est proposé d'apporter une aide forfaitaire à la Communauté de l'Agglomération d'Annecy pour la réhabilitation de la zone d'accueil du public du Centre Culturel « le Rabelais » et de solliciter la somme correspondante, soit **35 000 €**, au Budget Supplémentaire 2015.

2. Restauration des monuments historiques, orgues et objets mobiliers

Il est proposé de diminuer les montants des autorisations de programme 2012, 2013 et 2014 afférentes pour un montant total de - **108 047 €** afin de restituer les crédits non affectés car certains projets ont été moins coûteux que prévus et d'autres ont été abandonnés.

Par ailleurs, il est proposé de reporter en 2015 des crédits de paiement concernant les projets en cours qui n'ont pu être soldés en 2014, pour un montant de **261 173 €**.

Enfin, pour pouvoir affecter de nouveaux projets, il est proposé de transférer des crédits (pour 30 000 €) entre AP.

3. Acquisition pour l'enrichissement des collections départementales

Un crédit de **35 000 €** a été voté au BP 2015 pour conforter l'aménagement du parc de la Chartreuse de Mélan à TANINGES par l'achat d'œuvres d'art.

En raison des délais d'exécution de cette commande, il est proposé de reporter ces CP en 2016.

4. Œuvre d'art plastique : - 7 500 €

Une Autorisation de Programme d'un montant de **45 000 €** a été sollicitée au BP 2015 pour la création d'une œuvre d'art plastique pour l'ouvrage routier paravalanche de CORBALANCHE situé entre LES CARROZ et FLAINE.

Il est proposé de minorer cette AP de - **7 500 €** du fait que des opérations relèvent de la section de fonctionnement, et que le montant de l'œuvre en investissement se monte à 37 500 €.

SYNTHESE BUDGET AFFAIRES CULTURELLES

RECETTES	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
- En fonctionnement	57 000	0	57 000
- En investissement	75 000	0	75 000
TOTAL	132 000	0	132 000

DEPENSES	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
- En fonctionnement	5 571 700	280 000	5 851 700
- En investissement	2 206 942	-226 327	1 980 615
- Rente LACROIX	16 500	0	16 500
TOTAL	7 795 142	53 673	7 848 815

4. ARCHIVES DEPARTEMENTALES

L'Assemblée Départementale a voté dans le cadre du Budget Primitif 2015 des crédits à hauteur de 187 000 € en section de fonctionnement et 265 000 € en section d'investissement ; aucune modification n'est proposée à ce budget.

SYNTHESE BUDGET ARCHIVES DEPARTEMENTALES

RECETTES	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
- En fonctionnement	5 000	0	5 000
TOTAL	5 000	0	5 000

DEPENSES	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
- En fonctionnement	187 000	0	187 000
- En investissement	265 000	0	265 000
TOTAL	452 000	0	452 000

La 4^{ème} Commission Education, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine a émis un avis favorable le 22 mai 2015 aux propositions présentées ainsi qu'à l'inscription des crédits et des autorisations de programme.

La 8^{ème} Commission Finances du 15 juin 2015 a donné un avis conforme.

Il est donc demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et statuer sur les propositions présentées, d'approuver les modifications des autorisations de programmes existantes présentées dans le(s) tableau(x) figurant en annexe ainsi que les affectations ou les modifications d'affectation décrites également en annexe.

RECETTES	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
En Fonctionnement	2 107 000	0	2 107 000
En Investissement	3 697 234	0	3 697 234
TOTAL	5 804 234	0	5 804 234

DEPENSES	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
En Fonctionnement	25 364 200	280 000	25 644 200
En Investissement	33 306 967	3 714 032	3 720 999
TOTAL	58 671 167	3 994 032	29 365 199

Au vu des AP votées, l'engagement financier en crédits de paiement du Département pour les années 2016 et suivantes s'élève à : **51 821 993 €**.

Les crédits sont répartis entre :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
EDUCATION	2 045 000	0	2 045 000
CULTURE	57 000	0	57 000
ARCHIVES	5 000	0	5 000
Total	2 107 000	0	2 107 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
EDUCATION	3 622 234	0	3 622 234
CULTURE	75 000	0	75 000
Total	3 697 234	0	3 697 234

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
EDUCATION	15 828 000	0	15 828 000
SPORT	3 777 500	0	3 777 500
CULTURE	5 571 700	280 000	5 851 700
ARCHIVES	187 000	0	187 000
Total	25 364 200	280 000	25 644 200

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
COLLECTIVITES	441 000	238 000	679 000
EDUCATION	29 065 000	3 552 359	32 617 359
SPORT	1 312 525	150 000	1 462 525
CULTURE	2 206 942	-226 327	1 980 615
Rente LACROIX	16 500	0	16 500
ARCHIVES	265 000	0	265 000
Total	33 306 967	3 714 032	37 020 999

Le Conseil Départemental,
après en avoir débattu et délibéré,
à l'unanimité,

ADOpte les propositions présentées par la 8^{ème} Commission Finances ;

APPROUVE les modifications des autorisations de programmes existantes présentées dans le(s) tableau(x) figurant en annexe ainsi que les affectations ou les modifications d'affectation.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 10 juillet 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 juillet 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de
l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL

AFFECTATION DES AP

A/ Affectations nouvelles

n° AP	Millésime	Libellés des opérations	Montants affectés	Echéancier de l'affectation pour information et non voté						
				Nature	2015	2016	2017	2018	2019 & suiv.	
07030002016	2015	Equipement Culturels structurants	35 000,00	204142	35 000,00					
		Total affecté	435 000,00		435 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

B/ Modifications d'affectations

a/ affectations initiales

n° AP	Millésime	Libellés des opérations	Montants affectés	Echéancier de l'affectation pour information et non voté						
				Nature	Exercices antérieurs	2015	2016	2017	2018	2019 & suiv.
07030006013	2012	Restauration Monuments Historiques	601 060,00	204142	500 880,00	88 000,00	12 180,00			
		Restauration Monuments Historiques	33 081,00	20422	33 081,00					
		Total affecté	653 341,00		533 961,00	88 000,00	12 180,00	0,00	0,00	0,00
07030006014	2013	Restauration Monuments Historiques	235 463,00	204142	180 781,00	28 722,00	25 960,00			
		Restauration Monuments Historiques	29 337,00	20422	29 337,00					
		Total affecté	469 166,00		210 118,00	28 722,00	25 960,00	0,00	0,00	0,00
07030006015	2014	Restauration Monuments Historiques	113 620,00	204142	87 705,00	25 915,00				
		Restauration Monuments Historiques	128 230,00	20422	60 010,00	63 220,00	5 000,00			
		Total affecté	303 495,00		147 715,00	89 135,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00

b/ affectations modifiées

n° AP	Millésime	Libellés des opérations	Montants affectés	Echéancier de l'affectation pour information et non voté						
				Nature	Exercices antérieurs	2015	2016	2017	2018	2019 & suiv.
07030006013	2012	Restauration Monuments Historiques	598 930,00	204142	498 750,00	88 000,00	12 180,00			
		Restauration Monuments Historiques	33 081,00	20422	33 081,00					
		Total affecté	651 211,00		531 831,00	88 000,00	12 180,00	0,00	0,00	0,00
07030006014	2013	Restauration Monuments Historiques	233 181,00	204142	178 499,00	28 722,00	25 960,00			
		Restauration Monuments Historiques	29 337,00	20422	29 337,00					
		Total affecté	466 884,00		207 836,00	28 722,00	25 960,00	0,00	0,00	0,00
07030006015	2014	Restauration Monuments Historiques	98 620,00	204142	72 705,00	25 915,00				
		Restauration Monuments Historiques	128 230,00	20422	60 010,00	63 220,00	5 000,00			
		Total affecté	288 495,00		132 715,00	89 135,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil Départemental**

SEANCE DU 06 JUILLET 2015

n° CD-2015-040

RAPPORTEUR : M. HEISON

OBJET : POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ECONOMIE ET DE LA RECHERCHE ET POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 juin 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, Mme LEI, M. MIVEL
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme DION, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, M. AMOUDRY, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. BOCCARD, M. DAVIET, M. EXCOFFIER, M. MORAND, M. PACORET, M. PUTHOD
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
M. BARDET, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, M. PEILLEX, M. RUBIN, Mme TERMOZ	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme TOWNLEY	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	Adopté à l'unanimité	
Présents :	27	Voix Pour	33
Représenté(e)s :	6	Voix contre	
Suffrages Exprimés :	33	Abstention(s)	

Pour conforter la dynamique économique du territoire, le Département de la Haute-Savoie poursuit son action en faveur de la structuration des PME et de la diversification des bassins industriels.

Dans le souci de gérer au mieux les crédits votés au Budget Primitif 2015 relatifs à la 5^{ème} Commission Economie, Enseignement Supérieur, Recherche, Aménagement Numérique et en vue d'assurer pleinement les objectifs recherchés, il est proposé des inscriptions et ajustements de crédits.

ECONOMIE - RECHERCHE

Les propositions d'inscription de crédits supplémentaires font l'objet des descriptifs ci-après.

- **DENSIFIER LA R&D ET L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE**

INVESTISSEMENT

Une opération d'achat d'équipements par le Cetim-Ctdec, dans le cadre du pôle de compétitivité Mont-Blanc Industries est programmée. Il s'agit de la création d'une plateforme de fraisage/tournage destinée à compléter le parc machines et répondre à une demande croissante en matière de formation.

Pour permettre la concrétisation de ces engagements, il est proposé d'augmenter les crédits de paiement de l'autorisation de programme afférente de **22 000 €** en 2015, pour compléter l'enveloppe de crédits de 50 000 € votée au Budget Primitif 2015.

FONCTIONNEMENT

THESAME est un Centre de Compétences qui contribue à l'élévation du niveau technologique, à l'amélioration de la performance et à la diversification des entreprises, en particulier des PME/PMI du territoire haut-savoyard.

Il intervient sur les thématiques de la mécatronique, de l'innovation, du management.

L'association intègre en 2015 des nouveaux locaux situés à « l'Acropole » à SEYNOD. Pour permettre son installation et pour participer au financement des loyers et charges y afférents, une inscription d'un crédit supplémentaire de **200 000 €** est nécessaire. Cette aide permettra le financement des frais locatifs et de fournitures pour 120 000 €. 80 000 € seront dédiés au renforcement des actions de soutien à l'innovation auprès des PME.

- **DIVERSIFIER L'ATTRACTIVITE ET LA COMPETITIVITE DU TERRITOIRE**

INVESTISSEMENT

L'aménagement numérique et le déploiement du très haut débit jusqu'à l'abonné représentent des enjeux majeurs d'attractivité et de performance des territoires.

Une démarche concertée est menée par le Département et le SYANE pour assurer la réalisation du Réseau d'Initiative Publique (RIP) très haut débit de la Haute-Savoie.

Conjointement, un programme de résorption des « zones blanches » a été lancé, en 2012, dans le cadre d'un plan départemental d'aide à l'équipement internet par satellite.

Pour respecter les engagements pris avec le SYANE, il est proposé la création d'une Autorisation de Programmes de 8 000 € intitulée « Plan départemental satellitaire », dont 5 000 € de CP 2015.

- **DEVELOPPER LES FILIERES ECONOMIQUES DEPARTEMENTALES**

FONCTIONNEMENT

L'Institut Universitaire Technologique d'ANNECY organise depuis de nombreuses années une cérémonie de remise des diplômes. A cette occasion, huit étudiants sont récompensés (un par section) et reçoivent chacun un prix de 150 €.

Le Conseil Départemental est sollicité pour remettre trois prix. Cette aide exceptionnelle sera versée directement aux étudiants. Il est proposé d'inscrire un crédit supplémentaire de **450 €**.

- **DECLOISONNER LES SAVOIR FAIRE ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES**

INVESTISSEMENT

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie participe depuis plusieurs années à la structuration du Pôle Image, en étroite collaboration avec CITIA. CCI Formation Multimédia propose, avec son partenaire FormaSup Pays de Savoie, trois cursus en apprentissage (diplôme « concepteur réalisateur multimédia », licence « développement informatique multi-supports » et master « écriture interactive, design d'interaction ») quasiment uniques en France, et plébiscités par les entreprises.

Afin de participer au renouvellement des matériels informatiques et numériques nécessaires à ces trois formations, il est proposé la création d'une autorisation de programmes et l'inscription de **55 000 €**.

SYNTHESE DES BUDGETS INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT ECONOMIE - RECHERCHE

1 - Investissement (CP 2015)

Piliers	Crédits BS 2015 en €
DENSIFIER LA R&D ET L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE	22 000
DIVERSIFIER L'ATTRACTIVITE ET LA COMPETITIVITE DU TERRITOIRE	5 000
DECLOISONNER LES SAVOIR FAIRE ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES	55 000
Total	82 000

2 - Fonctionnement

Piliers	Crédits BS 2015 en €
DENSIFIER LA R&D ET L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE	200 000
DEVELOPPER LES FILIERES ECONOMIQUES DEPARTEMENTALES	450
Total	200 450

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les modifications budgétaires relatives à l'enseignement supérieur concernent la **section d'investissement**.

1. Bibliothèque universitaire : report 2014

Le report des crédits inutilisés en 2014 s'élève à 507 668 € ; il est proposé d'inscrire ces crédits en 2016.

2. Mécatronique

Le bilan de la construction de la maison de la MECATRONIQUE s'élèvera à environ 6,95 M€, pour une Autorisation de Programme votée de 7,0 M€. Il est proposé de réduire cette AP de 46 863 €.

3. Etudes

Le CPER 2015/2020 prévoyant la construction d'une Maison de l'Action Publique et Internationale et une résidence étudiante, il est nécessaire de procéder à des études de faisabilité et de programme.

Une autorisation de programme « Etudes contrats de projets » a été créée en 2014 avec une inscription de 20 000 €, échancés pour 5 200 € en 2014 et 14 800 € en 2015 ; il est donc proposé d'abonder cette ligne de 46 863 €, ce qui permettrait un crédit disponible de 61 663 € pour les études 2015.

SYNTHESE DES BUDGETS INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

1 - Investissement

Actions	Crédits 2015	BS 2015	BP + BS 2015
<u>Contrat de Projets 2007/2013</u>			
. Maison de la Mécatronique	100 000	0	100 000
. Bibliothèque Universitaire	2 500 000	0	2 500 000
. Etude de site	14 800	46 863	61 663
Prêts d'honneur	450 000	0	450 000
Reports Prêts d'honneur	4 000	0	4 000
Total	3 068 800	46 863	3 111 663

2 - Fonctionnement

Actions	Crédits 2015	BS 2015	BP + BS 2015
Subvention prêts d'honneur (annulation)	4 000	0	4 000
Convention logement étudiant	20 000	0	20 000
Total	24 000	0	24 000

La 5^{ème} Commission Economie, Enseignement Supérieur, Recherche, Aménagement Numérique, lors de sa séance du 20 mai 2015, a émis un avis favorable aux propositions présentées, ainsi qu'à l'inscription et ajustement de crédits, création et revalorisation d'Autorisations de Programme.

La 8^{ème} Commission Finances, en séance du 15 juin 2015, a donné un avis conforme.

Il est donc demandé à l'Assemblée de bien vouloir :

- **délibérer** et **statuer** sur les propositions présentées,
- **approuver** les nouvelles Autorisations de Programmes et les modifications des Autorisations de Programmes existantes présentées dans les tableaux figurant en annexe ainsi que les affectations ou les modifications d'affectation sur des opérations du même libellé que celui de l'AP et le même échéancier,
- **autoriser** M. le Président à signer la convention relative au plan départemental d'aide à l'équipement internet par satellite avec le SYANE, jointe en annexe,
- **autoriser** le versement au SYANE d'une subvention de 2 250 € justifiée par un décompte intermédiaire des aides octroyées en matière d'équipement satellitaire.

RECETTES	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
En Investissement	1 919 300	0	1 919 300
TOTAL	1 919 300	0	1 919 300

DEPENSES	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
En Fonctionnement	5 923 415	200 450	6 123 865
En Investissement	4 701 750	128 863	4 830 613
TOTAL	10 625 165	329 313	10 954 478

Au vu des AP votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement du Département pour les années 2016 et suivantes s'élève à : **2 432 739 €**.

Les crédits sont répartis entre :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
- Enseignement Supérieur	1 919 300	0	1 919 300
Total	1 919 300	0	1 919 300

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
- Economie- Recherche	5 899 415	200 450	6 099 865
- Enseignement Supérieur	24 000	0	24 000
Total	5 923 415	200 450	6 123 865

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
- Economie- Recherche	1 632 950	82 000	1 714 950
- Enseignement Supérieur	3 068 800	46 863	3 115 663
Total	4 701 750	128 863	4 830 613

**Le Conseil Départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

ADOPTE les propositions présentées par la 8^{ème} Commission Finances ;

APPROUVE les nouvelles Autorisations de Programmes et les modifications des Autorisations de Programmes existantes présentées dans les tableaux figurant en annexe ainsi que les affectations ou les modifications d'affectation sur des opérations du même libellé que celui de l'AP et le même échéancier ;

AUTORISE M. le Président à signer la convention relative au plan départemental d'aide à l'équipement internet par satellite avec le SYANE, jointe en annexe,

AUTORISE le versement au SYANE d'une subvention de 2 250 € justifiée par un décompte intermédiaire des aides octroyées en matière d'équipement satellitaire.

**Délibération télétransmise en Préfecture
le 10 juillet 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 juillet 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de
l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET**

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL**

Les AP / CP après le BP 2015 et les virements entre le BP 2015 et le BS 2015														Les AP / CP après le BS 2015											
Com	Gest.	Code AP	libellé	Millésime	Budget	Nature	Clé imput	Fonct.	TOTAL AP Après le BP 2015	CP							TOTAL AP Après le BS 2015	CP							
										Exercices antérieurs < 2014	2014	2015	2016	2017	2018	2019 et suivants		Exercices antérieurs < 2014	2014	2015	2016	2017	2018	2019 et suivants	
5	ECO	09030003004	Desserte numérique du territoire	2011	BP	204152	ECO1D00045	68	12 000 000	9 500 000	1 500 000	440 000	560 000	0	0	0	12 000 000	9 500 000	1 500 000	440 000	560 000	0	0	0	
5	ECO	09030003007	Plan départemental satellitaire	2015	BS	204152	ECO1D00045	68									8 000	0	0	5 000	3 000	0	0	0	
5	ECO	09010013002	Acq. Salle proj. pôle Multimédia	2014	BS	204142	ECO1D00055	91	754 700	0	400 000	354 700	0	0	0	0	754 700	0	400 000	354 700	0	0	0	0	
5	ECO	09010013003	Incubateur/pépinière Outdoor	2014	DM3	204142	ECO1D00055	91	600 000	0	100 000	200 000	200 000	100 000	0	0	600 000	0	100 000	200 000	200 000	100 000	0	0	
5	ECO	09010013004	Projets de pépinières généralistes	2014	DM3	204142	ECO1D00055	91	150 000	0	50 000	100 000	0	0	0	0	150 000	0	50 000	100 000	0	0	0	0	
5	ECO	09010011006	Subv. Equippt SWAG	2015	BP	204152	ECO1D00044	91	488 250	0	0	488 250	0	0	0	0	488 250	0	0	488 250	0	0	0	0	
5	ECO	09010007010	Subv. Equippt pôle de compétitivité	2015	BP	204181	ECO1D00048	91	50 000	0	0	50 000	0	0	0	0	50 000	0	0	50 000	0	0	0	0	
5	ECO	09010004011	Subv. CCI mat. Formation image	2015	BS	204281	ECO1D00061	91	0	0	0	0	0	0	0	0	55 000	0	0	55 000	0	0	0	0	
Sous total Economie									14 042 950	9 500 000	2 050 000	1 632 950	760 000	100 000	0	0	14 127 950	9 500 000	2 050 000	1 714 950	763 000	100 000	0	0	
5	EFI	05010001007	Construction Maison Mécatronique	2009	BP	458106	EFI1D00046	01	7 020 322	6 801 659	118 663	100 000	0	0	0	0	6 973 459	6 801 659	71 800	100 000	0	0	0	0	
5	EFI	05010001008	Construction bibliothèque universitaire	2011	BS	458106	EFI1D00046	01	13 473	13 473	0	0	0	0	0	0	13 473	13 473	0	0	0	0	0	0	
5	EFI	05010001008	Construction bibliothèque universitaire	2011	BS	458107	EFI1D00048	1	4 412 000	149 929	700 000	2 500 000	1 062 071	0	0	0	4 412 000	149 929	192 332	2 500 000	1 569 739	0	0	0	
5	EFI	05010001009	Etudes contrats de projets	2014	BS	2031	EFI1D00016	1	20 000	0	5 200	14 800	0	0	0	0	66 863	0	5 200	61 663	0	0	0	0	
5	EFF	05010005013	Prêts d'Honneur aux étudiants 2015	2015	BP	2744	EFF1D00024	01	450 000	0	0	450 000	0	0	0	0	450 000	0	0	450 000	0	0	0	0	
Sous total Education, Formations supérieures									11 915 795	6 965 061	823 863	3 064 800	1 062 071	0	0	0	11 915 795	6 965 061	269 332	3 111 663	1 569 739	0	0	0	
Somme Commission Education, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine									25 958 745	16 465 061	2 873 863	4 697 750	1 822 071	100 000	0	0	26 043 745	16 465 061	2 319 332	4 826 613	2 332 739	100 000	0	0	0

AFFECTATION DES AP

A/ Affectations nouvelles

n° AP	Millésime	Libellés des opérations	Montants affectés	Echéancier de l'affectation pour information et non voté					
				Nature	2015	2016	2017	2018	2019 & suiv.
09010004011	2015	Subv. CCI mat. Formation Image	55 000,00	204281	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	55 000,00		55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
09030003007	2015	Plan départemental satellitaire	8 000,00	204152	5 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	8 000,00		5 000,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00

B/ Modifications d'affectations

a/ affectations initiales

n° AP	Millésime	Libellés des opérations	Montants affectés	Echéancier de l'affectation pour information et non voté						
				Nature	Exercices antérieurs	2015	2016	2017	2018	2019 & suiv.
009010007010	2015	Subv équipt pôle de compétitivité 2015	50 000,00	204181	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	50 000,00		0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

b/ affectations modifiées

n° AP	Millésime	Libellés des opérations	Montants affectés	Echéancier de l'affectation pour information et non voté						
				Nature	Exercices antérieurs	2015	2016	2017	2018	2019 & suiv.
009010007010	2015	Subv équipt pôle de compétitivité 2015	72 000,00	204181	0,00	72 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	72 000,00		0,00	72 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CONVENTION DE PARTENARIAT
« PLAN DEPARTEMENTAL HAUT-DEBIT SATELLITE »

ENTRE

Le DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

Dont le siège est situé 1 avenue d'Albigny – CS 32444 – 74041 ANNECY CEDEX
Représenté par son Président, M. Christian MONTEIL, agissant en exécution de la délibération de
l'Assemblée Départementale n° CD-2015- du
Ci-après désigné « le Département »,

ET

Le SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE (SYANE),

Dont le siège est situé 27 rue de la Paix – BP 40045 - 74002 ANNECY CEDEX
Représenté par son Président en exercice, Monsieur Jean-Paul AMOUDRY, agissant en vertu d'une
délibération du Comité syndical du ,
Ci-après désigné « le Syndicat »,

PREAMBULE

Le SYANE et le Département de la Haute-Savoie ont mis en place un programme d'aide pour l'équipement en dispositif de connexion à internet par satellite à destinations des particuliers et des entreprises. L'objectif est de limiter la fracture numérique sur l'ensemble du territoire départemental en permettant d'apporter une réponse aux besoins de ce public inéligible au débit ADSL, dans des conditions tarifaires comparables.

La convention du 3 septembre 2012, complétée de son avenant, est arrivée à échéance le 3 septembre 2014.

Compte tenu des résultats positifs enregistrés par ce dispositif, les parties conviennent de reconduire le plan départemental haut-débit satellite pour les années 2014 et 2015.

CECI ETANT EXPOSE, ET

VU la convention du 3 septembre 2012 signée entre le Département de la Haute-Savoie et le SYANE, complétée de son avenant du 28 mars 2013, rendue caduque au 3 septembre 2014,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article I. Objet

Le Département et le Syndicat souhaitent poursuivre ce programme d'aide pour l'équipement en dispositif de connexion à internet par satellite.

Ce programme consiste à accompagner les particuliers et les entreprises dans l'achat et l'installation d'un kit internet satellite, sous forme d'un remboursement d'un montant maximum de 300 € sur présentation de justificatifs.

Ce programme s'adresse aux entreprises et particuliers situés en dehors des zones de couverture ADSL, et qui ne peuvent bénéficier de services alternatifs d'accès à internet grand public haut-débit autrement que par la technologie satellitaire (Opérateurs WIFI...).

En application de l'article 3 de ses statuts, le Syndicat est compétent dans le domaine des communications électroniques dans le cadre des dispositions de l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A ce titre, et en étroite concertation avec le Département, le Syndicat engage et réalise les actions de ce partenariat et bénéficie d'un engagement financier départemental.

Article II. Réalisation

Le programme est mis en œuvre par le Syndicat. A ce titre le Syndicat :

- Recevra les dossiers de demande de subvention des particuliers et entreprises,
- Traitera ces dossiers et vérifiera leurs conditions d'éligibilité au programme,
- Versera la subvention aux demandeurs.

Dans le cadre de cette opération, le Syndicat n'a pas vocation à fournir un rôle de conseiller technique ou commerciale auprès du public cible. Il revient au demandeur de veiller à la compatibilité opérationnelle de cette solution technique.

Le Syndicat, comme le Département, ne pourront en aucun cas être tenus responsables d'une installation inappropriée ou des éventuels dysfonctionnements qui pourraient intervenir avec le fournisseur d'accès.

Article III. Critères d'éligibilité

Ce programme s'adresse aux particuliers ou entreprises :

- Qui ne disposent pas déjà d'un accès internet haut-débit,
- Et qui sont situés en dehors des zones de couverture ADSL,
- Et qui ne peuvent bénéficier de services alternatifs d'accès à internet grand public haut-débit autrement que par la technologie satellitaire (Opérateurs WIFI...).
- Et qui n'ont pas déjà bénéficié de l'aide du présent « plan départemental haut-débit satellite » ou de toute autre subvention publique pour l'accès à l'internet haut-débit

Les dépenses éligibles sont :

- L'achat d'un « kit internet satellitaire » qui doit être constitué de l'ensemble des trois éléments suivants :
 - une antenne de réception des signaux satellitaires, qui est le plus souvent de type parabolique
 - une tête de réception/émission des signaux internet satellitaires
 - un équipement électronique, dit « modem », permettant le branchement direct d'un ordinateur ou d'un routeur.
- Les frais d'installations du « kit internet satellitaire »

Seuls les achats et installations facturées dans le courant des années 2014 et 2015 seront éligibles à ce programme.

L'achat, et l'installation définitive du « kit internet satellite », doivent avoir été réalisés avant la date de demande de remboursement.

Seules les demandes de remboursement postérieures de moins de 6 mois à la date de facturation de l'achat du « kit internet satellitaire » sont éligibles.

Les seuls frais d'installation, hors achat du « kit internet satellite », ne sont pas éligibles.

Dans certains cas, la technologie satellitaire est inopérante du fait d'un manque de visibilité directe avec le satellite (montagnes, arbres, bâtiments...). Il est de la responsabilité du demandeur, avant l'achat du kit, de vérifier cette visibilité directe. Le Syndicat pourra refuser le subventionnement s'il s'avère que la demande d'aide concerne une zone qui ne dispose pas d'une vue directe avec le satellite.

Les demandeurs devront produire les justificatifs permettant de vérifier les conditions d'éligibilité ci-dessus, notamment :

- Copie de la facture d'achat du kit internet satellite
- Copie de la facture d'installation du kit
- Copie de la facture d'abonnement mensuel d'accès à internet par satellite.
- Une photo permettant de montrer le kit installé dans sa position définitive et permettant d'identifier le bâtiment sur lequel il est installé,
- Une photo générale du bâtiment permettant de le situer par rapport aux bâtiments ou sites remarquables voisins.

Le Syndicat pourra demander la production de tout autre justificatif permettant de vérifier les conditions d'éligibilité ci-dessus.

Article IV. Montant de l'aide versée aux demandeurs

Le montant des aides octroyées au titre des années 2014 et 2015 sera au maximum de 300 € par foyer et par adresse, et ne pourra dépasser les frais réellement engagés par le demandeur pour l'achat et l'installation du kit satellite.

Article V. Financement au titre des années 2014 et 2015

Le montant des aides octroyées sur le programme 2014-2015 est pris à parts égales, par le Département de la Haute-Savoie et par le SYANE, soit :

- 8 000 € financés par le Département de la Haute-Savoie,
- 8 000 € financés par le SYANE,

En cas de dépassement du montant total estimé, le SYANE soumettra au Département une demande complémentaire argumentée, qui sera soumise à approbation, sous réserve des crédits disponibles.

Article VI. Modalités de versement de la participation du Département pour les années 2014 et 2015

Le SYANE produira, en fonction de l'activité du dispositif, des décomptes intermédiaires des aides octroyées en matière d'équipement satellitaire. Au vu de ces documents, le Département versera au Syndicat une subvention égale à la moitié du décompte, dans la limite de l'enveloppe réservée de 8 000 €.

Seront prises en compte les demandes de remboursement postérieures de moins de 6 mois à la date de facturation de l'achat du « kit internet satellitaire », laquelle date de facturation ne pourra être ultérieure au 31 décembre 2015.

Un décompte récapitulatif final clôturera l'opération ; il pourra donner lieu à un dernier versement.

Article VII. Durée de la convention

La présente convention prend effet au 1^{er} janvier 2014 et sera caduque au 5 septembre 2016.

Article VIII. Obligations du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à :

- 8.1 – Gérer avec rigueur et dans le respect des lois et règlements en vigueur les fonds qui lui sont attribués,
- 8.2 – Utiliser la subvention conformément à l'objet pour lequel elle a été attribuée, tel que défini à l'article 1, et garantir une destination conforme à son objet social et à ses statuts, ou à ses compétences statutaires,
- 8.3 – Faciliter à tout moment la vérification du Département, ou par toute personne habilitée à cet effet, de l'application de la convention, et de la bonne utilisation des fonds versés, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables.
- 8.4 – Répondre à toute demande d'information et d'accès aux documents relatifs au suivi budgétaire et financier ainsi qu'à toutes pièces justificatives de l'emploi de la subvention.
- 8.5 – Porter à la connaissance du Département tout changement dans sa situation juridique, notamment toute modification de ses statuts, dissolution, fusion et plus généralement de toutes modifications importantes de son fonctionnement.
- 8.6 Informer le Département de toute modification dans le déroulement de l'opération subventionnée ; toute modification, si elle est acceptée par le Département, fera l'objet d'un avenant à la présente convention.
- 8.7 – Signer la convention, le versement de la subvention étant subordonné à cette condition.

Article IX. Restitution éventuelle de la subvention

La subvention devra être restituée, en tout ou partie, au Département dans les cas suivants :

- 9.1 – L'utilisation de la subvention octroyée est différente de celle mentionnée à l'article 1 de la présente convention, ou le tiers ayant perçu la subvention départementale n'est pas le bénéficiaire cité dans la présente convention,
- 9.2 – Toutes les sommes versées par le Département n'ont pas été justifiées,
- 9.3 – Les obligations prévues dans la présente convention, et auxquelles doit s'astreindre le bénéficiaire, n'ont pas été respectées.

Article X. Communication

Le Syndicat et le Département s'engagent à se concerter pour une communication sur les opérations mettant en avant le partenariat engagé entre les deux collectivités.

Il est rappelé que l'aide départementale doit être mentionnée dans tout support d'information et de communication et doit apparaître dans tout lieu en ayant bénéficié. Le Département doit être associé et représenté à toute manifestation ou inauguration concernant la réalisation faisant l'objet d'une aide départementale.

Cette obligation ne s'impose pas si elle n'est manifestement pas adaptée ; le bénéficiaire s'engage à fournir une justification, qui devra être dûment acceptée par les services du Département.

Fait à Annecy, le

Le Président du Conseil Départemental,

Le Président du SYANE,

Christian MONTEIL

Jean-Paul AMOUDRY

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil Départemental**

SEANCE DU 06 JUILLET 2015

n° CD-2015-041

RAPPORTEUR : M. PACORET (en l'absence de M. PEILLEX)

OBJET BUDGET SUPPLEMENTAIRE - TOURISME / RANDONNEE - VELO

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 juin 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, Mme LEI, M. MIVEL
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, M. AMOUDRY, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. BOCCARD, M. DAVIET, M. MORAND, M. PACORET, M. PUTHOD
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
M. BARDET, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, M. PEILLEX, M. RUBIN, Mme TERMOZ	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme CAMUSSO, Mme DION, M. EXCOFFIER, Mme TOWNLEY	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	Adopté à l'unanimité	
Présents :	24	Voix Pour	30
Représenté(e)s :	6	Voix contre	
Suffrages Exprimés :	30	Abstention(s)	

TOURISME

I. Section de Fonctionnement

Lors du vote du Budget Primitif 2015, il a été inscrit un crédit de fonctionnement de 1 912 750 € pour des actions en faveur de la mobilité (navettes touristiques saisonnières), des aides aux organisations touristiques et collectivités locales œuvrant à la promotion du département.

Aussi, tenant compte des versements réalisés au titre de la mobilité et des nouveaux marchés publics mis en place par la Direction des Transports pour les navettes touristiques saisonnières, il est nécessaire de réaliser quelques ajustements, à l'intérieur de l'enveloppe votée en Budget Primitif 2015.

II. Section d'Investissement

En continuité de la Politique Montagne, le Plan Tourisme 2013-2022, validé par les délibérations n° CG 2012-217 du 10 décembre 2012 et n° CG 2013-271 du 24 juin 2013, permet au Département d'une part, de poursuivre et d'amplifier des actions existantes mais également d'apporter un appui fort aux projets touristiques structurant afin de promouvoir une offre touristique diversifiée aussi bien estivale qu'hivernale sur la globalité du territoire.

1) C'est pourquoi, afin de prendre en compte la réalité des crédits non consommés ou la non réalisation de projets sur des hébergements touristiques et des actions de collectivités locales, il est demandé de valider les réductions sur les Autorisation de Programmes suivantes, à hauteur de 708 483 € :

- Autorisation de Programme « subventions Centre de Vacances 2014 »	28 182 €
- Autorisation de Programme « Plan Tourisme 2014 »	680 301 €

2) De même, dans le cadre des dossiers liés au Plan Tourisme, afin de prendre en compte et honorer les engagements précédents et tenir compte de la réalisation de travaux d'ici la fin de l'exercice budgétaire il est demandé de transférer sur l'année 2015, les crédits nécessaires pour un montant de 1 822 733 €.

3) Par ailleurs dans le cadre des nouveaux dossiers liés au Plan Tourisme et aux hébergements touristiques, il est demandé :

1 - l'augmentation de l'Autorisation de Programme, « Subvention Hôtellerie de Plein Air 2015 » pour un montant de 40 000 €, avec 20 000 € de CP en 2016 et 20 000 € en 2017,

2 - la création d'une nouvelle Autorisation de Programme au titre du Plan Tourisme pour les grands projets touristiques d'un montant de 7 000 000 €, dont les Crédits de Paiement seront échelonnés comme suit : 1 000 000 € en 2015, 900 000 € en 2016, 2 100 000 € sur 2017 et 3 000 000 € pour 2018.

RANDONNEE - VELO

I - Section de Fonctionnement

Dépenses :

Sur la ligne budgétaire « Autres honoraires, conseils ... » un crédit de 310 000 € a été inscrit au BP 2015. Il est demandé l'inscription d'un crédit supplémentaire de 85 000 € afin d'honorer des factures transmises en 2015, pour des prestations réalisées en 2014.

Afin de répondre aux sollicitations des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes concernant les demandes de subvention pour l'élaboration des Schémas directeurs de la randonnée, il est demandé l'inscription de crédits supplémentaires à hauteur de 30 000 €.

II - Section Investissement

Dépenses :

Concernant l'opération *Cols et Montées remarquables*, pour laquelle 50 592 € de crédits ont été votés au BP 2015, il est proposé une augmentation de 25 000 € de l'AP en CP 2015.

Au BP 2015, une AP de 200 000 € a été votée en faveur de notre politique randonnée pour l'équipement mobilier de signalétique. Compte tenu du marché arrivé à terme en février 2015, il a été décidé de ne pas verser l'avance de 50 000 € au mandataire qui assure pour le compte du Conseil Départemental le paiement des factures ; il convient donc de réduire l'AP du même montant.

Par ailleurs, dans le cadre du nouveau marché de balisage qui interviendra pour les 4 prochaines années, il est demandé la création d'une nouvelle AP de 800 000 € dont les crédits de paiement seront échelonnés comme suit : 20 000 € en 2015, puis 200 000 € en 2016, 2017, 2018 et 180 000 € en 2019.

Enfin, toujours dans le cadre du nouveau marché et conformément au CCTP, il est demandé la création d'une Autorisation de programme de 50 000 € assortie d'un crédit identique pour 2015, correspondant à l'avance attribuée au mandataire.

La 6^{ème} Commission Tourisme, Lacs et Montagne, lors de sa séance du 8 juin 2015 a émis un avis favorable aux propositions présentées concernant l'inscription des crédits et les autorisations de programme.

La 8^{ème} Commission Finances du 15 juin 2015 a émis un avis favorable à l'ensemble de ces propositions.

Il est donc demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et statuer sur les propositions présentées, d'approuver la création d'une autorisation de programme, d'approuver les modifications des autorisations de programmes existantes présentées dans le(s) tableau(x) figurant en annexe ainsi que les affectations ou les modifications d'affectation décrites également en annexe.

RECETTES	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
En Fonctionnement	3 178 000	0	3 178 000
TOTAL	3 178 000	0	3 178 000

DEPENSES FONCTIONNEMENT	DE	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
Tourisme		1 912 750	0	1 912 750
Randonnée		598 000	115 000	713 000
TOTAL		2 510 750	115 000	2 625 750

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
Tourisme	4 282 104	2 847 641	7 129 745
Randonnée	675 716	45 000	720 716
TOTAL	4 957 820	2 892 641	7 850 461

Au vu des AP votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement du Département pour les années 2016 et suivantes s'élève à : 10 132 610 €.

Le Conseil Départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

ADOpte les propositions présentées par la 8^{ème} Commission Finances ;

APPROUVE la création d'une autorisation de programme, les modifications des autorisations de programmes existantes présentées dans le(s) tableau(x) figurant en annexe ainsi que les affectations ou les modifications d'affectation décrites également en annexe.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 10 juillet 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 juillet 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de
l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL

AFFECTATION DES AP

BS TOURISME 2015

B/ Modifications d'affectations

a/ affectations initiales

n° AP	Millésime	Libellés des opérations	Montants affectés	Echéancier de l'affectation pour information et non voté						
				Nature	Exercices antérieurs	2015	2016	2017	2018	2019 & suiv.
08030004025	2014	Subventions Hotellerie de Plein Air	129 955,00	20422	0,00	43 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	129 955,00	0	0,00	43 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
08030003011	2014	Subventions hôtellerie Familialae	245 000,00	20422	53 179,00	13 179,00				
		Total affecté	245 000,00		53 179,00	13 179,00	0,00	0,00	0,00	0,00
08030003009	2012	Subventions hôtellerie Familialae	323 794,00	20422	286 344,00	22 727,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	323 794,00		286 344,00	22 727,00	0,00	0,00	0,00	0,00

b/ affectations modifiées

n° AP	Millésime	Libellés des opérations	Montants affectés	Echéancier de l'affectation pour information et non voté						
				Nature	Exercices antérieurs	2015	2016	2017	2018	2019 & suiv.
08030004025	2014	Subventions Hotellerie de Plein Air	124 955,00	20422	0,00	38 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	124 955,00		0,00	38 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
08030003011	2014	Subventions hôtellerie Familialae	231 821,00	20422	40 000,00	13 179,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	231 821,00		40 000,00	13 179,00	0,00	0,00	0,00	0,00
08030003009	2012	Subventions hôtellerie Familialae	317 144,00	20422	279 694,00	22 727,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Total affecté	317 144,00		279 694,00	22 727,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil Départemental**

SEANCE DU 06 JUILLET 2015

n° CD-2015-042

RAPPORTEUR : Mme TERMOZ

OBJET : 7EME COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE DE L'HABITAT, DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE, FORET, COOPERATIONS EUROPEENNES ET TRANSFRONTALIERES - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 juin 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, Mme LEI, M. MIVEL
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme MAHUT, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, M. AMOUDRY, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. BOCCARD, M. DAVIET, M. EXCOFFIER, M. MORAND, M. PUTHOD
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
M. BARDET, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, M. PEILLEX, M. RUBIN, Mme TERMOZ	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme DION, Mme METRAL, M. PACORET, Mme TOWNLEY	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	Adopté à l'unanimité	
Présents :	24	Voix Pour	30
Représenté(e)s :	6	Voix contre	
Suffrages Exprimés :	30	Abstention(s)	

La 7^{ème} Commission Aménagement du Territoire, Politique de l'Habitat, Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières, pour optimiser la gestion des crédits qui lui ont été attribués, demande à l'Assemblée de bien vouloir autoriser les mouvements et inscriptions de crédits, en positif et négatif, présentés ci-après.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

I. Section de Fonctionnement

- **Soutien financier à l'opération de vérification et de remise en état du système d'alerte du glacier de Tête Rousse à SAINT-GERVAIS-LES-BAINS**

La commune de SAINT-GERVAIS-LES-BAINS sollicite l'Etat et le Département pour la prise en charge du contrat d'entretien des installations du système d'alerte du glacier de Tête Rousse, incluant les coûts liés à l'entretien, la réparation et la maintenance des équipements de ce système (surveillance et maintenance assurées par la société Myotis).

Le coût du contrat de maintenance et surveillance est estimé à 88 338 € pour l'année 2015. Il est proposé d'augmenter l'enveloppe « *Subventions diverses aux communes et EPCI* » de **50 000 €** afin, le cas échéant, de financer la commune en fonction de l'aide reçue ou non de l'Etat et du caractère exceptionnel du soutien pour l'année 2015. Dans tous les cas, la décision de financement du Département fera l'objet d'un rapport en Commission Permanente.

II. Section d'Investissement

- **Projet de mise en valeur des Ponts de la Caille**

1. TRAVAUX

Les travaux sont quasiment terminés, ce qui permet d'ajuster l'AP. Il est ainsi proposé :

- de réduire l'AP 2009 « *Ponts de la Caille/Travaux* » de **15 000 €**,
- de réajuster les Crédits de Paiement 2014 au juste montant mandaté, soit **335 000 €**, et de transférer le solde sur les Crédits de Paiement 2015.

2. ETUDES AVANT TRAVAUX

Il est proposé :

- de réajuster les Crédits de Paiement 2014 au juste montant mandaté, soit **16 138 €**, et de transférer le solde sur les Crédits de Paiement 2015,
- d'augmenter l'AP 2009 « *Ponts de la Caille/Etudes avant travaux* » de **15 000 €**, afin d'honorer les coûts relatifs aux missions de contrôle et d'assistance.

Ces différents mouvements se traduisent par une diminution des Crédits de Paiement 2014 de **366 138 €** et une augmentation d'autant des CP 2015.

- **Soutien financier à l'opération de vérification et de remise en état du système d'alerte du glacier de Tête Rousse à SAINT-GERVAIS-LES-BAINS**

Le glacier de Tête Rousse représentant un risque majeur pour les biens et les personnes, la commune de SAINT-GERVAIS-LES-BAINS sollicite l'Etat et le Département pour financer les campagnes de mesures et d'études nécessaires à la mise en œuvre de travaux visant à supprimer définitivement ce risque.

Le coût total de l'étude est estimé à 382 994 €. Il est proposé de créer une Autorisation de Programme 2015 (AP) « *Subvention Glacier Tête Rousse - Etude 2015* » d'un montant de 135 884 € afin, le cas échéant, de financer la commune et ce, en fonction de l'aide reçue ou non de l'Etat. La décision de financement du Département fera l'objet d'un rapport en Commission Permanente.

ENVIRONNEMENT

POLITIQUE ESPACES NATURELS SENSIBLES

I. Section de Fonctionnement

Il est proposé d'inscrire des Crédits de Paiement nouveaux afin de prendre en compte les opérations suivantes :

- **le règlement de diverses prestations réalisées en 2014** dont le paiement a été reporté en 2015 :
 - entretien forestier à Rovorée - La Châtaignière : + 20 000 €,
 - solde du programme d'animation découverte 2014 des espaces naturels : + 15 000 €.
- **opérations nouvelles non prévues au BP 2015 :**
 - subvention à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (étude bouquetins) : + 25 000 €,
 - subvention à la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc pour l'appui à la réalisation des dossiers PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique), condition indispensable pour faire bénéficier les territoires des fonds FEADER : + 55 000 €,
 - subvention aux collèges qui participeront à l'appel à projet « Nature » dans le cadre du dispositif SIEL : + 15 000 €,
 - travaux d'entretien imprévus :
 - captage de la Mandrolière au Plateau des Glières : + 10 000 €,
 - toiture chalet d'alpage départemental du Salève : + 11 000 €.

Le montant total de ces projets est de 151 000 €. Comme, par ailleurs, diverses imputations pourront être réduites d'un montant total de 31 000 €, les crédits à inscrire au BS pour la section de fonctionnement s'élèvent à 120 000 € supplémentaires.

II. Section d'Investissement

Les modifications proposées concernent des ajustements et des modifications d'échéanciers tant en Crédits de Paiement qu'en Autorisations de Programme, n'ayant pas d'incidences sur le montant global des Autorisations de Programmes ni sur le montant des Crédits de Paiement 2015.

Il est à noter que les ajustements de crédits permettent de réévaluer l'AP « *Equipement de voiries pastorales 2015* » à hauteur de + 150 000 € afin de permettre le cas échéant de subventionner des travaux de remise en état de voiries pastorales suite aux récentes intempéries.

POLITIQUE EAU

Il est demandé les ajustements suivants qui n'ont pas d'incidence sur le montant global des Crédits de Paiement.

I. Section de Fonctionnement

Il est proposé un transfert de 26 500 € de l'imputation intitulée « *Subventions de fonctionnement aux communes* » vers :

- l'imputation intitulée « *Autres participations* » pour un montant de 2 500 € correspondant au solde de la subvention relative au Forage de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE ;
- l'imputation intitulée « *Subventions de fonctionnement aux associations* » pour un montant de 4 000 € correspondant à la participation financière 2014 du Conseil départemental à l'organisation des Etats Généraux de l'Eau en Montagne dont la maîtrise d'ouvrage était assurée par ASTERS ;
- l'imputation intitulée « *Etudes et recherche sur points d'eau* » pour un montant de 20 000 €.

II. Section d'Investissement

Il est proposé :

- le transfert de 7 375 € des Crédits de Paiement 2014 vers les Crédits de Paiement 2015 de l'Autorisation de Programme intitulée « *Recherches en eau, connaissance des ressources, opérations innovantes* » millésime 2012. L'étude « *Nappes stratégiques des alluvions de l'Arve et du Giffre* » réalisée dans le cadre de l'élaboration du SAGE de l'Arve et portée par le SM3A sera terminée en 2015,
- le transfert de 7 375 € des Crédits de Paiement 2015 vers les Crédits de Paiement 2016 de l'Autorisation de Programme intitulée « *Recherches en eau, connaissance des ressources, opérations innovantes* » millésime 2013, afin de maintenir le montant des Crédits de Paiement autorisés au BP 2015.

POLITIQUE DECHETS

Il est demandé les transferts suivants qui n'ont pas d'incidence sur le montant global des Crédits de Paiement.

I. Section de Fonctionnement

Dépenses

Il est proposé un transfert de 12 500 € des imputations intitulées « *Catalogues, imprimés et publications* » (- 10 000 €) et « *Autres participations/SINDRA* » (- 2 500 €) » vers l'imputation « *Autres honoraires conseils* » pour permettre le financement d'intervenants extérieurs de formations pour l'accompagnement des collectivités locales dans le cadre de l'animation départementale.

Recettes

Il est proposé l'inscription d'une somme 48 516 € correspondant au solde de la subvention attribuée par l'ADEME pour l'élaboration du Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux.

II. Section d'Investissement

Les modifications proposées concernent :

- le transfert de 886 € des Crédits de Paiement 2016 vers les Crédits de Paiement 2015 de l'AP « *Subventions d'équipements/incinérateurs déchargés* » afin de pouvoir solder le dossier de subvention « *Acquisition armoires de stockage des déchets ménagers spéciaux* » de la Communauté d'Agglomération d'ANNECY,
- des transferts de Crédits de Paiement pour permettre le subventionnement de nouvelles installations de méthanisation pour un montant de 318 000 € dont 204 000 € de Crédits de Paiement en 2015.

AGRICULTURE, FORET

Section d'Investissement

- Il est proposé la création d'une Autorisation de Programme 2015 (AP) « *Subvention d'équipements aux abattoirs* » d'un montant de 100 000 €, pour répondre à la sollicitation faite par la commune de BELLEGARDE-SUR-VALSERINE, suite à la modernisation de l'abattoir municipal (CP 2015).
- Les modifications suivantes sont également proposées :
 - réajustements des montants des AP 2014 correspondant aux sommes réellement affectées et validées en Commissions Permanentes ;
 - ajustements des Crédits de Paiement 2014 (CP), compte-tenu des paiements effectués au cours de l'année 2014 ;
 - modifications des CP 2015 en fonction des paiements restant à effectuer.

Ces différentes modifications ont une incidence sur le montant global des AP de - 152 863 € et sur les Crédits de Paiement 2015 de + 126 211 €.

DEVELOPPEMENT DURABLE

I. Section de Fonctionnement

Dépenses

Les propositions portent sur des réajustements entre imputations, qui ne modifient pas le montant global des Crédits de Paiement de fonctionnement.

Il est proposé, par transfert de crédits de diverses imputations, d'abonder 4 lignes à hauteur de 33 000 € dont :

- 5 000 € sur la ligne « *Autres frais divers* » pour le financement de diverses actions (marché mise en place de sites de compostage dans les collèges du département, semaine de la mobilité...),
- 1 000 € sur la ligne « *Honoraires* » pour d'éventuelles animations dans le cadre de la 21^{ème} conférence climat en 2015 (Paris Climat 2015),
- 2 000 € sur la ligne « *Divers, publication, relations publiques* » pour l'élaboration du rapport en matière de développement durable,
- 25 000 € sur la ligne « *Subvention de fonctionnement personnes de droit privé* » pour honorer notamment les dépenses suivantes : solde de la subvention au CTDEC pour le projet Mobil'Arve, aide à la réalisation d'une étude d'opportunité d'un dispositif opérationnel de rénovation énergétique des maisons individuelles retenu dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER).

Ce projet vise à accompagner les territoires dans leurs démarches de rénovation thermique du parc bâti privé. Concrètement, l'objectif est de rénover thermiquement les maisons individuelles et énergivores pour atteindre une haute performance thermique (50 kwh/m²/an).

L'ensemble des partenaires potentiels (DDT, Act Habitat, CAPEB, PEB...) et les collectivités déjà mobilisées ont souligné l'intérêt de cette démarche.

Recettes

Il est proposé :

- d'annuler les recettes FEDER d'un montant de 45 000 € inscrites au titre d'EnercitEE, celles-ci ayant pu être perçues fin 2014,
- d'abonder à hauteur de 80 636 € les recettes relatives aux Certificats d'Economie d'Energie suite au contrat de vente signé avec GDF SUEZ pour un montant de 120 636 € correspondant à la vente de 38 297 MWh cumac au prix unitaire de 3,15 €/MWh cumac.

II. Section d'Investissement

- Lors du vote du BP 2015, deux Autorisations de Programme (AP) de 15 000 € et de 8 000 €, dont la totalité en CP 2015, ont été votées respectivement pour l'acquisition de systèmes embarqués dans le cadre de la formation à l'éco-conduite et de vélos à Assistance Electrique. Les besoins en systèmes embarqués ayant été revus à la baisse, il est proposé de réduire l'AP de 8 000 € au profit de l'AP « Acquisition de vélos » en vue de l'achat de nouvelles unités (3 VAE déjà acquis cette année).
- Il est proposé le transfert de 50 000 € de Crédits de Paiement (CP) 2014 vers les CP 2015 de l'AP 2014 « *Opération Xylocarbone* » (destinée au financement du dispositif « Forêts d'Avenir en Pays de Savoie ») pour honorer les subventions qui n'ont pu être payées en 2014.
- La dernière modification porte sur le réajustement de l'AP 2011 « Subventions Energie Investissement » aux sommes réellement mandatées, qui se traduit par une diminution des Crédits de Paiement 2015 de 8 100 € et 2016 de 48 000 €.

Ces différentes modifications ont une incidence sur le montant global des AP de - 56 100 € et sur les CP 2015 de + 41 900 €.

I. Section de Fonctionnement

Les propositions portent sur des transferts de crédits entre les différentes lignes budgétaires sans incidence sur le montant global des Crédits de Paiement de fonctionnement. Il est ainsi proposé :

- d'augmenter la ligne « *Schéma départemental Haute-Savoie 2030* » de 33 000 €, afin de porter au mieux la démarche prospective « *Haute-Savoie 2030* »,
- de créer une ligne budgétaire dotée de 27 000 € permettant de financer la numérisation des Plans locaux d'urbanisme,
- de créer une ligne budgétaire dotée de 8 000 € permettant d'envisager l'adhésion du département au Centre d'études et de recherche foncière de Rhône-Alpes.

II. Section d'Investissement

A. Fonds départemental de développement des territoires (FDDT)

Les ajustements budgétaires proposés sont limités exclusivement à des transferts de Crédits de Paiement sans modification du montant total des Autorisations de Programme.

En raison du retard pris par un certain nombre d'opérations dont le paiement était prévu en 2013 et 2014, il est proposé une diminution des Crédits de Paiement 2013 et 2014 afin d'abonder les Crédits de Paiement 2015.

A contrario, certains projets qui devaient être payés après 2015 ont été réalisés plus rapidement que prévu. Il est donc proposé de diminuer les Crédits de Paiement 2016 et 2017 afin d'abonder les Crédits de Paiement 2015.

Ces modifications représentent :

- une diminution des Crédits de Paiement antérieurs à 2015 de 553 322 €,
- une diminution des Crédits de Paiement postérieurs à 2015 de 915 000 €,
- **une augmentation des Crédits de Paiement 2015 de 1 468 322 €.**

B. Fonds genevois

La création du budget annexe de la Compensation Financière Genevoise (CFG) occasionne des mouvements de crédits concernant les AP créées en BP 2013 pour solder les tranches 30 à 38.

Ces AP sont réduites de 3 809 914 € pour tenir compte à la fois du juste montant utilisé et du transfert total des crédits restants vers le budget annexe de la CFG.

En revanche, au cours des premiers mois de l'année 2015, 4 versements relevant des 37^{ème} (46 937 €) et 38^{ème} tranches (89 596 €) ont été effectués. Le montant total de ces 4 mandats a donc été maintenu dans les crédits de paiement 2015.

Ces modifications représentent :

- une diminution des Crédits de Paiement antérieurs à 2015 de 2 782 588 €,
- **une diminution des Crédits de Paiement 2015 de 1 027 326 €.**

Pour l'ensemble de la section d'investissement, la totalité des mouvements liés au FDDT et aux fonds genevois entraîne **une augmentation des Crédits de Paiement 2015 de 440 996 €.**

COOPERATIONS EUROPEENNES ET TRANSFRONTALIERES

Section de Fonctionnement

Dépenses

Dans le cadre de l'enveloppe budgétaire votée au BP 2015 d'un montant total de 708 737 €, il est proposé de **procéder à des transferts de crédits**, afin de financer les engagements prévus et à venir, relatifs aux projets européens et actions soutenues en 2015 par le service.

Globalement, il convient d'ajuster les crédits votés en transférant 15 856,06 € des lignes de subventions (chapitre 65) sur les lignes de prestations de services (chapitre 11).

Recettes

Au vu des états d'avancement des projets européens pour lesquels le Conseil Départemental est partenaire ou chef de file, une partie des Fonds Européens de Développement Régional (FEDER) prévue au BP 2015 sera perçue en 2016.

En conséquence, il est proposé de réajuster les prévisions de fonds européens 2015, en diminuant de 288 735 € la perception du montant FEDER qui s'élève ainsi à 165 265 €.

Les prévisions de Fonds Social Européen (FSE) d'un montant total de 60 000 €, inscrites au BP 2015, demeurent inchangées.

La 7^{ème} Commission Aménagement du Territoire, Politique de l'Habitat, Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières, dans sa séance du 1^{er} juin 2015, a émis un avis favorable aux propositions présentées ainsi qu'à l'inscription des crédits et des Autorisations de Programme.

La 8^{ème} Commission Finances du 15 juin 2015 a émis un avis favorable à l'ensemble des propositions présentées par la 7^{ème} Commission Aménagement du Territoire, Politique de l'Habitat, Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières.

Il est donc demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et statuer sur les propositions présentées, d'approuver les créations d'autorisations de programme et les modifications des Autorisations de Programmes existantes, présentées dans le tableau figurant en annexe ainsi que les affectations ou les modifications d'affectation décrites également en annexe.

RECETTES	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
En Fonctionnement	13 434 783	-204 583	13 230 200
En Investissement	290 000	0	290 000
TOTAL	13 724 783	-204 583	13 520 200

DEPENSES	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
En Fonctionnement	6 987 237	170 000	7 157 237
En Investissement	41 058 694	1 111 129	42 169 823
TOTAL	48 045 931	1 281 129	49 327 060

Au vu des AP votées, l'engagement financier en Crédits de Paiement du Département pour les années 2016 et suivantes s'élève à : **40 373 011 €**.

Les crédits sont répartis entre :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
- Aménagement du Territoire	12 000 000	0	12 000 000
- Environnement/Espaces naturels sensibles	91 260	0	60 000
- Environnement/Eau et Déchets	512 873	48 516	592 649
- Agriculture, Forêt	65 000	0	65 000
- Développement Durable	251 650	35 636	287 286
- Coopérations Européennes et Transfrontalières	514 000	-288 735	225 265
Total	13 434 783	-204 583	13 230 200

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
- Aménagement du Territoire	250 000	0	250 000
- Agriculture, Forêt	40 000	0	40 000
Total	290 000	0	290 000

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
- Aménagement du Territoire ((yc CAUE + SYANE)	2 225 000	50 000	2 275 000
- Environnement/Espaces naturels sensibles	1 972 000	120 000	2 092 000
- Environnement/Eau et Déchets	1 099 500	0	1 099 500
- Agriculture, Forêt	508 500	0	508 500
- Développement Durable	238 500	0	238 500
- Politiques territoriales	235 000	0	235 000
- Coopérations Européennes et Transfrontalières	708 737	0	708 737
Total	6 987 237	170 000	7 157 237

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
- Aménagement du Territoire (yc SYANE)	3 407 000	502 022	3 909 022
- Environnement/Espaces naturels sensibles	4 320 000	0	4 320 000
- Environnement/Eau (yc SMDEA) et Déchets	10 712 459	0	10 712 459
- Agriculture, Forêt	1 187 276	126 211	1 313 487
- Développement Durable	268 100	41 900	310 000
- Politiques territoriales	21 163 859	440 996	21 604 855
Total	41 058 694	1 111 129	42 169 823

**Le Conseil Départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

ADOpte les propositions présentées par la 8^{ème} Commission Finances ;

APPROUVE les créations d'autorisations de programme et les modifications des autorisations de programmes existantes, présentées dans le tableau figurant en annexe ainsi que les affectations ou les modifications d'affectation décrites également en annexe.

**Délibération télétransmise en Préfecture
le 10 juillet 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 juillet 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de
l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET**

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL**

AFFECTATION DES AP

A/ Affectations nouvelles

n° AP	Millésime	Libellés des opérations	Montants affectés	Echéancier de l'affectation pour information et non voté					
				Nature	2015	2016	2017	2018	2019 & suiv.
		Total affecté	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

B/ Modifications d'affectations

a/ affectations initiales

n° AP	Millésime	Libellés des opérations	Montants affectés	Echéancier de l'affectation pour information et non voté						
				Nature	Exercices antérieurs	2015	2016	2017	2018	2019 & suiv.
01020006001	2009	Ponts de la Caille - Etudes avant travaux	105 000,00	2031	90 000,00	15 000,00				
		Total affecté	105 000,00		90 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04050003010	2015	Affect acquisition de vélos	7 000,00	2182		7 000,00				
		Total affecté	7 000,00		0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
01040009003	2013	ANDILLY : RD 301	21 408,00	204142	21 408,00					
		Total affecté	21 408,00		21 408,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
01040009006	2013	Arthaz-Pont-Notre-Dame	5 424,00	204142	5 424,00					
	2013	Cté Communes Annemasse-Voirons CEVA	477 430,00	204142	477 430,00					
	2013	Lucinges : voirie Grange	4 167,00	204142	4 167,00					
	2013	Machilly : salle d'animation	12 666,00	204142	12 666,00					
	2013	Machilly : travaux voirie	39 773,00	204142	39 773,00					
	2013	Presilly : travaux voirie	10 000,00	204142	10 000,00					
	2013	Reignier-Esery : place de la mairie	41 200,00	204142	41 200,00					
	2013	Reignier-Esery : mairie	48 043,00	204142	48 043,00					
	2013	Veigy-Foncenex : route Planet	13 000,00	204142	13 000,00					
		Total affecté	651 703,00		651 703,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

n° AP	Millésime	Libellés des opérations	Montants affectés	Echéancier de l'affectation pour information et non voté						
				Nature	Exercices antérieurs	2015	2016	2017	2018	2019 & suiv.
01040009007	2013	Ambilly : place de la mairie	6 000,00	204142	6 000,00					
	2013	Ambilly : naturothèque	36 000,00	204142	36 000,00					
	2013	Bonne : cimetière	100 000,00	204142	100 000,00					
	2013	Brenthonne : Agorespace	12 800,00	204142	12 800,00					
	2013	Cté Communes Annemasse-Voirons CEVA	650 000,00	204142	650 000,00					
	2013	Cranves-Sales : éclairage public	30 000,00	204142	30 000,00					
	2013	Juvigny : éclairage public	9 131,00	204142	9 131,00					
	2013	Le Sappey : centre village	10 000,00	204142	10 000,00					
	2013	Lucinges : bâtiments	30 000,00	204142	30 000,00					
	2013	Sales : voirie	2 437,00	204142	2 437,00					
	2013	Savigny : sécurisation hameau	5 816,00	204142	5 816,00					
	2013	St-jean-de-Tholome : signalisation	4 021,00	204142	4 021,00					
		Total affecté	896 205,00		896 205,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
01040009008	2013	Ambilly : rénovation mairie	11 535,00	204142	11 535,00					
	2013	Cté Communes Annemasse-Voirons CEVA	425 555,00	204142	425 555,00					
	2013	Cté Communes Annemasse-Voirons CEVA	475 000,00	204142	475 000,00					
	2013	Cté Communes Val des Ussets : aménagement zone économique	70 000,00	204142	70 000,00					
	2013	Cran-Gevrier : cimetière	10 400,00	204142	10 400,00					
	2013	Dingy-en-Vuache : RD 47	23 200,00	204142	23 200,00					
	2013	Entremont : cœur village	54 036,00	204142	54 036,00					
	2013	Hauteville-sur-Fier	24 500,00	204142	24 500,00					
	2013	Les Ollières : voirie	15 000,00	204142	15 000,00					
	2013	Presilly : travaux voirie	20 000,00	204142	20 000,00					
	2013	Savigny : travaux RD 7	6 363,00	204142	6 363,00					
	2013	SIVOM Ussets Fornant : zone Roseaux	30 000,00	204142	30 000,00					
	2013	Talloires : voirie	20 000,00	204142	20 000,00					
	2013	Thonon-le-Bains : passage à niveau	165 000,00	204142	165 000,00					
	2013	Allinges : passage à niveau	54 200,00	204142	54 200,00					
	2013	Villard-sur-Boège : cimetière	1 700,00	204142	1 700,00					
2013	Savigny : travaux bibliothèque	20 000,00	204142	20 000,00						
		Total affecté	1 426 489,00		1 426 489,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

n° AP	Millésime	Libellés des opérations	Montants affectés	Echéancier de l'affectation pour information et non voté						
				Nature	Exercices antérieurs	2015	2016	2017	2018	2019 & suiv.
01040009009	2013	Allonzier-la-Caille : bât. services techniques	16 320,00	204142	16 320,00					
	2013	St-Julien-en-Genevois : entrée Genève	50 000,00	204142	50 000,00					
	2013	Allinges : passage à niveau	54 750,00	204142	54 750,00					
	2013	Allinges : passage à niveau	3 050,00	204142	3 050,00					
	2013	Allinges : passage à niveau	60 536,00	204142	60 536,00					
	2013	Allonzier-la-Caille : aménagements abords	18 000,00	204142	18 000,00					
	2013	Cté communes Bas Chablais : amélioration desserte	150 000,00	204142	150 000,00					
	2013	Cté communes Genevois : expertise tram	8 740,00	204142	8 740,00					
	2013	Ville-en-Sallaz : acquisition matériel	30 000,00	204142	30 000,00					
	2013	Ville-en-Sallaz : aménag. Bâtiments	60 000,00	204142	60 000,00					
	2013	Cté communes Pays Faverges : animation touristique	8 000,00	204142	8 000,00					
	2013	Chevaline : réfection four	836,00	204142	836,00					
	2013	Fillinges : voirie	69 021,00	204142	69 021,00					
	2013	La Chapelle Rambaud : bâtiment	8 400,00	204142	8 400,00					
	2013	La Chapelle-Rambaud : voirie	3 900,00	204142	3 900,00					
	2013	Lucinges : espace livre	200 000,00	204142	200 000,00					
	2013	Nonglard : aménagements divers	48 000,00	204142	48 000,00					
	2013	Orcier : bâtiment scolaire	70 000,00	204142	70 000,00					
	2013	Perrignier : bâtiments	26 583,00	204142	26 583,00					
			Total affecté	886 136,00		886 136,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04031030012	2011	CELR-L-Aide acquisition sur CHENS S/LEMAN	189 726,00	204182	189 726,00					
	2011	Espace pastoral 2011-1-aide aux communes	18 054,50	204142	18 054,50					
	2011	Espace pastoral. 2011-1. Aide aux AFP	160 319,00	2041782	160 319,00					
	2011	Aide à LA CLUSAZ pour acqu alpage ARAVIS	120 000,00	204142	120 000,00					
	2011	Aide Lycée POISY - 2 expositions forêts	29 350,00	20421	29 350,00					
	2011	ENTREMONT-Acq.parcelles cheminement Born	10 532,00	20422	10 532,00					
	2011	LOISIN-Acq.parcelles forestières+Sensibi	13 004,00	204142	13 004,00					
	2011	SCIEZ-Acq.parcelle forestière + Sensibil	36 672,00	204142	36 672,00					
	2011	EMPREINTES74-Expo."Sentiers de montagne"	60 000,00	20422	60 000,00					
	2011	Aide à acquisitions foncières - LYAUD	10 841,92	204142	10 841,92					
	2011	LATHUILE - Aménagement d'une zone humide	20 006,00	204142	20 006,00					
	2011	GROISY - Gestion zone humide + 2 friches	5 812,00	204142	5 812,00					
	2011	RANDO -AIDE CONTAMINES TABLE ORIENTATION	7 260,00	204142	7 260,00					

n° AP	Millésime	Libellés des opérations	Montants affectés	Échéancier de l'affectation pour information et non voté						
				Nature	Exercices antérieurs	2015	2016	2017	2018	2019 & suiv.
	2011	Acquis.foncières Petite Balme - SILLINGY	7 222,00	204142	7 222,00					
	2011	Acq.foncière La Mandallaz-BALME SILLINGY	4 851,00	204142	4 851,00					
	2011	Acquisition.foncière Pré Pugin - PRINGY	6 789,00	204142	6 789,00					
	2011	Acquis.foncières ENS forestier-BELLEVAUX	15 567,00	204142	15 567,00					
	2011	Renaturation Plaine de Mercier - CCPF	76 400,00	204142	76 400,00					
	2011	Sentier refuge Conscrits-CONTAMINES-MONT	20 000,00	204142	20 000,00					
	2011	Création sentier par Lycée Prof.Agricole	5 192,00	204182	5 192,00					
	2011	Espace pastoral 2011-2 - Aide aux AFP	19 218,00	2041782	19 218,00					
	2011	USINENS - Travaux sur marais de Bovinens	1 275,87	204142	1 275,87					
	2011	FESSY-Acquisition réhabilitation Lac OUI	3 431,00	204142	3 431,00					
	2011	FD CHASSEURS - Acquisitions réflecteurs	26 500,00	20421	26 500,00					
	2011	AAPPMA Albanais - Valorisation du Chéran	20 000,00	20422	20 000,00					
	2011	Acquisitions foncières cadre CTA en ENS	11 699,00	204142	11 699,00					
	2011	RANDO - AIDE MIEUSSY TX AMGT SENTIER	1 658,00	204142	1 658,00					
	2011	Espace pastoral. 2011-3 Aide aux AFP	42 402,08	2041782	42 402,08					
	2011	Espace pastoral. 2011-3. Aide aux Collec	3 676,00	204142	3 676,00					
	2011	RANDO - AIDE A SIXT FER A CHEVAL TABLE	4 801,25	204141	4 801,25					
	2011	RANDO - AIDE MAGLAND TX AMGT SENTIER	1 200,00	204142	1 200,00					
	2011	BALME SILLINGY - Acquisitions foncières	4 375,00	204142	4 375,00					
	2011	LA ROCHE - Aide préservation ZH Montizel	10 836,00	204142	10 836,00					
	2011	Aide 11 Communes Ussets - Lutte invasives	39 095,00	204141	39 095,00					
	2011	FAUCIGNY - Programme lutte invasives	9 167,00	204141	9 167,00					
	2011	PRAZ / ARLY - acquisition UP d'Holvet	57 000,00	204142	57 000,00					
	2011	ESPACE PASTORAL 4ème ATTRIBUTION	25 849,00	204142	25 849,00					
	2011	RANDO - Tx amgt sentier Bord de Dranse 1	114 319,00	204142	114 319,00					
	2012	RANDO -Aide PNR Bauges table orientation	2 494,46	204142	2 494,46					
		Total affecté	1 216 595,08		1 216 595,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

n° AP	Millésime	Libellés des opérations	Montants affectés	Echéancier de l'affectation pour information et non voté						
				Nature	Exercices antérieurs	2015	2016	2017	2018	2019 & suiv.
04031030015	2012	SAINT-CERGUES-Install. refuge à abeilles	2 400,00	204142	2 400,00					
	2012	SAXEL- Acquisition parcelles forestières	12 510,05	204142	12 510,05					
	2012	Conservation amphibiens- Annecy-le-Vieux	11 344,00	204142	11 344,00					
	2012	Réfection propriété Caillières - CELRL	142 250,00	204182	142 250,00					
	2012	Acquisition Montagne du Rocher -CHAMONIX	26 508,00	204142	26 508,00					
	2012	Acquisition chalet Lessy-Petit Bornand G	40 844,00	204142	40 844,00					
	2012	Acquisition alpage du Mont-VILLARDS S/TH	84 900,00	204142	84 900,00					
	2012	DINGY ST-CLAIR -Toilettes sèches Glières	7 330,91	204142	7 330,91					
	2012	Qualité Esp.Pastoral-2012-1 Aide aux AFP	248 094,80	2041782	248 094,80					
	2012	Qualité Esp.Pasto.-2012-1 Aide Communes	26 397,15	204142	26 397,15					
	2012	RANDO - SM SALEVE Tx grotte Orjobet	11 755,31	204142	11 755,31					
	2012	TANINGES-Aide acq. Parcelles Forestières	30 000,00	204142	30 000,00					
	2012	Qualité espace pastoral 2012-2	201 237,00	2041782	201 237,00					
	2012	TALLOIRES-Acquisit. foncière Les Deuvels	11 268,00	204142	11 268,00					
	2012	ASTERS-Aide acquisition Marais de Tirnan	1 365,00	20422	1 365,00					
	2012	Qualité Espace Pastoral AFP 2012-3è Attr	161 985,20	2041782	161 985,20					
	2012	Qualité Esp.Pasto. Communes 2012-3è Attr	58 400,00	204142	58 400,00					
	2012	Fédé.Chasseurs-Dispositif anti-collision	1 869,27	20421	1 869,27					
	2012	Trx sentier Belvédère lac Montriond-CCVA	8 840,80	204142	8 840,80					
	2012	RANDO TVX SECURISATION SAIX-MAGLAND	381,00	204142	381,00					
	2012	THUSY - GESTION DES BOISEMENTS	43 314,35	204141	43 314,35					
	2012	SIXTFER A CHEVAL-Remise valeur paysagère	9 290,03	204142	9 290,03					
	2012	RANDO SUBVT BALISAGE PDIPR	29 596,00	204142	29 596,00					
	2012	Acq. foncières ENS SAINT LAURENT	15 264,00	204142	15 264,00					
	2012	Acq foncières ENS SAXEL	4 016,00	204142	4 016,00					
			Total affecté	1 191 160,87		1 191 160,87	0,00	0,00	0,00	0,00
04031030020	2013	Acqui.Fonc.SAINT GERVAIS LES BAINS	8 939,00	204142	8 939,00					
	2013	ROCHE SUR FORON ZONE HUMIDE MONTIZEL	13 516,00	204142	13 516,00					
	2013	RANDO SUBV C2A TABLE ORIENTATION 2013	844,50	204142	844,50					
	2013	CC BAS CHABLAIS GEOROUTE	30 977,20	204142	30 977,20					
	2013	COMMUNE ALLINGES GEOROUTE	2 000,00	204142	2 000,00					
	2013	COMMUNE DE LYAUD GEOROUTE	5 883,10	204142	5 883,10					
	2013	COMMUNE DE BELLEVAUX GEOROUTE	1 868,67	204142	1 868,67					
	2013	CC VALLEE D'AULPS GEOROUTE	3 265,51	204142	3 265,51					
	2013	COMMUNE DE MORZINE GEOROUTE	0,00	204142	0,00					
	2013	CC PAYS D'EVIAN GEOROUTE	5 943,26	204142	5 943,26					
	2013	COMMUNE LES GETS GEROUTE	2 000,00	204142	2 000,00					
	2013	ELEVAGE DE REINES ABEILLES NOIRES	1 940,00	20422	1 940,00					
	2013	AFP MARLENS alimentation en eau	43 809,00	2041782	43 809,00					
	2013	MONT SAXONNEX ouverture au public	35 934,00	204142	35 934,00					

n° AP	Millésime	Libellés des opérations	Montants affectés	Echéancier de l'affectation pour information et non voté						
				Nature	Exercices antérieurs	2015	2016	2017	2018	2019 & suiv.
	2013	Plan de gestion2012-2016 Marais de POISY	49 741,00	204142	49 741,00					
	2013	Acq.parcelles Cluse du lac d'Annecy- CDL	3 117,38	204182	3 117,38					
	2013	RANDO - SUBVENTIONS 2013	6 316,80	204142	6 316,80					
	2013	RANDO SUBVT TVX SECURISATION C2A 2013	945,00	204142	945,00					
	2013	RANDO SUBV TVX SECU CC PAYS ALBY 2013	4 128,00	204142	4 128,00					
	2013	Qualité Espace Pastoral AFP 2013-1è Attr	385 556,00	2041782	385 556,00					
	2013	Qualité Espace Pasto.Communes2013-1è att	96 048,00	204142	96 048,00					
	2013	prog qualité espace pastoral 2eme attrib	202 097,00	2041782	202 097,00					
	2013	LOUVETERIE EQUIPEMENT RADIO	5 000,00	20422	5 000,00					
	2013	ARRACHES LA FRASSE ACQUISITION PARCELLES	6 960,00	204142	6 960,00					
	2013	PASSY CREATION D'UNE EXPO	19 709,00	204142	19 709,00					
	2013	FAVERGES-MISE EN VALEUR SOURCE DU BIEL	7 000,00	204142	7 000,00					
	2013	FONDATION RIPAILLE GEOPARK CHABLAIS	26 440,60	20422	26 440,60					
	2013	Aide acquisition14parcelles-ST SIGISMOND	9 100,00	204142	9 100,00					
	2013	Aide acquisition 3 parcelles - PASSY	2 100,00	204142	2 100,00					
	2013	Travaux aménagements bord de DRANSE VTT	295 732,00	204142	295 732,00					
	2013	Aide acquisition 4 parcelles RN Lac-SILA	10 457,00	204142	10 457,00					
	2013	Sécurisat. entrée Grotte du Baré- ONNION	3 660,00	204142	3 660,00					
	2013	Passage à faune/RD- Actions1 et 2-FDC 74	6 249,46	20422	6 249,46					
	2013	Exposition fixe pédagogique-SM du Salève	9 820,00	204142	9 820,00					
	2013	Dispositifs anti-collision sur RD-FDC 74	9 540,00	20422	9 540,00					
	2013	Plan de gestion Hauterive - LOVAGNY	7 792,31	204142	7 792,31					
	2013	Plan de gestion Planchamp - LOVAGNY	9 861,68	204142	9 861,68					
	2013	CUVAT : aménagement Z.H. du Murgier	58 054,00	204142	58 054,00					
	2013	DOUSSARD : reprise Tour de Beauvivier	4 992,00	204142	4 992,00					
	2013	MONTMIN-Réalisation sentier Prés Ronds	38 842,30	204142	38 842,30					
	2013	MEGEVE-Trx conserv.amélior.bât.UP Chevan	38 580,00	204142	38 580,00					
	2013	MEGEVE-Trx conserv.amélio.bât.UP B.Combe	22 032,00	204142	22 032,00					
	2013	AFP Mt CHARVIN-Gestion effluents UP Aulp	59 493,00	2041782	59 493,00					
		Total affecté	1 556 284,77		1 556 284,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

n° AP	Millésime	Libellés des opérations	Montants affectés	Echéancier de l'affectation pour information et non voté						
				Nature	Exercices antérieurs	2015	2016	2017	2018	2019 & suiv.
04031030008	2010	AIDE AU SM DU SALEVE - TX AMGT SENTIER	0,00	204142	0,00					
	2010	Espace pastoral 2010-1-aide aux AFP	267 394,00	2041782	267 394,00					
	2010	Espace pastoral 2010-1 Aide aux communes	63 685,00	204142	63 685,00					
	2010	Acquisition foncière ANTHY SUR LEMAN	3 267,00	204142	3 267,00					
	2010	AIDE ST GERVAIS-GROISY-LA BALME ACQ. FON	25 318,00	204142	25 318,00					
	2010	RANDO - AIDE AU SM SALEVE POUR TX AMGT	7 017,00	204142	7 017,00					
	2010	RANDO - AIDE CC EVIAN POUR TX AMGT	1 354,00	204142	1 354,00					
	2010	RANDO - AIDE CC EVIAN -14 TABLES LECTURE	30 027,00	204142	30 027,00					
	2010	SILA - AIDE TX AMGT SENTIER BORD LAC	34 640,00	204142	34 640,00					
	2010	RANDO - AIDE PNR REALISATION 1 TABLE	5 000,00	204142	5 000,00					
	2010	ENS-Espace pastoral 2010-2	58 959,16	2041782	58 959,16					
	2010	LULLIN - Acquisition parcelle forestière	19 032,00	204142	19 032,00					
	2010	CNM - outils multimédia d'interprétation	25 700,00	20422	25 700,00					
	2010	SILLINGY - Acquis. foncières corridors	2 300,00	204142	2 300,00					
	2010	NAVES - Restauration zone humide Teppes	0,00	204142	0,00					
	2010	SM3A - Végétalisation enrochements ARVE	24 180,00	204142	24 180,00					
	2010	Aide BOEGE- Site ENS RED+sentier Voirons	58 495,00	204142	58 495,00					
	2010	USINENS-Marais Bovinens+ friches molinie	4 320,00	204142	4 320,00					
	2010	CC SEMINE - 8 Sites RED	6 905,00	204142	6 905,00					
	2010	RANDO- AIDE A GROISY ET CC FILLIERE TX	3 504,00	204142	3 504,00					
	2010	ENS - Espace pastoral 2010-3 - Aide AFP	93 578,00	2041782	93 578,00					
	2010	ENS-Espace pastoral 2010-3-Aide Communes	67 391,00	204142	67 391,00					
	2011	LATHUILE- AMENAGEMENT ZONE HUMIDE	0,00	204142	0,00					
	2011	GROISY - gestion zone humide et friches	0,00	204142	0,00					
	2011	SAMOENS - Acquisition chalet du Gert	108 000,00	204142	108 000,00					
			Total affecté	910 066,16		910 066,16	0,00	0,00	0,00	0,00

b/ affectations modifiées

n° AP	Millésime	Libellés des opérations	Montants affectés	Echéancier de l'affectation pour information et non voté						
				Nature	Exercices antérieurs	2015	2016	2017	2018	2019 & suiv.
01020006001	2009	Ponts de la Caille - Etudes avant travaux	120 000,00	2031	90 000,00	30 000,00				
		Total affecté	120 000,00		90 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
01010001006	2012	Affect acquisition de vélos	15 000,00	2182		15 000,00				
		Total affecté	15 000,00		0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
01040009003	2013	ANDILLY : RD 301	10 704,00	204142	10 704,00					
		Total affecté	10 704,00		10 704,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

n° AP	Millésime	Libellés des opérations	Montants affectés	Echéancier de l'affectation pour information et non voté						
				Nature	Exercices antérieurs	2015	2016	2017	2018	2019 & suiv.
01040009006	2013	Arthaz-Pont-Notre-Dame	0,00	204142	0,00					
	2013	Cté Communes Annemasse-Voirons CEVA	47 794,00	204142	47 794,00					
	2013	Lucinges : voirie Grange	0,00	204142	0,00					
	2013	Machilly : salle d'animation	0,00	204142	0,00					
	2013	Machilly : travaux voirie	0,00	204142	0,00					
	2013	Presilly : travaux voirie	0,00	204142	0,00					
	2013	Reignier-Esery : place de la mairie	0,00	204142	0,00					
	2013	Reignier-Esery : mairie	0,00	204142	0,00					
	2013	Veigy-Foncenex : route Planet	0,00	204142	0,00					
		Total affecté	47 794,00		47 794,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
01040009007	2013	Ambilly : place de la mairie	0,00	204142	0,00					
	2013	Ambilly : naturothèque	0,00	204142	0,00					
	2013	Bonne : cimetière	60 000,00	204142	60 000,00					
	2013	Brenthonne : Agorespace	0,00	204142	0,00					
	2013	Cté Communes Annemasse-Voirons CEVA	0,00	204142	0,00					
	2013	Cranves-Sales : éclairage public	0,00	204142	0,00					
	2013	Juvigny : éclairage public	0,00	204142	0,00					
	2013	Le Sappey : centre village	0,00	204142	0,00					
	2013	Lucinges : bâtiments	0,00	204142	0,00					
	2013	Sales : voirie	0,00	204142	0,00					
	2013	Savigny : sécurisation hameau	0,00	204142	0,00					
	2013	St-jean-de-Tholome : signalisation	0,00	204142	0,00					
			Total affecté	60 000,00		60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
01040009008	2013	Ambilly : rénovation mairie	0,00	204142	0,00					
	2013	Cté Communes Annemasse-Voirons CEVA	0,00	204142	0,00					
	2013	Cté Communes Annemasse-Voirons CEVA	0,00	204142	0,00					
	2013	Cté Communes Val des Ussets : aménagement zone économique	42 000,00	204142	42 000,00					
	2013	Cran-Gevrier : cimetière	0,00	204142	0,00					
	2013	Dingy-en-Vuache : RD 47	4 640,00	204142	4 640,00					
	2013	Entremont : cœur village	32 421,60	204142	32 421,60					
	2013	Hauteville-sur-Fier	0,00	204142	0,00					
	2013	Les Ollières : voirie	0,00	204142	0,00					
	2013	Presilly : travaux voirie	4 000,00	204142	4 000,00					
	2013	Savigny : travaux RD 7	0,00	204142	0,00					
	2013	SIVOM Ussets Fornant : zone Roseaux	18 000,00	204142	18 000,00					
	2013	Talloires : voirie	0,00	204142	0,00					
	2013	Thonon-le-Bains : passage à niveau	0,00	204142	0,00					
	2013	Allinges : passage à niveau	0,00	204142	0,00					
	2013	Villard-sur-Boège : cimetière	0,00	204142	0,00					
	2013	Savigny : travaux bibliothèque	0,00	204142	0,00					
		Total affecté	101 061,60		101 061,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

n° AP	Millésime	Libellés des opérations	Montants affectés	Echéancier de l'affectation pour information et non voté						
				Nature	Exercices antérieurs	2015	2016	2017	2018	2019 & suiv.
01040009009	2013	Allonzier-la-Caille : bât. services techniques	12 085,03	204142	12 085,03					
	2013	St-Julien-en-Genevois : entrée Genève	0,00	204142	0,00					
	2013	Allinges : passage à niveau	0,00	204142	0,00					
	2013	Allinges : passage à niveau	0,00	204142	0,00					
	2013	Allinges : passage à niveau	0,00	204142	0,00					
	2013	Allonzier-la-Caille : aménagements abords	0,00	204142	0,00					
	2013	Cté communes Bas Chablais : amélioration desserte	0,00	204142	0,00					
	2013	Cté communes Genevois : expertise tram	4 370,00	204142	4 370,00					
	2013	Ville-en-Sallaz : acquisition matériel	0,00	204142	0,00					
	2013	Ville-en-Sallaz : aménag. Bâtiments	0,00	204142	0,00					
	2013	Cté communes Pays Faverges : animation touristique	0,00	204142	0,00					
	2013	Chevaline : réfection four	0,00	204142	0,00					
	2013	Fillinges : voirie	0,00	204142	0,00					
	2013	La Chapelle Rambaud : bâtiment	0,00	204142	0,00					
	2013	La Chapelle-Rambaud : voirie	0,00	204142	0,00					
	2013	Lucinges : espace livre	0,00	204142	0,00					
	2013	Nonglard : aménagements divers	0,00	204142	0,00					
	2013	Orcier : bâtiment scolaire	0,00	204142	0,00					
	2013	Perrignier : bâtiments	15 949,80	204142	15 949,80					
			Total affecté	32 404,83		32 404,83	0,00	0,00	0,00	0,00
04031030012	2011	CELR-L'Aide acquisition sur CHENS S/LEMAN	189 726,00	204182	189 726,00					
	2011	Espace pastoral 2011-1-aide aux communes	18 054,50	204142	18 054,50					
	2011	Espace pastoral. 2011-1. Aide aux AFP	159 236,53	2041782	159 236,53					
	2011	Aide à LA CLUSAZ pour acqu alpage ARAVIS	120 000,00	204142	120 000,00					
	2011	Aide Lycée POISY - 2 expositions forêts	29 350,00	20421	29 350,00					
	2011	ENTREMONT-Acq.parcelles cheminement Born	10 532,00	20422	10 532,00					
	2011	LOISIN-Acq.parcelles forestières+Sensibi	13 004,00	204142	13 004,00					
	2011	SCIEZ-Acq.parcelle forestière + Sensibil	36 672,00	204142	36 672,00					
	2011	EMPREINTES74-Expo."Sentiers de montagne"	60 000,00	20422	60 000,00					
	2011	Aide à acquisitions foncières - LYAUD	10 841,92	204142	10 841,92					
	2011	LATHUILE - Aménagement d'une zone humide	20 006,00	204142	20 006,00					
	2011	GROISY - Gestion zone humide + 2 friches	5 812,00	204142	5 812,00					
	2011	RANDO -AIDE CONTAMINES TABLE ORIENTATION	7 260,00	204142	7 260,00					
	2011	Acquis.foncières Petite Balme - SILLINGY	7 222,00	204142	7 222,00					
	2011	Acq.foncière La Mandallaz-BALME SILLINGY	4 851,00	204142	4 851,00					
	2011	Acquisition.foncière Pré Pugin - PRINGY	6 789,00	204142	6 789,00					
	2011	Acquis.foncières ENS forestier-BELLEVAUX	15 567,00	204142	15 567,00					
	2011	Renaturation Plaine de Mercier - CCPF	76 400,00	204142	76 400,00					
	2011	Sentier refuge Conscrts-CONTAMINES-MONT	20 000,00	204142	20 000,00					
	2011	Création sentier par Lycée Prof.Agricole	5 192,00	204182	5 192,00					
	2011	Espace pastoral 2011-2 - Aide aux AFP	19 218,00	2041782	19 218,00					
	2011	USINENS - Travaux sur marais de Bovinens	1 275,87	204142	1 275,87					
	2011	FESSY-Acquisition réhabilitation Lac OUI	3 431,00	204142	3 431,00					
	2011	FD CHASSEURS - Acquisitions réflecteurs	26 500,00	20421	26 500,00					

n° AP	Millésime	Libellés des opérations	Montants affectés	Echéancier de l'affectation pour information et non voté						
				Nature	Exercices antérieurs	2015	2016	2017	2018	2019 & suiv.
	2011	AAPPMA Albanais - Valorisation du Chéran	20 000,00	20422	20 000,00					
	2011	Acquisitions foncières cadre CTA en ENS	11 699,00	204142	11 699,00					
	2011	RANDO - AIDE MIEUSSY TX AMGT SENTIER	1 658,00	204142	1 658,00					
	2011	Espace pastoral. 2011-3 Aide aux AFP	42 402,08	2041782	42 402,08					
	2011	Espace pastoral. 2011-3. Aide aux Collec	3 676,00	204142	3 676,00					
	2011	RANDO - AIDE A SIXT FER A CHEVAL TABLE	4 801,25	204141	4 801,25					
	2011	RANDO - AIDE MAGLAND TX AMGT SENTIER	1 200,00	204142	1 200,00					
	2011	BALME SILLINGY - Acquisitions foncières	4 375,00	204142	4 375,00					
	2011	LA ROCHE - Aide préservation ZH Montizel	10 836,00	204142	10 836,00					
	2011	Aide 11 Communes Usse - Lutte invasives	33 735,08	204141	33 735,08					
	2011	FAUCIGNY - Programme lutte invasives	9 167,00	204141	9 167,00					
	2011	PRAZ / ARLY - acquisition UP d'Holvet	57 000,00	204142	57 000,00					
	2011	ESPACE PASTORAL 4ème ATTRIBUTION	25 252,00	204142	25 252,00					
	2011	RANDO - Tx amgt sentier Bord de Dranse 1	114 319,00	204142	114 319,00					
	2012	RANDO -Aide PNR Bauges table orientation	2 494,46	204142	2 494,46					
		Total affecté	1 209 555,69		1 209 555,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04031030015	2012	SAINT-CERGUES-Install. refuge à abeilles	2 400,00	204142	2 400,00					
	2012	SAXEL- Acquisition parcelles forestières	12 510,05	204142	12 510,05					
	2012	Conservation amphibiens- Annecy-le-Vieux	11 344,00	204142	11 344,00					
	2012	Réfection propriété Cailliès - CELRL	142 250,00	204182	142 250,00					
	2012	Acquisition Montagne du Rocher -CHAMONIX	26 508,00	204142	26 508,00					
	2012	Acquisition chalet Lessy-Petit Bornand G	40 844,00	204142	40 844,00					
	2012	Acquisition alpage du Mont-VILLARDS S/TH	84 900,00	204142	84 900,00					
	2012	DINGY ST-CLAIR -Toilettes sèches Glières	7 330,91	204142	7 330,91					
	2012	Qualité Esp.Pastoral-2012-1 Aide aux AFP	227 649,97	2041782	227 649,97					
	2012	Qualité Esp.Pasto.-2012-1 Aide Communes	26 253,65	204142	26 253,65					
	2012	RANDO - SM SALEVE Tx grotte Orjobet	11 755,31	204142	11 755,31					
	2012	TANINGES-Aide acq. Parcelles Forestières	30 000,00	204142	30 000,00					
	2012	Qualité espace pastoral 2012-2	201 237,00	2041782	201 237,00					
	2012	TALLOIRES-Acquisit. foncière Les Deuvels	11 268,00	204142	11 268,00					
	2012	ASTERS-Aide acquisition Marais de Tirnan	1 365,00	20422	1 365,00					
	2012	Qualité Espace Pastoral AFP 2012-3è Attr	161 282,51	2041782	161 282,51					
	2012	Qualité Esp.Pasto. Communes 2012-3è Attr	58 400,00	204142	58 400,00					
	2012	Fédé.Chasseurs-Dispositif anti-collision	1 869,27	20421	1 869,27					
	2012	Trx sentier Belvédère lac Montriond-CCVA	8 840,80	204142	8 840,80					
	2012	RANDO TVX SECURISATION SAIX-MAGLAND	381,00	204142	381,00					
	2012	THUSY - GESTION DES BOISEMENTS	43 314,35	204141	43 314,35					
	2012	SIXTFER A CHEVAL-Remise valeur paysagère	9 290,03	204142	9 290,03					
	2012	RANDO SUBVT BALISAGE PDIPR	11 103,15	204142	11 103,15					
	2012	Acq. foncières ENS SAINT LAURENT	15 264,00	204142	15 264,00					
	2012	Acq foncières ENS SAXEL	4 016,00	204142	4 016,00					
		Total affecté	1 151 377,00		1 151 377,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

n° AP	Millésime	Libellés des opérations	Montants affectés	Echéancier de l'affectation pour information et non voté						
				Nature	Exercices antérieurs	2015	2016	2017	2018	2019 & suiv.
04031030020	2013	Acqui.Fonc.SAINT GERVAIS LES BAINS	8 939,00	204142	8 939,00					
	2013	ROCHE SUR FORON ZONE HUMIDE MONTIZEL	13 516,00	204142	13 516,00					
	2013	RANDO SUBV C2A TABLE ORIENTATION 2013	844,50	204142	844,50					
	2013	CC BAS CHABLAIS GEOROUTE	30 977,20	204142	30 977,20					
	2013	COMMUNE ALLINGES GEOROUTE	2 000,00	204142	2 000,00					
	2013	COMMUNE DE LYAUD GEOROUTE	5 883,10	204142	5 883,10					
	2013	COMMUNE DE BELLEVAUX GEOROUTE	1 868,67	204142	1 868,67					
	2013	CC VALLEE D'AULPS GEOROUTE	3 265,51	204142	3 265,51					
	2013	COMMUNE DE MORZINE GEOROUTE	0,00	204142	0,00					
	2013	CC PAYS D'EVIAN GEOROUTE	5 943,26	204142	5 943,26					
	2013	COMMUNE LES GETS GEROUTE	2 000,00	204142	2 000,00					
	2013	ELEVAGE DE REINES ABEILLES NOIRES	1 940,00	20422	1 940,00					
	2013	AFP MARLENS alimentation en eau	43 809,00	2041782	43 809,00					
	2013	MONT SAXONNEX ouverture au public	35 934,00	204142	35 934,00					
	2013	Plan de gestion2012-2016 Marais de POISY	49 741,00	204142	49 741,00					
	2013	Acq.parcelles Cluse du lac d'Annecy- CDL	3 117,38	204182	3 117,38					
	2013	RANDO - SUBVENTIONS 2013	6 316,80	204142	6 316,80					
	2013	RANDO SUBVT TVX SECURISATION C2A 2013	945,00	204142	945,00					
	2013	RANDO SUBV TVX SECU CC PAYS ALBY 2013	4 128,00	204142	4 128,00					
	2013	Qualité Espace Pastoral AFP 2013-1e Attr	377 756,23	2041782	377 756,23					
	2013	Qualité Espace Pasto.Communes2013-1e att	89 421,78	204142	89 421,78					
	2013	prog qualité espace pastoral 2ème attrib	200 002,60	2041782	200 002,60					
	2013	LOUVETERIE EQUIPEMENT RADIO	5 000,00	20422	5 000,00					
	2013	ARRACHES LA FRASSE ACQUISITION PARCELLES	6 960,00	204142	6 960,00					
	2013	PASSY CREATION D'UNE EXPO	19 709,00	204142	19 709,00					
	2013	FAVERGES-MISE EN VALEUR SOURCE DU BIEL	7 000,00	204142	7 000,00					
	2013	FONDATION RIPAILLE GEOPARK CHABLAIS	26 440,60	20422	26 440,60					
	2013	Aide acquisition14parcelles-ST SIGISMOND	9 100,00	204142	9 100,00					
	2013	Aide acquisition 3 parcelles - PASSY	2 100,00	204142	2 100,00					
	2013	Travaux aménagements bord de DRANSE VTT	295 732,00	204142	295 732,00					
	2013	Aide acquisition 4 parcelles RN Lac-SILA	10 457,00	204142	10 457,00					
	2013	Sécurisat. entrée Grotte du Baré- ONNION	3 660,00	204142	3 660,00					
	2013	Passage à faune/RD- Actions1 et 2-FDC 74	6 249,46	20422	6 249,46					
2013	Exposition fixe pédagogique-SM du Salève	9 820,00	204142	9 820,00						
2013	Dispositifs anti-collision sur RD-FDC 74	9 540,00	20422	9 540,00						
2013	Plan de gestion Hauterive - LOVAGNY	7 792,31	204142	7 792,31						
2013	Plan de gestion Planchamp - LOVAGNY	9 861,68	204142	9 861,68						

n° AP	Millésime	Libellés des opérations	Montants affectés	Echéancier de l'affectation pour information et non voté						
				Nature	Exercices antérieurs	2015	2016	2017	2018	2019 & suiv.
	2013	CUVAT : aménagement Z.H. du Murgier	58 054,00	204142	58 054,00					
	2013	DOUSSARD : reprise Tour de Beauvivier	4 992,00	204142	4 992,00					
	2013	MONTMIN-Réalisation sentier Prés Ronds	38 842,30	204142	38 842,30					
	2013	MEGEVE-Trx conserv.amélior.bât.UP Chevan	38 580,00	204142	38 580,00					
	2013	MEGEVE-Trx conserv.amélio.bât.UP B.Combe	22 032,00	204142	22 032,00					
	2013	AFP Mt CHARVIN-Gestion effluents UP Aulp	59 493,00	2041782	59 493,00					
		Total affecté	1 539 764,38		1 539 764,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
04031030008	2010	AIDE AU SM DU SALEVE - TX AMGT SENTIER	0,00	204142	0,00					
	2010	Espace pastoral 2010-1-aide aux AFP	265 113,84	2041782	265 113,84					
	2010	Espace pastoral 2010-1 Aide aux communes	63 685,00	204142	63 685,00					
	2010	Acquisition foncière ANTHY SUR LEMAN	3 267,00	204142	3 267,00					
	2010	AIDE ST GERVAIS-GROISY-LA BALME ACQ. FON	25 318,00	204142	25 318,00					
	2010	RANDO - AIDE AU SM SALEVE POUR TX AMGT	7 017,00	204142	7 017,00					
	2010	RANDO - AIDE CC EVIAN POUR TX AMGT	1 354,00	204142	1 354,00					
	2010	RANDO - AIDE CC EVIAN -14 TABLES LECTURE	30 027,00	204142	30 027,00					
	2010	SILA - AIDE TX AMGT SENTIER BORD LAC	34 640,00	204142	34 640,00					
	2010	RANDO - AIDE PNR REALISATION 1 TABLE	5 000,00	204142	5 000,00					
	2010	ENS-Espace pastoral 2010-2	58 959,16	2041782	58 959,16					
	2010	LULLIN - Acquisition parcelle forestière	19 032,00	204142	19 032,00					
	2010	CNM - outils multimédia d'interprétation	25 700,00	20422	25 700,00					
	2010	SILLINGY - Acquis. foncières corridors	2 300,00	204142	2 300,00					
	2010	NAVES - Restauration zone humide Teppes	0,00	204142	0,00					
	2010	SM3A - Végétalisation enrochements ARVE	24 180,00	204142	24 180,00					
	2010	Aide BOEGE- Site ENS RED+sentier Voirons	58 495,00	204142	58 495,00					
	2010	USINENS-Marais Bovinens+ friches molinie	4 320,00	204142	4 320,00					
	2010	CC SEMINE - 8 Sites RED	6 905,00	204142	6 905,00					
	2010	RANDO- AIDE A GROISY ET CC FILLIERE TX	3 504,00	204142	3 504,00					
	2010	ENS - Espace pastoral 2010-3 - Aide AFP	93 578,00	2041782	93 578,00					
	2010	ENS-Espace pastoral 2010-3-Aide Communes	67 391,00	204142	67 391,00					
	2011	LATHUILE- AMENAGEMENT ZONE HUMIDE	0,00	204142	0,00					
	2011	GROISY - gestion zone humide et friches	0,00	204142	0,00					
	2011	SAMOENS - Acquisition chalet du Gert	108 000,00	204142	108 000,00					
		Total affecté	907 786,00		907 786,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil Départemental**

SEANCE DU 06 JUILLET 2015

n° CD-2015-043

RAPPORTEUR : M. MUDRY

OBJET : LES MOYENS LOGISTIQUES, FINANCIERS ET HUMAINS DE L'INSTITUTION - BS 2015

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 juin 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, Mme LEI, M. MIVEL
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, M. AMOUDRY, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. BOCCARD, M. DAVIET, M. EXCOFFIER, M. MORAND, M. PACORET, M. PUTHOD
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
M. BARDET, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, M. PEILLEX, M. RUBIN, Mme TERMOZ	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme DION, Mme TOWNLEY	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	Adopté à l'unanimité	
Présents :	26	Voix Pour	32
Représenté(e)s :	6	Voix contre	
Suffrages Exprimés :	32	Abstention(s)	

La 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale est compétente pour toute question relative au fonctionnement de l'Assemblée Départementale, aux moyens des élus et à leur statut. Elle examine toute affaire de nature à engager les finances départementales (recettes/dépenses) ; elle veille à coordonner les moyens transversaux indispensables à l'exécution des missions de service public confiées au Conseil Départemental de Haute-Savoie.

Elle étudie tout dossier relatif à l'Administration Générale et notamment ceux concernant l'attribution d'aides en faveur : de l'organisation de congrès nationaux, des associations d'élus, de collectivités et du personnel des administrations...

La Commission est impliquée dans le suivi des actes juridiques de la collectivité, en matière de commande publique, de statuts des biens départementaux, actes notariés, gestion du domaine public et privé, des procédures contentieuses devant les différentes instances juridictionnelles.

Elle est également compétente pour examiner les projets informatiques transverses (e-administration, parapeur électronique) impactant le fonctionnement de l'Institution.

La Direction Générale Adjointe Ressources supervise quant à elle, la coordination des éléments financiers pour les directions transverses suivantes : **la Direction des Ressources Humaines et la Direction des Services Financiers**, d'une part, **le Service de l'Assemblée / le Secrétariat des Elus / l'Unité Gestion du Courrier, le Cabinet du Président, le Service Communication, la Mission Protocole et Relations Extérieures, le Service Logistique, le Pôle Juridique, et la Direction des Systèmes d'Information**, d'autre part.

Afin d'optimiser l'affectation des moyens financiers, il est proposé au titre du Budget Supplémentaire 2015 de redéployer les crédits afférents aux directions suivantes :

Les directions et services rattachés à la DIRECTION DU CABINET DU PRESIDENT

Le Service Logistique sollicite un crédit supplémentaire de 50 000 € en AP, les CP étant programmés en 2015, pour permettre le renouvellement d'anciens véhicules affectés à des sites et/ou Directions dont le kilométrage est élevé.

La Direction de la Communication propose de réaffecter la somme de 20 000 €, subvention versée en 2014 par erreur à la Commune de SEYNOD dans le cadre de l'organisation du Critérium du Dauphiné à POISY, sur les crédits de la Communication Institutionnelle. Par ailleurs, il convient de noter que le partenariat pour l'organisation de l'EVIAN CHAMPIONSCHIP est établi pour l'année 2015 et non 2014.

Le Service de l'Assemblée rattaché quant à lui à la **DIRECTION GENERALE DES SERVICES** propose de réaliser un transfert de crédits de très faible montant entre ses lignes d'imputation, sans impact sur le montant total du budget voté.

Les directions et services rattachés à la DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES

I - **LE POLE JURIDIQUE** structure les services dédiés aux biens patrimoniaux, aux achats publics, aux conseils et contentieux, sa vocation transverse d'expertise garantit la sécurisation des actes de la collectivité. Ses missions d'assistance et de conseils juridiques assurent la conformité des procédures et actes (baux, cessions, contrats...), la prévention et le traitement des litiges et contentieux (rédaction de mémoires, procédures juridictionnelles). Pour coordonner ses attributions, le Pôle Juridique avait sollicité l'inscription de crédits de fonctionnement et d'investissement et prévus des recettes (redevances d'occupation et cession immobilière).

Il convient d'ajuster les enveloppes réservées en procédant aux modifications suivantes :

SERVICE PATRIMOINE

Dépenses d'Investissement : 2 200 000 €

Le Département loge la Direction Départementale de la Protection des Populations (ex - Direction des Services Vétérinaires) dans des locaux sis à SEYNOD et propriété de la SCI Les Regains du Cass.

Le montant prohibitif du loyer (200 000 € HT pour l'année 2014-2015) a conduit le Département à étudier le relogement de la DDPP, permettant de prévoir la dénonciation du bail lors de la prochaine échéance en juin 2017. La Direction de la Construction et des Services Généraux travaille ainsi sur la réimplantation de la DDPP dans les locaux départementaux situés à METZ-TESSY depuis plusieurs mois.

Le propriétaire des locaux de SEYNOD s'est manifesté et propose désormais la cession au Département du bien actuellement occupé par la DDPP. Il estime la valeur de son bien entre 1 500 000 € et 2 000 000 €.

Le coût de réalisation des travaux permettant l'implantation à METZ-TESSY représentant la somme à peu près équivalente à celle nécessaire à l'acquisition des locaux qu'ils occupent, l'étude de l'opportunité d'acquérir ledit bien a été lancée.

Aussi, si l'étude devait conduire à l'acquisition des locaux de SEYNOD, il convient de prévoir la somme de 2 200 000 €, le montant de l'acquisition restant à ce jour inconnu.

Dépenses de Fonctionnement : 65 000 €

Le Service Patrimoine va devoir faire face à des dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien de parcelles, à la réalisation de divers travaux de géomètre et d'agent immobilier. La somme de 65 000 € est demandée au titre du Budget Supplémentaire.

1. Entretiens et réparations sur terrains

BP 2015 : 1 500 €

BS 2015 : 10 000 €

Les frais d'entretien d'espaces verts risquent d'être en augmentation, notamment au regard des interventions rendues nécessaires par les Scolytes (coupes de bois à réaliser).

2. Diverses rémunérations

BP 2015 : 5 000 €

BS 2015 : 55 000 €

Le règlement de copropriété du Bâtiment D doit être revu suite aux travaux réalisés et les impacts sur les répartitions de surfaces et de terrains entre le Département et le Crédit Agricole. Le montant des travaux est à ce jour inconnu et il est proposé de prévoir 35 000 € supplémentaires.

Un agent immobilier doit être mandaté pour réaliser les estimations des valeurs locatives des logements de fonction occupés dans le cadre concessions faisant l'objet du versement d'une redevance.

La somme de 20 000 € est demandée au BS pour ce faire.

SERVICES DE LA COMMANDE PUBLIQUE : Fournitures - Services - Infrastructures - Bâtiments

Il est demandé des crédits de paiement en investissement :

- 15 000 € pour financer les jurys de maîtrise d'œuvre.

En fonctionnement :

- 25 000 € consacrés aux insertions d'avis de publicité pour des marchés de fonctionnement.

SERVICE DU CONTENTIEUX ET DU CONSEIL JURIDIQUE

Il est demandé, en fonctionnement la somme de 50 000 € afin de couvrir les frais d'actes et de contentieux.

II - LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

La DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES sollicite la somme de **602 810 €** au titre des dépenses de fonctionnement, afin d'assumer les missions prospectives relatives à la gestion des effectifs départementaux.

Ainsi, une dotation de 425 000 € sera réservée pour assurer la revalorisation effective du Régime Indemnitare des Cadres A. Dans un contexte de mutation institutionnelle, d'accroissement des responsabilités juridiques, d'amplification des missions et obligations liées à la décentralisation, de polyvalence fonctionnelle. Il convient de valoriser l'implication opérationnelle des cadres. Cette orientation est confortée par la nécessité de corriger les décalage et retard contractés à l'échelle régionale, de prévenir « les mobilités-mercenaires », d'optimiser les recrutements et fidéliser les compétences.

Une enveloppe de 75 000 € est réservée pour la réalisation d'études-diagnostic » sollicitant la contribution d'un « assistant Maître d'Ouvrage ». Il s'agit de conduites des MAT pour accompagner la mise en œuvre d'étude organisationnelle des services et de déploiement de la GPEC.

Par ailleurs des crédits sont sollicités à hauteur de 30 000 € pour l'étude ergonomique des collègues à la DEF. Il s'agit de permettre la définition de protocoles relatifs à la santé au travail et à la prévention dans cette filière.

Une enveloppe identique doit être réservée pour des corrections de coût locatif au titre du COS.

Enfin, des crédits à hauteur de 42 000 € sont sollicités afin de financer les interventions de psychologues (30 000 €) et les secours d'urgence aux agents départementaux (12 000 €).

III - LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

Au titre du fonctionnement : aucune sollicitation nouvelle n'est formulée.

Au titre de l'investissement :

Une demande d'inscription de crédits supplémentaires de 790 000 € est formulée en dépenses d'investissement.

La ventilation détaillée de la demande de crédits supplémentaires d'investissement (+ 790 000 €) porte principalement sur les projets suivants :

- SIAS : SOLIS portail [20 000 €].
- DPE : gestion des places disponible [30 000 €].
- DSI-DRH : outil gestion identités [50 000 €].
- DCSG : mise en œuvre du logiciel du patrimoine [60 000 €].
- ASSEMBLEE : évolution Oxyad (tablette) [61 000 €].
- Transversaux : GED (archives + dématérialisation + parapheur électronique) [45 000 €] + photothèque [15 000 €] + outil gestion de projet [41 000 €].
- COS : logiciel du COS [55 000 €].
- DR : logiciel ERASMUS [15 000 €] + autocad et autodesk [38 000 €].
- Archives DAC : maintenance Arkhéia, gestion des bibliothèques, micromusée, Ajaris, sites des archives, solution billetterie [60 000 €].
- Téléalarme : logiciel [20 000 €].
- 295 000€ pour divers projets par lesquels l'admission a été décalée de 2014 à 2015.

Ces besoins de financement sont induits par le déploiement opérationnel des projets, et supposent les ajustements financiers nécessaires à la concrétisation des actions.

- Il est demandé des transferts de montant entre affectations et échéanciers, ainsi qu'un transfert d'une partie des crédits non utilisés de 2014 sur 2016 et 2017, afin de palier le glissement des projets.
- De fait, cette demande appelle un transfert de montant entre les imputations.

IV - DIRECTION DES SOLIDARITES DES TERRITOIRES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

1- Assemblée des Pays de Savoie

Lors du vote de son Budget Primitif 2015, le 8 décembre 2014, le Conseil Général a inscrit une enveloppe financière totale de 10 250 000 € au titre de sa participation au budget de l'Assemblée des Pays de Savoie.

Le budget 2015 de l'Assemblée des Pays de Savoie ayant été adopté le 12 février 2015, il convient d'adapter notre inscription budgétaire prévisionnelle et de répartir le crédit voté.

Les crédits nécessaires en CP 2015 sont les suivants :

Fonctionnement : **9 240 000 €**, ce qui nécessite une augmentation des crédits pour **508 000 €** en BS.

Investissement : **1 826 842 €** ce qui nécessite, pour se mettre en cohérence avec le BP 2015 de l'APS, une augmentation de **308 842 €** en BS.

Par ailleurs, le montant global des AP est augmenté de **748 851 €**, principalement sur la partie financement des bâtiments agricoles (1 457 550 €).

2- Soutien aux EPCI

L'ensemble des crédits afférents est attribué en investissement.

➤ **Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois**

En 2014, le Conseil Départemental s'est fortement impliqué sur la zone de développement d'ARCHAMPS en attribuant une participation financière de 1 000 000 € de crédits.

Dans la continuité de cet effort et afin de soutenir le développement de la zone « ARCHAMPS TECHNOPOLE », le Conseil Départemental a accordé au BP 2015 une nouvelle enveloppe de **1 000 000 €**.

Il est proposé au Budget Supplémentaire un complément de **400 000 €**.

L'ensemble de ces crédits sont transférés sur le budget annexe de la Compensation Financière Genevoise.

➤ **Communauté d'Agglomération d'Annemasse**

Le Département a entrepris de soutenir la réhabilitation du Centre d'Hébergement d'Urgence et de Stabilisation (CHUS) et son maître d'ouvrage Annemasse Agglo.

L'enveloppe qui avait été attribuée en 2014 s'élevait à 568 000 € ; la Communauté de Communes n'ayant pu justifier en 2014 de la totalité de la dépense, il a été demandé de reporter sur 2015 des crédits pour **284 000 €**.

➤ **Soutien aux Communes sinistrées / voirie communale**

Les dégâts subis par les communes du département durant l'épisode pluvieux du printemps 2015 ont sévèrement touché leurs voiries communales.

Il est proposé d'ouvrir une ligne de crédits en AP 2015 d'un montant de **1 000 000 €**, les CP étant tous inscrits en 2015.

Par ailleurs, **380 000 €** de crédits sont reportés de 2014 à 2015 sur l'AP 2014 relative aux aides exceptionnelles pour la voirie communale.

V - LA DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

La *Direction des Services Financiers* prévoit les ajustements suivants par rapport au Budget Primitif :

LES RECETTES : + 91,569 M€

Les recettes de fonctionnement : + 117,094 M€

Il est proposé des ajustements de crédits de recettes, en fonction des notifications reçues, des anticipations, et enfin pour intégrer le résultat affecté à la suite du CA 2014. Les variations de crédits sont les suivantes :

Les dotations : - 1,254 M€

La baisse de la DGF est amplifiée par rapport aux prévisions prises en compte lors de la préparation du BP 2015, à hauteur de - **0,422 M€**, ce qui porte la baisse entre 2014 et 2015 à 18,414 M€.

Les compensations d'exonérations sont également réduites, de - **0,484 M€**, soit un montant global de 3,878 M€.

Les dotations de compensation de la décentralisation sont revues à la baisse pour - **0,348 M€**, au titre des frais de gestion de la taxe foncière, une recette transférée en 2014, dont le montant notifié en 2015 est inférieur au réalisé 2014.

La fiscalité directe à pouvoir de taux : + 1,097 M€

Le produit du foncier bâti est revalorisé de + 1,097 M€. La dynamique de progression des bases est en baisse à + 2,60 % (3,16 % en 2013, contre une moyenne de + 4,1 % par an depuis 10 ans), mais reste favorable au regard de la situation nationale.

La fiscalité directe sans pouvoir de taux : + 3,821 M€

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est ajustée au montant notifié, soit une majoration de 3,790 M€ pour un montant total de 96,580 M€. L'évolution de cette ressource est très favorable.

L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) est réévaluée de + 0,032 M€.

La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance : + 4,317 M€

La prévision est augmentée de 1,770 M€ pour la part destinée à compenser à la perte de produit suite à la réforme de la fiscalité en 2010 et de 2,547 M€ pour la part appelée à financer une partie des compétences transférées par l'Etat.

Compensation Financière Genevoise : + 36,251 M€

La participation du Canton de Genève progresse de + 36,251 M€ (montant initial : 24,435 M€) répartis entre :

- 2,835 M€ de réajustement de l'allocation directe,
- la suppression de la recette destinée à financer certaines lignes de transport à hauteur de 0,835 M€, cette somme se retrouvant dans le budget annexe de la CFG,
- 10,000 M€ pour le FDDT et 24,251 M€ pour le FDIS : ces mouvements sont la conséquence de la création du budget annexe de la CFG suite à la modification de l'instruction comptable M52 applicable à compter du 01/01/2015, qui prévoit que la CFG est comptabilisée en fonctionnement.

NB : compte tenu de la diminution des recettes d'investissement au titre le CFG, les recettes globales de CFG au budget principal diminuent de - 10,858 M€. Il faut nuancer ce chiffre avec les inscriptions du budget annexe.

Diverses recettes : + 0,210 M€

Résultat reporté 2014 en fonctionnement : + 72,651 M€

Les recettes d'investissement : - 25,525 M€

Affectation d'une partie du résultat 2014 de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement : + 77,794 M€

Emprunt : - 56,209 M€

La construction de l'équilibre du Budget Supplémentaire 2015 nécessite une réduction de l'inscription de l'emprunt pour - **56,209 M€**. La prévision d'emprunt après ce Budget Supplémentaire s'élèvera donc à 54,8 M€.

Compensation Financière Genevoise : - **47,109 M€**

En application de la modification de l'instruction comptable M52, la CFG ne peut plus être inscrite en section d'investissement. Les recettes d'investissement sont donc diminuées en totalité, soit de - **47,109 M€**, pour tenir compte de cette nouvelle donnée.

NB : compte tenu de la hausse des recettes de fonctionnement au titre le CFG, les recettes globales de CFG au budget principal diminuent de - 10,858 M€. Il faut nuancer ce chiffre avec les inscriptions du budget annexe.

LES DEPENSES : + **81,970 M€**

Les dépenses de fonctionnement : + **3,106 M€**

Fonds de péréquation : + **3,096 M€**

La contribution au fonds de péréquation des DMTO est réévaluée de + **2,281 M€** en fonction des DMTO perçus en 2014. Le prélèvement sera ainsi de 19,369 M€ en 2015 au titre des DMTO 2014.

La provision pour contribution au fonds de péréquation de la CVAE en 2016 est augmentée de + **0,738 M€** afin de tenir compte du montant de la CVAE notifié en 2015. Par ailleurs, le prélèvement 2015 du fonds de la CVAE est augmenté de **0,077 M€** pour tenir compte du montant réalisé en 2014.

Diverses dépenses : + **0,009 M€**

La subvention au budget annexe de l'aérodrome est réduite de - **0,104 M€**. Diverses autres dépenses sont réajustées pour le montant de + **0,113 M€**.

En dépenses d'investissement : + **78,864 M€**

Déficit 2014 de la section d'investissement : + **77,794 M€**

Diverses dépenses : + **1,070 M€**

La provision pour dépenses imprévues est augmentée de + **992 000 €** correspondant à un ajout d'un million d'euros afin de pouvoir venir en aide le cas échéant aux communes ayant eu à subir des dégâts exceptionnels lors des intempéries du mois de mai 2015 et à une diminution de 8 000 € qui seront affectés à la participation du Département pour l'augmentation du capital de Funiflaine.

Aussi, il est proposé la création d'une Autorisation de Programme de 8 000 € avec les crédits de paiement inscrits en 2015, destinée à l'acquisition de 100 actions de 80 € chacune de la SAEM Funiflaine, correspondant à 10 % de l'augmentation totale du capital. Cette augmentation de capital est destinée au financement d'études complémentaires.

Enfin, des crédits sont proposés pour **0,070 M€** afin de verser une subvention exceptionnelle d'équipement à la Protection Civile pour permettre l'acquisition d'un véhicule supplémentaire.

La 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, lors de sa séance du 15 juin 2015, a émis un avis favorable aux propositions présentées.

Il est demandé à l'Assemblée :

- de bien vouloir délibérer et statuer sur les propositions présentées et d'approuver les nouvelles autorisations de programme présentées dans le tableau figurant en annexe ainsi que les affectations ou modifications d'affectation sur des opérations du même libellé que celui de l'AP et le même échéancier,
- d'autoriser la souscription de 100 actions nouvelles de 80 € chacune de la SAEM Funiflaine, soit pour un montant global de 8 000 €,
- d'autoriser M. le Président du Conseil Départemental de la Haute Savoie à intervenir au nom du Département pour la souscription.

RECETTES REELLES	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
En Fonctionnement	656 029 000,00	117 124 346,02	773 153 346,02
En Investissement	329 050 899,00	-25 524 551,45	303 526 347,55
TOTAL	985 079 899,00	91 599 794,57	1 076 679 693,57

DEPENSES REELLES	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
En Fonctionnement	237 302 464,00	4 376 607,00	241 679 071,00
En Investissement	201 241 300,00	82 891 665,57	284 132 965,57
TOTAL	438 543 764,00	87 268 272,57	525 812 036,57

Au vu des AP votées, l'engagement financier en crédits de paiement du Département pour les années 2016 et suivantes s'élève à : **10 356 042 €**.

Les crédits sont répartis entre :

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
- Assemblée	40 000	0	40 000,00
- Finances	652 026 000	117 093 536,02	769 119 536,02
- Informatique/Téléalarme	1 350 000	0	1 350 000,00
- Pôle juridique	526 000	0	526 000,00
- Ressources Humaines	2 087 000	30 810,00	2 117 810,00
Total	656 029 000	117 124 346,02	773 153 346,02

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
- Finances	329 050 899	-25 524 551,45	303 526 347,55
Total	329 050 899	-25 524 551,45	303 526 347,55

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
- Assemblée	1 382 000	0	1 382 000
- Cabinet du Président	687 000	0	687 000
- Communication	2 256 000	20 000	2 276 000
- APS	8 732 000	508 000	9 240 000
- SDIS	45 465 664	0	45 465 664
- Finances	51 636 000	3 105 797	54 741 797
- Informatique/Téléalarme	1 856 000	0	1 856 000
- Pôle juridique	3 607 800	140 000	3 747 800
- Logistique	1 800 000	0	1 800 000
- Ressources humaines	119 880 000	602 810	120 482 810
Total	237 302 464	4 376 607	241 679 071

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	BP 2015	BS 2015	BP + BS 2015
- APS	1 518 000	308 842,00	1 826 842,00
- Politiques territoriales	1 000 000	664 000,00	1 664 000,00
- Communication	15 000	0	15 000,00
- Finances	191 416 800	78 863 823,57	270 280 623,57
- Informatique/Téléalarme	2 500 000	790 000,00	3 290 000,00
- Pôle juridique	4 706 500	2 215 000,00	6 921 500,00
- Logistique	85 000	50 000,00	135 000,00
Total	201 241 300	82 891 665,57	284 132 965,57

Le Conseil Départemental,
après en avoir débattu et délibéré,
à l'unanimité,

ADOPTE les propositions présentées par la 8^{ème} Commission Finances ;

APPROUVE les nouvelles autorisations de programme présentées dans le tableau figurant en annexe ainsi que les affectations ou modifications d'affectation sur des opérations du même libellé que celui de l'AP et le même échéancier ;

AUTORISE la souscription de 100 actions nouvelles de 80 € chacune de la SAEM Funiflaine, soit pour un montant global de 8 000 € ;

AUTORISE M. le Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie à intervenir au nom du Département pour la souscription de ces actions.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 10 juillet 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 juillet 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de
l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL

Les AP / CP après le BP 2015 et les virements entre le BP 2015 et le BS 2015												Les AP / CP après le BS 2015														
Com	Gest.	Code AP	libellé	Millésime	Budget	Nature	Clé input	Fonct.	TOTAL AP Après le BP 2015	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	TOTAL AP Après le BS 2015	Exercices antérieurs < 2014	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	
										Exercices antérieurs < 2014	2014	2015	2016	2017	2018	2019 et suivants	Exercices antérieurs < 2014	2014	2015	2016	2017	2018	2019 et suivants			
8	CDP	14010002012	Insertion avis pour marchés publics	2014	BP	2033	CDP1D00002	0202	175 000	0	175 000	0	0	0	0	0	175 000	0	175 000	0	0	0	0	0	0	
8	JUR	14010002012	Insertion avis pour marchés publics	2014	BP	2033	JUR1D00016	0202	20 000	0	20 000	0	0	0	0	0	20 000	0	20 000	0	0	0	0	0	0	
8	CDP	14010002012	Insertion avis pour marchés publics	2014	BP	2031	CDP1D00003	0202	15 000	0	15 000	0	0	0	0	0	15 000	0	15 000	0	0	0	0	0	0	
8	JUR	14010002012	Insertion avis pour marchés publics	2014	BP	2031	JUR1D00015	0202	5 000	0	5 000	0	0	0	0	0	20 000	0	20 000	0	0	0	0	0	0	
8	JUR	14010002013	Insertion avis pour marchés publics	2015	BP	2033	JUR1D00016	0202	140 000	0	120 000	20 000	0	0	0	0	140 000	0	120 000	20 000	0	0	0	0	0	
8	JUR	14010002013	Insertion avis pour marchés publics	2015	BP	2031	JUR1D00015	0202	15 000	0	10 000	5 000	0	0	0	15 000	0	10 000	5 000	0	0	0	0	0	0	
8	CSP	13070001011	Acquisitions Foncières	2013	BP	2111	CSP1D00002	0202	54 452	4 452	50 000	0	0	0	0	54 452	4 452	50 000	0	0	0	0	0	0	0	
8	JUR	13070001011	Acquisitions Foncières	2013	BP	2111	JUR1D00008	0202	550 000	0	550 000	0	0	0	0	550 000	0	550 000	0	0	0	0	0	0	0	
8	CSP	13070001011	Acquisitions Foncières	2013	BP	2132	CSP1D00017	221	14 196	14 196	0	0	0	0	0	14 196	14 196	0	0	0	0	0	0	0	0	
8	CSP	13070001011	Acquisitions Foncières	2013	BP	2138	CSP1D00018	0202	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
8	CSP	13070001011	Acquisitions Foncières	2013	BP	2132	CSP1D00009	60	122 825	122 825	0	0	0	0	0	122 825	122 825	0	0	0	0	0	0	0	0	
8	CSP	13070001012	Acquisitions Foncières	2014	BP	2111	CSP1D00002	0202	20 000	0	20 000	0	0	0	0	20 000	0	20 000	0	0	0	0	0	0	0	
8	JUR	13070001012	Acquisitions Foncières	2014	BP	2111	JUR1D00008	0202	250 000	0	250 000	0	0	0	0	250 000	0	250 000	0	0	0	0	0	0	0	
8	CSP	13070001012	Acquisitions Foncières	2014	BP	2132	CSP1D00017	221	60 000	0	60 000	0	0	0	0	60 000	0	60 000	0	0	0	0	0	0	0	
8	JUR	13070001012	Acquisitions Foncières	2014	BP	2132	JUR1D00009	221	20 000	0	20 000	0	0	0	0	20 000	0	20 000	0	0	0	0	0	0	0	
8	CSP	13070001012	Acquisitions Foncières	2014	BP	2138	CSP1D00019	60	320 000	0	320 000	0	0	0	0	320 000	0	320 000	0	0	0	0	0	0	0	
8	JUR	13070001012	Acquisitions Foncières	2014	BP	2138	JUR1D00011	60	720 000	0	720 000	0	0	0	0	720 000	0	720 000	0	0	0	0	0	0	0	
8	JUR	13070001013	Acquisitions Foncières	2015	BP	2132	JUR1D00011	60	3 000 000	0	3 000 000	0	0	0	0	5 200 000	0	5 200 000	0	0	0	0	0	0	0	
Sous total Pôle Juridique									5 501 473	141 473	640 000	4 695 000	25 000	0	0	7 716 473	141 473	640 000	6 910 000	25 000	0	0	0	0	0	
8	COM	14030001013	Acquisition de matériel communication	2015	BP	2188	COM1D00002	023	15 000	0	15 000	0	0	0	0	15 000	0	15 000	0	0	0	0	0	0	0	
Sous total Communication									15 000	0	15 000	0	0	0	15 000	0	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	FIN	02030001014	Prêts au Personnel à la Construction 2014	2014	BP	2743	FIN1D00134	01	352 800	0	310 800	42 000	0	0	0	352 800	0	310 800	42 000	0	0	0	0	0	0	
8	FIN	02030001015	Prêts au Personnel à la Construction 2015	2015	BP	2743	FIN1D00134	01	352 800	0	310 800	42 000	0	0	0	352 800	0	310 800	42 000	0	0	0	0	0	0	
8	FIN	13070008003	Cautions 2015	2015	BP	275	FIN1D00094	0202	15 000	0	15 000	0	0	0	15 000	0	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	
8	EFL	14060005020	Avances sur marchés	2015	BP	238	EFL1D00055	221	2 000 000	0	2 000 000	0	0	0	0	2 000 000	0	2 000 000	0	0	0	0	0	0	0	
8	CSC	14060005020	Avances sur marchés	2015	BP	238	CSC1D00134	0202	500 000	0	500 000	0	0	0	0	500 000	0	500 000	0	0	0	0	0	0	0	
8	FIN	14060005020	Avances sur marchés	2015	BP	238	FIN1D00352	0202	500 000	0	500 000	0	0	0	0	500 000	0	500 000	0	0	0	0	0	0	0	
8	FIN	12070002071	Subv. équipement achat véhicule secours	2015	BS	20421	FIN1D00356	18	0	0	0	0	0	0	70 000	0	70 000	0	0	0	0	0	0	0	0	
8	FIN	14060001008	Participation capital FUIJLAINE	2015	BS	261	FIN1D00104	1	0	0	0	0	0	0	8 000	0	8 000	0	0	0	0	0	0	0	0	
8	FIN	01030001001	Construction casernes de pompiers	2012	BP	204152	FIN1D00351	12	6 000 000	0	1 500 000	3 000 000	1 500 000	0	0	6 000 000	0	1 500 000	3 000 000	1 500 000	0	0	0	0	0	
Sous total Finances									9 720 600	0	310 800	4 867 800	3 042 000	1 500 000	0	9 798 600	0	310 800	4 945 800	3 042 000	1 500 000	0	0	0	0	0
8	ITI	14010001014	Informatisation et équipements	2010	BP	205	ITI1D00023	0202	875 524	875 524	0	0	0	0	0	875 524	875 524	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	ITI	14010001014	Informatisation et équipements	2010	BP	2051	ITI1D00026	0202	1 039 800	947 400	87 400	5 000	0	0	0	1 031 100	947 400	78 700	5 000	0	0	0	0	0	0	0
8	ITI	14010001014	Informatisation et équipements	2010	BP	2181	ITI1D00012	0202	30 000	30 000	0	0	0	0	0	30 000	30 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	ITI	14010001014	Informatisation et équipements	2010	BP	21351	ITI1D00011	0202	400 000	400 000	0	0	0	0	0	400 000	400 000	0	0	0	0	0	0	0	0	
8	ITI	14010001014	Informatisation et équipements	2010	BP	21838	ITI1D00020	0202	403 400	403 400	0	0	0	0	0	403 400	403 400	0	0	0	0	0	0	0	0	
8	ITI	14010001016	Informatisation et équipements	2012	BP	2051	ITI1D00026	0202	1 103 900	689 500	157 400	205 000	40 000	12 000	0	1 089 700	689 500	143 200	205 000	40 000	12 000	0	0	0	0	
8	ITI	14010001016	Informatisation et équipements	2012	BP	2181	ITI1D00012	0202	3 800	3 800	0	0	0	0	0	3 800	3 800	0	0	0	0	0	0	0	0	
8	ITI	14010001016	Informatisation et équipements	2012	BP	21351	ITI1D00011	0202	170 000	170 000	0	0	0	0	0	170 000	170 000	0	0	0	0	0	0	0	0	
8	ITI	14010001016	Informatisation et équipements	2012	BP	21838	ITI1D00020	0202	691 200	691 200	0	0	0	0	0	691 200	691 200	0	0	0	0	0	0	0	0	
8	ITI	14010001017	Informatisation et équipements	2013	BP	2051	ITI1D00026	0202	2 290 200	313 200	505 000	430 000	616 000	426 000	0	1 956 380	313 200	391 180	500 000	516 000	226 000	10 000	0	0	0	
8	ITI	14010001017	Informatisation et équipements	2013	BP	2181	ITI1D00012	0202	5 000	5 000	0	0	0	0	0	5 000	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	
8	ITI	14010001017	Informatisation et équipements	2013	BP	21351	ITI1D00011	0202	100 000	100 000	0	0	0	0	0	100 000	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	
8	ITI	14010001017	Informatisation et équipements	2013	BP	21838	ITI1D00020	0202	529 400	529 400	0	0	0	0	0	529 400	529 400	0	0	0	0	0	0	0	0	
8	ITI	14010001018	Informatisation et équipements	2014	BP	2051	ITI1D00026	0202	965 200	0	516 200	267 000	75 000	107 000	0	1 468 100	0	323 100	447 000	197 900	232 000	193 100	75 000	0	0	
8	ITI	14010001018	Informatisation et équipements	2014	BP	2181	ITI1D00012	0202	5 000	0	5 000	0	0	0	0	5 000	0	5 000	0	0	0	0	0	0	0	
8	ITI	14010001018	Informatisation et équipements	2014	BP	21351	ITI1D00011	0202	130 000	0	130 000	0	0	0	0	130 000	0	130 000	0	0	0	0	0	0	0	
8	ITI	14010001018	Informatisation et équipements	2014	BP	21838	ITI1D00020	0202	1 769 000	0	1 579 000	190 000	0	0	0	1 769 000	0	1 579 000	190 000	0	0	0	0	0	0	
8																										

Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil Départemental
SEANCE DU 06 JUILLET 2015
n° CD-2015-044

RAPPORTEUR : M. MUDRY

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 juin 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, Mme LEI, M. MIVEL
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme GAY, Mme GONZO-MASSOL, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, M. AMOUDRY, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. BOCCARD, M. DAVIET, M. EXCOFFIER, M. MORAND, M. PACORET, M. PUTHOD
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
M. BARDET, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, M. PEILLEX, M. RUBIN, Mme TERMOZ	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme DION, Mme TOWNLEY	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	Adopté à l'unanimité	
Présents :	26	Voix Pour	32
Représenté(e)s :	6	Voix contre	
Suffrages Exprimés :	32	Abstention(s)	

Le Budget Supplémentaire (BS) 2015 est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de **298 975 201,59 €** dont **91 843 211,57 €** de dépenses et recettes réelles.

	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	REELLES ET MIXTES	ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT	84 642 438,57	96 381 000,00	- 25 498 551,45	206 521 990,02
SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 200 773,00	110 750 990,02	117 341 763,02	610 000,00
BUDGET TOTAL	91 843 211,57	207 131 990,02	91 843 211,57	207 131 990,02

Une opération, réelle, s'équilibre en dépenses et en recettes :

- il s'agit de la reprise des résultats du Compte Administratif 2014 qui se traduit par l'inscription en dépenses du besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 78 221 997,21 €, réduit à **77 793 823,57 €** après intégration du résultat 2014 de la RDA. Une partie du résultat de la section de fonctionnement 2014 est donc affectée à la couverture de ce besoin de financement et se traduit par l'inscription d'une recette d'investissement pour ce dernier montant.

Au final, ce sont donc **14 049 388 €** de dépenses et de recettes réelles nouvelles qui ont été inscrites au Budget Supplémentaire 2015. L'analyse qui suit concernera ces seules dépenses et recettes réelles pour plus de lisibilité, les opérations d'ordre ne donnant pas lieu à des flux financiers.

1- Les dépenses nouvelles inscrites au Budget Supplémentaire :

Les 14,049 M€ de dépenses nouvelles se répartissent en :

- 7,200 M€ de dépenses de fonctionnement et
- 6,849 M€ de dépenses d'investissement.

Les Autorisations de Programme (AP), sont quant à elles, globalement réduites de 43 872 854 €.

Les dépenses nouvelles sont analysées par politique :

Aménagement, Habitat, Développement durable, Agriculture,				1,281	M€
Coopération transfrontalière et européenne					
	fonctionnement			0,170	M€
	investissement	en AP	-3,883 M€ CP :	1,111	M€

Les crédits nouveaux proviennent *principalement* de la section d'investissement :

- dans les politiques territoriales, des crédits sont reportés ou avancés en 2015 concernant le Fonds de Départemental de Développement des Territoires pour 1,468 M€. Cette augmentation est en partie compensée par des transferts dans le budget annexe de la Compensation Financière Genevois (CFG ; - 1,027 M€) de crédits de paiement 2015 relatifs aux tranches antérieures de CFG ; il faut préciser que l'ensemble des transferts vers le budget annexe, en AP, est de 3,810 M€.
- En matière d'aménagement du territoire, des crédits 2014 sont reportés en 2015 pour tenir compte du calendrier d'avancement des travaux.

Transports Scolaires et Interurbains							-	3,652	M€
	fonctionnement							0,726	M€
	investissement	en AP		-50,226 M€	CP :	-		4,377	M€

Les crédits supplémentaires visent *principalement* à financer en section de fonctionnement une hausse de crédits sur le schéma d'accessibilité (+ 0,305 M€), sur le transport scolaire (+ 0,703 M€), pour des études (+ 0,200 M€), partiellement compensée par des transferts de crédits dans le budget annexe de la CFG, qui concernent les lignes régulières de la Compagnie Générale de Navigation des Transports Publics Genevois ou de la T 74.

En section d'investissement, différents mouvements contraires sont présentés :

- des crédits nouveaux :
 - la ligne ferroviaire AIX-LES-BAINS - ANNECY : 4 M€ de crédits en AP, dont 2 M€ en 2015,
 - les aménagements des arrêts de cars : 2,6 M€ de crédits en AP, dont 1,366 M€ en 2015,
 - les aires de covoiturage et parkings relais : 0,950 M€ de crédits nouveaux en AP, inscrits en 2017,
 - le PEM d'ANNECY : 0,15 M€ en AP, dont 0,14 M€ en 2015,
 - des études pour 0,6 M€ en AP, dont 0,010 M€ de CP 2015.
- Des transferts de crédits dans le budget annexe de la CFG :
 - des parkings relais et aires de covoiturage : 2,8 M€ en AP, et 1,35 M€ en CP 2015,
 - des pôles d'échange multimodaux pour 2,8 M€ en AP, 0,47 M€ de CP 2015,
 - le projet de liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse (CEVA) pour 51,065 M€ en AP, 9,228 M€ en CP 2015,
 - le Tram d'ANNEMASSE : 0,5 M€ en AP, 0,4 M€ en CP 2015,
 - les études du shunt d'ETREMBIERES : 0,4 M€ en AP,
 - le Tram de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS : 1,08 M€ en AP, dont 0,12 M€ en CP 2015.
- Des reports et avancées de crédits de paiement :
 - la rénovation du Tramway du Mont-Blanc (TMB) avec des CP (2017et 2018) avancés pour 4,4 M€ en 2015,
 - le BHNS d'ANNEMASSE avec des CP 2014 (1,358 M€) et 2015 (0,468 M€) reportés en 2016, qui intègre également une hausse de 0,145 M€ en AP.

Administration Générale						9,474	M€
	fonctionnement					4,376	M€
	investissement	en AP	3,874	M€	CP :	5,098	M€

Les crédits supplémentaires visent *principalement* à financer, en section de fonctionnement :

- des dépenses liées à la péréquation sur les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) : + 2,281 M€,
- des dépenses liées à la péréquation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : + 0,077 M€ pour le prélèvement 2015, ainsi que 0,738 M€ de provision pour la charge 2016,
- des dépenses de personnel supplémentaires (+ 0,603 M€) liées notamment à la revalorisation du régime indemnitaire des cadres de catégorie A,
- une augmentation de la participation au budget de l'Assemblée des Pays de Savoie (APS) de + 0,508 M€, suite au vote de son Budget Primitif le 12 février 2015.

En section d'investissement, différents mouvements sont proposés :

- des crédits nouveaux :
 - la mise à jour des participations du Département à l'APS suite au vote du Budget Primitif 2015 de l'APS : + 0,309 M€,
 - des crédits de 1 M€ destinés à financer une aide exceptionnelle aux communes sinistrées lors des intempéries du mois de mai 2015,
 - une augmentation des dépenses imprévues de 1 M€,
 - des crédits supplémentaires pour 2,2 M€ destinés à une éventuelle acquisition foncière destinée à améliorer le coût pour le Département du logement de la *Direction Départementale des Populations*,
 - des équipements en logiciels informatiques pour 0,790 M€,
- des transferts de crédits dans le budget annexe de la CFG :
 - des crédits pour 1,4 M€ (dont 0,4 M€ de crédits nouveaux) relatifs au soutien apporté au Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois (SMAG),
 - la subvention à Annemasse Agglomération pour le financement du Centre d'Hébergement d'Urgence de Stabilisation (CHUS) d'ANNEMASSE,
- des reports de crédits de paiement concernant les crédits de l'APS et l'AP « aides exceptionnelles pour la voirie communale » créée en 2014 (0,380 M€).

Secteur Social						1,869	M€
	fonctionnement					0,533	M€
	investissement	en AP		-0,164 M€	CP :	1,336	M€

La demande de crédits supplémentaires en fonctionnement est faible, et concerne une hausse des lignes à destination des contrats aidés CAE et CIE (+ 0,330 M€), et la possible prise en charge des besoins alimentaires dans le cadre de l'hébergement d'urgence à l'hiver 2015 (0,1 M€), comme cela a été le cas durant les hivers 2013 et 2014.

En section d'investissement, des reports sont prévus (2014 vers 2015) pour les subventions d'investissement versées aux établissements accueillant des personnes âgées ou handicapées, afin de suivre le calendrier des travaux.

Logement Social						1,883	M€
	fonctionnement					0,050	M€
	investissement	en AP	- 0,629	M€	CP :	1,833	M€

Les crédits de paiement non utilisés en 2014, soit 5,226 M€, sont reportés sur 2015 (pour 1,833 M€) et suivants (2,765 M€) ou annulés (0,629 M€).

Bâtiments Départementaux et Services Généraux						- 2,370	M€
	fonctionnement					-	M€
	investissement	en AP	0,042	M€	CP :	- 2,370	M€

La baisse de CP 2015 correspond uniquement à des reports de crédits : globalement, des CP de 2014 (1,8 M€), 2015 (2,4 M€), 2016 (0,5 M€) sont reportés sur 2017, 2018 et 2019.

Infrastructures Routières						- 1,768	M€
	fonctionnement					0,750	M€
	investissement	en AP		0,061 M€	CP :	- 2,518	M€

En section de fonctionnement, les crédits supplémentaires visent à financer les travaux d'entretien des routes largement consommés en début d'année suite aux intempéries du week-end du 1^{er} mai.

En section d'investissement, différents mouvements contraires se cumulent :

- des crédits nouveaux :
 - conservation du patrimoine : + 6,6 M€ en AP, dont 4,156 M€ de CP 2015,
 - passages à niveau 90, 91, 93 à REIGNIER/ETREMBIERES : + 17,8 M€ en AP, dont 2,672 M€ de CP 2015,
 - pistes cyclables : + 3 M€ d'AP, les CP étant décalés (y compris 1,5 M€ de CP 2015) vers 2016 et 2017,
 - études : + 0,4 M€ en AP, dont 0,2 M€ en 2015.
- Des transferts de crédits dans le budget annexe de la CFG : les crédits relatifs à l'entrée ouest de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (2,5 M€ en AP, 2,2 M€ en CP 2015) et aux travaux sur la desserte de la plateforme Multimodale et l'échangeur de VIRY (2,375 M€ en AP, 0,04 M€ en CP 2015), le passage à niveau de SALLANCHES (0,537 M€ en AP).
- Des reports de crédits :
 - le Tunnel des Montets (0,907 M€) de 2015 vers 2016,
 - l'aménagement en rive droite de l'Arve Contournement de THIEZ/MARIGNIER (1^{ère} tranche) avec 4,1 M€ de CP 2015 et 1,8 M€ de CP 2014 reportés sur 2017 et 2018,
 - passage à niveau d'ALLINGES : des CP 2017 et 20148 sont avancés en 2015 (0,760 M€) et 2016,
 - la 2^{nde} phase de la déviation de PRINGY : report de 2 M€ de CP 2015 vers 2017.
- Des réductions de crédits : l'AP 2006 du CPER 2000-2006 qui disposait après BP 2015 de 63,54 M€ de crédits, est réduite de 21,5 M€ en AP, 0,65 M€ en CP 2015, pour tenir compte de la réalité des besoins. Par ailleurs, la fin des travaux de la 1^{ère} phase de la déviation de PRINGY permet d'annuler pour 0,667 Me de CP en AP, dont 0,295 M€ de CP 2015.

Sport, Jeunesse						0,150	M€
	fonctionnement					-	M€
	investissement	en AP		-0,130 M€	CP :	0,150	M€

Des crédits supplémentaires sont proposés en investissement pour financer une piste d'athlétisme pour les collégiens de SAINT-JORIOZ.

Tourisme, Lacs, Montagne						3,008	M€
	fonctionnement					0,115	M€
	investissement	en AP	7,157	M€	CP :	2,893	M€

Une nouvelle AP de 7M€ est créée dans le cadre de Plan Tourisme, destinée à financer des grands projets touristiques (CP 2015 : 2 M€). Les crédits de paiement du plan tourisme sont globalement avancés pour suivre les demandes, à hauteur de 1,8 M€.

Economie, Recherche, Nouvelles Technologies et Université						0,329	M€
	fonctionnement					0,200	M€
	investissement	en AP		0,085 M€	CP :	0,129	M€

Des crédits de 0,2 M€ sont proposés en fonctionnement pour financer les loyers et charges des nouveaux locaux de l'association THESAME qui intervient sur les thématiques de la mécatronique, de l'innovation et du management.

Culture et Patrimoine						0,054	M€
	fonctionnement					0,280	M€
	investissement	en AP		-0,061 M€	CP : -	0,226	M€

En fonctionnement, la demande de 0,280 M€ porte sur une augmentation des crédits destinés au soutien des projets associatifs.

En investissement, des reports sont proposés, notamment : 0,480 M€ de reports de CP 2015 vers 2016, pour l'espace culturel Chamonix Mont Blanc ; 0,261 M€ de reports de CP 2014 vers 2015, concernant la restauration des monuments historiques, orgues et objets mobiliers.

Education, Collèges et Formation						3,790	M€
	fonctionnement					-	M€
	investissement	en AP		-	M€ CP :	3,790	M€

En section d'investissement, des crédits sont reportés de 2014 à 2015, notamment

- sur les AP portant la fin du programme d'aide aux écoles primaires,
- sur les AP de financement des travaux sur les collèges : 4,642 M€ de CP 2014 sont reportés vers 2015 (3,552 M€) et suivants.

2- Les recettes nouvelles inscrites au Budget Supplémentaire

Le Budget Supplémentaire enregistre 14,049 M€ de recettes nouvelles, se répartissant en + 117,342 M€ de recettes de fonctionnement et - 103,293 M€ de recettes d'investissement.

----- EN FONCTIONNEMENT ----- + 117,342 M€ -----

Résultat reporté 2014 en fonctionnement : + 72,651 M€

Les dotations : - 1,254 M€

La baisse de la DGF est amplifiée par rapport aux prévisions prises en compte lors de la préparation du BP 2015, à hauteur de - 0,422 M€, ce qui porte la baisse entre 2014 et 2015 à 18,414 M€.

Les compensations d'exonérations sont également réduites, de - 0,484 M€, soit un montant global de 3,878 M€.

Les dotations de compensation de la décentralisation sont revues à la baisse pour - 0,348 M€, au titre des frais de gestion de la taxe foncière, une recette transférée en 2014, dont le montant notifié en 2015 est inférieur au réalisé 2014.

Les participations de la CNSA : + 0,429 M€

Ces recettes destinées à financer l'APA, la PCH et la MDPH sont revalorisées pour tenir compte des encaissements réels 2014 et du maintien anticipé de ces recettes.

La fiscalité directe à pouvoir de taux : + 1,097 M€

Le produit du foncier bâti est revalorisé de + 1,097 M€. La dynamique de progression des bases est en baisse à + 2,60 % (3,16 % en 2013, contre une moyenne de + 4,1 % par an depuis 10 ans), mais reste favorable au regard de la situation nationale.

La fiscalité directe sans pouvoir de taux : + 3,821 M€

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est ajustée au montant notifié, soit une majoration de 3,790 M€ pour un montant total de 96,580 M€. L'évolution de cette ressource est très favorable.

L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) est réévaluée de + 0,032 M€.

La Taxe Spéciales sur les Conventions d'Assurance : + 4,317 M€

La prévision est augmentée de 1,770 M€ pour la part destinée à compenser à la perte de produit suite à la réforme de la fiscalité en 2010 et de 2,547 M€ pour la part appelée à financer une partie des compétences transférées par l'Etat.

Compensation financière genevoise : + 36,251 M€

La participation du Canton de Genève progresse de + 36,251 M€ (montant initial : 24,435 M€) répartis entre :

- 2,835 M€ de réajustement de l'allocation directe,
- la suppression de la recette destinée à financer certaines lignes de transport à hauteur de 0,835 M€, cette somme se retrouvant dans le budget annexe de la CFG,

- 10,000 M€ pour le FDDT et 24,251 M€ pour le FDIS : ces mouvements sont la conséquence de la création du budget annexe de la CFG suite à la modification de l'instruction comptable M52 applicable à compter du 01/01/2015, qui prévoit que la CFG est comptabilisée en fonctionnement.

NB : compte tenu de la diminution des recettes d'investissement au titre le CFG, les recettes globales de CFG au budget principal diminuent de - 10,858 M€. Il faut nuancer ce chiffre avec les inscriptions du budget annexe.

Les autres recettes : + 0,030 M€

----- EN INVESTISSEMENT ----- - 103,293 M€ -----

Emprunt : - 56,209 M€

La construction de l'équilibre du Budget Supplémentaire 2015 nécessite une réduction de l'inscription de l'emprunt pour - 56,209 M€. La prévision d'emprunt après ce Budget Supplémentaire s'élèvera donc à 54,8 M€.

Compensation Financière Genevoise : - 47,109 M€

En application de la modification de l'instruction comptable M52, la CFG ne peut plus être inscrite en section d'investissement. Les recettes d'investissement sont donc diminuées en totalité, soit de - 47,109 M€, pour tenir compte de cette nouvelle donnée.

NB : compte tenu de la hausse des recettes de fonctionnement au titre le CFG, les recettes globales de CFG au budget principal diminuent de - 10,858 M€. Il faut nuancer ce chiffre avec les inscriptions du budget annexe.

Diverses recettes : + 0,026 M€

La 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, dans sa séance du 15 juin 2015, a émis un avis favorable à l'ensemble de ces propositions.

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter le Budget Supplémentaire 2015 du budget principal du Département, ainsi que ses annexes.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil Départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

ADOPTE le Budget Supplémentaire 2015 du Budget Principal ainsi que ses annexes.

**Délibération télétransmise en Préfecture
le 10 juillet 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 juillet 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de
l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET**

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL**

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil Départemental**

SEANCE DU 06 JUILLET 2015

n° CD-2015-045

RAPPORTEUR : M. MIVEL

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 juin 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, Mme LEI, M. MIVEL
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme GONZO-MASSOL, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, M. AMOUDRY, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. BOCCARD, M. DAVIET, M. EXCOFFIER, M. MORAND, M. PACORET, M. PUTHOD
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
M. BARDET, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, M. PEILLEX, M. RUBIN, Mme TERMOZ	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme DION, Mme GAY, Mme TOWNLEY	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	Adopté à l'unanimité	
Présents :	25	Voix Pour	31
Représenté(e)s :	6	Voix contre	
Suffrages Exprimés :	31	Abstention(s)	

Par délibération n° CG-2014-489 du 9 décembre 2014, l'Assemblée Départementale a arrêté le tableau général des effectifs de l'année 2015.

Le tableau général doit être modifié suite à la campagne de promotions (23 agents ont bénéficié d'une promotion et 219 d'un avancement de grade).
Sont portées au tableau ci-après les modifications de grade permettant de promouvoir les agents sur les grades d'avancement.

Divers ajustements sont également proposés, à effectifs constants, compte tenu des recrutements effectués sur des postes vacants, pour lesquels l'agent appelé à être recruté ne relève pas du même cadre d'emploi et pour tenir compte des décisions prises en Commission ad-hoc.

Il est nécessaire de créer les postes suivants :

- 4 postes d'adjoints techniques pour finaliser le transfert des agents du Parc,
- 1 poste d'adjoint administratif pour le Secrétariat des Elus,
- 1 contrat de 3 ans (Attaché) pour assurer la couverture de l'ensemble du Département par le dispositif MAIA (poste financé par l'Agence Régionale de Santé),
- 1 contrat de 3 ans pour la prolongation de la mission Grand Genève et Affaires Régionales.

Cette délibération permet également de tenir compte des modifications apportées à l'organigramme général en faisant une présentation des postes par Direction Générale Adjointe et par Direction.

TABLEAU DES EFFECTIFS

EMPLOIS PERMANENTS	Délibération décembre 2014 (BP2015)	Transformations	Créations	Total
I - FILIERE ADMINISTRATIVE				
- Directeur général des Services du Département	1			1
- Directeur général adjoint	4			4
- Directeurs	11	-3		8
- Attachés principaux	16	+4		20
- Attachés	73			73
- Rédacteurs principaux 1 classe	40	+3		43
- Rédacteurs principaux 2 classe	27	+6		33
- Rédacteurs	47	-7		40
- Cadre des adjoints administratifs	501	-10	+1	492
II - FILIERE TECHNIQUE				
- Ingénieurs en chef de classe exceptionnelle	4			4
- Ingénieurs en chef de classe normale	8			8
- Ingénieurs principaux	28	+5		33
- Ingénieurs	31	-1		30
- Techniciens principaux 1 classe	73	+3		76
- Techniciens principaux 2 classe	49	-1		48
- Techniciens	53	-5		48
- Agents de maîtrise principaux	103			103
- Agents de maîtrise	90	+6		96
- Cadre des adjoints techniques	823	-6	+4	821
III - FILIERE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE				
- Médecins hors classe	9	+2		11
- Médecins 1 classe	14			14
- Médecins 2classe	9	-4		5
- Psychologues hors classe	3	+1		4
- Psychologues classe de normale	7	-1		6
- Sages-femmes classe exceptionnelle	3	+2		5
- Sages-femmes classe supérieure	3	+1		4
- Sages-femmes classe normale	5	-3		2
- Cadre des puéricultrices cadre supérieur de santé	1	+1		2
- Cadre des puéricultrices cadre de santé	3			3
- Puéricultrices hors classe	0	+11		11
- Puéricultrices classe supérieure	32	-12		20
- Puéricultrices classe normale	19	+1		20
- Conseillers supérieurs socio-éducatifs	7	+4		11
- Conseillers socio-éducatifs	24	-7		17
- Infirmiers en soins généraux hors classe	4	+5		9
- Infirmiers en soins généraux classe supérieure	18	-2		16
- Infirmiers en soins généraux classe normale	22	-3		19
- Cadre des assistants socio-éducatifs	346	+4		350
- Cadre des techniciens paramédicaux	4	0		4
IV - FILIERE CULTURELLE				
- Cadre des conservateurs des bibliothèques	1			1

EMPLOIS PERMANENTS	Délibération décembre 2014 (BP2015)	Transformations	Créations	Total
- Cadre des conservateurs du patrimoine	1			1
- Cadre des attachés de conservation du patrimoine	7	+1		8
- Cadre des bibliothécaires	4	0		4
- Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 1 ^{ère} classe	10	+1		11
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2 ^{ème} classe	11	-1		10
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	4	-1		3
- Cadre des adjoints du patrimoine	13	+1		14

EFFECTIF MIS A DISPOSITION N'étant pas comptabilisés dans les tableaux précédents	DE L'ETAT	DU COS	THESAME
EMPLOIS PERMANENTS			
I - FILIERE ADMINISTRATIVE			
- Attachés principaux			
- Attachés		1	
- Rédacteurs principaux 2 classe			
- Rédacteurs			1
- Cadre des adjoints administratifs	2	6	1
II - FILIERE TECHNIQUE			
- Techniciens		1	
- Agents de maîtrise principaux			
- Agents de maîtrise			
- Cadre des adjoints techniques			

EMPLOIS PERMANENTS EN CDI	Délibération décembre 2014	Transformations	Créations	Total délib juillet 2015
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS EN CDI	8	-2		6
La catégorie hiérarchique assignée à ce type d'emploi n'a d'autre sens que de désigner la tranche de rémunération qu'il peut financer. Les conditions de recrutement pourront être formalisées suivant les cas par contrat ou par décision unilatérale.				
Catégorie A	6			4
- Médecin du Travail (DRH).	1			1
- Attaché Création par la délibération du 4 juin 2012 suite à dissolution du CITIC le 1 ^{er} janvier 2013 (DEF).	1	-1		0

EMPLOIS PERMANENTS EN CDI	Délibération décembre 2014	Transformations	Créations	Total délib juillet 2015
- Attaché (DAC) Création par la délibération du 24 juin 2013 suite à la réorganisation de la DAC-ODAC.	1			1
- Attachés de conservation (DAC) Création par la délibération du 24 juin 2013 suite à la réorganisation de la DAC-ODAC.	3	-1		2
Catégorie B	2			2
- Technicien Création par la délibération du 4 juin 2012 suite à dissolution du CITIC le 1 ^{er} janvier 2013 (DIT).	1			1
- Technicien au Cabinet -Service Protocole et Logistique -Régisseur Maître d'hôtel - article 3 II loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 - Création par la délibération du 9 décembre 2014.	1			1

EMPLOIS PERMANENTS POUVANT ETRE POURVUS PAR CONTRATS La catégorie hiérarchique assignée à ce type d'emploi n'a d'autre sens que de désigner la tranche de rémunération qu'il peut financer. Les conditions de recrutement pourront être formalisées suivant les cas par contrat ou par décision unilatérale.	Délibération décembre 2015	Transformations /suppressions	Transformations /Créations	Total délib juillet 2015
Catégorie A TOTAL	26	-6	+6	27
- Psychologue	1			1
* Psychologue affecté à la Direction de la Protection de l'Enfance pour une durée de 3 ans. Création par la délibération du 11 décembre 2012 Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service. La rémunération correspondant à cet emploi n'excédera pas celle, tous avantages compris, susceptible d'être attribuée à un psychologue.	1			1
- Sage-femme	1			1
* Sage-femme à la Direction de la PMI-PS pour une durée de 3 ans. Impossibilité de pourvoir le poste par un fonctionnaire (absence de candidatures). Création par la délibération du 24 juin 2013. La rémunération correspondant à cet emploi n'excédera pas celle, tous avantages compris, susceptible d'être attribuée à une sage-femme.	1			1
- Conseiller-socio-éducatif	1	-1		0
* Le contrat susvisé créé par la délibération du 13 décembre 2010 étant arrivé à son terme et la procédure ayant été relancée sans aboutir à la possibilité de recruter un fonctionnaire il est créé un poste de conseiller-socio-éducatif à la Direction de la Protection de l'Enfance pour une durée de 3 ans. Création par la délibération du 24 juin 2013. La rémunération correspondant à cet emploi n'excédera pas celle, tous avantages compris, susceptible d'être attribuée à un CSE.	1	-1		0
- Attaché	13	-5	+6	14
* L'attaché affecté au Service Conseil et Contrôle de Gestion pour une durée de 3 ans. Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service. Création par la délibération du 24 mars 2014.	1			1

EMPLOIS PERMANENTS POUVANT ETRE POURVUS PAR CONTRATS La catégorie hiérarchique assignée à ce type d'emploi n'a d'autre sens que de désigner la tranche de rémunération qu'il peut financer. Les conditions de recrutement pourront être formalisées suivant les cas par contrat ou par décision unilatérale.	Délégation décembre 2015	Transformations /suppressions	Transformations /Créations	Total délib juillet 2015
* L'attaché affecté au Service Conseil et Contrôle de Gestion pour une durée de 3 ans. Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service. Création par la délibération du 24 mars 2014.	1			1
* L'attaché affecté au Service des Affaires Régionales Européennes et de la Coopération transfrontalière pour 2 ans. Chargé de mission projets européens « Intégration et Bien-être dans les Alpes » et « Covoiturage et Mobilité Lémanique ». Le Conseil général est partenaire du premier projet programmé par le Comité de suivi ALCOTRA sur 2013 et 2014. Création par la délibération du 25 mars 2013.	1	-1		0
* L'attachée affectée au Service des Affaires Régionales Européennes et de la Coopération transfrontalière pour 3 ans, chargée de relations France Italie. Il s'agit d'une part d'assurer le suivi de la fin de la programmation 2007-2013, d'autre part dans le cadre de la programmation 2014-2020 de participer à la gouvernance du programme Interreg France Italie, d'être référente pour toutes les relations avec l'Italie et plus particulièrement la Région Autonome de la Vallée d'Aoste, d'apporter une aide au montage de projets européens tant en externe qu'en interne au Conseil Général 74, de mobiliser les financements européens, de participer à l'instruction des demandes de cofinancement et de suivre la réalisation des projets programmés. Création par la délibération du 9 décembre 2014.	1			1
* L'attaché affecté au Pôle Juridique Service Patrimoine pour finaliser le travail de régularisation foncière dans le cadre du transfert des biens des collèges» DCSG pour 1 an. Création par la délibération du 12 mai 2014.	1	-1		0
* L'attaché affecté au Service des Affaires Régionale Européennes et de la Coopération transfrontalière pour une durée de 3 ans. Dans le cadre de l'élaboration du second volet du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, le Conseil général a souhaité renforcer son action sur le territoire et son implication dans le projet. Création par la délibération du 13 décembre 2011.	1	-1		0
* L'attaché affecté au Service des Affaires Régionale Européennes et de la Coopération transfrontalière pour une durée de 3 ans pour coordonner et garantir la pertinence de l'action départemental dans le cadre du « Grand Genève », renforcer les relations avec l'échelon régional et assurer le suivi de programmes communautaires liés aux transports. Création par la présente délibération.			+1	1
* L'attaché affecté à la Direction des Services Financiers pour une durée de 3 ans. Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service. Création par la délibération du 4 juin 2012.	1	-1		0
* L'attaché affecté à la Direction des Services Financiers pour une durée de 3 ans. Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service. Création par la présente délibération.			+1	1

EMPLOIS PERMANENTS POUVANT ETRE POURVUS PAR CONTRATS La catégorie hiérarchique assignée à ce type d'emploi n'a d'autre sens que de désigner la tranche de rémunération qu'il peut financer. Les conditions de recrutement pourront être formalisées suivant les cas par contrat ou par décision unilatérale.	Délégation décembre 2015	Transformations /suppressions	Transformations /Créations	Total déléb juillet 2015
* L'attaché affecté à la Direction des Services Financiers pour une durée de 3 ans. Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service. Création par la Commission Permanente 21 janvier 2013.	1	-1		0
* L'attaché affecté à la Direction de la Prévention et du Développement Social pour une durée de 3 ans. Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service. Création par la délibération du 11 décembre 2012.	1			1
* L'attaché affecté à la Direction de la Prévention et du Développement Social Service Insertion/Emploi pour une durée de 3 ans chargé de mission coordinateur et animateur du pacte d'insertion par l'emploi dans le cadre des orientations du programme départemental d'insertion par l'emploi 2014-2018 Création par la présente délibération.			+1	1
* L'attaché affecté à la Direction de la Gérontologie et du Handicap pour une durée de 3 ans chargé du pilotage et de la mise en place du dispositif de type MAIA sur le territoire du Chablais. Création par la délibération du 10 décembre 2013.	1			1
* L'attaché affecté à la Direction de la Gérontologie et du Handicap pour une durée de 3 ans chargé du pilotage et de la mise en place du dispositif de type MAIA sur le territoire d'Annecy. Création par la délibération du 10 décembre 2013.	1			1
* L'attaché affecté à la Direction de la Gérontologie et du Handicap pour une durée de 3 ans chargé du pilotage et de la mise en place du dispositif de type MAIA sur le territoire Genevois Haute Vallée. Création par la présente délibération.			+1	1
* L'attaché affecté à la Direction de la PMI-PS pour une durée de 1 ans 9 mois chargé de sécuriser les procédures administratives et financières. (GIP) Création par la délibération du 10 décembre 2013.	1			1
* L'attaché affecté à la Direction de la Communication Institutionnelle (responsable de la communication digitale) pour une durée de 3 ans. Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service. Création par la présente délibération.			+1	1
* L'attaché affecté à la Direction de la Communication Institutionnelle (chargé de communication) pour une durée de 3 ans. Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service. Création par la présente délibération. La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, tous avantages compris, susceptible d'être attribuée à un attaché territorial.			+1	1

EMPLOIS PERMANENTS POUVANT ETRE POURVUS PAR CONTRATS La catégorie hiérarchique assignée à ce type d'emploi n'a d'autre sens que de désigner la tranche de rémunération qu'il peut financer. Les conditions de recrutement pourront être formalisées suivant les cas par contrat ou par décision unilatérale.	Délibération décembre 2015	Transformations /suppressions	Transformations /Créations	Total délib juillet 2015
- Attaché de conservation du patrimoine	6			6
- Un attaché de conservation du patrimoine à la Direction des Affaires Culturelles chargé de la mise en œuvre du schéma départemental des enseignements artistiques pour 1 an. Création par la délibération du 9 décembre 2014.	1			1
- Un attaché de conservation du patrimoine à la Direction des Affaires Culturelles chargé de mission « valorisation des collections départementales et de l'exposition Mode et Montagne », pour une durée de 2 ans. En effet, l'exposition Mode et Montagne prévue pour l'été 2014 sera exportée sur d'autres sites géographique notamment Megève. De plus le cycle de conférences « découvertes sans réserves » est amené à se développer au vu du nombre croissant d'auditeurs. Création par la délibération du 24 mars 2014.	1			1
- Un attaché de conservation du patrimoine à la Direction des Affaires Culturelles sur le projet transfrontalier Ethnologia pour 1an. Création par la délibération du 9 décembre 2014.	1			1
- Un attaché de conservation du patrimoine à la Direction des Affaires Culturelles sur le patrimoine immatériel pour 1 an. Création par la délibération du 9 décembre 2014.	1			1
- Un attaché de conservation du patrimoine à la Direction des Affaires Culturelles chargé de mission cinéma et éducation artistique. Création par la délibération du 9 décembre 2014.	1			1
* Un attaché de conservation du patrimoine affecté à la Direction des Affaires Culturelles pour 3 ans chargé de mission inventaires des patrimoines matériels. Création par la délibération du 10 décembre 2013.	1			1
La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, tous avantages compris, susceptible d'être attribuée à un attaché de conservation du patrimoine territorial.				
- Ingénieur	4			4
* L'ingénieur affecté à la Direction de la Construction et des Services chargé du lancement et du suivi de grosses opérations de construction et de réhabilitation pour une durée de 3 ans. Création par la délibération du 24 mars 2014.	1			1
* L'ingénieur affecté à la Direction de la Construction et des Services Généraux : « la complexité des projets actuellement mis en œuvre (bâtiments à énergie positive, ferme solaire,...) va nécessiter de maintenir pour 2 ans les compétences « énergie » au sein des services Construction et Maintenance ». Création par la délibération du 12 mai 2014.	1			1
* L'ingénieur affecté à la Direction des Ressources Humaines (de correspondant informatique) pour une durée de 3 ans. Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché justifie la transformation en poste de contractuel. Création par la délibération du 12 mai 2014.	1			1

* L'ingénieur affecté à la Direction de l'Ingénierie, des Transports et de la Mobilité pour une durée de 3 ans. Le manque de candidats titulaires correspondant au profil recherché justifie la transformation en poste de contractuel. Création par la délibération du 24 juin 2013.	1			1
La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, tous avantages compris, susceptible d'être attribuée à un ingénieur territorial.				
- Médecin	1		+1	1
* Le médecin affecté à la Direction de la Gérontologie et du Handicap pour une durée de 3 ans. Le manque de candidatures de titulaires correspondant au profil demandé justifie la transformation en poste de contractuel afin de couvrir les besoins du service. Création par la présente délibération.			+1	1
La rémunération correspondant à ces emplois n'excédera pas celle, tous avantages compris, susceptible d'être attribuée à un médecin territorial.				
Catégorie C - emplois saisonniers				
- Agents contractuels de déneigement Le recrutement de tels agents est justifié par un besoin saisonnier dans le cadre de l'exception au principe statutaire prévu par l'article 3 alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. Ces agents sont commis à la conduite d'engins de déneigement pendant la période hivernale (6 mois maximum). Ces agents doivent détenir le permis de conduire poids lourds. La rémunération de base de ces agents sera calculée à partir d'un indice choisi sur l'échelle 3.	450 mois			
- Auxiliaires temporaires destinés à suppléer le personnel titulaire durant les congés. 9 mois sont affectés à la Direction des Archives. La rémunération de ces agents sera calculée à partir du premier échelon de l'échelle 3.	72 mois			
Collaborateurs de Cabinet	8			8

EFFECTIF AFFECTE A LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES	DGS	SERVICE CONSEIL ET CONTROLE DE GESTION	SERVICE DE L'ASSEMBLEE	APS	DIRECTION DE LA SOLIDARITE DES TERRITOIRES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
EMPLOIS PERMANENTS					
I - FILIERE ADMINISTRATIVE					
- Directeur général	1				
- Directeur général adjoint					
- Directeurs					
- Attachés principaux					1
- Attachés	1	1	1		3
- Rédacteurs principaux 1 classe	1		1	1	3
- Rédacteurs principaux 2 classe					2
- Rédacteurs			2		
- Cadre des adjoints administratifs	1		11		4
II - FILIERE TECHNIQUE					
- Ingénieurs en chef classe exceptionnelle					1
- Ingénieurs Principaux					3
- Ingénieurs					1
- Techniciens principaux 1 ^{ere} classe					2
- Techniciens principaux 2 ^{eme} classe					
- Agents de maitrise					1
- Cadre des adjoints techniques					
EMPLOIS NON PERMANENTS					
- Attachés		2			2

EFFECTIF AFFECTE A LA DIRECTION DU CABINET ET DE LA COMMUNICATION	CABINET	DIRECTION DE LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE	SERVICE PROTOCOLE LOGISTIQUE
EMPLOIS PERMANENTS			
I - FILIERE ADMINISTRATIVE			
- Attachés principaux		1	
- Attachés		1	
- Rédacteurs principaux 1 classe		1	1
- Rédacteurs principaux 2 classe			
- Rédacteurs	1		1
- Cadre des adjoints administratifs	1	4	8
II - FILIERE TECHNIQUE			
- Ingénieurs		1	
- Techniciens		1	
- Agents de maîtrise			
- Cadre des adjoints techniques			11
EMPLOIS NON PERMANENTS			
- Régisseur - Maître d'hôtel			1
- Attachés		2	

EFFECTIF AFFECTE A LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE	DGA ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE	DIRECTION DE LA PREVENTION ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL	DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE	DIRECTION DE LA GERONTOLOGIE ET DU HANDICAP	DIRECTION DE LA PMI - PS
EMPLOIS PERMANENTS					
I - FILIERE ADMINISTRATIVE					
- Directeur général adjoint	1				
- Directeurs		1	1	1	
- Attachés principaux	1	1	3	5	
- Attachés	3	7	9	12	1
- Rédacteurs principaux 1 classe	1	3	4	4	
- Rédacteurs principaux 2 classe		4	5	2	1
- Rédacteurs		5	3	2	1
- Cadre des adjoints administratifs	2	116	40	91	25
II - FILIERE TECHNIQUE					
- Ingénieurs		1		1	
- Techniciens principaux 1 ^{ère} classe					1
- Cadre des adjoints techniques		3	4		

EFFECTIF AFFECTE A LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE	DGA ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE	DIRECTION DE LA PREVENTION ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL	DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE	DIRECTION DE LA GERONTOLOGIE ET DU HANDICAP	DIRECTION DE LA PMI - PS
III - FILIERE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE					
- Médecins hors classe				4	7
- Médecins 1 classe				3	10
- Médecins 2 classe					5
- Psychologues hors classe			3	1	
- Psychologues classe de normale			5	1	
- Sages-femmes classe exceptionnelle					5
- Sages-femmes classe supérieure					4
- Sages-femmes classe normale					2
- Cadre des puéricultrices cadre supérieur de santé					2
- Cadre des puéricultrices cadre de santé					3
- Puéricultrices hors classe				2	9
- Puéricultrices classe supérieure					20
- Puéricultrices classe normale					20
- Conseillers supérieurs socio-éducatifs		6	1	3	
- Conseillers socio-éducatifs		12	6		
- Cadre des cadres de santé infirmiers					
- Infirmiers en soins généraux hors classe				4	5
- Infirmiers en soins généraux classe supérieure				8	8
- Infirmiers en soins généraux classe normale				8	12
- Assistants socio-éducatifs principaux	2	140	78	31	
- Assistants socio-éducatifs		55	34	10	
- Cadre des techniciens paramédicaux				4	
IV - FILIERE CULTURELLE					
- Cadre des adjoints du patrimoine		1			
EMPLOIS NON PERMANENTS					
- Attaché		1		2	1
- Conseiller socio-éducatif					
- Sage-femme					1
- Psychologue			1		

EFFECTIF AFFECTE A LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE INFRASTRUCTURES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	DGA INFRASTRUCTURES ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	DIRECTION DES ROUTES	DIRECTION DE L'INGENIERIE, DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITE	DIRECTION DE L'AMENAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	SERVICE PROGRAMMATION ET AFFAIRES FONCIERES ROUTES ET INGENIERIE
EMPLOIS PERMANENTS					
I - FILIERE ADMINISTRATIVE					
- Directeur général adjoint	1				
- Attachés		4	1	3	
- Rédacteurs principaux 1 classe		2	2		1
- Rédacteurs principaux 2 classe		2		2	1
- Rédacteurs	1	5	1	2	
- Cadre des adjoints administratifs		54	16	5	4
II - FILIERE TECHNIQUE					
- Ingénieurs en chef de classe exceptionnelle		1	1		
- Ingénieurs en chef de classe normale		4	1	1	
- Ingénieurs principaux		9	5	4	1
- Ingénieurs		8	1	1	
- Techniciens principaux 1 classe		42	11	4	1
- Techniciens principaux 2 classe		27	6	1	
- Techniciens		21	3	3	
- Agents de maîtrise principaux		76	1		
- Agents de maîtrise		39	1		
- Cadre des adjoints techniques		301	2		
EMPLOIS NON PERMANENTS					
- Ingénieur			1		

EFFECTIF AFFECTE A LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	DGA EDUCATION ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION	DIRECTION DES SPORTS, TOURSIME ET MONTAGNE	DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES	DIRECTION DES ARCHIVES	SAVOIE BIBLIO	DIRECTION DE L'ECONOMIE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE L'INNOVATION
EMPLOIS PERMANENTS							
I - FILIERE ADMINISTRATIVE							
- Directeur général adjoint	1						
- Directeurs		1	1				
- Attachés principaux		1	1	1			
- Attachés		2	1	4		3	1
- Rédacteurs principaux 1 classe		2					1
- Rédacteurs principaux 2 classe			2				
- Rédacteurs		1	1	2			1
- Cadre des adjoints administratifs	1	8	2	11	4	8	2
II - FILIERE TECHNIQUE							
- Ingénieurs en chef de classe normale							
- Ingénieurs principaux		3					1
- Ingénieurs		1					
- Techniciens principaux 1 classe			1				
- Techniciens principaux 2 classe		2	1		1		
- Techniciens		6	1				
- Agents de maîtrise principaux		22			1		
- Agents de maîtrise		51					
- Cadre des adjoints techniques		450	1	1	6	6	
III - FILIERE CULTURELLE							
- Cadre des conservateurs du patrimoine				1			
- Cadre des conservateurs des bibliothèques				1		1	
- Cadre des attachés de conservation du patrimoine				5	3		
- Cadre des bibliothécaires						3	
- Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 1 ^{ère} classe				1	4	6	
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2 ^{ème} classe				3	5	2	
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques				2	1	1	
- Cadre des adjoints du patrimoine				7	2	4	
EMPLOIS PERMANENTS EN CDI		1	1	3			
EMPLOIS NON PERMANENTS							
- Chargé de mission				1			
- Attaché de conservation du patrimoine				4			

EFFECTIF AFFECTE A LA DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES	DGA RESSOURCES	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	DRH- postes dédiés au reclassement	DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS	DIRECTION DE LA CONSTRUCTION ET DES SERVICES GENERAUX	DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	PÔLE JURIDIQUE
EMPLOIS PERMANENTS							
I - FILIERE ADMINISTRATIVE							
- Directeur général adjoint	1						
- Directeur		1		1			1
- Attachés principaux		1		1	1	1	1
- Attachés		5		1	2	2	4
- Rédacteurs principaux 1 classe		9		2			4
- Rédacteurs principaux 2 classe		5		2	2	1	1
- Rédacteurs		3		2	3	1	1
- Cadre des adjoints administratifs		23	5	6	17	21	8
II - FILIERE TECHNIQUE							
- Ingénieurs en chef de classe exceptionnelle					1		
- Ingénieurs en chef de classe normale					1		
- Ingénieurs principaux					2	4	1
- Ingénieurs					5	10	
- Techniciens principaux 1 classe		1			7	9	
- Techniciens principaux 2 classe		1				9	
- Techniciens		1			7	2	1
- Agents de maîtrise principaux					3		
- Agents de maîtrise					4		
- Cadre des adjoints techniques			8		16	12	
III - FILIERE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE							
- Médecins 1 classe		1					
- Puéricultrices			1				
- Assistants socio-éducatifs principaux		2					
- Assistants socio-éducatifs			1				
EMPLOIS PERMANENTS EN CDI		1				1	
EMPLOIS NON PERMANENTS							
- Attaché				1			1
- Ingénieur		1			2		

EFFECTIF MIS A DISPOSITION N'étant pas comptabilisés dans les tableaux précédents	DE L'ETAT	DU COS	THESAME
EMPLOIS PERMANENTS			
I - FILIERE ADMINISTRATIVE			
- Attachés principaux			
- Attachés		1	
- Rédacteurs principaux 2 classe			
- Rédacteurs			1
- Cadre des adjoints administratifs	2	6	1
II - FILIERE TECHNIQUE			
- Techniciens		1	
- Agents de maîtrise principaux			
- Agents de maîtrise			
- Cadre des adjoints techniques			

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil Départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

APPROUVE la modification du tableau général des effectifs du personnel départemental présentée ci-avant.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 10 juillet 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 juillet 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de
l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL

**Extrait des Procès-Verbaux
 des Séances du Conseil Départemental**

SEANCE DU 06 JUILLET 2015

n° CD-2015-046

RAPPORTEUR : M. MIVEL

OBJET : MODIFICATION DES REGIMES INDEMNITAIRES

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 juin 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, Mme LEI, M. MIVEL
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme GONZO-MASSOL, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, M. AMOUDRY, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. BOCCARD, M. DAVIET, M. EXCOFFIER, M. MORAND, M. PACORET, M. PUTHOD
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
M. BARDET, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, M. PEILLEX, M. RUBIN, Mme TERMOZ	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme DION, Mme GAY, Mme TOWNLEY	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	Adopté à l'unanimité	
Présents :	25	Voix Pour	31
Représenté(e)s :	6	Voix contre	
Suffrages Exprimés :	31	Abstention(s)	

VU le rapport de M. le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3211.1,

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

VU la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 88, 111 et 136,

VU la loi n° 96.1093 du 16 décembre 1996 autorisant le maintien à titre individuel du régime indemnitaire lié à des dispositions réglementaires antérieures,

VU le décret n° 91.875 du 6 septembre 1991 modifié,

VU la délibération n° 2003-229 modifiée du 1^{er} décembre 2003 et ses avenants,

VU le protocole d'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail du 23 mai 2001 et sa délibération 2001-217 du 17 décembre 2001,

VU l'avis du Comité Technique du 23 juin 2015,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Assemblée Délibérante de fixer dans le cadre des textes intervenus pour les fonctionnaires de l'Etat, la nature, les conditions d'attribution et les taux des indemnités applicables à ses personnels.

I. Modification du régime indemnitaire des agents de catégorie A

Le Président rappelle qu'une réflexion portant sur la modulation du Régime Indemnitare des agents de catégorie A exerçant au sein des effectifs départementaux a été initiée.

Le Département de la Haute-Savoie subit un effet ciseau ; un accroissement du coût de la vie, une érosion du pouvoir d'achat.

Cette situation expose le « Département-Employeur » à essuyer des échecs au recrutement et des « mobilités mercenaires ». Ainsi, à l'échelle des départements Rhône-Alpins, il ressort que le Conseil Départemental de la Haute-Savoie présente un décalage notable (delta moyen de 20 %) sur le Régime Indemnitare appliqué aux cadres A.

Ce différentiel obère les stratégies de recrutement, encourage la mobilité de cadres formés, dissuade les compétences et dévalorise les agents intégrés.

Conforter le positionnement des cadres de l'Institution Départementale apparaît déterminant, dans le contexte des mutations institutionnelles notamment induites par la loi NOTRe.

L'ambition est de consolider leur implication dans la rationalisation des moyens de la collectivité, de reconnaître leur investissement, de mobiliser leurs compétences et leur technicité, de veiller à l'adéquation de la rémunération aux responsabilités assumées.

Dans cette optique, la revalorisation du Régime Indemnitare des cadres A constitue un levier structurant.

Cette initiative repose sur des principes précis.

Cette revalorisation se doit d'être homogène à l'ensemble des filières (équité), de veiller à corriger les écarts entre filières et de conforter la reconnaissance des fonctions d'encadrement.

Cette démarche s'inscrit dans une dynamique contractuelle, instaurant un lien direct entre rémunération et accroissement du temps travaillé.

Il s'agit d'accorder cette revalorisation, sous condition de restitution d'une fraction de jours de RTT.

Ce mécanisme, homogène et uniforme, propose, indépendamment de la filière ou du grade, à chaque agent de catégorie A de rapporter à 12 jours le nombre de ses jours RTT accordés (contre 17 actuellement).

Ce dispositif, qui établit un lien direct entre bonification de la rémunération et amplification du temps de travail, fera l'objet d'un droit d'option unique, permettant aux agents de formuler leur adhésion.

Cet effort complémentaire s'adresse aux seuls Cadres A, lesquels feront, en outre, l'objet d'un appui individualisé, sous forme d'une formation obligatoire, principalement axée sur le management.

Face au constat d'un volume annuel de jours non travaillés denses, conduisant les cadres à geler ces jours, via un compte épargne temps (CET), il apparaît impérieux de proposer une revalorisation de la rémunération, pour optimiser l'attractivité du Département lors des recrutements, valoriser l'implication des cadres, structurer les compétences internes, prévenir les mobilités pour motif indemnitaire.

L'impact budgétaire, estimé à 850 000 € en année pleine, est tempéré par la régulation sur les jours RTT, dont la réfaction de 5 jours RTT correspond à une économie annuelle de l'ordre de 495 000 €.

Article 1 : Bénéficiaires

Le présent régime indemnitaire a vocation à s'appliquer à l'ensemble des agents de catégorie A du Département dont le temps complet de travail hebdomadaire est de 39 H et qui en feront expressément le choix. L'option interviendra selon les modalités définies à l'article 2.

Les primes et indemnités susvisées seront versées :

- ⇒ aux agents stagiaires, titulaires et aux agents non titulaires sous contrat à durée indéterminée ;
- ⇒ aux agents contractuels recrutés sur la base de l'article 38 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- ⇒ aux agents non titulaires recrutés selon les articles 3, 3-1 et 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et si une clause du contrat le prévoit :
 - pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
 - pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

- pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,
- ⇒ aux agents non titulaires recrutés selon l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et si une clause du contrat le prévoit :
- lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
 - pour les emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi.

Le régime indemnitaire lié au grade tel qu'il est décrit ci-dessous sera versé dès le premier mois de présence à tous les agents à l'exception des agents non-titulaires des articles 3, 3-1 et 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, qui durant leurs trois premiers mois de présence ne percevront que la moitié du régime indemnitaire.

Cependant, les agents non titulaires percevront immédiatement lorsqu'il y a lieu, les primes et indemnités liées aux fonctions ou aux sujétions particulières dont la liste est fixée à annexe n° 1 de la délibération du 1^{er} décembre 2003 et de ses avenants.

Les agents recrutés ou détachés sur un emploi fonctionnel dans le cadre des articles 47 et 53 de la loi du 26 janvier 1984 continueront à relever de la délibération du 1^{er} décembre 2003 et de ses avenants successifs.

Conformément à la loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996, modifiant l'article 88 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, les agents qui subiraient une baisse de leur régime indemnitaire, dans le cadre de la mise en place des nouvelles dispositions réglementaires et définies par la présente délibération, bénéficieront, à titre individuel, du maintien du montant indemnitaire qui était le leur dans le système antérieur.

Article 2 : Option - date d'effet

Ce nouveau régime indemnitaire s'appliquera aux agents de catégorie A en fonction à la date d'effet de la présente délibération et qui auront expressément indiqué leur volonté de bénéficier de ces nouvelles dispositions, ainsi qu'aux agents intégrant le Département à partir du 1^{er} septembre 2015. Toutefois, dans ce dernier cas, les agents qui auront reçu une lettre de recrutement sur la base des anciennes dispositions pourront continuer à s'en prévaloir et ils bénéficieront du droit d'option.

Ce nouveau dispositif entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2015. Pour bénéficier d'une prise d'effet à cette date, l'agent aura dû faire parvenir sa déclaration d'option avant le 30 septembre 2015. Au-delà de cette date, la prise d'effet de l'option n'interviendra qu'à compter du 1^{er} jour du mois de sa réception.

L'option peut intervenir à n'importe quel moment de l'année mais prend effet obligatoirement qu'au premier jour du mois et non en cours de mois.

L'option est ferme et irrévocable. L'agent n'aura plus la possibilité de relever des dispositions antérieures.

Les agents n'ayant pas fait usage de leur droit d'option continueront à relever des dispositions de la délibération du 1^{er} décembre 2003 et de ses avenants ultérieurs.

Article 3 : Conditions de l'option

Les agents ayant choisi de relever de ce nouveau régime seront soumis à une double condition cumulative :

- renoncer, pour un agent à temps complet, à 5 jours de réduction du temps de travail (RTT). En conséquence, ils continueront à bénéficier de 12 jours de RTT (pour un temps complet à 39 H hebdomadaire) pour une année pleine. La renonciation à ces jours RTT sera proportionnelle à la quotité de temps de travail et il sera opéré une application prorata temporis en fonction de la date de prise d'effet de l'option ou du bénéfice de ce nouveau régime, avec un arrondi à la demi-journée inférieure. Pour les agents de catégorie A, le protocole sur l'aménagement et la réduction du temps de travail est modifié en conséquence ;
- s'inscrire dans un programme de formation défini par la Direction Générale. Le non respect de cette obligation pourra conduire, à la demande du Directeur Général des Services, à la substitution du nouveau régime indemnitaire par l'ancien tel que prévu par la délibération de 1^{er} décembre 2003 modifiée et sans que les 5 jours de RTT soient attribués de nouveau.

Article 4 : Variation du régime indemnitaire

Le Président fixera les attributions individuelles en fonction des critères suivants :

ABSENTEISME

Le versement des primes et indemnités est maintenu pendant les périodes de :

- congés annuels ou autorisations exceptionnelles d'absence,
- congés de maternité, états pathologiques, congés de paternité ou congés d'adoption,
- accidents du travail,
- maladies professionnelles dûment constatées,
- congés longue maladie et congés longue durée,
- temps partiel thérapeutique.

En cas d'arrêt du travail pour maladie ordinaire quel que soit le motif de l'arrêt et qu'il y ait ou non hospitalisation, une retenue sera opérée. Il sera prélevé 1/60^{ème} du régime indemnitaire par jour d'absence.

TEMPS DE TRAVAIL

Les agents ayant choisi d'exercer leurs fonctions à temps partiel perçoivent le régime indemnitaire au prorata de leur taux de rémunération.

MODULATION DES MONTANTS ATTRIBUABLES

◆ A l'exception des agents de la filière médico-sociale, autres que les médecins, les agents de catégorie A verront leur régime indemnitaire varié selon leur position hiérarchique dans l'organigramme. Les fonctions des agents seront validées par le Directeur Général des Services sur proposition des Directeurs Généraux Adjoints et après avis de la Directrice des Ressources Humaines. Les coefficients modulateurs par grade et fonction sont prévus à l'article 8 ci-dessous.

◆ Certains agents soumis à des sujétions particulières liées au poste peuvent voir leur régime indemnitaire mensuel majoré :

- Majoration de 10 % pour les sujétions particulières suivantes :
 - ⇒ Chargé de prévention (agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité), agents de différents grades ayant accepté une mission en matière d'hygiène et de sécurité au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité.
- Majoration de 15 % pour les sujétions particulières suivantes :
 - ⇒ Agent assurant en plus de sa mission, l'intérim d'une personne absente. Une décision d'intérim nommera précisément la personne et la durée de l'intérim.
 - ⇒ Agent « sécurité incendie et responsable unique de sécurité ».
 - ⇒ Tuteur de stage à condition que le stage ait une durée supérieure à un mois et à la demande du responsable hiérarchique motivant cette gratification par une surcharge de travail liée à l'accueil du stagiaire.
- Les tuteurs d'emplois aidés ou d'un agent bénéficiaire de l'obligation d'emploi pourront bénéficier d'un complément indemnitaire de 90 euros bruts mensuel pour la durée du contrat pour les emplois aidés et dans la limite de 6 mois renouvelable une fois pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi. L'agent ne peut bénéficier que d'un seul complément même s'il est tuteur de plusieurs personnes.

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être modifiée ou complétée par une délibération ultérieure.

Les majorations ci-dessus ne pourront intervenir que dans la limite des taux maxima en vigueur pour chaque prime.

◆ Les agents qui ne rendent pas le service que l'on est en droit d'attendre d'eux, peuvent se voir diminuer le montant mensuel de leur régime indemnitaire de 15 %. La procédure sera la suivante :

Le responsable hiérarchique direct de l'agent devra rédiger un rapport motivé qui sera transmis, après information de l'agent et recueil de ses observations écrites, sous couvert du directeur ou du responsable de service, à la Direction Générale et à la Direction des Ressources Humaines.

L'application d'un taux réduit ne sera effective qu'après avis de la Direction des Ressources Humaines et approbation expresse et écrite de la Direction Générale.

L'agent pourra être entendu par la Direction Générale, à sa demande.

La mesure de réduction du taux de régime indemnitaire sera prise pour 6 mois et éventuellement renouvelable, en suivant la même procédure initiale.

Article 7 : Primes et indemnités liées à des fonctions ou sujétions particulières ou technicités du poste ou déplacement.

Il s'agit de celles prévues par la délibération du 1^{er} décembre 2003 et ses avenants.

Article 8 : Modalités de versement

Le versement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué mensuellement. Elles seront revalorisées en fonction des textes en vigueur.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget du Département ou celui du budget annexe du Parc.

Il est proposé pour les filières administratives, technique, culturelle et les médecins territoriaux de mettre en place les primes et indemnités ci-après liées au grade et à la fonction.

Le taux individuel mensuel global applicable à la fonction et au grade correspond à un coefficient multiplicateur du montant mensuel maximum de la ou des primes applicable(s) aux cadres d'emplois concernés. L'ensemble de ces coefficients sont énoncés ci-dessous.

Les agents de la filière médico-sociale, autres que les médecins se verront attribuer le maximum des primes prévues pour leurs cadres d'emplois.

En cas de changement réglementaire des bases de calcul des primes, les nouvelles bases se substitueront automatiquement aux anciennes.

Chaque agent se verra notifié un arrêté individuel de prime et une liste des montants par grade et fonction sera transmise à M. le Payeur Départemental.

FILIERE ADMINISTRATIVE

CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES

⇒ Prime de fonctions (Part Fonction : PF) et de résultats (Part Résultat : PR)
(décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008 et arrêté du 9 février 2011).

Fonctions	Grades	Coefficients individuels globaux
Directeur	Directeur	0.86047
	Attaché Principal	0.76744
	Attaché	0.86567
Directeur Adjoint	Directeur	0.62790
	Attaché Principal	0.58140
	Attaché	0.68657
Chef de service ou adjoint au Directeur	Directeur	0.58139
	Attaché Principal	0.53488
	Attaché	0.62687
Expert ou chargé de mission	Attaché Principal	0.44186
	Attaché	0.50746
Attaché sans encadrement	Attaché Principal	0.37209
	Attaché	0.44776

Les agents relevant du cadre d'emplois des administrateurs continuent à relever de la délibération du 1^{er} décembre 2003.

FILIERE TECHNIQUE

CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS

1°) Ingénieurs

- ⇒ Indemnité Spécifique de Service (ISS)
(décret n° 2003.799 du 25 août 2003 et arrêté du 25 août 2003).
- ⇒ Prime de Service et de Rendement (PSR)
(décret n° 2009-1558 du 15 décembre 2009 et arrêté du 15 décembre 2009).

2°) Ingénieurs en chef

- ⇒ Indemnité de Performance et de Fonctions (IPF)
(décret n° 2010-1705 du 30 décembre 2010 et arrêté du 30 décembre 2010).

Fonctions	Grades	Coefficients individuels globaux
Directeur	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	0.5102
	Ingénieur en chef de classe normale	0.5238
	Ingénieur Principal	0.9827
	Ingénieur	1.0000
Directeur Adjoint	Ingénieur en chef de classe normale	0.4762
	Ingénieur Principal	0.7955
	Ingénieur	1.0000
Chef de service ou adjoint au Directeur	Ingénieur en chef de classe normale	0.4405
	Ingénieur Principal	0.7487
	Ingénieur	0.9645
Expert ou chargé de mission	Ingénieur Principal	0.5381
	Ingénieur	0.7716

MEDECINS

CADRE D'EMPLOIS DES MEDECINS

- ⇒ Indemnité Spéciale des Médecins (ISM)
(décret n° 73.964 du 11 octobre 1973 et arrêté du 30 juillet 2008).
- ⇒ Indemnité de Technicité des Médecins (ITM)
(décret n° 91.657 du 15 juillet 1991 et arrêté du 30 juillet 2008).

Fonctions	Grades	Coefficients individuels globaux
Directeur	Médecin hors classe	0.9959
	Médecin de 1 ^{ère} classe	0.9825
	Médecin de 2 ^{ème} classe	0.9181
Directeur Adjoint	Médecin hors classe	0.8202
	Médecin de 1 ^{ère} classe	0.8421
	Médecin de 2 ^{ème} classe	0.7768
Chef de service ou adjoint au Directeur	Médecin hors classe	0.7030
	Médecin de 1 ^{ère} classe	0.7018
	Médecin de 2 ^{ème} classe	0.6709
Expert ou chargé de mission	Médecin de 1 ^{ère} classe	0.6670
	Médecin de 2 ^{ème} classe	0.6003
Attaché sans encadrement	Médecin de 1 ^{ère} classe	0.6316
	Médecin de 2 ^{ème} classe	0.5650

CONSEILLERS SOCIO-EDUCATIFS

CADRE D'EMPLOIS DES CONSEILLERS SOCIO-EDUCATIFS

- ⇒ Indemnité Forfaitaire représentative de Sujétions et de Travaux Supplémentaires (IFSTS) (décret n° 2002-1105 et arrêté du 30 août 2002).
- ⇒ Indemnité d'Exercice de Missions Départementales (IEMD) (décret n° 97-1223 et arrêté du 24 décembre 2012).

Fonctions	Grades	Coefficients individuels globaux
Responsable de service ou de secteur	Conseiller socio-éducatif supérieur	0.8544
	Conseiller socio-éducatif	0.8137
Responsable technique	Conseiller socio-éducatif supérieur	0.7730
	Conseiller socio-éducatif	0.6916
chargé de mission	Conseiller socio-éducatif supérieur	0.6916
	Conseiller socio-éducatif	0.6347
Exercice des fonctions	Conseiller socio-éducatif supérieur	0.6103
	Conseiller socio-éducatif	0.5289

FILIERE CULTURELLE

CADRE D'EMPLOIS DES CONSERVATEURS DU PATRIMOINE

- ⇒ Indemnité Scientifique (IS) (décrets n° 90-409 du 16 mai 1990 et arrêté du 26 décembre 2000).
- ⇒ Indemnité de Sujétions Spéciales (ISS) (décret n° 2002-1574 du 23 décembre 2002 et arrêté du 26 décembre 2000).

CADRE D'EMPLOIS DES CONSERVATEURS DE BIBLIOTHEQUE

- ⇒ Indemnité Spéciale allouée aux conservateurs de bibliothèque (IS) (décret n° 98-40 du 13 janvier 1998 et arrêté du 6 juillet 2000).

CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES DE CONSERVATION

- ⇒ Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS)
(décret n° 2002-63 et arrêtés des 14 janvier 2002, 29 janvier 2002 et 26 mai 2003).
- ⇒ Prime de Technicité Forfaitaire des bibliothèques (PTF)
(décret n° 93-526 du 26 mars 1993 et arrêté du 30 avril 2012).

CADRE D'EMPLOIS DES BIBLIOTHECAIRES

- ⇒ Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS)
(décret n° 2002.63 et arrêtés des 14 janvier 2002, 29 janvier 2002 et 26 mai 2003).
- ⇒ Prime de Technicité Forfaitaire des bibliothèques (PTF)
(décret n° 93.526 du 26 mars 1993 et arrêté du 30 avril 2012).

Fonctions	Grades	Coefficients individuels globaux
Directeur	Conservateur Bibliothèques en chef	1.000
	Conservateur Bibliothèques	1.000
	Conservateur Patrimoine en chef	1.000
	Conservateur Patrimoine	1.000
	Attaché de Conservation/bibliothécaire	1.000
Directeur Adjoint	Conservateur Bibliothèques en chef	0.8861
	Conservateur Bibliothèques	0.9878
	Conservateur Patrimoine en chef	0.9398
	Conservateur Patrimoine	0.8416
	Attaché de Conservation/bibliothécaire	0.9036
Chef de service ou adjoint au directeur	Conservateur Bibliothèques en chef	0.8228
	Conservateur Bibliothèques	0.9119
	Conservateur Patrimoine en chef	0.8647
	Conservateur Patrimoine	0.7426
	Attaché de Conservation/bibliothécaire	0.8434
Expert/chargé de mission	Attaché de Conservation/bibliothécaire	0.7831
Sans encadrement	Attaché de Conservation/bibliothécaire	0.7229

FILIERE MEDICO-SOCIALE

CADRE D'EMPLOIS DES PSYCHOLOGUES

- ⇒ Indemnité de Risques et de Sujétions Spéciales des psychologues (IRSS)
(décret n° 71.318 du 27 avril 1971 et arrêté du 26 octobre 2001).
- ⇒ Indemnité forfaitaire pour Travaux Supplémentaires d'Enseignement (ITSE)
(décret n° 2002.806 et arrêté du 3 mai 2002).

CADRE D'EMPLOIS DES SAGES FEMMES

CADRE D'EMPLOIS DES PUERICULTRICES CADRES DE SANTE

CADRE D'EMPLOIS DES PUERICULTRICES

CADRE D'EMPLOIS DES INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX

CADRE D'EMPLOIS DES CADRES DE SANTE

- ⇒ Prime de Service (PS)
(décret n° 96-552 modifié du 19 juin 1996 et arrêté du 24 mars 1967).
- ⇒ Indemnité de Sujétions Spéciales (ISS)
(décret n° 91.910 modifié du 6 septembre 1991).
- ⇒ Prime Spécifique Mensuelle (PSM)
(décret n° 2006-973 du 1^{er} août 2006 et arrêté du 7 mars 2007).

Grades	Coefficients individuels globaux
Psychologue hors classe	1.000
Psychologue classe normale	1.000
Sage Femme classe exceptionnel	1.000
Sage Femme classe supérieur	1.000
Sage Femme classe normal	1.000
Puéricultrice Cadre de Santé Supérieur	1.000
Puéricultrice Cadre de Santé	1.000
Puéricultrice hors classe	1.000
Puéricultrice de Classe supérieure	1.000
Puéricultrice de Classe normale	1.000
Cadre de Santé Infirmier/technicien paramédical	1.000
Infirmier en SG hors classe	1.000
Infirmier en SG classe supérieure	1.000
Infirmier en SG de classe normale	1.000

II. Attribution d'une indemnité pour travail dominical régulier et pour service de jour férié au profit des agents de catégorie C de la filière culturelle

Ces deux primes sont destinées à valoriser les agents départementaux de catégorie C de la filière culturelle qui sont amenés à travailler les dimanches et jours fériés pour permettre au public d'accéder à nos sites tels que le château de Clermont ou les Glières.

⇒ INDEMNITE POUR TRAVAIL DOMINICAL REGULIER

Une indemnité pour travail dominical régulier sera attribuée, sur le fondement du décret n° 2002-857 du 3 mai 2002, uniquement au cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine :

- l'indemnité ne peut être attribuée qu'aux agents qui travaillent au moins dix dimanches dans l'année civile,
- les dimanches de Pâques et de Pentecôte, ainsi que tous les jours fériés ne sont pas pris en compte dans ce dispositif, pour le décompte comme pour l'indemnisation,
- l'indemnisation est subordonnée à la mise en place d'un contrôle automatisé.

Pour 2015, les dimanches travaillés seront comptabilisés à partir du 1^{er} janvier.

Un arrêté du 3 mai 2002 fixe les montants applicables :

- au titre des dix premiers dimanches travaillés : 962,44 euros bruts,
- majoration du 11^{ème} au 18^{ème} dimanche travaillé : 45,90 euros bruts par dimanche,
- majoration à partir du 19^{ème} dimanche travaillé : 52,46 euros bruts par dimanche.

⇒ INDEMNITE POUR SERVICE DE JOUR FERIE

Une indemnité pour service de jour férié sera attribuée aux adjoints territoriaux du patrimoine uniquement sur le fondement du décret n°2002-856 du 3 mai 2002 :

- le versement est subordonné à la mise en place d'un contrôle automatisé des temps ;
- les dimanches de Pâques et de Pentecôte ainsi que tous les autres jours fériés, y compris lorsqu'ils coïncident avec un dimanche, sont considérés comme des jours fériés.

Les taux applicables sont :

- lorsque l'établissement ou le service est fermé au public: 3,59/30^{èmes} de la somme du traitement indiciaire brut mensuel,
- lorsque l'établissement ou le service est ouvert au public : le montant journalier est majoré de 18 %.

Ces deux indemnités ne peuvent être cumulées avec les indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

La 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale qui s'est réunie les 1^{er} et 15 juin 2015 a émis un avis favorable.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et statuer.

**Le Conseil Départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE, selon les dispositions présentées ci-avant :

- la modification du régime indemnitaire des agents de catégorie A ;
- les modalités d'attribution d'une indemnité pour travail dominical régulier et pour service de jour férié au profit des agents de catégorie C de la filière culturelle.

**Délibération télétransmise en Préfecture
le 10 juillet 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 juillet 2015,**
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de
l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil Départemental**

SEANCE DU 06 JUILLET 2015

n° CD-2015-047

RAPPORTEUR : M. MIVEL

OBJET : DELEGATION AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA SIGNATURE DES CONVENTIONS DE PRETS DES EXPOSITIONS ITINERANTES

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 juin 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	Mme CAMUSSO, M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, Mme LEI, M. MIVEL
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme GONZO-MASSOL, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, M. AMOUDRY, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. BOCCARD, M. DAVIET, M. EXCOFFIER, M. MORAND, M. PACORET, M. PUTHOD
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
M. BARDET, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, M. PEILLEX, M. RUBIN, Mme TERMOZ	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme DION, Mme GAY, Mme TOWNLEY	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	Adopté à l'unanimité	
Présents :	25	Voix Pour	31
Représenté(e)s :	6	Voix contre	
Suffrages Exprimés :	31	Abstention(s)	

Dans le cadre de sa mission de valorisation des collections départementales, le Conseil Départemental réalise des expositions documentaires itinérantes à partir de ses collections ou de thèmes patrimoniaux susceptibles d'intéresser les acteurs culturels du territoire et le public.

Pour répondre aux demandes de présentation des collections à un large public, ces expositions sont proposées aux partenaires et institutions de la Haute-Savoie et de la Savoie (mairies, écoles, collèges, associations, offices de tourisme...), à titre gracieux, et à titre payant pour les demandes extérieures aux Pays de Savoie.

Pour chaque demande de prêt de ces expositions, une convention régissant les conditions de prêt entre le Conseil Départemental et l'organisme emprunteur est établie selon un modèle type.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- de donner délégation à M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, pendant la durée de son mandat, pour la signature des conventions de prêts des expositions itinérantes du Département ;
- de l'autoriser à signer les conventions de prêts de ces expositions itinérantes, selon un modèle type de convention annexé.

La 4^{ème} Commission Education, Jeunesse, Sports, Culture, Patrimoine, lors de sa séance du 30 avril 2015, a émis un avis favorable à ces propositions.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et statuer.

**Le Conseil Départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

DONNE délégation à M. le Président du Conseil Départemental, pendant la durée de son mandat, pour la signature des conventions de prêts des expositions itinérantes du Département.

AUTORISE M. le Président à signer ces conventions de prêts selon un modèle type de convention annexé.

**Délibération télétransmise en Préfecture
le 10 juillet 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 juillet 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de
l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET**

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil Départemental,
Christian MONTEIL**

CONVENTION DE PRET DE L'EXPOSITION ITINERANTE

« »

ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

ET

ENTRE les soussignés :

Le Département de la Haute-Savoie, 1 rue du 30^{ème} Régiment d'Infanterie, BP 2444, 74041 ANNECY cedex, représenté par **M. Christian MONTEIL**, son Président en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Départemental du 6 juillet 2015,

Désigné par l'appellation « **le prêteur** »,

d'une part,

ET :

.....
.....
.....

Représenté(e) par

Désigné(e) par l'appellation « **l'emprunteur** »,

d'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE :

Dans le cadre de sa mission de valorisation des collections départementales, le Département de la Haute-Savoie a entrepris de réaliser des expositions documentaires itinérantes à partir de ses collections ou de thèmes patrimoniaux susceptibles d'intéresser les acteurs culturels du territoire et le public.

Ces expositions itinérantes sont prêtées, à titre gracieux, aux partenaires et institutions de la Haute-Savoie et de la Savoie et à titre payant pour les demandes extérieures à ces départements (500 € pour deux semaines, 800 € pour un mois). Elles demeurent la propriété du Département de la Haute-Savoie

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

I - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les engagements respectifs des deux parties lors du prêt de l'exposition itinérante.

L'emprunteur accueille l'exposition itinérante :

- à
- sous la responsabilité de
- pour la période **du** **au**

II - ENGAGEMENTS DU PRETEUR

II-1 Mise à disposition de l'exposition

Le prêteur mettra à la disposition de **l'emprunteur** tout ou partie de l'exposition selon une liste détaillée des éléments empruntés.

Un constat d'état de l'ensemble du matériel sera établi au moyen d'un formulaire. Il sera signé par les deux parties au départ de l'exposition et contre signé au retour.

II-2 Communication

Le prêteur mettra à la disposition de **l'emprunteur** :

- un document présentant l'exposition. Ce document pourra être utilisé par l'emprunteur pour faire la promotion de l'exposition (communiqué de presse, etc....) ;
- deux fichiers numériques de l'affiche présentant l'exposition, en format A3 (1 version pour impression et 1 version plus légère pour une insertion sur un site internet). Cette affiche pourra être imprimée en couleur sur un support papier de bonne qualité, par l'emprunteur et à ses frais.

Ces fichiers ne devront en aucun cas être modifiés. Toute information en lien avec l'exposition (lieu, dates, horaires, etc...) devra figurer sur un autre support de communication appartenant à l'emprunteur.

III - ENGAGEMENTS DE L'EMPRUNTEUR

III-1 Accueil et montage de l'exposition

Le nom et la qualité du responsable qui prendra en charge l'exposition sur place (enlèvement, montage, surveillance, démontage) devront être communiqués au plus tard dix jours avant l'ouverture de l'exposition. **Le responsable de l'exposition devra avoir pris connaissance de la convention.**

L'exposition sera déballée et montée par l'emprunteur ou le responsable de l'exposition et manipulée avec précaution. Les consignes suivantes de montage, démontage et manipulation des éléments prêtés seront respectées rigoureusement.

III-2 Manipulation et entretien des éléments empruntés

Lors du montage, les panneaux en toile seront déroulés délicatement et ne devront pas être posés à même le sol – en cas de besoin, une protection propre (bâche, couverture..) sera étalée au préalable.

Lors du démontage, les panneaux en toile seront roulés soigneusement et chaque élément de l'exposition devra être conditionné dans le matériel de transport fourni, selon le même conditionnement que celui constaté au déballage.

Les éléments de l'exposition devront être entretenus et restitués dans un parfait état de propreté.

L'usage de gants est impératif lors de la manipulation des panneaux d'exposition. L'emprunteur devra veiller à ne pas les tâcher car toute trace sur la partie imprimée des panneaux sera indélébile. **En cas de salissure, l'emprunteur ne devra pas essayer de nettoyer la surface** (ni gomme, ni produit, ni eau).

Le nettoyage des autres éléments empruntés se fera à l'aide d'un chiffon doux humidifié à l'eau claire, si cela est nécessaire.

Aucun produit abrasif ou détergent ne devra être utilisé.

III-3 Sécurité de l'exposition

Les aménagements annexes de l'exposition seront à prévoir par l'emprunteur : scénographie (découpage de l'espace), branchements et matériels électriques adéquats, mise en place des panneaux et des dispositifs d'éclairage complémentaires éventuels.

L'emprunteur devra prévoir un local sécurisé pour permettre le stockage des éléments de transport de l'exposition dans de bonnes conditions de conservation et de sécurité durant la période d'exposition.

Le lieu d'exposition devra être fermé à clé en dehors des heures d'ouverture des locaux au public et tempéré (l'exposition itinérante ne peut pas être présentée en plein air).

III-4 Dégradations, remplacement

En cas de perte, vol ou détérioration, le coût de remplacement des éléments empruntés est à la charge de **l'emprunteur** suivant les devis établis par **le prêteur** après la déclaration d'accident.

En cas d'incident sur ces éléments, **l'emprunteur** devra :

- prévenir immédiatement le service des collections départementales pour procéder à un constat d'état suivant les directives du **prêteur**,
- faire les démarches nécessaires auprès de son assurance dans les plus brefs délais.

Le remplacement des éléments défectueux devra être réalisé dans un délai maximum de 2 mois.

III-5 Responsabilités

L'emprunteur est responsable de la sécurité des éléments empruntés depuis le moment de leur prise en charge jusqu'à leur retour.

Le prêteur se dégage de toutes responsabilités en cas d'accidents survenus à la suite de :

- branchements électriques non conformes,
- emploi du matériel pour un autre usage que celui prévu dans la demande de prêt,
- unités de passage non respectées,
- issues de secours non dégagées,
- hauteurs sous-plafond insuffisantes,
- mauvaises manipulations.

III-6 Transport

L'**emprunteur** organisera le transport des éléments empruntés, à sa charge, pour l'aller et le retour entre le Conservatoire d'Art et d'Histoire et le lieu de destination.

Le retrait de l'exposition aura lieu sur rendez-vous auprès du service des collections départementales, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30, à l'adresse suivante :

Direction des Affaires Culturelles
Service des collections départementales
Conservatoire d'Art et d'Histoire
18 avenue du Trésum
74000 ANNECY

La manutention des éléments empruntés entre les réserves des collections départementales et le véhicule prévu pour le transport sera réalisée par une équipe mandatée par l'**emprunteur** à l'aller et au retour. Ce véhicule devra être propre, adapté au volume du matériel et les éléments devront être calés dans le coffre ou l'habitacle.

Une attestation de prise en charge pour le transport sera signée par les deux parties au départ et contre signée au retour.

III-7 Assurances

Les éléments empruntés devront être assurés, au frais de l'**emprunteur**, pour la valeur indiquée en euros par le **prêteur**.

Une assurance **clou à clou**, de type **tous risques expositions**, devra être souscrite par l'**emprunteur**, couvrant :

- le matériel d'exposition
- le transport ALLER et RETOUR des éléments
- l'installation
- les locaux
- la sécurité des biens et des personnes dans les salles d'exposition

Une copie de la police d'assurance devra être adressée au service des collections départementales avant la prise en charge du matériel prêté. **A défaut, celui-ci ne pourra pas être enlevé.**

III-8 Communication

L'**emprunteur** organisera la publicité et la communication autour de l'exposition pour assurer sa promotion auprès des publics locaux (écoles, collèges, associations, OTSI, etc...) à partir des documents fournis par le **prêteur**.

Au cas où d'autres supports de communication écrits, numériques, ou audio-visuels seraient réalisés par l'**emprunteur**, la participation du **Conseil départemental de la Haute-Savoie** devra être citée.

Le logo « **Haute-Savoie, Conseil départemental** » devra être apposé sur tout document destiné à une publication.

III-9 Contreparties

L'emprunteur devra informer le service des collections départementales du vernissage éventuel de l'exposition (dates et lieux) et envoyer une invitation à M. le Président du Conseil départemental et au Directeur des Affaires Culturelles du Conseil départemental de la Haute-Savoie.

Pour l'exposition itinérante « Des Glaciers et des Hommes », une invitation au vernissage devra également être envoyée au Maire et au Directeur des Affaires Culturelles de la Commune de CHAMONIX Mont-Blanc.

L'emprunteur devra fournir, au service des collections départementales :

- les supports de documentations complémentaires réalisées autour de l'exposition (livres, films, DVD, conférences, etc...),
- les animations et médiations réalisées à cette occasion (nature de l'animation, nom de l'intervenant),
- les articles de presse.

L'emprunteur remplira le questionnaire de l'enquête de satisfaction (évaluation du public, nombre de visiteurs, remarques...) et le retournera à la Direction des Affaires Culturelles, service des collections départementales, à l'issue de l'exposition.

IV - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est valable dès sa signature par les deux parties et jusqu'au retour des œuvres au plus tard le

V – RESILIATION - LITIGES

Le prêteur se réserve le droit de reprendre immédiatement son prêt si les clauses du présent règlement ne sont pas respectées et décline toute responsabilité quant aux conséquences d'une telle action.

Au cas où **l'emprunteur** manquerait à ses obligations telles qu'elles résultent du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, les litiges ou les contestations portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent règlement seront portés devant le tribunal administratif de Grenoble à qui les parties attribuent juridiction.

Fait le à Annecy en deux exemplaires originaux.

Le Propriétaire,
Le Président du Conseil départemental
de la Haute-Savoie

L'Emprunteur,
.....

Christian MONTEIL

.....

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil Départemental
SEANCE DU 06 JUILLET 2015
n° CD-2015-048**

RAPPORTEUR : M. MUDRY

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015 DU BUDGET ANNEXE DE L'AERODROME

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 juin 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

Mme Françoise CAMUSSO, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, Mme LEI
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme GONZO-MASSOL, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, M. AMOUDRY, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. BOCCARD, M. DAVIET, M. EXCOFFIER, M. MORAND, M. PACORET, M. PUTHOD
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
M. BARDET, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, M. RUBIN, Mme TERMOZ	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme DION, Mme GAY, M. MIVEL, M. MONTEIL, M. PEILLEX, Mme TOWNLEY	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	Adopté à l'unanimité	
Présents :	23	Voix Pour	28
Représenté(e)s :	5	Voix contre	
Suffrages Exprimés :	28	Abstention(s)	

Le Budget Supplémentaire 2015 du budget annexe de l'Aérodrome est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de -83 537,84 €, dont 50 000 € en dépenses et en recettes réelles.

	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	
	REELLES	ORDRE	REELLES	ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT	20 000,00	0,00	153 537,84	-133 537,84
SECTION DE FONCTIONNEMENT	30 000,00	-133 537,84	-103 537,84	0,00
BUDGET TOTAL	50 000,00	-133 537,84	50 000,00	-133 537,84

Les 50 000 € de recettes réelles correspondent à la reprise de l'excédent du Compte Administratif 2014 de 153 537,84 € en recettes d'investissement et à la diminution de la participation du budget départemental de 103 537,84 € en fonctionnement.

Les dépenses nouvelles de fonctionnement, soit 30 000 €, correspondent à des dépenses d'entretien des espaces verts et des chaussées à la charge du Département, tandis que les dépenses nouvelles en investissement, soit 20 000 €, correspondent à l'acquisition de matériels divers (remorque, tondeuse et broyeur).

La 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, lors de sa séance du 15 juin 2015, a donné un avis favorable aux propositions présentées.

Il est demandé à l'Assemblée :

- de bien vouloir délibérer et statuer sur les propositions présentées, d'approuver la nouvelle autorisation de programme présentée dans le tableau joint en annexe, ainsi que son affectation sur une opération du même libellé que celui de l'AP et le même échéancier,
- d'adopter le Budget Supplémentaire 2015 du budget annexe de l'Aérodrome ainsi que ses annexes.

**Le Conseil Départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE la nouvelle autorisation de programme présentée dans le tableau joint en annexe, ainsi que son affectation sur une opération du même libellé que celui de l'AP et le même échéancier,

ADPOPE le Budget Supplémentaire 2015 du budget annexe de l'Aérodrome ainsi que ses annexes.

**Délibération télétransmise en Préfecture
le 10 juillet 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 juillet 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de
l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET**

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé, Pour le Président,
Le 2ème Vice-Président du Conseil Départemental,
Raymond MUDRY**

LES AP exercice 2015
Budget Annexe - AERODROME

Gest.	Code AP	libellé	Millésime	Budget	Nature	Clé imput	Les AP / CP au BS 2014		Les AP / CP au BP2015		Les AP / CP au BS 2015			
							TOTAL AP BS 2014	CP 2014	TOTAL AP BP 2015	CP 2015	Total modif BS 2015	CP 2015	2016	TOTAL AP
VTV	09010008013	2014 Taxiway	2014	BS	2315	BAVTVD0005	340 000,00	340 000,00						340 000,00
CSC	09010008016	Aéroport Travaux 2015	2015	BP	2313	BACSCD0004			80 000,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
VTI	09010008014	Etudes voirie 2015	2015	BP	2031	BAVTID0002			20 000,00	20 000,00	-20 000,00	-20 000,00	0,00	0,00
VTV		Etudes voirie 2015	2015	BS	2031	BAVTV0010					20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
VTV	09010008015	Voirie 2015 Taxiway peinture drainage	2015	BP	2315	BAVTVD0005			530 000,00	530 000,00	0,00	0,00	0,00	530 000,00
JUR	09010008017	Acquisition de matériel	2015	BS	2188	BAJURD0006					20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil Départemental**

SEANCE DU 06 JUILLET 2015

n° CD-2015-049

RAPPORTEUR : M. MUDRY

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015 DU BUDGET ANNEXE DU PARC

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 juin 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

Mme Françoise CAMUSSO, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, Mme LEI
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme GONZO-MASSOL, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, M. AMOUDRY, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. BOCCARD, M. DAVIET, M. EXCOFFIER, M. MORAND, M. PACORET, M. PUTHOD
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
M. BARDET, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, M. RUBIN, Mme TERMOZ	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme DION, Mme GAY, M. MIVEL, M. MONTEIL, M. PEILLEX, Mme TOWNLEY	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	Adopté à l'unanimité	
Présents :	23	Voix Pour	28
Représenté(e)s :	5	Voix contre	
Suffrages Exprimés :	28	Abstention(s)	

Le Budget Supplémentaire du Parc est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 1 244 459,14 € dont **1 215 459,14 € de dépenses et recettes réelles.**

	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	REELLES ET MIXTES	ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT	360 451,95		331 451,95	29 000,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	855 007,19	29 000,00	884 007,19	0,00
BUDGET TOTAL	1 215 459,140	29 000,00	1 215 459,140	29 000,00

Ces 1 215 459,14 € de recettes réelles comprennent la reprise des résultats du Compte Administratif 2014 soit, en investissement, la constatation d'un excédent de financement de la section d'investissement pour un montant de 321 451,95 € et, en fonctionnement, la reprise du résultat de la section de fonctionnement pour 599 007,19 €.

Outre la reprise de l'excédent, la prévision des recettes de fonctionnement est en hausse de 285 000 € pour tenir compte de la facturation prévisionnelle des travaux du Parc au budget principal.

Parmi les dépenses de fonctionnement, figurent principalement des fournitures supplémentaires destinées aux différents travaux menés par le Parc à hauteur de 425 000 € et un réajustement des charges de personnel de 100 000 € dû à l'intégration, au 1^{er} janvier 2015, d'une grande partie des ex ouvriers du Parc au sein du personnel départemental. Enfin, il est prévu une ligne de dépenses imprévues à hauteur de 288 000 €.

En dehors de la reprise de l'excédent, il est prévu, en recettes d'investissement, 10 000 € supplémentaires de Fonds de Compensation de la TVA.

Les dépenses d'investissement concernent principalement l'acquisition de matériel et outillage technique pour 253 451 €, dont une machine à peinture pour 150 000 €, et 2 fourgons pour 73 000 €.

Sont également prévues des réparations du matériel (85 000 €), des travaux dans des bâtiments du Parc (10 000 €) et l'acquisition de matériel de bureau (12 000 €).

La 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, dans sa séance du 15 juin 2015, a donné son accord à l'ensemble de ces propositions.

Il est proposé à l'Assemblée d'adopter le Budget Supplémentaire 2015 du budget annexe du Parc ainsi que ses annexes et de bien vouloir délibérer et statuer.

**Le Conseil Départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

ADOpte le Budget Supplémentaire 2015 du budget annexe du Parc ainsi que ses annexes.

**Délibération télétransmise en Préfecture
le 10 juillet 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 juillet 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de
l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET**

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé, Pour le Président,
Le 2ème Vice-Président du Conseil Départemental,
Raymond MUDRY**

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil Départemental**

SEANCE DU 06 JUILLET 2015

n° CD-2015-050

RAPPORTEUR : M. MUDRY

OBJET : BUDGET ANNEXE 2015 DE LA COMPENSATION FINANCIERE GENEVOISE

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 juin 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

Mme Françoise CAMUSSO, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, Mme LEI
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme GONZO-MASSOL, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, M. AMOUDRY, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. BOCCARD, M. DAVIET, M. EXCOFFIER, M. MORAND, M. PACORET, M. PUTHOD
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
M. BARDET, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, M. RUBIN, Mme TERMOZ	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme DION, Mme GAY, M. MIVEL, M. MONTEIL, M. PEILLEX, Mme TOWNLEY	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	Adopté à l'unanimité	
Présents :	23	Voix Pour	28
Représenté(e)s :	5	Voix contre	
Suffrages Exprimés :	28	Abstention(s)	

Afin de respecter les précisions apportées par le législateur à l'instruction M52 et notamment sur la comptabilisation de la **Compensation Financière Genevoise (CFG)**, le Département a opté pour la création d'un budget annexe uniquement consacré à la CFG.

Ce budget ne comporte qu'une section de fonctionnement.

Il s'élève à 417 000 000 € en recettes et 221 279 121 € en dépenses, soit un suréquilibre de 195 720 879 €, résultat qui est égal au montant des engagements ultérieurs pris par le Département (gérés en autorisations d'engagement).

En synthèse :

	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	REELLES ET MIXTES	ORDRE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	221 279 121	0	417 000 000	0
BUDGET TOTAL	221 279 121	0	417 000 000	0

Les recettes inscrites pour 417 M€ comprennent :

- **le solde du compte de la CFG** pour 175,6 M€ retracé dans le compte de gestion tenu par le Payeur Départemental : ce solde correspond à la somme des crédits répartis sur des projets en cours, et à des crédits à réaliser au titre de la tranche 42 perçue en décembre 2014,
- **et une estimation de la 43^{ème} tranche** de la CFG que le Département devrait percevoir en décembre 2015, soit 241,4 M€.

NB : pour cette recette, il s'agit bien entendu d'une estimation car il est impossible de la prévoir précisément. En effet, elle est fonction de plusieurs facteurs : le nombre de frontaliers, le montant et l'évolution de leurs salaires, le taux de change du franc suisse par rapport à l'euro.

Les dépenses prévues pour 221,3 M€ comprennent :

- au titre de la **tranche 42, l'allocation directe au Département et la part de la CFG affectée au Fonds de Développement des Territoires (FDDT)**, conformément à la délibération n° CP 2014-0910 du 15 décembre 2014, qui s'élèvent respectivement à 26,4 M€ et à 10 M€. Ces sommes seront mandatées en faveur du budget principal,
- au titre des **tranches 42 et antérieures**, les dépenses correspondant à des **répartitions du Fonds Départemental des Interventions Structurantes (FDIS)**. Ces sommes seront mandatées en faveur du budget principal ou de tiers selon le détail, par politique, suivant :

- **Politique Transports et Mobilité : 21,6 M€** dont :

- **1,1 M€** pour des projets sous maîtrise d'ouvrage départementale, destinés à financer des Parkings Relais et aires de covoiturage,

- **20,5 M€** pour des projets sous maîtrise d'ouvrage de tiers, regroupant principalement le financement :
 - des lignes régulières de la Compagnie Générale de Navigation des Transports Publics Genevois ou de la T 74 pour 0,9 M€,
 - des Parkings Relais et aires de covoiturage pour 1,2 M€,
 - du CEVA pour 11,7 M€,
 - des pôles d'échange multimodaux pour 2,2 M€,
 - du BHNS d'ANNEMASSE, pour 4,3 M€.

- **Politique Infrastructures Routières : 20,5 M€** dont :

- **18,1 M€** pour des projets sous maîtrise d'ouvrage départementale, destinés à financer les suppressions de passages à niveau, les vélos routes et voies vertes, les aménagements de routes départementales ou de traversées d'agglomération destinées à fluidifier les parcours pendulaires des travailleurs transfrontaliers, les BHNS, le désenclavement du Chablais, etc,
- **2,4 M€** pour des projets sous maîtrise d'ouvrage de tiers, regroupant principalement, en 2015, le financement de l'entrée ouest de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (pour 2,2 M€).

- **Politiques Territoriales et Aménagement du Territoire : 11,2 M€** dont :

- **6 M€** pour des projets sous maîtrise d'ouvrage départementale, destinés à financer principalement une partie de l'opération d'aménagement paysager du Pont de la Caille (2,3 M€), et du SMDEA (3,5 M€),
- **5,2 M€** pour des projets sous maîtrise d'ouvrage de tiers, principalement les attributions restant à solder des tranches antérieures (3,5 M€), et le soutien financier apporté au SMAG (1,4 M€).

- Au titre de la **tranche 43**, qui sera perçue en décembre 2015, le **reversement de la part de CFG revenant aux communes**.

NB : ce montant, soit 131,5 M€, est sciemment estimé très largement afin de pouvoir répondre à notre obligation de reversement en cas de hausse du franc suisse par rapport à l'euro.

Comme cela a été précisé dans la délibération de création du budget annexe, les opérations, dont la réalisation n'est pas prévue en 2015, sont suivies en AE/CP (Autorisations d'Engagement/Crédits de Paiement).

Enfin, l'excédent du budget annexe (195,721 M€) est égal à la somme des crédits de paiement ultérieurs à 2015. L'annexe jointe à la délibération présente le détail des AE/CP, classées par politique, et fait apparaître les totaux correspondants.

La **8^{ème} Commission Finances**, dans sa séance du 15 juin 2015, a donné un avis conforme à l'ensemble de ces propositions.

Il est donc proposé à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer et d'approuver :

- le budget annexe de la Compensation Financière Genevoise en suréquilibre de 195 720 879 € ainsi que ses annexes,
- les créations d'autorisations d'engagement présentées dans le tableau figurant en annexe.

**Le Conseil Départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE le budget annexe de la Compensation Financière Genevoise en suréquilibre de 195 720 879 € ainsi que ses annexes,

APPROUVE les créations d'autorisations d'engagement présentées dans le tableau figurant en annexe.

**Délibération télétransmise en Préfecture
le 10 juillet 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 juillet 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de
l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET**

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé, Pour le Président,
Le 2ème Vice-Président du Conseil Départemental,
Raymond MUDRY**

Libellé AE	Code A.E.	BP 2015 (en ME)					
		Montant AE	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Pont de la Caille Espace paysager+ctx	01020006001E	2,250	2,250				
sous total aménagement du territoire (ADA)		2,250	2,250	-	-	-	-
solde des tranches antérieures	01040009E001	5,082	3,504	1,578			
Locaux siège GTE	01050001E001	0,100	-	0,100			
sous total politiques territoriales (CLO)		5,182	3,504	1,678	-	-	-
P+R MO Tiers	11020004E001	2,800	1,170	0,130	1,500	-	
Shunt Etrembière - Pied Salève	11030002E001	0,400	0,150	0,250	-	-	
CEVA	11030002E003	54,282	11,657	19,782	11,705	11,138	
PEM Globale avant individualisation	11030005E002	3,400	-	3,400	-	-	
PEM CLUSES	11030006E001	0,828	0,745	0,083	-	-	
TRAM SAINT-JULIEN	11030007E003	1,080	0,472	0,540	0,068	-	
TRAM ANNEMASSE	11030007E001	1,425	0,557	0,868	-	-	
BHNS ANNEMASSE	11030007E002	4,576	4,347	0,229	-	-	
P+R Globale avant individualisation	11020004E002	1,500	0,612	0,888	-	-	
PEM Annecy	11030004E001	0,532	0,446	0,086	-	-	
sous total Transports et mobilités (VTI)		70,823	20,157	26,255	13,273	11,138	-
Subvention RFF Etudes PN	10020003E001	0,313	0,200	0,113	-	-	-
Entrée Ouest St Julien	10051003E001	2,500	2,200	0,300	-	-	-
Echangeur Viry MO ATMB	10020004E001	2,375	0,047	0,020	0,026	1,444	0,838
RD1205 Suppression PN46 Sallanches	10020003E002	2,994	1,676	1,318	-	-	-
Aménagement RD MO CD74	10020003E005	3,276	3,276	-	-	-	-
Véloroute Voie verte MO CD74	10020003E006	3,959	3,959	-	-	-	-
RD903 Suppression PN68 Allinges	10020003E004	4,168	0,171	2,062	0,477	0,245	1,214
Aménagement des traversées d'agglo RD	10020003E003	4,405	2,905	1,500	-	-	-
BHNS	10030001E002	2,500	2,500	-	-	-	-
Désenclavement du Chablais	10030001E001	21,690	1,054	0,800	19,836	-	-
Déviation de Marignier/Thyez	10030010E001	3,675	0,309	3,366	-	-	-
sous total Infrastructures (VTV)		51,855	18,296	9,479	20,339	1,689	2,052
TOTAL 1 : solde avant T43		130,109	44,207	37,412	33,611	12,828	2,052
43ème tranche	14093001E001	109,818		109,818			
TOTAL 2 : Tranche 43		109,818	-	109,818	-	-	-
Total général AECF		239,927	44,207	147,230	33,611	12,828	2,052

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil Départemental**

SEANCE DU 06 JUILLET 2015

n° CD-2015-051

RAPPORTEUR : M. MUDRY

**OBJET : TAXE DEPARTEMENTALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE -
FIXATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR**

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 juin 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

Mme Françoise CAMUSSO, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, Mme LEI
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme GONZO-MASSOL, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, M. AMOUDRY, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. BOCCARD, M. DAVIET, M. EXCOFFIER, M. MORAND, M. PACORET, M. PUTHOD
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
M. BARDET, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, M. RUBIN, Mme TERMOZ	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme DION, Mme GAY, M. MIVEL, M. MONTEIL, M. PEILLEX, Mme TOWNLEY	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	Adopté à l'unanimité	
Présents :	23	Voix Pour	28
Représenté(e)s :	5	Voix contre	
Suffrages Exprimés :	28	Abstention(s)	

Vu l'article L.3333-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) instituant la Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE),

Vu l'article L.3333-3 du CGCT fixant les tarifs et modalités de perception de cette taxe par les Départements,

Vu l'article 37 de la Loi de Finances Rectificative pour 2014 n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 modifiant l'article L.3333-3 du CGCT,

Vu la délibération n° CG-2014-420 du 22 septembre 2014 fixant à 4,25 le montant du coefficient multiplicateur à compter du 1^{er} janvier 2015,

Considérant que la Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité, instituée depuis le 1^{er} janvier 2011 en lieu et place de la taxe sur l'électricité, est assise sur la quantité d'électricité fournie ou consommée exprimée en mégawattheures ou en fractions de mégawattheure,

Considérant que le tarif de la taxe est fixé selon le barème suivant en euro par mégawattheure,

- Consommations professionnelles :
 - Puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères (KVA) : 0,75 €,
 - Puissance supérieure à 36 KVA et inférieure ou égale à 250KVA : 0,25 €,
- Consommations autres que professionnelles : 0,75 €,

Considérant que jusqu'en 2014, le Département pouvait appliquer à ces tarifs un coefficient multiplicateur unique compris entre 2 et 4, qu'il avait possibilité d'actualiser, selon une limite supérieure calculée à partir de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac, sous condition de délibérer avant le 1^{er} octobre pour être applicable l'année suivante,

Considérant que suite à cette possibilité, le Département de Haute-Savoie a délibéré chaque année depuis 2012 pour actualiser ce coefficient qui est donc fixé à 4,25 pour l'année 2015,

Considérant que dans un souci de simplicité pour la gestion de la taxe par les distributeurs d'électricité et de lisibilité de l'impôt, la Loi de Finances Rectificative pour 2014 a simplifié les règles de modulation tarifaire de la TCFE en limitant le nombre de valeurs de coefficients multiplicateurs uniques et en autorisant les Conseils Départementaux à ne retenir qu'une des 3 valeurs suivantes : 2, 4, 4,25,

Considérant que par ailleurs, la Loi de Finances Rectificative a substitué à la règle d'indexation du coefficient multiplicateur maximum, un mécanisme d'indexation des tarifs légaux de la taxe, afin de ne pas obliger les collectivités à délibérer chaque année pour actualiser les coefficients applicables sur leur territoire, lorsqu'elles ont opté pour la valeur maximale prévue par les textes,

Considérant que ces nouvelles dispositions ne s'appliqueront qu'à la taxe due à compter du 1^{er} janvier 2016 sous condition que les délibérations soient adoptées avant le 1^{er} octobre 2015,

Il est proposé à l'Assemblée Départementale de fixer à la valeur maximale prévue par les textes, soit 4,25 à ce jour, le montant du coefficient multiplicateur à compter de 2016.

La 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, lors de sa séance du 15 juin 2015, a émis un avis favorable aux propositions présentées.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et statuer.

**Le Conseil Départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

FIXE à 4,25 le montant du coefficient multiplicateur pour le calcul de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2016.

**Délibération télétransmise en Préfecture
le 10 juillet 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 juillet 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de
l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET**

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé, Pour le Président,
Le 2^{ème} Vice-Président du Conseil Départemental,
Raymond MUDRY**

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil Départemental**

SEANCE DU 06 JUILLET 2015

n° CD-2015-052

RAPPORTEUR : M. MUDRY

OBJET : INFORMATION DE L'ASSEMBLEE SUR LES DELEGATIONS DU PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 juin 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

Mme Françoise CAMUSSO, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, Mme LEI
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme GONZO-MASSOL, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, M. AMOUDRY, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. BOCCARD, M. DAVIET, M. EXCOFFIER, M. MORAND, M. PACORET, M. PUTHOD
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
M. BARDET, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, M. RUBIN, Mme TERMOZ	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme DION, Mme GAY, M. MIVEL, M. MONTEIL, M. PEILLEX, Mme TOWNLEY	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	Adopté à l'unanimité	
Présents :	23	Voix Pour	28
Représenté(e)s :	5	Voix contre	
Suffrages Exprimés :	28	Abstention(s)	

L'article L.3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise M. le Président du Conseil Départemental à recevoir délégation de l'Assemblée Départementale pour accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance.

Par délibération n° CD 2015-005 du 02 avril 2015, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie a donné ces délégations à M. le Président.

Afin de satisfaire à l'obligation de rendre compte de ces délégations, est produite en annexe, sur la période du 1^{er} mai 2015 au 31 mai 2015, la liste des titres de recettes émis pour les indemnités de sinistre.

La 8^{ème} Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, lors de sa séance du 15 juin 2015, a proposé de donner acte de la communication de cette information.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte de cette information.

**Le Conseil Départemental,
à l'unanimité,**

DONNE ACTE à M. le Président de la communication de cette information.

**Délibération télétransmise en Préfecture
le 10 juillet 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 juillet 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de
l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET**

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé, Pour le Président,
Le 2ème Vice-Président du Conseil Départemental,
Raymond MUDRY**

INDEMNITES DE SINISTRES AFFERENTES AUX CONTRATS D'ASSURANCE

Période du 1er mai 2015 au 31 mai 2015

Compte 7788

Libellé	Montant TTC	Tiers	N° du titre	Date du titre
Accident du 29/07/2014 sur RD 1206	31 277,18	GENERALI ITALIA	2746	05/05/2015
Accident du 22/12/2014 sur RD 6	6 106,58	GAN ASSURANCES	2747	05/05/2015
Sinistre Collège Meythet 10/2014	140,00	BESSE CABINET	2852	19/05/2015
Sinistre Collège Meythet 10/2014	541,12	BESSE CABINET	2853	19/05/2015
Dégât des eaux Collège Sillingy 12/08/2014	25 065,70	BESSE CABINET	2854	19/05/2015
Dommages électriques Collège Faverges 18/12/2014	8 313,88	BESSE CABINET	2855	19/05/2015
TOTAL	71 444,46			

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil Départemental**

SEANCE DU 06 JUILLET 2015

n° CD-2015-053

RAPPORTEUR : Mme CAMUSSO (en l'absence de M. MONTEIL)

OBJET : RECTIFICATIF DE LA DELIBERATION N° CD-2015-014 DU 27 AVRIL 2015
RELATIF A LA REPRESENTATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SEIN DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS SOCIAUX ET
MEDICO-SOCIAUX ET DESIGNATION DES PERSONNES QUALIFIEES

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 juin 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

Mme Françoise CAMUSSO, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, Mme LEI
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme GONZO-MASSOL, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, M. AMOUDRY, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. BOCCARD, M. DAVIET, M. EXCOFFIER, M. MORAND, M. PACORET, M. PUTHOD
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
M. BARDET, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, M. RUBIN, Mme TERMOZ	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme DION, Mme GAY, M. MIVEL, M. MONTEIL, M. PEILLEX, Mme TOWNLEY	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	Adopté à l'unanimité	
Présents :	23	Voix Pour	28
Représenté(e)s :	5	Voix contre	
Suffrages Exprimés :	28	Abstention(s)	

Il est rappelé que la présidence du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance dans les établissements publics sociaux et médico-sociaux est assurée de droit par le Président du Conseil Départemental ou s'il souhaite déléguer cette fonction, par son représentant élu par l'Assemblée sur sa proposition.

Par délibération n° CD-2015-014 du 27 avril 2015, le Conseil Départemental a élu ces représentants et M. le Président a désigné les personnes qualifiées au sein des établissements suivants :

- de l'Etablissement Public Départemental Autonome Prévention Spécialisée (EPDA),
- de l'Etablissement Public Départemental Autonome pour la gestion du Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) « Les Quatre Vents » à LA TOUR,
- de l'Etablissement Public Départemental Autonome Psychothérapie Centre Arthur LAVY à THORENS-GLIERES,
- des Etablissements Publics Départementaux habilités « aide sociale à l'enfance » :
 - La Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille : Mélan à TANINGES,
 - Le Village du Fier à ARGONAY,
- de l'Etablissement Public Départemental Autonome de santé mentale Centre Hospitalier de la Vallée de l'Arve à LA ROCHE-SUR-FORON.

Une erreur matérielle s'étant glissée à trois reprises sur le nom du canton de Mme Agnès GAY, Conseillère Départementale du canton de Bonneville, il convient de rectifier cette erreur qui ne remet pas en cause l'élection des Conseillers Départementaux élus en qualité de représentants de la collectivité, ni la désignation des personnes qualifiées par le Président du Conseil Départemental.

Il est donc demandé à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte de ce rectificatif, et des listes des représentants élus par l'Assemblée Départementale et des personnes désignées par M. le Président du Conseil Départemental telles qu'établies ci-après.

Liste des représentants élus au titre de la collectivité de rattachement pour siéger au sein des Conseils de Surveillance :

- **de l'Etablissement Public Départemental Autonome Prévention Spécialisée (EPDA) :**
 - sur proposition de M. le Président, M. Jean-Louis MIVEL, Conseiller Départemental du canton de Cluses, son représentant,
 - au titre de la collectivité de rattachement :
Mme Françoise CAMUSSO, Conseillère Départementale du canton de Seynod,
M. Denis DUVERNAY, Conseiller Départemental du canton de La Roche-sur-Foron,
- **de l'Etablissement Public Départemental Autonome pour la gestion du Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) « Les Quatre Vents » à LA TOUR :**
 - sur proposition de M. le Président, M. Raymond MUDRY, Conseiller Départemental du canton de Bonneville, son représentant,
 - au titre de la collectivité de rattachement :
Mme Josiane LEI, Conseillère Départementale du canton d'Evian-les-Bains,
M. Raymond BARDET, Conseiller Départemental du canton d'Annemasse,

- **de l'Établissement Public Départemental Autonome Psychothérapie Centre Arthur LAVY à THORENS-GLIERES :**
 - sur proposition de M. le Président, Mme Josiane LEI, Conseillère Départementale du canton d'Evian-les-Bains, sa représentante,
 - au titre de la collectivité de rattachement :
M. François EXCOFFIER, Conseiller Départemental du canton d'Annecy-le-Vieux,
M. Raymond BARDET, Conseiller Départemental du canton d'Annemasse,

- **des Etablissements Publics Départementaux habilités « aide sociale à l'enfance » :**

La Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille : Mélan à TANINGES :

 - sur proposition de M. le Président, Mme Josiane LEI, Conseillère Départementale du canton d'Evian-les-Bains, sa représentante,
 - au titre de la collectivité de rattachement :
M. Jean-Louis MIVEL, Conseiller Départemental du canton de Cluses,
Mme Marie-Antoinette METRAL, Conseillère Départementale du canton de Cluses.

Le Village du Fier à ARGONAY :

 - sur proposition de M. le Président, Mme Josiane LEI, Conseillère Départementale du canton d'Evian-les-Bains, sa représentante,
 - au titre de la collectivité de rattachement :
M. François EXCOFFIER, Conseiller Départemental du canton d'Annecy-le-Vieux,
Mme Laure TOWNLEY, Conseillère Départementale du canton d'Annecy-le-Vieux,

- **de l'Établissement Public Départemental Autonome de santé mentale Centre Hospitalier de la Vallée de l'Arve à LA ROCHE-SUR-FORON :**
 - sur proposition de M. le Président, M. Raymond BARDET, Conseiller Départemental du canton d'Annemasse, son représentant,
 - au titre de la collectivité de rattachement :
M. Denis DUVERNAY, Conseiller Départemental du canton de La Roche-sur-Foron,
Mme Agnès GAY, Conseillère Départementale du canton de Bonneville.

Liste des représentants élus au titre de la collectivité supportant les frais de prise en charge des personnes accueillies dans les Conseils de Surveillance :

- **de l'Établissement Public Départemental Autonome Prévention Spécialisée :**
Mme Agnès GAY, Conseillère Départementale du canton de Bonneville,
Mme Marie-Antoinette METRAL, Conseillère Départementale du canton de Cluses,
M. Raymond MUDRY, Conseiller Départemental du canton de Bonneville,

- **de l'Établissement Public Départemental Autonome pour la gestion du Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) « Les Quatre Vents » à LA TOUR :**
Mme Agnès GAY, Conseillère Départementale du canton de Bonneville,
M. Bernard BOCCARD, Conseiller Départemental du canton de Gaillard,
Mme Estelle BOUCHET, Conseillère Départementale du canton d'Annemasse,

- **de l'Établissement Public Départemental Autonome Psychothérapie Centre Arthur Lavy à THORENS-GLIERES :**
Mme Laure TOWNLEY, Conseillère Départementale du canton d'Annecy-le-Vieux,
Mme Valérie GONZO-MASSOL, Conseillère Départementale du canton d'Annecy 1,
Mme Fabienne DULIEGE, Conseillère Départementale du canton de Rumilly,

- **des Etablissements Publics Départementaux habilités « aide sociale à l'enfance » :**
La Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille Mélan à TANINGES :

M. Raymond MUDRY, Conseiller Départemental du canton de Bonneville,
Mme Agnès GAY, Conseillère Départementale du canton de Bonneville,
M. Raymond BARDET, Conseiller Départemental du canton d'Annemasse,

Le Village du Fier à ARGONAY :

Mme Valérie GONZO-MASSOL, Conseillère Départementale du canton d'Annecy 1,
Mme Fabienne DULIEGE, Conseillère Départementale du canton de Rumilly,
Mme Françoise CAMUSSO, Conseillère Départementale du canton de Seynod.

Liste des personnes qualifiées, en fonction de leurs compétences dans le champ d'intervention de l'établissement ou en matière d'action sociale ou médico-sociale, dans les Conseils de Surveillance :

- **de l'Etablissement Public Départemental Autonome Prévention Spécialisée :**
M. Charles RIERA, Maire-Adjoint de THONON-LES-BAINS en charge de la politique de la ville,
M. Stéphane VALLI, Maire-Adjoint de BONNEVILLE délégué à la sécurité, à la jeunesse et à la politique de la ville, Président de la Mission Locale Faucigny Mont-Blanc,

- **de l'Etablissement Public Départemental Autonome pour la gestion du Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) « Les Quatre Vents » à LA TOUR :**

M. Serge PITTET, Maire de VIUZ-EN-SALLAZ,
Mme le Docteur Chantal GIBOUR, médecin psychiatre à Arthur LAVY à THORENS-GLIERES,

- **de l'Etablissement Public Départemental Autonome Psychothérapie Centre Arthur LAVY à THORENS-GLIERES :**

Mme RIFFLARD-CROSET, cadre de santé en retraite,
M. Jean-Loup GALLAND,

- **des Etablissements Publics Départementaux habilités « aide sociale à l'enfance » :**

La Maison Départementale de L'Enfance et de la Famille : Mélan à TANINGES :

M. le Docteur Christophe BADOR, médecin psychiatre, service Intermed à la clinique des vallées de VILLE-LA-GRAND,
M. François MOGENET,

Le Village du Fier à ARGONAY :

M. le Docteur Pascal THOUILLOT, médecin psychiatre, Chef de Service au CHRA,
M. Jean-Rolland FONTANA, Cadre des Affaires Sanitaires et Sociales en retraite.

**Le Conseil Départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

PREND ACTE de ce rectificatif, et des listes des représentants élus par l'Assemblée Départementale et des personnes qualifiées désignées par M. le Président du Conseil Départemental pour siéger au sein des Conseils d'Administration ou des Conseils de Surveillance dans les établissements publics sociaux et médico-sociaux

**Délibération télétransmise en Préfecture
le 10 juillet 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 juillet 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de
l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET**

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé, Pour le Président,
Le 2ème Vice-Président du Conseil Départemental,
Raymond MUDRY**

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil Départemental**

SEANCE DU 06 JUILLET 2015

n° CD-2015-054

RAPPORTEUR : Mme CAMUSSO

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE - NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE
RENOUVELLEMENT URBAIN - CONTRATS DE VILLE - CADRE D'INTERVENTION DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE**

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 juin 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

Mme Françoise CAMUSSO, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, Mme LEI
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme GONZO-MASSOL, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, M. AMOUDRY, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. BOCCARD, M. DAVIET, M. EXCOFFIER, M. MORAND, M. PACORET, M. PUTHOD
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
M. BARDET, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, M. RUBIN, Mme TERMOZ	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme DION, Mme GAY, M. MIVEL, M. MONTEIL, M. PEILLEX, Mme TOWNLEY	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	Adopté à l'unanimité	
Présents :	23	Voix Pour	28
Représenté(e)s :	5	Voix contre	
Suffrages Exprimés :	28	Abstention(s)	

Conformément à la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la politique de la ville est destinée à assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle mobilise et adapte les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres. Elle s'inscrit dans une démarche de construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens, selon des modalités définies dans les contrats de ville, et sur la formation.

Sa mise en œuvre repose sur des contrats de ville auxquels le Département est désormais signataire.

LA NOUVELLE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont situés en territoire urbain et sont caractérisés par :

- un nombre minimal d'habitants ;
- un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants et défini par rapport, d'une part, au territoire national et, d'autre part, à l'unité urbaine dans laquelle se situe chacun de ces quartiers.

Selon ces critères, par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains, l'Etat a retenu 6 quartiers pour la Haute-Savoie :

Communes	Quartiers prioritaires	Population	Revenu médian	Seuil de bas revenu
ANNEMASSE	Le Perrier - Château Rouge - Livron	2850 hab.	10700 €	12900 €
GAILLARD	Le Chalet - Helvetia Park	1520 hab.	8500 €	12900 €
ST-JULIEN-EN-GNEVOIS	St Georges - Route De Thairy	1090 hab.	9800 €	12900 €
CLUSES	Les Ewües	1300 hab.	12000 €	12000 €
THONON-LES-BAINS	Collonges Sainte-Hélène	1120 hab.	10500 €	12300 €
BONNEVILLE	Bois Jolivet - Les Iles - Bellerive	2210 hab.	11000 €	12000 €

Source : Commissariat général à l'égalité des territoires - Revenus Fiscaux Localisés 2011 (RFL)

Cette nouvelle géographie prioritaire a eu pour conséquence de requalifier VILLE-LA-GRAND, SCIONZIER et MARNAZ (anciens contrats urbains de cohésion sociale 2007/2014) en « territoires de veille » éligibles aux crédits de droit commun mais non plus aux crédits spécifiques de la politique de la Ville.

Par ailleurs, l'arrêté du 29 avril 2015 a retenu au plan national 200 quartiers prioritaires présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain ouvrant droit. Au nombre desquels le Perrier-Château Rouge-Livron à ANNEMASSE qui pourront bénéficier de crédits spécifiques attribués par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU).

LES CONTRATS DE VILLE

La politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville qui intègrent les actions relevant des fonds européens structurels et d'investissement et s'articulent avec les contrats de plan conclus entre l'Etat et la région. Conclues pour une durée de 6 ans à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'Etat et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés, ces contrats doivent être signés par les départements et les régions. Ils peuvent également être signés par la Caisse des dépôts et consignations, les organismes d'habitations à loyer modéré mentionnés les sociétés d'économie mixte mentionnées, les organismes de protection sociale, les chambres consulaires et les autorités organisatrices de la mobilité. Ils font l'objet d'une actualisation tous les 3 ans.

Dans ce cadre, les 5 contrats de ville en Haute-Savoie sont conçus selon l'architecture suivante :

- 3 grands piliers définis par l'Etat : emploi, cohésion sociale, cadre de vie ;
- 3 axes transversaux : l'égalité homme/femme, la jeunesse et la lutte contre les discriminations.

A la suite des événements de janvier 2015, la citoyenneté et les valeurs de la République ont été prises en considération dans la politique de la ville, certains contrats de ville les intégrant soit comme un quatrième pilier, soit comme un axe transversal.

Leur pilotage est assuré par :

- contrat de ville du bassin clusien : Ville de CLUSES et Communauté de Communes Cluses Arve et Montagne ;
- contrat de Ville de Bonneville : Ville de BONNEVILLE et Communauté de Communes Faucigny Glières ;
- contrat de ville de THONON-LES-BAINS : Ville de THONON-LES-BAINS ;
- contrat de ville de l'agglomération annemassienne (ANNEMASSE et GAILLARD) : Communauté d'Agglomération Annemasse Agglo ;
- Le contrat de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS : Ville de SAINT-JULIEN-EN GENEVOIS.

LE CADRE D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT, CHEF DE FILE

Ainsi qu'en dispose la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, le Département est chargé d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à :

- l'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique ;
- l'autonomie des personnes ;
- la solidarité des territoires.

Il est consulté par la région en préalable à l'élaboration du contrat de plan conclu entre l'Etat et la région en application de la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification afin de tenir compte des spécificités de son territoire.

Chef de file en matière de solidarité des populations et des territoires, le Département s'est fixé plusieurs priorités dans son projet stratégique « Haute-Savoie 2030 » en vue de contribuer à un aménagement et à un développement équilibré du territoire tenant compte de la progression constante de la population et de l'urbanisation en cours.

En effet, la bonne santé de la Haute-Savoie ne doit pas faire oublier que son développement est inégalement réparti.

Avec le contrecoup de la crise économique qui perdure, les inégalités tendent à se creuser, en particulier dans les villes et quartiers qui concentrent les populations les plus en difficulté.

Dans la précédente génération des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), le Département avait déjà apporté sa contribution financière à la réalisation de diverses actions sans en être pour autant directement partie prenante. Depuis plusieurs années, la collectivité départementale apporte également une participation importante à l'observation des besoins sociaux et économiques dans les villes et quartier au travers de la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion (MRIE) dont elle finance les travaux.

Avec la nouvelle programmation 2015/2020, pour la première fois, le Conseil Départemental est signataire des contrats de ville et sollicité pour leur mise en œuvre. Dans cette perspective, il est proposé d'intervenir dans le cadre du droit commun, d'une part, et de crédits spécifiques, d'autre part.

- ***Pour les contrats de ville***

Toute personne ou famille ayant droit peut bénéficier de l'aide ou de l'action sociale sans distinction, qu'elle habite ou non dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. En conséquence, il n'est pas proposé d'inscrire des crédits supplémentaires à ce titre, mais de s'appuyer sur les dispositifs sociaux et médico-sociaux existant et de les valoriser pour favoriser l'accès des populations des quartiers prioritaires au droit commun, que ce soit :

- à titre individuel au travers des aides apportées aux personnes isolées et aux familles en difficultés (RSA, FSL, ASLL, MASP, allocations mensuelles, fonds d'aide aux jeunes, fonds départemental d'insertion, fond départemental d'action sociale facultative, procédures d'urgences) en cohérence notamment avec les orientations du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et du programme départemental d'insertion par l'Emploi (PDIE) ;
- au titre des actions collectives par les subventions et soutiens apportés aux collectivités locales et aux associations (ateliers et chantiers d'insertion, missions locales, prévention spécialisée, épiceries sociales, accès au droit et aides aux victimes).

L'intervention du Département pourra également se traduire par :

- la présence renforcée des services sociaux départementaux dans les quartiers prioritaires prenant appui sur les pôles médico-sociaux du Département implantés dans chacune des 6 villes retenues ;
- l'adaptation des objectifs et des modes d'intervention de la prévention spécialisée dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- l'expérimentation dans les quartiers prioritaires d'un accompagnement global des allocataires du RSA en recherche d'emploi (en cours de finalisation avec Pôle Emploi).

Dans le champ médico-social propre à ses missions, le Département pourra s'engager auprès de l'Agence Régionale de Santé, des services de l'Etat et des collectivités territoriales concernées pour tout appel à projet visant à développer les activités de la maison des adolescents et des équipes mobiles psycho-sociales dans les quartiers prioritaires.

- ***Pour la nouvelle programmation de rénovation urbaine***

- En application de la délibération de l'Assemblée Départementale du 19 mars 2015, le Département interviendra dans le cadre du Contrat de Projet Etat Région (CPER) en consacrant 5 M€ au titre de la rénovation urbaine pour les sites d'ANNEMASSE, de CLUSES-SCIONZIER et de BONNEVILLE, autour des priorités suivantes :

- la réhabilitation/démolition de copropriétés en grande difficulté ou en voie de fragilisation ;
- le réaménagement des espaces publics et des cheminements doux, le renforcement des équipements publics et la mise en œuvre de la gestion urbaine et sociale de proximité ;
- le maintien et le renforcement des services publics dans les quartiers ;
- la construction de logements locatifs aidés et la réhabilitation du parc social (rénovation thermique) ;
- la dé-densification ou le désenclavement des quartiers ;
- le traitement des pieds d'immeuble.

A ces crédits, il convient d'ajouter les 200 000 € inscrits au Budget Primitif 2015 pour les études. Soit un engagement spécifique à hauteur de 5,2 M€.

Ces financements interviendront en cohérence avec les crédits spécifiques attribués par l'ANRU pour le Perrier-Château Rouge-Livron à ANNEMASSE classé quartier « ultra prioritaire », et les crédits régionaux à attribuer au titre des projets d'intérêt régionaux (PRIR) susceptibles d'abonder les enveloppes financières (volet cadre de vie) pour CLUSES-SCIONZIER, BONNEVILLE et ANNEMASSE.

Dans cette optique, il est proposé une aide renforcée pour les quartiers prioritaires et ceux d'intérêt régional selon les modalités suivantes :

- pour les copropriétés dégradées : aide aux syndicats de copropriétaires à hauteur de 20 % du coût des travaux HT, avec un plafond de 200 000 € par copropriété et un financement maximum par contrat de ville à déterminer en fonction des opérations retenues, de leur coût chiffré et des financements alloués par l'ensemble des signataires ;
- pour l'aménagement des espaces publics (requalification/valorisation des espaces, création de cheminements doux, traitement des pieds d'immeuble, etc.) : 50 % du coût des travaux HT avec un financement maximum par contrat de ville à déterminer en fonction des opérations retenues, de leur coût chiffré et des financements alloués par l'ensemble des signataires ;
- pour la réhabilitation du parc public : aide à hauteur de 22,5 % du montant HT, avec un plafond de 4 500 € par logement et un financement maximum par contrat de ville à déterminer en fonction des opérations retenues, de leur coût chiffré et des financements alloués par l'ensemble des signataires.

- Au titre du droit commun, et suivant ses règles classiques d'intervention par les aides à la pierre, le Département qui a mis en place une politique triennale en faveur du logement aidé, pourra mobiliser des moyens complémentaires à l'enveloppe du CPER pour :

- l'aide à la production de logements locatifs aidés financés en PLUS et PLAI ;
- l'appui à la réhabilitation du parc public pour accompagner l'amélioration de la performance énergétique du parc de logements aidés ;
- le soutien aux collectivités dans leur effort d'accueil de logements aidés ;
- l'aide à la production de logements conventionnés destinée aux propriétaires bailleurs ;
- l'aide aux propriétaires occupants à revenus modestes pour lutter contre la précarité énergétique (en lien avec le programme « Habiter Mieux »).

- Enfin, certains investissements structurant ou d'intérêt départemental (aménagement routiers, équipements publics, équipements sociaux) financés par le Département pourront concourir indirectement à répondre aux priorités des contrats de ville.

Un protocole de préfiguration élaboré avec l'Etat permettra d'affiner le coût des opérations et de préciser les participations financières dans le cadre d'une convention de rénovation urbaine faisant l'objet d'un bilan annuel.

*
* *

Depuis l'automne 2014, le Département a participé à l'ensemble des groupes de travail et comités de pilotage chargés de l'élaboration de ces contrats de ville.

La loi du 21 février 2014 a prévu que ceux-ci doivent être signés durant l'année suivant celle du renouvellement général des conseils municipaux. Il est donc proposé à l'Assemblée Départementale de se prononcer sur le cadre d'intervention global du Département.

Sous réserve des crédits alloués par l'Etat et des crédits départementaux disponibles, l'approbation des contrats de ville et l'autorisation de les signer feront l'objet de délibérations distinctes.

La 2^{ème} Commission Action sociale, Santé, Prévention, Insertion, Logement Social a émis le 10 juin 2015 un avis favorable sur le cadre d'intervention du Département

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et statuer sur les orientations présentées.

**Le Conseil Départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE le cadre d'intervention global du Département au titre des contrats de ville et du nouveau programme national de renouvellement urbain.

**Délibération télétransmise en Préfecture
le 10 juillet 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 juillet 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de
l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET**

**Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé, Pour le Président,
Le 2ème Vice-Président du Conseil Départemental,
Raymond MUDRY**

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil Départemental**

SEANCE DU 06 JUILLET 2015

n° CD-2015-055

RAPPORTEUR : Mme CAMUSSO

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE - NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE
RENOUVELLEMENT URBAIN - CONTRAT DE VILLE DU BASSIN CLUSIEN - CADRE
D'INTERVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 juin 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

Mme Françoise CAMUSSO, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, Mme LEI
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme GONZO-MASSOL, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, M. AMOUDRY, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. BOCCARD, M. DAVIET, M. EXCOFFIER, M. MORAND, M. PACORET, M. PUTHOD
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
M. BARDET, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, M. RUBIN, Mme TERMOZ	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme DION, Mme GAY, M. MIVEL, M. MONTEIL, M. PEILLEX, Mme TOWNLEY	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	Adopté à l'unanimité	
Présents :	23	Voix Pour	28
Représenté(e)s :	5	Voix contre	
Suffrages Exprimés :	28	Abstention(s)	

Conformément au nouveau cadre fixé par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville qui intègrent les actions relevant des fonds européens structurels et d'investissement et s'articulent avec les contrats de plan conclus entre l'Etat et la Région.

Conclus pour une durée de 6 ans à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'Etat et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés, ces contrats doivent être signés par les Départements et les Régions.

Ils peuvent également être signés par la Caisse des Dépôts et Consignations, les organismes d'habitations à loyer modéré mentionnés les sociétés d'économie mixte mentionnées, les organismes de protection sociale, les chambres consulaires et les autorités organisatrices de la mobilité. Ils font l'objet d'une actualisation tous les 3 ans.

LE CONTRAT DE VILLE DU BASSIN CLUSIEN

Copiloté par la Ville de CLUSES et par la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagne (2CCAM), le contrat de ville du bassin clusien couvre le quartier prioritaire des Ewües à CLUSES. Issus de l'ancienne géographie prioritaire dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale, les quartiers du Crozet à SCIONZIER et des Valignons à MARNAZ sont désormais des territoires de veille active sur lesquelles une attention particulière sera portée.

Ce contrat joint en annexe repose sur trois grands piliers :

- cohésion sociale ;
- développement économique et emploi ;
- cadre de vie et rénovation urbaine.

Les objectifs opérationnels retenus se déclinent selon quatre axes transversaux :

- la promotion de l'égalité hommes/femmes ;
- la jeunesse ;
- la lutte contre les discriminations ;
- la citoyenneté et les valeurs de la République.

LE CADRE D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT

Reconnu par la loi en qualité de chef de file en matière de solidarité des populations et des territoires, le Département s'est fixé plusieurs priorités dans son projet stratégique « Haute-Savoie 2030 » en vue de contribuer à un aménagement et à un développement équilibré du territoire tenant compte de la progression constante de la population et de l'urbanisation en cours.

Avec la nouvelle programmation 2015/2020, pour la première fois, le Conseil Départemental est signataire des contrats de ville et sollicité pour leur mise en œuvre.

Dans cette perspective, il est proposé d'intervenir à CLUSES et dans son bassin par le moyen du droit commun, d'une part, et de crédits spécifiques, d'autre part.

- ***Pour le contrat de ville***

Toute personne ou famille ayant droit peut bénéficier de l'aide ou de l'action sociale sans distinction, qu'elle habite ou non dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. En conséquence, il n'est pas proposé d'inscrire des crédits supplémentaires à ce titre, mais de s'appuyer sur les dispositifs sociaux et médico-sociaux existant et de les valoriser pour favoriser l'accès des populations des quartiers prioritaires au droit commun, que ce soit :

- à titre individuel au travers des aides apportées aux personnes isolées et aux familles en difficultés (RSA, FSL, ASLL, MASP, allocations mensuelles, fonds d'aide aux jeunes, fonds départemental d'insertion, fond départemental d'action sociale facultative, procédures d'urgences) en cohérence notamment avec les orientations du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et du programme départemental d'insertion par l'Emploi (PDIE) ;
- au titre des actions collectives par les subventions et soutiens apportés aux collectivités locales et aux associations (ateliers et chantiers d'insertion, missions locales, prévention spécialisée, épiceries sociales, accès au droit et aides aux victimes) ;

L'intervention du Département pourra également se traduire par :

- la présence renforcée des services sociaux dans le cadre du nouvel Espace ressources au cœur du quartier des Ewües prenant appui sur les 15 professionnels du Pôle Médico-Social de CLUSES ;
- l'adaptation des objectifs et des modes d'intervention de la prévention spécialisée confiés à l'Etablissement Public Départemental Autonome (EPDA) ;

Axes - Orientations stratégiques - Objectifs opérationnels

Cohésion sociale	Cadre de vie et renouvellement urbain	Emploi et développement économique
<ul style="list-style-type: none"> - Enjeu 1 : Favoriser l'accès à la santé et à la prévention <ul style="list-style-type: none"> ❖ Renforcer et adapter l'offre de soins de proximité ❖ Promouvoir des actions d'éducation à la santé et de prévention ❖ Promouvoir des actions de santé environnement - Enjeu 2 : Favoriser l'accès au droit et lutter contre le non recours <ul style="list-style-type: none"> ❖ Offrir un accompagnement de proximité aux victimes et aux personnes en difficultés pour les orienter, réduire le non recours et les soutenir dans leurs recours. <ul style="list-style-type: none"> ❖ Accompagner les publics en difficulté pour les orienter et les soutenir dans leurs démarches et réduire la fracture numérique ❖ Favoriser la connaissance et l'application des valeurs de la République, du fonctionnement des institutions et des services publics - Enjeu 3 : Favoriser le lien social et l'insertion sociale <ul style="list-style-type: none"> ❖ Lutter contre l'isolement et le repli en favorisant la vie du quartier et la pratique d'activités sportives, culturelles, bénévoles ou associatives ❖ Renforcer l'estime de soi, l'autonomie et la montée en compétences des personnes ❖ Encourager l'émancipation et la participation citoyenne des habitants ❖ Favoriser la connaissance de la langue française - Enjeu 4 : Mettre en place une véritable politique de réussite éducative de la petite enfance à l'âge adulte <ul style="list-style-type: none"> ❖ Accompagner les enfants dans leurs processus de socialisation ❖ Améliorer le repérage des difficultés ❖ Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire ❖ Favoriser la réussite pour tous, par promotion de la diversité et de l'égalité filles garçons dans l'orientation scolaire et professionnelle et dans les activités péri et extra scolaire - Enjeu 5 : Apporter un accompagnement spécifique aux enfants et aux jeunes en difficulté ou en situation de rupture <ul style="list-style-type: none"> ❖ Agir sur tous les leviers qui concourent à l'épanouissement, à la sociabilisation et à l'émancipation ❖ Favoriser l'expérimentation de pratiques, le montage de projet, les stages, le bénévolat comme source de valorisation et de montée en compétence ❖ Associer, accompagner et valoriser les parents dans leurs rôles ❖ Faciliter l'orientation et l'accès aux soins des jeunes ayant des difficultés psychiques ou des conduites à risque. 	<ul style="list-style-type: none"> - Enjeu 1 : Favoriser la mixité sociale et les parcours résidentiels <ul style="list-style-type: none"> ❖ Mettre en place une politique de peuplement concertée à l'échelle intercommunale pour infléchir la spécialisation sociale des quartiers ❖ Agir sur les copropriétés en difficultés ❖ Adapter les parcs locatifs sociaux publics et privés aux demandes par des réhabilitations, des aménagements des espaces extérieurs, de la dé-densification, de la production - Enjeu 2 : Rendre les quartiers prioritaires attractifs et mieux les intégrer au reste des communes et territoire <ul style="list-style-type: none"> ❖ Rénover les espaces publics et les équipements ❖ Favoriser les flux de population depuis et vers les quartiers et améliorer l'accessibilité des quartiers ❖ Renforcer la mixité fonctionnelle des quartiers prioritaires au regard du restant des communes et du territoire en favorisant l'implantation d'offres qualitatives sur les quartiers. - Enjeu 3 : Assurer la tranquillité publique en développant la médiation, la proximité et la participation citoyenne <ul style="list-style-type: none"> ❖ Renforcer la gestion urbaine et sociale de proximité ❖ Assurer une présence de proximité pour l'accueil, l'information et l'accompagnement des publics ❖ Promouvoir la tranquillité publique, l'éducation au développement durable et au tri, l'éducation aux bonnes pratiques du vivre ensemble ❖ Favoriser la participation et l'implication de tous les habitants dans la vie du quartier et de la commune. 	<ul style="list-style-type: none"> - Enjeu 1 : revitaliser les Ewues <ul style="list-style-type: none"> ❖ Soutenir les commerces et services publics existants pour freiner la perte d'attractivité du quartier et favoriser l'implantation de la création d'activité ❖ Promouvoir et coordonner toutes initiatives permettant de rendre le quartier attractif à une zone de chalandise large ❖ Organiser le développement des équipements commerciaux de manière cohérente à l'échelle intercommunale - Enjeu 2 : lutter contre la stigmatisation du quartier et de ses habitants <ul style="list-style-type: none"> ❖ Communiquer sur les atouts et les aides mobilisables pour lever certaines réticences et discriminations envers la création d'activité sur le quartier ou l'emploi d'habitants des Ewues. ❖ Accompagner de manière adaptée les publics en difficulté pour les orienter et les soutenir dans leurs démarches de création d'activité ou de recherche d'emploi ❖ Promouvoir la mise en place de clauses d'insertion au bénéfice des publics prioritaires dans les marchés publics des partenaires du contrat de ville - Enjeu 3 : Rapprocher offres et demandes d'emploi <ul style="list-style-type: none"> ❖ Repérer et lever les freins à l'emploi et à la formation des publics prioritaires et soutenir les actions de remobilisation de ces publics ❖ Améliorer l'accueil, l'information et l'accompagnement des publics en matière d'orientation et de formation professionnelle ❖ Mobiliser l'économie, favoriser la rencontre entre employeurs et demandeurs d'emploi, alternants, stagiaires...

- l'expérimentation dans les quartiers prioritaires du nouvel accompagnement global (en cours de finalisation avec Pôle Emploi) des allocataires du RSA en recherche d'emploi en lien avec la commission locale d'insertion par l'emploi (CLIE).

Dans le champ médico-social propre à ses missions, le Département pourra s'engager auprès de l'Agence Régionale de Santé, des services de l'Etat et des collectivités territoriales concernées pour tout appel à projet visant à développer les activités de la maison des adolescents et des équipes mobiles psycho-sociales dans le quartier prioritaire.

- ***Pour la nouvelle programmation de rénovation urbaine***

- En application de la délibération de l'Assemblée Départementale du 19 mars 2015, le Département interviendra dans le cadre du Contrat de Projet Etat Région (CPER) au titre de la rénovation urbaine notamment pour Cluses et Scionzier autour des priorités suivantes :

- la réhabilitation/démolition de copropriétés en grande difficulté ou en voie de fragilisation ;
- le réaménagement des espaces publics et des cheminements doux, le renforcement des équipements publics et la mise en œuvre de la gestion urbaine et sociale de proximité ;
- le maintien et le renforcement des services publics dans les quartiers ;
- la construction de logements locatifs aidés et la réhabilitation du parc social (rénovation thermique) ;
- la dé-densification ou le désenclavement des quartiers ;
- le traitement des pieds d'immeuble.

Ces financements interviendront en cohérence avec les crédits spécifiques attribués au titre des projets d'intérêt régionaux (PRIR) destinés à abonder les enveloppes financières (volet cadre de vie) dont CLUSES et SCIONZIER seront bénéficiaires.

Dans cette optique, il est proposé une aide renforcée pour le quartier prioritaire selon les modalités suivantes :

- pour les copropriétés dégradées : aide aux syndicats de copropriétaires à hauteur de 25 % du coût des travaux HT, avec un financement maximum par contrat de ville à déterminer en fonction des opérations retenues, de leur coût chiffré et des financements alloués par l'ensemble des signataires ;
- pour l'aménagement des espaces publics : 50 % du coût des travaux HT avec un financement maximum par contrat de ville à déterminer en fonction des opérations retenues, de leur coût chiffré et des financements alloués par l'ensemble des signataires ;
- pour la réhabilitation du parc public : aide à hauteur de 22,5 % du montant HT, avec un financement maximum par contrat de ville à déterminer en fonction des opérations retenues, de leur coût chiffré et des financements alloués par l'ensemble des signataires.

- Au titre du droit commun, et suivant ses règles classiques d'intervention par les aides à la pierre, le Département qui a mis en place une politique triennale en faveur du logement aidé, pourra mobiliser des moyens complémentaires à l'enveloppe du CPER et aux interventions des bailleurs pour :

- l'aide à la production de logements locatifs aidés financés en PLUS et PLAI ;
- l'appui à la réhabilitation du parc public pour accompagner l'amélioration de la performance énergétique du parc de logements aidés ;
- le soutien aux collectivités dans leur effort d'accueil de logements aidés ;
- l'aide à la production de logements conventionnés destinée aux propriétaires bailleurs ;

- l'aide aux propriétaires occupants à revenus modestes pour lutter contre la précarité énergétique (en lien avec le programme « Habiter Mieux »).
- Enfin, certains investissements structurant ou d'intérêt départemental (aménagement routiers, équipements publics, équipements sociaux) financés par le Département pourront concourir indirectement à répondre aux priorités du contrat de ville. Ce pourra notamment être le cas de :
 - la réalisation de la maison de santé pluriprofessionnelle à CLUSES en articulation avec le centre de soins de 1^{er} recours existant ;
 - l'aménagement d'une voie d'accès au collège Jean-Jacques GALLAY à SCIONZIER depuis le giratoire des Cliaouès afin de désenclaver le Crozet en reliant le quartier vers MARNAZ.

Un protocole de préfiguration élaboré avec l'Etat permettra d'engager des études d'ingénierie et d'affiner le coût prévisionnel des opérations figurant en annexe au contrat avant qu'une convention de rénovation urbaine précise les participations financières de chaque partenaire.

*
* *

Depuis l'automne 2014, le Département a participé aux travaux des groupes de travail et du comité de pilotage chargés de l'élaboration de ce contrat.

La loi du 21 février 2014 a prévu que les contrats de ville doivent être signés durant l'année suivant celle du renouvellement général des Conseils Municipaux.

Il est donc demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et statuer.

Le Conseil Départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

APPROUVE sur les orientations présentées dans le contrat de ville du Bassin Clusien ;

APPROUVE le cadre d'intervention du Département ;

AUTORISE M. le Président à signer ce contrat.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 10 juillet 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 juillet 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de
l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé, Pour le Président,
Le 2ème Vice-Président du Conseil Départemental,
Raymond MUDRY



**CONTRAT DE VILLE
DU BASSIN CLUSIEN**

Contrat cadre signé le lundi 6 juillet 2015

Sommaire

PREAMBULE

I. PRESENTATION GENERALE

p 4

A. Présentation du territoire

A.1 : situation géographique cartographiée du bassin clusien

A.2 : Caractéristiques du bassin clusien

A.3 : La communauté de communes Cluses Arve et Montagnes et son projet de territoire au travers des autres démarches de planification articulées avec le contrat de ville

A.3.1 : l'Agenda 21

A.3.2 : Le contrat de développement durable Rhône-Alpes sur le Faucigny et sur le Mont-Blanc

A.3.3 : Le Programme Local de l'Habitat (PLH) :

B. Présentation des communes et quartiers en politique de la ville

B.1 : Cartographie des communes et des quartiers (Cluses, Scionzier, Marnaz)

B.2 : Présentation du parc social du territoire

B.3 : Diagnostic social et urbain du territoire

C. Etat des lieux de la politique de la ville sur l'EPCI

C.1: Historique de la politique de la ville sur le territoire

C.2 : Bilan de la politique de la ville de 2007 à 2013

C.2.1 : Une réelle plus - value apportée par le CUCS de la Moyenne Vallée de l'Arve :

C.2.2 : Une animation des dynamiques locales et partenariales

C.2.3 : Un ciblage des thématiques et des financements des actions

C.2.4 : Focus sur la politique de la ville à Scionzier

C.2.5 : Focus sur la politique de la ville à Marnaz

II. ORGANISATION

p 29

A. Modalité de pilotage et de gouvernance

A.1 : Rôle et compétence des différents organes

A.2 : Calendrier de la démarche d'élaboration du contrat de ville et des démarches connexes

B. Participation des habitants

III. CADRE STRATEGIQUE DU CONTRAT DE VILLE DU BASSIN CLUSIEN

p 36

A. Diagnostic participatif

A.1 : Pilier cohésion sociale

A.1.1 : L'accès à la prévention et aux soins : une priorité politique à Cluses

A.1.2 : Le lien social

A.2 : Pilier développement économique et emploi

A.2.1 : Les principaux constats

A.2.2 : Focus sur la situation de l'emploi sur le territoire

A.3 : Pilier cadre de vie et rénovation urbaine

A.4 : Axe transversal sur les questions de Jeunesse

A.5 : Axe transversal Citoyenneté et valeurs de la République

A.5.1 : Déficit de connaissance et d'application des valeurs citoyennes

A.5.2 : Renforcer la prévention et la lutte contre la délinquance

B. Les orientations de l'EPCI en politique de la ville : présentation du cadre stratégique du contrat de ville du bassin clusien

C. Définition du quartier vécu des Ewües : cartographie

IV. OBJECTIFS OPERATIONNELS DU CONTRAT DE VILLE DU BASSIN CLUSIEN ET LEUR MISE EN ŒUVRE

p 57

V. CADRE D'INTERVENTION DES SIGNATAIRES & SIGNATURES

p 85

VI. ANNEXES (*Annexes financières détaillées en support spécifique format A3 joint*)

Préambule – CADRE LEGAL D'UN CONTRAT DE VILLE

Les contrats de ville de nouvelle génération succèdent à compter de 2015 aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale. Ils constituent le cadre d'une politique de la ville renouvelée.

L'Etat, par l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale urbaine définit ce nouveau cadre contractuel.

La circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville en rappellent les principes structurant :

- Un contrat unique intégrant les dimensions sociales, urbaines et économiques
- Un contrat piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés
- Un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales
- Un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants

Ces principes visent à :

- Ne plus envisager la situation des quartiers prioritaires indépendamment de celle de son territoire d'inscription et des ressources qu'il recèle. Cela renvoie directement à l'objectif de réduction des écarts de développement à l'échelle du territoire.
- Envisager de façon prospective l'évolution des quartiers prioritaires au sein du territoire : asseoir toute programmation d'action qu'elles relèvent du droit commun ou des dispositifs spécifiques sur une réflexion stratégique préalable
- Inscrire le contrat de ville dans les documents de planification stratégique existants qui constituent un élément essentiel.

I - PRESENTATION GENERALE

A) PRESENTATION DU TERRITOIRE

A.1. Situation géographique cartographiée du bassin clusien :



La moyenne vallée de l'Arve, en Haute-Savoie, située entre Genève, Chamonix et Annecy, accueille un important bassin de vie de plus de 90 000 habitants dont les trois principaux pôles sont, d'est en ouest : Cluses (17 408 hab.), Bonneville (11 908 hab.) et la Roche-sur-Foron (10 446 hab.).

L'activité industrielle et plus particulièrement le décolletage et la mécatronique ont marqué le développement économique et urbain de la vallée durant ces dernières décennies, tandis que le tourisme blanc se développait dans les communes concernées par la moyenne et haute montagne en parallèle des activités agricoles et forestières plus traditionnelles.

La Communauté de communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) présente ainsi des entités géographiques offrant un paysage varié allant de 420 m à 2749 m d'altitude, et des dynamiques socio-économiques complémentaires :

- Un ensemble de communes plus rurales, appelées « communes balcons », occupent l'espace montagnard surplombant la vallée de l'Arve et se caractérisent par la présence d'importants espaces agricoles et forestiers, et notamment d'une grande zone Natura 2000, et par une activité touristique et de loisirs bien développée (petites stations de sports d'hiver, randonnées,...). La commune d'Arâches-la-Frasse est aussi le support de deux importants domaines skiables : Les Carroz et Flaine (en commun avec la commune de Magland).

- Les communes situées dans le fond de la vallée et sur les coteaux (Cluses, Scionzier, Marnaz, Theyez, Magland) constituent un ensemble urbain quasi continu, reliées entre elles par deux grands axes structurants : l'autoroute A40 et le corridor naturel de la rivière Arve.

Il s'agit d'un espace où domine le secteur industriel avec la présence du pôle urbain de Cluses et plusieurs zones industrielles, zones d'activités et zones commerciales. Le fond de vallée est ainsi caractérisé par la présence d'une multitude d'ateliers et d'usines de sous-traitance, et par une densité urbaine relativement forte (jusqu'à 1720 habitants au km² à Cluses).

Cette quasi mono activité industrielle explique la présence de populations qui cumulent des difficultés sociales très importantes et spécifiques, caractéristiques des territoires en politique de la ville. Il s'agit de populations ouvrières, issues de l'immigration ou d'autres régions françaises sinistrées en matière d'emploi.

En outre, la situation doublement frontalière avec l'Italie et la Suisse attire une émigration conséquente de personnes promo-arrivantes également en grande difficulté.

A.2. Caractéristiques du bassin clusien :

Des spécificités fortes caractérisent ce bassin et méritent donc d'être décrites pour être prises en compte :

- **Un pôle urbain, des communes périurbaines et des communes rurales.**
 - Un pôle urbain central en vallée de l'Arve : Cluses, qui compte 17 859 habitants soit 30 % de la population du territoire du Faucigny, est l'une des zones les plus denses au niveau régional. La ville concentre la majorité des emplois et regroupe la majorité des équipements et des services. Cependant, la commune est caractérisée par un solde migratoire négatif et une population vieillissante.
 - La majeure partie des nouveaux habitants ne s'installe pas dans le centre urbain.
 - Des communes périurbaines sur la première couronne clusienne sont en plein développement pour répondre aux demandes de logement et de services de proximité.
 - Cependant, les tendances actuelles, avec notamment la crise économique de 2008 qui a fortement impacté le tissu industriel, le développement de la périurbanisation et de l'étalement urbain, présentent des risques d'une relative perte de l'attractivité du territoire. Cette perte d'attractivité est confirmée par la diminution de l'arrivée de nouvelles personnes.

- **La démographie :**
 - Une croissance démographique en ralentissement.
 - Un vieillissement de la population.
 - Un faible niveau de qualification de la population
 - Des difficultés de maîtrise de la langue française et d'écriture particulièrement importantes
 - Des difficultés socio économiques importantes dans un bassin où le coût de la vie reste élevé

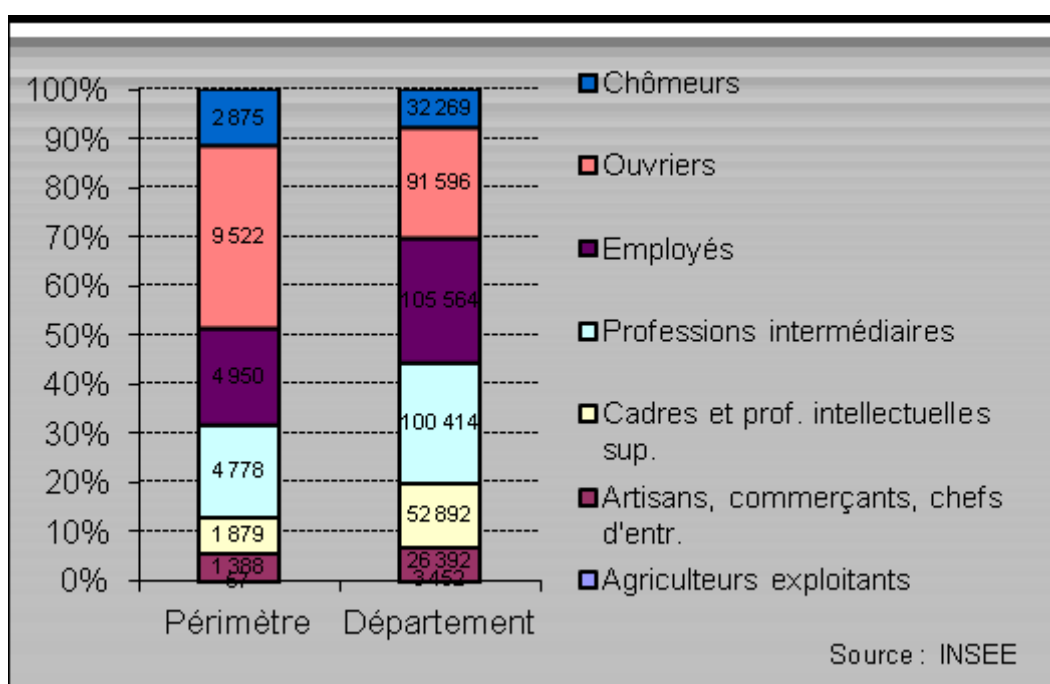
- **La politique de logement.**
 - Des coûts de logement dans le parc privé élevé, frein à la décohabitation
 - Un parc de logements vieillissant et non adapté aux besoins de la population.
 - Un déficit de logements sociaux
 - Un évitement des demandes de logement sur les quartiers politique de la ville

- **Un déficit de transport et des difficultés de mobilité importantes :**
 - Une offre de transport interurbaine insuffisante.
 - Une unique offre de transports en commun urbaine.
 - Vers la mise en place d'une offre de transport en commun interurbaine.

- **L'économie locale :** Les spécificités de ce tissu industriel prépondérant sont les suivantes :
 - L'emploi est essentiellement industriel et soumis aux aléas de la conjoncture internationale.
 - Un besoin en main-d'œuvre de plus en plus qualifiée suite à la délocalisation des activités à faibles technicités et les évolutions technologiques. Les entreprises rencontrent de plus en plus de difficultés à recruter des personnes disposant des qualifications répondant aux besoins de la production.
 - 60 % des entreprises ont moins de 10 salariés.

- Une position de sous-traitant qui a une incidence sur la gestion de l'entreprise et une dépendance vis-à-vis des donneurs d'ordres. Suite à la crise financière de 2009 qui a touché de plein fouet l'automobile, les industriels ont vu leur activité se réduire du fait de la forte dépendance de ce territoire.
- Les mutations auxquelles doit faire face le tissu industriel : pressions environnementales, besoin de mutualisation pour être compétitif, une gouvernance locale en associant les partenaires...

Aujourd'hui encore la situation de l'emploi demeure dégradée et très contrastée selon que l'on se situe sur le haut de la vallée ou sur la basse ou moyenne vallée. Les taux de chômage s'élevèrent au 3ème trimestre 2014 à 9.9% sur la vallée de l'Arve et à 6.4% sur le Mont Blanc et sont à mettre en perspective avec les taux moyens de 2007 qui étaient de 6.7% en vallée de l'Arve et 4.6% sur le Mont Blanc. A titre de comparaison les taux enregistrés pour le 3ème trimestre 2014 sont de 10% pour le niveau national, 8.9% pour la région Rhône Alpes et 7.5% pour la Haute Savoie.



A.3. La communauté de communes Cluses Arve et montagnes et son projet de territoire au travers des autres démarches de planification articulées avec le contrat de ville :

L'EPCI de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) ne s'est constituée que très récemment (été 2012) et ses services sont opérationnels depuis le 1er janvier 2013.

La Communauté de communes Cluses Arve et Montagnes rassemble **10 communes** : Arâches, Cluses, Le Reposoir, Magland, Marnaz, Mont Saxonnex, Nancy sur Cluses, Saint Sigismond, Scionzier et Thyez.

La 2CCAM compte **45 319 habitants** (population totale recensement 2013) et présente également des composantes démographiques hétérogènes, allant de 437 habitants pour Nancy sur Cluses, à 17 958 habitants pour la ville centre de Cluses.

Population totale 2015 de la 2CCAM	POP_INSEE	Commune
45 319	17 958	Cluses
	7 704	Scionzier
	5 940	Thyez
	5 278	Marnaz
	3 258	Magland
	1 943	Arâches-la-Frasse
	1 657	Mont-Saxonnex
	626	Saint Sigismond
	522	Le Reposoir
	437	Nancy-sur-Cluses

La 2CCAM a pris la compétence Politique de la Ville au 1^{er} janvier 2013, compétence auparavant déléguée par ses communes membres au SIVU Actions Ville. A la dissolution de ce syndicat au 31/12/2013, la 2CCAM a pris le portage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et son animation sur son territoire.

Les objectifs du contrat de ville rejoignent les ambitions du projet de territoire de la Communauté de communes Cluses Arve et montagnes et de ses communes membres déclinés au travers des autres dynamiques partenariales que l'EPCI porte.

A.3.1. L'Agenda 21 :

En 2008, la ville de Cluses a souhaité s'engager dans un programme Agenda 21 local, devenant ainsi la 5^{ème} ville de Haute-Savoie et l'une des 500 collectivités françaises à se lancer dans cette démarche globale de développement durable.

A partir de 2009, les communes voisines, dans le cadre de leur réflexion sur la construction d'une intercommunalité, ont choisi de s'associer à cette réflexion sur le développement durable et de participer elles aussi au projet Agenda 21 local.

Une méthode de travail sur deux ans a été mise en place (diagnostic partagé, stratégie, programmation), afin d'aboutir début 2011 à un plan d'actions concret sur trois ans (2011-2014), proposant à la fois des actions dans la continuité des politiques déjà engagées, mais également des projets innovants ou

exemplaires.

Le programme d'actions de l'Agenda 21 local arrivant à son terme, cette année 2015 sera consacrée à la mise en oeuvre d'une démarche de renouvellement : ateliers et réunions de concertation, groupe de travail sur la création d'une nouvelle charte locale de développement durable, etc. ...

Le contrat de ville du bassin clusien s'inscrit clairement dans le volet cohésion social de cet Agenda 21.

L'élaboration du contrat de ville a coïncidé avec celle de l'agenda 21 : des échanges et rencontres-formation sur le développement durable alimentent cette prise en compte et le décloisonnement des dimensions environnementales et sociales dans ces deux dispositifs.

A.3.2. Le Contrat de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA) sur le Faucigny (14 communes) et sur le Mont-Blanc (14 communes) :

Depuis 2013, la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes assure le portage administratif et juridique de l'animation du Contrat de Développement Durable du Faucigny par le biais d'un système de convention signée entre la Communauté Cluses Arve et Montagnes et la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre.

La mise en oeuvre d'une procédure contractuelle avec la Région Rhône-Alpes pour accompagner le développement local du territoire existe depuis 20 ans. Un premier Contrat de Développement Economique de Bassin (CDEB) a été signé en 1995 pour une durée de trois ans, lui a succédé un Contrat Global de Développement (CGD) signé en 2003 et renommé CDRA. Le premier contrat visait des objectifs purement économiques dans le secteur de l'industrie et n'avait pas d'approche territoriale propre. Le second contrat affichait encore le développement économique industriel comme une priorité, mais d'autres actions ont pu voir le jour (développement touristique, agricole, environnemental, culturel...), elles devaient s'inscrire dans le cadre d'un projet de territoire.

Aujourd'hui, véritable projet de territoire, sur 6 ans, l'objectif de la démarche est d'apporter des réponses face à la fragilité de l'économie locale fortement dépendante de la conjoncture économique et de proposer une stratégie partagée par les acteurs économiques en vue de renforcer notre économie.

Face à la richesse et la fragilité des espaces naturels du territoire, la Communauté de Communes Cluses Arve et montagnes a élaboré en partenariat avec les acteurs locaux :

- une charte forestière
- un Contrat Espaces Naturels Sensibles

A.3.3. Le Programme Local de l'Habitat (PLH) :

La Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes ayant constaté l'importance croissante prise par les problématiques liées au logement et à l'habitat sur le fonctionnement du territoire et son développement, a décidé de lancer une démarche d'élaboration de Programme Local de l'Habitat en 2013.

Les enjeux du PLH sont en effet en corrélation étroite avec ceux du contrat de ville car ils sont les suivants :

- lutter contre l'exclusion et la ségrégation sociale,
- favoriser un développement équilibré du territoire grâce à la diversité de l'habitat et à la mixité des fonctions urbaines aux différentes échelles territoriales,
- favoriser la mobilité résidentielle et éviter les phénomènes de relégation,
- offrir à l'ensemble de la population notamment aux plus démunis, un véritable droit au logement et à l'accès aux services et aux équipements urbains.

Ce projet constitue une opportunité de renforcer les complémentarités et les solidarités entre communes tout en accompagnant la mutation de l'habitat et permettre au territoire d'offrir toujours plus de qualité de vie à ses habitants. C'est l'occasion pour la communauté de communes de valoriser son tissu urbain et son habitat tout en répondant aux enjeux forts du territoire, comme les nouvelles dynamiques démographiques en fond de vallée, les besoins en matière de logement social et saisonnier, la pression foncière, les friches industrielles.

Veillant à l'articulation des politiques d'aménagement et de développement du territoire (planification spatiale, urbanisme, économie, transport, foncier ...), le but du PLH est de favoriser la mixité sociale et de permettre une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logement sur un territoire donné.

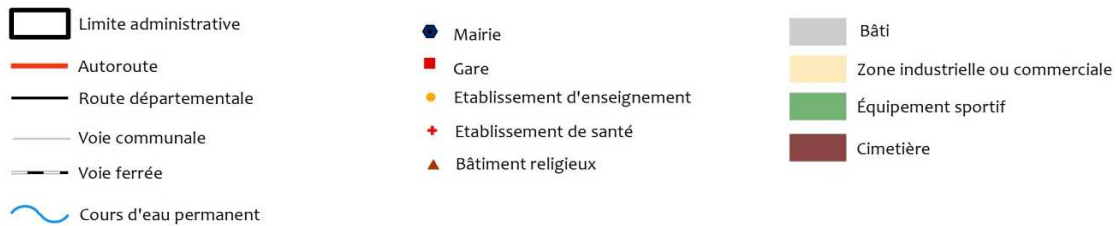
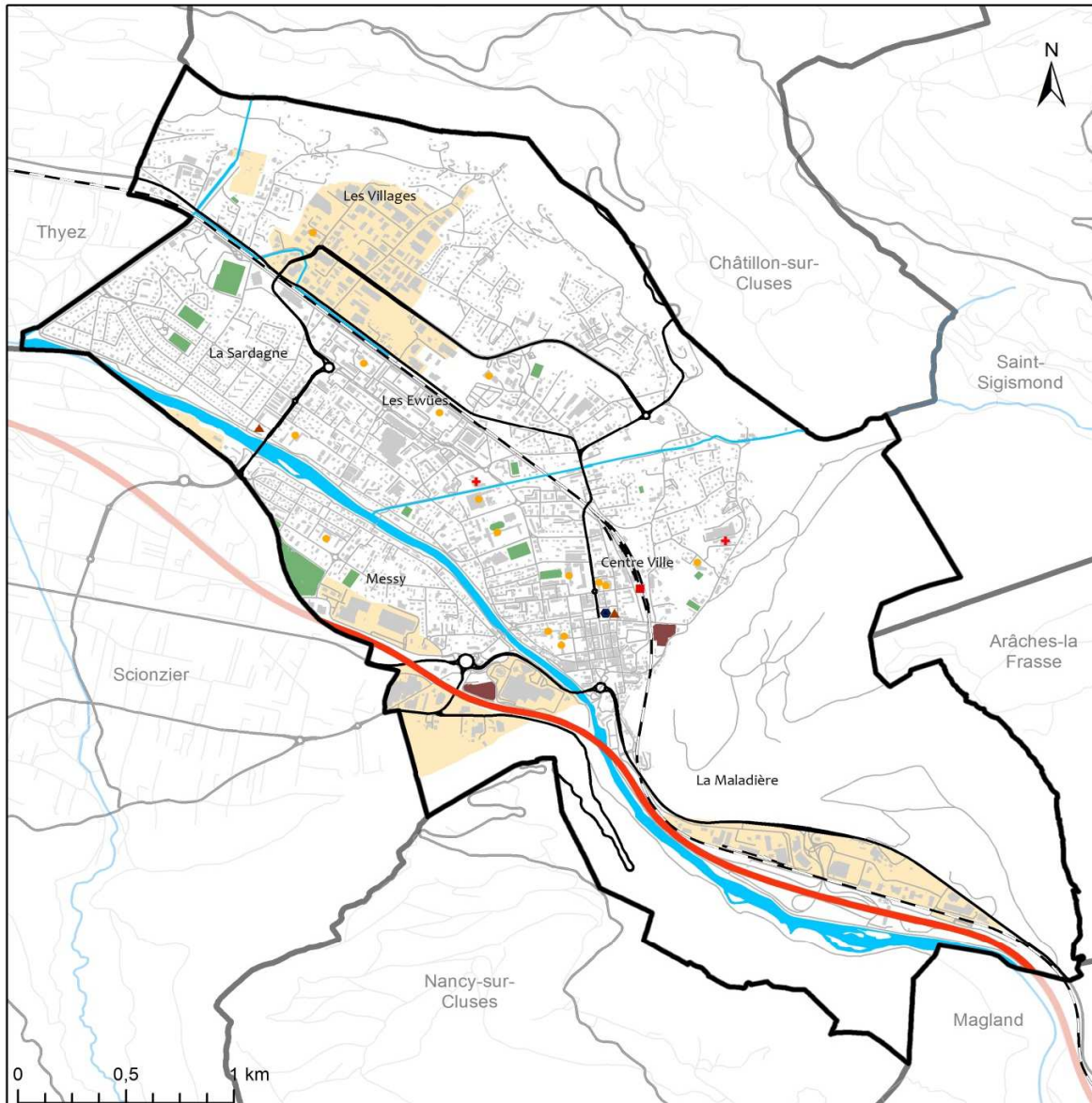
L'élaboration conjointe des démarches de politique de la ville et de PLH se nourrissent mutuellement, tant sur le diagnostic que sur les orientations, dans le cadre d'une démarche intégrée (cf calendrier de déroulement en annexe).

B) PRESENTATION DES COMMUNES ET QUARTIERS EN POLITIQUE DE LA VILLE :

B.1. CARTOGRAPHIE DES COMMUNES ET DES QUARTIERS :

→ La commune de CLUSES :

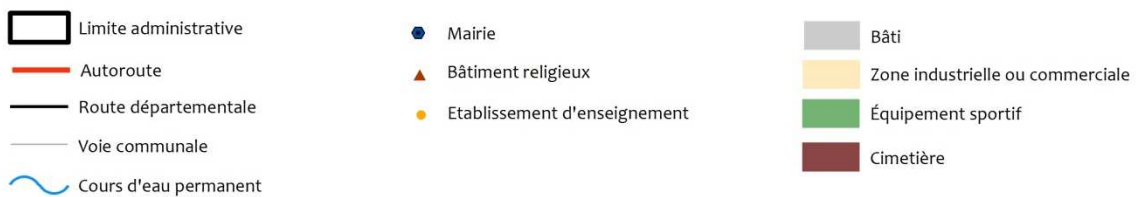
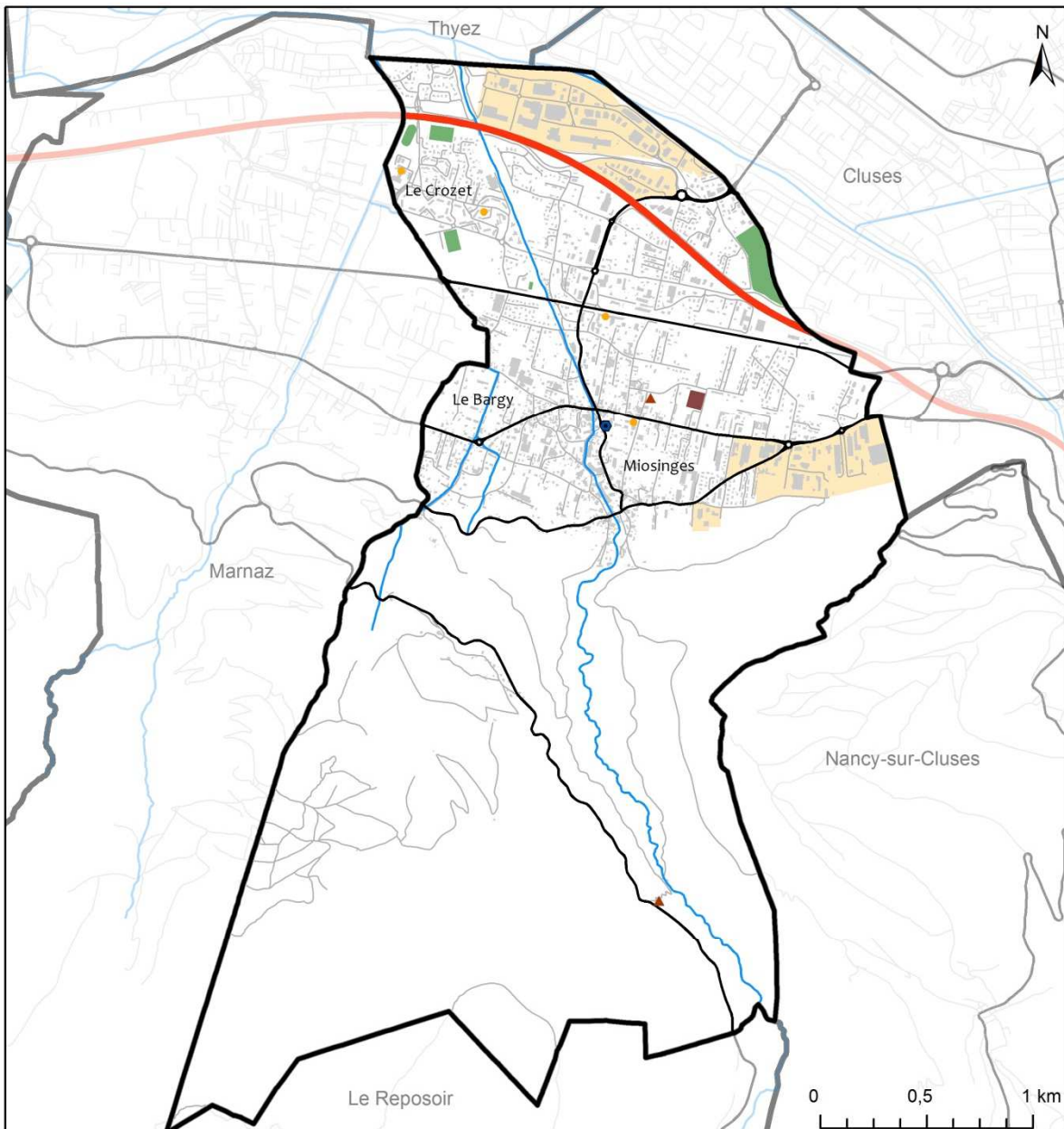
Organisation générale de la commune



Source: IGN ©: BD Carto
Réalisation: C.Serac, Polytech Tours, 2CCAM - 11 juillet 2013

→ La commune de SCIONZIER

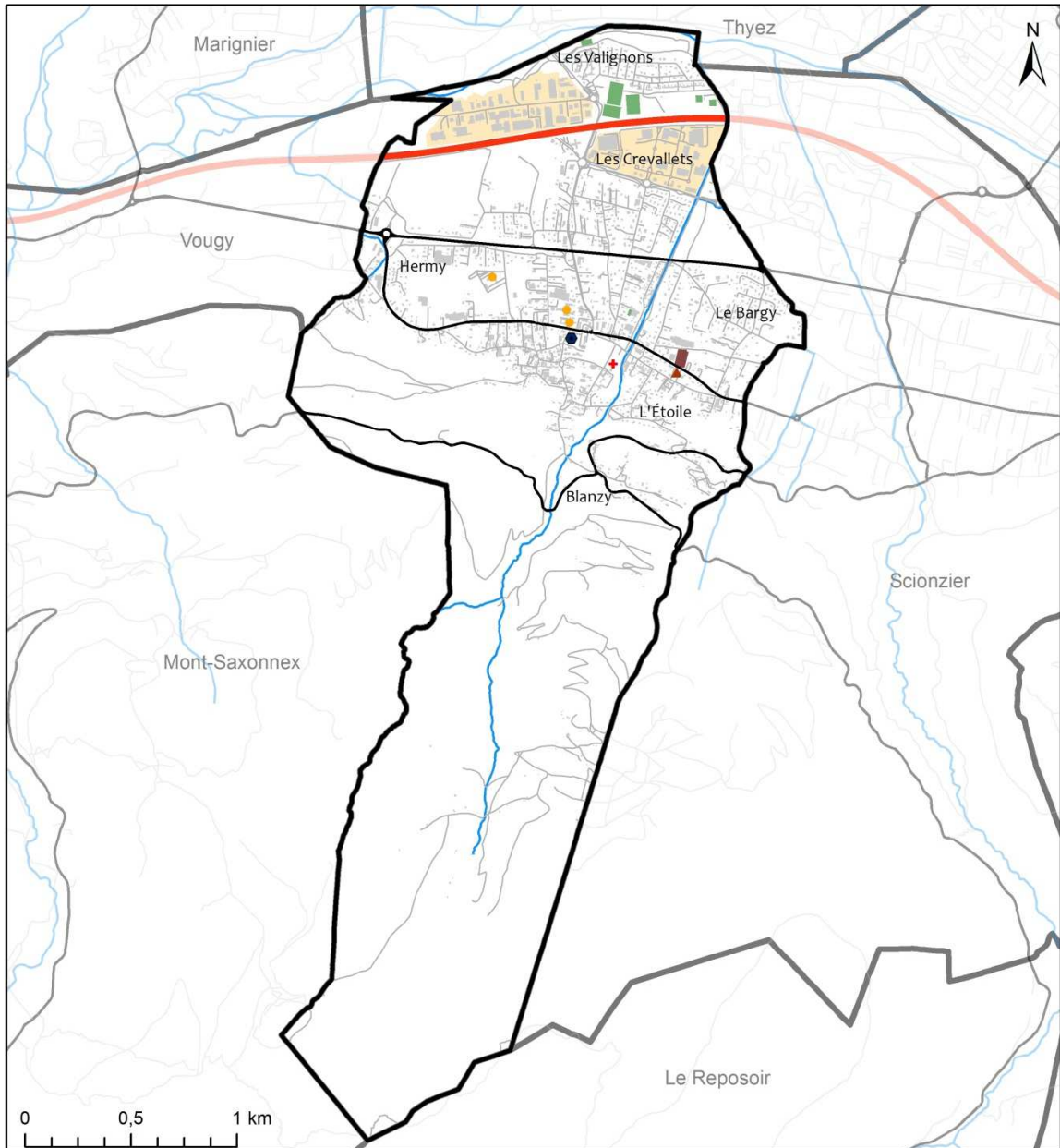
Organisation générale de la commune



Source: IGN ©: BD Carto
Réalisation: C.Serac, Polytech Tours, 2CCAM - 11 juillet 2013

→ La commune de MARNAZ

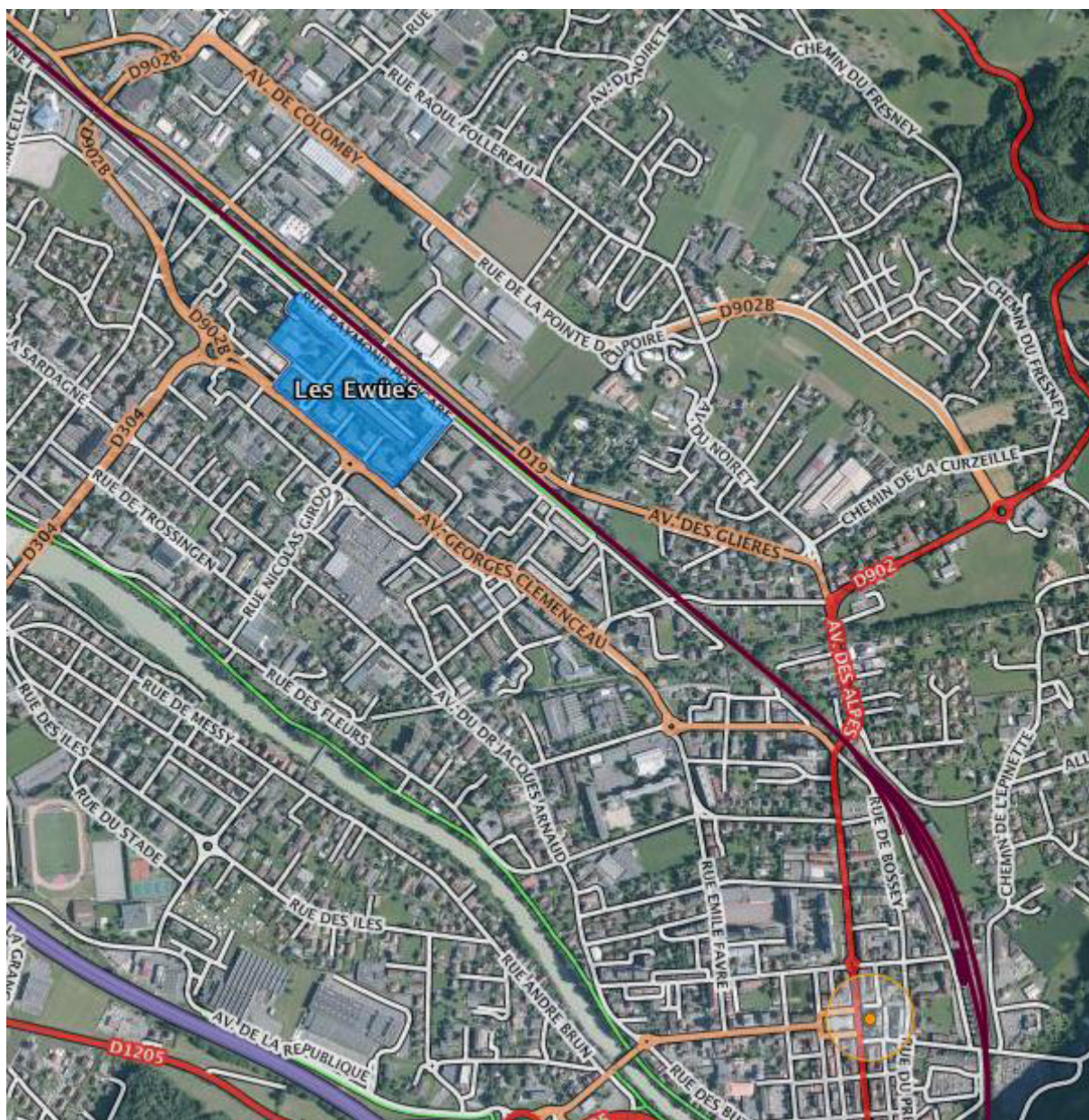
Organisation générale de la commune



Sources: IGN © BD Cartho
Réalisation: C.Serac, Polytech Tours, 2CCAM - 11 juillet 2013

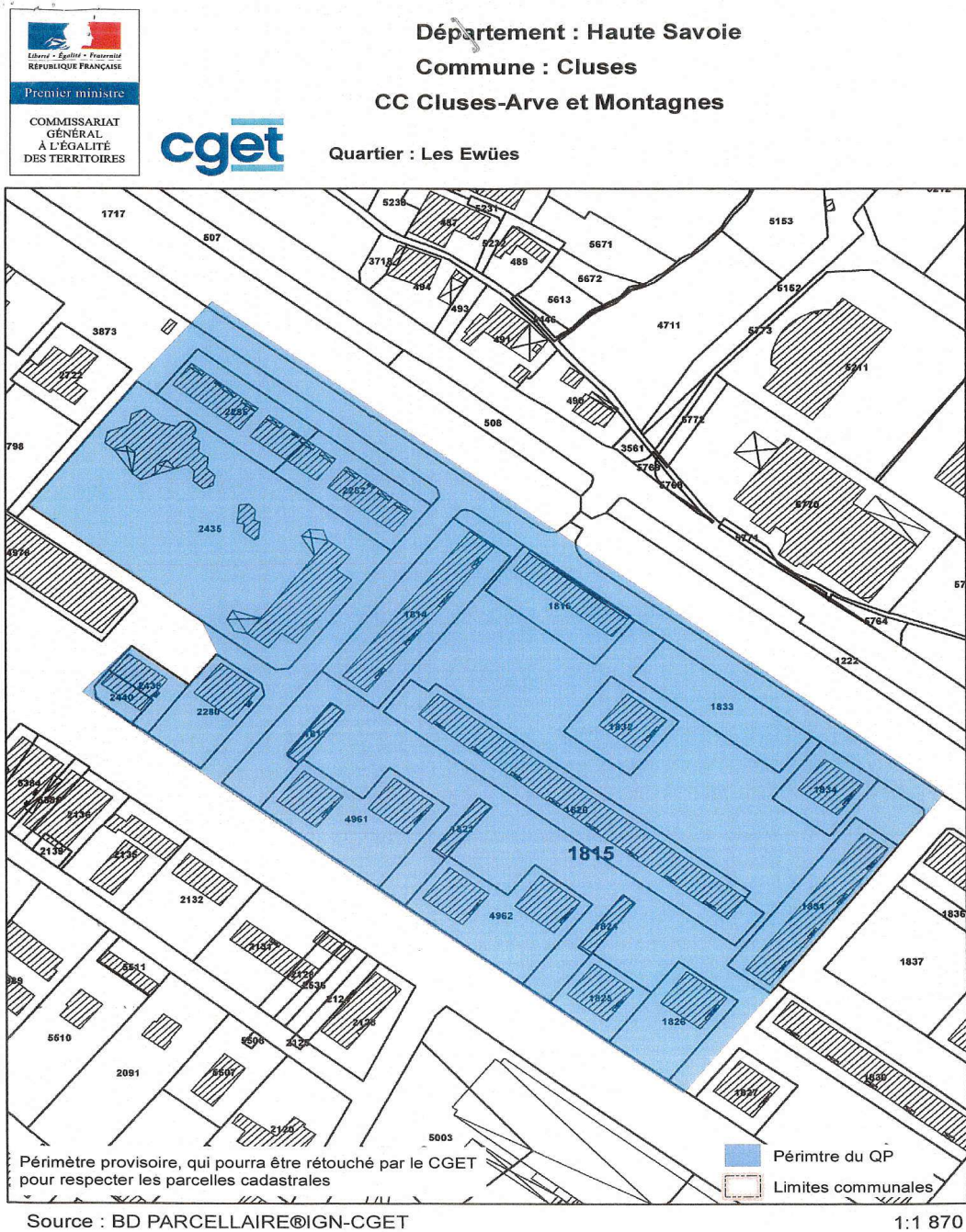
→ Le quartier prioritaire : les EWUES à Cluses

* Localisation au sein de la commune de Cluses :



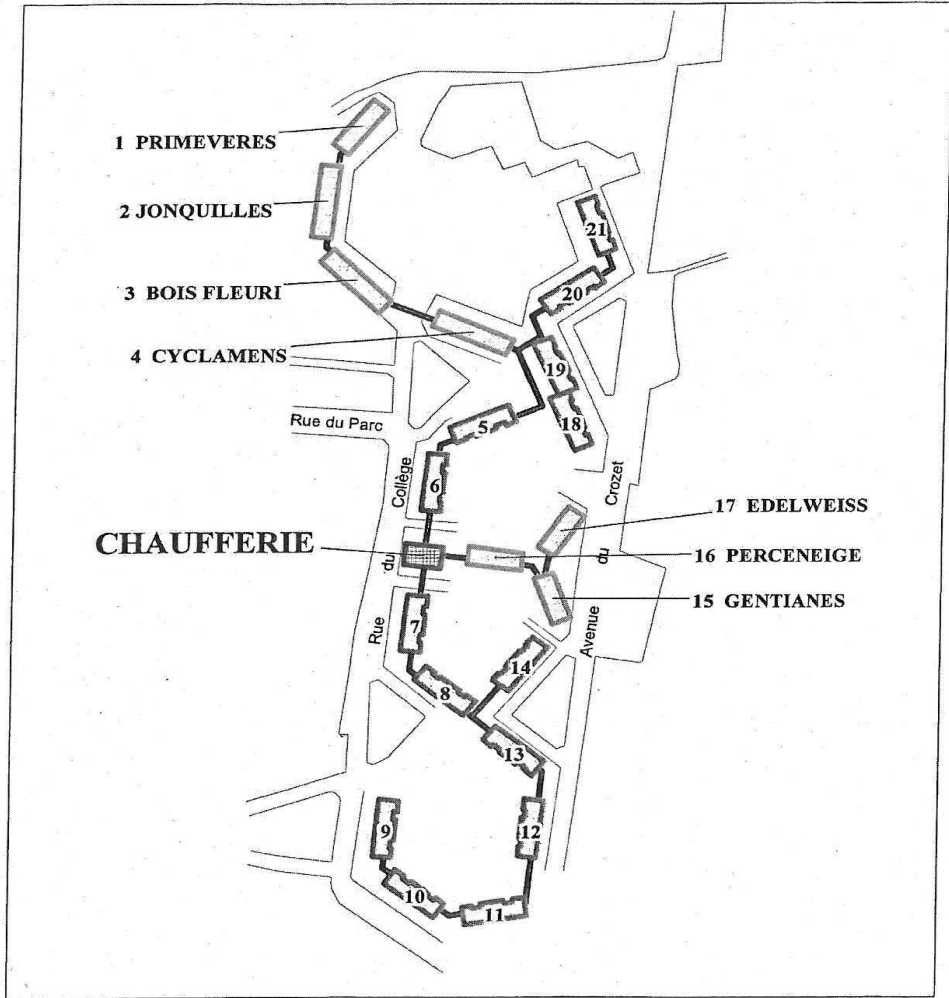
* Périmètre réglementaire retenu par l'Etat :

Décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 : la population du quartier retenu concerne 1 300 habitants pour un revenu médian de 12 000€.

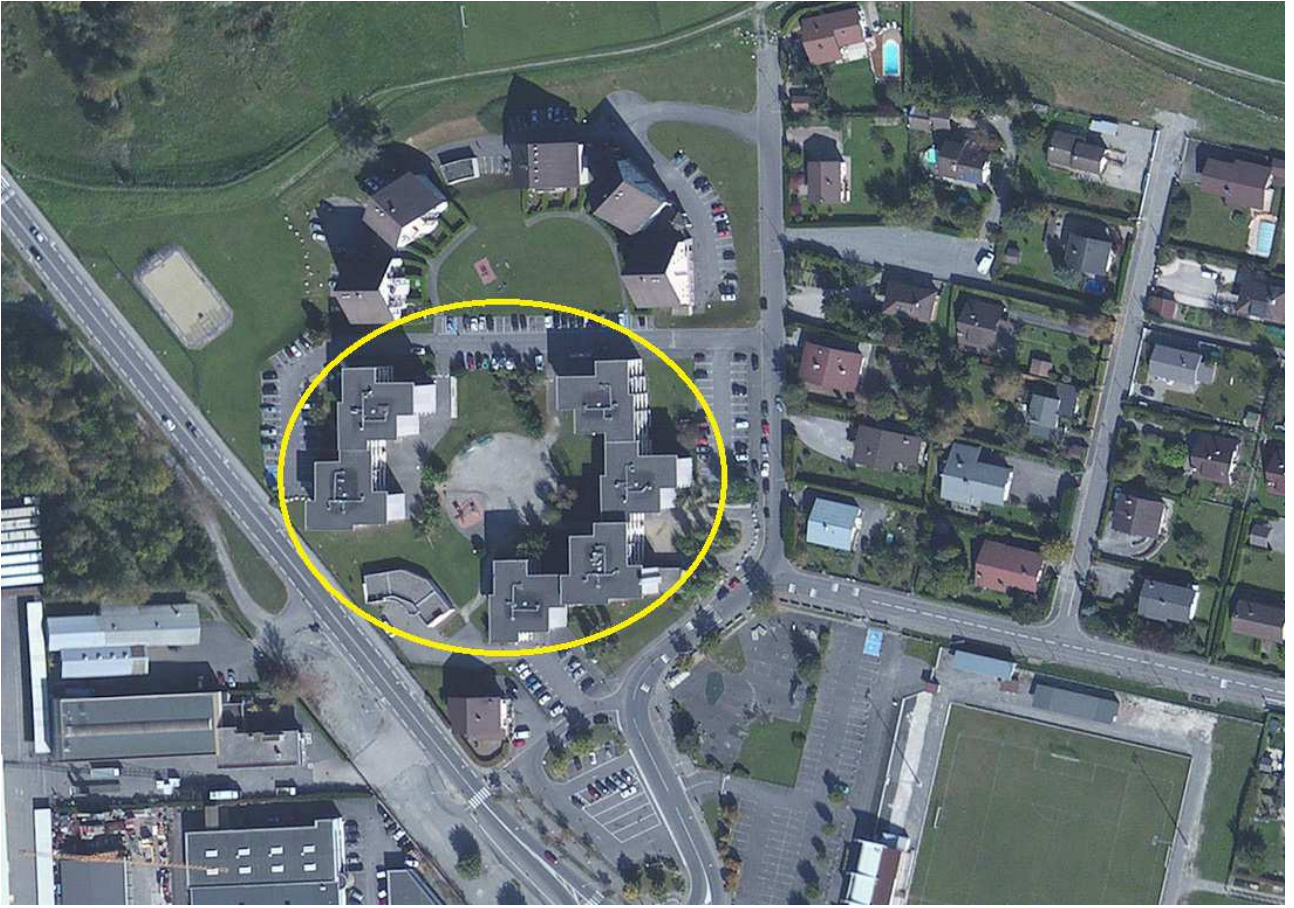


→ Les quartiers classés en veille active : le CROZET à Scionzier et les VALIGNONS à Marnaz

* Le CROZET à Scionzier :



* Les Valignons à Marnaz :



B.2. PRESENTATION DU PARC SOCIAL DU TERRITOIRE

→ Les logements sociaux à Cluses :

Cluses est la commune la plus avancée de la 2CCAM en termes de parc social : - 21,3 % de logements sociaux, soit 1 594 logements à destinations des ménages modestes (2011). Cependant au titre de la loi Duflot, on compte un déficit de - 22,8 % de logements sociaux (soit 169 logements à réaliser pour atteindre les 25 %).

Plus spécifiquement, le quartier des Ewües est constitué de 1292 logements, représentant 15,4% des logements recensés sur l'ensemble de la commune de Cluses. Deux quartiers comptent plus de logements : Le centre-ville, qui concentre près d'un tiers des logements de Cluses (30,3%), et Les Villages (17,7%).

Par ailleurs, la grande majorité des logements HLM de la commune de Cluses est située sur le quartier des Ewües : 60% des logements HLM loués y sont implantés.

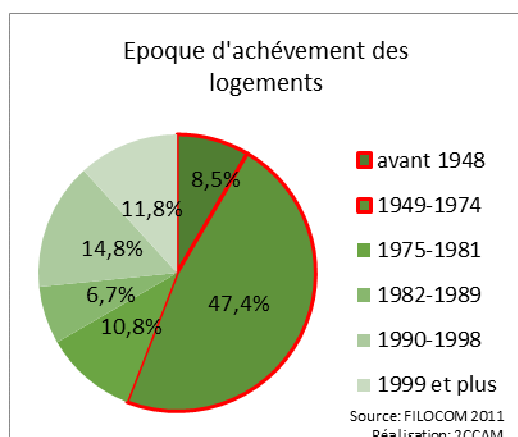
2012	Cluses		2CCAM	
1 pièce	52	3,2 %	120	4,0 %
2 pièces	33	20,3 %	646	21,4 %
3 pièces	66	40,7 %	167	38,6 %
4 pièces	50	30,9 %	897	29,7 %
5 pièces	73	4,5 %	188	6,2 %

● Taille des logements proposés :

à l'image de la 2CCAM ce sont les 3 pièces les plus représentés à Cluses. La commune propose aussi six logements de 6 pièces et plus. Soit au total 1 637 logements sociaux, 54,1 % du parc social total de la 2CCAM.

● **Opérations de construction de logement social selon leur typologie** : depuis 2002, construction de 239 logements sociaux à Cluses, dont 88 PLAI, 118 PLUS et 33 PLS. Soit 78 % des constructions de PLAI au sein de la 2CCAM, 40 % des PLUS et 27 % des PLS.

● **Ancienneté du parc** : plus de 55 % de logements datant d'avant 1975.



● **Confort du parc** : 90 logements sans confort (ni WC, ni douche, ni baignoire) d'après FILOCOM données 2011, soit 9 % du parc sans confort de la 2CCAM.

● **Insalubrité** : le plus de logements potentiellement indécents, avec 2042 logements en classement cadastral 6 « ordinaire » puis, 79 logements en classe 7 et 8 « médiocre et très médiocre ». *Données 2011*

● **Sur occupation** : Depuis 2003, le nombre de ménage en situation de sur occupation à Cluses ne cesse d'augmenter : 151 ménages en sur occupation lourde et 354 en sur occupation. *Données 2011*

● **Durée moyenne d'occupation** : les propriétaires occupants restent en moyenne 11 ans et demi dans leur logement tandis que les locataires du secteur privé restent 3 ans et demi, et ceux du secteur public (HLM) restent 8 ans. Ces durées ont tendance à s'allonger et sont en général un an plus longues que les moyennes 2CCAM. *Données 2011*

● **Report de la demande locative sociale sur le parc privé** : les locataires du secteur privé sont à l'image de la 2CCAM, 85% sont éligibles au parc social.

	Cluses			2CCAM	
	Nombre	Part	Tendance		
Revenus inf. à 60 % du plafond HLM (pour PLAI)	654	32,2 %	↗	29,3 %	↗
60 à 100 % (pour PLUS)	724	35,6 %	↗	35,1 %	↗
100 à 130 % (pour PLS)	350	17,2 %	↗	18,1 %	↗
Sup. à 130 % (non éligibles)	301	14,8 %	↘	17,6 %	↘

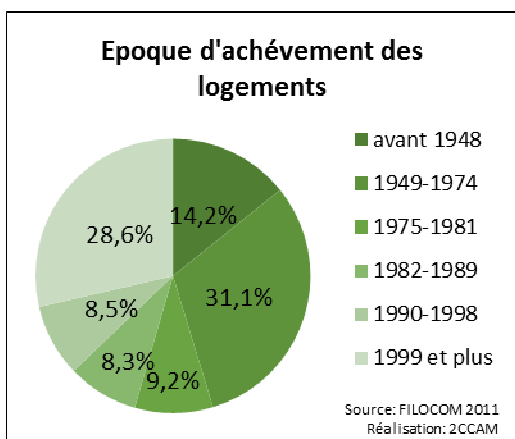
→ Les logements sociaux à Scionzier

- 18,2 % de logements sociaux, soit 521 logements à destinations des ménages modestes (2011).
- 17,6 % de logements sociaux au sens de la loi Duflot, soit un manque 218 logements pour atteindre les 25 % (2012).

	Scionzier		2CCAM	
1 pièce	22	4,2 %	120	4,0 %
2 pièces	125	24 %	646	21,4 %
3 pièces	120	23 %	1 167	38,6 %
4 pièces	162	31,1 %	897	29,7 %
5 pièces	92	17,7 %	188	6,2 %

● **Taille des logements proposés** : ce sont les 4 pièces les plus représentés. Au total 521 logements sociaux, soit 17,2 % du parc social total de la 2CCAM. *2012*

● **Ancienneté du parc** : 45 % de logements datant d'avant 1975. *Le parc a essentiellement été construit entre 1949 et 1974 et après 1999.*



● **Confort du parc** : 234 logements sans confort (ni WC, ni douche, ni baignoire) d'après FILOCOM données 2011, soit 23,7 % du parc sans confort de la 2CCAM. C'est la commune qui recense le plus de logements sans confort.

● **Insalubrité** : le plus de logements potentiellement indécents après Cluses, avec 945 logements en classement cadastral 6 « ordinaire » puis, 73 logements en classe 7 et 8 « médiocre et très médiocre ». *Données 2011*

● **Sur occupation** : Depuis 2003 le nombre de ménage en situation de sur occupation a bien diminué : 63 ménages en sur occupation lourde et 142 en sur occupation. *Données 2011*

● **Durée moyenne d'occupation** : les propriétaires occupants restent en moyenne 10 ans dans leur logement tandis que les locataires du secteur privé restent 3 ans, et ceux du secteur public (HLM) restent 7 ans et demi. Ces durées ont tendance à se raccourcir et sont en général légèrement inférieures à la 2CCAM, sauf pour les locataires HLM. *Données 2011*

● **Opérations de construction de logement social selon leur typologie** : depuis 2002, construction de 99 logements sociaux, dont 7 PLAI, 69 PLUS et 23 PLS. Soit 6,2 % des constructions de PLAI au sein de la 2CCAM, 23,4 % des PLUS et 18,9 % des PLS.

● **Locataires éligibles au parc social : 2011 – Tendance 2003**

	Scionzier			2CCAM	
	Nombre Tendance	Part			
Revenus inf. à 60 % du plafond HLM (pour PLAI)	205	20,6 %	↗	29,3 %	↗
60 à 100 % (pour PLUS)	236	35,7 %	↗	35,1 %	↗
100 à 130 % (pour PLS)	126	18,9	↗	18,1 %	↗
Sup. à 130 % (non éligibles)	100	15 %	↘	17,6 %	↘

→ **Les logements sociaux à Marnaz (331)**

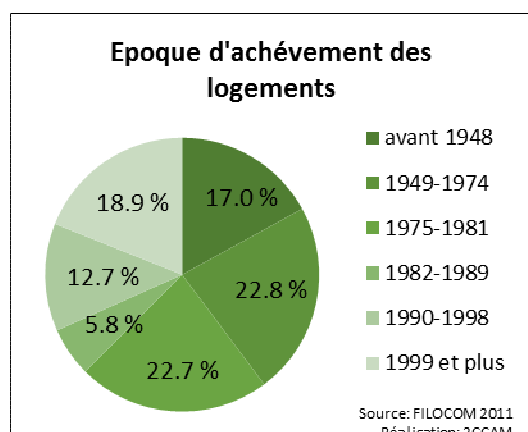
La commune concentre 17 % des demandes en logements sociaux au sein de la 2CCAM. Les jeunes (moins de 25 ans) représentent 9 % des demandeurs au sein de la commune. Marnaz abrite une part importante de ménages éligibles aux HLM de type PLAI (ressources inférieures à 60 % du plafond HLM) comparée aux autres communes de la 2CCAM (derrière Cluses). A l'échelle communale, ce sont par contre les ménages éligibles aux HLM de type PLUS (ressources entre 60 % et 100 % du plafond HLM) qui sont les plus représentés (28 % des ménages). Moins de 30 % des ménages de la commune ne sont pas éligibles aux logements HLM.

● **De plus en plus de locataires dans le parc social, part bien plus importante que pour la 2CCAM.**

2011 + Tendance 2003	Marnaz		2CCAM	
Locataires du secteur privé	41,6 %	- 1,8 pts	55,1 %	+ 3,8 pts
Locataires d'office HLM, SEM	57,6 %	+ 1,8 pts	43,8 %	- 3,4 pts
Locataires d'une collectivité	0,8 %	0 pts	1,1 %	- 0,3 pts

2011 + Tendance 1990	Marnaz		2CCAM	
Résidences principales	85,6 %	- 6,9 pts	66,7 %	+ 0,3 pts
Résidences secondaires	2,5 %	- 0,2 pts	22,1 %	- 6,1 pts
Logements vacants	11,8 %	+ 7,1 pts	11,2 %	+ 5,8 pts

● **Ancienneté du parc** : près de 40 % de logements datant d'avant 1975. *Parc construit en majorité entre 1949 et 1981.*



● **Confort du parc** : 87 logements sans confort (ni WC, ni douche, ni baignoire) d'après FILOCOM données 2011, soit 9 % du parc sans confort de la 2CCAM.

● **Insalubrité** : logements potentiellement indécents, avec 411 logements en classement cadastral 6 « ordinaire » puis, 90 logements en classe 7 et 8 « médiocre et très médiocre ». *Données 2011*

● **Sur occupation** : Depuis 2003, le nombre de ménages en situation de sur occupation à Marnaz diminue : 110 ménages en sur occupation lourde et 170 en sur occupation. *Données 2011*

● **Durée moyenne d'occupation** : les propriétaires occupants restent en moyenne 12 ans dans leur logement tandis que les locataires du secteur privé restent 3 ans et demi, et ceux du secteur public (HLM) restent 6 ans. Ces durées ont tendance à s'allonger, sauf pour les locataires du secteur privé. *Données 2011*

- 20,4 % de logements sociaux au sens de la loi Duflot, soit un manque de 97 logements pour atteindre les 25 % (2012).

	Marnaz		2CCAM	
1 pièce	19	6,4 %	120	4,0 %
2 pièces	63	21,2 %	646	21,4 %
3 pièces	138	46,5 %	1 167	38,6 %
4 pièces	70	23,6 %	897	29,7 %
5 pièces	7	2,4 %	188	6,2 %

- **Taille des logements proposés** : à l'image de la 2CCAM ce sont les 3 pièces les plus représentés, avec une part plus importante. La commune propose peu de grands logements (5 et 6 pièces). Soit au total 297 logements sociaux, soit 9,8 % du parc social total de la 2CCAM. 2012

- **Opérations de construction de logement social selon leur typologie** : depuis 2002, construction de 87 logements sociaux à Marnaz, dont 3 PLAI, 46 PLUS et 38 PLS. Soit 2,7 % des constructions de PLAI au sein de la 2CCAM 15,6 % des PLUS et 31,1 % des PLS.

- Création d'un « éco-hameau », avec constructions de villas par le bailleur Halpades
- Réhabilitation en cours d'une centaine de logements aux Valignons par Halpades
- Disponibilités foncières : intervention foncière municipale importante. Volonté d'acheter pour mieux gérer l'urbanisation et lutter contre la consommation foncière.

B.3. DIAGNOSTIC SOCIAL ET URBAIN DU TERRITOIRE :

Un diagnostic social et urbain réalisé en mai 2013 par le cabinet Habitat Etudes et Recherches a permis de dégager les constats suivants :

Peuplement et composition des familles :

Avec ses 3 345 habitants, le quartier des Ewües est beaucoup plus peuplé que le quartier du Crozet (1977 habitants), et surtout que le quartier des Valignons (766 habitants)

Cependant, le quartier du Crozet a un poids relatif beaucoup plus important dans sa commune que le quartier des Ewües, puisqu'il représente 28% des habitants de la commune de Scionzier (7124 habitants) contre 19% ; en revanche, le poids du quartier des Valignons dans sa commune est moins important que celui des Ewües : 15% de la population de Marnaz (5208 habitants) réside aux Valignons.

La population des quartiers des Valignons et du Crozet augmente, contrairement à celle des Ewües : entre 2007 et 2009, la population du Crozet a augmenté de 0,8% et celle des Valignons de 3,4% ; quand la population des Ewües a baissé de 4,3%.

La monoparentalité constitue une préoccupation davantage aux Ewües que dans les quartiers des Valignons et du Crozet : l'indicateur de « monoparentalité avec jeunes enfants » est plus important au sein de l'ex-zone urbaine sensible clusienne (6,1%) que dans le quartier de Marnaz (5,1%) et celui de Scionzier (1,5%). Il peut se comparer à ceux des quartiers les plus emblématiques de la Politique de la Ville.

Le quartier des Ewües compte moins de ménages de grande taille que Le Crozet et Les Valignons : la part des ménages d'au moins 6 personnes est de 8,9% aux Ewües, contre 9,1% aux Valignons et 13,6% au Crozet.

Chômage et formation :

Le chômage constitue un problème pour les trois quartiers. Cependant, il semble être un peu plus important pour le quartier du Crozet : sur le quartier de Scionzier, la part des ménages concernés par une

allocation chômage en 2009 est de 45,5%. Cette proportion est de 40,7% sur la ZUS des Ewües et de 38,3% aux Valignons.

En 2009, plus de la moitié des habitants de Cluses ayant plus de 15 ans et n'étant pas scolarisés n'est titulaire d'aucun diplôme (56,7%), alors que la moyenne communale est de 28,4% et la moyenne nationale (en 2006) de 18,9%. Le taux de non-diplômés observé aux Ewües est très largement supérieur à ceux constatés sur les autres quartiers de la commune de Cluses.

La Formation constitue également un problème majeur pour les 3 quartiers. La part de jeunes adultes sans diplôme de niveau au moins égal au baccalauréat en 2007 est de 77,1% aux Ewües. Cette proportion est la même pour le quartier du Crozet, légèrement supérieure à celle observée pour le quartier des Valignons (75,6%).

Le déficit de formation de la population des Ewües se traduit par une très forte surreprésentation de celle-ci dans la catégorie des ouvriers, lorsque l'on observe les catégories d'emplois de la commune. 70,7% des actifs occupés issus de la ZUS des Ewües entrent dans la catégorie des ouvriers, quand la proportion de cette catégorie est de 45,2% pour l'ensemble de la commune de Cluses.

Aussi, on notera que les actifs occupés habitant aux Ewües sont très nettement sous-représentés dans les catégories d'emplois nécessitant une qualification plus importante : seulement 0,6% occupent un poste de cadre (contre 7,5% pour Cluses), et 8,8% occupent une profession intermédiaire (contre 20,7% pour Cluses).

Au 31 décembre 2010, près d'un tiers des demandeurs d'emploi inscrits au Pôle emploi sur la commune sont issus de la ZUS des Ewües (30,5%).

→ Il semble ainsi que la population des Ewües constitue l'une des principales victimes du déclin industriel de la région de Cluses. En effet, ce sont les emplois les moins qualifiés, sur lesquelles elle est plus particulièrement positionnée de par son manque de formation et de qualification, qui souffrent le plus de cette crise.

Typologie de la population du quartier des Ewües :

En 2009, la part d'étrangers au sein de la population des Ewües (33,8%) est plus de deux fois supérieure à celle observée sur l'ensemble du territoire clusien (14,7%). On soulignera que c'est le taux observé aux Ewües qui tire à la hausse le taux de la commune de Cluses : en effet, la part d'étrangers aux Ewües est près de trois fois supérieure à celles observées dans chacun des autres quartier de Cluses.

- Il y a 20 ans, les Ewües étaient déjà le quartier d'accueil privilégié pour les étrangers à Cluses : 37,4% d'étrangers aux Ewües contre 19,1% à Cluses (en 1990).

La part de population étrangère plus importante aux Ewües que dans le reste de la commune s'explique notamment de par le fait que ce quartier fut construit à partir des années 1960 pour accueillir la main d'oeuvre nécessaire à la croissance industrielle, et qu'une certaine partie de celle-ci fut recrutée directement à l'étranger (notamment en Tunisie). Ainsi, le quartier des Ewües a toujours constitué un quartier d'accueil pour les nouvelles populations migrantes.

Par ailleurs, on notera que la part d'étrangers a diminué entre 1990 et 2009 à Cluses (passant de 19,1% à 14,7%) comme sur le quartier des Ewües (de 37,4% à 33,8%). Cette baisse traduit certainement un effet du « droit du sol ».

Conclusion du diagnostic sur le quartier prioritaire des Ewües :

Il y a une véritable concentration des populations en difficulté sociale sur le quartier des Ewües : les facteurs de précarité et de fragilité sociale y sont surreprésentés par rapport au reste de la commune de Cluses (monoparentalité, faibles revenus, chômage, manque de formation, ...). Et plus encore cette population s'enfoncé davantage avec les effets de la crise industrielle qui touche le territoire clusien. Les champs de la Formation, de l'Emploi et de la Mixité sociale semblent constituer des défis majeurs à relever pour tenter d'inverser la dynamique de ce quartier.

Le patrimoine immobilier des Ewües, occupé par des familles installées depuis longtemps sur le quartier et la commune, est très vieillissant. Ainsi, il est probable que les habitants du quartier vivent mal le fait de voir leur cadre et leurs conditions de vie se détériorer avec le temps, pouvant nourrir un certain sentiment d'abandon. Le traitement du champ de l'Habitat, par la mise en oeuvre de projet de réhabilitation voire de rénovation urbaine, constitue sans doute un enjeu majeur pour le quartier des Ewües.

Focus sur la commune de Scionzier :

Scionzier est la sixième commune de la 2CCAM en termes de superficie, mais la seconde en termes de population. La commune est la troisième plus urbanisée de la 2CCAM et c'est celle qui a le plus artificialisé les terres agricoles ces huit dernières années (32 ha, soit 28 % de l'artificialisation générale du territoire de la 2CCAM sur la période).

Sa population se distingue par une part des moins de 20 ans supérieure à la moyenne de la 2CCAM (elle-même étant supérieure à la moyenne du département). Cette part de jeunes a d'ailleurs tendance à être de plus en plus significative comparée à la proportion de plus de 60 ans sur la commune. Scionzier fait partie des deux communes ayant le plus faible revenu médian moyen du territoire de la Communauté de commune. Pourtant les travailleurs frontaliers y sont parmi les plus nombreux du territoire (seconde commune la plus touchée par le phénomène).

Son profil industriel de fond de vallée implique un parc de logements aux caractéristiques urbaines : quasiment 70 % du parc est collectif et 85 % du parc correspond à des résidences principales. Ce parc est ancien à plus de 45 % (potentiellement sujet à des carences d'isolation, à des insécurités électriques, à de l'indécence et voire de l'insalubrité à long terme). Par ailleurs, Scionzier est la troisième commune de la 2CCAM la plus touchée par les problèmes de sur occupation.

La commune concentre 16 % des demandes en logements sociaux au sein de la 2CCAM et c'est la troisième commune la plus demandée par les populations de moins de 25 ans. La part de ménages éligibles aux HLM de type PLAI (ressources inférieures à 60 % du plafond HLM) y est une des trois plus importantes de la 2CCAM et la part de ménages éligibles aux HLM de type PLUS (ressources entre 60 % et 100 % du plafond HLM) approche les 30 % des ménages de la commune. Scionzier présente un profil de population parmi les plus modestes de l'intercommunalité, avec seulement 26 % des ménages non éligibles aux logements HLM.

Quelques chiffres :

- Sur les 2 808 ménages fiscaux de la commune, 62,6 % sont imposés. *2010*
- Le revenu médian est de 17 976 €, c'est le plus faible de la 2CCAM après Cluses. *2010*

- Les travailleurs frontaliers étaient 259 en 2012 (soit 21 de plus qu'en 2011), les fonds frontaliers représentaient 2,01 % du budget de Scionzier.

- **Tranches d'âge** : la part des 20-39 ans est la plus importante de la 2CCAM et elle enregistre la diminution la moins marquée du territoire, à l'inverse la part des 40-59 ans est la plus faible de la 2CCAM et elle est en baisse contrairement aux autres communes.

2009 + Tendances (par rapport à 1990)	Scionzier		2CCAM	
0 - 19 ans	29,7 %	- 1,2 pts	27,1 %	- 2,1 pts
20 - 39 ans	31,1 %	- 0,6 pts	28,0 %	- 5,2 pts
40 - 59 ans	24,8 %	- 1,2 pts	27,4 %	+ 2,3 pts
60 ans et plus	14,3 %	+ 3,0 pts	17,5 %	+ 5,0 pts

- **Indice de jeunesse** : Scionzier fait partie des communes dont l'indice de jeunesse est supérieur à 2 et dont l'évolution est positive. La population de plus de 60 ans y est de moins en moins marquée.

2009 + Tendances (par rapport à 1999)				
	2,1	0,17	1,82	- 0,49

- **Nombre de ménages** : commune comptant le plus de ménages, après Cluses, et dont l'augmentation est la plus importante (17,8 %), soit 30 % de l'augmentation générale de la 2CCAM.

C) ETAT DES LIEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR L'EPCI

C.1. Historique de la Politique de la ville sur le territoire :

Composée de communes bercées par une tradition industrielle paternaliste, la Moyenne Vallée de l'Arve a connu, jusque dans les années 2000, un certain retard dans le développement de politiques sociales, d'offre de services à destination des enfants et des jeunes, en matière de transports, de logement social, etc... En effet, l'aménagement de ces services était du ressort de chaque entreprise locale ou de celui des solidarités familiales.

La signature du premier contrat de ville en 2000 a marqué l'investissement des collectivités locales, dont les communes, dans ces domaines.

La Politique de la Ville a été l'occasion d'amorcer une démarche projet transversale et intercommunale sur ce territoire. En effet, le portage de ce contrat a donné lieu à la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique, le SIVU « Actions Ville 2006 », première intercommunalité de projet. Cette démarche et ce syndicat regroupait sept communes allant de La Roche-sur-Foron à Cluses en passant par Bonneville, Saint-Pierre-en-Faucigny, Marignier, Marnaz et Scionzier.

En quelques années seulement, ce bassin a su profiter de la dynamique Politique de la Ville pour développer et structurer des politiques jeunesse et d'insertion innovantes reconnues par les partenaires.

Le contrat de ville de 2000 à 2006, puis le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de 2007 à 2014, a couvert les mêmes sept communes suivantes : Bonneville, Cluses, la Roche-sur-Foron, Marignier, Marnaz, Saint-Pierre-en-Faucigny et Scionzier.

Le 1^{er} janvier 2013, la Communauté de Communes Cluses, Arve et Montagnes nouvellement créée s'est dotée de la compétence Politique de la Ville. Elle a adhéré au SIVU Actions Ville à la place des communes de Cluses, Marnaz et Scionzier en vu du principe de substitution représentation.

Le 1^{er} janvier 2014, avec la dissolution du SIVU Actions Ville (au 31/12/2013), la Communauté de Communes Cluses, Arve et Montagnes a repris l'animation et le portage du CUCS sur son territoire.

C.2. Bilan de la Politique de la ville sur le territoire de 2007 à 2013 : (Synthèse de « Evaluation du CUCS », Cabinet ARGOS)

C.2.1. Une réelle plus - value apportée par le CUCS de la Moyenne Vallée de l'Arve :

- Le développement d'une culture « politique de la ville » partenariale et l'occasion de pointer des problématiques spécifiques des populations des quartiers prioritaires.
- Une évolution des représentations et des pratiques des acteurs locaux.
- L'accent mis sur le développement de services de proximité au sein des quartiers prioritaires les plus enclavés.
- Une meilleure articulation et mobilisation des dispositifs complémentaires.

C.2.2. Une animation des dynamiques locales et partenariales :

- Un développement des réflexions et actions à l'échelle intercommunale au niveau politique comme technique (même dépassant le territoire géographique du CUCS).
- Un interlocuteur pour coordonner et impulser le travail opérationnel avec l'ensemble des partenaires du territoire. (travail de fond spécifique mené avec les bailleurs sociaux, etc...).
- Le rôle de centre de ressource politique de la ville et d'**animateur du comité de pilotage interinstitutionnel des acteurs jeunesse 16-25 ans**, cellule de veille et d'élaboration d'actions opérationnelles adaptées aux problématiques des jeunes de la vallée, dont les décrocheurs.

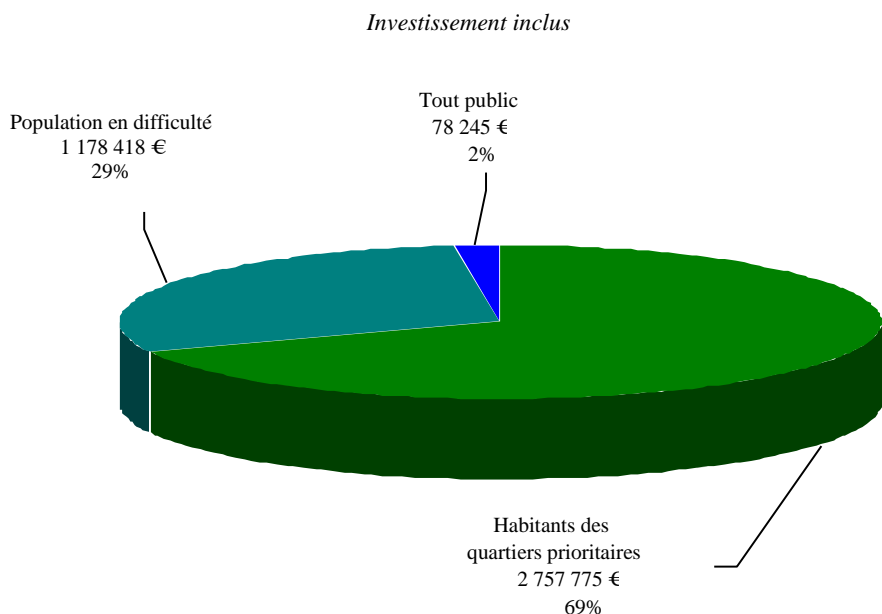
C.2.3. Un ciblage des thématiques et des financements des actions au bénéfice des personnes en difficultés d'insertion :

- Des actions ont été menées sur toutes les thématiques du CUCS. **Néanmoins, l'insertion sociale et professionnelle apparaît comme la thématique la plus travaillée** en nombre d'action et en financement de « fonctionnement ». La réussite éducative a fait l'objet de Programmes de réussite éducative communaux spécifiques (autres crédits politiques de la ville spécifiques).
- A ce titre, **l'accent a été particulièrement mis sur la gestion urbaine et sociale de proximité** (2^{nde} thématique prioritaire) et son volet « insertion », avec un vrai accompagnement professionnel et social des salariés par une association d'insertion.
- Pour toutes les communes, le CUCS a constitué un outil de levier financier pour la réalisation de leurs actions. **Toutefois, les trois communes du CUCS qui cumulent le plus de populations prioritaires (Cluses, Bonneville, Scionzier), ont logiquement reçu la majeure partie des financements.**

Au total:

- **69% des financements mobilisés ont bénéficié spécifiquement aux habitants des quartiers prioritaires** (et 55% hors réhabilitations).
- **98% des financements mobilisés ont bénéficiés à des actions en direction de populations en difficulté sociales** (et 97% hors investissement).

Répartition des subventions CUCS perçues par types de populations bénéficiaires



C.2.4 Focus sur la politique de la ville à Scionzier (hors actions intercommunales) :

Commune : 7000 habitants, Quartier du Crozet : 2400

Nombre de logements sociaux : 529

Taux de familles monoparentales : 14%

Nombre d'élèves accueillis sur les 4 écoles (2 maternelles, 1 primaire, **1 collège en RRS**) : **1575**

4 centres de loisirs, 2 restaurants scolaires, 1 multi-accueil, 1 Relais Assistantes Maternelles

En 2013 sur les 214 familles inscrites en centre de loisirs, 149 (69,63%) ont un quotient familial inférieur à 500. La commune affiche une dette de plus de 100 000 euros sur ces paiements familles-centres de loisirs/cantine/multi-accueil

Un programme de réussite éducative à plus de 100 000 euros permettant :

- une action coup de pouce pour les CP (apprentissage de la lecture)
- une aide psychologique aux familles (point écoute animée par une psychologue)

Une équipe pluridisciplinaire de soutien réunissant les partenaires sociaux et éducatifs de la commune une fois par mois (plus de 20 situations traitées depuis le début de l'année)

Ateliers sociolinguistiques : plus de 40 personnes accueillies sur les cours de français avec plusieurs niveaux d'apprentissages de la langue et une « action pro » spécifique à l'insertion professionnelle

GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité) : en partenariat avec l'association d'insertion Alvéole, 7 personnes constituent l'équipe afin de participer au sur-entretien du quartier et de faire de la médiation sociale auprès des habitants. 5 de ces personnes suivent un parcours d'insertion professionnelle avec un accompagnement social spécifique

Des partenariats actifs dans le cadre de la politique de la ville : des équipes éducatives tous les 3 mois, des équipes pluridisciplinaires de soutien tous les mois, des commissions cantines tous les 3 mois (permettant la prise en charge des factures pour les personnes en difficultés financières), des rencontres régulières école-collège / écoles-municipalité/ municipalité-collège pour faire le lien avec les familles, un dispositif d'accompagnement à la scolarité, un projet santé (nutrition, diabète, sport, hygiène dentaire), un projet parentalité actif (tous les samedis matins rencontres familles-professionnels socio-éducatifs)

Un espace emploi situé sur le quartier du Crozet afin d'offrir un soutien à la recherche d'emploi (en partenariats avec Mission Locale, Maison de l'emploi, Pôle emploi, intérim...)

La commune soutient fortement les chantiers et entreprises d'insertion (Alvéole et API Montage) et des associations telles que le Secours populaire, le Secours catholique, Familles de France, Apreto (toxicomanie/alcool), Assijes, Antenne de justice, ADMR...

C.2.5 Focus sur la politique de la ville à Marnaz (hors actions intercommunales) :

Ateliers sociolinguistiques : Cette action a pour objectif de :

- Intégrer des femmes d'origines géographiques et sociales différentes, immigrées en France, **notamment pour les primo arrivantes**.
- Favoriser l'intégration et l'autonomie des femmes en difficulté avec la lecture et l'écriture par l'apprentissage de la langue française et la connaissance de l'environnement social, économique, culturel, éducatif et institutionnel.
- Encourager la participation de ces publics à la vie locale quotidienne.
- Favoriser la réalisation de projets personnels et/ou collectifs, notamment en direction de l'emploi et de la formation professionnelle.
- Proposer des cours d'alphabétisation de 1^{er} et 2^{ème} niveau. Le contenu des cours favorise les thèmes correspondant aux attentes du public. Les pratiques pédagogiques privilégient l'expression de la communication orale à travers notamment des mises en situation de la vie quotidienne et l'intervention de partenaires socio-éducatifs pour permettre aux publics concernés de connaître davantage leur environnement socioculturel.

Gestion urbaine et sociale de proximité : Cette action a pour objectif de :

- Lutter contre les exclusions, d'offrir aux personnes les plus en difficulté, notamment les bénéficiaires des minimas sociaux, un outil d'insertion professionnelle durable adapté intégrant les différents acteurs.
- Permettre à des adultes en difficulté d'insertion professionnelle d'accéder à un parcours grâce à :
 - l'encadrement d'un personnel spécialisé, un encadrant technique professionnel du chantier d'insertion Alvéole
 - une diversité de tâches proposées (parcours de découverte des métiers du bâtiment, du nettoyage, du recyclage, des espaces verts...),
 - un accompagnement social adapté, par un professionnel spécialisé chargé d'accompagnement social
 - une possibilité d'évolution et de préparation à une certification professionnelle,
 - un travail rémunéré.

Cette action permet de contribuer à la préservation du cadre et à la qualité de vie des habitants du quartier des Valignons, en positionnant du personnel sur des activités de sur-entretien, lien social, médiation et sensibilisation à la gestion des déchets auprès des habitants.

Papillagou : c'est une action de prévention des conduites à risques qui a pour objectif, de faire prendre conscience aux enfants des comportements liés à certaines habitudes de consommation et des prises de risques. Cette approche s'inscrit dans une action d'éducation à la santé et à la citoyenneté en développant les compétences psychosociales des enfants. Cette action s'adresse aux 9-13 ans en écoles primaires et en centres de loisirs.

Action « Espace Femmes » : à l'espace d'animation des Valignons, pendant les périodes scolaires différentes activités sont proposées par le service animation : activités, gym, sorties sportives culturelles, découverte de la commune de Marnaz, etc.....

II – ORGANISATION

A) MODALITES DE PILOTAGE ET DE GOUVERNANCE

A.1. Rôle et compétences des différentes instances

Le comité de pilotage (COFIL) du 14 octobre 2014 a marqué le lancement du processus d'élaboration du contrat de ville. A cette occasion, ont été validés :

- la composition du COFIL
- le principe d'une élaboration participative du contrat de ville, avec l'instauration :
 - de **groupes de travail des acteurs locaux (élus, professionnels, associations)**
 - sur **4 thématiques** : les trois piliers et **un spécifique concernant les questions de jeunesse**, compte tenu du partenariat important et de longue date sur ce bassin donc de l'avancement des réflexions et de la place centrale de ce thème pour ce contrat de ville.
 - d'un **service dédié à la proximité** au sein de la ville de Cluses en charge d'animer le volet « conseil citoyen », le comité de pilotage actant que cette compétence est pertinente à demeurer animée au niveau communal.

Comité de Pilotage politique de la Ville : Instance décisionnelle politique du CV : valide le contenu du contrat

Finalité :

- ↳ Définir en commun les priorités d'intervention et la stratégie à conduire.
- ↳ Arbitrer entre les différents projets.
- ↳ Valider les projets retenus dans la programmation (annuelle ou pluriannuelle) et les niveaux d'intervention (financiers et humains) de chaque partenaire
- ↳ Valider les orientations de travail futures (n+1)
- ↳ Décisions entérinées par les exécutifs de chaque instance des signataires du contrat de ville.

Composition :

- ↳ Sous Préfet
- ↳ Président 2CCAM
- ↳ Vice Pdt délégué à l'aménagement du territoire
- ↳ Vice Pdt délégué au développement économique et à l'amélioration de l'accès à l'emploi
- ↳ Vice Pdt délégué au social, éducation, culture, sport
- ↳ Maires de Cluses, Marnaz et Scionzier ou un adjoint aux Maires
- ↳ Partenaires institutionnels (cf liste en annexe) et bailleurs sociaux
- ↳ Rapporteur du conseil citoyen
- ↳ Chargée de mission Contrat de Ville.

Le bureau exécutif du contrat de ville : Instance politique locale de travail

Finalité :

- ↳ Partager les constats et besoins du territoire et de ses habitants entre élus.
- ↳ Définir des propositions de projet de territoire, d'orientations stratégiques et de priorités d'intervention.
- ↳ Arbitrer entre les différents projets.
- ↳ Articuler les projets entre l'échelle intercommunale et communale : Informer les **communes** non concernées par des quartiers PV et les **commissions 2CCAM** des actions et expérimentations du CV, permet l'échange d'expériences, le partage de besoins, coordonne le CV et d'autres projets transversaux. Rapporter en **conseil communautaire 2CCAM**.

Composition :

- ↳ Président de la 2CCAM
- ↳ Vice Pdt délégué à l'aménagement du territoire
- ↳ Vice Pdt délégué au développement économique et à l'amélioration de l'accès à l'emploi
- ↳ Vice Pdt délégué au social, éducation, culture, sport
- ↳ Maires de Cluses, Marnaz et Scionzier ou un adjoint aux Maires
- ↳ Directeur général des services 2CCAM.
- ↳ Chargée de mission Politique de la Ville

Le comité technique Politique de la Ville :

Instance technique de travail entre partenaires : examen de l'opportunité et de la recevabilité des projets

Finalité :

- ↳ Coordonner l'intervention des partenaires entre leurs différents dispositifs, réorienter les projets ne relevant pas de la politique de la ville, articuler et optimiser les types de financements droit commun et crédits spécifiques.
- ↳ Examen de la recevabilité puis de l'opportunité des projets au titre de la Politique de la Ville par les partenaires.
- ↳ Proposition de programmation budgétaire et identification des cofinancements.

Composition :

- ↳ Techniciens des partenaires du contrat de ville
- ↳ Techniciens communaux concernés
- ↳ Conseil citoyen ou public cible si besoin
- ↳ Chargée de mission du Contrat de Ville

Les groupes de travail thématiques Politique de la Ville : Instance opérationnelle d'élaboration des projets

- | | | | |
|---------------------------|-------------------|---|---|
| • Cohésion sociale | • Jeunesse | • Développement économique et emploi | • Cadre de vie renouvellement urbain |
|---------------------------|-------------------|---|---|

Finalité :

- ↳ Partager les constats et besoins du territoire et de ses habitants au niveau technique entre partenaires institutionnels.
- ↳ Elaborer un diagnostic, des objectifs à atteindre et un plan d'action annualisé
- ↳ Suivre et proposer des actions
- ↳ Animation technique par les services de la 2CCAM

Composition : adaptée à la thématique :

- ↳ Vice pdt 2CCAM
- ↳ Adjoint municipal Cluses, Marnaz, Scionzier
- ↳ Technicien communal et intercommunal
- ↳ Partenaires institutionnels et associatifs concernés (liste à affiner et à adapter)

Le conseil de quartier des Ewües : Instance d'échange et de représentation des citoyens

Finalité :

- ↳ Partager les constats et besoins du territoire et de ses habitants entre représentants d'habitants et d'associations pour participer à l'élaboration du CV, au suivi, et à l'évaluation des projets.
- ↳ Animation assurée par le service proximité de Cluses.
- ↳ Présidé par l'élue référente déléguée aux Ewües.

Composition :

- ↳ Public cible : tirage au sort
- ↳ Associations intervenant sur le quartier
- ↳ Elus

La chargée de mission Contrat de Ville: Animation du CV & montage des projets intercommunaux (= concernant plus d'une commune même si portage autre que 2CCAM)

Rôle :

- ↳ Coordonner l'élaboration du contrat de ville :
 - Suivre la réalisation du diagnostic prospectif
 - Animer le travail conjoint des élus et partenaires pour élaborer le projet local de territoire en matière de politique de la ville avec ses déclinaisons locales
 - Rédiger le contrat de ville et ses modalités de mise en œuvre et de suivi.
- ↳ Impulser et suivre les projets intercommunaux :
 - Animer les temps d'échanges techniques nécessaires au montage de projets intercommunaux entre partenaires institutionnels, associatifs, conseils citoyens, services intercommunaux et communaux.
 - Impulser un travail dans une dynamique intercommunale
 - Montage des projets intercommunaux
 - Montage des dossiers de financements
 - Suivi évaluatif avec les partenaires et les publics bénéficiaires.
- ↳ Animer les instances du contrat de ville, faire les comptes-rendus, informer les porteurs de projets des décisions.
- ↳ Coordonner les éléments de bilan fournis par les communes, le conseil des Ewües et les porteurs de projets pour élaborer le rapport de situation de la 2CCAM au regard de la politique de la Ville à présenter au Conseil communautaire.

A.2. Le calendrier de la démarche d'élaboration du contrat de ville et des démarches connexes :

Date	Instance	Objectif
14/10/14	Comité de pilotage d'installation du contrat de ville	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valider la démarche d'élaboration du contrat de ville (gouvernance, calendrier) ▪ Identifier les premiers besoins prioritaires du territoire et des quartiers concernés
24/10/14	Prévention de la délinquance : Installation de la Cellule de partenariat de la ZSP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valider la démarche de fonctionnement commune et déontologique ▪ Identifier les premiers besoins prioritaires du territoire et des quartiers concernés en matière de prévention de la délinquance

• DIAGNOSTIC PARTAGE		
3/11/14	Groupe de travail Cadre de vie et renouvellement urbain	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Partager et constater les besoins prioritaires sur la thématique
12/11/14	Groupe de travail Développement économique et emploi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Partager et constater les besoins prioritaires sur la thématique
14/11/14	Groupe de travail Cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Partager et constater les besoins prioritaires sur la thématique
17/11/14	Bureau exécutif 2CCAM du contrat de ville	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les besoins et dysfonctionnements prioritaires du territoire et des quartiers concernés
17/11/14	Habitat Logement : Groupe de travail du PLH :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les besoins en logement du territoire et des quartiers concernés
18/11/14	Groupe de travail Emploi aux Ewües	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informer les entreprises des aides mobilisables pour l'emploi de personnes résidant aux Ewües
21/11/14	Groupe de travail Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Partager et constater les besoins prioritaires sur la thématique
21/11/14	Groupe de travail spécifique Ewües - Cadre de vie - Renouvellement urbain - Développement commercial	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valider les orientations à retenir du diagnostic urbain aux Ewües ▪ Partager les éléments à intégrer pour déterminer le « quartier vécu »
24/11/14	Habitat Logement Groupe de travail du PLH :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attractivité du parc existant : Analyser la vacance sur les quartiers, l'adéquation offre/demande publique et privée (copropriétés) ▪ Point sur les projets de réhabilitation, de production neuve, l'OPAH
27/11/14	Emploi Formation : Comité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valider les besoins repérés par le groupe « publics »

	territorial d'Orientation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valider du programme d'actions 2015 du CTO
28/11/14	Comité de pilotage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Partager les remontées de besoins des acteurs locaux du territoire par thématiques et finalisation de la phase de diagnostic partagé ▪ Valider les besoins retenus prioritaires du territoire et des quartiers concernés ▪ Valider les orientations de travail pour les prochains groupes thématiques permettant d'amorcer le programme d'actions

• ORIENTATIONS STRATEGIQUES		
19/12/14	Groupe de travail Cadre de vie et renouvellement urbain	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valider les contours du quartier vécu aux Ewües ▪ Valider les orientations à inscrire dans le contrat de ville et propose des actions prioritaires pour les six années à venir
19/12/14	Prévention de la délinquance : Cellule de partenariat de la ZSP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler à un projet de charte déontologique ▪ Valider les premières orientations prioritaires du territoire et des quartiers concernés en matière de prévention de la délinquance
22/12/14	Bureau exécutif 2CCAM du contrat de ville	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au vu des orientations du comité de pilotage et des retours des groupes de travail thématiques, proposer des pistes d'actions
9/01/15	Groupe de travail Développement économique et emploi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présenter le schéma d'équipement commercial à l'échelle du territoire et des quartiers ▪ Déterminer les orientations stratégiques
12/01/15	Groupe de travail Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dégager les enjeux et des objectifs opérationnels
13/01/15	Groupe de travail Cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer les enjeux et objectifs opérationnels
28/01/15	Sous-groupe de travail spécifique Revitalisation économique aux Ewües	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présenter l'étude interne de la ville sur les commerces et les vacances aux Ewües ▪ Présenter les 1ères conclusions du schéma d'équipement commercial intercommunal ▪ Proposer des actions
29/01/15	Prévention de la délinquance : Cellule de partenariat de la ZSP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valider les premières orientations prioritaires du territoire et des quartiers concernés en matière de prévention de la délinquance
04/02/15	Sous-groupe de travail spécifique réhabilitations et aménagements au Crozet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présenter par la ville des projets de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ dédensification (opération de construction-démolition sur 3 bâtiments avec reconstruction de logements sociaux rattrapage des 25% en diffus bas R+2) ; ▪ désenclavement par la percée de deux voies et desserte en TC ; ▪ réhabilitation de copropriétés dégradées,

		<ul style="list-style-type: none"> aménagements des espaces publics et suppression garage semi enterrés source de trafic, aire gens du voyage prévue...
06/02/15	Sous-groupe de travail spécifique réhabilitations et aménagements aux Ewües	<ul style="list-style-type: none"> Valider, par la ville, des projets de réhabilitation et/ou démolition des copropriétés dégradées, aménagements des espaces publics, réhabilitation du parc social, GUSP, éradication des commerces lieu de trafic et promotion des commerces de proximité...
06/02/15	Comité de pilotage PLH	<ul style="list-style-type: none"> Partager les constats et besoins issus des entretiens communaux Finaliser ainsi la phase de diagnostic Valider les orientations des deux groupes de travail intervention sur le parc privé et production de logements.
23/02/15	Comité de pilotage Contrat de ville	<ul style="list-style-type: none"> Valider les objectifs opérationnels par thématiques Valider les orientations de travail pour les prochains groupes thématiques permettant d’amorcer le programme d’actions Valider certaines actions retenues prioritaires pour le territoire et les quartiers concernés dans le contrat de ville
• PROGRAMME D’ACTIONS		
2/03/15	Sous-groupe de travail spécifique thématique mal être psy des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des actions spécifiques adaptées sur la thématique
11/03/15	Sous-groupe de travail spécifique thématique insertion professionnel Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des actions spécifiques adaptées sur la thématique
17/03/15	Sous-groupe de travail spécifique et transversal thématique Egalité	<ul style="list-style-type: none"> Proposer un programme d’actions sur la thématique qui soit bien transversal aux différentes institutions et structures du territoire
04/02/15	Sous-groupe de travail spécifique réhabilitations et aménagements au Crozet	<ul style="list-style-type: none"> Valider entre Halpades et la ville des projets en termes de choix des sites pour les reconstructions, finalisation des études...
07/04/15	Sous groupe de travail spécifique Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des pistes d’actions sur la participation des jeunes 16-25 ans
10/04/15	Prévention de la délinquance : Cellule de partenariat de la ZSP	<ul style="list-style-type: none"> Proposer un projet partenarial du territoire et des quartiers concernés en matière de prévention de la délinquance
10/04/15	Comité de pilotage PLH	<ul style="list-style-type: none"> Valider les enjeux et objectifs opérationnels en matière de logement pour les 6 années à venir sur le territoire
13/04/15	Comité technique du contrat de ville (partenaires techniques)	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer les possibles participations de chacun des partenaires par orientations et actions retenues (recevabilité par thématiques, implication et types et

		montant de financement) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Examiner techniquement le projet de programmation pour 2015 et les orientations pour 2016
30/04/15	Comité de pilotage du Contrat de ville	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valider la programmation 2015 et les objectifs opérationnels pour les 6 années à venir sur le territoire

B) PARTICIPATION DES HABITANTS

Le comité de pilotage du contrat de ville a acté que la mise en œuvre de la participation des habitants serait du ressort des communes. A cela plusieurs raisons pragmatiques :

- la création d'un service dédié par la ville de Cluses sitôt après les élections municipales avec un personnel dédié et formé.
- la dimension politique et la réactivité nécessaire du service de proximité qui exige d'être identifié.

Le conseil citoyen sera constitué suivant les modalités définies dans le cadre de référence national.

Que ce soit sur le quartier des Ewües comme dans les autres quartiers de la commune, l'objectif est commun, à savoir mettre en place une démarche de proximité et de concertation avec les habitants et les acteurs des quartiers.

Cette démarche repose sur la volonté et la nécessité de tisser des liens, de mieux connaître les modes de vie, d'entendre les besoins, d'écouter les idées, de soutenir les projets et de tenir compte de la richesse de l'expertise d'usage.

Pour ce qui concerne la participation des jeunes, que l'on sait souvent éloignés de ces pratiques, un travail particulier sera mené avec les structures, associations sportives et culturelles intervenant spécifiquement auprès de ces publics pour mettre en œuvre une action partagée d'information et de mobilisation.

La mise en place et l'organisation de la participation des habitants du quartier prioritaire des Ewües se déclineront selon les étapes suivantes :

ÉTAPE 1 - 22 avril 2015 → Réunions de prises de contact et d'information.

Habitants tirés au sort sur la liste électorale, habitants volontaires, acteurs divers ont été conviés à une première réunion d'information. Un fichier de personnes intéressées par la démarche a été constitué.

ETAPE 2 - juin /juillet 2015 → mobilisation des habitants autour d'un diagnostic partagé de leur quartier

Organisation de « visites » dans le quartier afin d'établir avec les habitants un diagnostic de la situation. Les itinéraires programmés permettront de couvrir la quasi-totalité du quartier. Les bailleurs sociaux, les gestionnaires de copropriétés et divers autres partenaires seront conviés.

ETAPE 3 - Septembre 2015 → Présentation du contrat de ville

Enjeux, objectifs et éléments du dispositif

ETAPE 4 - octobre 2015 → constitution du conseil citoyen et poursuite des démarches de concertation en ateliers

III – CADRE STRATEGIQUE DU CONTRAT DE VILLE DU BASSIN CLUSIEN

A) DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

Le comité de pilotage d'installation du contrat de ville du 14 octobre 2014 a opté pour une démarche partenariale participative internalisée et ciblée.

L'objectif est double : d'une part, respecter des délais d'élaboration relativement resserrés pour finaliser le contrat en mai et, d'autre part, recourir à l'expertise des acteurs locaux en mettant en œuvre une démarche participative.

La méthodologie retenue est la suivante :

- Définition par le COPIL des enjeux prioritaires du contrat de ville
- Recensement des besoins du territoire et des habitants des quartiers prioritaires
- Partage des données entre les principaux partenaires dans le cadre de quatre groupes de travail thématiques
- Finalisation de la phase de diagnostic partenarial internalisé
- Détermination des orientations stratégiques, déclinées ensuite en objectifs opérationnels prioritaires.
- Présentation des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels au sein des trois piliers thématiques « cohésion sociale » (pilier 1), « développement économique et emploi » (pilier 2) et « cadre de vie et renouvellement urbain » (pilier 3).

Ont été parallèlement identifiés deux axes spécifiques ayant vocation à garantir la prise en compte des objectifs transversaux que sont la promotion de l'égalité femmes hommes, la participation des habitants et l'attention particulière portée à la jeunesse (priorité nationale mais également enjeu local de premier plan pour la 2CCAM). **Il s'agit de l'axe « jeunesse » et de l'axe « citoyenneté et valeurs de la République ».**

Au niveau des orientations stratégiques puis des objectifs opérationnels, ces axes sont toutefois déclinés voir précisés au sein de chacun des trois piliers afin de garantir cette transversalité.

A.1. Pilier Cohésion sociale :

Les enjeux principaux :

- ✓ la santé
- ✓ le lien social

A.1.1. L'accès à la prévention et aux soins : une priorité des politiques publiques à Cluses

L'accès à la prévention et aux soins de la population clusienne constitue une priorité des politiques publiques au regard d'une part des caractéristiques de la population et, d'autre part, de la démographie médicale sur le bassin clusien (I). Elle nécessite notamment de conforter l'ensemble des dispositifs concourant au premier recours (II) ainsi qu'à la prévention (III).

I. Une population fragile et une démographie médicale sensible

La population du bassin de Cluses se caractérise par deux éléments particuliers :

- un taux de bénéficiaires de la CMU supérieur à la moyenne départementale, illustrant une tendance à la précarité, en particulier pour les jeunes et jeunes adultes
- un pourcentage de patients en arrêt maladie de longue durée bénéficiaires du régime général supérieur à la moyenne départementale.

Dans le même temps, le vieillissement de la population entraîne des besoins de prise en charge de la perte d'autonomie liée à l'âge appelant une réponse globale de soins et d'accompagnement médico-social ainsi qu'une plus grande continuité des parcours de soins dont le médecin généraliste est l'acteur principal.

Quelques chiffres (communauté de Cluses / Arve / Montagne)

- Population en croissance régulière : + 3,1 % entre 2006 et 2011
- Forte croissance dans le pôle urbain : + 14,9 %
- Une population jeune

	< 15 ans	15-29 ans	30-44 ans
Cluses	21 %	19 %	22 %
Rhône-Alpes	19 %	17,7 %	22,3 %
France	48,5 %		

- Une population qui vieillit

Part des + 75 ans et évolution 2006-2011

Cluses	+ 28 %	
Rhône-Alpes	+ 18 %	
France	+ 14 %	

Au regard de cette situation, la démographie médicale apparaît fragile tant pour les médecins généralistes que spécialistes. Le schéma régional d'organisation sanitaire a ainsi cartographié l'ensemble des secteurs de permanence des soins ambulatoires (PDSA) de la communauté de communes de Cluses / Arve / Montagne en zone de vigilance, démontrant, qu'en moyenne, la densité des médecins généralistes se situe à 30 % en deçà de la moyenne nationale.

Par ailleurs, l'âge moyen des médecins généralistes (55 ans) dépasse la moyenne régionale. Pour les spécialistes, la situation est encore plus critique, l'âge moyen atteignant 58 ans.

II . Une mobilisation pour conforter la médecine de premier recours

La situation présentée ci-dessus appelle une mobilisation sans précédent pour renforcer la présence médicale et répondre aux besoins de prise en charge des soins programmés et non programmés.

A court terme, en application du protocole passé entre l'Agence Régionale de Santé et la Faculté de Médecine de Grenoble, il s'agira d'**accueillir des stagiaires de médecine générale** auprès des médecins clusiens habilités. En outre, l'accueil de praticiens territoriaux de médecine générale (PTMG) sera également encouragé. Un chargé de mission sera recruté afin de faciliter les démarches en ce sens. Celui-ci participera également à l'élaboration d'un projet de santé préalablement à l'installation d'une maison de santé pluridisciplinaire.

Les collectivités territoriales (département, communauté de communes et communes) interviendront en accompagnement de l'accueil des stagiaires et des PTMG (bourse, logement...).

Dans un second temps, en lien étroit avec la commune de Cluses, une réflexion associant l'ensemble des professionnels de santé sera lancée pour favoriser tout projet d'exercice pluridisciplinaire et regroupé, sous la forme d'une **maison pluridisciplinaire de santé et/ou de pôle de santé**.

Le projet s'appuiera sur un projet de santé mettant en évidence les principales problématiques rencontrées par la population et s'articulera avec le centre de soins de premier recours actuellement en fonctionnement et principalement orienté vers la réponse aux soins non programmés.

III. L'accès à la prévention

Outre l'accès aux soins, la précarité de la population ainsi que la vulnérabilité potentielle des jeunes, nécessitent le développement d'actions de prévention et de prises en charge dans les directions suivantes :

- Prise en charge ambulatoire pour toutes les addictions par les associations APRETO et ANPAA 74 ;
- Éducation à la vie affective par l'association "Léman Jeunes Santé Sexualité" en particulier pour les jeunes hors système scolaire et les jeunes adultes handicapés ;
- Prévention des conduites à risques par l'ANPAA 74.

Auprès des 16-25 ans, des besoins particuliers ont été identifiés :

- Besoin de constituer ou renforcer des groupes ressources sur l'accès à la prévention et aux soins des jeunes en situation de vulnérabilité : pour ce faire, la dimension des pratiques addictives des jeunes de 16 à 25 ans sera intégrée aux groupes de pilotage, de travail, d'observation, de veille, de programmation existant ;
- Besoin d'accompagner des personnes ressources (professionnels, bénévoles, parents) en contact direct avec les jeunes de 16 à 25 ans en situation de vulnérabilité confrontés à des problématiques addictives.

- Besoin de développer des actions auprès des jeunes par des séances d'informations collectives, par l'accompagnement des jeunes au montage de projet (notamment prévention par et pour les pairs), développement de support d'information s'appuyant sur les nouvelles technologies (internet, réseau sociaux), mise en place de permanence dans les structures suite aux actions collectives

→ **Synthèse des constats prégnants en matière de santé des habitants:**

- Désertification médicale des médecins généralistes et spécialistes, des médecins infanto-juvéniles (moins de trois postes) et des psychiatres (hospitaliers et libéraux).
- Besoin de prise en charge psychiatrique rapide et adaptée pour un grand nombre de personnes RSA et/ou en insertion.
- Besoin de renforcer l'hygiène de vie et l'éducation à la santé.
- Difficulté d'accès aux soins pour des personnes qui n'ont pas de droits (intérêt des Permanences d'Accès aux Soins (PASS) ou qui s'installent à Cluses.
- Besoin d'accueil physique et d'accompagnement dans les démarches de soin.

A.1.2. Le lien social

→ **Constats prégnants en matière de lien social :**

- Difficultés d'accès au droit et dans les démarches, fracture numérique.
- Besoin d'accompagnement social, professionnel, d'appui à la parentalité, à l'émancipation, à la mobilité.
- Isolement social, repli, absence de pratiques d'activités physiques ou culturelles.
- Représentations stéréotypées hommes/femmes.
- Difficulté de langage, d'écriture, illettrisme.
- Difficultés socio-économiques poignantes.

A.2. Pilier développement économique et emploi :

A.2.1 : Principaux constats

❑ Le volet emploi résumé en 3 tensions:

1. Des freins importants à la formation et à l'emploi chez certains publics
2. Trop d'inadéquation entre les propositions d'emploi ou de formation et le profil des demandeurs d'emploi
3. Le besoin d'accompagnement adapté pour remobiliser et former certains publics très éloignés de l'emploi

❑ Le volet développement économique : urgence à revitaliser les quartiers

1. Délocalisation de nombreuses enseignes aux Ewües qui fragilisent l'ensemble des commerces en place dont la locomotive « Carrefour »
2. Image dégradée du fait de nombreux rez-de chaussée condamnés et commerces fermés
3. Dégradation urbaine (cheminements, commerces façades, copropriétés, centre commercial bas de gamme, accès peu visible, parking image à soigner...)
4. Insécurité, mal être des passants dus aux regroupements d'individus et aux trafics notoires
5. Connotation forte des quartiers (Ewües, Crozet et Valignons) et évitement des autres habitants ou clients

❑ Focus sur la question des commerces aux Ewües : un enjeu crucial

(constat issu du diagnostic du schéma d'équipement commercial et d'entretiens avec les commerçants des Ewües)

- Absence de pôle commercial majeur sur le territoire
- Développement commercial anarchique préjudiciable à l'échelle 2CCAM
- Vacance commerciale importante impactant l'attractivité du territoire (respectivement 23% à Scionzier, 18% à Cluses et 16% aux Ewües)
- Clientèle captive (achats locaux) aux revenus fiscaux faibles
- Enseignes corrélées donc plutôt moyen et bas de gamme
- Connotation forte des quartiers et évitement des clients
- Les Ewües seul QPV ayant une vocation commerciale hors quartier, lieu de passage

A.2.2 : Focus sur la situation de l'emploi sur le territoire

De nouvelles filières émergentes et créatrices d'emplois permettent au territoire de songer à diversifier l'activité. Des actions sont engagées sur les filières du bois / éco construction et de l'industrie agroalimentaire.

Un rapprochement auprès du secteur de l'artisanat, du commerce, des services à la personne, de l'économie résidentielle ou encore de la santé, est en cours.

Le territoire investit de nouveaux secteurs d'activité comme les nouvelles technologies, les énergies renouvelables, le recyclage, le traitement des déchets ou encore les emplois autour de la pratique des sports ou au sein d'entreprises spécialisées dans la fabrication d'articles et de vêtements de sport (outdoor).

La proximité du département avec la Suisse présente des perspectives économiques à de nombreux ménages précaires qui croient voir dans la Haute-Savoie un territoire propice où trouver un emploi.

I. Structuration des emplois :

En 2014, le canton de Bonneville comptait 180 130 habitants sur un territoire de 61 communes soit 22% de la population de Haute Savoie.

La population du territoire est jeune et moins qualifiée que l'ensemble de la Région.

La structure des emplois est marquée par une part importante d'ouvriers.

La part de l'emploi non salarié est largement supérieure à celle de la région. Les parts des contrats CDD saisonniers et en intérim sont très importantes et contribuent à augmenter, de fait, le nombre de contrats précaires.

II. Evolution du chômage (sources : DIRECCTE, Pôle Emploi)

Si le territoire de l'Arve se caractérise traditionnellement par son dynamisme, ce dernier a largement été impacté par la crise de 2009, plus particulièrement son secteur d'activités dominant : le décolletage. Face à cette situation brutale, les entreprises ont vu leurs carnets de commandes et leurs chiffres d'affaires chuter soudainement et ont eu recours massivement aux licenciements, conduisant ainsi à doubler le taux de chômage sur le territoire.

En octobre 2014, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C en données brutes est de 4449 soit une évolution annuelle de +1,2%. L'augmentation se porte sur les plus de 50 ans (+6,5%).

Même si le territoire, depuis plusieurs mois, affiche la plus basse augmentation des quatre bassins d'emploi, il n'en reste pas moins que le taux de chômage en basse vallée est le plus important du département avec 9,8% (alors que la zone Mont Blanc affiche 6,3% soit un des taux les plus bas de Rhône-Alpes).

Le chômage a fortement impacté les jeunes de moins de 26 ans. Les demandeurs d'emploi de niveau V et infra sont surreprésentés.

Les effectifs en dernière année de formation sont nombreux dans les métiers de la métallurgie mécanique et dans ceux de l'hôtellerie restauration

En revanche, le nombre de bénéficiaire du RSA augmente sensiblement sur l'année (+ 12,5%) et les personnes qui arrivent en fin de droit sont plus nombreuses.

Sur un an, la demande d'emploi sur le territoire a augmenté de 3,8%, ce qui constitue une hausse limitée par rapport à la moyenne départementale. L'Arve conserve son avantage en enregistrant la progression la plus faible du département avec 343 demandeurs d'emploi de plus en 1 an. C'est également le territoire dans lequel la progression des demandeurs d'emploi de longue durée y est la plus faible (+1,1%) et le seul bassin qui voit le nombre de jeunes inscrits baisser d'une année sur l'autre (-1,3%).

Aujourd'hui encore la situation de l'emploi demeure dégradée et très contrastée selon que l'on se situe sur le haut de vallée ou sur la basse et moyenne vallée.

Dans le bassin industriel de la basse vallée de l'Arve le taux de chômage à 9,8% y est le plus élevé du département, alors qu'il est inversement le plus faible dans la haute vallée dont le taux s'élève à 6,3%. Cette dualité s'est installée de manière durable sur le territoire.

De manière générale, le nombre de demandeurs d'emploi a très fortement augmenté (+14,9% sur un an). La situation est particulièrement préoccupante dans la mesure où il s'agit d'un public dont les droits à indemnisation arrivent à terme et qui, lorsque ce n'est pas déjà le cas, deviennent bénéficiaires de minima sociaux.

III. Publics représentés (sources : DIRECCTE, Pôle Emploi, Conseil Général)

- Proportion importante des publics peu ou pas qualifiés (niveaux V, Vbis et VI): 58% de la demande d'emploi contre 53% au niveau départemental.

- Représentation importante du public jeune : 14% de la demande d'emploi contre 13% au niveau départemental. Le chômage des jeunes tend néanmoins à diminuer sous l'effet, notamment, des emplois d'avenir.
- Hausse significative des chômeurs de longue durée (qui représentent environ 30% de la demande d'emploi) et plus particulièrement des chômeurs de très longue durée (supérieur à 2 ans).
- Part croissante du public senior (+50 ans) qui représente 22% de la demande d'emploi. La problématique senior se retrouve sur l'ensemble des territoires. Une large majorité de ce public se révèle des demandeurs d'emploi de longue, voire très longue durée, certains font l'objet d'une reconnaissance « travailleur handicapé ».
- Sur-représentation des demandeurs d'emploi en situation de handicap. Le taux d'emploi direct des travailleurs handicapés est de 3.5 % et s'élève à 4% lorsque l'on ajoute la sous-traitance : il demeure donc en deçà des 6 % attendus. Néanmoins, il convient de souligner la progression de ce taux d'emploi depuis plusieurs années qui est passé de 2.9% en 2006 à 4% en 2011.
- Bénéficiaires RSA : A fin septembre 2014, le département comptait plus de 9600 bénéficiaires du RSA dont 2017 sur notre territoire (+5% par rapport à 2013, +12% par rapport à 2012). 1520 d'entre eux bénéficiaires n'ont aucun ou un très faible complément d'activité, tandis que 497 sont bénéficiaires du RSA activité. Si la hausse est moins importante qu'au titre de l'année 2013, elle demeure très préoccupante.
- Public CSP (contrat de sécurisation professionnelle) : 245 personnes bénéficiaient, en septembre 2014, d'un CSP. En cumul, depuis l'inauguration du dispositif en 2011, ce sont près de 3000 personnes qui ont pu y entrer. Presque 40% des bénéficiaires ont suivi une formation durant leur accompagnement.

IV. Offres d'emploi : (sources : Pôle Emploi, PRAO)

En 2014, Pôle Emploi a collecté 9894 offres sur le territoire (contre 9617 en 2013), soit 24.4% du total des offres collectées en Haute-Savoie.

Parmi ces offres, ressortent notamment les domaines de métiers suivants : les métiers de l'hôtellerie restauration alimentation (25.3% du total des offres contre 13.9% au niveau régional), les métiers de l'industrie mécanique (13.8% du total des offres contre 3.0% au niveau régional) et les métiers du commerce (12.3% du total des offres).

L'augmentation des offres collectées observée entre 2013 et 2014 (+2.9%) se retrouve essentiellement sur les contrats durables (CDI : +22.3%, CDD de + de 13 mois : +25.2%, CDD de 7 à 12 mois : +19.3%) ; les offres en intérim enregistrent elles une forte baisse (mission de plus d'un mois : -9.7%, mission de moins d'un mois : -26.3%). La part des offres en CDD ou intérim de moins de 6 mois tend à diminuer ; elles représentent 52.9% du total.

Métiers en tension : (sources : Pôle Emploi, PRAO) :

- Métiers de l'hôtellerie restauration (cuisinier, employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie restauration).
- La topographie du territoire et les difficultés de mobilité ont régulièrement été constatés comme des freins à la participation et à l'organisation de groupes de formation.

- Les métiers de l'industrie (opérateurs régleurs, techniciens et agents de maîtrise des industries mécaniques, de la maintenance, des industries de process).
- Les métiers de la santé (infirmières, sages-femmes).

V. Insertion par l'activité économique – IAE (sources : DIRECCTE)

L'IAE connaît des dynamiques variables sur le territoire. Si certaines structures d'insertion croissent, d'autres connaissent de vraies difficultés. Ainsi, début 2015, l'offre d'insertion est en baisse sensible sur le haut de vallée par rapport à 2014 et, surtout, 2013.

L'offre d'insertion intervient sur des domaines d'activité variés (espaces verts, sous-traitance industrielle, tourisme, second oeuvre, tri et vente de linges et objets, fabrication et vente de viandes et de fromages...).

Les taux d'accès à l'emploi et/ou à la formation à l'issue du parcours d'Insertion par l'Activité Economique (IAE) sont satisfaisants : sur l'année 2013, on dénombre 61% de sorties dynamiques dont 25% en emploi durable pour les Associations et Entreprises d'Insertion (ACI).

En termes de publics accueillis, sur 2013, il y a une proportion importante de bénéficiaires du RSA (37% là où la moyenne départementale est à 30%) et une surreprésentation des femmes (53%, soit 9 points au-dessus de la moyenne départementale). Néanmoins, cette surreprésentation est moins forte qu'en 2012, ce qui tend à démontrer le bon équilibre de l'offre d'insertion sur le territoire.

Il y a une réelle nécessité de poursuivre et d'approfondir les connexions avec le monde économique, notamment sur des secteurs porteurs tels que l'industrie métallurgique ou agroalimentaire et le tourisme.

VI. Formation (source : PRAO)

Niveaux de qualification de la population

La population se caractérise par une part élevée de bas niveaux de qualification : 60 % de la population de la Zone Territoriale Emploi Formation (ZTEF) sont titulaires d'un niveau V, V bis ou VI et 23 % détiennent un niveau III et plus (contre 27 % pour l'échelon départemental).

Le relatif éloignement de l'offre de formation et l'accès aisé à des emplois non qualifiés pendant des années comptent parmi les causes de ces résultats.

	ZTEF	Haute-Savoie	Rhône-Alpes
niveau VI	33 %	30 %	34 %
niveau V	27 %	26 %	24 %
niveau IV	16 %	17 %	16 %
niveau III et supérieur	23 %	27 %	26 %

Effectifs en formation par domaine de métier :

Les effectifs en formation sont nombreux dans les métiers de l'industrie mécanique puisqu'ils représentent 13% des effectifs formés sur le territoire contre seulement 2% en Rhône-Alpes. Cela traduit une très forte spécificité territoriale de ce point de vue.

De même, les métiers de l'hôtellerie restauration étaient surreprésentés sur l'année précédente (12% des effectifs formés sur le territoire contre 4% à l'échelon régional).

Par ailleurs, d'autres métiers sont bien représentés au regard des moyennes régionales : métiers du commerce (16% contre 13% en Rhône-Alpes) ou encore les services aux particuliers et aux collectivités (14% contre 12% en Rhône-Alpes).

La part des apprentis inscrits dans une formation de niveau V n'atteint plus que 53%, contre 61% à la rentrée 2008. A noter que 11% des apprentis ne finissent pas leur formation (rupture de contrat ...).

Sur les 34 formations proposées par les 7 Centres de formation des apprentis de la Zone Territoriale Emploi Formation, 10 n'ont qu'un seul ou pas d'apprentis.

Concernant les baccalauréats professionnels, il y a peu d'ouverture : 8 Lycées professionnels et Maisons Familiales et Rurales (MFR) et 3 Centre de formation des apprentis assurent 17 BAC PRO.

Quatre filières de BAC PRO (Commerce, Electrotechnique/Energie, Usinage et Comptabilité) représentent 62 % des effectifs globaux en BAC PRO. Les compétences et les connaissances les plus grandes demandées par les entreprises correspondent bien aux programmes et les diplômés ont une meilleure insertion professionnelle, plus fréquemment vers des postes en CDI. Le décrochage est moins fréquent.

Concernant les BTS et licences professionnelles : 5 lycées, 2 CFA et 1 institut assurent 16 BTS, diplôme de comptabilité et licence professionnelle. La demande des étudiants est en augmentation constante.

VII. Illettrisme et compétences clés/premières (sources : CRIA 74, DIRECCTE, Conseil Régional)

En 2014, 7% de la population âgée de 18 à 65 ans et ayant été scolarisée en France est en situation d'illettrisme. La proportion de personnes en situation d'illettrisme augmente avec l'âge (moins bonne formation initiale et effritements des compétences). 53% travaillent et 10% des demandeurs d'emploi sont en situation d'illettrisme.

En Haute-Savoie, 2% des jeunes âgés de 17 ans ont des difficultés sévères avec l'écrit.

Les études montrent qu'être en situation d'illettrisme n'empêche pas d'avoir un emploi et de disposer de compétences professionnelles. En revanche, les difficultés apparaissent lors de changements structurels ou organisationnels de l'entreprise. Les populations illettrées sont en effet les premières victimes de licenciements et peinent ensuite à retourner à l'emploi.

Le territoire de l'Arve n'échappe pas à ce constat et se caractérise par de forts besoins en matière d'accès aux compétences clés, besoins exacerbés depuis la crise économique de 2009. Pour illustration, les dispositifs compétences clés et Programme Compétences Premières (PCP) sont fortement mobilisés sur le territoire et s'adressent largement à des publics peu qualifiés. A partir de 2015, ces deux programmes seront de la compétence de la région.

Au titre du dispositif compétences clés en Haute-Savoie (source rosace "ayant participé à la formation" à septembre 2014), on dénombre :

- 65% de femmes, 38% de seniors (contre 37% au niveau régional), 21% de jeunes.
- 46% des stagiaires sont de niveau V bis ou VI (contre 32% à l'échelon régional).
- 27% du public est de catégorie socioprofessionnelle ouvrier (contre 14% à l'échelon régional).

A.3. Pilier 3 Cadre de vie & rénovation urbaine :

Le cadre de vie résumé en 4 enjeux :

- 1) Important évitement des quartiers politique de la ville (50% mutations proviennent des QPV),
- 2) Délocalisation et délabrement des zones commerciales aux Ewües renforçant la mauvaise qualité de vie des habitants, laissant place à une économie souterraine flagrante
- 3) Nécessité d'aménagements urbains, image dégradée
- 4) Manque de lisibilité des projets d'ensemble sur le quartier des Ewües
- 5) Copropriétés en difficulté qui déstabilisent le peuplement des quartiers aux Ewües et Crozet

A.4. Axe transversal sur les questions de Jeunesse :

Les précédentes difficultés présentées dans les trois premiers piliers sont accrues pour les jeunes ce qui appelle souvent des réponses spécifiques.

Cela explique l'attention particulière du projet de territoire du contrat de ville sur les questions de jeunesse.

Constats prégnants : des « facteurs de risques » aux situations d'échec...

- 1) Problèmes de santé (psychologiques ou psychiatriques cruciaux, conduites à risques, estime de soi, hygiène de vie, mal être, condition des filles difficile, problème de mobilité psychique...)
- 2) Difficultés d'insertion sociale, de savoirs être, de lien social
- 3) Manque d'expérimentation, d'émancipation, de culture,
- 4) Décrochage scolaire, voir social important
- 5) Faibles qualifications professionnelles, illettrisme, problèmes d'accès à l'emploi
- 6) Besoin d'échanges et de coordination entre acteurs jeunesse pour partager les problématiques, l'orientation et le suivi des jeunes

A.5. Axe transversal Citoyenneté & valeurs de la République:

2 types de constats :

- 1) Déficit de connaissance et d'application des valeurs citoyennes
- 2) Besoin de prévention et de lutte contre la délinquance

A.5.1 : Déficit de connaissance et d'application des valeurs citoyennes

- Besoin de lutter contre les représentations stéréotypées dans divers champs de discriminations
- Nécessité de promouvoir l'égalité femmes / hommes en matière d'orientation professionnelle, les recrutements et déroulement de carrières, la formation, l'accès à l'emploi etc...
- Manque d'initiatives en matière de concertation, participation et émancipation des habitants
- Difficultés d'accès aux droits pour certains citoyens, nécessité de rappel des devoirs corrélés

A.5.2 : Renforcer la prévention et la lutte contre la délinquance

- Besoin de prévention de comportements violents, discriminants ou sexistes
- Nécessité de promouvoir la prévention en matière de santé, de conduites addictives de manière adaptée et sous des modalités variées
- Renforcer la lutte contre la délinquance et l'insécurité dans le cadre de la Zone de Sécurité Prioritaire.

B) LES ORIENTATIONS DE L'EPCI EN POLITIQUE DE LA VILLE : PRESENTATION DU CADRE STRATÉGIQUE DU CONTRAT DE VILLE DU BASSIN CLUSIEN

✓ Rappel des publics cible des actions politique de la ville :

Les habitants du quartier prioritaire des Ewües, des quartiers en veille
et les personnes en difficultés socio économiques ou en insertion.

✓ Rappel des priorités et axes transversaux à l'ensemble des démarches et projets:

- La jeunesse
- Le développement durable
- L'égalité homme femmes et la lutte contre les discriminations
- La promotion de la citoyenneté et des valeurs de la République

Pilier 1 : COHESION SOCIALE

Orientation stratégique n°1 :	Orientation stratégique n°2 :	Orientation stratégique n°3 :
<p>FAVORISER L'ACCES A LA SANTE & A LA PREVENTION</p> <p><i>Au travers d'un Contrat Local de Santé, permettant de :</i></p>	<p>FAVORISER L'ACCES AU DROIT & LUTTER CONTRE LE NON RECOURS</p>	<p>FAVORISER LE LIEN SOCIAL & L'INSERTION SOCIALE</p>
Objectifs opérationnels :	Objectifs opérationnels :	Objectifs opérationnels :
<p>I.1.1. Renforcer et adapter l'offre de soins de proximité dont l'accès aux soins psychologiques ou psychiatriques</p>	<p>I.2.1. Offrir un accompagnement de proximité aux victimes et aux personnes en difficultés pour les orienter, réduire le non recours et les soutenir dans leurs recours</p>	<p>I.3.1. Lutter contre l'isolement et le repli en favorisant la vie du quartier et la pratique d'activités sportives, culturelles, bénévoles ou associatives source de lien social</p>
<p>I.1.2. Promouvoir des actions d'éducation à la santé et de prévention et plus particulièrement en matière d'hygiène de vie, de conduites à risques, de dépendances et de souffrance psychologique</p>	<p>I.2.2. Accompagner les publics en difficulté pour les orienter et les soutenir dans leurs démarches et réduire la fracture numérique</p>	<p>I.3.2. Renforcer l'estime de soi, l'autonomie et la montée en compétences des personnes (dont la mobilité) source de remobilisation</p>
<p>I.1.3. Promouvoir des actions de santé environnement</p>	<p>I.2.3. Favoriser la connaissance et l'application des valeurs de la République, du fonctionnement des institutions et des services publics</p>	<p>I.3.3. Encourager l'émancipation et la participation citoyenne des habitants (faire avec)</p>
		<p>I.3.4. Favoriser la connaissance de la langue française</p>

COHESION SOCIALE (suite) :

Volet : RÉUSSITE EDUCATIVE

Orientation stratégique n°4 :

METTRE EN PLACE UNE
VERITABLE POLITIQUE DE
REUSSITE EDUCATIVE

DE LA PETITE ENFANCE A L'AGE
ADULTE

*Au travers des Programmes de
Réussite Educative, permettant de:*

Orientation stratégique n°5 :

APPORTER UN
ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE
AUX ENFANTS & AUX JEUNES EN
DIFFICULTE OU SITUATION DE
RUPTURE

Objectifs opérationnels :

**I.4.1. Accompagner les enfants
dans leurs processus de
sociabilisation de manière
coordonnée, décloisonnées et
adaptée (entre professionnels
et parents)**

**I.4.2. Améliorer le repérage des
difficultés**

**I.4.3. Prévenir & Lutter contre
le décrochage scolaire**

**I.4.4. Favoriser la réussite pour
tous, par
promotion de la diversité
&
de l'égalité filles garçons
dans l'orientation scolaire et
professionnelle
&
dans les activités péri et extra
scolaires**

Objectifs opérationnels :

**I.5.1. Agir sur tous les leviers qui
concourent à l'épanouissement,
à la sociabilisation et à
l'émancipation (expression,
valorisation, culture, sport,
loisirs, créativité , ...)**

**I.5.2. Favoriser
l'expérimentation de pratiques,
le montage de projet, les stages,
le bénévolat comme source de
valorisation et de montée en
compétence**

**I.5.3. Associer, accompagner et
valoriser les parents dans leurs
rôles**

**I.5.4. Faciliter l'orientation et
l'accès aux soins des jeunes
ayant
des difficultés psychologiques
ou psychiatriques (type antenne
Maison des Ado)
ou
des conduites à risques**

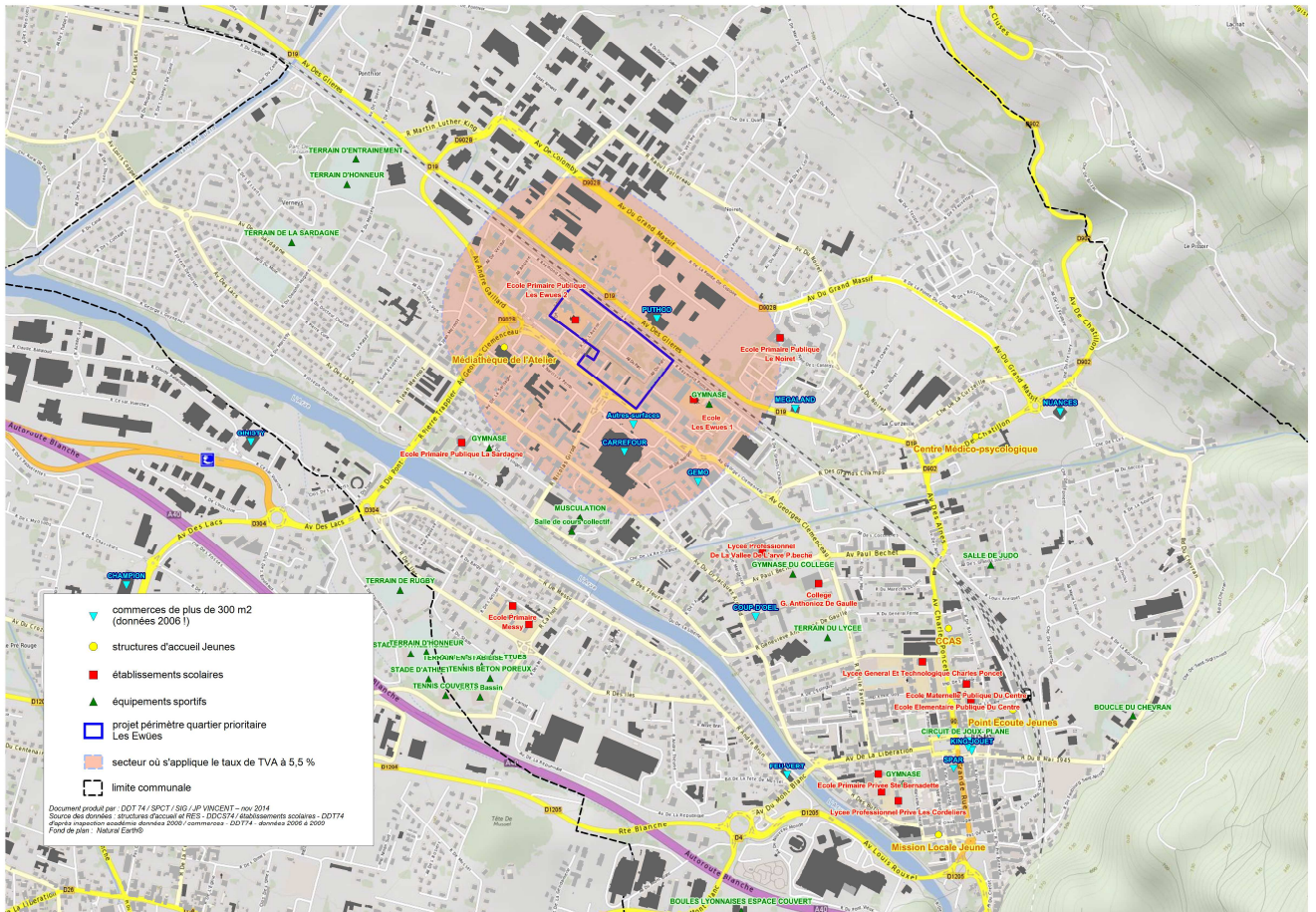
Pilier 2 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

Orientation stratégique n°1 :	Orientation stratégique n°2 :	Orientation stratégique n°3 :
REVITALISER LE QUARTIER DES EWÜES	LUTTER CONTRE LA STIGMATISATION DU QUARTIER ET DE SES HABITANTS	RAPPROCHER OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOI
Objectifs opérationnels :	Objectifs opérationnels :	Objectifs opérationnels :
<p>II.1.1. Soutenir les commerces et services publics existants pour freiner la perte d'attractivité du quartier & Favoriser l'implantation et la création d'activité</p>	<p>II.2.1. Communiquer sur les atouts (parcours de réussite) & les aides mobilisables pour lever certaines réticences et discriminations envers la création d'activité sur le quartier ou l'emploi d'habitants des Ewües</p>	<p>II.3.1. Repérer et lever les freins à l'emploi et à la formation des publics prioritaires (et particulièrement chez les jeunes et les femmes) & Soutenir les actions de remobilisation de ces publics</p>
<p>II.1.2. Promouvoir et coordonner toutes initiatives permettant de rendre le quartier attractif à une zone de chalandise large</p>	<p>II.2.2. Accompagner de manière adaptée les publics en difficulté pour les orienter et les soutenir dans leurs démarches de création d'activité ou de recherche d'emploi</p>	<p>II.3.2. Améliorer l'accueil, l'information et l'accompagnement des publics en matière d'orientation et de formation professionnelle (secteur porteurs, secteurs connotés, stéréotypes...)</p>
<p>II.1.3. Organiser le développement des équipements commerciaux de manière cohérente à l'échelle intercommunale</p>	<p>II.2.3. Promouvoir la mise en place de clauses d'insertion au bénéfice des publics prioritaires dans les marchés publics des partenaires du contrat de ville</p>	<p>II.3.3. Mobiliser l'économie locale, favoriser la rencontre entre employeurs et demandeurs d'emploi, alternants, stagiaires...</p>

Pilier 3 : CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

Orientation stratégique n°1 :	Orientation stratégique n°2 :	Orientation stratégique n°3 :
<p>FAVORISER LA MIXITE SOCIALE & LES PARCOURS RESIDENTIELS</p> <p><i>Au travers d'un programme Local de l'Habitat permettant de :</i></p>	<p>RENDRE LES QUARTIERS PRIORITAIRES ATTRACTIFS & MIEUX LES INTEGRER AU RESTE DES COMMUNES ET TERRITOIRE</p>	<p>ASSURER LA TRANQUILITE PUBLIQUE EN DEVELOPPANT LA MEDIATION , LA PROXIMITE ET LA PARTICIPATION CITOYENNE</p> <p><i>Par le biais du soutien aux actions des services dédiés présents sur le quartier des Ewües : antenne de justice, association Mieux Vivre, services municipaux...)</i></p>
Objectifs opérationnels :	Objectifs opérationnels :	Objectifs opérationnels :
<p>III.1.1. Mettre en place une politique de peuplement concertée à l'échelle intercommunale pour infléchir la spécialisation sociale des quartiers</p>	<p>III.2.1. Rénover les espaces publics et les équipements</p>	<p>III.3.1. Renforcer la gestion urbaine et sociale de proximité (actions de médiations, bureau de proximité d'Halpades...)</p>
<p>III.1.2. Agir sur les copropriétés en difficultés (OPAH)</p>	<p>III.2.2. Favoriser les flux de populations depuis et vers les quartiers & améliorer l'accessibilité des quartiers</p>	<p>III.3.2. Assurer une présence de proximité pour l'accueil, l'information et l'accompagnement des publics</p>
<p>III.1.3. Adapter les parcs locatifs sociaux publics et privés aux demandes (dont aux demandes spécifiques d'accessibilité, de qualité, de public jeunes...) par des réhabilitations, des aménagements des espaces extérieurs ; de la dédensification, de la production (objectif Loi 25%)</p>	<p>III.2.3. Renforcer la mixité fonctionnelle des quartiers prioritaires au regard du restant des communes et du territoire en favorisant l'implantation d'offres qualitatives sur les quartiers (activités d'un centre ressource...)</p>	<p>III.3.3. Promouvoir la tranquillité publique, l'éducation au développement durable et au tri, l'éducation aux bonnes pratiques du vivre ensemble (voisinage)</p>
		<p>III.3.4. Favoriser la participation et l'implication de tous les habitants dans la vie du quartier et de la commune</p>

C) LA DEFINITION DU QUARTIER VECU DES EWUES : TOPOGRAPHIE



IV – OBJECTIFS OPERATIONNELS DU CONTRAT DE VILLE & LEUR MISE EN ŒUVRE

A) PILIER COHESION SOCIALE

COHESION SOCIALE Orientation stratégique n° 1 : FAVORISER L'ACCES A LA SANTE & A LA PREVENTION <i>au travers d'un Contrat Local de Santé</i> :		
Objectifs opérationnels	Sous Objectifs détaillés	Plan d'actions
I.1.1. Renforcer et adapter l'offre de soins de proximité dont l'accès aux soins psy	- Renforcer la présence médicale et répondre aux besoins de prise en charge des soins programmés et non programmés.	- Accueillir des stagiaires de médecine générale auprès des médecins Clusiens habilités. - Encourager l'accueil de praticiens territoriaux de médecine générale (PTMG). (Protocole passé entre l'Agence Régionale de Santé et la Faculté de Médecine de Grenoble, les collectivités territoriales (département, communauté de communes et communes) interviendront en accompagnement de l'accueil des stagiaires et des PTMG (bourse, logement...). - Associer l'ensemble des professionnels de santé pour favoriser tout projet d'exercice pluridisciplinaire regroupé, sous la forme d'une maison pluridisciplinaire de santé et/ou de pôle de santé.
	- Conforter la médecine de 1 ^{er} recours	- Elaborer un projet de santé mettant en évidence les principales problématiques rencontrées par la population s'articulant avec le centre de soins de 1 ^{er} recours actuellement en fonctionnement et principalement orienté vers la réponse aux soins non programmés.
	- Soutenir et développer les actions de prises en charge des problèmes d'addictions	- Travailler avec les professionnels spécialistes à des réponses de proximité de type consultation jeunes consommateurs de la Maison des Ado à l'ensemble des addictions (jeux, alcool, risques, dépendances...)
	- Soutenir et développer les actions permettant une orientation et une prise en charge des problèmes de santé mentale et des difficultés psychologiques auprès des publics vulnérables	- Impulser une réflexion sur la mise en place d'une réponse de type équipe mobile psychosociale sur le territoire. - Soutenir la mise en place d'une antenne locale de la Maison départementale des Adolescents.

COHESION SOCIALE Orientation stratégique n° 1 : FAVORISER L'ACCES A LA SANTE & A LA PREVENTION au travers d'un Contrat Local de Santé :

Objectifs opérationnels	Sous Objectifs détaillés	Plan d'actions
<p>I.1.2. Promouvoir des actions d'éducation à la santé et de prévention</p> <p>&</p> <p>en particulier en matière d'hygiène de vie, de conduites à risques, de dépendances et de souffrance psychologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir et développer des actions de prévention et d'accompagnement du mal être psychologique, des difficultés psy ou des conduites à risques et/ou addictives <u>auprès des publics</u> en situation de vulnérabilité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la mise en place d'une antenne locale de la Maison départementale des Adolescents. - Soutenir la démarche de prévention précoce et globale des conduites à risques « Papillagou » sur le territoire de prévention - Soutenir des séances d'informations collectives, par l'accompagnement des jeunes au montage de projet, notamment prévention par et pour les pairs, développement de support d'information s'appuyant sur les nouvelles technologies (internet, réseau sociaux), mise en place de permanences dans les structures suite aux actions collectives, toute action développant l'estime de soi...
	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Accompagner les personnes ressources (professionnels du secteur social ou de l'insertion, enseignants, parents)</u> en contact direct avec les publics en situation de vulnérabilité confrontés à des problématiques de mal être, de difficultés psy ou de conduites à risques et/ou addictives. 	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'un groupe ressources sur l'accès à la prévention et aux soins des jeunes en situation de vulnérabilité et en s'associant à des groupes de pilotage, de travail, d'observation, de veille, de programmation existant pour y intégrer la dimension des pratiques addictives des jeunes de 16 à 25 ans.
	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir des actions spécifiques ciblées pour favoriser <u>l'hygiène de vie</u> des publics vulnérables (diététique, activités sportives...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Action de remobilisation axée sur de la gym douce pour femmes des Valignons à Marnaz.

<p>I.1.3. Promouvoir des actions de santé</p>	<p>en lien avec l'Agenda 21</p>	<p>Cf plan de l'Agenda 21</p>	
--	---------------------------------	-------------------------------	--

environnement			
---------------	--	--	--

COHESION SOCIALE Orientation stratégique n° 2 : FAVORISER L'ACCES AU DROIT & LUTTER CONTRE LE NON RECOURS		
Objectifs opérationnels	Sous objectifs détaillés	Plan d'actions
I.2.1. Offrir un accompagnement de proximité aux victimes et aux personnes en difficultés, réduire le non recours et les soutenir dans leurs recours	- Soutenir et développer les actions permettant une orientation et une suite donnée aux plaintes et préjudices des victimes	- Conforter l'antenne de justice de la Moyenne Vallée de l'Arve située sur le quartier prioritaire des Ewües dans son rôle d'accompagnement de proximité
	- Soutenir et développer les actions spécifiques d'accompagnement des victimes de violences conjugales	- Soutenir les hébergements et actions des associations locales, dont la maison et les permanences d'Espace Femme à Cluses

COHESION SOCIALE Orientation stratégique n° 2 : FAVORISER L'ACCES AU DROIT & LUTTER CONTRE LE NON RECOURS

Objectifs opérationnels	Plan d'actions	
<p>I.2.2. Accompagner les publics en difficultés pour les orienter et les soutenir dans leurs démarches</p> <p>&</p> <p>réduire la fracture numérique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir et développer les actions permettant une compréhension des démarches 	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter l'antenne de justice de la Moyenne Vallée de l'Arve située sur le quartier prioritaire des Ewües dans son rôle d'accompagnement de proximité et d'orientation des pulics - Soutenir les ateliers sociolinguistiques
	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir et développer les actions permettant une aide personnalisée 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir et développer les actions spécifiques d'accompagnement de la maîtrise de l'outil informatique 	

COHESION SOCIALE Orientation stratégique n° 2 : FAVORISER L'ACCES AU DROIT & LUTTER CONTRE LE NON RECOURS

Objectifs opérationnels	Sous objectifs	Plan d'actions
I.2.3. Favoriser la connaissance et l'application	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir et développer les actions permettant une orientation et une suite donnée aux plaintes et préjudices des victimes 	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter l'antenne de justice de la Moyenne Vallée de l'Arve située sur le quartier prioritaire des Ewües dans son rôle d'accompagnement de proximité et d'orientation des publics
des valeurs de la République	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir et développer les actions spécifiques d'accompagnement des victimes de violences conjugales 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les ateliers sociolinguistiques
& du fonctionnement des institutions et des services publics	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux informer certains locataires et propriétaires du fonctionnement des charges qui leurs incombent et des modalités de bonne gestion de leur budget (compréhension des charges, provisions nécessaires, etc..) - Sensibiliser les familles au travers des enfants dans la mise en oeuvre d'actions favorisant le processus démographique : la connaissance des institutions, l'apprentissage de la citoyenneté et la mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir des actions d'informations-formation ciblées en partenariat avec Prioritaires et d'autres acteurs développant des pédagogies et supports adaptés aux publics cible. - Action citoyenneté sur l'ensemble des classes primaires de La ZSP Cluses, Marnaz et Scionzier (classes en RRS) de développer la connaissance des institutions, avec visites du Sénat, Parlement européen, etc... et rencontres d'élus. (objectifs secondaires culture et mobilité)

COHESION SOCIALE Orientation stratégique n° 3 : FAVORISER LE LIEN SOCIAL & L'INSERTION SOCIALE

Objectifs opérationnels	Sous objectifs	Plan d'actions
I.3.1. Lutter contre l'isolement et le repli	- Soutenir et développer les actions favorisant la vie du quartier	- Conforter l'antenne de justice de la Moyenne Vallée de l'Arve située sur le quartier prioritaire des Ewües dans son rôle d'accompagnement de proximité et d'orientation des publics
	- Soutenir et développer les actions favorisant la pratique d'activités sportives, culturelles, bénévoles ou associatives sources de lien social et d'insertion sociale	- Soutenir les ateliers sociolinguistiques
	- Soutenir les familles dans l'exercice de leur fonction parentale en valorisant leurs compétences et en luttant contre l'isolement (Récré des parents)	
I.3.2. Renforcer l'estime de soi, l'autonomie et la montée en compétences des personnes	- Améliorer le repérage des difficultés des publics en s'appuyant sur le réseau d'acteur présent - Soutenir et développer les actions développant ou favorisant l'estime de soi, la montée en compétences ou la valorisation de compétences diverses et transposables, source de remobilisation	- Animer des groupes de travail d'acteurs locaux de la cohésion sociale et de la jeunesse - Coordonner les actions locales - Soutenir des initiatives jeunes ou femmes

COHESION SOCIALE Orientation stratégique n° 3 : FAVORISER LE LIEN SOCIAL & L'INSERTION SOCIALE

Objectifs opérationnels	Sous objectifs	Plan d'actions
<p>I.3.3. Encourager l'émancipation & la participation citoyenne des personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une culture partagée des acteurs locaux professionnels, élus, associations de la participation des habitants et du « Faire avec et non pour le public » - Soutenir et développer des actions spécifiques adaptées aux publics en matière de mobilité (géographique et psychologique) co-construites avec le public - Animer des conseils citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> - Consacrer un temps de formation échange à destination des acteurs locaux sur la participation des habitants et les changements de pratique induits. - Soutenir des projets de mobilité jeunes ou femmes (actions dans le cadre du PRIPI ; action de type Itinérance...) - Coordonner le lien et les projets entre les conseils citoyens et les acteurs locaux - Mobiliser des jeunes adultes autour de chantiers bénévoles leur permettant un financement du code... - Associer les jeunes aux diagnostics en marchant
<p>I.3.4. Favoriser la maîtrise de la langue française</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir et développer des actions spécifiques adaptées aux publics en matière de maîtrise du français (repérage des difficultés et apprentissages, remises à niveaux) 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir des projets jeunes, personnes en insertion ou femmes (actions dans le cadre du PRIPI ; action de type Itinérance...)

COHESION SOCIALE Orientation stratégique n° 4 : METTRE EN PLACE UNE VERITABLE POLITIQUE DE REUSSITE EDUCATIVE

DE LA PETITE ENFANCE A L'AGE ADULTE Au travers des PEDT et Programmes de Réussite Educative :

Objectifs opérationnels	Plan d'actions :
<p>I.4.1. Accompagner (de manière coordonnée, décloisonnée et adaptée les enfants dans leurs processus de sociabilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'ateliers péri éducatifs favorisant le vivre ensemble et le développement de la confiance en soi. - Favoriser la socialisation des futurs TPS, qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à l'apprentissage de la langue française à la maison ou peu socialisés par la mise en place de classes passerelles sur les Ewües 1 et 2. - Mise en place de comités de pilotage associant tous les acteurs (parents, associations, institutions scolaires et autres) afin d'élaborer et d'évaluer les projets mis en place en direction des enfants et des jeunes. - Faciliter la rentrée en sixième par une action partenariale collège, EPDA, enseignants du premier degré et services municipaux (RE 6) - Préparer l'entrée dans les différents cycles en amont avec les familles
<p>I.4.2. Améliorer le repérage des difficultés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Travail en équipes éducatives pluridisciplinaires sur le terrain et au niveau des institutions (groupe opérationnel de soutien) afin de partager sur des situations individuelles ou des problématiques collectives.

COHESION SOCIALE Orientation stratégique n° 4 : METTRE EN PLACE UNE VERITABLE POLITIQUE DE REUSSITE EDUCATIVE

DE LA PETITE ENFANCE A L'AGE ADULTE Au travers des PEDT et Programmes de Réussite Educative :

**I.4.3. Prévenir
et lutter contre
le décrochage
scolaire**

- Mise en place d'actions de soutien à l'apprentissage de la lecture et aux mathématiques, pour les enfants de C.P. et C.E.1 fragiles dans ces domaines (coup de pouce Clé et Clem).
- Mise en place d'équipes éducatives en présence de tous les acteurs intervenant dans la vie de l'enfant et soutenir financièrement les familles en difficulté dans la mise en place de solutions(DRE).
- Mise en place d'accompagnement scolaire au sein du quartier pour les collégiens
- Mise en place d'ateliers éducatifs visant à aider les enfants d'élémentaires dans la réalisation de leurs devoirs dans les groupes scolaires élémentaires
- Faciliter la réussite au brevet des collèges (action RE 2)
- Mise en place d'un tutorat entre des élèves de terminal et des troisièmes du collège

COHESION SOCIALE Orientation stratégique n° 4 : METTRE EN PLACE UNE VERITABLE POLITIQUE DE REUSSITE EDUCATIVE

DE LA PETITE ENFANCE A L'AGE ADULTE Au travers des PEDT et Programmes de Réussite Educative :

Objectifs opérationnels	Sous objectifs détaillés
<p>I.4.4. Favoriser la réussite pour tous, par la promotion de la diversité & de l'égalité fille garçon dans l'orientation scolaire et professionnelle & dans les activités péri et extra scolaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Programmation d'actions et de projets facilitant la mixité des publics issus des différents quartiers et spécifiquement homme / femme en particulier sur le public de pré ado. - Développement du vivre ensemble par le biais de projets et d'actions inter accueil de loisirs, inter groupes scolaires. - Mise en place d'actions spécifiques à l'orientation « Cap Sup ». - Mise en place de temps de régulation, temps d'échange (café- jeunes...). - Participation aux semaines d'éducation contre le racisme organisée chaque année par le collège. - Dans le cadre de la Récré des parents, sensibiliser les familles autour de la thématique de l'éducation fille/garçon - Accueillir les enfants en situation de handicap à partir d'un protocole d'accueil individualisé et de rencontres multi- partenariales.

COHESION SOCIALE Orientation stratégique n° 5 : APPORTER UN ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE AUX ENFANTS & AUX JEUNES

EN DIFFICULTE OU SITUATION DE RUPTURE

Objectifs opérationnels	Sous objectifs détaillés	Plan d'actions
<p>I.5.1. Agir sur tous les leviers qui concourent à l'épanouissement, à la sociabilisation et à l'émancipation</p> <p>(expression, valorisation, culture, sport, loisirs, créativité...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Projet culturel avec la DRAC au lycée professionnel de la Vallée de l'Arve et au collège Anthonioz-de-Gaulle (travail artistique avec des compagnies, des résidences d'artistes...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Action citoyenneté sur l'ensemble des classes primaires de La Zone de Sécurité Prioritaire, Cluses, Marnaz et Scionzier (classes en RRS) de développer des débats citoyens, la connaissance des institutions, avec visites du Sénat, Parlement européen, etc... et rencontres d'élus. (objectifs secondaires culture et mobilité) - Développer des démarches de conseils municipaux de jeunes - Accompagner les initiatives de jeunes en matière d'exposition, de festival de production

COHESION SOCIALE Orientation stratégique n° 5 : APPORTER UN ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE AUX ENFANTS & AUX JEUNES

EN DIFFICULTE OU SITUATION DE RUPTURE

Objectifs opérationnels	Plan d'actions
I.5.2. Favoriser l'expérimentation de pratiques, le montage de projet, les stages, le bénévolat comme source de valorisation et de montée en compétence	<ul style="list-style-type: none">- Action spécifique bénévolat jeunes par le service jeunesse de Cluses- Action montagne pour jeunes en difficulté avec l'EPDA- Itinérance- Action découverte des métiers du bâtiment et espaces verts « Job Explorer »- Expérimenter des initiatives de type coopératives de jeunes pour favoriser la création d'activité par des jeunes sous statuts salariés

COHESION SOCIALE Orientation stratégique n° 5 : APPORTER UN ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE AUX ENFANTS & AUX JEUNES

EN DIFFICULTE OU SITUATION DE RUPTURE

Objectifs opérationnels	Plan d'actions
<p>I.5.3. Associer, accompagner et valoriser les parents dans leur rôle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir et participer au collectif du Point d'Ecoute Parents (PEP) en cours de structuration - Recenser les professionnels susceptibles d'être des relais parentalité afin de les former à l'écoute (par le biais de ce PEP) afin qu'ils soient étayés et participent pleinement à ce collectif parentalité (pré-requis). - Soutenir les familles dans l'exercice de leur fonction parentale en valorisant leurs compétences et en luttant contre l'isolement (Récré des parents)

<p>I.5.4. Faciliter l'orientation et l'accès aux soins des jeunes ayant des difficultés psy ou des conduites à risques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Animer, coordonner et structurer le réseau des acteurs médico-sociaux en charge du mal être adolescent afin de parvenir à un accueil et une prise en charge pluridisciplinaire concertée 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une antenne locale de la Maison des Adolescents ou à minima mettre à disposition des locaux et une coordination pour des temps d'échanges et de consultations bifocales.
---	--	--

B) PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI Orientation stratégique n° 1 : REVITALISER LE QUARTIER DES EWÜES			
Objectifs opérationnels	Sous objectifs	Plan d'actions	Dispositifs
<p>II.1.1. Soutenir les commerces et services publics existants pour freiner la perte d'attractivité du quartier</p> <p>&</p> <p>Favoriser l'implantation et la création d'activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les porteurs de projets résidant dans le quartier - Accompagner de façon personnalisée les porteurs de projets envisageant une implantation dans le quartier - Favoriser l'implantation d'activité économique s'inscrivant dans une démarche de réinsertion - Réflexion en cours sur les lieux les + stratégiques d'implantation des services publics au sein du quartier prioritaire - Etude concertée avec PROVENCIA pour le maintien et la restructuration du pôle commercial - Etude sur le devenir et la restructuration des pôles commerciaux des Ewües 1 (dont Galeries Nouvelles – copropriété dégradée) & Ewües 2 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation d'ateliers traitant de la création d'entreprise - Mise en place d'une réception spécifique - Mise à disposition en un lieu unique de l'information sur l'offre de services coordonnée des acteurs de la création 	<p>Pôle emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Site économique des lacs - réseau « je créé en RA » - CMA - Initiative-Faucigny-MontBlanc - ADIE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI Orientation stratégique n° 1 : REVITALISER LE QUARTIER DES EWÜES

**Objectifs
opérationnels**

Plan d'actions

II.1.2.
**Promouvoir et
coordonner
toutes les
initiatives
permettant de
rendre le
quartier
attractif à une
zone de
chalandise
large**

- A développer en partenariat avec la CDC, les chambres consulaires et Epareca...

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI Orientation stratégique n° 1 : REVITALISER LE QUARTIER DES EWÜES

Objectifs opérationnels	Sous objectifs	Pistes d'actions
<p>II.1.3. Organiser le développement des équipements commerciaux de manière cohérente à l'échelle intercommunale</p>	<p>- Etablir et décliner un schéma d'équipement commercial à l'échelle intercommunale</p>	<p>- Décliner au plan local avec les chambres consulaires, l'EPARECA sur les Ewües</p>

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI Orientation stratégique n° 2 : LUTTER CONTRE LA STIGMATISATION DES QUARTIERS ET DE LEURS HABITANTS

Objectifs opérationnels	Sous objectifs	Plan d'actions
<p>II.2.1. Communiquer sur les atouts & les aides mobilisables pour lever certaines réticences et discriminations envers la création d'activité sur les quartiers ou l'emploi d'habitants des quartiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accueil et l'information à destination des résidents du quartier - Coordonner l'information portant sur l'offre de service des acteurs de la création d'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition dans le quartier (dans un espace dédié) des postes informatique permettant l'accès au site Pôle emploi : Informations relatives à la création, vidéos, ateliers, ... - Mise à disposition en un lieu unique de l'information sur l'offre de service coordonnée des acteurs de la création - Mise en place d'opérations au sein du quartier afin d'accroître l'appropriation et lisibilité des services

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI Orientation stratégique n° 2 : LUTTER CONTRE LA STIGMATISATION DES QUARTIERS ET DE LEURS HABITANTS

Objectifs opérationnels	Sous objectifs	Plan d'actions
<p>II.2.2. Accompagner de manière adaptée les publics en difficulté pour les orienter et les soutenir dans leurs démarches de création d'activité ou de recherche d'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser tous les outils de droit commun visant à favoriser l'identification des publics prioritaires - Mobiliser l'offre de formation en adéquation avec les besoins des résidents du quartier et des secteurs porteurs du territoire - Expérimenter des initiatives de type coopératives de jeunes pour favoriser la création d'activité par des jeunes sous statuts salariés 	<ul style="list-style-type: none"> - En lien avec la mise en place d'une équipe à dominante entreprise (Pôle emploi) renforcer la promotion de profils des potentiels du quartier - Mobiliser tous les contrats aidés et en optimisant les moyens visant l'insertion par l'activité économique - Accompagner de façon coordonnée l'implantation d'activité de sorte que celles-ci bénéficient

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI Orientation stratégique n° 2 : LUTTER CONTRE LA STIGMATISATION DES QUARTIERS ET DE LEURS HABITANTS

Objectifs opérationnels	Sous objectifs	Plan d'actions	Partenaires
<p>II.2.3. Promouvoir la mise en place de clauses d'insertion au bénéfice des publics prioritaires dans les marchés publics au niveau de l'ensemble des partenaires du contrat de ville</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lever les obstacles à l'insertion professionnelle des publics prioritaires - Favoriser le recrutement des publics prioritaires du quartier dans tous les marchés publics concernant ce Quartier 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser l'insertion par l'activité économique et l'insertion sociale (à travers la mobilisation de la clause d'insertion lors de marchés publics...) - Identifier les profils résidant dans le quartier susceptibles de pouvoir bénéficier d'un emploi durant l'opération rénovation immobilière ... du quartier – mobiliser la MRS – instruire toute mesures dans le cadre de la clause d'insertion 	<p>Pôle emploi</p>

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI Orientation stratégique n° 3 : RAPPROCHER DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI

Objectifs opérationnels	Sous objectifs	Plan d'actions
<p>II.3.1. Repérer et lever les freins à l'emploi et à la formation des publics prioritaires & soutenir les actions de remobilisation du public</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accueil et l'information des DE du quartier - Mobiliser l'offre de formation en adéquation avec les besoins des résidents du quartier et des secteurs porteurs du territoire - Lever les obstacles à l'insertion professionnelle des publics prioritaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les places de formation financées par Pôle Emploi - Mobiliser les dispositifs permettant la formation : POE – AFPR ... - Accompagner la mobilisation des structures d'insertion autour de la notion de parcours (en Comité Technique d'Animation – CTA) : Info collectives d'intégration de parcours – favoriser les passerelles entre structures – généralisation d'entretiens tri partite de sorties d'étape de parcours)

<p>II.3.2. Améliorer l'accueil et l'information des publics en matière d'orientation et de formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur les secteurs porteurs, ôter les connotations dépassées ou erronées de certaines branches professionnelles délaissées, travailler à ôter les stéréotypes genrés sur les métiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Actions « les métiers ont-ils un sexe ? » au salon SMILE à La Roche 	<p>Pôle emploi</p>
---	--	---	--------------------

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI Orientation stratégique n° 3 : RAPPROCHER DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI

Objectifs opérationnels	Sous objectifs	Plan d'actions	Partenaires
<p>II.3.3. Mobiliser l'économie locale, favoriser la rencontre entre employeurs et demandeurs d'emploi, alternants, stagiaires...</p>	<p>- Développer des opérations favorisant la rencontre entre les besoins des entreprises du territoire et les potentiels présents dans le quartier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Forum emploi - Job dating - Informations collectives relatives à des offres, missions, et opportunités relevant de l'économie sociale et solidaire du territoire - Actions de promotions de profils en lien avec l'installation d'une équipe dédiée Pôle Emploi 	<p>Pôle emploi</p>

C) PILIER CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE Orientation stratégique n° 1 : FAVORISER LA MIXITE SOCIALE ET LES PARCOURS RESIDENTIELS			
<i>Au travers d'un Programme Local de l'habitat</i> (en élaboration)			
Objectifs opérationnels	Sous objectifs	Plan d'actions	
III.1.1. Mettre en place une politique de peuplement concertée à l'échelle intercommunale pour infléchir la spécialisation sociale des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> - Cf Programme du PLH : <p>En synthèse, ont été notamment fixées les 4 orientations générales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adapter le parc existant, privé et public et mobiliser le parc privé vacant - S'inscrire dans la perspective de construction de 250 résidences principales par an, diversifiées et abordables - Favoriser les parcours résidentiels et l'accès au logement - Mobiliser les partenaires et mettre en œuvre la politique locale de l'habitat 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une Conférence intercommunale du Logement - Convention de mixité sociale 	
III.1.2. Agir sur les copropriétés dégradées	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre une OPAH (appel d'offre mai 2015) 	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic pré opérationnel et animation OPAH 	

CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE Orientation stratégique n° 1 : FAVORISER LA MIXITE SOCIALE ET LES PARCOURS RESIDENTIELS

Au travers d'un Programme Local de l'habitat (en élaboration)

Objectifs opérationnels	Plan d'actions
<p>III.1.3. Adapter les parcs locatifs sociaux publics et privés aux demandes par des réhabilitations, des aménagements d'espaces extérieurs, de la dédensification, de la production</p>	<p>- Travailler à rattraper le retard en terme de logements sociaux pour être en conformité à terme avec les objectifs de logements sociaux de la Loi Allur (25%)</p>

CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE Orientation stratégique n° 2 : RENDRE LES QUARTIERS PRIORITAIRES ATTRACTIFS

& MIEUX LES INTEGRER AU RESTE DES COMMUNES ET DE DU TERRITOIRE

Au travers d'un Programme Local de l'habitat (en élaboration)

Objectifs opérationnels	Plan d'actions
III.2.1. Rénover les espaces publics et les équipements	<ul style="list-style-type: none">- Action globale (avec le bailleur principal) sur les distributions et requalifications des espaces extérieurs, la résidentialisation, les cheminements, les espaces publics (dont les places des 101 dalmatiens & A. Schweitzer), les réhabilitations indispensables, d'éventuelles opérations de démolition-reconstruction...- Réflexion en cours sur le Centre d'Animation Jeunesse (implantation notamment) centre ressource de type centre social sur le quartier des Ewües.- Améliorer les cheminements

III.2.2. Favoriser les flux de populations depuis et vers les quartiers & améliorer l'accessibilité des quartiers	
--	--

--	--

CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE Orientation stratégique n° 2 : RENDRE LES QUARTIERS PRIORITAIRES ATTRACTIFS

& MIEUX LES INTEGRER AU RESTE DES COMMUNES ET DE DU TERRITOIRE

Au travers d'un Programme Local de l'habitat (en élaboration)

Objectifs opérationnels	Plan d'actions
III.2.3. Renforcer la mixité fonctionnelle des quartiers prioritaires au regard des communes en favorisant l'implantation d'offres qualitatives sur les quartiers	<ul style="list-style-type: none">- Créer une centre ressource communal sur le quartier des Ewües
III.3.1. Renforcer la Gestion Urbaine & Sociale de Proximité sur les quartiers	<ul style="list-style-type: none">- Soutenir les actions de GUSP- Soutenir l'agence d'Halpades de proximité sur les quartier- Actions de médiations

CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE Orientation stratégique n° 3 : ASSURER LA TRANQUILITE PUBLIQUE

& DEVELOPPER LA MEDIATION, LA PROXIMITE ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

Objectifs opérationnels	Plan d'actions
<p>III.3.2. Assurer une présence de proximité pour l'accueil, l'information et l'accompagnement des publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un service communal en charge de la Proximité par la ville de Cluses... - Recrutement d'un adulte relais en charge de la proximité - Soutenir les actions de médiations et d'accompagnement de l'association Mieux Vivre - Soutenir l'agence d'Halpades de proximité sur les quartiers - Actions de médiations
<p>III.3.3. Promouvoir la tranquillité publique, l'éducation au développement durable et au tri, l'éducation aux bonnes pratiques du vivre ensemble</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les actions de l'Agenda 21 dans ce sens - Soutenir et développer les interventions de l'animatrice du tri (2CCAM)
<p>III.3.4. Favoriser la participation de tous les habitants dans la vie du quartier et de la commune</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Service municipal de Cluses en charge de la proximité - Conseil citoyen

V – CADRE D'INTERVENTION DES SIGNATAIRES

CADRE D'INTERVENTION DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LES CONTRATS DE VILLE:

Les nouveaux contrats de ville sont construits de manière concertée et doivent fédérer l'ensemble des partenaires pendant la période 2014-2020.

Dans ce cadre, les services de l'État, s'inscrivent dans une démarche intégrée tenant compte des enjeux de développement économique, de développement urbain et de cohésion sociale. Ils contribuent, en appui et aux côtés des collectivités et des opérateurs publics et privés, à définir les futurs projets de renouvellement urbain et à déterminer l'ensemble des objectifs en matière de cohésion sociale et de développement économique. Ils contribuent à l'élaboration de l'ensemble des actions à conduire dans le cadre du contrat de ville.

L'une des grandes ambitions des contrats de ville issus de la loi de février 2014 est d'assurer en tout premier lieu, de manière adaptée et renforcée, la mobilisation des dispositifs et crédits de droit commun en direction des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Au-delà des dispositifs et moyens de droit commun, les habitants des quartiers prioritaires doivent pouvoir bénéficier de dispositifs spécifiques liés aux nouveaux territoires prioritaires.

I. La mobilisation des moyens de l'État :

A) au titre des interventions spécifiques en faveur des habitants des quartiers prioritaires, l'État mobilise :

- les crédits spécifiques de la politique de la ville,
- les programmes de réussite éducative, organisés pour les enfants de 2 à 16 ans,
- le soutien aux créations de postes de médiateurs sociaux par le dispositif des adultes relais, ce soutien est pluriannuel (3ans),

En plus de ces dispositifs, des avantages automatiques sont accordés aux habitants qui résident dans les territoires prioritaires

Il s'agit notamment d'exonération de surloyer et de la possibilité de maintien dans les lieux en cas de sous-occupation ou de ressources supérieures au plafond autorisé.

Concernant l'accession sociale à la propriété au sein des quartiers de la politique de la ville, celle-ci est facilitée du fait d'une TVA à taux réduit dans le territoire réglementaire et dans la limite de 300 mètres autour.

L'implantation de petites entreprises fait l'objet d'une attention particulière avec diverses exonérations prévues par la loi de finance.

Les bailleurs bénéficient en outre d'exonérations de taxe foncière sur les propriétés bties.

Pendant la durée du contrat, ces dispositifs spécifiques ont vocation à faciliter la conduite des actions contribuant aux axes stratégiques et aux objectifs opérationnels du contrat de ville. Ces crédits sont majoritairement destinés à financer des actions innovantes, ne pouvant entrer dans le cadre des dispositifs de droit commun.

L'État accorde une attention particulière à la mobilisation de ses crédits et dispositifs spécifiques en

direction des quartiers de la politique de la ville et de leurs habitants. Par ce soutien, il peut également porter une attention particulière sur les quartiers de veille active anciennement en CUCS ou ZUS.

B) La mobilisation du droit commun devient cependant un outil majeur en faveur des quartiers de la politique de la ville et de leurs habitants :

Elle est prévue par les conventions interministérielles signées avec le ministère de la ville et les ministres concernés au cours de l'année 2013 et tout début 2014.

À chaque fois que cela est possible et opportun, les dispositifs ou crédits de droit commun doivent être privilégiés pour soutenir ou mettre en place les actions prévues dans le contrat de ville et pour assurer la bonne mise en œuvre de l'action publique.

Les objectifs fixés par une douzaine de conventions interministérielles en faveur de la politique de la Ville viennent nourrir utilement le contrat de ville et proposer des critères d'évaluation permettant de suivre l'impact de l'action publique conduite en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

C'est en référence à ces conventions interministérielles que les services de l'État en Haute-Savoie vont se mobiliser pour intervenir de manière concertée au titre du contrat de ville.

C) Les 12 conventions sont les suivantes :

Convention avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (4 avril 2013)

- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive :

- **Développer les diagnostics partagés de l'offre sportive ;**
- **Dans les projets éligibles aux interventions du centre national du développement du sport (CNDS) (équipements sportifs et subventions), cibler davantage les quartiers prioritaires ;**

- Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes :

- **Augmentation du nombre de jeunes des quartiers effectuant une mobilité internationale ;**
- **Progression de la part des jeunes des quartiers bénéficiaires du service civique (objectif de 25% dès 2013) ;**

- Donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité :

- **Faciliter le travail des acteurs associatifs (allègement des procédures, conventionnement pluriannuel global à la place de la procédure d'appel à projets) ;**
- **Soutenir les petites associations de proximité ;**
- **Intégrer la question des quartiers dans la Charte d'engagements réciproques entre l'État et les associations en cours de refonte.**

Convention avec le ministère de la santé et des affaires sociales, le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la famille et le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion (19 avril 2013)

- Améliorer l'accès aux droits : **développement d'un rendez-vous des droits dans les quartiers par les caisses d'allocations familiales (CAF)**, meilleur accès à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et à l'aide pour une complémentaire santé (ACS) ;
- **Disposer d'un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers prioritaires**, mobilisant notamment les agences régionales de santé (ARS), les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), les professionnels de santé et les élus) ;
- Améliorer l'accès aux soins de premier recours en facilitant l'installation de jeunes médecins, l'exercice pluriprofessionnel de proximité et le développement de la télémédecine dans les quartiers prioritaires ;
- **Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers par la prise en compte des besoins spécifiques des habitants des quartiers dans la stratégie nationale de santé et les plans nationaux de santé publique ;**
- **Adapter le partenariat local en santé : association des ARS aux futurs contrats de ville, mise en cohérence des contrats locaux de santé et de la dimension « santé » de ces contrats, animations dédiées (ateliers santé ville) ;**
- **Territorialiser le plan pluri-annuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans les quartiers et les dispositions de la convention d'objectifs et de gestion avec la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) dans les quartiers ;**
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Convention avec le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social (25 avril 2013)

- Favoriser et accompagner les créations d'entreprises par des résidents des quartiers prioritaires : doublement en 3 ans de la part des bénéficiaires du dispositif « nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise » (NACRE) ;
- Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires en visant particulièrement l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification :
par le développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation ;
par la mobilisation des dispositifs de « deuxième chance » (établissement public d'insertion de la défense (EPIDE) et écoles de la deuxième chance (E2C)
par la réduction de la part des personnes en situation d'illettrisme ;
- **S'assurer que les jeunes des quartiers puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi qui compense des obstacles spécifiques à leur insertion professionnelle :**
 - Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : objectif de 20% des jeunes des quartiers de la politique de la ville (QPV) parmi les bénéficiaires d'ici 2015 (15% en 2012) ;
 - Parrainage ;
- **Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des QPV (objectifs 2015) :**

- **Emplois d'avenir : 30% de bénéficiaires résidant en QPV (20% en 2013, 25% en 2014) ;**
- **Contrat unique d'insertion : maintien de la part actuelle des résidents des QPV pour le secteur non marchand (13%), et passage à 12% pour le secteur marchand (contre 9,7% en 2012) ;**
- Insertion par l'activité économique : objectif de progression à fixer après que soit établi un diagnostic;
- **Expérimenter le dispositif des emplois francs, outil spécifique de lutte contre les discriminations**
- Adapter le service public de l'emploi aux besoins des quartiers :
 - Missions locales : prise en compte du critère de présence ou proximité des quartiers prioritaires dans le cadre des dialogues de gestion pour répartir les dotations de l'Etat entre les structures ;
 - **Pôle emploi : signature d'une convention spécifique le 30 avril traitant de l'accessibilité aux services de Pôle emploi, du renforcement de l'accompagnement et de l'adaptation de l'offre de service aux besoins des résidents des QPV ; Pôle emploi est systématiquement signataire des contrats de ville ;**
- Mobiliser les moyens des services déconcentrés : coordination de l'action des délégués du préfet avec celle des unités territoriales des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) systématiquement impliquées dans l'élaboration des contrats de ville ;
- **Intégrer l'ensemble de ces objectifs dans le pilotage du service public de l'emploi:** le tableau de bord régional et départemental des données de l'emploi en QPV diffusé semestriellement par le secrétariat général du comité interministériel des villes (SG-CIV) et la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) permet de vérifier la réalisation des objectifs.

Convention avec le ministère des droits des femmes (21 mai 2013)

- Développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle mixité dans les quartiers :
 - **Volet obligatoire « égalité entre les femmes et les hommes » dans les contrats de ville ;**
 - Meilleur recueil de l'information sexuée dans les quartiers ;
 - Promotion de la méthodologie des marches exploratoires des femmes ;
- Décliner dans les quartiers prioritaires les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment les mesures suivantes :
 - les territoires d'excellence de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
 - le programme « ABCD de l'égalité » ;
 - le dispositif « téléphone grand danger » ;
- **Soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers : mobilisation du fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF) ;**
- **S'assurer de l'accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur les droits des femmes :** meilleure prise en compte des habitantes des quartiers par les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).

Convention avec le ministère délégué en charge des transports, de la mer et de la pêche (7 juin 2013)

- Lancement du troisième appel à projets « transports collectifs et mobilité durable » hors île-de-France :
 - Majoration de 10% du taux de subvention aux projets qui concernent les quartiers de la politique de la ville ;
 - Réserve de 10% des heures travaillées et des embauches effectuées dans le cadre des travaux d'investissement, de la gestion et l'utilisation des infrastructures créées ou aménagées, en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, avec une attention particulière pour celles issues des quartiers prioritaires ;
- **Mobilisation renforcée des autorités organisatrices de transports urbains dans le cadre des nouveaux contrats de ville afin d'améliorer la desserte des quartiers prioritaires et les services à la mobilité en faveur des habitants de ces territoires ;**
- **Intégration d'un volet « desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville » dans les plans de déplacements urbains.**

Convention avec le ministère de la justice (8 juillet 2013)

- **Associer l'institution judiciaire aux nouveaux contrats de ville (les représentants du Ministère public seront signataires) ;**
- **Conforter la justice de proximité :**
 - **100 nouveaux bureaux d'aide aux victimes avec une priorité d'implantation dans les territoires concernés par la politique de la ville ;**
 - **maisons de justice et du droit (MJD) et points d'accès au droit (PAD) : implantation des nouvelles structures prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville et maintien des moyens (postes de greffiers dédiés) ;**
- Mobiliser l'action pénale contre les phénomènes de délinquance propres aux quartiers de la politique de la ville :
 - Moyens de la justice mobilisés prioritairement vers les quartiers prioritaires, notamment ceux concernés par une zone de sécurité prioritaire (ZSP) ;
 - Ciblage plus particulier de la répression de certaines infractions : stupéfiants, économie souterraine, violences contre les forces de l'ordre, infractions en matière d'habitat indigne ou insalubre ;
- Prévenir la récidive :
 - Accompagnement des jeunes suivis par la justice vers les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle ;
 - Meilleure accessibilité des jeunes aux dispositifs de droit commun ;
 - **Généralisation des conventions entre la justice et les bailleurs sociaux (actions visant la réparation du préjudice subi) ;**

- **Instructions en lien avec la police et la gendarmerie pour garantir l'effectivité des mesures prononcées, notamment en matière d'interdiction de séjour dans les quartiers ;**
- Favoriser l'accès des jeunes des quartiers prioritaires aux classes préparatoires intégrées (CPI) « égalité des chances » dans les écoles du ministère de la justice ;
- Lutter contre les discriminations :
 - Partenariat avec le Défenseur des droits ;
 - Participation du ministère de la justice au programme d'actions interministérielles de lutte contre les discriminations.

Convention avec le ministère de la défense et le ministère délégué chargé des anciens combattants (15 juillet 2013)

- Engagement en faveur de la jeunesse et de l'égalité des chances :
 - Améliorer la couverture des quartiers prioritaires par les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) ;
 - **S'appuyer sur le réseau RLJC pour développer des initiatives auprès des jeunes de ces territoires** : incitation au recensement et information sur la journée « Défense et citoyenneté », repérage et sensibilisation des jeunes volontaires sur les opportunités offertes dans le ministère de la défense (cadets de la défense, tutorat, lycées de la défense, etc.), meilleure connaissance des métiers de la défense, etc. ;
- Engagement en faveur de la valorisation et de la diffusion des actions mémorielles :
 - Sensibiliser les habitants des quartiers à la connaissance des conflits contemporains (par exemple, par leur accès aux lieux de mémoire ou par la diffusion, dans les quartiers, d'une exposition sur l'engagement des soldats d'Afrique), et notamment à l'histoire des harkis et autres supplétifs engagés pendant la guerre d'Algérie ;
 - **Soutenir et valoriser les initiatives émanant des quartiers afin de commémorer les conflits contemporains ;**
 - **Encourager le recueil de la mémoire des habitants des quartiers et valoriser les documents produits dans ce cadre.**

Convention avec le ministère de l'intérieur (27 septembre 2013)

- En matière de sécurité et de la prévention de la délinquance :
 - Consolider les stratégies d'intervention dans les quartiers à l'aide de nouveaux outils de connaissance de la réalité des quartiers prioritaires, notamment en relation avec le ministère de la justice : réforme de la statistique policière et mobilisation de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) pour mieux prendre en compte la réalité des quartiers dans les indicateurs utilisés par les services ;
 - **Améliorer le lien entre la police et la population, notamment avec les jeunes : doublement du nombre de délégués à la cohésion police-population (59) et d'intervenants sociaux en**

commissariat et gendarmerie (170), meilleur accès des jeunes des quartiers aux métiers de la sécurité, extension du recours au service civique et développement des expérimentations locales favorisant le dialogue avec la police ;

- **Renforcer et adapter l'action des services de police et gendarmerie dans les quartiers : coordination de l'extension des zones de sécurité prioritaire (ZSP) avec la nouvelle géographie de la politique de la ville, sensibilisation des agents de la police et de la gendarmerie à leur environnement professionnel, présence préventive et dissuasive dans les quartiers et affectation prioritaire de policiers expérimentés ;**
- **Renforcer l'effort de prévention dans le cadre des priorités fixées par le comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) : accent mis sur la prévention de la récidive et priorité donnée aux quartiers de la politique de la ville dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance et intégration de cette stratégie dans le cadre des nouveaux contrats de ville ;**
- **Réduire les phénomènes de délinquance spécifiques dans les quartiers, en lien avec l'ensemble des ministères concernés : lutte contre la délinquance dans les ensembles d'habitat collectif, dans les transports et aux abords des établissements scolaires et lutte contre le trafic de stupéfiants ;**
- **Développer un volet sécurité et tranquillité publiques dans les contrats de ville ;**

- En matière d'intégration :

- Participer à la refondation de la politique d'intégration sous l'autorité du Premier ministre et dans le sillage du rapport TUOT (annexe à venir en fonction des conclusions des travaux conduits) ;
- Valoriser et développer les programmes de diversification des recrutements dans la police, la gendarmerie et l'administration territoriale : recrutement de sous-officiers de gendarmerie, accompagnement des adjoints de sécurité (dont ex-cadets de la République) pour leur ouvrir l'accès au concours de gardien de la paix, poursuite et renforcement des CPI de commissaires et d'officiers de police ;

- Concernant l'administration territoriale de l'Etat :

- **Au niveau régional, renforcer la responsabilité des préfets de région dans la territorialisation des politiques sectorielles au bénéfice des quartiers prioritaires : mobilisation de l'instance collégiale du comité de l'administration régionale (CAR) pour cibler les moyens humains et financiers et pour examiner les projets de contrats de ville dans la région ;**
- **Au niveau départemental :**
 - **Conforter le rôle des préfets, et auprès d'eux des préfets délégués à l'égalité des chances (PDEC) et sous-préfets chargés de mission pour la politique de la ville (SPV), dans la mise en œuvre de la politique de la ville au plus près des territoires, notamment dans le cadre de la négociation et de l'animation des nouveaux contrats de ville (circulaire intérieur-ville à venir sur les missions des PDEC, SPV et sous-préfets d'arrondissement) ;**
 - **Mettre en place autour des préfets des équipes interministérielles pour préparer les nouveaux contrats ;**
- **Accompagner et former les services de l'Etat et l'ensemble des professionnels à la préparation des nouveaux contrats et à la conduite de la politique de la ville sur les territoires (mobilisation des délégués du préfet et des centres de ressources de la politique de la ville).**

Convention avec le ministère délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation (27 septembre 2013)

- Améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour agir plus efficacement :
 - **Disposer annuellement des informations sur l'impact global de l'ESS dans les QPV (en termes d'entreprises, d'emplois et de soutiens budgétaires) ;**
 - Pour le diagnostic et le suivi des résultats, mobiliser le SG-CIV (Observatoire national des zones urbaines sensibles), la Direction générale de la cohésion sociale (Mission de l'innovation, de l'expérimentation sociale et de l'économie sociale), l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Observatoire national de l'économie sociale et solidaire et la *Direction* de l'animation de la recherche, des études et des statistiques ainsi que les têtes de réseau de l'ESS intervenant dans les quartiers ;
- **Créer de l'activité dans les QPV par :**
 - **Le développement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ;**
 - **La promotion et développement du modèle coopératif :** contribution au doublement national du nombre de sociétés coopératives et participatives (SCOP) (de 2000 à 4000), exploitation du potentiel des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et soutien à l'essor de l'entrepreneuriat individuel sous des formes collectives (CAE) ;
 - **Le soutien à la généralisation des clauses d'insertion à tous les marchés publics** (chantiers du Grand Paris, de l'appel à projets Transports et mobilité hors Île-de-France et du nouveau programme national de renouvellement urbain, etc.) en s'assurant de la qualité des parcours d'insertion des bénéficiaires ;
- Soutenir l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'ESS :
 - Actions d'accompagnement des nouvelles mesures de l'emploi (emplois d'avenir, contrats de génération notamment), afin de favoriser l'accès à ces mesures des jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés des quartiers en privilégiant le recours aux entreprises de l'ESS ;
 - Sensibilisation à l'ESS des cadres et formateurs des écoles de la deuxième chance (E2C), centres de l'établissement public d'insertion de la Défense (EPIDE) et formations du service militaire adapté ;
- Développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers :
 - Favoriser en lien avec la Caisse des dépôts et en mobilisant les Citélabs, la création d'entreprises sociales par les habitants des quartiers ;
 - **Mener une expérimentation sur les quartiers prioritaires dans le cadre de l'appel à projets interministériel relatif aux Pôles territoriaux de coopération économique.**

Convention avec le ministère de l'éducation nationale et le ministère délégué à la réussite éducative (7 octobre 2013)

- Faire converger la géographie de l'éducation prioritaire et la nouvelle géographie de la politique de la ville afin de faire en sorte que les écoles et les collèges accueillant une majorité d'élèves issus des quartiers prioritaires soient inclus dans l'éducation prioritaire avec les moyens pédagogiques correspondants **Mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les ministères en charge de l'éducation nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la Refondation de l'école :**
 - **Organisation prioritaire de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les zones**

défavorisées et notamment les quartiers prioritaires : développement de ce dispositif dans chaque quartier prioritaire (ciblage de 25% des postes dédiés dans les quartiers) ;

- **« Plus de maîtres que de classes »** (ciblage de 25% des postes créés dans les quartiers prioritaires) ;
- **Pour lutter contre le décrochage** (objectif de diviser par 2 le nombre de décrocheurs sur 5 ans) : création d'emplois dans les établissements difficiles et **mise en place de dispositifs innovants en lien avec les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs** ;
- Affectation prioritaire d'emplois médico-sociaux dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire ;
- Faire des emplois d'avenir professeur (18 000 emplois) un levier pour les jeunes issus de milieux modestes ;
- **Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école** : développement de la communication orale, création d'« espaces parents », actions de soutien aux familles dans le cadre des projets éducatifs territoriaux, etc. (circulaire à venir) ;
- **Soutenir les dispositifs concourant à la réussite éducative** :
 - **Poursuite des PRE sur les quartiers de la nouvelle géographie prioritaire, avec pour priorité la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire** ;
 - **Développement d'activités péri-scolaires et élaboration de parcours artistiques et culturels, en particulier pour les jeunes issus des quartiers** ;
 - **Soutien à l'internat scolaire, aux activités de médiation et aux cordées de la réussite** ;
- **Intégrer les ministères de l'éducation nationale et de la réussite éducative à la préparation et au pilotage des futurs contrats de ville : signature des contrats par les recteurs et participation de leurs représentants aux équipes interministérielles.**

Convention avec le ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme (décembre 2013)

- En matière d'artisanat :
 - **Promouvoir la formation et l'alternance auprès des jeunes résidents des quartiers prioritaires** : fixation du taux de progression de la part des jeunes bénéficiaires d'une formation en alternance dans le secteur de l'artisanat, mesures d'information et de promotion dans les établissements scolaires du secondaire, sensibilisation des employeurs aux viviers de candidats résidents des ZUS ;
 - **Renforcer l'accompagnement des habitants des quartiers à la création et au développement d'entreprise** : fixation du taux de progression du nombre d'activités artisanales implantées, offre d'accompagnement sous forme de tutorat ou de mentorat, développement de l'offre de locaux artisanaux en lien avec l'EPARECA, etc.
 - **Associer le réseau des chambres des métiers et de l'artisanat à l'action publique en faveur des quartiers par leur mobilisation dans le cadre des futurs contrats de ville.**
- En matière de commerce :
 - Sur la base du rapport du CESE, examiner l'opportunité de maintenir un dispositif d'exonérations fiscales et sociales ciblé sur les activités commerciales ;
 - **Dans le cadre de la réforme du FISAC, renforcer la mobilisation de ce fonds avec un ciblage sur**

les territoires les plus fragiles ;

- Développer et renforcer l'action de l'EPARECA : création d'une société foncière d'investissement avec la CDC, dédiée à l'acquisition au portage d'opérations commerciales et artisanales dans les quartiers prioritaires, développement d'une mission de centre de ressources au sein de l'EPARECA, élaboration d'un document méthodologique sur la redynamisation artisanale et commerciale dans les quartiers, etc.
- **Mobiliser le réseau des chambres de commerce et d'industrie.**
- Dans les autres domaines d'intervention économique :
 - Développer des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires dans le domaine du départ en vacances : mobilisation des leviers d'action du ministère de la ville (VVV et partenariat avec l'agence nationale pour les chèques vacances), mise en place d'actions spécifiques sur la base du rapport confié à Claude BUISSON, contrôleur général économique, pour réduire les inégalités en matière d'accès aux vacances ;
 - Décliner dans les quartiers prioritaires des événements dans le cadre de la Fête de la gastronomie et mobiliser à cette fin, les collectivités territoriales et le partenariat associatif.

Convention avec le ministère de la culture et de la communication (février 2014)

- **Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants, notamment par une médiation adaptée et le développement de démarches de co-construction :** mobilisation des équipements et des acteurs culturels, développement des différentes pratiques et expressions artistiques et culturelles, développement des résidences d'artistes dans les quartiers de la politique de la ville, intégration de l'action culturelle dans la lutte contre l'illettrisme.
- **Faire des jeunes des quartiers la cible prioritaire de la politique partenariale entre le ministère de la Ville et le ministère de la Culture et de la Communication :**
 - Dans le cadre du projet national d'éducation artistique et culturelle :
 - o **Veiller à ce que les jeunes des quartiers prioritaires bénéficient en priorité d'un parcours d'éducation artistique et culturelle ;**
 - o **Consacrer au moins 30 % des crédits dédiés au projet national pour l'éducation artistique et culturelle aux actions développées dans les quartiers de la politique de la ville ;**
 - o **Développer l'éducation au multimédia ;**
 - o **Développer et qualifier l'offre culturelle et artistique hors temps scolaire** (mobilisation des dispositifs de réussite éducative, des structures et équipes artistiques et culturelles)
 - Accompagner vers l'enseignement supérieur Culture en incitant les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel placés sous la tutelle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication, à accroître le nombre d'élèves issus des quartiers de la politique de la ville.
- **Soutenir les médias de proximité afin de valoriser l'image des quartiers ;**
- **Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers : développer les actions mémoire et histoire en poursuivant la coopération engagée concernant les archives et la mémoire des acteurs de la politique de la ville et de l'intégration** (programme national d'archives orales ou financement d'actions locales).

II. L'intervention des services de l'État en Haute-Savoie

Contribution du cabinet du préfet

Valorisation des moyens et dispositifs de droit commun en termes de prévention, sécurité et tranquillité publiques dans les contrats de ville.

Au sein des services de l'État, le cabinet du préfet coordonne la mise en œuvre des politiques en matière de sécurité et de tranquillité publiques, de prévention de la délinquance et de défense de la laïcité, en veillant à mobiliser de manière prioritaire les dispositifs de droit commun au sujet des territoires concernés par les nouveaux contrats de ville, tout particulièrement s'il s'agit de zones de sécurité prioritaire (ZSP).

La décision n°11 du comité interministériel des villes a consacré la demande de renforcement de l'effort de **prévention de la délinquance** dans les contrats de ville. Les crédits FIPD constituent le principal outil financier d'intervention pour soutenir la prévention de la délinquance dans les territoires de la politique de la ville ; fléchés en 2015 à 80 % vers les ZSP, les crédits FIPD financent des programmes d'action à l'attention des jeunes exposés à la délinquance, de prévention des violences faites aux femmes, et des actions destinées à accroître la tranquillité publique.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du plan départemental de prévention de la délinquance, lui-même décliné à l'échelon intercommunal et communal dans les CLSPD et CISPD. Dans les territoires de la politique de la ville situés dans les ZSP, les services de l'Etat animent les comités du partenariat, lesquels permettent de coordonner de manière renforcée l'action de l'ensemble des acteurs. Un délégué à la cohésion police-population consolide ce dispositif au commissariat d'Annemasse. Enfin, dans ces territoires, une attention particulière est portée aux mesures de prévention en matière de sécurité routière.

En matière de **lutte contre la délinquance**, les territoires des contrats de ville bénéficient prioritairement des mesures et actions de droit commun : pilotage rapproché des politiques de lutte contre la délinquance au sein des comités des forces de sécurité intérieure des ZSP, coprésidés par le préfet et le procureur, actions ciblées du comité départemental anti-fraude contre les infractions de toute nature, aide du FIPD à l'installation de dispositifs de vidéoprotection à visée judiciaire et préventive, renforts en forces mobiles de police ou de gendarmerie au service de l'action judiciaire et de la tranquillité publique, coordination renforcée avec les polices municipales, dont les moyens pourront être appuyés par le FIPD, et aide aux victimes grâce aux intervenants sociaux dans les commissariats et brigades de gendarmerie en ZSP. Dans les territoires où les loyers sont élevés, pour éviter que des postes ouverts ne restent vacants, le préfet veille également à faciliter l'accès des fonctionnaires des forces de sécurité intérieure à accéder au logement, en relation avec les collectivités et les bailleurs sociaux.

Le cabinet du préfet mobilise également les **actions en faveur de la citoyenneté et de la laïcité** à l'appui des politiques de prévention et de lutte contre la délinquance. Le FIPD permet désormais d'appuyer dans les ZSP des actions de cohésion entre les jeunes et les forces de l'ordre, et de compléter le travail mené par la cellule de lutte contre l'islam radical que pilote le préfet par un suivi social des personnes victimes d'endoctrinement, et de leurs familles. Des actions de mémoire développées en partenariat avec l'office national des anciens combattants peuvent également contribuer au développement de la citoyenneté et des valeurs de la République dans les territoires des contrats de ville.

Enfin, le **service interministériel de la communication** placé sous l'autorité du préfet veille à donner un écho particulier à l'ensemble des actions menées dans le cadre des contrats de ville au moyen des outils dont il dispose (relations avec la presse, site www.haute-savoie.gouv.fr et compte twitter @Prefet74).

Contribution de la direction départementale de la cohésion sociale :

La direction départementale de la cohésion sociale, assure, sous l'autorité du préfet, le pilotage et la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale de l'État. Elle suit notamment la mise en place des contrats de ville, les crédits et dispositifs spécifiques de la politique de la ville au titre de la délégation territoriale de l'ACSE-CGET.

Au titre du droit commun, l'axe jeunesse des contrats de ville est notamment soutenu via le service civique, dont la montée en charge est particulièrement attendue au sein des territoires de la politique de la ville. Ce dispositif contribue en effet à la cohésion sociale, à l'insertion des jeunes et à la citoyenneté. Il devra faire l'objet d'engagements de la part des acteurs locaux pendant toute la durée du contrat de ville.

Les projets éducatifs territoriaux (PedT), dispositifs de droit commun sont également accompagnés par la DDCS et les services de l'Éducation nationale. L'élaboration et la validation du PedT conditionnent le financement par l'État des activités périscolaires. Ce dispositif doit conduire les territoires à avoir une attention particulière sur l'accès de tous les publics aux activités éducatives périscolaires.

Ces projets devront par ailleurs s'articuler avec les programmes de réussite éducative qui sont menés de manière individualisée en direction des enfants issus des quartiers de la politique de la ville.

L'axe transversal « égalité entre les femmes et les hommes » est à prendre en compte dans l'élaboration et le suivi des contrats de ville de nouvelle génération. Les femmes en situation de précarité sont en effet parmi les premières personnes touchées dans les territoires urbains et sociaux fragilisés.

La finalité de l'axe égalité F/H, sur la durée globale des contrats de ville, est de développer une approche " intégrée " de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de tous les piliers du contrat, dans chacune des actions et par tous les acteurs. Le recours à des mesures spécifiques vise à corriger les inégalités repérées par des actions ajustées au plus près des besoins repérés.

La mise en place d'indicateurs ciblés et la production de données sexuées permettront de mesurer les avancées, la réduction des inégalités F/H et d'évaluer la pertinence des actions engagées.

Pendant la durée du contrat, les territoires mettront en œuvre l'évaluation du volet égalité femmes hommes et continueront de développer une approche intégrée de cet axe.

Les actions de prévention pourront être soutenues par les dispositifs du fonds interministériel de prévention de la délinquance ou de la mission interministérielle de lutte contre les conduites addictives. Toutes les articulations possibles devront être recherchées avec celles des zones de sécurité prioritaires ou des conseils intercommunaux de prévention de la délinquance.

La DDCS assure également le suivi du budget opérationnel du programme « intégration et accès à la nationalité française » et des ateliers sociolinguistiques, outils contribuant à l'insertion des personnes étrangères.

Dans le cadre de la gestion du centre national pour le développement du sport, la direction départementale soutien les actions des clubs sportifs agréés ainsi que les créations d'emplois sportifs au sein de ces associations.

Au titre des politiques publiques liées au logement social, la loi du 24 mars 2014 dite loi ALUR prévoit les dispositions suivantes dans les territoires politique de la ville.

Les EPCI signataires d'un contrat de ville doivent :

- créer une conférence intercommunale du logement (CIL), co-présidée par le Préfet. La CIL adopte les orientations en matière d'attributions des logements sociaux d'attribution ainsi que les modalités de coopération entre les bailleurs et les réservataires ;

Ces orientations s'articuleront avec les constats et les objectifs du Plan Local de l'Habitat. La CIL doit en particulier élaborer la convention de mixité sociale et d'équilibre territorial prévue par l'article 8 de la loi Ville du 21 février 2014, laquelle doit être signée d'ici au 31 décembre 2015. Cette convention doit être cohérente avec la politique intercommunale et partenariale en matière d'attributions dont les orientations sont élaborées par la CIL ainsi qu'avec les objectifs du contrat de Ville ;

- élaborer un plan partenarial de la gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur, en y associant les communes ; Il constituera le volet attributions du PLH. Le plan partenarial de la gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur devra être approuvé pour le 31 décembre 2015 ;
- mettre en place un dispositif destiné à partager la connaissance et la gestion de la demande de logement social entre les acteurs ; la mise en œuvre du "dossier unique" du demandeur partagé entre tous les acteurs du département, implique préalablement la définition de règles communes. L'objectif est que le "dossier unique" soit opérationnel dès début 2016.

Contribution de la direction départementale des territoires

- Les aides de droit commun sur le champ de l'habitat / logement sont les suivantes :

Concernant le financement du logement locatif social, l'orientation de l'État vise à dé-densifier les quartiers politiques de la ville et à y introduire de la diversité d'habitat et de la mixité sociale.

- La reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux bénéficie d'aides de l'État sous réserve que les opérations de reconstruction soient pensées à l'échelle de l'EPCI et donc en dehors des périmètres des quartiers politique de la ville.

Concernant la réalisation d'opérations d'accession sociale, celles-ci bénéficient de la réduction de la TVA à 5.5 % dans les périmètres des quartiers politique de la ville et dans un périmètre de 300 m autour de ceux-ci.

Concernant le parc privé les aides sont notamment attribuées par l'ANAH (subventions accordées aux propriétaires, aux collectivités et dispositifs POPAC) .

- S'agissant des quartiers bénéficiant des aides spécifiques de l'ANRU (le Perrier à Annemasse au titre de projets d'intérêt nationaux (PRIN), les Ewües à Cluses au titre de projets d'intérêt régionaux PRIR (attente confirmation par région puis par CA ANRU)), les opérations de démolition, construction de logements hors QPV, réhabilitation, résidentialisation, amélioration de la qualité de service, aménagement, ingénierie/conduite de projets, interventions sur le parc privé, équipements peuvent être subventionnées. Les taux de subvention sont précisés pour chacune des familles dans le cadre de la convention de rénovation urbaine signée par l'ensemble des partenaires en conformité avec le règlement comptable et financier de l'agence.

Contribution de l'agence régionale de santé :

La participation de l'ARS aux contrats de ville se décompose selon les priorités suivantes :

- Améliorer l'accès aux soins notamment de premier recours :

- ⑩ développement des exercices pluriprofessionnels avec labellisation et financement de chaque projet de santé
- ⑩ lutte contre le non recours aux soins avec les Permanences d'Accès au Soins Santé (PASS). Ces services hospitaliers permettent l'ouverture des droits pour les personnes en situation de précarité.

- Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers, notamment en matière de santé mentale, de

bilan de santé, réduire les écarts des taux de dépistage des maladies chroniques :

- Dépistage organisé du cancer, pil
- Prévention et parcours de soin des personnes souffrant d'addictions :
- Prévention et dépistage des IST :

- Améliorer la prise en compte par les habitants de leur propre santé

- Nutrition avec les actions de l'Institut Régional d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS)
- Développement des compétences psychosociales avec des actions vers les 0-6 ans, projet porté également par l'IREPS
- Activité physique (actions expérimentales)
- Education thérapeutique du patient

L'ensemble des axes et priorités du projet régional de santé en Rhône Alpes, avec les spécificités attribuées au territoire Est où se situe le département de la Haute Savoie, doivent permettre d'apporter une réponse aux enjeux de santé pour ces publics identifiés.

Ces axes pourront être repris au sein des contrats locaux de santé pour adapter le parcours de soin aux populations prioritaires dans le cadre de la politique de la ville afin d'apporter des réponses complémentaires si le besoin est identifié.

Contribution de la direction des services de l'éducation nationale :

La direction des services départementaux de l'éducation nationale met en œuvre la politique nationale de l'éducation prioritaire, telle qu'arrêtée dans le cadre de la nouvelle carte définie à compter de la rentrée 2015. La DSDEN alloue des moyens permettant de maintenir des taux d'encadrement privilégiés, des renforts en personnel enseignants (plus de maîtres que de classe, scolarisation des moins de 3 ans...) et en personnels d'accompagnement (aide aux directeurs).

Elle accompagne également les écoles sortant de l'éducation prioritaire, en proposant localement la création de secteurs particuliers permettant de maintenir des taux d'encadrement réduits pendant une phase de transition de 3 années.

La participation des services de l'éducation nationale aux programmes de réussite éducative (PRE) est systématique dans tous ces territoires.

Pour Cluses :

A compter de la rentrée 2015, les écoles restant dans le cadre de l'éducation prioritaire seront regroupées dans des Réseaux d'Education Prioritaire, structurés autour d'un collège. Pour la commune de Cluses, c'est le collège Anthonioz De Gaulle qui constitue la tête de réseau pour l'école maternelle Laurent Molliex, l'école élémentaire Laurent Molliex, les écoles primaires Ewues 1, Ewues 2, La Sardagne et Messy. Elles bénéficieront de plusieurs mesures permettant la prise en compte des spécificités du public scolaire accueilli :

- Un nombre d'élèves par classes inférieur à 25, en moyenne sur l'école, que le niveau d'enseignement soit maternelle ou élémentaire.
- Des dispositifs « plus de maître que de classe » dans les écoles Laurent Molliex, Ewues 1 et Ewues 2.
- Un dispositif de scolarisation des élèves de moins de 3 ans dans les écoles primaires Ewues 1 et Ewues 2.

Les directeurs de ces écoles sont affectés à partir d'un recrutement à profil, sur la base d'un entretien auprès d'une commission jugeant de l'adaptation du candidat aux spécificités de ces postes. Les inspecteurs de circonscription portent une attention particulière au personnel de ces écoles, en termes d'accompagnement, de diffusion des pratiques pédagogiques et de formation continue ciblée.

Contribution de l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la consommation, de la concurrence, du travail et de l'emploi.

PRIORITE AU « DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI »

Des inégalités fortes en matière d'activité économique, de taux de chômage, d'accès à l'emploi et d'insertion professionnelle, touchent les habitants des quartiers politiques de la ville. Dans ce contexte, la priorité du Ministère de l'emploi est de territorialiser les politiques de droit commun dans le champ de l'emploi, afin que les résidents des quartiers prioritaires, et en particulier les jeunes, en bénéficient en proportion des besoins identifiés localement. La convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires signée le 25 avril 2013, entre le ministre délégué à la ville et le ministre chargé de l'emploi ainsi que la circulaire interministérielle du 25 mars 2015 en constituent le cadre. L'UT DIRECCTE Haute-Savoie devra décliner ces priorités sur l'ensemble des territoires concernés.

La mise en œuvre de ces orientations requiert une mobilisation accrue du service public de l'emploi, qui se traduit par le renforcement des partenariats notamment entre le ministère de la ville, Pôle emploi et les missions locales.

Les contrats de ville assureront, une présence de Pôle emploi et des missions locales dans chaque territoire prioritaire avec des moyens humains dédiés afin, dans une plus large mesure, de repérer, accueillir, intégrer dans les dispositifs qu'ils portent les résidents des QPV.

Les services de l'UT DIRECCTE impulseront et veilleront à la mobilisation d'un pourcentage défini et d'objectifs chiffrés de contrats aidés (contrat unique d'insertion CAE/CIE/contrat STARTER, emploi d'avenir), de contrats en alternance «dispositif réussite apprentissage», de contrat de génération, mais aussi pour les publics issus des QPV favoriseront le recours au dispositif d'insertion par l'activité économique (chantier d'insertion, entreprise d'insertion etc.) ainsi que le développement des clauses sociales particulièrement sur les marchés ANRU.

Par ailleurs, les dispositifs d'accompagnement renforcé financés par la DIRECCTE (garantie jeunes, CIVIS, parrainage, dispositif 2^{ème} chance confié à l'afpa) ont également vocation à s'adresser prioritairement aux jeunes des quartiers.

Enfin, le développement d'un soutien actif à l'entrepreneuriat fait partie pleine et entière du développement économique attendu sur ces territoires. A ce titre une convention cadre signée le 18 juin 2014 avec la Caisse des dépôts permet la mobilisation de 300 millions d'euros pour renforcer en fonds propres les entreprises qui s'installent dans les territoires cibles, faciliter leur accès au crédit, et favoriser la détection et l'émergence de projets entrepreneuriaux. Le dispositif NACRE est à cibler sur les quartiers et doit permettre de soutenir l'adaptation et le renforcement des créateurs identifiés localement.

CONTRIBUTION DE LA JUSTICE (Parquet de Bonneville)

L'institution judiciaire entend prendre toute sa place dans la mise en œuvre de la politique de la ville , dont l'article 1^{er} de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine précise qu'elle «mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des actions des politiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres».

L'implication de l'institution judiciaire dans cette politique interministérielle se réalise dans le cadre de ses missions traditionnelles , notamment par le développement des dispositifs de proximité (maisons de justice et du droit, point d'accès au droit) et la participation aux instances partenariales.

Elle tend à la réalisation des objectifs spécifiés ci-dessous, fixés dans le cadre de la convention triennale signée en juillet 2013 entre la ministre de la Justice , garde des sceaux et le ministre délégué à la ville.

1) Mobiliser les moyens de droit commun de la Justice en associant l'institution judiciaire à la préparation et à la signature des contrats de ville 2014-2020 ;

A ce titre l'institution judiciaire, en tenant compte de ses spécificités constitutionnelles, est partie prenante des nouveaux contrats de ville dont les procureurs de la République sont signataires , et ce afin de porter la parole de l'Etat , d'élaborer avec les collectivités territoriales un diagnostic partagé , et co-construire la stratégie appelée à structurer les futurs contrats de ville dans leurs trois dimensions (cohésion sociale, développement urbain et cadre de vie, développement économique et emploi) en repérant les ressources et les leviers d'action mobilisables.

Par ailleurs, le parquet de Bonneville (74) continuera à s'impliquer activement dans l'ensemble des instances partenariales œuvrant dans le domaine de la prévention de la délinquance et de la politique

judiciaire de la ville, en y associant les services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse et les services pénitentiaires d'insertion et de probation, dans un objectif de cohérence, de lisibilité et d'efficacité des actions du ministère de la justice.

2) Conforter la justice de proximité , plus particulièrement l'accès au droit ainsi que l'aide aux victimes ;

Le tribunal de grande instance de Bonneville participe activement à la réalisation de cet objectif grâce au fonctionnement de son point d'accès au droit implanté sur les communes de Bonneville et de la Roche-sur-Foron et de son antenne de Justice qui fonctionne dans le quartier sensible des EWUES sur le territoire de la commune de Cluses , elle-même au cœur de la zone de sécurité prioritaire mise en place dans l'arrondissement judiciaire.

De même s'agissant de l'aide aux victimes le TGI de Bonneville a été pionnier en la matière en mettant en place dès 2009 à titre expérimental l'un des tout premiers bureaux d'aide aux victimes de France.

Ce bureau assure une présence à toutes les audiences en matière pénale.

Son rôle est d'accompagner la victime à tous les stades de l'audience et la renseigner sur ses droits, pour toutes les procédures relevant de la matière pénale :

- stade de l'enquête : information sur les poursuites engagées, sur l'état d'avancement de l'enquête, sur la fixation à l'audience.

- phase de l'audience : suivi de la victime et le cas échéant l'accompagner et la soutenir le jour de l'audience - particulièrement pour les comparutions immédiates -

- phase post-sententielle: information de la victime sur les modalités de recouvrement des dommages-intérêts, aide à la saisine de la CIVI et du SARVI, lien avec le JUDEVI pour connaître les modalités d'exécution de la peine du condamné.

L'action du bureau des victimes est coordonné avec le travail du greffe : toutes les informations délivrées à la victime sont obtenues grâce à un travail de collaboration BAV / Chaîne pénale.

L'intérêt pour la victime est évidemment de bénéficier d'une information globale centralisée et d'un soutien complet tout au long de ses démarches , prodiguée par un intervenant unique.

3) Mobiliser l'action pénale pour lutter contre les phénomènes de délinquance propres aux quartiers de la politique de la ville ;

Les actes de délinquance dont sont victimes ceux de nos concitoyens qui vivent dans les quartiers en difficulté relevant de la politique de la ville tendent à accentuer le sentiment d'abandon de ces populations alors que celles-ci sont déjà fragilisées par une insécurité économique et sociale.

Pour lutter contre ce sentiment d'insécurité, présent dans les quartiers des communes situées dans la zone de sécurité prioritaire de l'arrondissement judiciaire de Bonneville(74) le parquet met en œuvre dans cette zone une politique pénale ferme et graduée, sur laquelle le Procureur de la République communique régulièrement dans le cadre des instances partenariales, et qui a pour objet la prise en compte spécifique des principales infractions commises dans ces quartiers et génératrices d'insécurité que sont :

- les trafics de produits stupéfiants et l'économie souterraine ;

- les violences sous toutes leurs formes et notamment envers les personnes dépositaires de l'autorité publique ou chargées d'une mission de service public ou envers les professionnels intervenant dans les quartiers prioritaires (notamment médecins, gardiens d'immeuble).

4) Prévenir la récidive

Les services du ministère de la justice sont des acteurs centraux de la prévention de la délinquance et de la prévention de la récidive. Cette préoccupation trouve une traduction opérationnelle dans les méthodes de prise en charge des personnes placées sous main de justice et à travers les actions en faveur de la réinsertion sociale et professionnelle qui ont montré leur efficacité dans la lutte contre la récidive.

En conséquence les services locaux de l'institution judiciaire poursuivront l'orientation des mineurs et jeunes majeurs suivis dans le cadre judiciaire et résidant dans les quartiers prioritaires vers des dispositifs favorisant leur insertion professionnelle tels que les emplois d'avenir dédiés, les contrats d'insertion dans la vie sociale (Civis) et les contrats d'autonomie, la « garantie jeunes » dans

les territoires concernés par l'expérimentation, les dispositifs de réussite éducative, les actions Ville Vie Vacances, les centres de loisirs jeunes de la police nationale ainsi que vers les dispositifs de droit commun d'éducation artistique, culturelle ou sportive.

S'agissant de l'établissement pénitentiaire de Bonneville , qui doit être considéré comme une cible prioritaire pour la mise en œuvre de cette politique de réinsertion , le parquet de Bonneville intervient dans le cadre de ses mission dans le domaine de l'application des peines afin de faciliter la mise en oeuvre de projets concourant à l'inclusion sociale des personnes détenues.

Afin de développer les offres de mesures alternatives à l'incarcération, les magistrats en charge du service de l'application des peines œuvrent auprès des élus afin d'obtenir la création de plus nombreux postes de travail d'intérêt général.

Les services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse sont également incités à développer, dans les quartiers prioritaires, des activités de jour et à établir des conventions de partenariat le cas échéant.

En outre, afin de lutter contre le sentiment d'impunité d'une part et d'incompréhension d'autre part, la mesure d'interdiction de séjour dans les quartiers sera requise par le parquet de Bonneville dans le cadre des audiences pénales lorsque les circonstances de faits l'exigeront ; des modalités opérationnelles facilitant la mise en œuvre et le respect de cette mesure seront mises en place en lien avec les unités de gendarmerie nationale du ressort.

Le non-respect d'une interdiction de séjour fera en outre l'objet d'une réponse pénale ferme et rapide.

5) Favoriser l'accès des jeunes issus des quartiers prioritaires au programme de développement des classes préparatoires intégrées " égalité des chances " dans toutes les écoles nationales dépendant du Ministère de la justice ;

Des actions seront menées afin d'amplifier la communication relative aux classes préparatoires intégrées (CPI) « égalité des chances » des écoles du ministère de la justice.

L'ENPJJ notamment procédera à des actions de sensibilisation de l'ensemble des services sociaux par un envoi de plaquettes d'information, et des unités de gendarmerie par voie d'affichage.

Un effort sera également porté par les services de la PJJ afin de repérer les mineurs placés susceptibles d'entrer dans le dispositif et de mettre en place un premier suivi personnalisé en vue de favoriser leur admission à la CPI.

6) Contribuer à la lutte contre les discriminations dans les quartiers prioritaires

Il convient de développer les messages d'information et de sensibilisation à la lutte contre toutes les formes de discriminations dont les premières victimes sont souvent les habitants des quartiers prioritaires.

Le partenariat entre l'institution judiciaire et le Défenseur des droits, qui existe déjà par le biais des permanences dans l'antenne de justice sera poursuivi et approfondi. Le plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations permettra de développer un programme opérationnel d'actions qui contribuera directement à la prévention à la lutte contre les discriminations.

Contribution de Pôle Emploi :

Dans le cadre de la loi du 21 février 2014 il est mis en œuvre les Contrats de Ville, recouvrant une géographie nouvelle notamment subdivisée en « Quartiers Prioritaires » et en « Quartiers de Veille ».

Parmi les quatre piliers d'intervention (Cohésion sociale, Cadre de vie, Citoyenneté et Emploi), Pôle Emploi s'inscrit dans celui de l'Emploi via trois orientations stratégiques : l'accès à l'emploi, la création d'entreprise et la lutte contre les discriminations avec, chaque fois, des modes d'action centrés sur les jeunes, les seniors et l'égalité hommes-femmes.

En Haute-Savoie il a été identifié six Quartiers Prioritaires listés dans le tableau ci-après. Pour chacun d'eux est mentionné le détail de la demande d'emploi toutes catégories (ABCDE *) en fin de mois d'avril 2015 :

ALE 74	QPV	Quartier Prioritaire	Cat A	Cat B	Cat C	Cat D	Cat E	Total
ECRP	QP074001	Le Perrier - Château Rouge - Livron					3	3
	QP074002	Le Châlet - Helvetia Park					1	1
	QP074003	Les Ewües					2	2
	QP074005	Saint-Georges - Route de Thairy					1	1
	QP074006	Bois Jolivet - Les Iles - Bellerive					3	3
Total ECRP						10	10	
ANNEMASSE	QP074001	Le Perrier - Château Rouge - Livron	324	42	66	7	9	448
	QP074002	Le Châlet - Helvetia Park	195	28	41	3	9	276
	QP074005	Saint-Georges - Route de Thairy	126	19	20	4	1	170
Total ANNEMASSE			645	89	127	14	19	894
CLUSES	QP074003	Les Ewües	137	16	60	8	3	224
	QP074006	Bois Jolivet - Les Iles - Bellerive	203	35	83	10	3	334
Total CLUSES			340	51	143	18	6	558
THONON	QP074004	Collonges Sainte-Hélène	99	19	31	4	5	158
Total THONON			99	19	31	4	5	158
TOTAL 74			1084	159	301	46	30	1620

(Source : SEE – PE Rhône-Alpes avril 2015)

Au total, les Demandeurs d'emploi résidents dans ces territoires sont au nombre de 1620 soit 2,7 % du total des Demandeurs d'emploi toutes catégories de Haute-Savoie (59 029).

Parmi eux, 67 % sont immédiatement disponibles pour exercer un emploi à temps plein et 28,4 % exercent un emploi en activité réduite. Les 4,7 % restant sont soit en contrat aidés, soit en formation.

Plan d'action mis en œuvre par Pôle emploi en Haute-Savoie

1) Six Conseillers ont été affectés pour l'Accompagnement renforcé de ces publics :

- deux à l'ALE de Thonon-les-Bains
- deux à l'ALE de Cluses (et ECRP)
- deux à l'ALE d'Annemasse (et ECRP)

Ils sont chargés du repérage des personnes (jeunes, seniors, hommes, femmes, handicapés, RSA) et de leur répartition en direction des Missions Locales Jeunes, Cap Emploi, Conseil Départemental et Pôle emploi.

2) Pôle emploi a mis parallèlement en place cinq équipes spécialisées « Entreprise » pour recueillir de manière détaillée et personnalisée les offres d'emploi qui seront prioritairement destinées aux jeunes (action menée dans le cadre des Contrats de génération, CIE « starter », Contrats en alternance et autres Contrats aidés).

Les trente Conseillers formant ces équipes contribueront aussi au dispositif de Création d'entreprises et à la mise en œuvre de manifestations en direction des publics cibles (forums, une semaine pour un emploi, évènements ponctuels,...).

Premiers résultats relatifs à l'Accompagnement Intensif Jeunes : présentation de l'état des portefeuilles (situation au 04/05/2015)

Deux indicateurs :

1) Le nombre de jeunes accompagnés sur un an : la cible est à *minima* à 120 Demandeurs d'emploi par Conseiller / Equivalent Temps Plein, ce qui correspond à un volume cible de 696 jeunes (dont la totalité des jeunes repérés dans les Quartiers prioritaires). Ce seuil minimum est celui préconisé par le Fonds Social Européen, cependant Pôle emploi a demandé à ce qu'il soit relevé à environ 150.

La Haute-Savoie se situe au-dessus de la moyenne des départements rhônalpins avec un taux de 60 % de la cible à 5 mois (418 personnes entrées en Accompagnement pour un jalon prévisionnel de 362 sur la base de 150 /an).

2) La « file active » : elle se situe à *minima* à 70 Demandeurs d'emploi par Conseiller / Equivalent Temps Plein, ce qui suppose un portefeuille en temps normal aux environs de 75 pour anticiper les placements et autres sorties (excepté cet été). A ce jour Pôle emploi atteint 95 % de la cible (portefeuilles de 65). Hormis une exception, tous les portefeuilles continuent à se remplir.

Portefeuilles des 6 Conseillers : tableau détaillé fin de semaine 21

Cible annuelle participants	Cumul S19	Cumul S21	Evol S19 S21	Participants sortis	Dont emploi formation	Dont autres	Ptf S21	Ptf En cours	Evol Ptf	Cible file active	Atteinte
120	61	64	3	9	4	5	54	55	1	70	79%
96	58	58	0	3	1	2	55	55	0	56	98%
120	62	63	1	0	0	0	62	63	1	70	90%
120	80	85	5	3	3	0	77	82	5	70	117%
120	78	80	2	15	12	3	65	65	0	70	93%
120	61	68	7	1	0	1	60	67	7	70	96%
696	400	418	18	31	20	11	373	387	14	406	
	Cumul	60%					Taille Ptf	95%			

(Les 6 premières lignes correspondent aux 6 portefeuilles, la septième aux totaux - source PE A2S-)

Sorties prévisionnelles AIJ au cours des mois prochains :

Le dispositif AIJ n'étant pas prolongeable au-delà des 6 mois (sauf sorties positives), les portefeuilles se videront pour partie cet été, les entrées massives ayant eu lieu en janvier et février. Les deux pics de sorties se situeront en juillet et août (cf. tableau infra).

Mois sortie 2 ▼							
Déjà sorti	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Total
7		17	25	12			51
	7	10	28	16	1		62
3		38	15	13	11		80
13	1	33	9	14	7	1	78
3	5	6	27	3	5	4	68
1		29	18		9	4	61
27	13	133	122	63	33	9	400

(Source : PE – A2S)

Les publics en grande difficulté sociale

Pôle emploi est en cours de négociation avec le Conseil Départemental de Haute-Savoie pour reconduire sa convention de partenariat relative aux bénéficiaires du RSA (jeunes, seniors, et autres publics en grande difficulté sociale). Elle porte sur un public de 4 190 personnes actuellement connues (fin avril 2015) de Pôle emploi dans les bassins du Genevois, du Chablais et de la Vallée de l'Arve, dont 740 résident dans les six Quartiers prioritaires (soit 46 % des demandeurs d'emploi des dits quartiers).

Rappel des 3 axes caractérisant l'Accompagnement global :

- Une base de ressources sociales commune permettant à l'ensemble des acteurs d'accéder aux offres de services et actions du Conseil Départemental et de Pôle emploi.
- L'orientation sociale vers les services du Conseil Départemental et ses partenaires de manière à lever les freins autorisant la construction d'une action efficace de retour à l'emploi.
- La prise en charge coordonnée des besoins sociaux et professionnels des demandeurs d'emploi bénéficiaires avec objectif prioritaire d'accéder à l'emploi,

L'offre de service complémentaire comme la Garantie jeune devrait être largement mobilisée.

ANNEXE / GLOSSAIRE

* Définition des Catégories de Demandeurs d'emploi :

- catégorie A : elle correspond aux personnes tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi, n'ayant exercé aucune activité réduite de courte ou longue durée (ex-catégorie 1, 2,3 "sans activité").
- catégorie B : personnes tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : personnes tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : personnes non tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;
- catégorie E : personnes non tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

L'AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE (ANRU)

La liste des quartiers d'intérêt national du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU) a été arrêtée le 15 décembre 2014 par le Conseil d'Administration de l'ANRU : 201 quartiers présentant de grands dysfonctionnements urbains et sociaux nécessitant des crédits spécifiques d'intervention ont ainsi été identifiés : 179 en métropole dont 15 en Rhône-Alpes et 22 en outre-mer ; une enveloppe financière de 4,150 Mds € sur les 5 Mds € sera consacré à traiter les dysfonctionnements observés sur la période 2015 - 2024 ; Annemasse Le Perrier fait parti de ces 201 QPV prioritaires.

Par ailleurs, ce conseil d'administration a aussi identifié 55 quartiers sur 200 qui seront soutenus financièrement par l'ANRU au titre de projets d'intérêt régional (PRIR) ; une enveloppe financière de 850 M€ est affectée pour ces 200 PRIR et sera gérée par les préfets de région ; pour Rhône-Alpes, une enveloppe initiale de 67 M€ est notifiée ; parmi les 55 quartiers PRIR, 8 sont fléchés sur Rhône-Alpes (aucun en 74) ; la région Rhône-Alpes représentant environ 1/10 du volume national, on peut espérer de l'ordre d'une vingtaine de quartiers PRIR pour Rhône-Alpes soit une douzaine à identifier en complément des 8 pré-ciblés.

Ce complément de quartiers PRIR fera l'objet d'une décision finale collégiale à 4 : préfet de région - préfets de département - conseil régional Rhône-Alpes et ANRU. L'ANRU précise qu'une réserve financière de 90 M€ existe au niveau national mais affirme que la région Rhône-Alpes a plutôt été bien dotée avec les 67M€.

Ces PRIR seront pleinement intégrés au volet politique de la ville des Contrat de plan Etat-Région en cours d'élaboration ; la région consacrerait entre 90 à 100 M€ (première estimation) à la politique de la ville dans le cadre de ce nouveau CPER.

Le Secrétariat général aux affaires régionales souhaite que se dégage une approche stratégique partagée des PRIR à identifier et propose à chaque représentant de département de faire connaître les quartiers nécessitant un accompagnement spécifique ANRU en structurant les propositions autour de 4 questions :

- pourquoi quartier à enjeux dans le cadre du PRIR et montant d'investissement estimé en rénovation urbaine (sup. à 10 M€ ou inf. ou égal à 1 M€) ?
- quel échéancier avec nécessité ou pas de recourir à de l'ingénierie ?
- quelles sont les opérations ciblées et leur degré d'importance au regard de leur traitement ?
- quel besoin global en ingénierie ?

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

La caisse d'allocation familiale souhaite contribuer activement à la politique de la ville, en l'intégrant dans ses priorités locales. Cette politique a vocation à renforcer la dimension territoriale et à lutter contre les inégalités. Elle entre en résonance avec les engagements de la Branche Famille.

La Caf propose une offre de service à l'attention des quartiers prioritaires ciblés sur le bassin clusien, déclinée en 4 axes :

- Contribuer aux diagnostics de territoires et aux évaluations grâce à notre connaissance actualisée des allocataires des quartiers prioritaires,
- Participer à la lutte contre le non-recours et à l'accès aux droits par des actions ciblées sur les quartiers prioritaires,
- Activer et mobiliser de manière transversale nos moyens de droit commun ainsi que nos implantations locales au service de ces quartiers,
- Soutenir, avec l'expertise de nos conseillers techniques, les projets spécifiques à la politique de la ville, pouvant bénéficier de fonds dédiés et bonifications.

1/ Contribuer aux diagnostics de territoires et aux évaluations

La Caf est en mesure de fournir des données statistiques concernant les allocataires résidant dans les quartiers prioritaires. Cette offre est encadrée par une convention qui sera annuellement reconduite sur la durée du contrat (5 ans). Elle procure aux porteurs du contrat de ville, l'avantage de données actualisées et ciblées sur les quartiers prioritaires. Par leur permanence, les indicateurs proposés permettent de mesurer les évolutions en cours de période et impacts des actions entreprises à l'attention des habitants des quartiers prioritaires.

2/ Participer à la lutte contre le non-recours et à l'accès aux droits

Favoriser l'accès aux droits nécessite de lutter contre le non-recours. La Convention d'objectif et de gestion entre l'État et la CAF signée pour période 2013/17 analyse ce phénomène qui semble s'expliquer d'une part par les problématiques d'accès à l'information sur les règles d'éligibilité et les démarches administratives, d'autre part par des facteurs sociaux et psychologiques (tels que des effets de stigmatisation et des comportements d'autocensure) et enfin par l'arbitrage coût/bénéfice réalisé par les personnes).

La Caf propose une offre de rendez-vous administratifs et sociaux aux familles monoparentales puis aux couples avec enfants relevant de l'action sociale Caf, sur la base d'un pré-examen du dossier, pour les familles allocataires résidant dans le quartier prioritaire des Ewues et n'ayant pas eu de contact récent avec la Caf. Il s'agit d'une démarche de prospection d'accès aux droits. Cette offre pourra se mettre en place dès la fin 2015

3/ Activer et mobiliser les dispositifs et moyens Caf de droit commun au service des quartiers prioritaires

- Les renouvellements des Contrats enfance jeunesse sont l'occasion de répondre à des problématiques par la mise en place d'actions qui impactent les quartiers prioritaires.
- Dans un souci de territorialisation des dispositions de la Cog, la Caf veille à soutenir les initiatives qui prennent en compte les quartiers prioritaires de la politique de la ville telles que :
 - Promotion des modes d'accueil collectifs pour les 0-3 ans,
 - Pérennisation des actions innovantes d'accueil des jeunes enfants dans les quartiers de la politique de la ville et les projets de formation et d'accès à l'emploi dans ces métiers,
 - Soutien au développement des LAEP
 - Financement des centres sociaux, espaces de vie sociale

- Financement d'actions directement engagées au profit des publics (actions adolescents, formation Bafa)
- La Caf développe localement, dans son antenne de Cluses des actions collectives d'insertion sociale (ateliers vie quotidienne), d'élaboration de projet (ateliers bilan personnel, itinéraires femmes), des actions partenariales ponctuelles avec les acteurs locaux.

4/ Soutenir les projets spécifiques pouvant bénéficier de fonds dédiés au développement des territoires prioritaires : Fonds publics et territoires

Le développement des solutions d'accueil du jeune enfant favorise le maintien ou le retour à l'emploi des parents et, par une socialisation précoce, permet de lutter contre les reproductions des inégalités sociales. Ces fonds, sous conditions, permettent également de soutenir l'accompagnement des adolescents et des jeunes de moins de 18 ans dans la réalisation de leurs projets. Les conseillers techniques de la Caf sont à la disposition des porteurs de projets pour étudier leur éligibilité.

Important :

La Caf intervient dans le cadre de la Convention d'objectifs et de gestion en cours signée entre l'Etat et la Cnaf pour la période 2013/2017. Cela induit que des engagements de nature budgétaire ne pourront être contractualisés en anticipation par la Caf pour les années au-delà de 2017.

Les actions des années 2018, 2019 et 2020 pourront, le cas échéant être couvertes sous réserve de la signature de la future Cog, de leur éligibilité à la nouvelle Cog et des budgets alloués à la Caf.

CADRE D'INTERVENTION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (CDC)

Acteur historique du logement social et de la politique de la ville, la Caisse des Dépôts conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, elle apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du **contrat de ville du Bassin Clusien**.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part] les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

LE CONSEIL REGIONAL

En Rhône-Alpes, la politique de la ville s'est construite au fil des années sur un principe de coopération entre l'Etat, les collectivités locales, les institutions et les associations, réunis autour d'un même objectif de solidarité.

Cette action volontariste a permis de concourir à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers fragiles et au développement équilibré du territoire. Mais les efforts doivent être poursuivis car dans un contexte économique et social tendu, certains territoires demeurent relégués, ailleurs la pauvreté se concentre dans quelques poches qui peinent à être résorbées, y compris hors des grandes zones urbaines.

Face aux situations d'inégalités sociales dans et entre les territoires, la Région Rhône-Alpes réaffirme des principes qui fondent la capacité à vivre ensemble dans notre République :

- la justice sociale visant une égalité d'accès aux droits et aux services,
- la sécurité nécessitant une prévention et un soutien à la vie associative,
- la lutte contre les discriminations,
- le renforcement des actions éducatives et l'accès à l'emploi par la formation
- la capacité d'action des habitants au sein des politiques communales et d'agglomération,
- la cohésion sociale, la mixité sociale et l'amélioration de la qualité de vie

La nécessité d'une vision à long terme

Aussi, le Contrat de plan Etat Région 2015-2020 réaffirme avec force l'engagement de Rhône-Alpes aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales, pour agir en faveur d'un développement social et urbain intégré dans ses territoires. Il confirme sa participation aux contrats de ville et au nouveau programme de renouvellement urbain au service d'un même projet de territoire.

Cette participation se réalisera en mobilisant :

- ses politiques sectorielles en matière notamment de formation continue, de formation initiale, de vie lycéenne de développement économique, d'habitat, de jeunesse, et de numérique. L'intervention au titre de la politique de la ville sera complémentaire aux dispositifs contractuels existants en matière d'emploi, de formation et d'aménagement du territoire.
- des crédits spécifiques visant la cohésion sociale pour les territoires repérés les plus fragiles
- des crédits spécifiques pour le renouvellement urbain qui seront fléchés sur les quartiers d'intérêt régional

Le conseil régional Rhône-Alpes est attentive à ce que les partenaires signataires mobilisent, coordonnent et adaptent leur droit commun au bénéfice des habitants.

Par ailleurs, le conseil régional s'engage à faire converger son intervention et celles de l'Europe, par la mobilisation de crédits du FEDER et du FSE.

Un ciblage des territoires fragiles et sur lesquels les jeunes sont le plus en difficulté

En tant que chef de file en matière d'aménagement du territoire, le conseil régional entend veiller à équilibrer son intervention à destination des territoires repérés comme fragiles et de ceux où les jeunes sont le plus en difficulté. En complémentarité avec celui de l'Etat, le conseil régional a choisi d'ajouter à l'indicateur de pauvreté ceux du taux de chômage et de la sortie précoce du système scolaire des jeunes sur le territoire. Plus de 300 zones de fragilités ont ainsi été repérées en Rhône-Alpes. Le conseil régional fera par conséquent valoir cette analyse, actualisable en fonction des données disponibles, au travers des 38 contrats de ville dont elle sera signataire.

Le conseil régional concentrera ses moyens sur 3 axes d'intervention en lien avec ses compétences premières :

- l'insertion sociale et professionnelle des jeunes,

Cette thématique concerne les projets qui visent à permettre à un jeune d'accéder à un parcours professionnel ou de formation. L'insertion sociale doit donc être prise en compte dans sa dimension systémique. Ainsi, les pratiques sociales et culturelles, la mobilité géographique, les relations avec la famille, la santé, la perception du monde du travail, sont autant de dimensions sur lesquelles peuvent porter des projets d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La Région est engagée dans le déploiement du dispositif de Programme de Réussite éducative (PRE) en direction des jeunes au-delà de 16 ans.

- l'amélioration du cadre de vie des habitants,

Il s'agit d'accompagner les actions qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier tant dans ses dimensions sociales qu'urbaines et environnementales, et à l'amélioration permanente des services rendus aux habitants. La mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics et la participation des habitants seront des critères déterminants pour l'octroi des financements régionaux.

- l'innovation sociale

Les projets d'innovation sociale visent à apporter des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et des usagers et en contribuant à la réalisation de plusieurs objectifs recherchés dans la politique de la ville (amélioration du pouvoir d'achat, sociabilité favorisant l'insertion et la mixité sociale, contribution à l'éducation, la formation, l'employabilité et l'emploi, le développement local durable...).

Pour accompagner l'innovation sociale et les démarches expérimentales, la Région souhaite notamment lancer chaque année un appel à manifestation d'intérêts.

Le conseil régional se réserve également la possibilité d'accompagner ponctuellement des actions de cohésion urbaine qui s'inscrivent dans les projets de territoire.

Chaque action prendra en compte des objectifs transversaux : développement durable, développement du pouvoir d'agir, objectifs communs avec l'Etat (lutte contre toutes les formes de discriminations, égalité femme/homme, jeunesse).

Une participation importante au volet régional du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU)

Au travers du NPRU, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) poursuit sa politique initiée en 2004 en priorisant son intervention en direction de 15 sites d'intérêt national en Rhône-Alpes.

Par ailleurs, 8 sites ont été signalés par l'Etat comme projets d'intérêt régionaux, et doivent élarger au volet régional du Contrat de Plan Etat Région (CPER). Le conseil régional Rhône-Alpes a proposé aux représentants de l'Etat une liste de sites pouvant compléter ce volet régional.

Le conseil régional participera ainsi à la mise en œuvre opérationnelle des projets d'intérêt régional en leur réservant les crédits spécifiques dédiés au renouvellement urbain.

Des moyens dédiés à un engagement fort

145 M€ de crédits spécifiques seront mobilisés par le conseil régional jusqu'en 2020 au titre de sa participation à la politique de cohésion sociale et urbaine :

- 106 M€ en faveur du volet régional du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain
- 39 M€ au travers des Contrats de ville auxquels s'ajoutent les crédits du droit commun et les fonds européens.

Enfin, le conseil régional sera attentif à favoriser le développement et la mutualisation de l'ingénierie des territoires via la mobilisation des opérateurs et centres de ressources régionaux dédiés et la mise en œuvre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les territoires ayant peu de capacité en ingénierie ou entrants dans la géographie prioritaire.

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dispose que le département est chargé d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à :

- L'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique ;
- L'autonomie des personnes ;
- La solidarité des territoires.

Il est consulté par la région en préalable à l'élaboration du contrat de plan conclu entre l'Etat et la région en application de la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification afin de tenir compte des spécificités de son territoire.

Chef de file en matière de solidarité des populations et des territoires, le Département s'est fixé plusieurs priorités dans son projet stratégique « Haute-Savoie 2030 » en vue de contribuer à un aménagement et à un développement équilibré du territoire tenant compte de la progression constante de la population et de l'urbanisation en cours.

En effet, la bonne santé de la Haute-Savoie ne doit pas faire oublier que son développement est inégalement réparti. Avec le contrecoup de la crise économique qui perdure, les inégalités tendent à se creuser, en particulier dans les villes et quartiers qui concentrent les populations les plus en difficulté.

Dans la précédente génération des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), le Département avait déjà apporté sa contribution financière à la réalisation de diverses actions sans en être pour autant directement partie prenante. Depuis plusieurs années, la collectivité départementale apporte également une participation importante à l'observation des besoins sociaux et économiques dans les villes et quartier au travers de la Mission

Régionale d'Information sur l'Exclusion (MRIE) dont elle finance les travaux.

Avec la nouvelle programmation 2015/2020, pour la première fois, le Conseil

Départemental est signataire des contrats de ville et sollicité pour leur mise en oeuvre.

Dans cette perspective, il a vocation à intervenir dans le cadre du droit commun, d'une part, et de crédits spécifiques, d'autre part :

· **Pour les contrats de ville**

Toute personne ou famille ayant droit peut bénéficier de l'aide ou de l'action sociale sans distinction, qu'elle habite ou non dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. En conséquence, il n'est pas proposé d'inscrire des crédits supplémentaires à ce titre, mais de s'appuyer sur les dispositifs sociaux et médico-sociaux existant et de les valoriser pour favoriser l'accès des populations des quartiers prioritaires au droit commun, que ce soit :

- à titre individuel au travers des aides apportées aux personnes isolées et aux familles en difficultés (RSA, FSL, ASLL, MASP, allocations mensuelles, fonds d'aide aux jeunes, fonds départemental d'insertion, fond départemental d'action sociale facultative, procédures d'urgences) en cohérence notamment avec les orientations du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et du programme départemental d'insertion par l'Emploi (PDIE) ;
 - au titre des actions collectives par les subventions et soutiens apportés aux collectivités locales et aux associations (ateliers et chantiers d'insertion, missions locales, prévention spécialisée, épiceries sociales, accès au droit et aides aux victimes).
- L'intervention du Département pourra également se traduire par :

- la présence renforcée des services sociaux départementaux dans les quartiers prioritaires prenant appui sur les pôles médico-sociaux du Département implantés dans chacune des 6 villes retenues ;
- l'adaptation des objectifs et des modes d'intervention de la prévention spécialisée dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- l'expérimentation dans les quartiers prioritaires d'un accompagnement global des allocataires du RSA en recherche d'emploi (en cours de finalisation avec Pôle Emploi).

Dans le champ médico-social propre à ses missions, le Département pourra s'engager auprès de l'Agence Régionale de Santé, des services de l'Etat et des collectivités territoriales concernées pour tout appel à projet visant à développer les activités de la maison des adolescents et des équipes mobiles psycho-sociales dans les quartiers prioritaires.

Pour la nouvelle programmation de rénovation urbaine

- En application de la délibération de l'Assemblée départementale du 19 mars 2015, le Département interviendra dans le cadre du Contrat de Projet Etat Région (CPER) en consacrant 5 M€ au titre de la rénovation urbaine pour les sites d'Annemasse, de Cluses-Scionzier (quartier du Crozet) et de Bonneville, autour des priorités suivantes :

- . la réhabilitation/démolition de copropriétés en grande difficulté ou en voie de fragilisation ;
- . le réaménagement des espaces publics et des cheminements doux, le renforcement des équipements publics et la mise en oeuvre de la gestion urbaine et sociale de proximité ;
- . le maintien et le renforcement des services publics dans les quartiers ;
- . la construction de logements locatifs aidés et la réhabilitation du parc social (rénovation thermique) ;
- . la dé-densification ou le désenclavement des quartiers ;
- . le traitement des pieds d'immeuble.

A ces crédits, il convient d'ajouter les 200 000 € inscrits au budget primitif 2015 pour les études. Soit un engagement spécifique à hauteur de 5,2 M€.

Ces financements interviendront en cohérence avec les crédits spécifiques attribués par l'ANRU pour le Perrier-Château Rouge-Livron à Annemasse classé quartier « ultra prioritaire », et les crédits régionaux à attribuer au titre des projets d'intérêt régionaux (PRIR) susceptibles d'abonder les enveloppes financières (volet cadre de vie) pour Cluses, Scionzier, Bonneville et Annemasse.

Dans cette optique, une aide renforcée pourra être apportée pour ces quatre quartiers selon des modalités suivantes :

- . pour les copropriétés dégradées : aide aux syndicats de copropriétaires à hauteur de 25% du coût des travaux HT avec un financement maximum par contrat de ville à déterminer en fonction des opérations retenues, de leur coût chiffré et des financements alloués par l'ensemble des signataires ;
- . pour l'aménagement des espaces publics (requalification/valorisation des espaces, création de cheminements doux, traitement des pieds d'immeuble...) : 50% du coût des travaux HT avec un financement maximum par contrat de ville à déterminer en fonction des opérations retenues, de leur coût chiffré et des financements alloués par l'ensemble des signataires ;
- . pour la réhabilitation du parc public : aide à hauteur de 22,5% du montant HT, avec un financement maximum par contrat de ville à déterminer en fonction des opérations retenues, de leur coût chiffré et des financements alloués par l'ensemble des signataires.

- Au titre du droit commun, et suivant ses règles classiques d'intervention par les aides à la pierre, le Département qui a mis en place une politique triennale en faveur du logement aidé, pourra mobiliser des moyens complémentaires à l'enveloppe du CPER pour :

- . l'aide à la production de logements locatifs aidés financés en PLUS et PLAI ;
- . l'appui à la réhabilitation du parc public pour accompagner l'amélioration de la performance énergétique du parc de logements aidés ;
- . le soutien aux collectivités dans leur effort d'accueil de logements aidés ;
- . l'aide à la production de logements conventionnés destinée aux propriétaires bailleurs ;
- . l'aide aux propriétaires occupants à revenus modestes pour lutter contre la précarité énergétique (en lien avec le programme « Habiter Mieux »)

- Certains investissements structurant ou d'intérêt départemental (aménagement routiers, équipements publics, équipements sociaux) financés par le Département pourront concourir indirectement à répondre aux priorités des contrats de ville.

CADRE D'INTERVENTION D'HALPADES

QUARTIER DES EWUES

COHESION SOCIALE

Engagement financier d'Halpades auprès de **l'association Mieux Vivre** : participation annuelle de **24 500€** et mise à disposition du local, valorisation à 7 500€/an. Cette association est incontournable dans la vie du quartier. Elle assure le LIEN SOCIAL entre les habitants, Halpades, la ville de Cluses et amène de la solidarité pour l'intégration des nouveaux habitants sur le quartier.

CADRE DE VIE

Amélioration du cadre de vie

Agir sur les copropriétés en difficulté : Bâtiment C3, mise en place d'une OPAH « Copropriété dégradée » action gérée par le syndic – Halpades intervient en tant que copropriétaire et peut appuyer à l'assemblée générale des copropriétaires les décisions qui apporteront une solution pérenne à la situation actuelle

DANS LE PERIMETRE DU QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE

Occupation et usage des locaux en rez de chaussée du 15 au 25 rue Poincaré : Halpades est prêt à investir **70 000€** pour la mise aux normes de ces locaux dont l'usage serait orienté vers « l'aide au devoir ». La commune de Cluses et le collège doivent définir qui sera le porteur de ce projet.

Participation des représentants d'Halpades aux groupes de travail qui traiteront :

- De la gestion des encombrants, du tri sélectif, des ordures ménagères : nombre de ramassages, conteneurs enterrés, emplacement collectif de ramassage.
- De la gestion des espaces verts : valorisation, entretien, usage, lieu de rencontre
- De la place de la voiture dans le quartier, emplacement de parkings collectifs ; plan de circulation, axes traversant
- De la place des vélos et des piétons : déplacement doux : cheminement sécurisé entre les différents quartiers, lisibilité et compréhension des usages actuelles et leur amélioration.

RENOUVELLEMENT URBAIN

Bâtiments d'intérêt général :

-Le foyer des jeunes travailleurs des Ewues: fermeture annoncée pour le 30 juin 2015. Ce bâtiment n'a pas d'avenir. La démolition est prévue dans les 12 mois.

Cout estimé : **700 000€** TTC yc honoraires (sous réserve de l'impact amiante)

Financement Halpades

-Le foyer de personnes âgées Sans Souci : s'assurer de l'avenir de cette structure dans ce quartier dont la population est vieillissante. Travaux prévus en 2016 : changement des menuiseries extérieures

Cout estimé : **150 000€** TTC yc honoraires (sous réserve de l'impact amiante)

Financement Halpades par l'intermédiaire de la provision déjà constituée

-Foyer Clémenceau rue Narcisse Perrin: Résidence sociale. Uniquement des petits logements.

Réhabilitation sur 2016 : isolation extérieure, menuiseries extérieures, ECS solaire, mise aux normes électricité.

Cout estimé : **600 000€** TTC yc honoraires (sous réserve de l'impact amiante)

Financement Halpades + Conseil Départemental 51 000 €

Bâtiment 13 rue Poincaré : 28 logements, étudier la possibilité d'adapter des logements à une population en demande d'équipements spécifiques liés à un handicap ou une perte d'autonomie.

Cout estimé : 8 000€ par logement

Etude au cas par cas : enveloppe de **250 000€**

Financement suivant les cas : Carsat, Conseil Régional, caisses de retraites ... en lien avec Act Habitat qui assure la coordination des travaux et des financeurs, Halpades finance le solde.

COÛT TOTAL: 1 700 000€ financement assuré à 90 % par Halpades

Bâtiments logements et garages :

Réhabilitation

Opération 2015 : Cluses Ferrié réhabilitation de 40 logements : 1 200 000 € durée du chantier 14 mois

DANS LE PERIMETRE DU QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE

1/ Objectif travaux 2019 : 68 rue Clémenceau

Cout estimé : **1 250 000€ TTC** yc honoraires (sous réserve de l'impact amiante)

Financement : sur la base des aides identifiées en juin 2015 : Subvention Conseil Régional = 64 000€, subvention Conseil Départementale = 48 000€, Prêt CDC 720 000€ Auto financement 418 000€

La commune doit garantir le prêt CDC

2/ Objectif travaux 2020 : 1 rue de l'avenir

Prévoir la même enveloppe : **1 250 000€ TTC** yc honoraires (sous réserve de l'impact amiante)

Chaque opération de réhabilitation fera l'objet d'une réunion d'information et pour chaque opération une majorité de locataires devra approuver par vote le projet pour qu'Halpades puisse engager les travaux.

Travaux de requalification :

1/ Immeuble situé au 1, 3, 5 rue du parc – étudier la possibilité de changer le sens des entrées d'immeubles

Estimation travaux : **45 000€**

2/ Parking des 101 Dalmatiens : copropriété non entretenue, nombreux vacants, Halpades rachète les derniers garages sur ces fonds propres. Il faudra définir avec la mairie les besoins en places de stationnements et la requalification des espaces verts :

Cout estimé : **700 000€** plus cout d'acquisition des 5 garages en copropriété

PREVISIONS 2021 et 2022

DANS LE PERIMETRE DU QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE

Pré-étude d'une réhabilitation du 15 au 25 rue Poincaré : 72 logements en tenant compte du changement d'usage des locaux du rez de chaussée (cf amélioration du cadre de vie)

Difficulté d'occupation du bâtiment au 24, 26, 28 (tour de 10 étage) rue Clémenceau

Etudier la démolition du bâtiment du 30 au 38 rue Clémenceau

ENGAGEMENT D'HALPADES DANS LES CONVENTIONS D'APPLICATION DU CONTRAT DE VILLE :

- La charte d'engagement réciproque de l'état, la Communauté de Communes et les bailleurs sociaux :

A travers cette charte, Halpades s'engage à améliorer une qualité de service et une qualité de vie urbaine grâce à l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Les expérimentations faites dans le cadre de cette charte peuvent être étendues aux quartiers de veille réglementaires de l'agglomération tel que le quartier du Crozet à Scionzier

- La convention intercommunale de mixité sociale.
- Halpades s'engage à inclure dans ses marchés une clause d'insertion sociale afin de faciliter le retour à l'emploi dans les quartiers prioritaires dans la mesure où Pole Emploi puisse apporter un accompagnement aux entreprises pour identifier cette population spécifique.

SCIONZIER
QUARTIER DU CROZET (QUARTIER DE VEILLE)

CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN
PROJET DE CONSTRUCTION ET DE DEMOLITION DE 48 LOGEMENTS

Il s'agit de proposer dans le cadre du contrat de ville un projet de requalification globale du quartier en concertation avec ses habitants.

Le cadre d'intervention partagé par Halpades et la Commune :

- Un logement démoli = un logement reconstruit
- Production d'une offre nouvelle complémentaire au parc existant dans le cadre du plan de rattrapage de logements locatifs sociaux exigé par l'état.
- Requalification des espaces publics entre les bâtiments.

1/ PROJETS DE CONSTRUCTIONS NEUVES SUR LA COMMUNE

- **SCIONZIER « La Cure » : rue de l'Eglise (terrain communal):**

- o Parcelles section OI n° 160 – 161 pour partie et 163 pour partie
- o PLU : zone UA (zone urbaine centrale dense)
- o Terrain situé dans le périmètre de l'ABF (périmètre du Château, monument inscrit)
- o Etude de faisabilité :
 - Conservation du bâtiment de la Cure et de la Croix, et construction sur la parcelle 160 d'un bâtiment collectif **de 9 logements locatifs aidés**

- **SCIONZIER – Le Clos des Bouleaux (terrain communal) :**

- o Parcelles section F n° 4, 5, 6, 7, 8, section E 224, 225, 226, 227
- o PLU : zone UB
- o Etude de faisabilité :
 - Construction **de 9 maisons** en bande

- **SCIONZIER – 17 avenue de la Libération (terrain communal + EPF 74) :**

- o Parcelles section ON n° 193 et 197 (appartenant à l'EPF 74), 198, 199 et 201 (appartenant à la Commune)
- o PLU : zone UA (zone urbaine centrale dense)
 - Construction de deux bâtiments collectifs **de 20 logements locatifs aidés + 1 local** à destination d'une boulangerie :
 - 1 bâtiment côté avenue de la libération en R+2+C, avec local boulangerie en RDC et 9 logements aux étages / 1 bâtiment collectif à l'arrière en R+2+C avec **11** logements locatifs aidés.
 - Le local sera vendu en VEFA, brut de gros-œuvre, fluides en attente.

- **SCIONZIER – Rue du Crêtet (Usine ALLAMAND) :**

- o Parcelles section OI n° 397, 398, 399, 400, 402 et OJ 233, 234, 235, 236, 237, 266, 267
- o PLU : zone UA
 - Il compterait 38 nouveaux logements locatifs aidés environ.**

2/ DEMOLITION DE 3 BATIMENTS soit 48 LOGEMENTS AU CROZET

Selon plan masse: 3 bâtiments 9, 14 et 20 correspondant aux adresses suivantes

- Bâtiment « 9 » : 609 et 627 rue du collège 16 logements
- Bâtiment « 14 » : 854 et 870 avenue du Crozet 16 logements
- Bâtiment « 20 » : 618 et 630 avenue du Crozet 16 logements

Ce sont donc 48 logements minimum que nous aurons à construire avant d'engager le processus de démolition, constitués par les programmes de la cure 9 (+ 6) logements, du clos des Bouleaux 9 logements, de l'Av. de la libération 20 logements.

L'obtention d'un accord de démolition global sur les trois bâtiments est essentielle afin de pouvoir réaliser le programme de requalification des espaces publics extérieurs et créer les nouvelles voies

Cout de la démolition pris en charge par Halpades

Cout démolition, désamiantage, impact sur le réseau de chaleur, frais de déménagement, vacance financière : estimation 300 000€ ttc par bâtiment par an, sur 3 ans 2017, 2018 et 2019.

Cout total prévisionnel 900 000€ TTC.

Les terrains d'assiette des 3 bâtiments démolis seront vendus à la ville et aménagés dans le cadre du projet de requalification des espaces extérieurs.

3/ TRAVAUX SUR EXISTANT PRIS EN CHARGE PAR HALPADES

Il est prévu, également, la démolition d'un « bloc » garages : estimation **30 000€** ttc en 2017

Mise en séparatif des Eaux Usées et Eaux Pluviales = **300 000€** ttc travaux sur 2 ans : 150 000€ ttc par an en 2016 et 2017.

Ravalement des façades = **770 000€** ttc travaux sur 2 ans, 385 000€ ttc par an.

A partir de 2017, Il est prévu, également, la réhabilitation d'un « bloc » garages : estimation **100 000€** ttc. en 2017

Le coût total du projet de travaux à réaliser pour Halpades est d'environ **1 200 000 € TTC**

4/AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS PAR LA VILLE

La commune doit proposer un projet intégrant l'aménagement des espaces entre tous les bâtiments du Crozet (voiries, espaces verts, reconstruction de garages ou stationnements, éclairages, aménagements spécifiques d'animation de quartier...). Cette partie du projet pourrait faire l'objet d'un financement spécifique dans le cadre du contrat de ville.

La ville doit s'engager sur un planning des travaux en cohérence avec celui d'Halpades.

5/ VOLET SOCIAL

Halpades et la commune devront rechercher l'équilibre de peuplement afin d'assurer une meilleure mixité sociale du quartier, il est nécessaire de mettre en place **un plan de peuplement du quartier du Crozet**. Ce plan devra définir les règles de relocation sur le quartier ou sur la commune, la date de non relocation par bâtiment, et une politique d'attribution cohérente et partagée par tous les acteurs.

SIGNATURES

Les signataires ci-après s'engagent à respecter les termes du présent contrat et s'engage au regard de ses compétences propres et pour les parties qui le concernent.

Fait à Annecy, le 6 juillet 2015,

Le Préfet de la Haute-Savoie Monsieur Georges-François LECLERC	Le Président de la Communauté de communes Cluses Arve et montagnes Maire de Marnaz Sénateur de la Haute-Savoie Monsieur Loïc HERVÉ
--	--

Le Président de la Région Rhône-Alpes Monsieur Jean-Jack QUEYRANNE	Le Président du Conseil Départemental Monsieur Christian MONTEIL
--	--

Le Maire de Cluses Vice-Président du Conseil départemental Monsieur MIVEL	Le Maire de Scionzier Monsieur GRADEL
---	---

Le Président de la Mission Locale Jeune du Faucigny Monsieur VALLI	La Directrice de Pôle Emploi Madame BECART
--	--

La Directrice de l'Agence Régionale de Santé Madame WALLON	Le Procureur de la République Monsieur MICHAUD
--	--

Le Directeur régional Rhône Alpes de la Caisse des Dépôts et Consignations Monsieur FRANCOIS	Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales Monsieur DELPLANQUE
--	--

Le Directeur d'HALPADES Monsieur BENOISTON	Le directeur de Haute Savoie Habitat Monsieur ANTRAS
--	--

Le délégué territorial adjoint de l'Agence nationale pour la Rénovation Urbaine Monsieur ALEXANDRE	Le Sous Préfet de l'arrondissement de Bonneville Monsieur BIANCHI
--	---

L'inspecteur d'Académie Monsieur BOVIER

VI- ANNEXES

ANNEXE

Contrat de ville Cluses Arve et Montagnes (2CCAM)

Volet cadre de vie et renouvellement urbain

Rénovation urbaine des quartiers des Ewuës et du Crozet

⑩ Les Ewuës

Descriptif de l'opération

- Réhabilitation et/ou démolition de copropriétés en grandes difficultés (étude OPAH copropriétés programmée).
- Éradication des commerces utilisés comme des lieux de blanchiment d'argent et renforcement des commerces de proximité.
- Aménagement des espaces publics, renforcement des équipements publics et réalisation de la gestion urbaine et sociale de proximité.
- Réhabilitation du parc social à pérenniser.

Estimation du coût prévisionnel des travaux « Les Ewuës » (24 M€ au total) et calendrier

1. Traitement des espace publics et équipements

- Requalification des deux places sur dalle (101 dalmatiens et Schweitzer hors QPV). Participation d'Halpades à hauteur de 700 000 €.

Calendrier : travaux sur la place des 101 dalmatiens en 2016

- Réorganisation du stationnement. Collecte et traitement des encombrants. Amélioration des cheminements piétonniers et modes doux. Création d'une voie transversale facilitant la pénétration du quartier. Traitement des entrées et pieds d'immeubles. Amélioration qualitative du patrimoine végétal. Intervention sur les bâtiments des groupes scolaires. Requalification du giratoire en entrée ouest du quartier (hors QPV).
- Réalisation d'un centre de ressources communales

Coût estimé « espaces publics et équipements » : 12 millions d'euros

2. Interventions sur l'habitat

A l'intérieur du QPV (parc public)

- Aménagement de locaux en RDC du 15 au 25 rue Poincarré : Halpades (70 000€)
- Réhabilitation de 16 logements 68 rue Clémenceau : Halpades (1 250 000 €)

Calendrier des travaux : 2019

- Réhabilitation de 16 logements 1 rue de l'avenir : Halpades (1 250 000 €)

Calendrier des travaux : 2020

Hors QPV dans Ex ZUS

- Travaux de changement des menuiseries extérieures sur foyer de personnes âgées sans Souci rue Herriot : Halpades (150 000€)

Calendrier des travaux : 2016

- Adaptation des logements 13 rue Poincaré : Halpades (250 000 €)

Hors QPV hors Ex ZUS

- Démolition d'un FJT (104 chambres) : Halpades (700 000 €)

Calendrier des travaux : 2015-2016

- Réhabilitation du foyer Clémenceau rue Narcisse Perrin : Halpades (600 000€)
- Réhabilitation de 40 logements Ferrié (1 200 000 €)

Calendrier des travaux : 2015-2016

Coût total estimé « parc public » : 5,5 millions d'euros

- Parc privé : réhabilitation et démolition

Coût estimé « parc privé » : 4 millions d'euros

Calendrier : Travaux sur copropriété en 2016 et au delà

3. Interventions sur galerie commerciale et commerces

- Achat locaux-négociations avec enseignes-travaux d'aménagement-
- Objectif : maintien des commerces de proximité.

Coût estimé « commerces » : 2,5 millions d'euros

Calendrier : achat de commerces dès 2015 en fonction des DIA

⑩ Le Crozet

Descriptif de l'opération

- Dé-densification du quartier (démolition de logements locatifs sociaux) nécessitant au préalable une reconstruction équivalente sur la commune de Scionzier.
- Réhabilitation du parc social à pérenniser.
- Aménagement des espaces publics, renforcement des équipements publics.
- Réhabilitation/démolition de copropriétés en voie de fragilisation.
- Création de voiries internes au quartier pour aérer et faciliter les déplacements
- PM hors rénovation urbaine : création de la voie d'accès au collège depuis le giratoire des Cliaouès (1,92 M€ TTC)
- Désenclaver le quartier par les TC.

Estimation du coût prévisionnel des travaux « Le Crozet » (6M€) et calendrier
--

1. Traitement des espaces publics et équipements

- requalification des espaces publics communs. Création de voiries transversales. Réorganisation du stationnement. Collecte et traitement des encombrants. Amélioration des cheminements piétonniers et modes doux. Traitement des entrées et pieds d'immeubles. Amélioration qualitative du patrimoine végétal.
- PM hors rénovation urbaine : création de la voie d'accès au collège depuis le giratoire des Cliaouès (1,92 M€ TTC)
- Mise en séparatif des réseaux dont participation financière d'Halpades (300 000 €)

Coût estimé « espaces publics et équipements » : 3 millions d'euros

Calendrier des travaux : à partir de 2016

2. Interventions sur l'habitat

- Parc public : démolition de 3 bâtiments (9,14,20) comprenant au total 48 logements locatifs sociaux

Coût estimé : 900 000 euros

- Réhabilitation du parc social + blocs garages (ravalement de façades)

Coût estimé : 870 000 euros

- Divers imprévus

Coût estimé : 230 000 euros

Coût estimé « parc public » : 2 millions d'euros

Calendrier : à partir de 2016 et jusqu'en 2020.

- Reconstitution de l'offre de logements sur 4 secteurs pré-identifiés (plus de 70 logements)

Coût non estimé

- Parc privé : réhabilitation/démolition des copropriétés (bâtiment n°4 en perdition)

Coût estimé « parc privé » : 1 million d'euros

Calendrier : non défini

Financements envisagés pour un total 2CCAM de 30 millions d'Euros

Communes, 2CCAM, ANRU (PRIR), CR RA (PRIR), CD 74 (CPER), Organismes de logements locatifs sociaux, Action Logement, CDC, autres.

**Extrait des Procès-Verbaux
des Séances du Conseil Départemental**

SEANCE DU 06 JUILLET 2015

n° CD-2015-056

RAPPORTEUR : Mme CAMUSSO

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE - NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE
RENOUVELLEMENT URBAIN - CONTRAT DE VILLE DE BONNEVILLE - CADRE
D'INTERVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 22 juin 2015 s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, dans la salle des séances sous la présidence de :

Mme Françoise CAMUSSO, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil Départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	M. MUDRY, Mme DUBY-MULLER, M. DUVERNAY, Mme PETEX, M. HEISON, Mme BEURRIER, Mme LEI
Autres membres :	Mme BOUCHET, Mme GONZO-MASSOL, Mme MAHUT, Mme METRAL, Mme REY, Mme TEPPE-ROGUET, M. AMOUDRY, M. BAUD, M. BAUD-GRASSET, M. BOCCARD, M. DAVIET, M. EXCOFFIER, M. MORAND, M. PACORET, M. PUTHOD
Représenté(e)s : (délégation(s) de vote)	
M. BARDET, Mme DULIEGE, Mme LHUILLIER, M. RUBIN, Mme TERMOZ	
Absent(e)s Excusé(e)s :	
Mme DION, Mme GAY, M. MIVEL, M. MONTEIL, M. PEILLEX, Mme TOWNLEY	

Quorum et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	34	Adopté à l'unanimité	
Présents :	23	Voix Pour	28
Représenté(e)s :	5	Voix contre	
Suffrages Exprimés :	28	Abstention(s)	

Conformément au nouveau cadre fixé par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville qui intègrent les actions relevant des fonds européens structurels et d'investissement et s'articulent avec les contrats de plan conclus entre l'Etat et la Région.

Conclus pour une durée de 6 ans à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'Etat et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés, ces contrats doivent être signés par les départements et les régions.

Ils peuvent également être signés par la Caisse des Dépôts et Consignations, les organismes d'habitations à loyer modéré mentionnés les sociétés d'économie mixte mentionnées, les organismes de protection sociale, les chambres consulaires et les autorités organisatrices de la mobilité. Ils font l'objet d'une actualisation tous les 3 ans.

LE CONTRAT DE VILLE DE BONNEVILLE

Copiloté par la Ville de BONNEVILLE et par la Communauté de Communes Faucigny Glières (CCFG), ce contrat couvre le quartier prioritaire Les Iles – Le Bois-Jolivet – Bellerive. Mais il intègre un périmètre plus large (le quartier vécu) correspondant aux déplacements et aux activités des habitants (scolarité, santé, emploi, etc.) et intégrant la présence à proximité d'équipements et de services publics. En particulier le quartier du Bouchet.

Ce contrat joint en annexe repose sur trois grands piliers :

- cadre de vie et renouvellement urbain ;
- cohésion sociale, valeurs de la République et citoyenneté ;
- emploi et développement économique.

Les objectifs opérationnels retenus se déclinent selon trois axes transversaux :

- la promotion de l'égalité hommes/femmes ;
- la jeunesse ;
- la lutte contre les discriminations.

Il s'inscrit dans la continuité des efforts engagés par la commune dans la durée pour assurer un développement harmonieux de ces quartiers, rénover le cadre de vie et améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

LE CADRE D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT

Reconnu par la loi en qualité de chef de file en matière de solidarité des populations et des territoires, le Département s'est fixé plusieurs priorités dans son projet stratégique « Haute-Savoie 2030 » en vue de contribuer à un aménagement et à un développement équilibré du territoire tenant compte de la progression constante de la population et de l'urbanisation en cours.

Avec la nouvelle programmation 2015/2020, pour la première fois, le Conseil Départemental est signataire des contrats de ville et sollicité pour leur mise en œuvre.

Dans cette perspective, il est proposé d'intervenir à BONNEVILLE dans le cadre du droit commun, d'une part, et de crédits spécifiques, d'autre part.

- **Pour le contrat de ville**

Toute personne ou famille ayant droit peut bénéficier de l'aide ou de l'action sociale sans distinction, qu'elle habite ou non dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. En conséquence, il n'est pas proposé d'inscrire des crédits supplémentaires à ce titre, mais de s'appuyer sur les dispositifs sociaux et médico-sociaux existant et de les valoriser pour favoriser l'accès des populations des quartiers prioritaires au droit commun, que ce soit :

- à titre individuel au travers des aides apportées aux personnes isolées et aux familles en difficultés (RSA, FSL, ASLL , MASP, allocations mensuelles, fonds d'aide aux jeunes, fonds départemental d'insertion, fond départemental d'action sociale facultative, procédures d'urgences) en cohérence notamment avec les orientations du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et du programme départemental d'insertion par l'Emploi (PDIE) ;
- au titre des actions collectives par les subventions et soutiens apportés aux collectivités locales et aux associations (ateliers et chantiers d'insertion, missions locales, prévention spécialisée, épiceries sociales, accès au droit et aides aux victimes).

L'intervention du Département pourra également se traduire par :

- la présence renforcée des services sociaux dans le quartier prioritaire prenant appui sur les 10 professionnels du Pôle Médico-Social de BONNEVILLE installés dans de tout nouveaux locaux en centre ville depuis 2013 ;

Axes - Orientations stratégiques - Objectifs opérationnels

Cohésion sociale, valeurs de la République et citoyenneté	Cadre de vie et renouvellement urbain	Emploi et développement économique
<ul style="list-style-type: none"> - Enjeu 1 : Renforcer les dispositifs famille, jeunesse, éducation ❖ Développer les actions éducatives et favoriser l'engagement des jeunes dans les quartiers ❖ Soutenir la parentalité ❖ Faciliter l'accès aux droits et lutter contre le non recours ❖ Répondre aux besoins des modes de garde ❖ Développer l'apprentissage citoyen et lutter contre le décrochage scolaire - Enjeu 2 : Vivre ensemble ❖ Améliorer le lien social et rompre l'isolement ❖ Soutenir les plus démunis - Enjeu 3 : Prévenir la délinquance ❖ Lutter contre les incivilités et la délinquance dans le cadre de la ZSP de l'Arve ❖ Accompagner la prévention spécialisée et le suivi individualisé ❖ Créer et développer des lieux d'accueil alternatifs à la détention 	<ul style="list-style-type: none"> - Enjeu 1 : Poursuivre la rénovation des quartiers ❖ Réhabiliter et désenclaver le quartier de Bellerive ❖ Poursuivre la rénovation urbaine du Bois Jolivet ❖ Poursuivre la rénovation urbaine des Iles - Enjeu 2 : Repenser les équipements publics ❖ Maintenir et renforcer les services publics dans le quartier prioritaire - Enjeu 3 : Déployer une gestion urbaine de proximité et une politique de peuplement adaptée ❖ Renforcer la gestion urbaine de proximité et gérer les incivilités ❖ Développer le mode d'attribution collégiale des logements sociaux et veiller un peuplement équilibré 	<ul style="list-style-type: none"> - Enjeu 1 : Conserver l'emploi des actifs ❖ Améliorer l'information des publics et soutenir l'accès et le maintien dans l'emploi - Enjeu 2 : Former les jeunes ❖ Lever les freins à l'accès à l'emploi des jeunes - Enjeu 3 : Prévenir les exclusions ❖ Accompagner la réinsertion professionnelle

- l'adaptation des objectifs et des modes d'intervention de la prévention spécialisée confiés à l'Établissement Public Départemental Autonome (EPDA) en cohérence de la politique enfance-famille-jeunesse de la commune ;
- l'expérimentation dans le quartier prioritaire du nouvel accompagnement global (en cours de finalisation avec Pôle Emploi) des allocataires du RSA en recherche d'emploi en lien avec la commission locale d'insertion par l'emploi (CLIE) et la Maison de l'Emploi de Bonneville.

Dans le champ médico-social propre à ses missions, le Département pourra s'engager auprès de l'Agence Régionale de Santé, des services de l'Etat et des collectivités territoriales concernées pour tout appel à projet visant à développer les activités de la maison des adolescents et des équipes mobiles psycho-sociales dans le quartier prioritaire.

- ***Pour la nouvelle programmation de rénovation urbaine***

- En application de la délibération de l'Assemblée départementale du 19 mars 2015, le Département interviendra dans le cadre du Contrat de Projet Etat Région (CPER) au titre de la rénovation urbaine notamment pour BONNEVILLE autour des priorités suivantes :

- le réaménagement des espaces publics et des cheminements doux, le renforcement des équipements publics et la mise en œuvre de la gestion urbaine et sociale de proximité ;
- le traitement des pieds d'immeuble ;
- le maintien et le renforcement des services publics dans les quartiers ;
- la construction de logements locatifs aidés et la réhabilitation du parc social (rénovation thermique) ;
- la dé-densification ou le désenclavement des quartiers.

Ces financements interviendront en cohérence avec les crédits spécifiques attribués au titre des projets d'intérêt régionaux (PRIR) destinés à abonder les enveloppes financières (volet cadre de vie) dont BONNEVILLE retenue par l'ANRU sera bénéficiaire.

Dans cette optique, il est proposé une aide renforcée pour Les Iles – Le Bois-Jolivet – Bellerive selon les modalités suivantes :

- pour l'aménagement des espaces publics : 50 % du coût des travaux HT avec un financement maximum par contrat de ville à déterminer en fonction des opérations retenues, de leur coût chiffré et des financements alloués par l'ensemble des signataires ;
- pour la réhabilitation du parc public : aide à hauteur de 22,5 % du montant HT, avec un financement maximum par contrat de ville à déterminer en fonction des opérations retenues, de leur coût chiffré et des financements alloués par l'ensemble des signataires.

- Au titre du droit commun, et suivant ses règles classiques d'intervention par les aides à la pierre, le Département qui a mis en place une politique triennale en faveur du logement aidé, pourra mobiliser des moyens complémentaires à l'enveloppe du CPER et aux interventions des bailleurs pour :

- l'aide à la production de logements locatifs aidés financés en PLUS et PLAI ;
- l'appui à la réhabilitation du parc public pour accompagner l'amélioration de la performance énergétique du parc de logements aidés ;
- le soutien aux collectivités dans leur effort d'accueil de logements aidés ;

- l'aide à la production de logements conventionnés destinée aux propriétaires bailleurs ;
- l'aide aux propriétaires occupants à revenus modestes pour lutter contre la précarité énergétique (en lien avec le programme « Habiter Mieux »).

- Enfin, certains investissements structurant ou d'intérêt départemental (aménagement routiers, équipements publics, équipements sociaux) financés par le Département pourront concourir indirectement à répondre aux priorités du contrat de ville.

Un protocole de préfiguration élaboré avec l'Etat permettra d'engager des études d'ingénierie et d'affiner le coût prévisionnel des opérations figurant en annexe au contrat avant qu'une convention de rénovation urbaine précise les participations financières de chaque partenaire.

*
* *

Depuis l'automne 2014, le Département a participé à l'ensemble des travaux des groupes de travail et du comité de pilotage chargés de l'élaboration de ce contrat.

La loi du 21 février 2014 a prévu que les contrats de villes doivent être signés durant l'année suivant celle du renouvellement général des Conseils Municipaux.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et statuer.

**Le Conseil Départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE les orientations présentées dans le contrat de ville de BONNEVILLE ;

APPROUVE le cadre d'intervention du Département ;

AUTORISE M. le Président à signer ce contrat.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 10 juillet 2015,
Publiée et certifiée exécutoire
le 13 juillet 2015,
Pour le Président du Conseil Départemental,
Signé, Le Responsable du Service de
l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé, Pour le Président,
Le 2ème Vice-Président du Conseil Départemental,
Raymond MUDRY



Contrat de ville CCFG

Quartier prioritaire de **Bonneville** : Les Iles – Bois Jolivet – Bellerive

2015-2020

Communauté de Communes Faucigny Glières

Tél 0450975158
Télécopie 0450975173

56, Place de l'Hôtel de Ville
74130 BONNEVILLE

www.ccfg.fr
courrier@ccfg.fr

Table des matières

Quartier prioritaire de Bonneville : _____	
Les Iles – Bois Jolivet – Bellerive _____	
Protocole entre les partenaires _____	1
Préambule _____	2
Présentation générale _____	5
Organisation du Contrat de Ville _____	13
Définition du cadre stratégique _____	15
Objectifs opérationnels et mise en oeuvre _____	26
SIGNATAIRES _____	34
Annexes _____	35

:

Versions actualisées du Contrat	Modifications / compléments
Version du 20 mai 2015 Conseil Communautaire CCFG	Sans annexe financière
Version du 08 juin 2015 Conseil municipal de Bonneville	Sans annexe financière
Version du 01 juillet 2015 Pour signature	Ajout des signataires Sans annexe financière
Version du 3 juillet 2015	Intégration des cadres d'intervention des partenaires

Protocole entre les partenaires

L'Etat

La CCFG, coordinateur du Contrat de Ville

La Ville de Bonneville,

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie,

Le Conseil Régional Rhône-Alpes

Halpades,

Haute-Savoie Habitat

La Caisse d'Allocations Familiales

L'ARS

La Caisse des Dépôts et Consignations

Le ministère public près le TGI de Bonneville

La Mission locale jeune

La Maison de L'emploi

Pôle Emploi

L'Inspection d'académie

L'ANRU

Préambule

Les contrats de ville de nouvelle génération ont succédé, en 2015, aux procédures contractuelles « Contrats Urbains de Cohésion Sociale » (CUCS), et aux précédents zonages (ex : Zones urbaines sensibles). Ils constituent le cadre d'action d'une politique de la ville renouvelée.

Défini par l'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le nouveau cadre contractuel confirme le rôle des intercommunalités en qualité d'acteurs des nouveaux contrats de ville.

La circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des Contrats de ville de nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville en rappellent les principes structurants :

- Un contrat unique intégrant les dimensions sociales, urbaines et économiques,
- Un contrat piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés,
- Un contrat mobilisant prioritairement les ressources de droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales,
- Un contrat s'inscrivant dans un processus de participation des habitants,
- Un contrat qui s'inscrit dans la durée des mandats municipaux.

Les contrats de ville sont par ailleurs centrés sur la mobilisation du droit commun des collectivités territoriales et de l'Etat. Ces derniers, dans leurs compétences, doivent être en mesure de cibler leurs politiques aux bénéficiaires des habitants des quartiers.

En outre, une dotation spécifique, présentée dans le projet de loi de finances 2015 « Dotation politique de la ville », se substitue à la Dotation de développement urbain, et est affectée à chaque contrat de ville. Le coordinateur national du dispositif devient le CGET (commissariat général à l'égalité des territoires), qui remplace l'ACSE.

Le cadre d'action de la nouvelle politique de la ville est défini par l'article 1 de la loi 2014-173 :

1° Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;

2° Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;

3° Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;

4° Agir pour l'amélioration de l'habitat ;

5° Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ;

6° Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;

7° Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

8° Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;

9° Reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;

10° Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée ;

Ce cadre d'action est organisé autour de 4 piliers :

Le développement de l'activité économique et de l'emploi

Les contrats de ville assurent une présence de Pôle emploi et des missions locales dans chaque territoire prioritaire, la mobilisation d'au moins 20 % des contrats aidés et des aides à l'emploi pour les jeunes des quartiers, et le développement d'un soutien actif à l'entrepreneuriat.

La cohésion sociale

Le contrat de ville prévoit les mesures de soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs, et aux associations assurant le lien social sur le territoire. Ils assurent un investissement

supplémentaire des partenaires du contrat de ville dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la justice.

Le cadre de vie et le renouvellement urbain

Les contrats de ville programment les créations d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel et l'installation de nouvelles activités dans le quartier. Ils détaillent les initiatives prises pour l'amélioration des relations entre la police et la population. Enfin, dans les territoires éligibles au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), les contrats déterminent les objectifs opérationnels de transformation du quartier et de mixité sociale.

Les valeurs de la République et la citoyenneté

Un 4ème pilier a été adjoint en 2015 (qui sera traité au sein de ce contrat de ville dans le pilier « Cohésion sociale ») visant notamment à mobiliser l'école pour les valeurs de la république.

Successivement, le cadre a été ainsi complété, intégrant également des mesures visant l'intégration des enjeux et de la place du sport¹.

¹ Circulaire n°DS/B1/2015/93 du 25 mars 2015.

Présentation générale

Présentation du territoire

Présentation de la CCFG

La Communauté de Communes Faucigny Glières est une intercommunalité de 26.569 habitants organisée entre deux pôles de vie : Une ville-centre, Bonneville, sous-préfecture et chef-lieu de canton, et Marignier. Le système valléen de communes péri-urbaines qui les entoure est agrégé de communes rurales de montagne.

Organisée sur le fondement d'une fiscalité propre, les compétences statutaires de la communauté de communes sont nombreuses, issues d'une forte volonté de mutualisation, de solidarité et d'action autour de projets et d'équipements structurants pour le territoire.

Une grande partie de ses 280 agents est directement en contact avec les populations des quartiers prioritaire et vécu du contrat de ville au sein des services intercommunaux :

- Aménagement du territoire : SCOT (Schéma de cohérence Territoriale), approuvé en 2011 et PLH (Programme local de l'Habitat), approuvé en 2011
- Petite enfance (0-3 ans),
- Enfance (3-11 ans),
- Jeunesse (11-18 ans),
- Voirie
- Propreté urbaine
- Police municipale intercommunale,
- ...

Bonneville : la mixité d'une ville-centre

Bonneville, ville-centre de 12'479 habitants², est organisée autour d'un cœur d'origine médiévale, traversée par l'Arve, à la charnière entre le Grand Genève et la Vallée de l'Arve industrielle. Sous-Préfecture, elle dispose de tous les services administratifs : CAF, CPAM,

² Population municipale

Tribunal, Trésorerie, centre des impôts, Inspection de l'Education nationale, ESPE³... ainsi qu'une maison d'arrêt dans le quartier du Bois Jolivet, une gendarmerie dans le quartier des Iles et une maison de l'emploi dans le quartier de Bellerive.

Sa population a toujours poursuivi une croissance régulière. Néanmoins, une poussée importante est liée aux 3 quartiers d'habitat social qui ont vu le jour dans les années 60-70 : le Bouchet et Les Iles, en rive droite de l'Arve, et le Bois Jolivet, en rive gauche.

Par ailleurs, sa position de pôle d'équilibre du grand Genève lui apporte également un dynamisme démographique - *foncier et immobilier plus abordable pour les familles qu'en proximité de la frontière ou en amont de la vallée de l'Arve* - et une mixité de population importante, aux revenus différenciés – *ouvriers de l'industrie, temps partiels administratifs, frontaliers* -.

Ce contexte se traduira par deux caractéristiques majeures :

- Le SCOT et le PLH ont identifié un taux de 26% de logements sociaux en 2011 et une proportion importante de familles sous le plafond de ressources HLM ; tout en ayant un millier de frontaliers travaillant quotidiennement en Suisse voisine,
- 15% de la population de la commune a plus de 3 enfants.

Le projet de territoire

La CCFG a été créée au 01-01-2006 autour de plusieurs projets et équipements de territoire :

- Réaliser le SCOT Faucigny Glières, fondement de l'organisation spatiale et démographique de la CCFG, et son volet Logement : le PLH ;
- Réaliser le Pont Aval sur l'Arve, afin de relier le Quartier du Bois Jolivet, enclavé sur une confluence, avec la rive droite de l'Arve et le centre-ville ;
- Réaliser les équipements structurants d'une agglomération de 25.000 habitants : Médiathèque, centre nautique ;
- Poursuivre la dynamique économique et l'emploi par la création de zones industrielles et la création de services intercommunaux à la population active : crèches, restauration

³ ESPE : institut universitaire de formation des maîtres

scolaire, garderie, service jeunesse... implantés au plus près des habitants ou utilisateurs (ex : service jeunesse au sein d'une structure polyvalente à proximité du collège).

Bonneville, quartier prioritaire « Les Iles – Bois Jolivet – Bellerive »

Bonneville est engagée dans la politique de la Ville depuis le début des années 2000.

D'importants investissements ont été consacrés successivement et dans une continuité entre les quartiers des Iles, du Bouchet et du Bois Jolivet. Ces quartiers étaient concernés par les précédents Contrats Urbain de Cohésion Sociale ; Le Bouchet demeurant un quartier en « veille active » (sortie de dispositif politique de la ville).

Le quartier de Bellerive, plus récent et en rive gauche de l'Arve, nécessite quant à lui d'importantes mesures d'aménagement, afin de compléter l'intervention en réhabilitation du bâti conduite par le bailleur.

En application du décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 et à l'issue de la phase de consultation, le quartier prioritaire de Bonneville « Les Iles – Bois Jolivet – Bellerive » a été fixé par décret n°2014-1750.



La population du quartier retenu est de 2'210 habitants pour un revenu médian de 11.000€/an.

Il est à noter que ce quartier n'a pas été retenu au titre des 200 quartiers «ANRU » définis au niveau national. Il figure néanmoins au titre des quartiers éligibles aux projets d'intérêts locaux.

Etat des lieux de la politique de la Ville sur le territoire

Programmes de rénovation urbaine :

Le Bois Jolivet

La Bois Jolivet a fait l'objet d'un périmètre d'étude le 19 janvier 2004 par délibération n°20-2004. Sa requalification démarre en 2006, par l'approbation du projet au sein du conseil municipal du 3 avril à l'issue d'une enquête réalisée auprès des habitants et des études menées en partenariat avec le bailleur social Halpades et les services de l'Etat au sujet du secteur de la confluence (« queue du Borne »).

Le projet a été structuré autour de 3 grands objectifs, présentés à la population en réunion publique le 06 avril 2007 :

- Amélioration de la qualité du bâti ;
- Faciliter la circulation et ouvrir le quartier sur le centre-ville, en rive droite : construction du pont aval, rénovation de la passerelle piétonne, création de places de parking, sécurisation des avenues Pierre Mendes-France et Béatrix de Faucigny, création de voies piétonnes et cyclistes ;
- Améliorer le cadre de vie des habitants : accès sécurisés aux abords des écoles (voie verte), réaménagement des espaces extérieurs des immeubles, aménagement des lieux de vie et d'échanges ...

En 2008, le bailleur Halpades réhabilite 167 logements place Verdi. Les aménagements projetés sont réalisés et le désenclavement du quartier est effectif par la construction du pont aval entre 2007 et 2010.

Ce quartier a été également équipé des premières générations de conteneurs semi enterrés d'ordures ménagères.

En 2015, 66 logements ont été démolis avenue Mozart, en queue du Borne.

Les Iles

La réhabilitation démarre avec les bailleurs au début des années 2000.

Depuis 2008, des interventions restent régulières : réfection des montées d'escalier, des réseaux de chauffage et d'eau chaude sanitaire, de l'étanchéité des toitures et de l'accès aux vides sanitaires, le remplacement des portes de cave, des portes de halls, mise en sécurité de l'éclairage des pièces humides dans les logements...

Le Bouchet

La convention de partenariat avec le bailleur OPAC a été prise en 2008, autorisée par délibération du conseil municipal n° 99-2008 du 28 juin 2008. A l'issue du relogement des habitants un enchaînement d'importantes opérations de construction/réhabilitation/démolitions s'est succédé dans le quartier :

- 2007 : relogement des 1ers habitants (Bouchet sud 1), puis destruction de 44 logements
- Réhabilitation de 48 logements (Bouchet sud 2)
- Construction de 2 opérations nouvelles de 24 logements locatifs et 24 en accession à la propriété
- Réhabilitation de 58 logements (Bouchet Nord)
- Aménagements des espaces extérieurs : cheminements piétons, jeux...

La principale tour a été démolie en Août 2012. La commercialisation en 2015 de 13 logements en accession à la propriété confirme la mixité et le renouveau du quartier.

La fin du programme de requalification du quartier est prévue pour fin 2016.

Bellerive

Le bâti ayant fait l'objet d'une récente intervention, la commune, dans la poursuite de son action en faveur des quartiers a initié une importante réhabilitation des espaces extérieurs, présentée en conseil municipal en 2013 après une importante phase de concertation menée avec le bailleur et les riverains. Les objectifs du projet s'appuient sur

- Le désenclavement de la place des poètes
- La résidentialisation des pieds d'immeubles
- La révision des circulations et stationnements, notamment en connexion avec l'avenue d'Aoste pour le déploiement des modes doux.

Bilan du précédent CUCS Vallée de l'Arve

Le précédent CUCS était coordonné par un SIVU ad-hoc, dissout au profit de la rationalisation intercommunale. Il couvrait un périmètre des communes de la vallée de l'Arve engagées dans la politique de la Ville, plus large que le périmètre actuel du Contrat de Ville.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Moyenne Vallée de l'Arve (2006/2014) avait soutenu notamment les actions suivantes sur le périmètre bonnevillois :

- Festival génération jeux
- Ateliers sociolinguistiques,
- Sur-entretien dans les quartiers

Bilan du Programme de réussite éducative

Le PRE est mobilisé par le CCAS de Bonneville depuis la création de la CCFG, lors de la rentrée 2006/2007 et dans le cadre du Plan de Cohésion sociale pour des actions mises en œuvre conjointement par le CCAS de la commune de Bonneville et la CCFG (en fonction des compétences de chacun) :

- Action 1 : Accompagnement scolaire et soutien aux apprentissages renforcé – dispositif « RICOCHET » (service enfance CCFG)
- Action 2 : Accompagnements individualisés pour prévenir les phénomènes de décrochage scolaire (Collège)
- Action 3 : Accompagnement des élèves présentant des troubles spécifiques du langage et de l'apprentissage (Collège - APEB)
- Action 4 : Action en faveur de l'intégration des enfants souffrant d'un handicap (Ecoles – ville)
- Action 4 : Pass'sports et culture (OCA et ville)
- Action 5 : Accompagnement et appui à la fonction parentale (Maison des parents – CCFG)
- Action 6 : Ecole ouverte (Collège – ville)

Bilan des actions santé

Plusieurs actions en matière de santé sont organisées à l'échelle du territoire, sur différents publics :

- Le Rallye santé, annuel, à destination des jeunes lycéens de Bonneville, de Contamine sur Arve et de La Roche sur Foron,
- Le suivi santé de l'équipe des chantiers d'insertion (vaccination, équilibre alimentaire..)
- « Boomerang » visant à prévenir les conduites à risque (adolescents et leur famille)
- Partenariat avec le CESC du collège de St Pierre en Faucigny avec les journées « Santé, citoyenneté : j'apprends à gérer ».

Zone franche urbaine

Zone de sécurité prioritaire (ZSP)

Bonneville relève de la ZSP « Bonneville – Cluses », validée par M. le Ministre de l'intérieur le 10 décembre 2013 au titre de la « 3^{ème} vague », et regroupe les quartiers sensibles des

communes de Bonneville [les Iles et le Bois Jolivet incluant la maison d'arrêt et gares et établissements scolaires de Bonneville qui figurait jusqu'en 2015 au sein du RRS⁴], Cluses, Marnaz et Scionzier.

Destiné à améliorer durablement le quotidien des habitants les plus confrontés à l'insécurité, ce dispositif s'appuie sur un renouvellement des méthodes et un effort important en terme de moyens.

La cellule de coordination opérationnelle de partenariat de la ZSP, qui se réunit depuis 2014, confirme les axes d'interventions prioritaires :

- Lutte contre les phénomènes de délinquance protéiforme (violence aux personnes, trafics de produits stupéfiants et économie souterraine) : contrôles et relèves d'infractions, vidéoprotection, présentiel, ...
- Prévention de la délinquance en milieu scolaire : présentiel, convention avec l'Educaton Nationale, lutte contre l'absentéisme
- Prévention et suivi du phénomène de radicalisation
- Opérations ponctuelles en sécurité ferroviaire : contrôles, numéro d'assistance

Les autres dispositifs de droit communs :

- Le Réseau d'éducation prioritaire (depuis 2015)
- Le Contrat Enfance jeunesse (signé et renouvelé avec la CAF)
- La maison de l'emploi de l'arrondissement de Bonneville (MDE)
- Les contrats territoriaux emploi formation (CTEF)
- Le Conseil Intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance : CISPD Faucigny Glières

⁴ RRS : réseau de réussite scolaire

Organisation du Contrat de Ville

Travaux préparatoires

La sous-préfecture de Bonneville a été le lieu de concertation autour du périmètre du quartier prioritaire, rassemblant les services de l'Etat et les deux collectivités concernées : CCFG et commune de Bonneville.

La CCFG et la commune de Bonneville ont associé conjointement l'ensemble de leurs équipes pour formaliser une élaboration du contrat de Ville sous maîtrise d'ouvrage de la CCFG et la mise en œuvre des actions par le biais de maîtrises d'ouvrages partagées.

Modalités de pilotage et gouvernance du Contrat de ville

Un comité de pilotage

Le Comité de pilotage est composé de :

- Etat : sous-préfecture, DDCCS, DDT, ARS, Education nationale, DRAC, DIRECCTE
- CCFG
- Commune de Bonneville
- Conseil Régional Rhône-Alpes
- Conseil départemental de la Haute-Savoie
- Les bailleurs sociaux : Halpades, Haute-Savoie Habitat
- CAF
- Pôle emploi
- Mission locale

auquel les représentants des collectivités ont souhaité associer, compte-tenu de la spécificité du quartier prioritaire :

- L'administration pénitentiaire
- La gendarmerie
- L'EPDA

Il se réunit à l'initiative conjointe de l'Etat, la CCFG et la Commune de Bonneville, tous les deux mois durant la phase d'élaboration, puis tous les 6 mois durant la phase de mise en œuvre.

Le comité de pilotage définira les modalités de suivi et d'évaluation des objectifs opérationnels, des engagements de droit commun et des actions du contrat de ville.

Il pilotera, validera, suivra et évaluera le contrat de ville.

Un comité technique

Le comité technique est composé des techniciens des différentes composantes du comité de pilotage et se réunit préalablement aux comités de pilotage.

Il est co-animé par l'État, l'intercommunalité et la commune.

Il prépare les décisions du comité de pilotage et assurera le suivi des décisions de celui-ci.

Il organise les différents groupes de travail thématiques des trois piliers du contrat de ville, qui intégreront les trois axes transversaux: égalité femme/homme, jeunesse et lutte contre les discriminations. Ils peuvent être constitués en appui, auprès du comité technique, pour toute la durée du contrat, afin d'impliquer les acteurs concernés dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation du contrat de ville.

Ingenierie

Le contrat de ville a été élaboré par la Direction générale de la CCFG.

Un poste dédié a été créé au conseil communautaire de septembre 2014 pour la coordination du contrat de ville et la gestion de proximité. Le poste n'est pas pourvu à la signature du Contrat ;

L'ensemble des services de la CCFG et de la commune de Bonneville, ainsi que de son CCAS, a été partie prenante à l'élaboration du Contrat de Ville.

La mise en œuvre du contrat reposera sur le recrutement d'un animateur de quartier (en recrutement).

Participation des habitants

La commune de Bonneville proposera la mise en place du conseil citoyen et organise les réunions de quartier pour les projets de renouvellement urbain.

La CCFG organise des réunions de concertation des parents pour la mise en œuvre des actions liées à la petite enfance, l'enfance et à la jeunesse.

Définition du cadre stratégique

Le diagnostic participatif établi par pilier

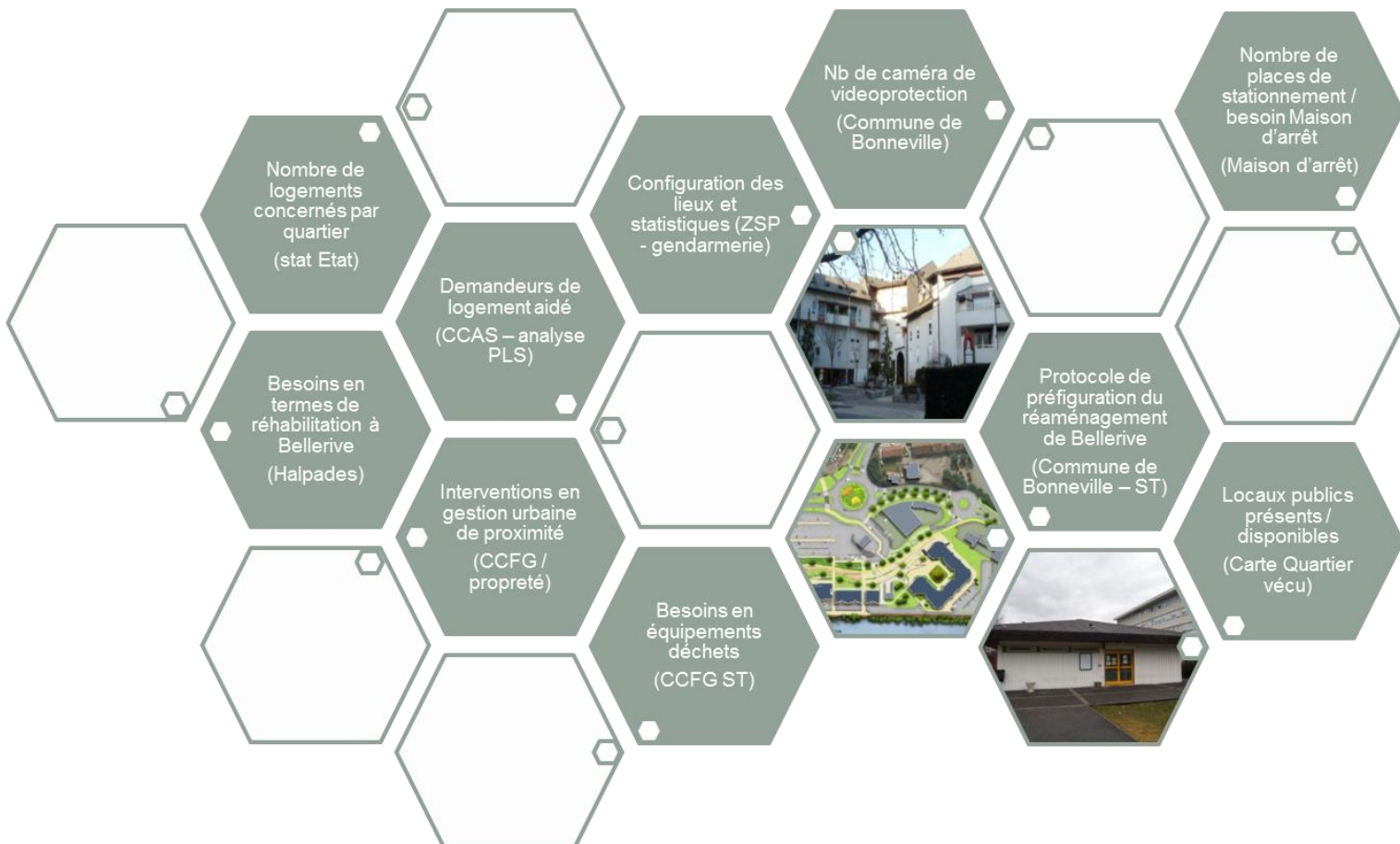
Le diagnostic participatif a été élaboré au cours d'ateliers thématiques composés des membres du comité technique et des services des collectivités concernées. Il a été validé par le comité de pilotage du 04/12/2014.

Chaque groupe de travail thématique s'est attaché à effectuer un diagnostic en s'appuyant sur le droit commun des différents acteurs et en incluant les thématiques transversales : égalité femme/homme, jeunesse, lutte contre les discriminations.

Les données existantes sur le territoire de l'intercommunalité et les quartiers prioritaires ont été recueillies auprès des partenaires ; en outre, une convention a été signée avec la CAF pour l'accès aux données spécifiques de populations.

Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain »

Éléments de diagnostic mobilisés :



Quelques chiffres clés :

En matière de logement :

- ✓ 79 des 381 demandes de logement enregistrées à Bonneville ont été déposées par des résidents du quartier prioritaire, dont 23 pour taille du logement (trop petit ou trop grand) ; 7 pour problèmes de voisinage et seulement 4 pour logement indécents,
- ✓ 14 de ces demandeurs souhaitent expressément un logement soit au Bois Jolivet, soit aux Iles, soit à Bellerive
- ✓ 1197 logements sociaux à Bonneville en 2014

En matière d'incivilités :

- ✓ 53% des enlèvements véhicule du territoire (fourrière, épaves)
- ✓ 35 caméras de vidéoprotection installées en quartier vécu dont 9 en quartier prioritaire
- ✓ 1000m³ annuels d'encombrants collectés

En matière de gestion urbaine de proximité

- ✓ 18 conteneurs semi-enterrés implantés en quartier prioritaire, soit 4680m³ collectés + 1600m³ d'ordures ménagères annuellement collectées

Synthèse du diagnostic / grandes priorités et besoins :

- Désenclaver le quartier Bellerive pour sécuriser et améliorer le quotidien
- Reconnecter les quartiers /modes doux sur les tronçons manquants
- Développer la gestion urbaine de proximité : déchets, stationnement,...
- Disposer de locaux et de services publics dans les quartiers (services publics, animation associations, service jeunesse, maison de l'emploi)
- Mettre en œuvre une politique d'attribution des logements (mixités, parcours résidentiel, mobilité inter-bailleurs, intercontingents, « bourse au logement »)...

Partenaires mobilisés

- CCFG : propreté urbaine, logement
- Commune de Bonneville : Sur-entretien
- Conseil Régional Rhône-Alpes
- Conseil départemental de la Haute-Savoie
- Etat / ANAH
- CCAS de Bonneville
- Police intercommunale, gendarmerie
- Bailleurs sociaux
- Maison d'arrêt

Politiques de droit commun mobilisées

- Etat : FIPD
- ANAH : amélioration de l'habitat
- Conseil Régional : Dispositif Habitez mieux
- CAF – aides aux équipements

Plans et schémas mobilisables

- Contrat de plan Etat Région

Pilier « cohésion sociale » et « valeurs de la République et la citoyenneté »

Éléments de diagnostic mobilisés :



Quelques Chiffres-clés :

Situations familiales en territoire prioritaire (sources CAF) :

- ✓ 44,5 de familles monoparentales ou parent isolé en territoire prioritaire
- ✓ 38.8 % des ménages sont complètement dans l'emploi
- ✓ 20% des ménages ont un revenu < 765.75€/mois
- ✓ 300 familles allocataires bénéficiaires de minimas sociaux
- ✓ 21.1 % des familles sont dépendantes à plus de 50% des prestations
- ✓ 49.8 % des enfants ont entre 3 et 11 ans.
- ✓ 17.6% des enfants de 0 à 2 ans gardés à temps plein par les parents

En matière de santé, à échelle du quartier vécu (Bonneville) :

- ✓ 6,7 % de bénéficiaire de la CMU

En matière d'aide sociale (source CCAS) :

- ✓ 54 secours d'urgences distribués
- ✓ 21 aides financières

En matière d'accès aux droits :

- ✓ 539 visiteurs du quartier vécu au Point d'accès aux droits en 2013

En matière d'éducation, maîtrise de la langue :

- ✓ 8 familles inscrites aux ateliers socio-linguistiques
- ✓ 15 élèves des écoles élémentaires de Bonneville suivis individuellement chaque année après reconnaissance MDPH et en lien avec les équipes pédagogiques
- ✓ 5 semaines d'école ouverte organisées chaque année à Bonneville, les établissements des quartiers prioritaires ouvrent leurs portes pendant les vacances scolaires afin d'offrir à des jeunes volontaires des activités gratuites organisées par des professionnels de l'éducation

En matière d'aide aux familles, à la parentalité :

- ✓ 14 Rv avec des conseillers conjugaux et 6 RV psychologues coordonnés par la Maison des parents

En enfance :

- ✓ 126 enfants du quartier prioritaire accueillis gratuitement 2j par semaine au sein du dispositif RICOCHET (PRE)
- ✓ 238 (74%) des enfants inscrits au centre de loisirs en provenance du quartier prioritaire, 125 en garderie
- ✓ 13 enfants sur 112 inscrits aux activités d'accompagnement à la scolarité

En jeunesse :

- ✓ 44,6 % des jeunes en journées loisirs (ALSH) issus du quartier prioritaire
- ✓ 38.47% de filles à échelle du quartier vécu sur les activités

En matière de petite enfance :

- ✓ 13/92 petits proviennent du quartier prioritaire
- ✓ 36/128 en halte-garderie
- ✓ 20/92 agréments assistantes maternelles en QP, soit 20% des agréments du territoire ; 9 agréments disponibles en fin 2014.

En matière de Sports et culture :

- ✓ Le Pass'Sport et culture de Bonneville : 165 enfants du CP au CM2 ont bénéficié du dispositif Sport en 2014, et 60 pour la culture
- ✓ 4500 enfants concernés depuis 2007 par le Parcours Culturel d'éducation artistique (PDEA)
- ✓ 2 terrains multisports dans le quartier prioritaire (Les Iles, le Bois Jolivet)

Synthèse du diagnostic / grandes priorités et besoins :

- Lutter contre l'immobilisme des jeunes dans les quartiers
- Modifier les comportements des jeunes afin d'accompagner la mixité
- Soutenir et accompagner les parents
- Répondre aux besoins en garde d'enfant / horaires / nb place d'accueil
- Développer la prévention
- Lutter contre les nouvelles conduites addictives à risque (droit à l'image / sensibilisation à l'outil internet/...)
- Lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire au collège et au lycée (passerelles Ecoles – Collèges – Lycée, aide aux leçons), réseau REP
- Permettre le recours aux droits, à la santé
- Développer l'individualisation du PRE (actions en très petits groupes d'enfants), et substituer une action à RICOCHET (fin en 2015) ;

Partenaires mobilisés

- CCFG – services petite enfance, enfance, jeunesse, Point d'accès aux droits, Maison des parents, LAEP (lieu d'accueil enfants-parents), ...
- Commune de Bonneville, écoles, Office municipal des Sports, Collège
- Conseil Régional Rhône-Alpes
- Conseil départemental de la Haute-Savoie
- Etat / ANAH
- EPDA
- CCAS de Bonneville
- SM4CC (transports scolaires)
- Police intercommunale, gendarmerie
- Education nationale
- CAF
- EPSM

Politiques de droit commun mobilisées

- CAF – Fonds publics et territoires, Contrat enfance jeunesse, prestations de service (CLSH, EAJE), aides à l'investissement
- Etat : BOP jeunesse, MILDECA
- Etat : FIPD
- RSA

- Conseil Régional Rhône-Alpes
- Conseil départemental de la Haute-Savoie

Plans et schémas mobilisables

- PEDT, programme de réussite éducative
- PDALPD
- ZSP
- Contrat local de santé
- Contrat Enfance Jeunesse

Pilier « emploi et développement économique »

Eléments de diagnostic mobilisés :



Quelques chiffres-clés :

- ✓ *Un taux d'activité plus faible en quartier prioritaire Bois Jolivet – les Iles (données IRIS) :*

	<i>Taux d'activité 15-64 ans</i>		
	<i>Homme</i>	<i>Femme</i>	<i>Total</i>
Benery-Dessy-Pontchy-Thuet	84,9 %	72,2 %	78,5 %
Bois Jolivet-Les Iles	57,6 %	56,3 %	57,0 %
Centre	82,9 %	76,0 %	79,6 %
La Cote d'Hyot-Saint Etienne	84,2 %	73,7 %	79,5 %
Tucinge-Le Bouchet-Bellerive	81,8 %	69,7 %	75,4 %
Bonneville	79,4 %	70,5 %	75,1 %

Synthèse du diagnostic / grandes priorités et besoins :

- Très forte utilisation des modes de garde et des services périscolaires, en fonction de l'activité économique
- Des jeunes des quartiers sans solution d'emploi
- Lutter contre les exclusions
- Conforter la présence de Pôle emploi
- A ce stade pas de tendance de discrimination à l'emploi liée à l'adresse recensée, mais plutôt liée à la scolarisation (cible jeune, lien social)
- Des jeunes de 15 à 25 ans se trouvent sans revenus : Garantir un revenu minimum des jeunes

Partenaires mobilisés

- CCFG
- Commune de Bonneville
- Conseil Régional Rhône-Alpes
- Conseil départemental de la Haute-Savoie
- Etat / DIRECCTE
- EPDA
- Maison de l'emploi
- Pôle emploi

Politiques de droit commun mobilisées

- Etat : CAU CUI, services civiques
- CG74 : FAJ (Fond d'aide aux jeunes)

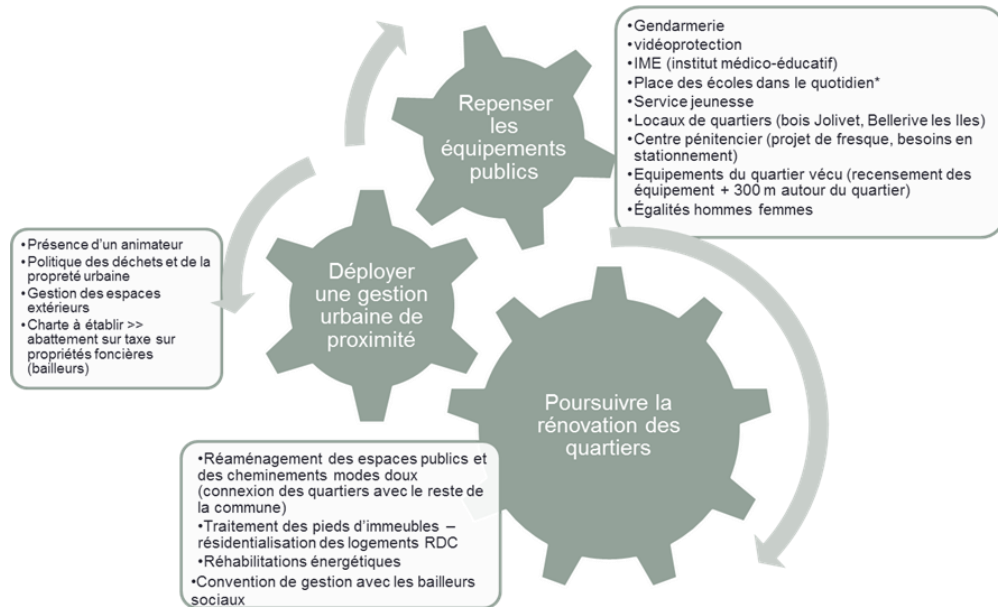
Plans et schémas mobilisables

- A compléter (maison de l'emploi)

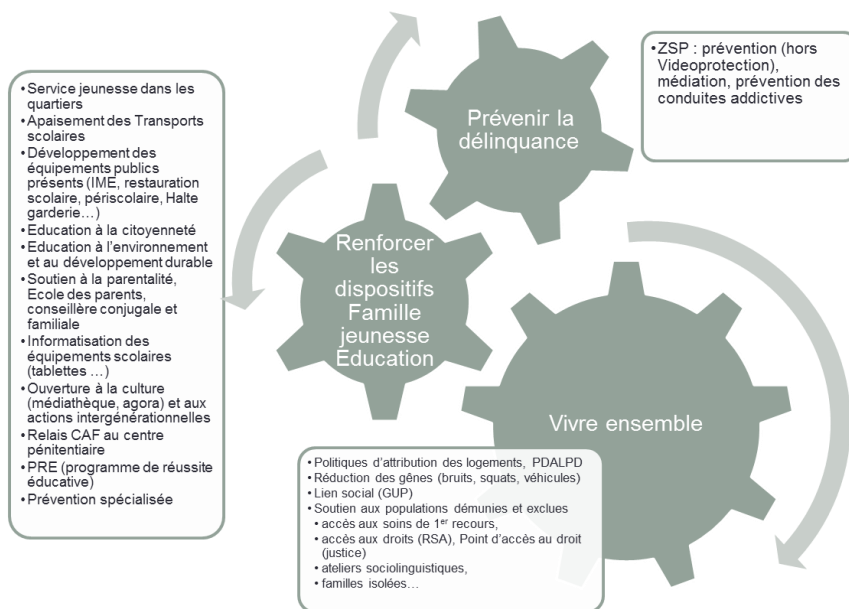
Les orientations stratégiques

Les orientations ont été déclinées collégalement à l'issue de la phase de diagnostic mettant en relief des grandes priorités et besoins.

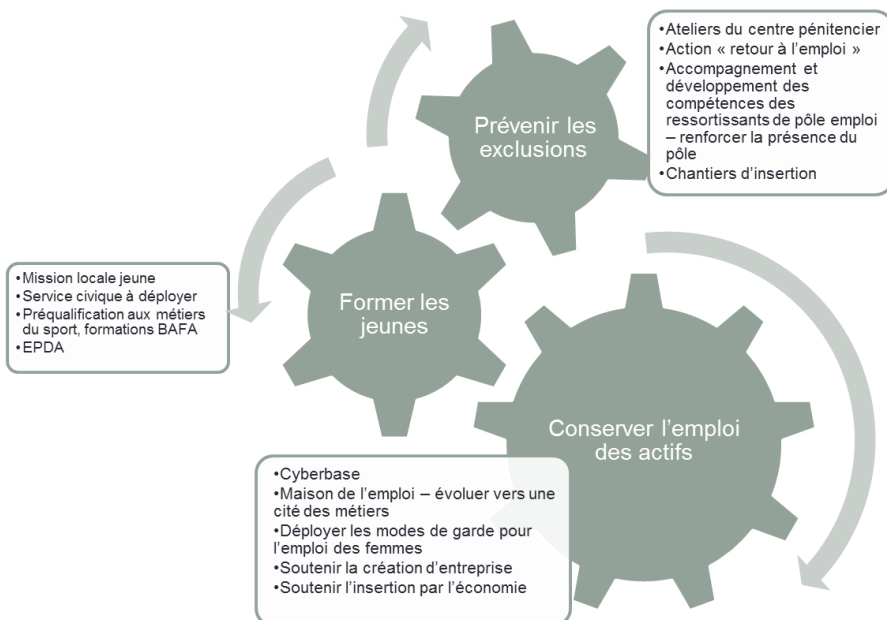
Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » : enjeux



Piliers « cohésion sociale » et « valeurs de la République et la citoyenneté » : enjeux



Pilier « emploi et développement économique » : enjeux



Définition du quartier vécu

Pour s'inscrire pleinement dans une réalité locale et définir un projet de territoire, le périmètre réglementaire correspondant au déploiement des avantages sociaux et fiscaux sera également confronté au « quartier vécu », correspondant aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité...) et qui débordent souvent le strict périmètre réglementaire. Ceci afin de permettre aux politiques de droit commun et aux crédits spécifiques de la politique de la ville de pouvoir également bénéficier à ces équipements, infrastructures, associations situés à l'extérieur du quartier prioritaire. Ceci aussi et surtout pour définir un véritable projet de quartier (par exemple, si le service jeunesse situé en rive droite, accueille une part conséquente de jeunes issus du quartier, devra bénéficier des crédits spécifiques de la politique de la ville).

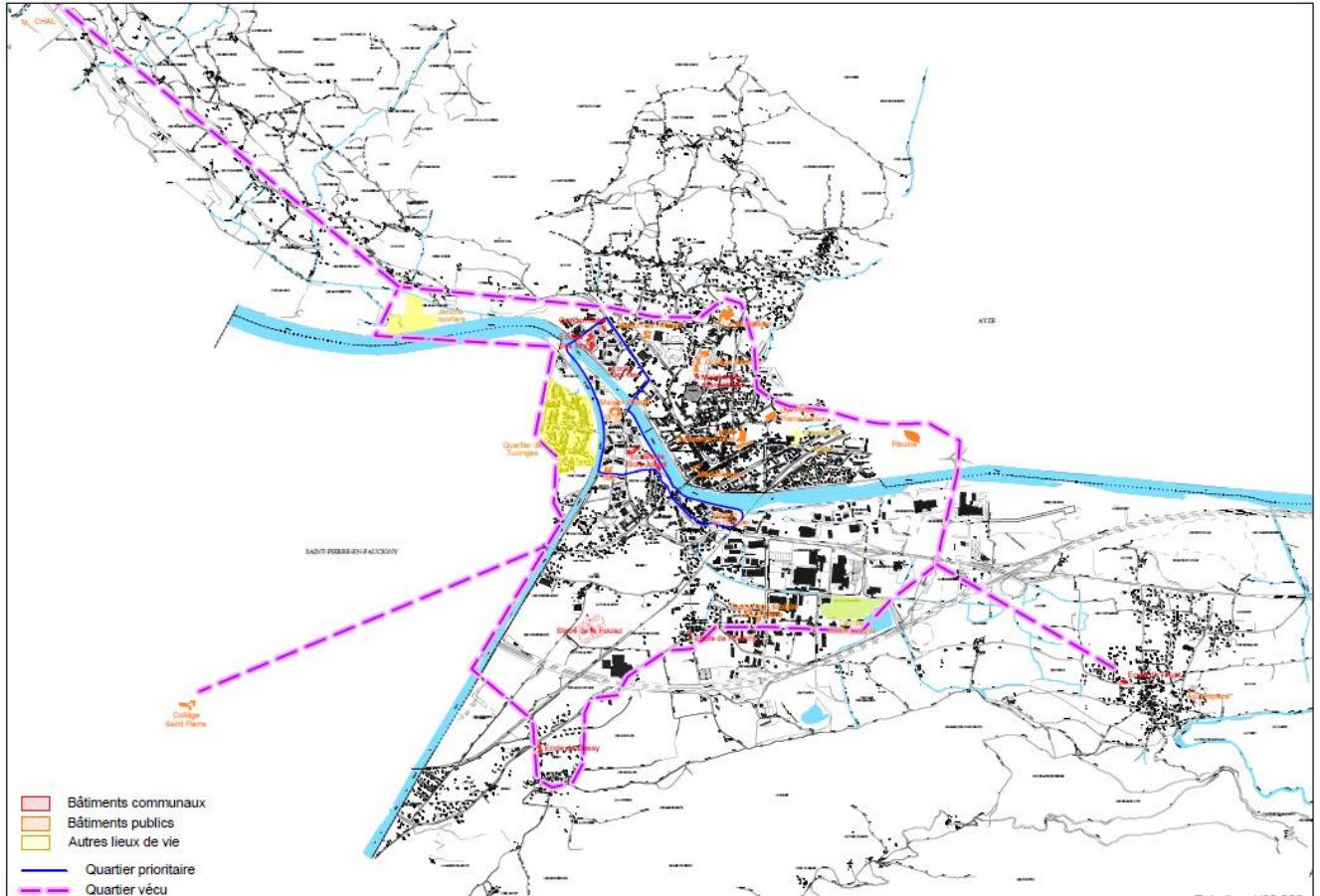
Le Quartier vécu a été identifié et validé en comité de pilotage du 04/12/2014.

Le contexte de la carte scolaire est un premier élément du périmètre du quartier vécu ; En effet, les adolescents du quartier du Bois Jolivet et de Tucinges sont rattachés au Collège de la commune voisine de St Pierre en Faucigny et à l'Ecole du centre (Bonneville, rive droite) pour les élémentaires. En outre, les enfants de Bellerive sont scolarisés ou en restauration scolaire sur les secteurs de Pontchy et Dessy, tandis que ceux des Iles se rendent à la Maison de l'enfant ; Thuet est également intégré au titre de son identification en réseau scolaire prioritaire.

Le Centre Hospitalier Intercommunal Alpes Léman (CHAL) fait également partie intégrante du Quartier prioritaire en qualité de *lieu de ressources santé* des habitants du quartier prioritaire.

L'ensemble des équipements publics utilisés par les populations du quartier prioritaire est ainsi intégré dans le périmètre suivant :

"Quartier vécu 2014" - Contrat de ville CCFG "Bonneville : Bois Jolivet - Les Iles - Bellevue"



Objectifs opérationnels et mise en oeuvre

Les Objectifs opérationnels

Identifiés par les groupes de travail du comité technique, les objectifs opérationnels du contrat de ville ont été validés par le comité de pilotage du 26 janvier 2015.

Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » :

Enjeu « Poursuivre la rénovation des quartiers » :

Objectif opérationnel n°QP1 : Réhabiliter et désenclaver le quartier de Bellerive

Plan d'action : espaces publics, parkings, ordures ménagères (OM), désenclavement place des poètes, résidentialisation des pieds d'immeuble, charte bailleurs ...

Objectif opérationnel n°QP2 : Poursuivre la rénovation urbaine du Bois Jolivet

Plan d'action : Requalification de la queue du Borne, amélioration des équipements de proximité en matière d'ordures ménagères, insertion de la maison d'arrêt dans le quartier (fresque, parking, ...)

Objectif opérationnel n°QP3 : Poursuivre la rénovation urbaine des Iles

Plan d'action : Achat de foncier en quartier vécu pour libération d'un tènement destiné à recevoir la construction de nouveaux logements, dont accession sociale à la propriété, réhabilitation de logements, ...

Enjeu « Repenser les équipements publics » :

Objectif opérationnel n°QP4 : Maintenir et renforcer les services publics dans le quartier prioritaire

Plan d'action : reconquête pied d'immeuble > local administratif et local jeunesse, maison de l'emploi, prévenir les situations de délinquance, ...

Enjeu « Déployer une gestion urbaine de proximité et une politique de peuplement adaptée » :

Objectif opérationnel n°QP5 : Renforcer la gestion urbaine de proximité et gérer les incivilités

Plan d'action : actions de sur-entretien, de propreté urbaine, actions sur les épaves, Animation – médiation – MOUS⁵

Objectif opérationnel n°QP6 : Développer le mode d'attribution collégiale des logements sociaux et veiller à un peuplement équilibré

Plan d'action : (= action PLH) gestion des peuplements, attribution, conventions de gestion, faciliter les parcours résidentiels

SUR QUARTIER VECU :

Objectif opérationnel QV1: Poursuivre la rénovation urbaine du Bouchet

Plan d'action : désenclavement par les modes doux

Objectif opérationnel QV2 : créer un nouveau quartier de logements et d'activité pour mailler le quartier prioritaire avec le centre-ville

Plan d'action : Création de l'éco-quartier du Château

Objectif opérationnel QV3 : Adapter les équipements publics aux besoins de la population

Plan d'action : regroupement des écoles du centre-ville

⁵ MOUS : maîtrise d'œuvre urbaine et sociale

Piliers « cohésion sociale » et « valeurs de la République et la citoyenneté » :

Enjeu « Renforcer les dispositifs famille, jeunesse, éducation » :

Objectifs opérationnel n°QP7 : Développer les actions éducatives et favoriser l'engagement des jeunes dans les quartiers

Plan d'action : CLSH⁶, animation décentralisée, animation de proximité, accueils de loisirs extra-scolaires, activités sportives (ex: futsal, hip hop), animation en milieu ouvert, prévention spécialisée, PRE, développer les pratiques associatives

Objectif opérationnel n°QP8 : Soutenir la parentalité

Plan d'action : lieu d'accueil enfant - parent, Maison des parents, ateliers socio-linguistiques, ...

Objectif opérationnel n°QP9 : Faciliter l'accès aux droits et lutter contre le non recours

Plan d'action: CAF, Point d'accès aux droits

Objectif opérationnel n°QP10 : Répondre aux besoins des modes de gardes

Plan d'action : accueils et gardes occasionnelles (crèche halte, Relais assistantes maternelles), IME⁷, tarification différenciée des services à l'enfant

Objectifs opérationnel n°QP11 : Développer l'apprentissage citoyen et lutter contre le décrochage scolaire

Plan d'action : PRE, CLAS, Réduire la fracture numérique (informatisation/modernisation des équipements scolaires), éducation citoyenne au collège, éducation aux risques des usages des réseaux sociaux, aide aux leçons, gestion des incivilités scolaires (transports)

Enjeu « vivre ensemble » :

Objectif opérationnel n°QP12 : Améliorer le lien social et rompre l'isolement

Plan d'action : événements de mixités intergénérationnelle et sociales, reconquête du quartier (jeune, familles, ...), fêtes de quartier, réappropriation des quartiers, culture pour tous,

⁶ CLSH : centre de loisirs sans hébergement

⁷ IME : Institut médico éducatif

Objectif opérationnel n°QP13 : Soutenir les plus démunis

Plan d'action : épicerie sociale, déploiements de tarifications sociales

SUR QUARTIER VECU :

Objectif opérationnel QV4: Soutenir les plus démunis

Plan d'action : Soutien à l'hébergement d'urgence des Bartavelles

Objectif opérationnel n°QV5 : Accueillir les gens du voyage dans des aires adaptées

Plan d'action : Gérer l'aire de gens du Voyage (« logement temporaire » de résidences mobiles)

Enjeu « Prévenir la délinquance »

Objectif opérationnel n°QP14 : Lutter contre les incivilités et la délinquance dans le cadre de la ZSP de l'Arve

Plan d'action : CISP, cellule de coordination opérationnelle du partenariat, vidéoprotection, ilotage...

Objectif opérationnel n°QP15 : Accompagner la prévention spécialisée et le suivi individualisé

Plan d'action : prévention des conduites addictives, chantiers éducatifs, repérage des signes précurseurs des pratiques de repli et de radicalisation

Objectif opérationnel n°QP16 : Créer et développer des lieux d'accueils alternatifs à la détention

Plan d'action : PJJ, lieux d'accueils, peines TIG, alternative à la détention

QUARTIER VECU

Enjeu « Vivre ensemble »

Objectif opérationnel n°QV6 : Accompagner la prévention spécialisée et le suivi individualisé

Plan d'action : Structuration de la PJJ⁸

Pilier « emploi et développement économique » :

Enjeu « Conserver l'emploi des actifs »

Objectif opérationnel n°QP17 : Améliorer l'information des publics & soutenir l'accès et le maintien dans l'emploi

Plan d'action : locaux maison de l'emploi à développer en qualité de relais de service public, centre associé « cité des métiers », création reprise dans les quartiers, soutenir le développement des modes de garde pour les mères actives

Enjeu « Former les jeunes »

Objectif opérationnel n°QP18 : Lever les freins de l'accès à l'emploi des jeunes

Plan d'action : programme « itinérance », services civiques, BAFA, insertion des jeunes en sortie de maison d'arrêt

Enjeu « Prévenir les exclusions »

Objectif opérationnel n°QP19 : Accompagner la réinsertion professionnelle

Plan d'action : TIG, Chantiers d'insertion, ...

⁸ PJJ : protection judiciaire de la jeunesse

Le plan d'action et la formalisation des engagements de droit commun

POUR L'ANNEXE FINANCIERE ET ES FICHES ACTIONS, SE REPORTER AUX ANNEXES.

Les conventions d'application du Contrat de Ville

Le contrat de ville s'accompagne de différentes conventions thématiques qui seront annexées au cours de la mise en œuvre opérationnelle ; elles constitueront des annexes complémentaires :

Charte d'engagement réciproque entre l'Etat, les communes et leur groupement et les organismes HLM

Cette charte permet d'assurer le socle des engagements de qualité de service (conditions collectives d'habitat, gestion urbaine de proximité...) des partenaires.

Convention d'utilisation de l'abattement de TFPB

Signée par le gouvernement le 29/04/2015, la charte établissant un « cadre national d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine » permet aux bailleurs sociaux de s'engager localement sur une série d'actions liées à la qualité de vie des habitants au quotidien dans la cadre d'une « convention d'utilisation de l'abattement de TFPB » locale, déclinée par quartier et co-signée par le bailleur, l'Etat et la collectivité concernée.

Contrat local de santé

Instrument de consolidation du partenariat local sur les questions de santé, les contrats locaux de santé (CLS) visent à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Ils identifient les territoires vulnérables et améliorent les contextes environnementaux et sociaux qui déterminent in fine l'état de santé des populations. En coordonnant l'action des différents intervenants locaux, les CLS cherchent à développer l'efficacité des actions définies dans le cadre des projets régionaux de santé (PRS) et des projets locaux de santé portés par les collectivités territoriales, à destination des publics les plus fragiles.

La convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013 - 2015 entre le Ministère des Affaires sociales et de la Santé, le Ministère délégué aux Personnes âgées et à l'Autonomie, le Ministère délégué à la Famille, le Ministère délégué aux Personnes handicapées et à la Lutte contre l'exclusion et le Ministère délégué à la Ville, signée le 19 avril 2013 précise par ailleurs : « Les contrats locaux de santé s'avèrent, dans cette optique, l'outil pertinent pour fédérer de nombreux acteurs locaux dans un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé [...]. Le contrat local de santé pourra constituer le volet santé d'un contrat de ville, lorsque les territoires de contractualisation coïncideront. Le volet santé du contrat de ville pourra aussi être constitué par le sous-ensemble du contrat local de santé portant sur des quartiers prioritaires ».

Convention intercommunale d'attribution

Axe important du contrat de ville, la convention intercommunale d'attribution visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine vise à articuler la politique en matière d'attributions de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville.

Elle est également un objectif du PLH Faucigny Glières. : « Objectif 3 : Optimiser le peuplement dans le parc aidé - Action 3.1 : Développer le mode d'attribution collégiale des logements sociaux et veiller à un peuplement équilibré » qui sera mis en œuvre dès 2015.

Pacte financier et fiscal de solidarité

Le Pacte fiscal et financier (PFF) porte sur l'ensemble des leviers d'action favorisant la solidarité intercommunale : mutualisation des recettes et des charges, mécanismes de révision des attributions de compensation, fonds de concours, critères du FPIC⁹,...

Le PFF de la CCFG est également directement lié au Schéma de mutualisation des services dont il constitue une annexe. Ces documents seront soumis à approbation du conseil communautaire et des communes dans le courant 2015.

S'agissant des actions du Contrat de Ville, le pacte fiscal et financier soulèvera l'importante solidarité qui réside dans la mise en œuvre des services à la population, et particulière à la

⁹ FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

pratique de tarification différenciée, voire la gratuité, d'accès aux actions enfance/jeunesse pour les familles du quartier prioritaire.

SIGNATAIRES

L'Etat

Représenté par Monsieur le
Préfet, Georges-François
LECLERC

Et Monsieur Francis
BIANCHI, Sous-Préfet de
Bonneville

La CCFG,

Représentée par son président,
Stéphane VALLI,
autorisé par délibération
n°110/2015 du 20 mai 2015

La Ville de Bonneville,

Représentée par son député-
maire, Martial SADDIER,
autorisé par délibération
n°89/2015 du 8 juin 2015

Le Conseil

Départemental de la
Haute-Savoie,
Représenté par son Président,
Christian MONTEIL,
autorisé par délibération

Le Conseil Régional
Rhône-Alpes

Représentée par son
président, Jean-Jack
QUEYRANNE,
autorisé par délibération

Halpades,

Représenté par M.
BENOISTON

Haute-Savoie Habitat

Représenté par M. ANTRAS

La Caisse d'Allocations
Familiales

Représentée par M ;
DELPLANQUE

L'ARS

Représentée par Mme
WALLON

La Caisse des Dépôts et
Consignations

Représentée par M.
FRANCOIS

Le ministère public près
le TGI de Bonneville

Représenté par M. MICHAU,
Procureur

La Mission locale jeune

Représentée par son Président
Stéphane VALLI

Pôle Emploi

Représenté par Mme
BECART

L'ANRU

Représentée par Thierry
ALEXANDRE

L'Inspection
d'académie

Représentée par M. BOVIER

Annexes

1. Cadre d'intervention des signataires

Etat

Conseil régional Rhône-Alpes

Conseil départemental de la Haute-Savoie

2. Annexe financière

3. Annexes complémentaires : conventions d'application du Contrat de Ville

Seront adjointes par voie d'avenant en cours d'année 2015.

4. Exemples de fiches projet du plan d'action :

Cadre d'intervention des signataires

Etat :

Les nouveaux contrats de ville sont construits de manière concertée et doivent fédérer l'ensemble des partenaires pendant la période 2014-2020.

Dans ce cadre, les services de l'État, s'inscrivent dans une démarche intégrée tenant compte des enjeux de développement économique, de développement urbain et de cohésion sociale. Ils contribuent, en appui et aux côtés des collectivités et des opérateurs publics et privés, à définir les futurs projets de renouvellement urbain et à déterminer l'ensemble des objectifs en matière de cohésion sociale et de développement économique. Ils contribuent à l'élaboration de l'ensemble des actions à conduire dans le cadre du contrat de ville.

L'une des grandes ambitions des contrats de ville issus de la loi de février 2014 est d'assurer en tout premier lieu, de manière adaptée et renforcée, la mobilisation des dispositifs et crédits de droit commun en direction des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Au-delà des dispositifs et moyens de droit commun, les habitants des quartiers prioritaires doivent pouvoir bénéficier de dispositifs spécifiques liés aux nouveaux territoires prioritaires.

I. La mobilisation des moyens de l'État :

A) au titre des interventions spécifiques en faveur des habitants des quartiers prioritaires, l'État mobilise :

- ⑩ *les crédits spécifiques de la politique de la ville,*
- ⑩ *les programmes de réussite éducative, organisés pour les enfants de 2 à 16 ans,*
- ⑩ *le soutien aux créations de postes de médiateurs sociaux par le dispositif des adultes relais, ce soutien est pluriannuel (3ans),*

En plus de ces dispositifs, des avantages automatiques sont accordés aux habitants qui résident dans les territoires prioritaires

Il s'agit notamment d'exonération de surloyer et de la possibilité de maintien dans les lieux en cas de sous-occupation ou de ressources supérieures au plafond autorisé.

Concernant l'accès social à la propriété au sein des quartiers de la politique de la ville, celle-ci est facilitée du fait d'une TVA à taux réduit dans le territoire réglementaire et dans la limite de 300 mètres autour.

L'implantation de petites entreprises fait l'objet d'une attention particulière avec diverses exonérations prévues par la loi de finance.

Les bailleurs bénéficient en outre d'exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Pendant la durée du contrat, ces dispositifs spécifiques ont vocation à faciliter la conduite des actions contribuant aux axes stratégiques et aux objectifs opérationnels du contrat de ville. Ces crédits sont majoritairement destinés à financer des actions innovantes, ne pouvant entrer dans le cadre des dispositifs de droit commun.

L'État accorde une attention particulière à la mobilisation de ses crédits et dispositifs spécifiques en direction des quartiers de la politique de la ville et de leurs habitants. Par ce soutien, il peut également porter une attention particulière sur les quartiers de veille active anciennement en CUCS ou ZUS.

B) La mobilisation du droit commun devient cependant un outil majeur en faveur des quartiers de la politique de la ville et de leurs habitants :

Elle est prévue par les conventions interministérielles signées avec le ministère de la ville et les ministres concernés au cours de l'année 2013 et tout début 2014.

À chaque fois que cela est possible et opportun, les dispositifs ou crédits de droit commun doivent être privilégiés pour soutenir ou mettre en place les actions prévues dans le contrat de ville et pour assurer la bonne mise en œuvre de l'action publique.

Les objectifs fixés par une douzaine de conventions interministérielles en faveur de la politique de la Ville viennent nourrir utilement le contrat de ville et proposer des critères d'évaluation permettant de suivre l'impact de l'action publique conduite en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

C'est en référence à ces conventions interministérielles que les services de l'État en Haute-Savoie vont se mobiliser pour intervenir de manière concertée au titre du contrat de ville.

C) Les 12 conventions sont les suivantes :

Convention avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (4 avril 2013)

- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive :
 - Développer les diagnostics partagés de l'offre sportive ;
 - Dans les projets éligibles aux interventions du centre national du développement du sport (CNDS) (équipements sportifs et subventions), cibler davantage les quartiers prioritaires ;
- Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes :
 - Augmentation du nombre de jeunes des quartiers effectuant une mobilité internationale ;
 - Progression de la part des jeunes des quartiers bénéficiaires du service civique (objectif de 25% dès 2013) ;
- Donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité :
 - Faciliter le travail des acteurs associatifs (allègement des procédures, conventionnement pluriannuel global à la place de la procédure d'appel à projets) ;
 - Soutenir les petites associations de proximité ;
 - Intégrer la question des quartiers dans la Charte d'engagements réciproques entre l'État et les associations en cours de refonte.

Convention avec le ministère de la santé et des affaires sociales, le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la famille et le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion (19 avril 2013)

- Améliorer l'accès aux droits : **développement d'un rendez-vous des droits dans les quartiers par les caisses d'allocations familiales (CAF)**, meilleur accès à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et à l'aide pour une complémentaire santé (ACS) ;
- **Disposer d'un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers prioritaires**, mobilisant notamment les agences régionales de santé (ARS), les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), les professionnels de santé et les élus) ;
- Améliorer l'accès aux soins de premier recours en facilitant l'installation de jeunes médecins, l'exercice pluriprofessionnel de proximité et le développement de la télémédecine dans les quartiers prioritaires ;
- **Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers par la prise en compte des besoins spécifiques des habitants des quartiers dans la stratégie nationale de santé et les plans nationaux de santé publique ;**
- **Adapter le partenariat local en santé : association des ARS aux futurs contrats de ville, mise en cohérence des contrats locaux de santé et de la dimension « santé » de ces contrats, animations dédiées (ateliers santé ville) ;**
- **Territorialiser le plan pluri-annuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans les quartiers et les dispositions de la convention d'objectifs et de gestion avec la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) dans les quartiers ;**
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Convention avec le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social (25 avril 2013)

- Favoriser et accompagner les créations d'entreprises par des résidents des quartiers prioritaires : doublement en 3 ans de la part des bénéficiaires du dispositif « nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise » (NACRE) ;
- Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires en visant particulièrement l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification :
 - par le développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation ;
 - par la mobilisation des dispositifs de « deuxième chance » (établissement public d'insertion de la défense (EPIDE) et écoles de la deuxième chance (E2C) ;
 - par la réduction de la part des personnes en situation d'illettrisme ;
- **S'assurer que les jeunes des quartiers puissent bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi qui compense des obstacles spécifiques à leur insertion professionnelle :**
 - Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : objectif de 20% des jeunes des quartiers de la politique de la ville (QPV) parmi les bénéficiaires d'ici 2015 (15% en 2012) ;
 - Parrainage ;

- **Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des QPV (objectifs 2015) :**
 - **Emplois d'avenir : 30% de bénéficiaires résidant en QPV (20% en 2013, 25% en 2014) ;**
 - **Contrat unique d'insertion : maintien de la part actuelle des résidents des QPV pour le secteur non marchand (13%), et passage à 12% pour le secteur marchand (contre 9,7% en 2012) ;**
 - **Insertion par l'activité économique : objectif de progression à fixer après que soit établi un diagnostic;**
- **Expérimenter le dispositif des emplois francs, outil spécifique de lutte contre les discriminations**
- **Adapter le service public de l'emploi aux besoins des quartiers :**
 - **Missions locales : prise en compte du critère de présence ou proximité des quartiers prioritaires dans le cadre des dialogues de gestion pour répartir les dotations de l'Etat entre les structures ;**
 - **Pôle emploi : signature d'une convention spécifique le 30 avril traitant de l'accessibilité aux services de Pôle emploi, du renforcement de l'accompagnement et de l'adaptation de l'offre de service aux besoins des résidents des QPV ; Pôle emploi est systématiquement signataire des contrats de ville ;**
- **Mobiliser les moyens des services déconcentrés : coordination de l'action des délégués du préfet avec celle des unités territoriales des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) systématiquement impliquées dans l'élaboration des contrats de ville ;**
- **Intégrer l'ensemble de ces objectifs dans le pilotage du service public de l'emploi: le tableau de bord régional et départemental des données de l'emploi en QPV diffusé semestriellement par le secrétariat général du comité interministériel des villes (SG-CIV) et la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) permet de vérifier la réalisation des objectifs.**

Convention avec le ministère des droits des femmes (21 mai 2013)

- **Développer l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes pour favoriser une réelle mixité dans les quartiers :**
 - **Volet obligatoire « égalité entre les femmes et les hommes » dans les contrats de ville ;**
 - **Meilleur recueil de l'information sexuée dans les quartiers ;**
 - **Promotion de la méthodologie des marches exploratoires des femmes ;**
- **Décliner dans les quartiers prioritaires les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment les mesures suivantes :**
 - **les territoires d'excellence de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;**
 - **le programme « ABCD de l'égalité » ;**
 - **le dispositif « téléphone grand danger » ;**
- **Soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers : mobilisation du fonds de garantie pour l'initiative des femmes (FGIF) ;**
- **S'assurer de l'accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur les droits des femmes : meilleure prise en compte des habitantes des quartiers par les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).**

Convention avec le ministère délégué en charge des transports, de la mer et de la pêche (7 juin 2013)

- **Lancement du troisième appel à projets « transports collectifs et mobilité durable » hors Ile-de-France :**
 - **Majoration de 10% du taux de subvention aux projets qui concernent les quartiers de la politique de la ville ;**
 - **Réservation de 10% des heures travaillées et des embauches effectuées dans le cadre des travaux d'investissement, de la gestion et l'utilisation des infrastructures créées ou aménagées, en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, avec une attention particulière pour celles issues des quartiers prioritaires ;**
- **Mobilisation renforcée des autorités organisatrices de transports urbains dans le cadre des nouveaux contrats de ville afin d'améliorer la desserte des quartiers prioritaires et les services à la mobilité en faveur des habitants de ces territoires ;**
- **Intégration d'un volet « desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville » dans les plans de déplacements urbains.**

Convention avec le ministère de la justice (8 juillet 2013)

- **Associer l'institution judiciaire aux nouveaux contrats de ville (les représentants du Ministère public seront signataires) ;**
- **Conforter la justice de proximité :**
 - **100 nouveaux bureaux d'aide aux victimes avec une priorité d'implantation dans les territoires concernés par la politique de la ville ;**
 - **maisons de justice et du droit (MJD) et points d'accès au droit (PAD) : implantation des nouvelles structures prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville et maintien des moyens (postes de greffiers dédiés) ;**
- **Mobiliser l'action pénale contre les phénomènes de délinquance propres aux quartiers de la politique de la ville :**
 - **Moyens de la justice mobilisés prioritairement vers les quartiers prioritaires, notamment ceux concernés par une**

- zone de sécurité prioritaire (ZSP) ;
- Ciblage plus particulier de la répression de certaines infractions : stupéfiants, économie souterraine, violences contre les forces de l'ordre, infractions en matière d'habitat indigne ou insalubre ;
- Prévenir la récidive :
 - Accompagnement des jeunes suivis par la justice vers les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle ;
 - Meilleure accessibilité des jeunes aux dispositifs de droit commun ;
 - **Généralisation des conventions entre la justice et les bailleurs sociaux (actions visant la réparation du préjudice subi) ;**
 - **Instructions en lien avec la police et la gendarmerie pour garantir l'effectivité des mesures prononcées, notamment en matière d'interdiction de séjour dans les quartiers ;**
- Favoriser l'accès des jeunes des quartiers prioritaires aux classes préparatoires intégrées (CPI) « égalité des chances » dans les écoles du ministère de la justice ;
- Lutter contre les discriminations :
 - Partenariat avec le Défenseur des droits ;
 - Participation du ministère de la justice au programme d'actions interministérielles de lutte contre les discriminations.

Convention avec le ministère de la défense et le ministère délégué chargé des anciens combattants (15 juillet 2013)

- Engagement en faveur de la jeunesse et de l'égalité des chances :
 - Améliorer la couverture des quartiers prioritaires par les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté (RLJC) ;
 - **S'appuyer sur le réseau RLJC pour développer des initiatives auprès des jeunes de ces territoires : incitation au recensement et information sur la journée « Défense et citoyenneté », repérage et sensibilisation des jeunes volontaires sur les opportunités offertes dans le ministère de la défense (cadets de la défense, tutorat, lycées de la défense, etc.), meilleure connaissance des métiers de la défense, etc. ;**
- Engagement en faveur de la valorisation et de la diffusion des actions mémorielles :
 - Sensibiliser les habitants des quartiers à la connaissance des conflits contemporains (par exemple, par leur accès aux lieux de mémoire ou par la diffusion, dans les quartiers, d'une exposition sur l'engagement des soldats d'Afrique), et notamment à l'histoire des harkis et autres supplétifs engagés pendant la guerre d'Algérie ;
 - **Soutenir et valoriser les initiatives émanant des quartiers afin de commémorer les conflits contemporains ;**
 - **Encourager le recueil de la mémoire des habitants des quartiers et valoriser les documents produits dans ce cadre.**

Convention avec le ministère de l'intérieur (27 septembre 2013)

- En matière de sécurité et de la prévention de la délinquance :
 - Consolider les stratégies d'intervention dans les quartiers à l'aide de nouveaux outils de connaissance de la réalité des quartiers prioritaires, notamment en relation avec le ministère de la justice : réforme de la statistique policière et mobilisation de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) pour mieux prendre en compte la réalité des quartiers dans les indicateurs utilisés par les services ;
 - **Améliorer le lien entre la police et la population, notamment avec les jeunes : doublement du nombre de délégués à la cohésion police-population (59) et d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (170), meilleur accès des jeunes des quartiers aux métiers de la sécurité, extension du recours au service civique et développement des expérimentations locales favorisant le dialogue avec la police ;**
 - **Renforcer et adapter l'action des services de police et gendarmerie dans les quartiers : coordination de l'extension des zones de sécurité prioritaire (ZSP) avec la nouvelle géographie de la politique de la ville, sensibilisation des agents de la police et de la gendarmerie à leur environnement professionnel, présence préventive et dissuasive dans les quartiers et affectation prioritaire de policiers expérimentés ;**
 - **Renforcer l'effort de prévention dans le cadre des priorités fixées par le comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) : accent mis sur la prévention de la récidive et priorité donnée aux quartiers de la politique de la ville dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance et intégration de cette stratégie dans le cadre des nouveaux contrats de ville ;**
 - **Réduire les phénomènes de délinquance spécifiques dans les quartiers, en lien avec l'ensemble des ministères concernés : lutte contre la délinquance dans les ensembles d'habitat collectif, dans les transports et aux abords des établissements scolaires et lutte contre le trafic de stupéfiants ;**
 - **Développer un volet sécurité et tranquillité publiques dans les contrats de ville ;**
- En matière d'intégration :
 - Participer à la refondation de la politique d'intégration sous l'autorité du Premier ministre et dans le sillage du

- rapport TUOT (annexe à venir en fonction des conclusions des travaux conduits) ;
- Valoriser et développer les programmes de diversification des recrutements dans la police, la gendarmerie et l'administration territoriale : recrutement de sous-officiers de gendarmerie, accompagnement des adjoints de sécurité (dont ex-cadets de la République) pour leur ouvrir l'accès au concours de gardien de la paix, poursuite et renforcement des CPI de commissaires et d'officiers de police ;
- Concernant l'administration territoriale de l'Etat :
 - **Au niveau régional, renforcer la responsabilité des préfets de région dans la territorialisation des politiques sectorielles au bénéfice des quartiers prioritaires : mobilisation de l'instance collégiale du comité de l'administration régionale (CAR) pour cibler les moyens humains et financiers et pour examiner les projets de contrats de ville dans la région ;**
 - **Au niveau départemental** :
 - **Conforter le rôle des préfets, et auprès d'eux des préfets délégués à l'égalité des chances (PDEC) et sous-préfets chargés de mission pour la politique de la ville (SPV), dans la mise en œuvre de la politique de la ville au plus près des territoires, notamment dans le cadre de la négociation et de l'animation des nouveaux contrats de ville (circulaire intérieur-ville à venir sur les missions des PDEC, SPV et sous-préfets d'arrondissement) ;**
 - **Mettre en place autour des préfets des équipes interministérielles pour préparer les nouveaux contrats ;**
 - **Accompagner et former les services de l'Etat et l'ensemble des professionnels à la préparation des nouveaux contrats et à la conduite de la politique de la ville sur les territoires (mobilisation des délégués du préfet et des centres de ressources de la politique de la ville).**

Convention avec le ministre délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation (27 septembre 2013)

- Améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour agir plus efficacement :
 - **Disposer annuellement des informations sur l'impact global de l'ESS dans les QPV (en termes d'entreprises, d'emplois et de soutiens budgétaires) ;**
 - Pour le diagnostic et le suivi des résultats, mobiliser le SG-CIV (Observatoire national des zones urbaines sensibles), la Direction générale de la cohésion sociale (Mission de l'innovation, de l'expérimentation sociale et de l'économie sociale), l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Observatoire national de l'économie sociale et solidaire et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques ainsi que les têtes de réseau de l'ESS intervenant dans les quartiers ;
- **Créer de l'activité dans les QPV par** :
 - **Le développement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ;**
 - **La promotion et développement du modèle coopératif** : contribution au doublement national du nombre de sociétés coopératives et participatives (SCOP) (de 2000 à 4000), exploitation du potentiel des sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et soutien à l'essor de l'entrepreneuriat individuel sous des formes collectives (CAE) ;
 - **Le soutien à la généralisation des clauses d'insertion à tous les marchés publics** (chantiers du Grand Paris, de l'appel à projets Transports et mobilité hors Île-de-France et du nouveau programme national de renouvellement urbain, etc.) en s'assurant de la qualité des parcours d'insertion des bénéficiaires ;
- Soutenir l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'ESS :
 - Actions d'accompagnement des nouvelles mesures de l'emploi (emplois d'avenir, contrats de génération notamment), afin de favoriser l'accès à ces mesures des jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés des quartiers en privilégiant le recours aux entreprises de l'ESS ;
 - Sensibilisation à l'ESS des cadres et formateurs des écoles de la deuxième chance (E2C), centres de l'établissement public d'insertion de la Défense (EPIDE) et formations du service militaire adapté ;
- Développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers :
 - Favoriser en lien avec la Caisse des dépôts et en mobilisant les Citélabs, la création d'entreprises sociales par les habitants des quartiers ;
 - **Mener une expérimentation sur les quartiers prioritaires dans le cadre de l'appel à projets interministériel relatif aux Pôles territoriaux de coopération économique.**

Convention avec le ministre de l'éducation nationale et le ministre délégué à la réussite éducative (7 octobre 2013)

- Faire converger la géographie de l'éducation prioritaire et la nouvelle géographie de la politique de la ville afin de faire en sorte que les écoles et les collèges accueillant une majorité d'élèves issus des quartiers prioritaires soient inclus dans l'éducation prioritaire avec les moyens pédagogiques correspondants **Mobiliser au bénéfice des quartiers prioritaires les moyens engagés par les ministères en charge de l'éducation nationale et de la réussite éducative dans le cadre de la Refondation de l'école** :
 - **Organisation prioritaire de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les zones défavorisées et notamment les quartiers prioritaires** : développement de ce dispositif dans chaque quartier prioritaire

- (ciblage de 25% des postes dédiés dans les quartiers) ;
- « **Plus de maîtres que de classes** » (ciblage de 25% des postes créés dans les quartiers prioritaires) ;
- **Pour lutter contre le décrochage** (objectif de diviser par 2 le nombre de décrocheurs sur 5 ans) : création d'emplois dans les établissements difficiles et **mise en place de dispositifs innovants en lien avec les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs** ;
- Affectation prioritaire d'emplois médico-sociaux dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire ;
- Faire des emplois d'avenir professeur (18 000 emplois) un levier pour les jeunes issus de milieux modestes ;
- **Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopération entre les familles et l'école** : développement de la communication orale, création d'« espaces parents », actions de soutien aux familles dans le cadre des projets éducatifs territoriaux, etc. (circulaire à venir) ;
- **Soutenir les dispositifs concourant à la réussite éducative** :
 - Poursuite des PRE sur les quartiers de la nouvelle géographie prioritaire, avec pour priorité la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire ;
 - Développement d'activités péri-scolaires et élaboration de parcours artistiques et culturels, en particulier pour les jeunes issus des quartiers ;
 - Soutien à l'internat scolaire, aux activités de médiation et aux cordées de la réussite ;
- Intégrer les ministères de l'éducation nationale et de la réussite éducative à la préparation et au pilotage des futurs contrats de ville : signature des contrats par les recteurs et participation de leurs représentants aux équipes interministérielles.

Convention avec le ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme (décembre 2013)

- En matière d'artisanat :
 - **Promouvoir la formation et l'alternance auprès des jeunes résidents des quartiers prioritaires** : fixation du taux de progression de la part des jeunes bénéficiaires d'une formation en alternance dans le secteur de l'artisanat, mesures d'information et de promotion dans les établissements scolaires du secondaire, sensibilisation des employeurs aux viviers de candidats résidents des ZUS ;
 - **Renforcer l'accompagnement des habitants des quartiers à la création et au développement d'entreprise** : fixation du taux de progression du nombre d'activités artisanales implantées, offre d'accompagnement sous forme de tutorat ou de mentorat, développement de l'offre de locaux artisanaux en lien avec l'EPARECA, etc.
 - **Associer le réseau des chambres des métiers et de l'artisanat à l'action publique en faveur des quartiers par leur mobilisation dans le cadre des futurs contrats de ville.**
- En matière de commerce :
 - Sur la base du rapport du CESE, examiner l'opportunité de maintenir un dispositif d'exonérations fiscales et sociales ciblé sur les activités commerciales ;
 - **Dans le cadre de la réforme du FISAC, renforcer la mobilisation de ce fonds avec un ciblage sur les territoires les plus fragiles** ;
 - Développer et renforcer l'action de l'EPARECA : création d'une société foncière d'investissement avec la CDC, dédiée à l'acquisition au portage d'opérations commerciales et artisanales dans les quartiers prioritaires, développement d'une mission de centre de ressources au sein de l'EPARECA, élaboration d'un document méthodologique sur la redynamisation artisanale et commerciale dans les quartiers, etc.
 - **Mobiliser le réseau des chambres de commerce et d'industrie.**
- Dans les autres domaines d'intervention économique :
 - Développer des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires dans le domaine du départ en vacances : mobilisation des leviers d'action du ministère de la ville (VVV et partenariat avec l'agence nationale pour les chèques vacances), mise en place d'actions spécifiques sur la base du rapport confié à Claude BUISSON, contrôleur général économique, pour réduire les inégalités en matière d'accès aux vacances ;
 - Décliner dans les quartiers prioritaires des événements dans le cadre de la Fête de la gastronomie et mobiliser à cette fin, les collectivités territoriales et le partenariat associatif.

Convention avec le ministère de la culture et de la communication (février 2014)

- **Faciliter l'accès à l'art et à la culture des habitants, notamment par une médiation adaptée et le développement de démarches de co-construction** : mobilisation des équipements et des acteurs culturels, développement des différentes pratiques et expressions artistiques et culturelles, développement des résidences d'artistes dans les quartiers de la politique de la ville, intégration de l'action culturelle dans la lutte contre l'illettrisme.
- **Faire des jeunes des quartiers la cible prioritaire de la politique partenariale entre le ministère de la Ville et le ministère de la Culture et de la Communication** :
 - Dans le cadre du projet national d'éducation artistique et culturelle :
 - o **Veiller à ce que les jeunes des quartiers prioritaires bénéficient en priorité d'un parcours d'éducation artistique et culturelle** ;
 - o **Consacrer au moins 30 % des crédits dédiés au projet national pour l'éducation artistique et culturelle aux actions développées dans les quartiers de la politique de la ville** ;

- o **Développer l'éducation au multimédia ;**
- o **Développer et qualifier l'offre culturelle et artistique hors temps scolaire** (mobilisation des dispositifs de réussite éducative, des structures et équipes artistiques et culturelles)
 - Accompagner vers l'enseignement supérieur Culture en incitant les établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel placés sous la tutelle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication, à accroître le nombre d'élèves issus des quartiers de la politique de la ville.
- **Soutenir les médias de proximité afin de valoriser l'image des quartiers ;**
- **Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers : développer les actions mémoire et histoire en poursuivant la coopération engagée concernant les archives et la mémoire des acteurs de la politique de la ville et de l'intégration** (programme national d'archives orales ou financement d'actions locales).

II. L'intervention des services de l'État en Haute-Savoie

Contribution du cabinet du Préfet

Valorisation des moyens et dispositifs de droit commun en termes de prévention, sécurité et tranquillité publiques dans les contrats de ville.

Au sein des services de l'État, le cabinet du préfet coordonne la mise en œuvre des politiques en matière de sécurité et de tranquillité publiques, de prévention de la délinquance et de défense de la laïcité, en veillant à mobiliser de manière prioritaire les dispositifs de droit commun au sujet des territoires concernés par les nouveaux contrats de ville, tout particulièrement s'il s'agit de zones de sécurité prioritaire (ZSP).

La décision n°11 du comité interministériel des villes a consacré la demande de renforcement de l'effort de **prévention de la délinquance** dans les contrats de ville. Les crédits FIPD constituent le principal outil financier d'intervention pour soutenir la prévention de la délinquance dans les territoires de la politique de la ville ; fléchés en 2015 à 80 % vers les ZSP, les crédits FIPD financent des programmes d'action à l'attention des jeunes exposés à la délinquance, de prévention des violences faites aux femmes, et des actions destinées à accroître la tranquillité publique.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du plan départemental de prévention de la délinquance, lui-même décliné à l'échelon intercommunal et communal dans les CLSPD et CISP. Dans les territoires de la politique de la ville situés dans les ZSP, les services de l'Etat animent les comités du partenariat, lesquels permettent de coordonner de manière renforcée l'action de l'ensemble des acteurs. Un délégué à la cohésion police-population consolide ce dispositif au commissariat d'Annemasse. Enfin, dans ces territoires, une attention particulière est portée aux mesures de prévention en matière de sécurité routière.

En matière de **lutte contre la délinquance**, les territoires des contrats de ville bénéficient prioritairement des mesures et actions de droit commun : pilotage rapproché des politiques de lutte contre la délinquance au sein des comités des forces de sécurité intérieure des ZSP, coprésidés par le préfet et le procureur, actions ciblées du comité départemental anti-fraude contre les infractions de toute nature, aide du FIPD à l'installation de dispositifs de vidéoprotection à visée judiciaire et préventive, renforts en forces mobiles de police ou de gendarmerie au service de l'action judiciaire et de la tranquillité publique, coordination renforcée avec les polices municipales, dont les moyens pourront être appuyés par le FIPD, et aide aux victimes grâce aux intervenants sociaux dans les commissariats et brigades de gendarmerie en ZSP. Dans les territoires où les loyers sont élevés, pour éviter que des postes ouverts ne restent vacants, le préfet veille également à faciliter l'accès des fonctionnaires des forces de sécurité intérieure à accéder au logement, en relation avec les collectivités et les bailleurs sociaux.

Le cabinet du préfet mobilise également les **actions en faveur de la citoyenneté et de la laïcité** à l'appui des politiques de prévention et de lutte contre la délinquance. Le FIPD permet désormais d'appuyer dans les ZSP des actions de cohésion entre les jeunes et les forces de l'ordre, et de compléter le travail mené par la cellule de lutte contre l'islam radical que pilote le préfet par un suivi social des personnes victimes d'endoctrinement, et de leurs familles. Des actions de mémoire développées en partenariat avec l'office national des anciens combattants peuvent également contribuer au développement de la citoyenneté et des valeurs de la République dans les territoires des contrats de ville.

Enfin, le **service interministériel de la communication** placé sous l'autorité du préfet veille à donner un écho particulier à l'ensemble des actions menées dans le cadre des contrats de ville au moyen des outils dont il dispose (relations avec la presse, site www.haute-savoie.gouv.fr et compte twitter @Prefet74).

Contribution de la direction départementale de la cohésion sociale :

La direction départementale de la cohésion sociale, assure, sous l'autorité du préfet, le pilotage et la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale de l'État. Elle suit notamment la mise en place des contrats de ville, les crédits et dispositifs spécifiques de la politique de la ville au titre de la délégation territoriale de l'ACSE-CGET.

Au titre du droit commun, l'axe jeunesse des contrats de ville est notamment soutenu via le service civique, dont la montée en charge est particulièrement attendue au sein des territoires de la politique de la ville. Ce dispositif contribue en effet à la cohésion sociale, à l'insertion des jeunes et à la citoyenneté. Il devra faire l'objet d'engagements de la part des acteurs locaux pendant toute la durée du contrat de ville.

Les projets éducatifs territoriaux (PedT), dispositifs de droit commun sont également accompagnés par la DDCS et les services de l'Éducation nationale. L'élaboration et la validation du PedT conditionnent le financement par l'État des activités périscolaires. Ce dispositif doit conduire les territoires à avoir une attention particulière sur l'accès de tous les publics aux activités éducatives périscolaires.

Ces projets devront par ailleurs s'articuler avec les programmes de réussite éducative qui sont menés de manière individualisée en direction des enfants issus des quartiers de la politique de la ville.

L'axe transversal « égalité entre les femmes et les hommes » est à prendre en compte dans l'élaboration et le suivi des contrats de ville de nouvelle génération. Les femmes en situation de précarité sont en effet parmi les premières personnes touchées dans les territoires urbains et sociaux fragilisés.

La finalité de l'axe égalité F/H, sur la durée globale des contrats de ville, est de développer une approche "intégrée" de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de tous les piliers du contrat, dans chacune des actions et par tous les acteurs. Le recours à des mesures spécifiques vise à corriger les inégalités repérées par des actions ajustées au plus près des besoins repérés.

La mise en place d'indicateurs ciblés et la production de données sexuées permettront de mesurer les avancées, la réduction des inégalités F/H et d'évaluer la pertinence des actions engagées.

Pendant la durée du contrat, les territoires mettront en œuvre l'évaluation du volet égalité femmes hommes et continueront de développer une approche intégrée de cet axe.

Les actions de prévention pourront être soutenues par les dispositifs du fonds interministériel de prévention de la délinquance ou de la mission interministérielle de lutte contre les conduites addictives. Toutes les articulations possibles devront être recherchées avec celles des zones de sécurité prioritaires ou des conseils intercommunaux de prévention de la délinquance.

La DDCS assure également le suivi du budget opérationnel du programme « intégration et accès à la nationalité française » et des ateliers sociolinguistiques, outils contribuant à l'insertion des personnes étrangères.

Dans le cadre de la gestion du centre national pour le développement du sport, la direction départementale soutien les actions des clubs sportifs agréés ainsi que les créations d'emplois sportifs au sein de ces associations.

Au titre des politiques publiques liées au logement social, la loi du 24 mars 2014 dite loi ALUR prévoit les dispositions suivantes dans les territoires politique de la ville.

Les EPCI signataires d'un contrat de ville doivent :

- créer une conférence intercommunale du logement (CIL), co-présidée par le Préfet. La CIL adopte les orientations en matière d'attributions des logements sociaux d'attribution ainsi que les modalités de coopération entre les bailleurs et les réservataires ;

Ces orientations s'articuleront avec les constats et les objectifs du Plan Local de l'Habitat. La CIL doit en particulier élaborer la convention de mixité sociale et d'équilibre territorial prévue par l'article 8 de la loi Ville du 21 février 2014, laquelle doit être signée d'ici au 31 décembre 2015. Cette convention doit être cohérente avec la politique intercommunale et partenariale en matière d'attributions dont les orientations sont élaborées par la CIL ainsi qu'avec les objectifs du contrat de Ville ;

- élaborer un plan partenarial de la gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur, en y associant les communes ; Il constituera le volet attributions du PLH. Le plan partenarial de la gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur devra être approuvé pour le 31 décembre 2015 ;
- mettre en place un dispositif destiné à partager la connaissance et la gestion de la demande de logement social entre les acteurs ; la mise en œuvre du "dossier unique" du demandeur partagé entre tous les acteurs du

département, implique préalablement la définition de règles communes. L'objectif est que le "dossier unique" soit opérationnel dès début 2016.

Contribution de la direction départementale des territoires

- Les aides de droit commun sur le champ de l'habitat / logement :
- Concernant le financement du logement locatif social, l'orientation de l'État vise à dé-densifier les quartiers politiques de la ville et à y introduire de la diversité d'habitat et de la mixité sociale.
- La reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux bénéficie d'aides de l'État sous réserve que les opérations de reconstruction soient pensées à l'échelle de l'EPCI et donc en dehors des périmètres des quartiers politiques de la ville.

Concernant la réalisation d'opérations d'accès sociale, celles-ci bénéficient de la réduction de la TVA à 5.5 % dans les périmètres des quartiers politiques de la ville et dans un périmètre de 300 m autour de ceux-ci.

Concernant le parc privé les aides sont notamment attribuées par l'ANAH (subventions accordées aux propriétaires, aux collectivités et dispositifs POPAC) .

- S'agissant des quartiers bénéficiant des aides spécifiques de l'ANRU (le Perrier à Annemasse au titre de projets d'intérêt nationaux (PRIN), les Ewües à Cluses au titre de projets d'intérêt régionaux PRIR (attente confirmation par région puis par CA ANRU)), les opérations de démolition, construction de logements hors QPV, réhabilitation, résidentialisation, amélioration de la qualité de service, aménagement, ingénierie/conduite de projets, interventions sur le parc privé, équipements peuvent être subventionnées. Les taux de subvention sont précisés pour chacune des familles dans le cadre de la convention de rénovation urbaine signée par l'ensemble des partenaires en conformité avec le règlement comptable et financier de l'agence.

Contribution de l'agence régionale de santé :

La participation de l'ARS aux contrats de ville se décompose selon les priorités suivantes :

- Améliorer l'accès aux soins notamment de premier recours :

- développement des exercices pluriprofessionnels avec labellisation et financement de chaque projet de santé
- lutte contre le non recours aux soins avec les Permanences d'Accès au Soins Santé (PASS). Ces services hospitaliers permettent l'ouverture des droits pour les personnes en situation de précarité.

- Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers, notamment en matière de santé mentale, de bilan de santé, réduire les écarts des taux de dépistage des maladies chroniques :

- Dépistage organisé du cancer, pil
- Prévention et parcours de soin des personnes souffrant d'addictions :
- Prévention et dépistage des IST :

- Améliorer la prise en compte par les habitants de leur propre santé

- Nutrition avec les actions de l'Institut Régional d'Éducation et de Promotion de la Santé (IREPS)
- Développement des compétences psychosociales avec des actions vers les 0-6 ans, projet porté également par l'IREPS
- Activité physique (actions expérimentales)
- Éducation thérapeutique du patient

L'ensemble des axes et priorités du projet régional de santé en Rhône Alpes, avec les spécificités attribuées au territoire Est où se situe le département de la Haute Savoie, doivent permettre d'apporter une réponse aux enjeux de santé pour ces publics identifiés.

Ces axes pourront être repris au sein des contrats locaux de santé pour adapter le parcours de soin aux populations prioritaires dans le cadre de la politique de la ville afin d'apporter des réponses complémentaires si le besoin est identifié.

Contribution de la direction des services de l'éducation nationale :

La direction des services départementaux de l'éducation nationale met en œuvre la politique nationale de l'éducation prioritaire, telle qu'arrêtée dans le cadre de la nouvelle carte définie à compter de la rentrée 2015. La DSDEN alloue des moyens permettant de maintenir des taux d'encadrement privilégiés, des renforts en personnel enseignants (plus de

maîtres que de classe, scolarisation des moins de 3 ans...) et en personnels d'accompagnement (aide aux directeurs). Elle accompagne également les écoles sortant de l'éducation prioritaire, en proposant localement la création de secteurs particuliers permettant de maintenir des taux d'encadrement réduits pendant une phase de transition de 3 années. La participation des services de l'éducation nationale aux programmes de réussite éducative (PRE) est systématique dans tous ces territoires.

A Bonneville :

Les écoles élémentaires et maternelles Bois Jolivet, les écoles primaires Les Iles, Le Bouchet, Centre et Thuet sortiront du cadre de l'éducation prioritaire à compter de la rentrée 2015. Elle bénéficieront néanmoins de dispositifs d'accompagnement permettant d'assurer la transition, sur 3 ans, avec les écoles de droit commun, en s'appuyant sur le statut départemental de secteur particulier :

- Un nombre d'élèves par classes autour de 25, en moyenne sur l'école, que le niveau d'enseignement soit maternelle ou élémentaire.

- Des dispositifs « plus de maître que de classe » dans les écoles élémentaire Bois Jolivet et primaire Thuet.

Les inspecteurs de circonscription portent une attention particulière au personnel de ces écoles, en termes d'accompagnement, de diffusion des pratiques pédagogiques et de formation continue ciblée.

Contribution de l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la consommation, de la concurrence, du travail et de l'emploi.

Priorité au « développement de l'activité économique et de l'emploi »

Des inégalités fortes en matière d'activité économique, de taux de chômage, d'accès à l'emploi et d'insertion professionnelle, touchent les habitants des quartiers politiques de la ville.

Dans ce contexte, la priorité du Ministère de l'emploi est de territorialiser les politiques de droit commun dans le champ de l'emploi, afin que les résidents des quartiers prioritaires, et en particulier les jeunes, en bénéficient en proportion des besoins identifiés localement.

La convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires signée le 25 avril 2013, entre le ministre délégué à la ville et le ministre chargé de l'emploi ainsi que la circulaire interministérielle du 25 mars 2015 en constituent le cadre. L'UT DIRECCTE Haute-Savoie devra décliner ces priorités sur l'ensemble des territoires concernés.

La mise en œuvre de ces orientations requiert une mobilisation accrue du service public de l'emploi, qui se traduit par le renforcement des partenariats notamment entre le ministère de la ville, Pôle emploi et les missions locales.

Les contrats de ville assureront, une présence de Pôle emploi et des missions locales dans chaque territoire prioritaire avec des moyens humains dédiés afin, dans une plus large mesure, de repérer, accueillir, intégrer dans les dispositifs qu'ils portent les résidents des QPV.

Les services de l'UT DIRECCTE impulseront et veilleront à la mobilisation d'un pourcentage défini et d'objectifs chiffrés de contrats aidés (contrat unique d'insertion CAE/CIE/contrat STARTER, emploi d'avenir), de contrats en alternance « dispositif réussite apprentissage », de contrat de génération, mais aussi pour les publics issus des QPV favoriseront le recours au dispositif d'insertion par l'activité économique (chantier d'insertion, entreprise d'insertion etc.) ainsi que le développement des clauses sociales particulièrement sur les marchés ANRU.

Par ailleurs, les dispositifs d'accompagnement renforcé financés par la DIRECCTE (garantie jeunes, CIVIS, parrainage, dispositif 2^{ème} chance confié à l'afpa) ont également vocation à s'adresser prioritairement aux jeunes des quartiers.

Enfin, le développement d'un soutien actif à l'entrepreneuriat fait partie pleine et entière du développement économique attendu sur ces territoires. A ce titre une convention cadre signée le 18 juin 2014 avec la Caisse des dépôts permet la mobilisation de 300 millions d'euros pour renforcer en fonds propres les entreprises qui s'installent dans les territoires cibles, faciliter leur accès au crédit, et favoriser la détection et l'émergence de projets entrepreneuriaux. Le dispositif NACRE est à cibler sur les quartiers et doit permettre de soutenir l'adaptation et le renforcement des créateurs identifiés localement.

Contribution de Pôle Emploi

Dans le cadre de la loi du 21 février 2014 il est mis en œuvre les Contrats de Ville, recouvrant une géographie nouvelle notamment subdivisée en « Quartiers Prioritaires » et en « Quartiers de Veille ».

Parmi les quatre piliers d'intervention (Cohésion sociale, Cadre de vie, Citoyenneté et Emploi), Pôle Emploi s'inscrit dans celui de l'Emploi via trois orientations stratégiques : l'accès à l'emploi, la création d'entreprise et la lutte contre les discriminations avec, chaque fois, des modes d'action centrés sur les jeunes, les seniors et l'égalité hommes-femmes.

En Haute-Savoie il a été identifié six Quartiers Prioritaires listés dans le tableau ci-après. Pour chacun d'eux est mentionné le détail de la demande d'emploi toutes catégories (ABCDE *) en fin de mois d'avril 2015 :

ALE 74	QPV	Quartier Prioritaire	Cat A	Cat B	Cat C	Cat D	Cat E	Total
ECRP	QP074001	Le Perrier - Château Rouge - Livron				3		3
	QP074002	Le Châlet - Helvetia Park				1		1
	QP074003	Les Ewües				2		2
	QP074005	Saint-Georges - Route de Thairy				1		1
	QP074006	Bois Jolivet - Les Iles - Bellerive				3		3
Total ECRP						10		10
ANNEMASSE	QP074001	Le Perrier - Château Rouge - Livron	324	42	66	7	9	448
	QP074002	Le Châlet - Helvetia Park	195	28	41	3	9	276
	QP074005	Saint-Georges - Route de Thairy	126	19	20	4	1	170
Total ANNEMASSE			645	89	127	14	19	894
CLUSES	QP074003	Les Ewües	137	16	60	8	3	224
	QP074006	Bois Jolivet - Les Iles - Bellerive	203	35	83	10	3	334
Total CLUSES			340	51	143	18	6	558
THONON	QP074004	Collonges Sainte-Hélène	99	19	31	4	5	158
Total THONON			99	19	31	4	5	158
TOTAL 74			1084	159	301	46	30	1620

(Source : SEE – PE Rhône-Alpes avril 2015)

Au total, les Demandeurs d'emploi résidents dans ces territoires sont au nombre de 1620 soit 2,7 % du total des Demandeurs d'emploi toutes catégories de Haute-Savoie (59 029).

Parmi eux, 67 % sont immédiatement disponibles pour exercer un emploi à temps plein et 28,4 % exercent un emploi en activité réduite. Les 4,7 % restant sont soit en contrat aidés, soit en formation.

Plan d'action mis en œuvre par Pôle emploi en Haute-Savoie

- 1) Six Conseillers ont été affectés pour l'Accompagnement renforcé de ces publics :
- deux à l'ALE de Thonon-les-Bains
 - deux à l'ALE de Cluses (et ECRP)
 - deux à l'ALE d'Annemasse (et ECRP)

Ils sont chargés du repérage des personnes (jeunes, seniors, hommes, femmes, handicapés, RSA) et de leur répartition en direction des Missions Locales Jeunes, Cap Emploi, Conseil Départemental et Pôle emploi.

2) Pôle emploi a mis parallèlement en place cinq équipes spécialisées « Entreprise » pour recueillir de manière détaillée et personnalisée les offres d'emploi qui seront prioritairement destinées aux jeunes (action menée dans le cadre des Contrats de génération, CIE « starter », Contrats en alternance et autres Contrats aidés).

Les trente Conseillers formant ces équipes contribueront aussi au dispositif de Création d'entreprises et à la mise en œuvre de manifestations en direction des publics cibles (forums, une semaine pour un emploi, événements ponctuels,...).

Premiers résultats relatifs à l'Accompagnement Intensif Jeunes : présentation de l'état des portefeuilles (situation au 04/05/2015)

Deux indicateurs :

1) Le nombre de jeunes accompagnés sur un an : la cible est à minima à 120 Demandeurs d'emploi par Conseiller / Equivalent Temps Plein, ce qui correspond à un volume cible de 696 jeunes (dont la totalité des jeunes repérés dans les Quartiers prioritaires). Ce seuil minimum est celui préconisé par le Fonds Social Européen, cependant Pôle emploi a demandé à ce qu'il soit relevé à environ 150.

La Haute-Savoie se situe au-dessus de la moyenne des départements rhônalpins avec un taux de 60 % de la cible à 5 mois (418 personnes entrées en Accompagnement pour un jalon prévisionnel de 362 sur la base de 150 /an).

2) La « file active » : elle se situe à minima à 70 Demandeurs d'emploi par Conseiller / Equivalent Temps Plein, ce qui suppose un portefeuille en temps normal aux environs de 75 pour anticiper les placements et autres sorties (excepté cet été). A ce jour Pôle emploi atteint 95 % de la cible (portefeuilles de 65). Hormis une exception, tous les portefeuilles continuent à se remplir.

Portefeuilles des 6 Conseillers : tableau détaillé fin de semaine 21

Cible annuelle participants	Cumul S19	Cumul S21	Evol S19 S21	Participants sortis	Dont emploi formation	Dont autres	Ptf S21	Ptf En cours	Evol Ptf	Cible file active	Atteinte
120	61	64	3	9	4	5	54	55	1	70	79%
96	58	58	0	3	1	2	55	55	0	56	98%
120	62	63	1	0	0	0	62	63	1	70	90%
120	80	85	5	3	3	0	77	82	5	70	117%
120	78	80	2	15	12	3	65	65	0	70	93%
120	61	68	7	1	0	1	60	67	7	70	96%
696	400	418	18	31	20	11	373	387	14	406	
	Cumul	60%					Taille Ptf	95%			

(Les 6 premières lignes correspondent aux 6 portefeuilles, la septième aux totaux - source PE A2S-)

Sorties prévisionnelles AIJ au cours des mois prochains :

Le dispositif AIJ n'étant pas prolongeable au-delà des 6 mois (sauf sorties positives), les portefeuilles se videront pour partie cet été, les entrées massives ayant eu lieu en janvier et février. Les deux pics de sorties se situeront en juillet et août (cf. tableau infra).

Mois sortie 2	Déjà sorti	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Total
	7		17	25				E1
		7	10	28	16	1		E2
	3		38	15	3	11		E0
	13	1	33	9	4	7	1	78
	3	5	6	27	3	5	4	E8
	1		29	18		9	4	E1
	27	13	133	122	60	33	9	400

(Source : PE – A2S)

Les publics en grande difficulté sociale

Pôle emploi est en cours de négociation avec le Conseil Départemental de Haute-Savoie pour reconduire sa convention de partenariat relative aux bénéficiaires du RSA (jeunes, seniors, et autres publics en grande difficulté sociale). Elle porte sur un public de 4 190 personnes actuellement connues (fin avril 2015) de Pôle emploi dans les bassins du Genevois, du Chablais et de la Vallée de l'Arve, dont 740 résident dans les six Quartiers prioritaires (soit 46 % des demandeurs d'emploi des dits quartiers).

Rappel des 3 axes caractérisant l'Accompagnement global :

- Une base de ressources sociales commune permettant à l'ensemble des acteurs d'accéder aux offres de services et actions du Conseil Départemental et de Pôle emploi.
- L'orientation sociale vers les services du Conseil Départemental et ses partenaires de manière à lever les freins autorisant la construction d'une action efficace de retour à l'emploi.

*- La prise en charge coordonnée des besoins sociaux et professionnels des demandeurs d'emploi bénéficiaires avec objectif prioritaire d'accéder à l'emploi,
L'offre de service complémentaire comme la Garantie jeune devrait être largement mobilisée.*

ANNEXE / GLOSSAIRE

** Définition des Catégories de Demandeurs d'emploi :*

- catégorie A : elle correspond aux personnes tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi, n'ayant exercé aucune activité réduite de courte ou longue durée (ex-catégorie 1, 2,3 "sans activité").*
- catégorie B : personnes tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;*
- catégorie C : personnes tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;*
- catégorie D : personnes non tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;*
- catégorie E : personnes non tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).*

Conseil régional Rhône-Alpes :

« En Rhône-Alpes, la politique de la ville s'est construite au fil des années sur un principe de coopération entre l'Etat, les collectivités locales, les institutions et les associations, réunis autour d'un même objectif de solidarité. Cette action volontariste a permis de concourir à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers fragiles et au développement équilibré du territoire. Mais les efforts doivent être poursuivis car dans un contexte économique et social tendu, certains territoires demeurent relégués, ailleurs la pauvreté se concentre dans quelques poches qui peinent à être résorbées, y compris hors des grandes zones urbaines.

Face aux situations d'inégalités sociales dans et entre les territoires, la Région Rhône-Alpes réaffirme des principes qui fondent la capacité à vivre ensemble dans notre République :

- la justice sociale visant une égalité d'accès aux droits et aux services,
- la sécurité nécessitant une prévention et un soutien à la vie associative,
- la lutte contre les discriminations,
- le renforcement des actions éducatives et l'accès à l'emploi par la formation
- la capacité d'action des habitants au sein des politiques communales et d'agglomération,
- la cohésion sociale, la mixité sociale et l'amélioration de la qualité de vie

La nécessité d'une vision à long terme

Aussi, le Contrat de plan Etat Région 2015-2020 réaffirme avec force l'engagement de Rhône-Alpes aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales, pour agir en faveur d'un développement social et urbain intégré dans ses territoires. Il confirme sa participation aux contrats de ville et au nouveau programme de renouvellement urbain au service d'un même projet de territoire.

Cette participation se réalisera en mobilisant :

- ses politiques sectorielles en matière notamment de formation continue, de formation initiale, de vie lycéenne de développement économique, d'habitat, de jeunesse, et de numérique. L'intervention au titre de la politique de la ville sera complémentaire aux dispositifs contractuels existants en matière d'emploi, de formation et d'aménagement du territoire.
- des crédits spécifiques visant la cohésion sociale pour les territoires repérés les plus fragiles
- des crédits spécifiques pour le renouvellement urbain qui seront fléchés sur les quartiers d'intérêt régional

La Région Rhône-Alpes est attentive à ce que les partenaires signataires mobilisent, coordonnent et adaptent leur droit commun au bénéfice des habitants.

Par ailleurs, la Région s'engage à faire converger son intervention et celles de l'Europe, par la mobilisation de crédits du FEDER et du FSE.

Un ciblage des territoires fragiles et sur lesquels les jeunes sont le plus en difficulté

En tant que chef de file en matière d'aménagement du territoire, la Région entend veiller à équilibrer son intervention à destination des territoires repérés comme fragiles et de ceux où les jeunes sont le plus en difficulté. En complémentarité avec celui de l'Etat, la Région a choisi d'ajouter à l'indicateur de pauvreté ceux du taux de chômage et de la sortie précoce du système scolaire des jeunes sur le territoire. Plus de 300 zones de fragilités ont ainsi été repérées en Rhône-Alpes. La Région fera par conséquent valoir cette analyse, actualisable en fonction des données disponibles, au travers des 38 contrats de ville dont elle sera signataire.

Des interventions en matière de cohésion sociale renforcées autour de 3 leviers majeurs

La Région concentrera ses moyens sur 3 axes d'intervention en lien avec ses compétences premières :

- l'insertion sociale et professionnelle des jeunes,

Cette thématique concerne les projets qui visent à permettre à un jeune d'accéder à un parcours professionnel ou de formation. L'insertion sociale doit donc être prise en compte dans sa dimension systémique. Ainsi, les pratiques sociales et culturelles, la mobilité géographique, les relations avec la famille, la santé, la perception du monde du travail, sont autant de dimensions sur lesquelles peuvent porter des projets d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La Région est engagée dans le déploiement du dispositif de Programme de Réussite éducative (PRE) en direction des jeunes au-delà de 16 ans.

- l'amélioration du cadre de vie des habitants,

Il s'agit d'accompagner les actions qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier tant dans ses dimensions sociales qu'urbaines et environnementales, et à l'amélioration permanente des services rendus aux habitants. La mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics et la participation des habitants seront des critères déterminants pour l'octroi des financements régionaux.

- l'innovation sociale

Les projets d'innovation sociale visent à apporter des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et des usagers et en contribuant à la réalisation de plusieurs objectifs recherchés dans la

politique de la ville (amélioration du pouvoir d'achat, sociabilité favorisant l'insertion et la mixité sociale, contribution à l'éducation, la formation, l'employabilité et l'emploi, le développement local durable...).

Pour accompagner l'innovation sociale et les démarches expérimentales, la Région souhaite notamment lancer chaque année un appel à manifestation d'intérêts.

La Région se réserve également la possibilité d'accompagner ponctuellement des actions de cohésion urbaine qui s'inscrivent dans les projets de territoire.

Chaque action prendra en compte des objectifs transversaux : développement durable, développement du pouvoir d'agir, objectifs communs avec l'Etat (lutte contre toutes les formes de discriminations, égalité femme/homme, jeunesse).

Une participation importante au volet régional du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU)

Au travers du NPRU, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) poursuit sa politique initiée en 2004 en priorisant son intervention en direction de 15 sites d'intérêt national en Rhône-Alpes.

Par ailleurs, 8 sites ont été signalés par l'Etat comme projets d'intérêt régionaux, et doivent élargir au volet régional du Contrat de Plan Etat Région (CPER). La Région Rhône-Alpes a proposé aux représentants de l'Etat une liste de sites pouvant compléter ce volet régional.

La Région participera ainsi à la mise en œuvre opérationnelle des projets d'intérêt régional en leur réservant les crédits spécifiques dédiés au renouvellement urbain.

Des moyens dédiés à un engagement fort

- 145 M€ de crédits spécifiques seront mobilisés par Rhône-Alpes jusqu'en 2020 au titre de sa participation à la politique de cohésion sociale et urbaine :
- 106 M€ en faveur du volet régional du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain
- 39 M€ au travers des Contrats de ville
- auxquels s'ajoutent les crédits du droit commun et les fonds européens.

Enfin, la Région sera attentive à favoriser le développement et la mutualisation de l'ingénierie des territoires via la mobilisation des opérateurs et centres de ressources régionaux dédiés et la mise en œuvre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les territoires ayant peu de capacité en ingénierie ou entrants dans la géographie prioritaire ».

Conseil départemental de la Haute-Savoie :

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dispose que le département est chargé d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à :

- L'action sociale, le développement social et la contribution à la résorption de la précarité énergétique ;
- L'autonomie des personnes ;
- La solidarité des territoires.

Il est consulté par la région en préalable à l'élaboration du contrat de plan conclu entre l'Etat et la région en application de la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification afin de tenir compte des spécificités de son territoire.

Chef de file en matière de solidarité des populations et des territoires, le Département s'est fixé plusieurs priorités dans son projet stratégique « Haute-Savoie 2030 » en vue de contribuer à un aménagement et à un développement équilibré du territoire tenant compte de la progression constante de la population et de l'urbanisation en cours.

En effet, la bonne santé de la Haute-Savoie ne doit pas faire oublier que son développement est inégalement réparti. Avec le contrecoup de la crise économique qui perdure, les inégalités tendent à se creuser, en particulier dans les villes et quartiers qui concentrent les populations les plus en difficulté.

Dans la précédente génération des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), le Département avait déjà apporté sa contribution financière à la réalisation de diverses actions sans en être pour autant directement prenante. Depuis plusieurs années, la collectivité départementale apporte également une participation importante à l'observation des besoins sociaux et économiques dans les villes et quartier au travers de la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion (MRIE) dont elle finance les travaux.

Avec la nouvelle programmation 2015/2020, pour la première fois, le Conseil Départemental est signataire des contrats de ville et sollicité pour leur mise en oeuvre.

Dans cette perspective, il a vocation à intervenir dans le cadre du droit commun, d'une part, et de crédits spécifiques, d'autre part :

· Pour les contrats de ville

Toute personne ou famille ayant droit peut bénéficier de l'aide ou de l'action sociale sans distinction, qu'elle habite ou non dans un quartier prioritaire de la politique de la ville. En conséquence, il n'est pas proposé d'inscrire des crédits supplémentaires à ce titre, mais de s'appuyer sur les dispositifs sociaux et médico-sociaux existant et de les valoriser pour favoriser l'accès des populations des quartiers prioritaires au droit commun, que ce soit :

- à titre individuel au travers des aides apportées aux personnes isolées et aux familles en difficultés (RSA, FSL, ASLL, MASP, allocations mensuelles, fonds d'aide aux jeunes, fonds départemental d'insertion, fond départemental d'action sociale facultative, procédures d'urgences) en cohérence notamment avec les orientations du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et du programme départemental d'insertion par l'Emploi (PDIE) ;
- au titre des actions collectives par les subventions et soutiens apportés aux collectivités locales et aux associations (ateliers et chantiers d'insertion, missions locales, prévention spécialisée, épiceries sociales, accès au droit et aides aux victimes).

L'intervention du Département pourra également se traduire par :

- la présence renforcée des services sociaux départementaux dans les quartiers prioritaires prenant appui sur les pôles médico-sociaux du Département implantés dans chacune des 6 villes retenues ;
- l'adaptation des objectifs et des modes d'intervention de la prévention spécialisée dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- l'expérimentation dans les quartiers prioritaires d'un accompagnement global des allocataires du RSA en recherche d'emploi (en cours de finalisation avec Pôle Emploi).

Dans le champ médico-social propre à ses missions, le Département pourra s'engager auprès de l'Agence Régionale de Santé, des services de l'Etat et des collectivités territoriales concernées pour tout appel à projet visant à développer les activités de la maison des adolescents et des équipes mobiles psycho-sociales dans les quartiers prioritaires.

· Pour la nouvelle programmation de rénovation urbaine

- En application de la délibération de l'Assemblée départementale du 19 mars 2015, le Département interviendra dans le cadre du Contrat de Projet Etat Région (CPER) en consacrant 5 M€ au titre de la rénovation urbaine pour les sites d'Annemasse, de Cluses-Scionzier (quartier du Crozet) et de Bonneville, autour des priorités suivantes :

- . la réhabilitation/démolition de copropriétés en grande difficulté ou en voie de fragilisation ;
- . le réaménagement des espaces publics et des cheminements doux, le renforcement des équipements publics et la mise en œuvre de la gestion urbaine et sociale de proximité ;
- . le maintien et le renforcement des services publics dans les quartiers ;
- . la construction de logements locatifs aidés et la réhabilitation du parc social (rénovation thermique) ;
- . la dé-densification ou le désenclavement des quartiers ;
- . le traitement des pieds d'immeuble.

A ces crédits, il convient d'ajouter les 200 000 € inscrits au budget primitif 2015 pour les études. Soit un engagement spécifique à hauteur de 5,2 M€.

Ces financements interviendront en cohérence avec les crédits spécifiques attribués par l'ANRU pour le Perrier-Château Rouge-Livron à Annemasse classé quartier « ultra prioritaire », et les crédits régionaux à attribuer au titre des projets d'intérêt régionaux (PRIR) susceptibles d'abonder les enveloppes financières (volet cadre de vie) pour Cluses, Scionzier, Bonneville et Annemasse.

Dans cette optique, une aide renforcée pourra être apportée pour ces quatre quartiers selon des modalités suivantes :

. pour les copropriétés dégradées : aide aux syndicats de copropriétaires à hauteur de 25% du coût des travaux HT avec un financement maximum par contrat de ville à déterminer en fonction des opérations retenues, de leur coût chiffré et des financements alloués par l'ensemble des signataires ;

. pour l'aménagement des espaces publics (requalification/valorisation des espaces, création de cheminements doux, traitement des pieds d'immeuble...) :

50% du coût des travaux HT avec un financement maximum par contrat de ville à déterminer en fonction des opérations retenues, de leur coût chiffré et des financements alloués par l'ensemble des signataires ;

. pour la réhabilitation du parc public : aide à hauteur de 22,5% du montant HT, avec un financement maximum par contrat de ville à déterminer en fonction des opérations retenues, de leur coût chiffré et des financements alloués par l'ensemble des signataires.

- Au titre du droit commun, et suivant ses règles classiques d'intervention par les aides à la pierre, le Département qui a mis en place une politique triennale en faveur du logement aidé, pourra mobiliser des moyens complémentaires à l'enveloppe du CPER pour :

. l'aide à la production de logements locatifs aidés financés en PLUS et PLAI ;

. l'appui à la réhabilitation du parc public pour accompagner l'amélioration de la performance énergétique du parc de logements aidés ;

. le soutien aux collectivités dans leur effort d'accueil de logements aidés ;

. l'aide à la production de logements conventionnés destinée aux propriétaires bailleurs ;

. l'aide aux propriétaires occupants à revenus modestes pour lutter contre la précarité énergétique (en lien avec le programme « Habiter Mieux »)

- Certains investissements structurant ou d'intérêt départemental (aménagement routiers, équipements publics, équipements sociaux) financés par le Département pourront concourir indirectement à répondre aux priorités des contrats de ville.

Contribution de la Caisse d'allocations familiales au Contrat de ville de la Communauté de Communes Faucigny Glières

La Caf souhaite contribuer activement à la politique de la ville, en l'intégrant dans ses priorités locales. Cette politique a vocation à renforcer la dimension territoriale et à lutter contre les inégalités. Elle entre en résonance avec les engagements de la Branche Famille.

La Caf propose une offre de service à l'attention des quartiers prioritaires ciblés sur Bonneville, déclinée en 4 axes :

- Contribuer aux diagnostics de territoires et aux évaluations grâce à notre connaissance actualisée des habitants allocataires des quartiers prioritaires,
- Participer à la lutte contre le non-recours et à l'accès aux droits par des actions ciblées sur les quartiers prioritaires,
- Activer et mobiliser de manière transversale nos moyens de droit commun ainsi que nos implantations locales au service de ces quartiers,
- Soutenir, avec l'expertise de nos conseillers techniques, les projets spécifiques à la politique de la ville, pouvant bénéficier de fonds dédiés et bonifications.

1/ Contribuer aux diagnostics de territoires et aux évaluations

La Caf est en mesure de fournir des données statistiques concernant les allocataires résidant dans les quartiers prioritaires. Cette offre est encadrée par une convention qui sera annuellement reconduite sur la durée du contrat (5 ans). Elle procure aux porteurs du contrat de ville, l'avantage de données actualisées et ciblées sur les quartiers prioritaires. Par leur permanence, les indicateurs proposés permettent de mesurer les évolutions en cours de période et impacts des actions entreprises à l'attention des habitants des quartiers prioritaires. En 2015, les quartiers prioritaires de la Ccvg ne sont pas encore délimités ; dès qu'ils le seront, le gestionnaire statistique de la Caf sera en mesure de fournir ses données sur la base de ces nouveaux Iris.

2/ Participer à la lutte contre le non-recours et à l'accès aux droits

Favoriser l'accès aux droits nécessite de lutter contre le non-recours. La Cog 2013/17 analyse ce phénomène qui semble s'expliquer d'une part par les problématiques d'accès à l'information sur les règles d'éligibilité et les démarches administratives, d'autre part par des facteurs sociaux et psychologiques (tels que des effets de stigmatisation et des comportements d'autocensure) et enfin par l'arbitrage coût/bénéfice réalisé par les personnes.

La Caf propose une offre de rendez-vous administratifs et sociaux aux familles monoparentales puis aux couples avec enfants relevant de l'action sociale Caf, sur la base d'un pré-examen du dossier, pour les familles allocataires n'ayant pas eu de contact récent avec la Caf. Il s'agit d'une démarche de prospection d'accès aux droits. Cette offre pourra se mettre en place dès que la Caf disposera du zonage précis des quartiers prioritaires (cf 1/) qui lui permettra de cibler ses allocataires.

3/ Activer et mobiliser les dispositifs et moyens Caf de droit commun au service des quartiers prioritaires

- Les renouvellements des Contrats enfance jeunesse sont l'occasion de répondre à des problématiques par la mise en place d'actions qui impactent les quartiers prioritaires.
- Dans un souci de territorialisation des dispositions de la Cog, la Caf veille à soutenir les initiatives qui prennent en compte les quartiers prioritaires de la politique de la ville telles que :
 - Promotion des modes d'accueil collectifs pour les 0-3 ans,
 - Pérennisation des actions innovantes d'accueil des jeunes enfants dans les quartiers de la politique de la ville et les projets de formation et d'accès à l'emploi dans ces métiers,
 - Soutien au développement des LAEP
 - Financement des centres sociaux, espaces de vie sociale (soutien aux structures de proximité)
 - Financement d'actions directement engagées au profit des publics (actions adolescents, formation Bafa)
- La Caf développe localement, dans son antenne de Bonneville des actions collectives de soutien à la parentalité, d'insertion sociale (ateliers vie quotidienne), d'élaboration de projet (ateliers bilan personnel, itinéraires femmes), d'information (Points info vacances, rentrée scolaire).

4/ Soutenir les projets spécifiques pouvant bénéficier de fonds dédiés au développement des territoires prioritaires : Fonds publics et territoires

Le développement des solutions d'accueil du jeune enfant favorise le maintien ou le retour à l'emploi des parents et, par une socialisation précoce, permet de lutter contre les reproductions des inégalités sociales. Ces fonds, sous conditions,

permettent également de soutenir l'accompagnement des adolescents et des jeunes dans la réalisation de leurs projets. Les conseillers techniques de la Caf sont à la disposition des porteurs de projets pour étudier leur éligibilité.

Important :

La Caf intervient dans la cadre de la Convention d'objectifs et de gestion en cours signée entre l'Etat et la Cnaf pour la période 2013/2017. Cela induit que des engagements de nature budgétaire ne pourront être contractualisés en anticipation par la Caf pour les années au-delà de 2017.

Les actions des années 2018, 2019 et 2020 pourront, le cas échéant être couvertes sous réserve de la signature de la future Cog, de leur éligibilité à la nouvelle Cog et des budgets alloués à la Caf.

Caisse des dépôts et consignation :

« Acteur historique du logement social et de la politique de la ville la Caisse des Dépôts conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, elle apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville : « Bonneville : Les Iles – Bois Jolivet – Bellerive ».

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera : [D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents. »

Annexe financière :

A compléter avec les partenaires par voie d'avenant

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	total
Etat – Crédits spécifiques							
Etat – droit commun							
Région – crédits spécifiques							
Région – autres							
Conseil départemental - CPER							
CCFG							
Commune de Bonneville + CCAS							

Exemples de fiches projet du plan d'action :

PILIER « Cohésion sociale »

Action Contrat de Ville : Animation décentralisée : un dispositif de proximité dédié aux quartiers prioritaires

Orientation stratégique :

Créer une dynamique d'animation de proximité pour les enfants de 6-11 ans, destinée à un public ayant parfois des réticences à intégrer des structures dites « fermées » de façon spontanée.

Repérer les fragilités éducatives, sociales ou financières des familles.

Accompagner les familles en difficultés, en particulier dans l'aide des démarches administratives concernant le service enfance.

Objectif opérationnel :

Utiliser les activités ludiques, sportives, culturelles, artistiques organisées pendant les temps péri et extra scolaires comme outils d'insertion.

Développer les pratiques d'accès au sport et à la culture à destination des enfants des quartiers d'habitat social.

Plan d'actions :

1°) Accueil de proximité

Il s'agit de développer un accueil des enfants de 6 à 11 ans des quartiers des Iles, de Bois-Jolivet, de Bellerive afin de créer une dynamique d'animation de proximité. Cet accueil permet aux enfants domiciliés dans ces quartiers de ne pas être laissés en marge des activités culturelles, artistiques et sportives du territoire bonnevillois. Cette offre donne également la possibilité aux enfants de trouver tout simplement une écoute.

Cette activité se déroule en périscolaire et en extrascolaire:

- quartier du Bois Jolivet, dans la salle polyvalente de l'IME les lundis de 16h30 à 18h30.

- quartier des Iles, les enfants sont accueillis au local les mardis et vendredis de 16h30 à 18h30 (un soir pour les enfants de 6-8 ans et un autre soir pour les enfants de 9-11 ans)

- le mercredi, les enfants des 3 quartiers sont accueillis dans les locaux du centre de loisirs de 14h00 à 18h00

- le vendredi soir, une fois par mois, pour les enfants des 3 quartiers, sortie de 19h00 à 22h00.

Les projets d'animation sont les suivants :

- Expression corporelle
- Réalisation d'activités créatives
- Jeux sportifs
- Grands jeux

Les sorties culturelles et sportives :

- Spectacles (théâtre, musique, danse)
- Cinéma
- Patinoire, bowling, parc aventure, via ferrata, etc...

Le système d'inscription à l'Animation décentralisée est simplifié de sorte à pouvoir toucher un maximum d'enfants : les inscriptions se font directement auprès des animateurs, au sein du quartier. Les activités de la semaine sont gratuites, et les activités du mercredi sont facturées 1,50 € ; les activités du vendredi soir sont facturées en fonction du quotient familial, à des tarifs très attractifs.

Une trentaine d'enfants fréquentent chaque séance d'animation décentralisée.

2°) Passerelles avec d'autres services

En outre, des passerelles avec le service jeunesse, le centre de loisirs et la maison des parents

- Avec le service jeunesse

Des sorties culturelles en commun avec le service jeunesse sont mises en place à raison d'une fois par mois. Ces rencontres ont pour objectif de faire connaître les équipes du service jeunesse et ainsi, de faciliter le passage primaire-collège pour les jeunes. Les soirées proposées sont axées sur le culturel, la rencontre, le partage et la découverte.

Des rencontres autour du jeu sont également proposées sur des espaces que des jeunes peuvent fréquenter sur des temps périscolaires, local des îles, service jeunesse, afin de participer à des ateliers tels que tournoi de ping-pong, babyfoot...

Le groupe est constitué de 15 enfants âgés de 10 à 11 ans et d'une quinzaine de jeunes de 11 à 13 ans.

- Centre de loisirs

Il s'agit de faire découvrir aux enfants l'animation en milieu fermé, et hors du quartier, autour de temps forts organisés par le centre de loisirs : Noël, carnaval, animation environnementale...

- Maison des parents : développer la transmission d'informations en direction des familles en difficulté, afin d'échanger autour de la parentalité

3°) Autres temps forts

Il s'agira de faire participer les enfants inscrits à l'animation à certains temps fort comme :

- La semaine bleue dans le cadre du projet intergénérationnel, en partenariat avec le centre de loisirs. Une rencontre a lieu un mercredi par mois à la Maison de l'Enfant, avec une dizaine d'enfants, une huitaine de seniors et deux

animatrices. L'objectif de ces rencontres est le partage autour du jeu, des échanges, des sorties culturelles... Elles permettent aux seniors de transmettre leurs expériences, leur savoir-faire aux plus jeunes.

- Le salon Générations Jeux, et le Comptoir du jeu, en partenariat avec le service jeunesse, en proposant des ateliers en rapport avec les thèmes du salon.

- Dispositif « anim' et vous » : 5 mercredis après-midi par an, faire descendre les mamans et leurs enfants en pied d'immeuble autour de l'organisation de jeux de société, de lectures...

- Boomerang : grâce à des ateliers basés sur le jeu, il s'agit de Connaitre et reconnaître les modes d'entrée en relation entre ados et adultes ; Favoriser la capacité à se mettre à la place de l'autre ; Appréhender différemment les nouvelles technologies entre les générations ; Croiser les regards des uns aux autres.

En chiffres :

Fonctionnement : 1 500 € TC/an

Frais de personnel : (16 € / heures X 2 animateurs X 2 heures X 135 jours) + (16 € /heure X 33 mercredis X 4 heures X 2 animateurs) + (16 €/H X 3 heures X 2 animateurs X 10 vendredis) = environ 14 000 €

Total : 15 500 €

Dépenses en euros TC pour 2015		Recettes en euros	
Fonctionnement et frais de personnel	15 500 €	Participation des familles	6 000 €
		CAF Contrat Enfance Jeunesse	1 000 €
		Maître d'ouvrage	8 500 €
TOTAL	15 500 €	TOTAL	15 500 €

PILIER « Cohésion sociale »

Fête du quartier du Bois Jolivet

Action Contrat de Ville :

- Favoriser la mixité sociale / genre des jeunes
- Favoriser l'engagement des jeunes
- L'enfance dans les quartiers (animations, services)

Orientation stratégique :

- Favoriser la mixité sociale, culturelle. Faciliter la participation de tous les jeunes aux activités et en particulier des jeunes en marge.
- Favoriser la conquête de l'autonomie sociale des jeunes, et leur donner les moyens d'acquérir les outils nécessaires au plein exercice de leur citoyenneté
- Proposer des activités / événements adaptés
- Favoriser l'ouverture à d'autres modes de pensée, et au monde qui les entoure.
- Responsabiliser progressivement les jeunes, favoriser leur engagement, les rendre acteurs.
- Favoriser la participation des jeunes à la vie de la CCFG.
- Proposer des temps d'échange et de concertation avec les jeunes.

Objectif opérationnel : Organiser une grande fête avec le concours et l'engagement des jeunes et parents du quartier. Chaque année en mai/juin

- Proposer une programmation amenant à une ouverture culturelle.
- Créer du lien entre les acteurs sociaux du territoire (EPDA, AD, MDP).
- Faire participer les habitants à la construction de ces événements et favoriser la rencontre inter-quartier
- Proposer des animations qui touchent tous les publics.

Plan d'actions :

Proposer une des fêtes avec des animations de 14h à 18h. Puis animation en soirée en lien avec les résidents et association

Contact avec les intervenants, artistes et sonorisateur. Organisation de l'après-midi d'animation, lien avec les services techniques, régie électrique et police de la Ville.

Le jour même : logistique, animation et lien avec les habitants.

En chiffres : (Hors mobilisation ST, amortissement scène, manutention, ...)

Dépenses	2015	2016...	Recettes	2015	2016...
Sonorisation / prestations / Artistes et groupes / petit matériel	6150	6150	Politiques de droit commun mobilisée : FIPD	2000	2000
RH	2700	2700	Crédits spécifiques attendus :		
			Autofinancement	6850	6850
TOTAL	8850	8850	TOTAL	8850	8850

**Publication du Conseil Départemental de la Haute-Savoie
Service de l'Assemblée**

Directeur de la Publication : M. Christian MONTEIL, Président du Conseil Départemental

Publié le 13/07/2015

Impression : Imprimerie du Conseil Départemental

Dépôt légal : à parution / ISSN 1262-5051

Contact : Service de l'Assemblée - Conseil Départemental de la Haute-Savoie
1, Avenue d'Albigny - CS 32444 - 74041 ANNECY CEDEX
Tel : 04-50-33-50-69